# LA FRANCE

## AVEC SES COLONIES

(GÉOGRAPHIE [illegible]STIQUE)

LE CLIMAT — LE SOL
LA POLITIQUE — L'AGRICULTURE — L'INDUSTRIE
LE COMMERCE — LES GRANDES VILLES — LES COLONIES
L'ADMI ISTRATION — LA POPULATION

PAR

E. LEVASSEUR
MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS
LIBRAIRIE DE CH. DELAGRAVE ET Cie
ÉDITEURS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS
Rue des Ecoles, 58

BIBLIOTHEQUE SCIENCES PO
1 453 365

# LA FRANCE

## (AVEC SES COLONIES)

### GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE

*Toutes nos éditions sont revêtues de notre griffe.*

## PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Recherches historiques sur le système de Law. 1 vol. in-8.

La question de l'or. 1 vol. in-8.

Histoire des Classes ouvrières en France, première partie ; depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution. 2 vol. in-8.

Histoire des Classes ouvrières en France, deuxième partie ; depuis 1789 jusqu'à nos jours. 2 vol in-8.

La Prévoyance et l'Épargne. 1 vol. petit in-18.

Du rôle de l'intelligence dans la production. 1 vol. petit in-18.

L'Assurance. 1 vol. petit in-18.

Cours d'économie rurale, industrielle et commerciale. 1 vol. in-12.

Géographie agricole, industrielle, commerciale et administrative de la France et ses Colonies. 1 vol. in-18 jésus.

Géographie commerciale des cinq parties du monde. 1 vol. in-18 jésus.

La géographie physique. 1 vol. in-18 jésus.

L'Europe (moins la France). 1 vol. in-18 jésus.

La Terre (moins l'Europe). 1 vol. in-18 jésus.

Six Atlas correspondant à chacun des cinq ouvrages précédents et à la France (avec ses Colonies).

CORBEIL. — Typ. et stér. de CRÉTÉ FILS.

# LA FRANCE

## (AVEC SES COLONIES)

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE

---

LE CLIMAT — LE SOL
LA POLITIQUE — L'AGRICULTURE
L'INDUSTRIE — LE COMMERCE — LES GRANDES VILLES
REVUE DES PROVINCES — LES COLONIES
L'ADMINISTRATION — LA POPULATION

---

PAR

**E. LEVASSEUR**

MEMBRE DE L'INSTITUT

---

TROISIÈME ÉDITION

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
Cc11

PARIS
CH. DELAGRAVE ET Cie, LIB.-ÉDITEURS
58, RUE DES ÉCOLES, 58

1873

# PRÉFACE

Il n'est pas bon que la géographie soit réduite à une sèche nomenclature qui risque de fatiguer la mémoire sans profiter à l'esprit.

La géographie doit être la connaissance exacte d'un pays, et, par conséquent, décrire non-seulement les formes que la nature a données à ce pays, mais les richesses naturelles qu'elle y a placées, non-seulement les divisions politiques que l'homme y a tracées, mais la raison d'être de ces divisions et l'énumération des richesses industrielles créées par le travail. La terre est le théâtre de l'activité humaine : la conclusion d'une étude complète sur la géographie d'une contrée est donc dans les rapports de l'homme avec la terre ; et, dans le détail de cette étude, il importe que chaque nom se rattache à une idée ou soit, autant que possible, accompagnée de quelque trait descriptif qui intéresse le jugement ou l'imagination.

Enseignée avec cette méthode, la géographie a le double avantage de n'être plus aride pour la mémoire et

de contribuer, comme doivent le faire toutes les formes de l'enseignement, à développer le jugement des élèves.

Ce livre fait partie d'une collection comprenant :

1° LA FRANCE (AVEC SES COLONIES) ; 2° L'EUROPE (MOINS LA FRANCE) ; 3° LA TERRE (MOINS L'EUROPE), ouvrages composés à l'usage d'un enseignement secondaire complet et dans le double but de *faire comprendre*, et de *faire voir* la géographie. Nous expliquons ailleurs (*L'Étude et l'enseignement de la géographie*) cette méthode.

Dans le but de *faire comprendre la géographie* nous avons placé dans ce livre, à côté des noms qui doivent être appris, beaucoup de détails explicatifs qui doivent seulement être lus comme l'est un livre d'histoire. Pour marquer aux élèves les points sur lesquels doit se fixer l'effort de leur mémoire, nous avons écrit en LETTRES CAPITALES les noms que, dans un enseignement tout élémentaire, il faut savoir d'une manière imperturbable, et en *lettres italiques* ceux qu'il est nécessaire de savoir dans un enseignement plus développé. Les autres sont d'une importance secondaire ; mais les élèves seront prêts à répondre sur ces derniers noms, aussi bien que sur les commentaires explicatifs dont on doit toujours retenir le sens, chaque fois que le professeur les indiquera comme faisant partie de la leçon.

L'enseignement de la géographie doit être vivifié par les

yeux ; on ne doit jamais lire ou apprendre un nom de lieu, de ville, de rivière, de montagne, de province, etc., sans reporter immédiatement ce nom sur la carte ; on le fixe mieux ainsi dans sa mémoire, et on le fixe avec sa forme vraie et avec la position exacte qu'il occupe relativement à l'ensemble du pays. Dans le but de *faire voir* plus facilement et plus sûrement la géographie, nous avons joint au livre une série de cartes correspondant méthodiquement aux diverses sections de cette géographie et donnant la position de tous les lieux qui y sont cités : en tout vingt-quatre cartes de France et trois cartes des colonies, dessinées toutes sur la même échelle, et donnant, sous vingt-quatre aspects différents, l'état physique, politique, agricole, industriel, commercial et administratif de notre pays.

Ces cartes sont du format même du livre dont elles sont une annexe indispensable, et l'élève doit toujours les avoir ouvertes devant lui quand il étudie.

Il ne suffit pas de voir les cartes : il faut les faire soi-même pour se les mieux graver dans l'esprit. Afin de faciliter ce travail et de le rendre en même temps plus fructueux, nous mettons à la disposition des élèves des cartes muettes, du même format que nos cartes de France, servant de cadre qu'ils auront à remplir suivant les indications de leur professeur.

Les 4e, 5e, 6e, 8e et 9e parties de cet ouvrage répondent au programme officiel de la seconde année de l'en-

seignement secondaire spécial et se vendent séparément sous le titre *de Géographie agricole, industrielle, commerciale et administrative de la France et de ses Colonies*, avec les cartes correspondantes.

## PRINCIPAUX OUVRAGES A CONSULTER :

Le *Livre de la Ferme*, par M. P. Joigneaux, 2 vol. gr. in-8 ;

Le *Journal d'Agriculture*, publié par M. Barral.

La *Statistique de la France*, par M. Maurice Block, 2 v. in-8.

La *Statistique de la France*, série de volumes in-folio publiés à diverses époques par le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

*Exposés de la situation de l'Empire.*

*Statistique de la France. Agriculture.* Résultats généraux de l'enquête décennale de 1862.

*Navigation intérieure.* Cours d'eau administrés par l'État. Publication officielle, in-folio.

L'*Économie rurale de la France depuis* 1789, par M. L. de Lavergne, 1 vol. in-18.

Le *Résumé des travaux statistiques de l'administration des Mines*, publié par le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, in-folio.

Le *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation*, publié sous la direction de M. Guillaumin, 2 forts vol. in-8.

Les *Comptes rendus* des Expositions universelles (1851 inachevé, 1856, 1862, 1867).

*Étude sur le régime des Manufactures* (*le coton*, *la soie*, *la laine*), par M. L. Reybaud, 3 vol. in-8.

La *Fortune publique et Finances de la France*, par M. P. Boiteau, 2 vol. in-8.

Les *Annuaires de l'économie politique*, par MM. Guillaumin et Block, in-18.

Les *Comptes rendus du Commerce extérieur de la France*, publiés par l'administration, publication annuelle avec résumés décennaux, in-folio.

Les publications (cartes et statistique) du ministère de la marine.

La *Statistique centrale des chemins de fer*, publiée par l'administration, in-folio.

La *Statistique de l'Instruction*, 3 volumes, publiée par le Ministère de l'instruction publique, in-folio.

Les *Comptes rendus de la justice* (criminelle et civile), publiés par le Ministre de la justice, in-folio.

L'*Almanach impérial.*

*Compte général de l'Administration des finances.*

*Notre pays*, par M. J. Duval, 1 vol. in-18.

*Géographie générale, par Dussieux*, 1 gros vol. in-8.

*Géographie physique et militaire*, par Th. Lavallée, 1 vol.

La *Carte de France* publiée par le Dépôt de la guerre à $\frac{1}{80000}$ et à $\frac{1}{320000}$.

E. LEVASSEUR.

# LA FRANCE

## (AVEC SES COLONIES)

## PREMIÈRE PARTIE

### LE CLIMAT.

(Voir la carte nº 1.)

1. La superficie. — Tracez sur la carte d'Europe un hexagone dont les six angles aient pour sommet : au nord, le village de Zuydcoote, près de *Dunkerque ;* à l'ouest, la pointe de Corsen, située un peu au nord de la pointe *Saint-Mathieu;* au sud-ouest, l'*embouchure de la Bidassoa;* au sud, le cap *Cerbera ;* au sud-est, la ville de *Menton*, située à 24 kilomètres à l'est de Nice; au nord-est, le *col de Sainte-Marie-aux-Mines ;* vous aurez une figure géométrique qui circonscrira et représentera à peu près un vaste territoire dont la plus grande dimension du nord au sud, qu'on peut appeler la *longueur*, est d'environ 1,000 kilomètres; dont la *largeur* de l'est à l'ouest est de 980 kilomètres ; la plus grande diagonale (de la pointe de Corsen à Menton), de 1,100 kilomètres; la superficie, de plus de 519,000 KILOMÈTRES CARRÉS et, avec l'île de Corse, de 528,000 kilomètres carrés, ou 52,800,000 HECTARES. Avant les pertes de la guerre de 1870-71, elle mesurait 54,300,000 hectares (voir *Tableaux de statistique*, nº 1, dans le VADE-MECUM DU STATISTICIEN, *tableaux pour la France avec ses colonies*).

Ce territoire est la FRANCE.

Quatre États en Europe occupent une superficie plus grande que celle de la France : la Russie d'Europe, envi-

(1) Nous rappelons encore ici qu'à chaque leçon correspond une carte spéciale, et qu'en étudiant, l'élève doit toujours l'avoir sous les yeux.

ron dix fois plus grande, la Suède avec la Norvége plus grande de moitié, l'Autriche d'un cinquième, l'Allemagne d'un centième environ.

2. **La position astronomique.** — La France est située dans l'hémisphère boréal, à l'occident de l'Europe, *entre* 5° 20′ *de longitude orientale et* 7° *de longitude occidentale* (1) *d'une part, et, d'autre part, entre* 51° 5′ *et* 42° 20′ *de latitude sepentrionale* (2). Les plus longs jours d'été atteignent 15 heures dans le Midi et 16 1/4 dans le Nord. Elle est donc dans la région tempérée du globe et elle doit à cette position une partie de ses avantages.

3. **La température.** — La *température moyenne de la France est de* 12 1/2 *centigrades.* — Pour la déterminer, il a fallu réunir un très-grand nombre d'observations faites en toutes saisons, par tous les temps et à toutes heures, sur toutes les parties du territoire; car elle ne dépend pas seulement de la latitude, mais aussi de l'altitude, de la configuration des lieux, de la nature du sol, de la proximité de la mer, de la direction des vents prédominants, etc.

La température moyenne de la région française située au pied des Pyrénées et sur la côte de la Méditerranée, notre région la plus chaude est de 15°. Elle baisse à mesure qu'on avance vers le nord, mais sans obéir exactement à la latitude, comme on peut s'en rendre compte en suivant sur la carte une ligne isotherme, c'est-à-dire passant par des points qui ont la même température moyenne. Celle qui passe par Saint-Brieuc, Poitiers, Guéret, Nevers, Semur, Dijon, Chambéry est juste celle qui correspond aux points par lesquels

(1) Dans les cartes françaises, le méridien marqué 0° est celui qui passe par l'observatoire de Paris. Les longitudes se comptent soit à l'est, soit à l'ouest de ce premier méridien, jusqu'à 180°. Lorsqu'il est midi à Paris, il est 11h 32m à Brest et midi 20m à Nice; mais les chemins de fer et le télégraphe tendent à faire adopter dans toutes les villes de France l'heure de Paris concurremment avec l'heure désignée par le méridien du lieu.

(2) La Corse est traversée par le 42e deg. de lat. et par le 7e de long. orientale.

la température moyenne de l'année est de 12° 1/2, température moyenne de la France. Au nord de cette courbe, la température moyenne descend au-dessous de 12° 1/2 ; elle est de 10° 8/10 à Paris et de 9° 8/10 à Strasbourg.

Les courbes de température en France sont inclinées du nord-ouest au sud-est, c'est-à-dire qu'à même latitude la température est plus élevée à l'ouest qu'à l'est. Le voisinage de l'Océan, dont l'eau s'échauffe ou se refroidit plus lentement que la terre et fait en quelque sorte l'office d'un vaste réservoir recevant en été et émettant en hiver de la chaleur solaire, est la cause de ce phénomène. Sur la côte de France, cette influence générale de la mer est rendue beaucoup plus grande par le courant du Gulf-Stream qui, amenant à travers l'Atlantique les eaux chaudes du golfe du Mexique, se fait sentir jusque dans nos parages, et par la fréquence des vents du sud-ouest.

Aussi cette inclinaison au nord-ouest n'existe-t-elle pas quand on ne compare que la température des étés. On peut le voir en suivant sur la carte la ligne de la température moyenne des étés (ligne isothère) qui est de 20°, et qui passe près de l'île d'Oléron, de Guéret, de Nevers, de Langres et de Colmar : cette ligne, parallèle à la latitude jusqu'à Guéret, incline ensuite vers le nord, à cause des vents chauds qui de la Méditerranée remontent la vallée du Rhône.

Au contraire, cette inclinaison est très-prononcée en hiver, comme on le voit en suivant la ligne de la température moyenne des hivers (ligne isochimène), qui est de 5° au-dessus de 0 et qui passe par l'extrémité de la Bretagne, par l'île d'Oléron, Aurillac, Privas, Digne. (V. *Tabl. de Stat.*, n° 2.)

4. Les pluies et les vents. — L'Océan exerce, pour les mêmes raisons, une très-grande influence sur les pluies et les vents, et par suite sur l'ensemble de notre climatologie. De sa surface s'élèvent chaque jour des masses considérables de vapeur d'eau qui forment les nuages. Le vent d'ouest ou de sud-ouest, produit par un contre-courant atmosphérique des vents alizés, souffle fréquemment et

porte ces nuages sur les terres. Aussi la PLUIE est-elle fréquente sur les CÔTES DE L'OCÉAN ; elle est plus abondante encore dans les RÉGIONS MONTAGNEUSES, où les pitons et les plateaux arrêtent au passage les nuées, les refroidissent et les condensent en pluie. Dans le *Finistère*, dans les *Cévennes*, sur le *Massif central*, dans les *Alpes*, le *Jura*, le *Morvan*, la quantité d'eau qui tombe chaque année, mesurée au pluviomètre, dépasse 1 mètre, et atteint même 2 mètres dans le voisinage du *mont Lozère* et dans les *grandes Alpes*, tandis que dans le centre de la vallée de la Seine, de la Garonne, de l'Allier, elle reste entre 5 et 6 décim. et s'élève à peine à 4 décim. dans la *Champagne pouilleuse*. (V. *Tabl. de Stat.*, n° 3, et la carte dont les hachures très-serrées indiquent les parties où la pluie est de 1 mètre et plus, les hachures moyennes, de 1 mèt. à 80 cent., les hachures espacées, de 80 à 40 cent.)

Les pluies d'été sont rares dans les parties qui avoisinent la Méditerranée, parce que le vent y souffle souvent du nord, c'est-à-dire de terre. Elles deviennent d'autant plus fréquentes qu'on s'avance vers le nord-est, dans la région dite des climats continentaux, où la quantité de pluie tombant en été est environ le tiers (30 p. 100) de la somme des pluies tombant dans l'année. Partout ailleurs, c'est en automne que les pluies sont le plus abondantes.

5. **Les climats.** — On entend par climat l'ensemble des conditions météorologiques qui caractérisent une région ; ces conditions dépendent surtout de la température et, par suite, de la latitude, de la plus ou moins grande proximité de la mer, de l'altitude (voir § 3), de l'abondance et de l'époque des pluies, des vents dominants. (V. *Tabl. de Stat.*, n° 4.)

6. **Le climat séquanien.** — Le CLIMAT SÉQUANIEN (du mot Seine) comprend les départements du nord-ouest jusqu'à la Loire (47e degré). La température moyenne y est de 11° environ. Le voisinage de l'Océan lui donne le privilége d'avoir, presque partout, une température douce, modérément chaude en été et peu rigoureuse en hiver. Ainsi, Paris a une température moyenne de 3°,3 en hiver, de 10°,3

au printemps, de 18°,1 en été, de 11°,2 en automne (voir Tours dans le *Tabl. de Stat.*, n° 2). Les vents d'ouest, de sud-ouest et du sud y dominent, les deux premiers amenant les nuées de l'Océan, et versant la pluie sur les terres d'autant plus abondamment que ces terres sont situées plus à l'ouest ou à une plus grande altitude. Ainsi le Morvan reçoit beaucoup de pluie, la Champagne fort peu. Les jours de pluie (152 par an sur les bords de l'Océan) y sont en général plus nombreux qu'ailleurs, et se rencontrent surtout en automne. D'ailleurs, pour cette région climatérique, comme pour les autres, l'uniformité est loin de régner sur toute l'étendue : entre Lille et Tours, il y a de très-grandes différences sous le rapport des phénomènes météorologiques.

7. **Le climat vosgien.** — Le CLIMAT VOSGIEN comprend les départements du nord-est, au nord du 47e degré de latitude ; la température moyenne y est d'environ 9° 1/2 ; mais comme il est le plus éloigné de la mer en France, il ne subit pas l'influence de la proximité de l'Océan, et il a, comme tous les climats continentaux, des étés chauds et des hivers rigoureux (V. *Tabl. de Stat.*, n° 2) ; les pluies y sont peu fréquentes, sinon dans la montagne, et tombent surtout en été, quand le vent sec et froid du nord-est abaisse tout à coup la température. Le vent du sud-ouest, au contraire, dont les brouillards ont été arrêtés par le Massif central et par le plateau de Langres, y est rarement pluvieux.

8. **Le climat rhodanien.** — Le CLIMAT RHODANIEN (du mot Rhône) comprend les départements de l'est jusqu'à la Provence exclusivement, entre le 48e et le 44e degré : c'est la vallée de la Saône et du Rhône. La chaleur moyenne est tempérée (11°). L'influence de la Méditerranée se fait sentir par le vent brûlant et desséché du sud-est (sirocco ou fohn) qui alterne avec le vent froid du nord et cause de grandes et brusques variations de température. La pluie, très-abondante dans la montagne (Alpes et Jura), est encore assez fréquente dans la vallée.

9. **Le climat méditerranéen.** — LE CLIMAT MÉDITERRANÉEN

comprend les départements riverains de la Méditerranée. Il est nettement caractérisé. La température moyenne y dépasse 14° 1/2. L'été y est chaud et sec : c'est le soleil d'Italie, et, quoique les jours de pluie y soient moins fréquents que partout ailleurs (56 par an), l'eau y tombe en grande abondance, surtout par les orages d'automne. Deux ennemis y sont à redouter : le mistral, vent du nord-ouest dont le souffle impétueux est devenu glacial en traversant le Massif central, et le sirocco qui apporte du Sahara la sécheresse, la chaleur étouffante et le sable du désert. Le vent d'est souffle souvent, et avec violence, sur la côte.

10. Le climat girondin. — Le CLIMAT GIRONDIN comprend les départements du sud-ouest. La température moyenne y dépasse 12° 1/2. Il participe de la nature des climats voisins de l'Océan, mais les étés y sont notablement plus chauds que dans le climat séquanien, et les gelées d'hiver rares. L'alternance des vents de nord-ouest et de sud-ouest y produisent des changements rapides dans l'atmosphère.

La pluie est abondante dans les Pyrénées ; elle l'est plus encore sur les hautes terres de la France centrale qui non-seulement reçoivent beaucoup de pluie, mais sont très-froides en hiver, et appartiennent en réalité à un climat particulier, le *climat du Massif central.*

11. Les harmonies solaires. — La principale cause de ces phénomènes divers est le soleil, qui détermine par son attraction et par sa chaleur les grands mouvements des eaux et de l'atmosphère sur le globe terrestre, et Bernardin de Saint-Pierre aurait volontiers désigné ces conditions climatériques sous le nom d'*Harmonies solaires de la France.* Elles exercent une action considérable sur l'économie générale de notre pays ; car elles règlent en grande partie la végétation, et par suite la productivité du sol ; elles imposent en quelque sorte à l'homme une hygiène propre à chaque climat et influent par là sur le costume, sur les habitations, sur les industries et jusque sur les mœurs des populations.

# DEUXIÈME PARTIE

## LE SOL.

12. Les harmonies terrestres. — Le sol n'exerce pas une action moins considérable : il constitue les *harmonies terrestres*. C'est du sol que l'homme tire ses aliments et tous les matériaux de son industrie : aussi les physiocrates, qui les premiers au XVIII^e siècle ont étudié méthodiquement l'économie politique, avaient-ils été conduits à dire (ce qui est inexact) que la terre est la source unique de toutes les richesses (1). C'est le sol qui, par sa composition géologique et par ses ondulations, permet ou rend impossibles, non moins que la chaleur du soleil, les cultures, et, par suite, hâte ou retarde le progrès de la civilisation ; qui, absorbant les eaux dans son sein ou les conduisant dans les rigoles qu'elles se tracent à sa surface, donne la fertilité ou la stérilité, fait les torrents dévastateurs ou les fleuves qui servent de routes au commerce ; qui se découpe sur le bord de la mer en golfes et en ports, et, en ouvrant sur une plus ou moins grande étendue l'Océan à une nation, l'invite à la navigation et fait naître en elle le désir des entreprises maritimes ; qui, par ses montagnes et ses cours d'eau, garantit quelque peu les hommes contre les attaques de leurs voisins, les réunit sous une même autorité par la proximité et la communauté des intérêts, et détermine en partie la forme des États.

(1) La vraie source de sa richesse est le travail de l'homme mettant en œuvre les forces de la nature.

1re section.

## LA FORMATION GÉOLOGIQUE.

(Voir la carte no 2.)

13. Les terrains primitifs et de transition. — A l'époque des plus anciennes révolutions géologiques auxquelles la science remonte, la France était en grande partie couverte par les eaux de la mer. Des terrains actuels, il n'existait vraisemblablement alors que des îles isolées, comme la *Vendée*, le *Massif central*, peut-être une partie de la *Bretagne ;* elles étaient composées de TERRAINS PRIMITIFS, granit, gneiss, micaschiste, premières assises du sol de la France dont elles occupent la cinquième partie.

Sur d'autres points, ces terrains primitifs, ainsi que les roches plutoniques, se sont fait jour postérieurement en brisant, dans les soulèvements, la croûte des terrains de sédiment qui s'étaient déposés au-dessus d'eux.

Ainsi plusieurs soulèvements, entre autres celui des Ballons, *élargirent la bande des Pyrénées*, agrandirent l'île de *Bretagne*, formèrent les *Ardennes* et les ballons des *Vosges*. Dans ces TERRAINS DE TRANSITION se trouvent les ardoisières, et sont conservées les premières traces d'animaux qui aient habité le globe, poissons et reptiles, ainsi que les fougères gigantesques dont les débris accumulés au fond des marais et dans les anses des rivages formèrent ensuite les DÉPOTS HOUILLERS.

14. Les terrains secondaires. — Cependant, vers la fin de l'époque suivante, dite période des *terrains secondaires inférieurs*, et comprenant le grès rouge, le grès des Vosges et le trias, à la suite de divers soulèvements, tels que ceux du Hainaut et des monts de Thuringe, *la Bretagne jusque vers Poitiers* s'éleva au-dessus des eaux et fit partie d'une

grande île qui s'étendait jusqu'en Écosse ; le *Massif central*, agrandi, se reliait au *massif pyrénéen;* la *Provence* forma une île dont la Corse paraît avoir fait partie; la chaîne des *Vosges*, reliée aux *Ardennes*, présentait une terre dont le prolongement allait jusque dans l'Europe orientale.

D'autres dépôts s'étaient formés au fond des mers dont ces îles étaient les rivages; et, soulevés à leur tour (soulèvement de la Côte-d'Or, du mont Viso), soudèrent entre elles ces îles. Le calcaire oolithique des TERRAINS JURASSIQUES forma la *Franche-Comté*, le *Nivernais*, une partie de la *Bourgogne*, le *plateau de Langres*, le *Bassigny* et le reste de la *Lorraine;* une partie du *Berry*, le *Poitou;* une partie de la *Normandie* et du *Maine ;* au sud du Massif central, le *Quercy* et les *Causses*, et une grande partie de la *Savoie* et du *Dauphiné*.

En même temps que les soulèvements, se produisaient des affaissements du sol. Les terrains soudés se désunirent vers Poitiers notamment, et *trois grands golfes maritimes* se formèrent, correspondant à trois des grands bassins de la France, Seine, Garonne et Rhône, dans lesquels vivaient des requins et de nombreux poissons; le sol était couvert de pins et habité par des animaux de la famille des lézards et des crocodiles dont on retrouve les squelettes enfouis dans les roches jurassiques.

Sur les bords de ces golfes se déposèrent les couches profondes des TERRAINS CRÉTACÉS. Dans le golfe de la Garonne, ils complétèrent la formation pyrénéenne en s'avançant sur une partie du *bas Languedoc* et du *Béarn* et formèrent le reste du *Poitou*, la *Saintonge* et une grande partie du *Périgord;* dans le golfe du Rhône, ils s'étendirent en une longue bande sur toute la *ligne des Alpes;* dans le golfe de la Seine, ils formèrent le *bas Maine*, une partie de l'*Anjou*, le *Saumurois*, une étroite bande au pied des calcaires oolithiques du *Nivernais*, la *Champagne*, la portion de la *Picardie* située à la source de la Somme, et l'*Artois*.

15. Les terrains tertiaires. — La formation crétacée

avait enveloppé peu à peu les deux golfes de la Garonne et de la Seine; le soulèvement de Pyrénées rétrécit le premier et transforma le second en un lac. Là, s'étaient déjà déposés et continuèrent à se déposer les TERRAINS TERTIAIRES, que les eaux de la mer envahirent à plusieurs reprises. A cette époque, dans les forêts, le noyer poussait déjà à côté des pins; les animaux, mastodonte, etc., commençaient à se rapprocher des espèces actuelles. Ces terrains occupent près du tiers de la France, disposés en trois groupes principaux :

1° Celui d'*Aquitaine* avec une partie du Languedoc;

2° Celui de *Neustrie* comprenant Orléanais, Touraine, Ile-de-France, Brie, haute Normandie et Picardie;

3° Celui de la région de la Bresse avec la meilleure partie de la *vallée de la Saône* et le Viennois; une grande partie de la Provence s'y rattache.

La *Limagne* forme un petit bassin particulier.

Ces groupes sont placés au centre des bassins et forment une série nombreuse de couches qui occupent à peu près l'espace des anciens lacs de l'époque tertiaire (1). Les sou-

(1) La carte ne donne qu'une seule teinte pour le terrain tertiaire, comme pour les autres; mais ce terrain, comme les autres, se compose de couches nombreuses et diverses. Voici, comme exemple de la multiplicité et de la diversité de ces couches, lesquelles affleurent sur divers points, une coupe verticale, et à hauteurs proportionnelles, du Mont-Valérien (près de Paris).

TERRAIN TERTIAIRE.
Meulières de la Beauce.....
Sables de Fontainebleau.....
Glaises vertes.....
Couches alter. de marne et de gypse..
Passage du chemin de fer.....
Travertin de Saint-Ouen.....
Sables de Beauchamp.....
Marnes blanches.....
Calcaire grossier.....
Argiles plastiques et sables inférieurs
TERRAIN CRÉTACÉ .....

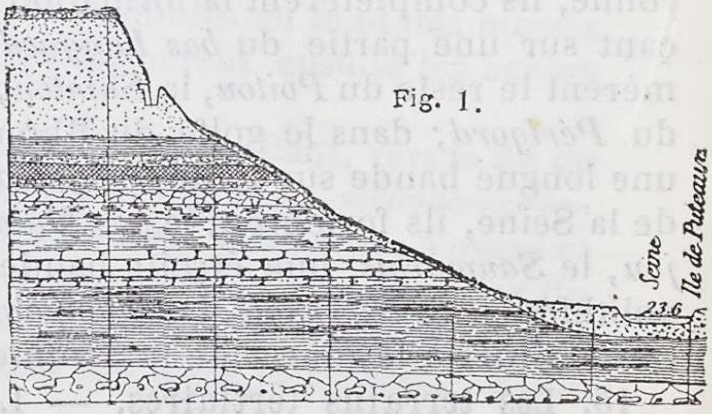

Fig. 1.

lèvements des Alpes portèrent ces dépôts au-dessus du niveau des mers, en chassèrent les eaux et donnèrent à l'Europe occidentale la direction générale de ses pentes.

Les autres formations les entourent en quelque sorte de leurs cercles concentriques (Voir les cartons de la carte n° 2), et, dans le bassin de la Seine ou dans un des deux autres, on peut remonter d'une manière à peu près régulière jusqu'au massif granitique, en traversant successivement la plupart des terrains des grandes époques géologiques. Ceux des terrains stratifiés qui se trouvent aux extrémités des bassins sont aussi ceux qu'on rencontre à la plus grande profondeur en creusant le sol : les puits artésiens le démontrent. Toutefois cette disposition régulière a été, à plusieurs reprises et en maint endroit, contrariée par les soulèvements lents, par des éruptions volcaniques, et la régularité primitive des *terrains stratifiés* serait souvent inintelligible, si on ne tenait compte des désordres produits par les *terrains ignés;* c'est ce que rend sensible la figure n° 2. Par suite soit de ces soulèvements, soit de la position des terrains anciens au-dessus du niveau des eaux au moment où se sont formés des terrains plus récents, c'est généralement *dans les lieux élevés*, montagnes ou plateaux, que l'on trouve, à *la surface du sol, les formations anciennes, et dans les lieux bas*, vallées, etc., *les formations récentes.*

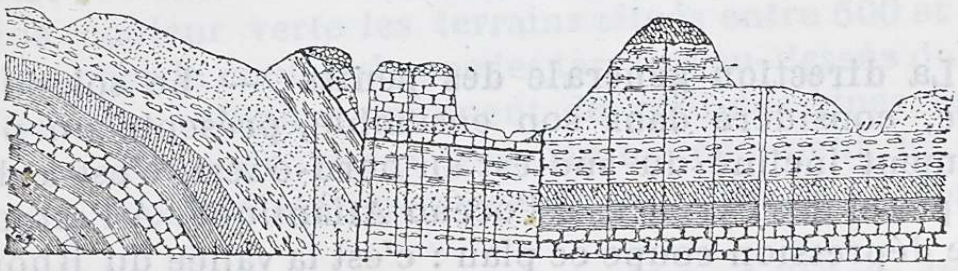

Fig. 2. — Terrains stratifiés.

**16. Les derniers soulèvements.** — La France avait à peu près sa forme actuelle, lorsque le soulèvement qui

donna aux Alpes leurs derniers contours et déplaça les glaciers, poussa, entre les Vosges et la forêt Noire, le Rhin qui créa par ses *alluvions* la plaine de l'Alsace. Les autres fleuves nivelaient en même temps leurs vallées et les enrichissaient de leur limon; le Rhône créait son vaste *delta*; des dépôts importants se formaient entre Dunkerque et Calais et dans la vallée de la Sèvre-Niortaise. Enfin le massif granitique du centre était profondément bouleversé par des éruptions volcaniques qui recouvraient de *trachyte* et de *basalte* une partie du sol, et dont les cratères éteints se voient encore dans les puys de l'Auvergne et dans les monts du Vivarais, principalement au puy de Pariou. C'est la période que les géologues nomment époque quaternaire.

La connaissance des révolutions géologiques qui ont constitué notre sol explique le relief actuel de ce sol, l'étendue des bassins, la direction des fleuves et, en grande partie, le plus ou moins de richesse minérale et de fécondité agricole de nos provinces.

2e section.

## LE RELIEF DU SOL.

(MONTAGNES, COLLINES, PLATEAUX.)

(Voir la carte no 3.)

17. La direction générale des pentes. — Le sol de la France, considéré dans son ensemble, présente un plan doucement incliné du sud-est au nord-ouest, c'est-à-dire des Alpes et des Pyrénées à l'océan Atlantique. A l'est, une longue dépression coupe ce plan : c'est la vallée du Rhône; le terrain qui se relève à l'ouest de cette vallée forme le bourrelet des Cévennes, d'où coulent, dans une direction à peu près paralèlle, les eaux de trois des grands bassins de la France. Notre système orographique se compose ainsi :

1° D'une *ceinture extérieure de chaînes* comprenant les *Vosges*, le *Jura*, les *Alpes* et les *Pyrénées ;*

2° D'une *ceinture intérieure* comprenant les *Cevénnes* et leur prolongement :

3° De *ramifications*, partant des Cévennes, *dans la direction du nord-ouest*, comprenant le *massif central* et séparant les bassins des fleuves tributaires de l'Atlantique.

Dans l'ensemble les plaines dominent ; si l'on pouvait s'élever à plusieurs lieues dans l'air, on apercevrait une surface à peu près unie ou du moins légèrement ondulée sur laquelle les plus hautes montagnes ne formeraient qu'un très-léger relief (1) ; on remarquerait aussi que les chaînes elles-mêmes se présentent rarement comme des murailles escarpées ou tout au moins isolées. La carte ne montre le plus souvent que la ligne de faîte. Mais de ce faîte les hauteurs se prolongent en décroissant, presque toujours à une très-grande distance, par une série de contre-forts, comme dans les Pyrénées, de chaînes secondaires, comme dans les Alpes, de mamelons qui bordent les cours d'eau, comme dans certaines parties du Massif central, ou de plateaux dans lesquels les rivières se sont creusées d'étroites vallées. C'est ce que la carte a essayé en partie d'indiquer par des teintes hypsométriques, c'est-à-dire par des teintes qui mesurent l'altitude relative des lieux, en représentant ici, par la couleur jaune, les terrains situés entre 200 et 500 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer, par la couleur verte les terrains situés entre 500 et 1,000 mètres, par la couleur brune les terrains au-dessus de 1,000 mètres. On voit ainsi comment du côté des Alpes est une énorme masse de terres très-hautes, comment le Massif central, moins élévé, forme cependant aussi une vaste éten-

(1) Voir (carte n° 3) la coupe idéale des Alpes. A l'échelle des cartes de l'Atlas, le mont Blanc, le plus haut sommet des Alpes et de toute l'Europe, mesurerait 0 mill. 87 ; le plus haut sommet des Pyrénées, 0 mill. 49 ; le plus haut sommet du Jura, 0 mill. 24 ; le plus haut sommet des Vosges, 0 mill. 21

due de hautes terres s'abaissant peu à peu vers le nord, l'ouest, et le sud-ouest ; certains plateaux de ce massif ont une altitude supérieure à certaines chaînes de montagnes (la partie occidentale des monts Faucilles par exemple).

I

18. Les Vosges. — La chaîne des VOSGES s'étend du nord au sud, parallèlement au Rhin, sur une longueur d'environ 260 kilomètres. Les sommets arrondis en forme de ballons sont ordinairement couverts de gazon ; çà et là, perce le rocher. Les croupes sont parées des magnifiques forêts de hêtres et sutout de sapins. A mesure qu'on s'avance vers le sud, les montagnes s'élèvent ; elles n'ont guère que 600 mètres d'altitude du côté de Bitche et sont peu boisées de ce côté. C'est entre le col de Saverne et le ballon de Giromagny que la ligne de faîte atteint la plus grande élévation : le ballon de Guebwiller, un des deux sommets désignés sous le nom de *ballons d'Alsace*, a 1,426 mètres, l'autre, celui de Giromagny, a 1,250 mètres.

Divers cols s'ouvrent dans les Vosges et facilitent le passage d'Alsace en Loraine : la route de Bitche, la route de *Saverne*, le *col de sainte-Marie-aux-Mines*, celui de Bonhomme, celui de la Schlucht, celui de *Bussang*, avec la route de Giromagny. Au sud du ballon de Giromagny, est une plaine haute, ondulée, qui sépare les Vosges du Jura : c'est le *col de Valdieu* ou trouée de Belfort.

19. Le Jura. — LE JURA est un massif calcaire mêlé d'argile qui s'élève comme un plan incliné, ou plutôt comme une série de plateaux disposés par étages supportant diverses séries de chaînons parallèles, orientés de l'est à l'ouest dans la partie septentrionale, du nord-est au sud-ouest dans la partie centrale, du nord au sud dans la partie méridionale; entre les chaînons, des vallées longitudinales désignées sous le nom de « cluses : » de là, la direction

particulière des cours d'eau dans cette région. Les plus hauts sommets sont à l'est sur la frontière de France d'où l'on descend par des pentes rapides sur le bord des lacs de la Suisse. Le massif s'étend, de Besançon à la frontière de France, sur une longueur d'environ 60 kilomètres, et, du Rhin au Rhône, sur une longueur de près de 300 kilomètres. L'étage supérieur se divise en :

1° *Jura septentrional*, qui s'étend des bords du Rhin au plateau d'Etalières, et qui présente un plateau plissé dans tous les sens et supportant quelques hautes montagnes.

2° *Jura central*, entre le plateau d'Etalières et la Dôle, avec le Suchet (1,590 mètres), le Chasseron (1,610 mètres) qui sont sur le territoire suisse :

3° *Jura méridional*, de la Dôle au Rhône, où sont les plus grands sommets de la chaîne, la Dôle (1,681 mètres), le grand Credo (1,690 mètres), *le Reculet* (1,720 mètres).

Dans les étages secondaires, on remarque au midi les *monts du Bugey* et les *monts Revermont* ou Jura occidental, qui séparent le bassin de l'Ain du bassin de la Saône, et au nord les *monts Laumont* que longe le Doubs.

20. Les Alpes. — Les ALPES forment un grand arc de cercle qui enveloppe de trois côtés l'Italie du nord. Un seul de ces côtés, celui des *Alpes occidentales*, sert de limite à la France, cette partie des Alpes dont la longueur est d'environ 450 kilomètres se divise en quatre sections :

1° *Alpes Pennines* dont le nom d'origine celtique signifie hauts sommets, et qui s'étendent de l'est à l'ouest du mont saint Gothard au *mont Blanc* entre la Suisse et l'Italie ; elles ne servent de frontière à la France que par le MONT BLANC, *la plus haute montagne de l'Europe* (4,810 *mètres*) qui doit son nom à la masse gigantesque de ses neiges éternelles et de ses grands glaciers (mer de glace, glacier des Bossons, etc.), et qui est orientée du nord-est au sud-ouest.

2° *Alpes Grées* dont le nom d'origine celtique signifie rochers, et qui s'étendent du mont Blanc au *mont Cenis* (2,896 mètres), renfermant le petit Saint-Bernard et le

mont Iseran (4,045 mètres) et suivant une direction générale du nord-ouest au sud-est.

3° *Alpes Cottiennes,* dont le nom vient d'un petit roi du pays, vivant au temps d'Auguste, et qui s'étendent du mont Cenis au mont Viso, formant un angle aigu dont le mont Tabor (3,180 mètres) est le sommet, et renfermant le mont Genèvre (3,592 mètres).

4° *Alpes maritimes,* qui commencent au *mont Viso* (3,836 mètres) et s'étendent jusqu'au *col de Cadibone,* à 60 kilomètres environ de la frontière française, en formant un grand arc de cercle ouvert du côté de l'Italie.

A mesure que, des bords de la Méditerranée, on s'avance vers le nord, les montagnes s'élèvent; le col de Cadibone n'est qu'à 490 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que, depuis le col de Tende, aucun passage n'est à moins de 1,900 mètres, et le mont Longet n'a guère que 3,000 mètres, tandis que le mont Blanc en a 4,810. Dans ces montagnes, la nature est sauvage et grandiose; des neiges éternelles couvrent les sommets de la chaîne centrale et même quelques pics des chaînes secondaires (1). Partout des eaux torrentueuses, des rochers, de profondes et pittoresques vallées qui se rétrécissent à mesure qu'on les remonte.

Du côté de l'Italie, les montagnes descendent rapidement vers la plaine, et les pentes sont escarpées.

Sur le versant français, au contraire, elles projettent de longs et puissants ramaux jusque dans le voisinage du Rhône. En allant du nord au sud :

Les *Alpes du Valais,* qui séparent la France de la Suisse et comprennent, entre autres sommets élevés, le Buet;

Les Alpes de Faucigny, qui ferment au sud la vallée de l'Arve;

Les *Alpes de Savoie,* qui s'élèvent par divers massif, entre autres le *massif de la grande Chartreuse,* entre le bassin du

(1) Sous le 45e degré de latitude, la limite inférieure à laquelle les neiges sont perpétuelles, est à 2,250 mèt. au-dessus du niveau de la mer.

Rhône et celui de l'Isère ; sur plusieurs points une éminence de quelques mètres à peine sépare à leur source l'affluent du Rhône de celui de l'Isère, tandis que des hauteurs de plus de mille mètres bordent leurs deux rives; ces chaînes dominent au nord les belles vallées de la Tarantaise et du Grésivaudan ;

Les *monts de la Vanoise* qui partent du mont Iseran entre l'Isère et son affluent l'Arc, séparant ainsi la Tarantaise et la Maurienne ;

Les *Alpes du Dauphiné* qui se détachent de la chaîne centrale au mont Tabor et constituent la plus importante des chaînes secondaires; l'arête principale forme une ligne brisée dont la direction générale est vers le sud-ouest ; elle a de hauts sommets, le pic des trois Ellions (3,882 mètres), et, dans la partie granitique et sauvage qu'on appelle « les montagnes d'Oisans, » le col du Lautaret (2,070 mètres) par lequel passe la route pittoresque de Grenoble à Briançon, le Grand Pelvoux (3,954 mètres), le mont Olan ; au sud-ouest, la chaîne devient calcaire et s'épanouit en plusieurs massifs interrompus dont les principaux sont le mont Ventoux (1,912 mètres), c'est-à-dire le mont battu des vents, et le mont Leberon. Les Alpes du Dauphiné projettent entre l'Isère, le Rhône et la Durance de nombreuses ramifications ;

Les *Alpes de Maurienne,* Alpes sauvages dont une partie forme la ceinture méridionale du Grésivaudan, montagnes de Bure, etc. ;

Les *Alpes de Provence* qui commencent au mont Lausanier, au sud du bassin de la Durance, et ont une direction générale du nord au sud ; elles se continuent par les *monts Esterel,* montagnes décharnées dont la direction est de l'est à l'ouest, et se terminent près du Rhône par le massif isolé des Alpines ; près du massif de la Sainte-Baume, vers la source de l'Argens, prend naissance la chaîne côtière dite *monts des Maures*, en souvenir des Sarrasins qui ont occupé et désolé la contrée.

Les chaînes du nord, là où ne sont pas les neiges éternelles et les rocs à pic, sont presque toujours tapissées d'une riche verdure, arbres et gazon. Les chaînes du sud, au contraire, depuis le revers méridional des Alpes du Dauphiné, sont nues, arides, ravinées par les torrents. D'ailleurs, du Rhône à la Méditerranée, sur une longueur de plus de 300 kilomètres et de la ligne de faîte jusqu'à l'étroite plaine du Rhône, sur une largeur de 60 à 80 kilomètres, le pays n'est qu'un amas de montagnes encaissant d'étroites vallées.

21. Les Pyrénées. — La chaîne des Pyrénées françaises est formée par une masse granitique, schisteuse ou calcaire qui a une longueur de 350 kilomètres et une largeur de 100 kilomètres environ au centre, de 50 aux extrémités. D'un aspect tout différent de celui des Alpes, cette chaîne présente une haute muraille, aux sommets aigus, qui s'étend en ligne presque droite de l'est à l'ouest, et projette, du sud au nord, une série de contre-forts parallèles, enfermant d'étroites vallées assez semblables les unes aux autres. Les vallées du versant méridional sont plus courtes et d'une pente plus rapide. Les crêtes sont presque partout infranchissables, ou accessibles seulement aux montagnards; aussi y a-t-il peu de routes à travers les Pyrénées. L'aspect des montagnes est généralement plus sévère et plus décharné que celui des Alpes; les neiges éternelles y sont beaucoup plus rares.

Les Pyrénées se divisent en :

1° *Pyrénées orientales,* qui s'étendent du cap de Creus au pic Corlitte et prennent, en s'abaissant à leur extrémité orientale, le nom de monts Albères ; elles projettent le mont Canigou avec les Aspres et les Corbières ;

2° *Pyrénées centrales,* du pic de Corlitte (2,921 mètres) au mont Cylindre dans le Massif du Marboré (3,322 mètres), renfermant la *Maladetta* (3,370 mètres, au pic d'Anéthou) le plus haut sommet de toute la chaîne qui forme à cet endroit un crochet d'une trentaine de kilomètres vers le sud,

le pic de Posets, le mont Perdu. Les Pyrénées centrales projettent, au mont Cylindre, la chaîne des *monts de Bigorre*), avec le pic du midi de Bigorre (2,909 mètres), monts qui s'abaissent promptement en simples collines; au plateau de Lannemezan, ils se confondent avec les nombreuses rangées des *collines d'Armagnac* et de la Chalosse, étalées en éventail de la Garonne jusqu'à l'Adour et au delà, et toutes composées de petits cailloux à peine liés ensemble ;

3° *Pyrénées occidentales,* du mont Cylindre au col de Belate avec le *Vignemale* (3,298 mètres), le *pic du midi d'Ossau* (2,847 mètres), etc.; au col de Belate se détache la chaîne des *monts de la Basse-Navarre* qui se termine au fond du golfe de Gascogne et sert de frontière à la France.

La chaîne des Pyrénées se prolonge, sous divers noms, du col de Bélate j'usqu'au cap Finistère, à l'extrémité ouest de l'Espagne.

II

22. Les Corbières. — Du pic de Corlitte se détachent deux chaînes secondaires : les CORBIÈRES, Corbières orientales, toutes décharnées, et *Corbières occidentales,* granitiques et hautes au sud, calcaires et basses au nord; l'Aude coule entre ces deux chaînes. Les Corbières occidentales se terminent au *col de Naurouse* qui n'est élevé que de 190 mètres au-dessus du niveau de la mer et de 60 mètres à peine au-dessus de Toulouse.

23. Les Cévennes. — Les CÉVENNES commencent où finissent les Corbières occidentales, au col de Naurouse. Elles s'étendent sur une longueur d'environ 475 kilomètres jusqu'à la dépression par laquelle passe le canal du Centre et se divisent en trois parties dont le *mont Aigoual,* à l'extrémité sud-est du Massif central de la France et la *source de la Cance,* petit affluent du Rhône, sont les points de démarcation :

1° Les *Cévennes méridionales* formant une courbe de

175 kilomètres orientée vers le nord-est, et désignées sous les noms de *montagne Noire*, montagne toute granitique dont quelques sommets dépassent 1,200 mètres, et qui est orientée de l'ouest à l'est, *monts l'Espinous*, c'est-à-dire épineux, orientés comme les chaînes suivantes vers le nord-est, monts de l'Orb, ainsi nommés à cause du petit fleuve qui y prend sa source, *monts Garrigues*, monts granitiques dont le principal sommet est l'Aigoual, situé à l'extrémité de la chaîne. Les pentes de ces chaînes sont plus rapides et plus longues sur le versant méridional que sur le versant septentrional où elles présentent fréquemment de grands plateaux pierreux, couverts d'une herbe maigre. Elles s'élèvent à mesure qu'on s'avance vers l'est : le coteau de Saint-Félix qui termine la chaîne au sud-ouest de la montagne Noire, n'atteint pas 340 mètres ; le mont Aigoual en a 1,568.

2° Les *Cévennes centrales* ou Cévennes proprement dites, c'est-à-dire en langue celtique les crêtes, orientées du sud au nord avec une légère inclinaison vers l'est, sur une longueur d'environ 160 kilomètres et désignées, d'après les provinces qu'elles traversent, sous les noms de *monts du Gévaudan*, entassement de hauteurs âpres et de plateaux ravinés, qui s'étend de l'Aigoual au *mont Lozère* (1,702 mètres), et de *monts du Vivarais*, montagnes de granit et de basalte, parmi lesquelles sont le *Gerbier-des-Joncs* (1,562 mètres) et le *Mézenc* (1766 mètres), le plus haut sommet des Cévennes. C'est d'ailleurs dans les Cévennes centrales que la chaîne atteint sa plus grande altitude et que les montagnes ont le caractère le plus sauvage.

3° Les *Cévennes septentrionales*, orientées du sud au nord sur une longueur de 140 kilomètres et désignées aussi, d'après les provinces qu'elles traversent, sous les noms de *monts du Lyonnais* qui ont encore quelques sommets assez élevés (mont Pilat 1,434 mètres), montagne de Tarare, (1,450 mètres), mont d'Or détaché à l'est de la chaîne centrale, de *monts du Beaujolais* dont un seul sommet (mont d'Ajoux) atteint 1,000 mètres et qui projettent au

nord-est le rameau des monts du Maconnais, de *monts du Charolais* dont la partie centrale est granitique, et dont aucun sommet n'atteint 1,000 mètres. Sur les hautes cimes, il y a des parties incultes et rocheuses; mais, à mesure qu'on s'avance vers le nord, les hauteurs s'abaissent: elles n'ont que 550 mètres en moyenne dans les monts du Charolais, que 309 mètres au point culminant du canal du Centre, et partout, jusque sur les sommets mamelonnés, on trouve des prairies, des bouquets de bois et des céréales.

24. **Le prolongement des Cévennes.** — Au nord des monts du Charolais est une dépression où se trouve, à une altitude de 309 mètres, l'étang de Longpendu qui sert de bief de partage au canal du Centre. Au nord de cette dépression commence la chaîne de la CÔTE D'OR qui a une longueur de 120 kilomètres et une hauteur moyenne de 4 à 500 mètres; les plus hauts sommets sont la montagne de Bligny (665 mètres), le mont Moresol et le *mont Tasselot* (620 mètres) situé à l'extrémité septentrionale. La Côte d'Or, assez accidentée, boisée sur ses flancs, beaucoup plus rapide sur son versant oriental que sur son versant occidental, doit le nom qu'elle porte, non à ses sommets nus pour la plupart, mais aux coteaux qui sont à ses pieds sur le versant de la Saône et que couvrent les riches vignobles de la Haute-Bourgogne.

Au nord de la Côte d'Or, et orienté vers le nord-est, s'étend, sur une longueur de 80 kilomètres et avec une altitude de 400 à 450 mètres, le PLATEAU DE LANGRES, série de plateaux ondulés, partout cultivés, à pente beaucoup plus rapide sur le versant sud-est que sur le versant nord-ouest.

25. **Les monts Faucilles.** — Les MONTS FAUCILLES doivent leur dénomination à leur forme recourbée; ils commencent à la source de la Meuse; ils sont formés, à l'ouest, de simples plateaux boisés ne dépassant guère 500 mètres, à l'est, depuis la source de la Saône, de massifs montagneux assez élevés qui les rattachent au ballon d'Alsace et qui relient ainsi le système Cévennien au système Vosgien : ils ont un peu plus de 100 kilomètres de longueur.

26. L'Argonne et les Ardennes. — Au nord des Faucilles, s'élève une région accidentée, toute semée de bois et hérissée de collines dont la hauteur n'est que de 4 à 500 mètres; la Meuse y court dans une étroite vallée qu'elle a creusée quelquefois à pic; à l'est du fleuve, les *collines entre Meuse et Moselle* s'étendant jusqu'à la hauteur de Verdun; à l'ouest, les *monts du Bassigny*, ainsi nommés du nom du pays, plus rapides sur le versant oriental que sur le versant occidental, ensuite depuis les sources de l'Aire et de l'Aisne, l'*Argonne*, plateau en grande partie calcaire, boisé et raviné, donnant passage à plusieurs défilés: les Islettes, la Chalade, Grand-Pré, la Croix-aux-Bois, le *Chêne-Populeux*, par lesquels on entre dans la vallée de la Seine.

Au nord des collines entre Meuse et Moselle et de l'Argonne, commencent les terrains de transition constituant le Massif des Ardennes, vieux mot celtique qui signifie forêts; la Meuse le traverse, séparant ainsi les *Ardennes Orientales* et les *Ardennes Occidentales*. Les Ardennes sont, en réalité, un vaste plateau très-uni sur son sommet, tout boisé, souvent marécageux et peu cultivé, élevé au-dessus des plaines environnantes et profondément raviné par les cours d'eau qui le coupent en plusieurs plateaux.

Dans l'intérieur de l'arc de cercle formé par le plateau de Langres, les monts de Bassigny et l'Argonne, courent plusieurs bourrelets de collines concentriques, qui marquent en général la terminaison des diverses couches géologiques du bassin parisien et dont les pentes les plus rapides sont tournées vers l'est, à contre-sens du cours des eaux.

27. Le plateau de Picardie, etc. — Les Ardennes occidentales se terminent par une suite de plateaux jurassiques ou crétacés, formant de belles plaines, peu accidentées, sauf dans le voisinage des cours d'eau où ils s'enfoncent en pentes douces pour encaisser les rivières. Leur altitude varie entre 50 et 200 mètres. On peut les diviser, suivant les provinces dont ils forment le sol, en *plateau d'Artois*, bien cultivé, très-légèrement mouvementé et

aboutissant au cap Gris-Nez, *plateau de Picardie*, formé en général de bonnes terres argilo-calcaires, ondulé en manière de collines dans sa partie méridionale (le pays de Bray plus accidenté s'y rattache) et continué par le *plateau de Caux* qui est assez élevé et qui aboutit au cap la Hève.

**28. Le dos d'entre Seine et Loire.** — Du mont Moresol (Côte d'Or) s'étend, dans la direction du nort-ouest, sur une longueur d'environ 600 kilomètres, un relief de sol formé, en premier lieu, d'un massif de collines granitiques, boisées et sauvages, dit *monts du Morvan* du nom du pays, et dont un sommet (les Bois du roi) atteint 902 mètres;

En second lieu, des *collines du Nivernais*, collines calcaires dont la hauteur n'excède pas 300 mètres et qui s'étendent entre la source de l'Aron et celle du Loing;

Puis d'une simple plaine calcaire très-unie, haute seulement de 120 à 160 mètres au-dessus du niveau de la mer (1), que couvrent, d'une part, la forêt d'Orléans, d'autrepart, les cultures de la Beauce et qu'on désigne sous le nom de *plateau d'Orléans*.

Le sol se relève dès qu'on arrive au terrain jurassique, forme, à partir de la source du Loir, le *plateau du Perche*, qui a de 150 à 300 mètres d'altitude, et dont les collines du Lieuvin sont une ramification projetée vers le nord, puis, à partir de la source de la Sarthe, dans des terrains de transition et des terrains granitiques, les *collines de Normandie*, plus accidentées, et dont un sommet atteint 386 mètres; près de Domfront, la chaîne se divise en deux branches :

Au nord, les *collines du Cotentin*, qui aboutissent au cap de la Hague.

Au sud, les *collines du Maine*, qui, d'abord granitiques et stériles, se continuent entre les bassins de la Vilaine et de la Mayenne par de très-légères ondulations.

(1) A Orléans, la Loire est à 30 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Entre la source du Couesnon et celle de la Vilaine, naît un long rameau granitique et schisteux qui s'étend jusqu'aux extrémités du Finistère. Ce sont d'abord les *collines de Bretagne*, simples ondulations à peine sensibles, de 50 à 150 mètres, qui se relèvent non loin de la source de la Rance et prennent alors le nom de Menez qui, en breton, signifie montagnes (montagnes arrondies qui d'ailleurs n'excèdent pas 300 mètres). Vers la source du Blavet, elles se bifurquent; dans la direction de l'ouest continuent jusqu'à la pointe Saint-Mathieu, les monts d'Arrée, véritables montagnes, escarpées, couvertes de landes, quoiqu'aucun sommet n'y dépasse 300 mètres; dans la direction du sud-ouest jusqu'à la pointe du Raz et à la pointe de Penmarch, les *montagnes Noires*, un peu moins élevées, également âpres, couvertes de bois, de landes et toutes coupées de ravins.

29. **Le dos d'entre Loire et Garonne.** — La chaîne entre Loire et Garonne, bien plus importante que la précédente, orientée en général au nord-ouest, forme la principale arête du Massif Central qui séparait le golfe de la Seine du golfe de la Garonne dans les temps antédiluviens. Elle commence au nord du *mont Lozère* qui s'allonge lui-même dans la direction de l'est à l'ouest entre la source du Tarn et celle du Lot; elle se compose de chaînes très-diverses :

Le *mont de la Margeride*, montagne granitique de 48 kil. de longueur et de 1,100 à 1,600 mètres d'élévation, orientée vers le nord-ouest.

Les *monts d'Auvergne*, dont la direction générale est du sud au nord, et qui, de Saint-Flour à Aigueperse, forment quatre massifs distincts : au sud le massif dont le sommet le plus élevé est le *Plomb-du-Cantal* (1,856 m.), au centre le massif du Cézallier et celui du *mont Dore*, qui renferme le *Puy-de-Sancy* (1,886 m.), le plus haut sommet de la France centrale et septentrionale et qui projette au nord-ouest le rameau granitique des *montagnes de la Basse-Auvergne*, au nord le massif du *Puy-de-Dôme* (1,465 m.). Dans les monts d'Auvergne (excepté ceux de la Basse-Auvergne), le sol est

volcanique et se compose de basalte, de trachyte, de coulées de lave, de terrains cristallins, plus rarement de granit. Ce sont en effet d'anciens volcans éteints; on les nomme, dans la partie nord, des dômes à cause de leur forme arrondie, ou des puys d'un mot latin (podium) qui signifie éminence ; beaucoup, dans les deux massifs septentrionaux, laissent encore apercevoir distinctement la forme de leurs cratères : le Puy-de-Pariou est en ce genre un des plus curieux.

Les *monts du Limousin* qui commencent à l'extrémité des monts de la Basse-Auvergne et s'étendent de l'est à l'ouest sur une longueur de 150 kilomètres : c'est un groupe de monts de granit, arrondis, pressés les uns à côté des autres, qui atteignent leur plus grande élévation dans le mont Odouze (1,364 m.); ils s'inclinent de là par le stérile plateau de Mille-Vaches jusqu'au mont Jargeau (950 m.), et se prolongent jusqu'à la source de la Charente par des bruyères, puis des bois sur les sommets, et des pâturages sur les plans inférieurs.

Les *collines du Poitou*, collines argileuses et calcaires, qui n'ont plus guère que 200 mètres d'altitude; elles se continuent par le *plateau de Gatine*, plateau granitique qui ne dépasse que sur un point (mont des Alouettes) l'altitude de 200 mètres, et elles se terminent vers l'embouchure de la Loire par les *collines du Bocage* vendéen.

Le Massif Central a plusieurs arêtes secondaires :

Au nord, une chaîne longue de 200 kilomètres, dont l'altitude moyenne dépasse 1,000 mètres, qui atteint même plus de 1,600 mètres sur divers points et dont les cols sont très-élevés (*monts* basaltiques *du Velay*, *monts* granitiques *du Forez*, *monts* porphyriques *de la Madeleine*); elle se détache de la chaîne des monts du Vivarais et forme une haute barrière entre la Loire et l'Allier.

Au nord-ouest, se détachant de l'arête principale, les *monts* granitiques *de la Marche* qui ont leur racine au mont Odouze, etc.

Au sud, se détachant de la chaîne au mont Lozère, le *causse de Levezac*, vaste plateau calcaire et pierreux revêtu de maigres pâturages, et qui se ramifie vers la source de l'Aveyron, d'une part entre Lot et Aveyron avec les *monts du Rouergue*, d'autre part entre Aveyron et Tarn avec le causse de Levezou, causse très-accidenté et couvert d'immenses bruyères.

Au sud-ouest, se détachant de l'arête principale, les *monts d'Aubrac*, massif granitique situé entre le Lot et la Trueyre son affluent, qui prend naissance au mont de la Margeride; les *monts du Quercy*, qui, partis du Plomb-du-Cantal, couvrent le pays entre Lot et Dordogne; les *collines du Périgord*, légères ondulations qui se prolongent, sous le nom de collines de Saintonge, jusqu'à l'embouchure de la Gironde.

Ces chaînes sont en quelque sorte les nervures du MASSIF CENTRAL. Le dos d'entre Loire et Garonne en est la principale arête; les Cévennes en forment le talus au sud et à l'est. Ce Massif, volcanique en Auvergne, granitique sur une grande partie de l'arête principale, ainsi que dans presque tout le Limousin et dans la Marche, calcaire au sud dans les causses dont le nom même signifie chaux et qui sont de maigres et caillouteux pâturages à moutons, interrompu par quelques belles plaines tertiaires, Limagne, plaine du Forez, etc., s'abaisse en terrasses onduleuses à mesure que du sud-est on s'avance vers le nord, le nord-ouest ou le sud-ouest. Tulle n'est qu'à 244 mètres au-dessus du niveau de la mer; Limoges, à 287 mètres. Mais Guéret atteint 445 mètres, Gannat 347, Ussel 639, Mauriac 698, Saint-Flour 698; *Murat est à 937 mètres au-dessus du niveau de la mer*. Mende, déjà moins élevé, est encore à 739 mètres, Rodez à 632. De ce Massif largement arrosé par les pluies, descendent, en s'épanouissant sous forme de gerbe, des centaines de cours d'eau qui forment les affluents de la rive droite de la Garonne, ceux de la rive gauche de la Loire, et ceux des bassins intermédiaires (Charente, etc.).

30. La Corse. — La Corse est traversée du nord au sud

par une chaîne dont le sommet le plus élevé est le *monte Cinto* (2,816 m.).

### 3e section.

## LES EAUX.

(FLEUVES, RIVIÈRES, LACS, ÉTANGS.)

(Voir la carte no 4.)

31. La direction générale. — Les eaux, dont le cours est déterminé par les pentes du sol, forment en France *sept bassins principaux* et ont *trois directions* distinctes :

1° Dans l'intérieur du grand arc de cercle formé pas les Pyrénées, le système des Cévennes et des Ardennes, c'est-à-dire dans l'intérieur des deux grands golfes de l'époque antédiluvienne, elles coulent au nord-ouest vers la Manche et le golfe de Gascogne (Seine, Loire, Garonne);

A l'extérieur de ce grand arc, elles coulent.

2° Celles qui sont au nord des Faucilles et des Ardennes, dans la direction du septentrion vers la mer du Nord (Rhin, Meuse, Escaut);

3° Celles qui sont au midi des Faucilles et du Jura, vers la Méditerranée dans la direction du sud (Rhône).

La France compte plus de 200 cours d'eau navigables (1) ou flottables, c'est-à-dire capables de porter des bateaux ou des bûches de bois à brûler, et par conséquent dépendant du domaine de l'État, sans compter les petites rivières, les torrents et les ruisseaux, beaucoup plus nombreux, qui font tourner des roues de moulin et de manufacture, ou qui arrosent des prairies. Nous ne mentionnons que les principaux, c'est-à-dire ceux dont la portion navigable dé-

(1) La longueur totale sur laquelle ces cours d'eau sont classés comme flottables ou navigables est d'environ 11,000 kil. dont 8,800 navigables.

passe 20 kil. ou qui ont, à quelque autre titre, une certaine importance. (Voir *Tabl. de Stat.* n° 6.)

I

32. La Seine. — La SEINE prend sa source au mont *Tasselot* dans la commune de *Chanceaux*, département de la Côte-d'Or, à 435 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce n'est d'abord qu'un petit cours d'eau descendant vers le nord-ouest jusqu'au delà de *Troyes* sur la pente générale des terrains de cette région, laquelle n'est pas de moins de 3 mètres par kilomètre ; la pente moyenne n'est plus ensuite dans le reste de son cours que de 15 centimètres par kilomètre. Le fleuve arrose *Chatillon-sur-Seine*, *Bar-sur-Seine*, devient navigable à *Marcilly* où se termine le canal de la haute Seine; arrêté par la rangée des collines qui marquent la limite du terrain crétacé dans le bassin de la Seine, le fleuve se détourne vers l'ouest, tourne les collines, arrose *Nogent-sur-Seine*, puis il reprend la direction nord-ouest, vers laquelle l'incline le relief du plateau d'Orléans et des collines du Perche; il conserve cette direction jusqu'à son embouchure, malgré les nombreux méandres que son cours dessine dans une riche plaine d'alluvion entre deux rangées de collines; *Melun*, *Corbeil*, *Paris*, *Saint-Denis*, *Mantes*, *Elbeuf*, *Rouen* sont les principales villes qu'il arrose. Après un cours de 800 kilomètres dont 600 sont navigables, il se jette dans la Manche, entre le *Havre* et *Honfleur*, par un large estuaire (12 kil.). La marée se fait sentir jusqu'à *Pont-de-l'Arche*, au delà de Rouen ; c'est ce qui a permis à cette dernière ville d'être le principal port de la Seine, lorsque les chemins de fer n'existaient pas et que le commerce employait des bâtiments d'un faible tonnage.

33. Les affluents de la Seine. — Elle reçoit (1) :

(1) La liste complète des affluents navigables de chaque bassin se trouve au *Tableau de statistique*, n° 6.

1° Sur la rive droite :

L'AUBE, qui prend sa source au plateau de Langres et coule entre de belles prairies ;

La rivière d'Yères, bordée de maisons de campagne ;

La MARNE, qui prend sa source près de *Langres* et qui, grossie de la Blaise, de l'Ornain, du petit et du grand Morin, de l'Ourcq, se jette dans la Seine à Charenton, après avoir baigné *Chaumont*, *Châlons*, Épernay, Meaux, etc. ;

L'OISE, dont la source principale est en Belgique, près de Chimay (forêt des Ardennes), et qui reçoit l'*Aisne* (accrue de la Vesle) né dans l'Argonne au mont Beuvron, e le Thérain qui passe à Beauvais. L'Oise se jette dans la Seine, à Conflans-Sainte-Honorine ;

L'*Epte*, qui fut lontemps la frontière des ducs de Normandie et des rois de France ;

L'*Andelle*, dont la vallée est renommée par sa verdure et par ses fabriques ;

2° Sur la rive gauche :

L'YONNE, qui prend sa source dans l'étang de Belle-Perche (Morvan), qui arrose *Auxerre*, et qui, accrue de l'Armançon, se jette dans la Seine à *Montereau-fault-Yonne* (c'est-à-dire Montereau où l'Yonne fait défaut) ;

Le *Loing*, dont le confluent est près de Moret;

L'*Essonne*, dont le confluent est à Corbeil ;

La Bièvre, dont l'eau, noircie par les fabriques, se déverse dans la Seine à Paris ;

L'EURE, qui prend naissance dans le plateau du Perche (forêt de Longny), arrose *Chartres*, reçoit l'Iton qui se perd quelque temps sous terre, puis arrose *Evreux* et se termine à Pont-de-l'Arche ;

La *Rille*, qui descend des collines du Perche et se jette dans l'estuaire de la Seine.

34. **Le bassin de la Seine.** — Les eaux de ces rivières confluent vers la Seine dont le lit occupe le fond du bassin. La ceinture est formée par les *plateaux de Caux* et *de Picardie*, par les *Ardennes occidentales*, l'*Argonne* et les *monts*

*du Bassigny*, par le *plateau de Langres* et la *Côte-d'Or*, par le *dos d'entre Seine et Loire* et les *collines du Lieuvin*. Sa superficie est de 4,327,000 hectares et présente l'aspect d'une vaste plaine où les montagnes n'apparaissent guère que vers la limite orientale, mais que coupent plusieurs rangs de coteaux correspondant en général aux diverses formations géologiques.

35. **Les bassins secondaires de la Seine.** — Ils forment trois groupes :

1° Le *bassin de la Somme* qu'enveloppent les plateaux d'Artois, de Picardie et de Caux; ses cours d'eau sont :

La Liane qui arrose Boulogne ;

La *Canche* qui arrose Montreuil ;

L'*Authie*, trois petites rivières q i coulent dans une direction à peu près parallèle ;

La Somme, qui prend sa source près de l'Escaut et de la Sambre, à la naissance du plateau d'Artois, coule au fond d'une vallée tourbeuse, devient navigable, grâce à la canalisation, depuis Saint-Quentin, arrose *Amiens*, Abbeville et, après un cours de 220 kilomètres, se jette dans la Manche, en formant, à son embouchure, une baie assez arge, mais encombrée de bas-fonds ; elle reçoit l'Aivre;

La *Bresle*, qui arrose Eu ;

L'*Arques*, qui, grossie de la Béthune, arrose une vallée très-fertile et se jette à Dieppe ;

2° Le *bassin de la baie de la Seine*, formé par les collines du Lieuvin, du Perche, de la Normandie et du Cotentin ; ses cours d'eau sont :

La *Touques* qui arrose la vallée d'Auge ;

La *Dive ;*

L'Orne, qui a sa source dans le plateau du Perche et qui passe à *Caen ;*

La *Vire*, qui arrose Isigny et se jette dans la même baie que la Douve ;

3° Le *bassin de la baie de Saint-Malo*, borné par les monts du Cotentin, de Bretagne et d'Arrée, comprend :

La Sée, qui arrose Avranches et qui se jette, ainsi que la Sélune et le *Couesnon*, dans la baie du mont Saint-Michel ;

La *Rance*, qui prend sa source dans les monts de Bretagne et qui arrose Saint-Malo ;

La Trieux et la Jaudy, dont l'embouchure est près de la pointe du Sillon.

II

36. **La Loire.** — La Loire, le plus grand fleuve de France (cours de 1,126 kilomètres dont 750 navigables), prend sa source au mont *Gerbier-des-Joncs* (mont du Vivarais), dans le département de l'Ardèche, à 1,420 mètres au-dessus du niveau de la mer, coule avec rapidité vers le nord dans une très-étroite vallée bornée par les Cévennes et par les monts du Forez, passe au pied du *Puy*, devient navigable à *Saint-Just* (département de la Loire), arrose la plaine du Forez, *Roanne*, incline au nord-ouest à partir de Digoin, sous l'influence du massif du Morvan qui l'arrête dans sa course vers le nord, passe à *Nevers*, *Sancerre*, *Cosne*, *Gien*, puis, rencontrant le relief produit par le sous-sol crétacé qui était autrefois le rivage du golfe de la Seine et qui se relie lui-même au massif de Bretagne, elle tourne brusquement au sud-ouest ; c'est au point le plus septentrional du fleuve, à proximité de la Seine, qu'a été bâti *Orléans*, entrepôt de commerce autrefois très-important. La Loire baigne ensuite, dans une riche et belle plaine, *Blois*, *Tours ;* puis se dirige vers l'ouest, décrit un arc de cercle vers le nord en baignant *Saumur*, *Ancenis*, *Nantes*, et va déboucher dans l'Océan à *Saint-Nazaire*, entre les pointes de *Chemoulin* et de *Saint-Gildas*.

La marée se fait sentir jusqu'à Nantes et au delà. Le lit du fleuve est large (350 mètres en moyenne) ; mais il est partout embarrassé de bancs de sable. Rien de plus capricieux que ses eaux. Tantôt elles débordent et inondent les basses plaines de sa vallée avec d'épouvantables ravages. Pour les contenir, on a élevé sur la rive droite, de Blois à

Angers, une digue, la Levée, qui remonte, dit-on, à Charlemagne ; les travaux actuels, exécutés en pierre et sur pilotis, datent de la fin du XVII^e siècle ; sur les deux bords d'ailleurs, on a dû l'encaisser dans des digues de terre ; mais dans les grandes crues qui dépassent 7 mètres, ces digues sont quelquefois rompues. Tantôt, à l'époque de la sécheresse, l'eau manque ; le lit ne présente pour ainsi dire qu'une suite de bancs de sable jaune, au milieu desquels serpentent de maigres canaux ; les bateaux ne sauraient trouver la route tortueuse qu'il leur faut suivre sous peine d'échouer, si les jalons, piqués de distance en distance, ne marquaient la voie navigable.

37. Les affluents de la Loire. — Elle reçoit :

1° Sur la rive droite :

Le Furens, qui passe à *Saint-Étienne ;*

L'*Arroux*, grossi du Bourbince dont le confluent est à Digoin ;

L'*Aron*, qui se jette en face de Decize ;

La *Nièvre*, qui tombe dans la Loire à *Nevers ;*

L'Authion ;

La MAINE, le seul important parmi les affluents de droite, qui arrose *Angers ;* elle est formée par la réunion de la *Mayenne*, qui naît dans les collines de Normandie, et qui passe à *Laval*, et de la *Sarthe*, qui naît au plateau du Perche, passe à *Alençon*, reçoit l'Huisne, arrose *le Mans* où elle devient navigable, et est grossie du *Loir* venu de la forêt d'Orléans ;

L'*Erdre*, qui se jette à *Nantes ;*

2° Sur la rive gauche :

L'ALLIER (avec la Dore et la Sioule), grande rivière de 370 kilomètres, qui prend sa source dans la forêt de Mercoire (mont de la Margeride), coule parallèlement à la Loire, d'abord dans une vallée étroite, puis dans la belle plaine de la Limagne, devient navigable près de Brioude, arrose *Moulins*, et dont le confluent est un peu au-dessous de Nevers.

Le *Loiret*, formé par deux belles sources et n'ayant que 12 kilomètres de cours ;

Le CHER, qui naît dans les monts de la Basse-Auvergne et se grossit de l'Yèvre qui passe à *Bourges*, et de la Sauldre ;

L'INDRE, qui coule au milieu des prairies et qui passe à *Châteauroux ;*

La VIENNE, qui prend sa source au plateau de Mille-Vaches, passe à *Limoges*, reçoit la *Creuse* qui coule très-encaissée, et le Clain qui passe à *Poitiers ;*

Le Thouet ;

La *Sèvre nantaise*, dont la vallée est pittoresque ;

L'*Achenau*, déversoir des eaux du lac de Grandlieu.

38. Le bassin de la Loire. — Ce bassin a une superficie d'environ 13 millions d'hectares, c'est-à-dire du quart de la France ; il est bordé par les *collines du Maine*, le *dos d'entre Seine et Loire*, les *Cévennes septentrionales* et *centrales* et le *dos d'entre Loire et Garonne ;* montagneux dans la partie du sud-est, c'est-à-dire sur le Massif central d'où lui viennent ses principaux affluents, il se développe, au nord et au nord-ouest, en belles et riches plaines.

39. Les bassins secondaires de la Loire. — On rattache au bassin de la Loire les petits fleuves qui coulent en Bretagne, au sud des monts de Bretagne et des monts d'Arrée :

L'*Aulne*, qui se jette au fond de la rade de Brest ;

Le *Blavet*, grossi du Scorff, dont le confluent est à Lorient ;

La VILAINE, qui prend sa source dans les collines du Maine, devient navigable près de *Rennes* et reçoit l'*Ille* et l'*Oust*.

## III

40. La Garonne. — La GARONNE (580 kilomètres, dont 468 navigables) prend sa source dans le *val d'Arran* (à la montagne de Plaine-Béret), en Espagne, entre en France par l'étroit défilé du Pont-du-Roi, se dirige d'abord au nord-ouest, puis, au confluent de la Neste, vers le nord-est,

en suivant les pentes des Pyrénées elle arrose *Saint-Gaudens;* et devient navigable près de *Cazères;* elle arrose *Muret;* à la hauteur de Toulouse, elle rencontre les pentes du Massif central qui la font dévier vers le nord-ouest, et, jusqu'à son embouchure, elle conserve cette direction en dessinant quelques grandes ondulations : c'est au coude du fleuve, non loin du col de Naurouse, qu'a été bâti *Toulouse.* Elle arrose ensuite *Agen, Marmande, la Réole.* A proximité du *bec d'Ambès,* point où la Dordogne réunit ses eaux à celles du fleuve, elle prend le nom de GIRONDE qu'elle garde jusqu'à son embouchure, sur une longueur de 75 kilomètres, et baigne *Blaye;* c'est alors moins un fleuve qu'une longue baie qui se rétrécit au moment d'entrer dans la mer, entre la *pointe la Coubre* et celle *de Grave* en face de *Royan.* Le flot, connu sous le nom de mascaret, s'y précipite avec impétuosité; il remonte jusqu'à 120 kilomètres au delà de Libourne et de Bordeaux, et, à certaines époques de l'année, il est plus redoutable encore que la barre de la Seine.

**41. Les affluents de la Garonne.** — Elle reçoit :

1° sur la rive droite :

L'*Ariége*, qui sort des Pyrénées, arrose *Foix*, et roule quelques paillettes d'or: d'où son nom (Aurigera);

Le Lers, qui vient des Corbières;

Le TARN (350 kilomètres, dont 147 navigables), qui occupe tout le sud-est du bassin; il prend sa source au mont Lozère, baigne Milhau, *Albi*, *Montauban*, reçoit l'Agout et l'*Aveyron* (qui passe à *Rodez*);

Le LOT (450 kilomètres, dont 306 navigables), qui prend aussi sa source sur le versant septentrional du mont Lozère et qui coule à peu près parallèlement au Tarn, presque partout encaissé entre des rochers; il reçoit la Trueyre et arrose *Mende* et *Cahors;*

Le Dropt;

La DORDOGNE (465 kilomètres, dont 292 navigables), qui occupe tout le nord du bassin; elle prend sa source au mont Dore, où elle se forme de deux ruisseaux, la Dore et

la Dogne, reçoit la haute Vézère (grossie de la *Corrèze,* qui passe à *Tulle*), l'Isle (grossie de la Dronne), qui passe à *Périgueux;* elle arrose elle-même Libourne, et se réunit au bec d'Ambès à la Garonne pour former la Gironde;

2° Sur la rive gauche:

La *Save;*

Le *Gers*, qui passe à *Auch;*

La *Baïse*, qui comme les deux précédentes rivières coule du plateau de Lannemezan entre les collines d'Armagnac, et arrose une riche contrée.

42. **Le bassin de la Garonne.** — Sa superficie est d'environ 6 millions d'hectares, et sa ceinture est formée par les *collines de Saintonge* et de *Périgord*, le *dos d'entre Loire et Garonne*, les *Cévennes méridionales* et *centrales*, les *Corbières occidentales*, les *Pyrénées*, les *monts de Bigorre*, et les *collines d'Armagnac*.

43. **Les bassins secondaires de la Garonne.** — Ils sont au nombre de trois :

1° Le *bassin de la Charente*, bordé par le plateau de Gatine, les collines du Poitou, les collines du Périgord et de Saintonge. Ses principaux cours d'eau sont:

Le *Lay* grossi de l'Yon qui arrose la *Roche-sur-Yon ;*

La *Sèvre Niortaise*, rivière pittoresque, qui passe à *Niort* et reçoit la *Vendée;*

La Charente, qui prend sa source dans les collines du Poitou, passe à *Angoulème*, *Rochefort*, et reçoit la Boutonne;

La Seudre ;

2° Le *bassin des Landes*, qu'aucune ceinture appréciable n'enveloppe et dont l'unique cours d'eau est la *Leyre* qui se jette dans le bassin d'Arcachon ;

3° Le *bassin de l'Adour*, bordé par les collines d'Armagnac, les monts de Bigorre, les Pyrénées occidentales et les monts de la Basse-Navarre, lequel comprend :

L'Adour, qui prend sa source dans la vallée de Campan, près du pic du midi de Bigorre, arrose *Tarbes*, *Bayonne*, et reçoit sur sa rive droite, la Midouse qui arrose *Mont-de-*

*Marsan*, sur sa rive gauche, le Suy de France, de nombreux gaves dont le principal est le gave de Pau qui arrose *Pau* et reçoit le gave d'Oloron, et la Nive, dont le confluent est à Bayonne ;

La *Nivelle*, qui se jette dans la mer, à Saint-Jean de Luz ;

La *Bidassoa*, qui sépare l'Espagne et la France.

## IV

44. L'Escaut et ses affluents. — L'Escaut, dont le bassin présente une plaine peu ondulée et bornée par le *plateau d'Artois* et *les collines de Belgique*, prend sa source en France, à l'extrémité du *massif des Ardennes*, dans le département de l'Aisne, coule en serpentant vers le nord, arrose *Cambrai, Valenciennes*, tourne brusquement à l'ouest sur notre frontière, puis se dirige à travers la Belgique vers la mer du Nord où il se jette par deux larges estuaires, après avoir arrosé Anvers. Grâce à de nombreuses écluses, il est navigable depuis Cambrai, sur une longueur de 312 kil. (cours total 350 kilom.), dont 62 sur le territoire français.

Ses affluents, en France, sont : la *Scarpe* qui arrose Arras, et la *Lys*, grossie de la Deule (qui arrose *Lille*).

Deux autres petites rivières qui se jettent dans la mer du Nord sont les dépendances du bassin de l'Escaut, l'*Yser* et l'*Aa*.

45. La Meuse et ses affluents. — La Meuse, qui prend sa source à l'extrémité du *plateau de Langres*, près des monts Faucilles dans le département de la Haute-Marne, et dont l'étroit bassin est serré entre les collines de l'Argonne et le plateau des Ardennes, disparaît pendant 6 kil., coule vers le nord-ouest, arrose *Neufchateau, Commercy, Verdun* où elle devient navigable, *Sedan, Mézières*, sort de France, près de *Givet*, et va, à travers la Belgique et la Hollande, se jeter dans la mer du Nord, en confondant ses eaux avec celles du Rhin et même de l'Escaut dans le labyrinthe des

îles de la Zélande. De Verdun à la frontière, on compte 261 kil., et de la source à la mer 900 kil.

Ses affluents, en France, sont :

1° Sur la rive droite, le *Chiers* et la *Semoy*, profondément encaissés dans le plateau des Ardennes ;

2° Sur la rive gauche, la SAMBRE, qui naît dans le massif des Ardennes et dont le confluent est à Namur, hors de France.

46. Le Rhin et ses affluents. — Le RHIN est un grand fleuve dont le cours a environ 1,350 kil. et qui est navigable, sans interruption, depuis Bâle seulement, sur une longueur de 860 kil. Son bassin est borné par les *Alpes* au sud; par les contre-forts des Alpes centrales et une série de chaînes à l'est, sur le territoire allemand; à l'ouest, du côté français, par le *Jura*, les *Vosges* et leur prolongement.

Le fleuve lui-même a ses sources en Suisse, au massif du *Saint-Gothard;* il coule vers le nord, forme le *lac de Constance*, se dirige, au sortir du lac, vers l'ouest, tombe d'une chute magnifique, non loin de Schaffouse; puis, presque au sortir de *Bâle*, arrêté par les Vosges, il forme un coude vers le nord en séparant l'Alsace et le grand-duché de Bade. Là ses eaux s'épandent dans la plaine formée de ses alluvions et enveloppent un nombre considérable d'îles, d'Huningue au confluent de la Lauter : cette partie du Rhin a servi pendant deux siècles et demi de limite entre la France et l'Allemagne; la guerre de 1870-71 nous a rejetés derrière les Vosges. Parvenu en Hollande, le fleuve se divise en plusieurs branches; une partie de ses eaux s'écoule dans le Zuyderzée par l'*Yssel*, une petite partie se rend directement à la mer du Nord par le *Vieux Rhin*, et la plus grande quantité se mêle par les deux branches, dites *Leck* et *Wahal*, avec les eaux de la Meuse.

Parmi les affluents de la rive gauche, il y a à citer :

L'*Ill*, qui a donné son nom à l'Alsace, passe à *Colmar*, à *Strasbourg*, et arrose un territoire naguère français ;

La MOSELLE, le seul affluent du Rhin qui nous reste au-

jourd'hui; elle prend sa source au Ballon d'Alsace, arrose *Épinal*, *Metz*, reçoit la *Meurthe* (qui passe à *Nancy*), et se jette dans le Rhin à Coblentz.

## V

47. Le Rhône. — Le RHONE prend sa source près du col de la Furka dans un immense glacier qui descend du sommet neigeux du *Galenstok ;* il sort d'une voûte de glace, coule vers l'ouest, dans une étroite vallée de la Suisse (*le Valais*), à l'extrémité de laquelle il forme le *lac de Genève;* il s'y dépouille du limon blanchâtre dont il était chargé, et sort à *Genève* avec des eaux limpides et azurées; il entre en France à 12 kil. au nord-est du *défilé de l'Écluse*, coule vers le sud en contournant le massif du Jura, puis, à quelque distance de là, se creuse entre deux montagnes de grès un lit profond et très-étroit (à peine 20 mètres de large); plus loin, il s'enfonçait presque entièrement dans une gorge souterraine de 60 mètres de longueur nommée la *Perte du Rhône :* aujourd'hui il n'y a plus qu'un canal à ciel ouvert. Il devient navigable près de Seyssel, malgré quelques rapides dangereux, prend tout à coup la direction du nord-ouest quand il a tourné la barrière du Jura, puis coule vers l'ouest dans la plaine des Dombes. Arrêté par l'obstacle que lui opposent les Cévennes et leurs contre-forts avancés (massif de la Croix-Rousse, etc.), il se replie brusquement et descend droit au sud, longeant, autant qu'il le peut, la base des Cévennes, comme a déjà fait son affluent la Saône. L'endroit où cette rivière se jette dans le Rhône était une position militaire et commerciale importante : *Lyon*, la seconde ville de France, y a été bâti. Le fleuve arrose ensuite *Vienne*, *Tournon*, *Valence*, *Avignon*. Près d'*Arles*, il se partage en deux branches qui enveloppent l'*île de la Camargue*.

Depuis Avignon, ses rives sont plates, basses et marécageuses : ce sont des terres formées par les alluvions du

fleuve. Lui-même obstrue son cours inférieur par le limon qu'il dépose et qui, agrandissant sans cesse son delta, l'a prolongé aux dépens de la mer d'environ 15 kil. depuis quinze siècles. La branche occidentale, désignée sous le nom de *Petit Rhône*, est à peine navigable et se subdivise elle-même pour former le Rhône mort. Le vieux Rhône, dans la Camargue, n'est plus qu'un filet d'eau; le courant se porte à l'est dans le *Grand Rhône* et entre dans la mer par diverses bouches, dont la forme et la profondeur sont très-variables. Le Rhône est, jusqu'à Avignon, *le fleuve le plus rapide de l'Europe;* il a sa source à 1,454 mètres au-dessus du niveau de la mer; son cours est de 860 kilomètres, dont 520 en France; ses crues rapides causent parfois de grands désastres.

48. **Les affluents du Rhône.** — Le Rhône reçoit en France :

1° Sur sa rive droite :

La Valsérine, petit torrent;

L'*Ain*, qui descend du Jura;

La Saône, rivière très-importante (430 kil. de cours), qui occupe presque toute la partie septentrionale du bassin; elle prend sa source dans les *monts Faucilles*, coule du nord au sud d'un cours lent, devient navigable à Port-sur-Saône, arrose Châlon, *Mâcon*, et se jette dans le Rhône, à l'extrémité méridionale de *Lyon;* elle reçoit, à droite, l'Ouche qui passe à *Dijon*, la Dheune; à gauche, l'Oignon, torrent pittoresque, le *Doubs* (453 kil.), qui prend sa source au mont Rixiou, traverse le lac de Saint-Port, tombe d'une chute pittoresque (saut du Doubs), se replie sur lui-même en longeant successivement deux étages du Jura, dont il recueille toutes les eaux, et arrose *Besançon*, Dôle : la Saône reçoit ensuite la Seille;

Le Gier;

L'*Ardèche*, qui vient des monts du Vivarais, et qui est célèbre par ses sites pittoresques;

Le *Gard*, formé des deux Gardon (Gardon d'Alais et

Gardon d'Anduze), dont la source est dans les monts du Gévaudan.

2° Sur sa rive gauche :

L'*Arve*, torrent impétueux, qui prend sa source au mont Blanc ;

Le Fier, par où se déverse le lac d'Annecy ;

La Laisse, déversoir direct du lac du Bourget;

L'Isère, qui naît au mont Iseran (Alpes Grées), reçoit l'Arc, le Drac, et arrose *Grenoble ;*

La *Drôme*, qui sort des Alpes du Dauphiné et dont le cours est très-accidenté ;

La Sorgues, qui sort en vaste nappe de la grotte dite *Fontaine de Vaucluse ;*

La *Durance*, qui prend sa source au col du mont Genèvre, rivière trop rapide et trop capricieuse pour être navigable, embarrassée d'îles, de bancs de sable, et sujette, à l'époque de la fonte des neiges et à la suite des orages, à des débordements terribles. Elle reçoit plusieurs torrents non moins dévastateurs et se jette dans le Rhône près d'Avignon.

49. **Le bassin du Rhône.** — Le bassin du Rhône est borné à l'est par les *Alpes de Provence*, au sud-est par la chaîne de l'*Esterel*, par la grande *chaîne des Alpes*, depuis le *col de Largentière* jusqu'au col de *la Furka;* au nord, par les *Alpes Bernoises*, par le *mont Jorat*, le *Jura* central et septentrional, les *monts Faucilles;* à l'ouest, par tout le système des *Cévennes* jusqu'aux monts du Gévaudan. Il se divise en deux parties bien distinctes : 1° au nord, le bassin de la Saône qui s'étend jusqu'à Lyon et qui comprend les montagnesdu Jura, la plaine de la Saône et les pentes des Cévennes ; 2° au sud, le bassin du Rhône proprement dit, partie très-montagneuse.

50. **Les bassins secondaires du Rhône.** — Les bassins secondaires du Rhône ou de la Méditerranée sont :

1° A l'est du fleuve, et au sud de la chaîne de l'Esterel :

L'*Arc*, qui se jette dans l'étang de Berre ;

L'*Argens*, qui se jette dans le golfe de Fréjus;

Le VAR, torrent souvent presqu'à sec, qui a été longtemps la limite de la France;

Le Paillon, plus sec encore, qui passe à *Nice;*

La *Roja*, frontière actuelle, qui a sa source et son embouchure en Italie.

2° A l'ouest du fleuve :

La Vidourle ;

L'Hérault, qui descend du mont Aigoual ;

L'*Orb*, dont la plaine est très-fertile, et qui prend sa source dans les Alpes de Provence;

L'AUDE, qui naît dans l'angle formé par les deux chaînes des Corbières, arrose *Carcassonne*, et se jette dans la mer près de l'Orb et de l'Hérault;

Le *Têt*, la principale rivière du Roussillon, qui coule d'abord dans une âpre vallée dite Valspir, arrose *Perpignan*, et le Tech qui descend, comme le précédent, des Pyrénées orientales.

Les principales rivières de Corse sont : le *Tavignano*, sur la côte orientale; le *Liamone* et le *Tavaro*, sur la côte occidentale.

51. Les lacs. — La France, pays de plaines à pentes régulières, renferme peu de lacs, lesquels sont presque tous situés dans les régions montagneuses. Elle est riveraine du LAC DE GENÈVE sur une longueur d'environ 60 kil.; elle possède, dans les Alpes, le *lac d'Annecy*, le *lac du Bourget*, le *lac de Paladru* et le *lac d'Allos;* dans les Pyrénées, le *lac de Gaube*, au pied des neiges éternelles; dans le Jura, les *lacs de Nantua*, *des Rousses*, *de Saint-Point;* dans les Vosges, le *lac de Gérardmer*, de *Longemer*, de Retournemer, célèbres par la beauté du paysage; en Auvergne, le *lac Pavin;* en plaine, on trouve le petit lac d'Enghien, au nord de Paris, et le *lac du Grandlieu*, près de Nantes, marécage formé il y a treize siècles par une inondation de la Loire et que l'on songe à dessécher.

52. Les étangs et marais. — Les étangs au contraire sont

nombreux et se trouvent principalement dans les plaines basses. Quand ils sont bien aménagés, ils sont une source de revenu, et produisent du poisson, comme les terres labourées produisent du blé ; les *Dombes* et la *Sologne occidentale* sont couvertes d'étangs ; sur la côte de la Méditerranée est une longue chaîne d'étangs d'eau saumâtre (Voir § 59) ; dans les Landes, s'étend, parallèlement à l'Océan, une autre chaîne d'étangs qui débouchent la plupart dans le golfe de Gascogne et dont les plus grands sont l'*étang de Cazau*, et celui de *Sanguinet*.

Le reste des Landes est marécageux. Les marais abondent dans la *Brenne*, dans le *Forez* et dans la partie du Bas-Poitou qui en a reçu le nom significatif de *marais*.

**4e section.**

## LES FRONTIÈRES.

(FRONTIÈRE DE MER, FRONTIÈRE DE TERRE.)

( Voir la carte no 5. )

53. La disposition générale des frontières. — Des six côtés de l'hexagone que figure la France, trois sont des frontières de mer, et trois sont des frontières de terre.

Le premier côté (de Zuydcoote à la pointe du Corsen) est baigné par la MER DU NORD, le PAS-DE-CALAIS et la MANCHE ; le second côté (de la pointe du Corsen à la Bidassoa) par l'OCÉAN ATLANTIQUE proprement dit et le GOLFE DE GASCOGNE ; le quatrième (du cap Cerbera à Menton) par la MÉDITERRANÉE.

Le troisième côté (de la Bidassoa au cap Cerbera) est limité par l'ESPAGNE ; le cinquième (de Menton à la source de la Sarre) par le ROYAUME D'ITALIE, la SUISSE et la PRUSSE ; le sixième (de la source de la Sarre à Zuydcoote) par la PRUSSE, le GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG et la BELGIQUE.

Le développement total des frontières est d'environ 4,610 kilomètres, dont 2,560 kilomètres maritimes et en-

viron 2,060 kilomètres terrestres. Ce partage explique comment la France, baignée par les deux grandes mers d'Europe (Océan et Méditerranée), et rattachée par ses frontières orientale et septentrionale au centre de l'Europe, est une puissance à la fois continentale et maritime ; il impose à sa politique des obligations particulières et donne à son commerce un certain avantage de position sur les autres contrées européennes.

1er CÔTÉ :

54. Les côtes de Flandre, d'Artois et de Picardie. — La côte de la mer du Nord est basse, marécageuse sur certains points, bordée de *dunes* formées par les sables que les vents y amoncellent. Ces dunes, dont la hauteur varie de 10 à 20 mètres, s'étendent jusqu'à l'embouchure de la Somme ; elles sont percées, de distance en distance, par les canaux de la Flandre et par les petites rivières qui se rendent à la mer et dont l'embouchure a donné naissance à autant de ports : un canal a donné naissance à *Dunkerque* (1), port acheté par Louis XIV, que Vauban fortifia et dont les Anglais se montrèrent souvent jaloux ; un autre canal, à *Calais* que les Anglais ont possédé pendant deux siècles (de 1347 à 1558) et qui est le point de communication le plus rapproché avec la côte anglaise (Douvres) ; l'*Aa*, à *Gravelines ;* la *Liane*, à *Boulogne* qui correspond avec Folkestone ; la *Canche*, à *Étaples* et à *Montreuil-sur-Mer ;* la *Somme*, dont l'estuaire est large, à *Saint-Valery* et à *Abbeville*.

La chaîne des collines d'Artois se termine sur cette côte, où elle forme les caps *Blanc-Nez*, Gris-Nez, d'*Alprech*, et ne laisse entre la France et l'Angleterre qu'un détroit de 34 kilomètres de largeur, le Pas-de-Calais (que les Anglais nomment détroit de Douvres). Du cap Gris-Nez, on voit

(1) Le mot Dunkerque signifie église des Dunes.

distinctement la côte de Douvres dont les falaises, par la similitude des couches, témoignent de la révolution géologique, relativement récente, qui a séparé la Grande-Bretagne du continent ; de toutes parts, de nombreuses voiles apparaissent dans ce passage, un des plus fréquentés du monde, et le pilote a toujours en vue les phares de Douvres et du cap Gris-Nez.

A partir de ce cap, la côte, qui avait une direction sud-ouest, court directement au sud, et longe le dangereux banc de sable nommé *Bassure de Bass.*

55. La côte de Normandie. — Sur la rive gauche de la Somme, le terrain, relevé par le plateau de Caux, forme bientôt une côte escarpée qui atteint, sur certains points, 250 mètres. La mer en sape la base, et tantôt la falaise surplombe, tantôt elle se fait un rempart de ses propres éboulements dont elle couvre le rivage, pendant que le flot roule de plage en plage et arrondit en galets les cailloux mêlés au calcaire qu'elle ronge. Là sont les *falaises du pays de Caux* qui ceignent le golfe de la Seine et où l'on remarque le *Tréport*, à l'embouchure de la *Bresle*, *Dieppe*, à l'embouchure de l'Arques, *Saint-Valery* en Caux et *Fécamp*. Au cap d'*Antifer*, un peu au delà d'*Étretat*, la côte tourne tout à coup au midi jusqu'au cap de LA HÈVE.

Là s'ouvre l'*estuaire de la Seine*, dont le courant porte les eaux vers l'ouest sur la côte du Calvados. Ce fleuve a une embouchure large, mais embarrassée par des bancs de sable mouvants qui en rendent la navigation difficile. Quand la marée monte, le flot qui vient de haute mer se précipite dans cet entonnoir et s'étend sur toute la largeur de la rivière comme une montagne d'eau qui submerge les barques et met en péril les bâtiments : c'est le phénomène de la barre, qu'on a cherché à rendre moins redoutable par de récents travaux d'endiguement. L'embouchure de la *Seine* est flanquée de deux ports, *Honfleur* et le HAVRE, et la navigation maritime se prolonge jusqu'à *Rouen*. Honfleur fut le port du moyen âge : mais les bas-fonds du fleuve en in-

terdisent l'entrée aux gros navires; le Havre, sur la rive droite, l'a dès longtemps éclipsé, et, depuis l'établissement du chemin de fer, a réduit de beaucoup le mouvement du port de Rouen (Voir § 32).

Du cap d'Antifer à la pointe de Barfleur, le rivage présente un enfoncement qu'on appelle la BAIE DE LA SEINE; au fond, les cours d'eau de la *Touques*, de la *Dive*, la rivière de l'*Orne* que les navires d'un faible tirant d'eau remontent jusqu'à *Caen;* puis une suite de roches basses qui s'étendent en mer, parallèlement à une côte sablonneuse: au XVIe siècle, un des vaisseaux de l'invincible Armada que Philippe II envoyait contre l'Angleterre, le Salvador, s'y brisa et donna à la partie occidentale de ces roches son nom qui par corruption est devenu *Calvados*. Le sable de la plage, la beauté des prairies voisines et la proximité de Paris en font fréquenter les villages, tels que *Trouville*, *Villers-sur-Mer*, *Lion-sur-Mer*, *Courseulles*, *Beuzeval*, *Dives*, *Arromanches*, par de nombreux baigneurs durant la saison d'été.

Au delà de la *Vire*, la *Taute* et la *Douve* forment un estuaire, sablonneux et marécageux, flanqué à son entrée par les *îles de Saint-Marcouf*, et abritant les ports d'*Isigny* et de *Carentan*. De là, la côte se dirige vers le nord jusqu'à la *pointe de Barfleur ; Saint-Vaast de la Hougue* et *Barfleur* en sont les ports.

Le Cotentin forme une presqu'île avancée qui sépare la baie de la Seine du golfe du mont Saint-Michel et qui projette, à son extrémité, *la pointe de Barfleur* à l'est, le CAP DE LA HAGUE à l'ouest ; entre les deux, se trouve le *cap Lévi* et une anse peu profonde qu'abrite en partie l'île Pelée. Là est situé CHERBOURG, le port militaire de la Manche. Dans cette région, les côtes, plus découpées, présentent, au lieu de dunes et de falaises, des roches granitiques qui défient l'effort des flots.

Quand on a franchi le cap de la Hague, tristement célèbre par le désastre de 1692, on trouve, enveloppées de récifs et de bancs de sable, les îles *Anglo-Normandes*, Aurigny

d'abord, puis, en allant vers le sud, Guernesey, Jersey, la plus importante de toutes, et quelques autres plus petites ; plusieurs passages, dont quelques-uns rappellent nos revers (passage de la Déroute, entrée de la Déroute), existent entre ces îles et la côte toute hérissée de rochers. Au fond du golfe, sont les *îles Chausey*, derrière lesquelles commence la baie de Cancale ou BAIE DU MONT SAINT-MICHEL, célèbre naguère par ses bancs d'huîtres. Le *mont Saint-Michel*, qui lui donne son nom, est un rocher isolé au milieu d'une vaste plage de sable qui sert d'embouchure à la *Sée*, à la *Sélune* et au *Couesnon*. Dans cet enfoncement, la marée monte à une hauteur de 15 mètres ; sur la plage unie, le flot se précipite en grondant avec une vitesse qui dépasse celle d'un cheval, et, deux fois par jour, fait une île du mont Saint-Michel. *Granville*, situé sur la pointe d'un rocher qui ferme la baie au nord-est, en est le seul port important.

56. **La côte septentrionale de Bretagne.**— En suivant vers l'ouest la côte granitique de la presqu'île bretonne, on trouve, derrière la *pointe du Grouin*, l'embouchure de la Rance avec les ports de SAINT-MALO et de Saint-Servan et, de l'autre côté de la Rance, Dinard, puis le *golfe de Saint-Brieuc* entre le *cap Frehel* et la *pointe du Sillon ;* au delà, les *Sept-Iles*, la rivière et le port de *Morlaix*, l'*île de Batz ;* dans ces parages tout semés de rochers, la mer est dangereuse. On arrive ainsi à l'extrémité du Finistère, à l'endroit où la côte tourne vers le midi et conduit à la *pointe de Corsen*.

2e CÔTÉ :

57. **La côte méridionale de Bretagne.** — En face de la pointe de Corsen, sont l'*île Molène* et l'ILE D'OUESSANT célèbre par une de nos victoires navales, séparées du continent par le chenal du Four et le passage du Frondeur ; puis, environ à 12 kilomètres au sud, la POINTE SAINT-

MATHIEU, qui est plus connue que la précédente, et en face de laquelle est l'*île Béniguet*. La côte rentre brusquement vers l'est, et un étroit passage, le goulet, donne entrée dans une vaste baie (*rade de Brest*) parfaitement abritée et découpée en plusieurs anses ; des rivières (entre autres l'Aulne) y versent leur eau douce, et toutes les flottes de l'Europe pourraient s'y donner rendez-vous. Sur le côté septentrional de cette rade, à l'embouchure de la Penfeld, est située une des principales défenses maritimes de la France, BREST, qui surveille l'Océan. Au fond de la rade, est le petit port de Landerneau. Au midi, est la *baie*, beaucoup moins sûre, *de Douarnenez*, fermée par le *cap de la Chèvre* et par l'*île de Sein*, ancien séjour des prophétesses druidiques : entre le raz de Sein et la *pointe de Penmarch*, est la *baie d'Audierne*. A cette extrémité du continent, au milieu de ces rochers sans cesse battus des vents et des flots, la mer est mauvaise, et les naufrages sont fréquents : il a fallu multiplier les phares pour guider les pilotes.

Dans la partie méridionale de la presqu'île, depuis l'embouchure du Blavet, la côte devient généralement basse, et la mer a pu y découper des baies profondes : les embouchures de l'*Odet*, la *baie de Concarneau*, l'*embouchure du Blavet*, le *Morbihan* (mer petite, en bas-breton), tout parsemé d'îles basses et de bancs de sable, la *rade de Penerf*, dans laquelle débouche la *Vilaine*. On remarque encore sur ce rivage accidenté la longue et étroite *presqu'île de Quiberon* où les émigrés furent vaincus par Hoche (1795), et la *presqu'île de Sarzeau*, les ports de pêche de *Quimper*, de *Concarneau*, de *Quimperlé*, de *Vannes*, le grand port militaire de LORIENT dont *Port-Louis* est le poste avancé ; en mer, les *îles de Glenans*, l'*île de Groix*, BELLE-ISLE, etc. ; puis on atteint la *pointe du Croisic*. Entre la *pointe de Chemoulin* et la *pointe rocheuse de Saint-Gildas* est l'embouchure de la Loire, qui, comme la Seine, a un port intérieur, NANTES, et deux ports à l'embouchure, sur la rive gauche, le port ancien, *Paimbœuf*, sur la rive droite, le nouveau port,

très-florissant, *Saint-Nazaire* (Voir § 36) : là se termine la presqu'île bretonne.

58. La côte du Sud-Ouest. — Depuis la *baie de Bourgneuf* que ferme, d'un côté, l'ÎLE DE NOIRMOUTIERS, la côte est basse, unie, même marécageuse. La mer perd du terrain dans ces parages; l'île de Bouin n'est plus séparée du continent que par un fossé; les basses mers laissent à nu une vaste plage vaseuse et permettent qu'on se rende à pied de Beauvoir à l'île de Noirmoutiers par le passage du Goa. Des Hollandais ont autrefois desséché et livré à la culture une partie de ces polders ou lais de mer; on se propose d'endiguer et de dessécher le reste en réunissant définitivement Noirmoutiers au continent.

La côte se couvre de sables et de dunes dans le Bas-Poitou et dans le marais Vendéen; là sont l'*anse Saint-Gilles*, la ville des *Sables-d'Olonne* et l'*île d'Yeu ;* près de l'embouchure de la *Lay* et de la *Sèvre Niortaise,* tout le rivage est occupé par des marais salants; le *pertuis Breton* sépare ce rivage de l'ÎLE DE RÉ, laquelle est séparée à son tour de l'ÎLE D'OLÉRON par le *pertuis d'Antioche.* En face d'Oléron se trouve la petite *île d'Aix*, les embouchures de la *Charente*, de la *Seudre* et le *pertuis de Maumusson.* Depuis la Sèvre Niortaise, la côte prend la direction du sud, qu'elle conserve sans dévier jusqu'à la frontière espagnole. *La Rochelle,* célèbre par le siége qu'en fit Richelieu en 1628, est le principal port de commerce de cette région, et ROCHEFORT en est le port militaire.

Au midi de la *pointe de la Coubre*, commence l'estuaire de la *Gironde*, au milieu duquel est *la tour de Cordouan* et que ferme, au midi, *la pointe de Grave.* La Gironde, large et profonde comme un bras de mer, est navigable pour les gros bâtiments qui peuvent remonter dans la Garonne jusqu'à BORDEAUX, dans la Dordogne jusqu'à *Libourne ; le Verdon, Blaye* et *Royan* sont de petits ports échelonnés sur la Gironde. (Voir § 40.)

Quand on a franchi l'embouchure du fleuve et la pointe

du Médoc, on trouve de nouveau les *dunes*, qui, à travers les terres incultes et basses des Landes, faisaient de rapides progrès, jusqu'au jour où les plantations de pins les ont arrêtées. Derrière la digue qu'elles forment, les eaux croupissent en étangs; le BASSIN D'ARCACHON, en se frayant un passage au sud jusqu'à la mer, est devenu une véritable baie semée d'îles; la *Leyre* s'y jette, et on y trouve *Arcachon*, lieu de plaisance, et *Teste-de-Buch*, petit port de pêche. De la *pointe de Grave* à l'Adour, la côte est inhospitalière et déserte.

Au midi de l'embouchure de l'*Adour* dont *Bayonne* est le port, les falaises reparaissent. Là sont *Biarritz*, bain de mer fréquenté, et *Saint-Jean de Luz*, situé au fond d'une baie délicieuse où se jette *la Nivelle*. Puis, les montagnes bordent l'embouchure de la *Bidassoa*, limite de la France et de l'Espagne. Sur la rive espagnole de la *Bidassoa*, s'allonge dans la mer LA POINTE DU FIGUIER.

Toute cette côte est baignée par le GOLFE DE GASCOGNE, fameux par ses tempêtes.

3e CÔTÉ :

59. **Les étangs du Languedoc.** — Au pied des Pyrénées, du *cap Cerbera* à l'embouchure du *Tech*, la côte est élevée et rocheuse. Bientôt, elle s'abaisse, ne présente plus que sables, dunes, étangs, marais et lagunes; les principaux étangs sont ceux de *Leucate*, de *Sigean*, le grand *étang de Thau* à l'entrée duquel est le port de *Cette*, creusé au pied d'une colline au débouché du canal du Midi, les étangs de *Maguelone*, de *Mauguio*, etc., qui s'ouvrent tous sur le GOLFE DU LION.

Puis, on rencontre les bouches et le delta du RHONE (Voir § 48), avec l'*île de la Camargue*, l'*étang de Valcarès*, et des marais.

60. **Les côtes de Provence.** — A l'est du Rhône, l'aspect de la côte change. On remonte d'abord le *golfe de Fos* où

débouche le canal Saint-Louis (au mouillage du Repos), puis le port de *Bouc*, tête du canal d'Arles et en même temps débouché de l'*étang de Berre*, vaste baie entourée de collines. Au delà est MARSEILLE, le grand port marchand de la Méditerranée, occupant la côte orientale du golfe de Marseille; les îles Pomègue et Ratoneau avec le rocher du chateau d'If sont jetés en avant du port que signale de loin le phare du Planier. A l'est, la *baie de la Ciotat*, le CAP SICIÉ, la *presqu'île de Sepet*, qui abrite une double rade profonde : c'est la rade où se trouve le port militaire de TOULON. Au delà, la *presqu'île de Giens*, le *cap Bénat*, le *cap Taillat*, ayant en face d'eux le panorama des ÎLES D'HYÈRES (Porquerolles, Porteros, île de Levant). La côte, qui, toujours rocheuse, se replie au nord-est vers le GOLFE DE GÊNES, dessine plusieurs petits golfes, le *golfe de Grimaud* où est le port de *Saint-Tropez*, abri naturel des navires poussés des côtes d'Italie par le vent et le courant d'est; le golfe de *Fréjus*, où se jette la rivière d'*Argens*, le golfe de *la Napoule* et le golfe de *Jouan* avec les *îles Lérins* (Sainte-Marguerite et Saint-Honorat); plus loin est le *cap de la Garoupe*, avec son phare ; au delà le petit port d'*Antibes;* puis l'embouchure du *Var*, la ville de NICE et son cap; le *golfe de Villefranche* avec le petit port du même nom, le *cap Saint-Hospice* et le *cap Saint-Martin*. Toute cette côte, baignée par les eaux bleues de la Méditerranée, avec ses caps avancés, ses baies arrondies, ses montagnes pelées et sévères, sa belle végétation d'orangers, de citronniers et de palmiers, est une suite ininterrompue de délicieux paysages.

A 8 kilomètres environ au delà de la frontière de France, est l'embouchure de *la Roja*.

La marée, si forte dans les golfes de l'Océan, s'élève à peine de 50 centimètres dans cette partie de la Méditerranée.

61. La Corse. — A 170 kilomètres environ de la côte de France, l'ÎLE DE CORSE est séparée en deux versants par

une chaîne de montagnes qui forme au nord une longue presqu'île terminée par le *cap Corse*. Au sud, le détroit ou BOUCHES DE BONIFACIO la sépare de la Sardaigne. Le versant oriental, côte basse, est assez uni ; on y trouve cependant le beau golfe de *Porto-Vecchio*. Le versant occidental présente une côte rocheuse dont les principaux golfes sont ceux de *Saint-Florent*, *de Calvi*, avec la ville du même nom; de *Porto*, de *Sagone*, d'*Ajaccio*, avec la ville du même nom, et de *Valinco*.

4e CÔTÉ :

62. La frontière des Pyrénées. — La frontière méridionale de la France commence dans le lit même de la *Bidassoa*, sur le territoire de la commune d'Hendaye; elle quitte la Bidassoa à une dizaine de kil. de son embouchure pour suivre la crête des monts de la *Basse-Navarre* et rejoindre ensuite les PYRÉNÉES qui, sur une longueur d'environ 360 kil., du col de *Belate* au *cap Cerbera*, séparent la France et l'Espagne. (Voir. § 20.)

De nombreux cols ou « ports » s'ouvrent entre les crêtes de cette muraille escarpée ; mais, dans toute la partie centrale, ils sont d'un accès difficile et ne sont guère praticables que pour les muletiers. Les plus connus sont le *port de Roncevaux*, dit aussi d'*Ibagnetta*, célèbre par le souvenir légendaire de la mort de Roland, et qui de Saint-Jean Pied de Port conduit à Pampelune; le *Sumport* qui, par Oloron et le fort d'Urdos, mène dans le val de Canfranc (1), puis à Jaca et à Saragosse, et par lequel pénétra en France l'armée des Arabes vaincue peu de temps après à Poitiers par Charles Martel; le *port de Cauterets* qui passe au pont d'Espagne ; le *port de Gavarnie*, célèbre par son cirque gigantesque couronné de neiges et sillonné de cascades, et par la brèche de Roland, profonde entaille faite par la nature dans le roc et

(1) On rejoint aussi cette vallée espagnole par la vallée française des Eaux-Chaudes.

que la légende raconte avoir été pratiquée par Roland d'un coup de sa terrible épée ; le *col de Bielsa*, peu élevé et par suite très-fréquenté en hiver ; puis, au sud de Bagnères-de-Luchon, le *port d'Oo* et, près de la Maladetta, le *port de Vénasque*, le plus fréquemment visité par les touristes ; au delà, la route du *val d'Arran* qui, bien que situé sur le flanc septentrional de la chaîne, appartient à l'Espagne, et communique avec la France par l'étroite gorge où se trouve le Pont-du-Roi, jeté sur la Garonne ; deux routes, qui partent de Saint-Girons et ne sont plus dans la haute montagne que des sentiers ; le chemin du VAL D'ANDORRE, situé sur le flanc méridional de la chaîne, petite république comptant environ 18,000 habitants, et restant, depuis le temps de Charlemagne, indépendante entre la France et l'Espagne sous la protection desquelles elle est placée.

63. Les routes des Pyrénées. — De grandes routes carrossables, il n'y en a qu'aux deux extrémités de la chaîne, où les montagnes s'abaissent. Ce sont :

1° A l'occident, *les deux routes qui partent de Bayonne*, l'une longeant la mer et franchissant la frontière et la Bidassoa pour atteindre Fontarabie, l'autre s'engageant dans la montagne par Saint-Étienne de Baigorry, franchissant le col de Notre-Dame des Aldudes et aboutissant à Pampelune (1).

Le chemin de fer qui relie la France et l'Espagne suit à peu près le même tracé que la première de ces deux routes.

2° A l'ouest, *les routes qui partent de Perpignan*, l'une se dirigeant vers le sud jusqu'à Boulou (2), puis s'engageant de là par le *col de Perthus* pour gagner Figuières en Espagne ; l'autre remontant la vallée du Tet, par Prades, reliant à Mont-Louis la route qui vient d'Albi, puis celle qui vient

(1) La route de Saint-Jean Pied de Port devient chemin de mulets à la frontière.

(2) A Boulou, une route carrossable remonte le Tech, mais ne dépasse pas la frontière.

de Foix, et traversant la frontière au passage de la Sègre par le *col de la Perche* pour aboutir presque aussitôt à *Puycerda*.

Aussi ces deux extrémités sont-elles les points vulnérables de notre frontière du sud. A l'une et à l'autre, nos armées se sont battues durant les diverses guerres que nous avons eues avec l'Espagne, sous Louis XIV comme sous la République ; maintes fois nous avons envahi par là l'Espagne, et c'est aussi par là, à l'extrémité occidentale, que l'armée anglo-espagnole a pénétré sur notre territoire à la fin de l'année 1813. C'est pourquoi l'art militaire a placé là ses forteresses, à l'ouest *Bayonne*, avec le fort d'Urdos et Saint-Jean Pied de Port pour postes avancés, à l'est *Perpignan*, avec Port-Vendres et la citadelle de Collioure sur le bord de la mer, le *fort de Bellegarde* au col de Perthus, Prats-de-Mollo sur le Tech, Villefranche et *Mont-Louis* sur le Tet.

5e CÔTÉ :

64. La frontière des Alpes. — La frontière commence à un ravin situé entre la ville de Menton et l'embouchure de la Roja, traverse bientôt cette rivière, et gagne le *col de Tende*, grande route qui conduit de Nice à Coni en Italie, pendant qu'à mi-côte la route pittoresque de la Corniche et que, le long de la mer, le chemin de fer conduisent de Nice vers Gênes; depuis le col de Tende, elle suit la crête des ALPES jusqu'au nord du mont Blanc.

On y trouve plusieurs cols, la plupart d'un accès difficile comme le col de Largentière ou col de la Madeleine, dans les Alpes maritimes, par lequel cependant François Ier fit passer l'armée qui gagna la bataille de Marignan ; d'autres, plus accessibles, comme le *col du petit Saint-Bernard*. Deux seulement donnent passage, comme le col de Tende, à des routes carrossables, à savoir : le *col du mont Genèvre*, conduisant de Briançon à Suse ou à Pignerol (par Fenes-

trelles), et le *col du mont Cenis,* suivi du Pas-de-Suse, conduisant de Chambéry à Turin. Le second était la grande route de communication de la France avec l'Italie ; on y a creusé un *tunnel de près de 12 kilomètres et demi* qui relie les chemins de fer italiens aux chemins de fer français; ce tunnel, qui passe au col de Fréjus, dans la direction du nord au sud entre le mont Cenis et le mont Tabor, est le plus long qui existe sur la terre.

Il faut citer encore, quoiqu'en dehors des limites de la France, deux passages du Valais, le col du grand Saint-Bernard franchi en 1800 par Bonaparte, et la route du Simplon, parce qu'elles font aussi communiquer la France et l'Italie.

A l'extrémité septentrionale du *mont Blanc* où se trouve le col de Balme, connu des touristes, la frontière suit le contre-fort désigné sous le nom d'*Alpes du Valais*, et atteint, au village de *Saint-Gingolph*, la rive méridionale du LAC DE GENÈVE. Sur une longueur de 60 kilomètres, la France possède cette rive sur laquelle elle a deux petits ports, *Évian* et *Thonon;* elle s'en détache au village génevois d'Hermance, enveloppe le *canton de Genève* avec lequel elle communique par trois routes, et traverse l'*Arve* et le *Rhône.*

Villefranche et Antibes défendent la côte de la Méditerranée. Les principales forteresses des Alpes sont : *Sisteron*, et *Embrun,* qui gardent les passages des Alpes maritimes et les hautes vallées de la Durance ; *Briançon*, petite ville nichée, avec ses divers forts, à 1,400 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une étroite vallée que domine le mont Infernel et qui garde la route du mont Genèvre; derrière, sur la rive gauche de l'Isère, *Grenoble,* la plus forte place de cette région, dans une position pittoresque, ayant vue d'une part sur les pentes escarpées du mont Rachais dont les derniers gradins sont occupés par sa citadelle, et de l'autre sur les sommets souvent neigeux du Dauphiné et sur la plaine du Grésivaudan.

65. La frontière du Jura. — La frontière s'approche, en contournant le canton de Genève, de la rive septentrionale du lac, sans la toucher; à la hauteur de la petite ville suisse de Nyon, elle remonte vers le JURA dont elle suit à peu près la crête jusqu'à la ville suisse du Locle; elle longe ensuite le *Doubs*, le traverse deux fois, et s'enfonce en formant une sorte de demi-cercle autour de la ville suisse de Porentruy.

Entre le Rhône et le Jura, le chemin de fer de Lyon à Genève s'est frayé un passage avec la pioche et la mine.

Les routes carrossables, qui, par le Jura, donnent accès en Suisse, sont : la route qui, comme le chemin de fer, passe au fort de l'Écluse; la route qui, par le *col de la Faucille*, débouche sur Gex; celle qui, par le *col des Rousses*, conduit de Dôle à Nyon; la route de *Pontarlier* qui, se divisant en deux branches au fort de Joux, conduit, d'une part, à Orbe, et, de l'autre, à Neufchâtel par des vallées pittoresques : cette dernière route est sillonnée par un chemin de fer. Au nord on trouve la route de *Morteau au Locle* et à Neufchâtel, la route de Baume-les-Dames à Bâle, Berne, etc., par Porentruy, puis la route et le chemin de fer de l'Alsace à Bâle.

*Besançon*, dans une presqu'île du Doubs dont l'isthme est un rocher couronné par sa forteresse, et *Montbéliard* sont les principales défenses de cette ligne. En arrière, sont les forts détachés de Lyon. En avant, le *fort de Joux*, sur la route de Pontarlier, le *fort des Rousses* sur la route de Lons-le-Saunier, le *fort l'Écluse* sur le penchant d'une montagne qui descend à pic dans le Rhône et qui barre la route de Genève, avec le *fort de Pierre-Châtel* pour arrière-garde, sont comme les sentinelles de la montagne.

66. La frontière des Vosges. — La guerre funeste de 1870-71 a ravi à la France presque toute l'Alsace et une notable partie de la Lorraine, en tout plus de 14,000 kilomètres carrés. La frontière, qui naguère suivait la ligne du Rhin, va aujourd'hui des dernières pentes du Jura, près de Delle (restée française), au contre-fort des Vosges qui

ferme à l'est la petite vallée de la Savoureuse ; elle gagne le sommet du *Ballon de Giromagny*, suit la *crête des Vosges* jusque vers la *source de la Brusche* qui coule aujourd'hui sous la domination prussienne. Les principaux passages sont la route de Giromagny restée française, le *col de Bussang*, le col de la Schlucht, le col du Bonhomme, la route de Saint-Marie aux Mines qui conduisent de Lorraine en Alsace.

6e CÔTÉ :

67. **Entre Vosges et Meuse.** — La frontière du Nord est bien plus vulnérable encore ; car elle ne présente à l'invasion ennemie ni le rempart d'un grand fleuve, ni celui d'une chaîne de montagnes, et, depuis que la grande forteresse de la Moselle, Metz, la ville si longtemps imprenable, est aux mains des Prussiens, la France est entièrement ouverte, et il n'y a plus que l'épaisseur de la Meuse entre la Prusse et la vallée de la Seine. A la source de la Brusche, la frontière s'écarte des Vosges, abandonnant à l'Allemagne les deux versants naguère français. Elle se dirige au nord-ouest, suit quelque temps le cours de la Vézouze, petit affluent de la Meurthe, plus loin celle de la *Seille* qu'elle traverse plusieurs fois, franchit la *Moselle* à 8 kilomètres en aval de Pont-à-Mousson, suit la direction du nord, passe sur le plateau de Mars-la-Tour et de Doncourt, villages célèbres par les combats de 1870 et placés aujourd'hui sur notre extrême frontière ; les Prussiens sont en possession de toutes les hauteurs qui bordent à l'ouest la vallée de la Moselle ; la nouvelle frontière rejoint l'ancienne près de la source de l'Alzette, à 10 kil. à l'est de Longwy. Ensuite la frontière court sur un plateau accidenté entre les deux petites vallées de la *Semoy* (en Belgique) et du *Chiers* (en France), affluents de la Meuse, traverse la Semoy, et se prolonge, au nord, à travers la forêt des Ardennes, le long de la *Meuse* qu'elle traverse en aval de Givet.

*Longwy* et *Montmédy* sur le Chiers, *Verdun*, *Sedan*, *Mé-*

*zières*, *Givet* avec le fort de Charlemont, sur la Meuse, défendent cette frontière, la plus faible et surtout la plus menacée de toutes, depuis les pertes cruelles que nous avons subies en 1870-71. Ce sont deux lignes de bataille que l'art de Vauban avait tracées pour disputer à une invasion le passage de nos cours d'eau ; mais un ennemi déterminé peut les tourner.

**68. De la Meuse à la mer.** — De Charlemont, la frontière remonte, vers le sud, le cours de la Meuse durant l'espace d'environ 25 kilomètres, puis s'écarte à l'ouest, franchit l'*Oise* qui n'est encore qu'un ruisseau né dans une forêt de la Belgique ; le terrain est déjà moins accidenté. Au delà, ce n'est bientôt plus qu'une plaine au milieu de laquelle la frontière serpente dans la direction du nord-ouest, en traversant successivement l'*Helpe*, la *Sambre*, légèrement encaissée, l'*Escaut* à son confluent avec la Scarpe, puis en longeant la *Lys* de Menin (en Belgique) à *Armentières* (en France), et en aboutissant à travers un pays plat, coupé de marécages et de canaux et arrosé par l'*Yser*, à la côte de la mer du Nord, à 12 kil. au nord-ouest de *Dunkerque*.

Dix ou douze routes et cinq voies ferrées la traversent.

De toutes nos frontières, c'est la moins défendue par la nature, et une des plus importantes à défendre à cause de la proximité de la capitale : c'est ce qui explique comment toutes les grandes villes y sont devenues des forteresses. Elle est heureusement couverte aujourd'hui par un pays neutre, la Belgique. C'est sous Louis XIV que les plus importants travaux en ce genre ont été exécutés, et c'est à Vauban qu'ils sont dus. Les places fortes présentent à peu près toutes le même aspect : dans une plaine unie, une ceinture de bastions reliés par des courtines, rasant la plaine et projetant en pointes avancées divers ouvrages de terre; la place d'ordinaire est appuyée sur un canal ou sur une rivière qui remplit les fossés et qui peut, en cas de guerre, inonder les alentours.

*Rocroi* barre le chemin entre la Meuse et les Ardennes.

Entre la Meuse et la Sambre s'ouvre un angle par lequel on peut pénétrer aisément dans la vallée de la Seine. Philippeville et Marienbourg, que le traité de 1815 nous a enlevés, le défendaient autrefois. Aujourd'hui, *Rocroi*, *Maubeuge*, *Landrecies*, sur la Sambre, ne suffisent à en protéger qu'un côté; mais *la Fère*, sur l'Oise, *Soissons*, sur l'Aisne, quoique loin de la frontière, barrent le passage des rivières.

Dans le département du Nord, *Condé*, *Valenciennes*, *Bouchain*, *Cambrai* tiennent la ligne de l'Escaut; *Douai* et *Arras*, celle de la Scarpe; *Lille*, *Bergues* et *Dunkerque* complètent cette ligne de défense, appuyées sur les forteresses du Pas-de-Calais et de la Somme (Saint-Omer, Aire, Béthune, Péronne). Tout ce système de fortifications, depuis les Vosges jusqu'à la mer, s'appuie sur les *fortifications de Paris* qui forment en quelque sorte l'arrière-garde et la réserve de la défense.

# TROISIÈME PARTIE

## LA POLITIQUE.

69. L'homme. — La nature fournit le soleil et la terre; l'homme met en œuvre ces forces naturelles, crée la richesse, forme les sociétés et fonde les États. L'homme, dans l'étude de la géographie, comme dans l'étude de l'économie politique et des autres sciences morales, doit être considéré comme la fin que se propose la science. La nature est l'instrument; l'homme est l'agent; il se sert d'elle comme de son bien légitime et en vue de son propre intérêt. Il s'établit sur le sol dont il fait sa propriété par le travail; il en tire les produits de l'agriculture; il y trace ses voies de communication; il le rend plus habitable par ses constructions et ses aménagements; il le divise en circonscriptions diverses correspondant aux divers besoins de sa politique et de son administration; il le défend par ses armées. Possesseur des ressources du sol, l'homme, par son industrie, les convertit en produits propres à être consommés; par le commerce intérieur, il les fait passer du producteur jusqu'au consommateur; par le commerce extérieur, il y ajoute les ressources des pays étrangers et il étend lui-même, par la colonisation, son autorité sur les contrées lointaines; par la religion, par l'instruction, par la justice, par la police, il exerce son action, non plus sur la nature, mais sur lui-même, pour réprimer le mal, développer les germes du bien, améliorer sa condition morale et élever son âme jusqu'à Dieu. L'ensemble compose les *harmonies sociales* que nous allons étudier.

L'état de la population, considérée dans son développement, dans son bien-être et dans sa moralité, est en quelque sorte la résultante de ces diverses influences naturelles et morales.

1re section.

## LA FORMATION TERRITORIALE.

(Voir la carte no 6.)

70. La Gaule barbare. — Dans l'antiquité, on désignait sous le nom de GAULE tout le pays compris entre les deux mers, les Pyrénées, les Alpes, le Rhin, et on l'appliquait même à la partie septentrionale de l'Italie (Gaule Cisalpine). Les Romains, déjà maîtres de la Cisalpine, franchirent les Alpes (125 av. J.-C.), d'abord pour défendre l'antique ville grecque de *Marseille*, leur alliée, bientôt pour étendre leur domination; ils conquirent la vallée du Rhône où ils fondèrent *Aix* et *Narbonne*, et dont ils firent une *province* romaine (de là le nom de Provence qu'a conservé la partie sud-est).

Le reste de la Gaule, demeuré indépendant, se divisait en trois parties, *Belgique* au nord, *Celtique* au centre, *Aquitaine* au sud-ouest. Il était habité par deux races distinctes, l'une venue du sud probablement par les Pyrénées (Ibères) : on retrouve encore leurs descendants dans les Basques qui parlent une langue distincte; l'autre, beaucoup plus nombreuse, venue du nord-est par le Rhin (Celtes et Belges). Ces deux races étaient subdivisées en un très-grand nombre de peuplades ou tribus que n'unissait aucun lien politique et qui étaient presque toujours en guerre. Les plus importantes, par l'étendue de leur territoire ou par leur histoire, sont les *Remes* (Rémois), les *Eduens* (Bourgogne), les *Sequanes* (Franche-Comté), les *Arvernes* (Auvergne), les *Allobroges* (Savoie et Dauphiné), les *Volces* (Languedoc).

*Les noms de ces tribus* n'ont pas entièrement disparu de notre sol; la plupart *se retrouvent*, plus ou moins transfigurés par le temps, *dans les noms de nos pays ou de nos villes*. Ainsi, par exemple, 1° au nord, dans la Belgique (nom qui lui-même est demeuré), les Ambians (Amiens), les Veromanduens (le Vermandois), les Tricasses (Troyes); 2° au centre,

dans la Celtique, les Caletes (le pays de Caux), les Lexoviens (Lisieux et le Lieuvin), les Senones (Sens), les Andecaves (Angers et l'Anjou), les Turons (Tours et la Touraine); 3° au sud, dans l'Aquitaine, les Pictons (Poitiers et le Poitou), les Santons (Saintes et la Saintonge), les Lemovices (Limoges et le Limousin), les Cadurces (Cahors et le Quercy), etc.

**71. La Gaule romaine.** — Jules César entreprit la conquête de ce pays et en acheva la soumission (51 avant J.-C.), après avoir assiégé dans *Alesia* et forcé à se rendre Vercingétorix, le dernier défenseur de la Gaule barbare. Le pays resta 456 ans sous la domination des Romains, qui le divisèrent en provinces (il y en eut 17 vers la fin de l'Empire romain) et qui y introduisirent leurs lois, leur langue, leurs mœurs. *Lugdunum* (Lyon), fondée par eux, en fut en quelque sorte la capitale, et la Celtique prit le nom de *Lyonnaise*. Bordeaux, Arles étaient alors au nombre des plus grandes cités de la Gaule qui devint une contrée civilisée; mais elle subit la destinée de l'Empire romain dont elle dépendait, et, épuisée par la lourde administration impériale, elle ne put résister à l'invasion des barbares.

**72. Les invasions germaniques.** — Ces barbares vinrent, les uns par l'Italie (les Wisigoths), les autres par la Germanie et le Rhin (Francs, Burgondes, etc.), et ravagèrent horriblement le territoire gaulois; les trois principaux peuples se fixèrent sur le sol conquis, formèrent des royaumes, *Wisigoths* dans l'Aquitaine, *Burgondes* (d'où Bourgogne) dans la vallée de la Saône et du Rhône, *Francs* (d'où France) au nord. Ces derniers, sous les règnes de Clovis et de ses fils (507 et 534 après J.-C.), conquirent les deux autres royaumes et devinrent maîtres non-seulement de toute la Gaule, mais d'une grande partie de la Germanie.

L'unité ne se rétablit cependant pas. L'*Aquitaine* et la *Bourgogne* restèrent distinctes du pays franc et furent souvent gouvernées par des chefs ou par des rois particuliers. Les Francs eux-mêmes se divisèrent en Francs de l'est ou d'*Ostrasie*, et Francs de l'ouest ou de *Neustrie*, qui furent en guerre jus-

qu'au jour où les premiers, plus belliqueux, triompherent (Bat. de Testry, 687), et assurèrent en même temps le triomphe des Carlovingiens, leurs chefs, sur les Mérovingiens.

Les Carlovingiens repoussèrent victorieusement les Arabes qui avaient envahi l'Aquitaine et qui menaçaient la Gaule et la chrétienté (victoire de Charles Martel à Poitiers, en 732); ils rétablirent l'unité de l'Empire franc; ils l'étendirent même, avec Charlemagne, sur toute la Germanie, qui fut convertie au christianisme, et sur l'Italie; le vainqueur prit le titre d'empereur d'Occident (800), parce qu'il possédait en effet la plus grande partie des contrées qui avaient composé autrefois l'Empire romain d'Occident.

Mais cet Empire était trop vaste pour durer; peu de temps après la mort de son fondateur, il se disloqua, et le traité de Verdun (843) consacra la séparation en trois royaumes. Celui de l'ouest fut la FRANCE : sa frontière orientale fut l'*Escaut* jusque vers sa source, la *Meuse* supérieure, la *Saône*, les *Cévennes* et la bouche occidentale du *Rhône*.

A l'est de cette frontière, était le royaume de Lothaire, qui ne tarda pas être divisé lui-même en Lotharingie ou Lorraine au nord, et en royaume de Bourgogne ou d'Arles dans la vallée de la Saône et du Rhône. Ces deux États n'eurent qu'une courte existence; ils étaient, à la fin du XIe siècle, rattachés tous deux à l'empire d'Allemagne.

73. **La nation française.** — Trois peuples ont donc contribué à former la nation française : GAULOIS, ROMAINS et GERMAINS. Ils ont tous trois apporté des éléments distincts qui se retrouvent dans nos mœurs, dans notre langue, dans notre esprit, et tous les trois sont, à des titres divers, nos ancêtres.

74. **La France féodale** (1). — Le morcellement continua après le traité de Verdun. La féodalité triompha en France, c'est-à-dire qu'il y eut pour ainsi dire autant d'États souverains qu'il y avait de provinces gouvernées par des comtes ou par des ducs, et ces provinces furent subdivisées elles-mêmes en comtés ou en fiefs de moindre importance dont

(1) Voir pour ce paragraphe et les suivants le *Tableau de Stat.* n° 8.

les seigneurs étaient à leur tour presque souverains dans leurs domaines. L'Aquitaine rompit à peu près tout rapport de subordination avec le royaume de France. Les Carlovingiens annulés disparurent, et furent remplacés par la dynastie, toute féodale au début, des Capétiens.

Les Capétiens, avant d'être rois, étaient en effet des seigneurs possédant en propre l'*Ile-de-France* et l'*Orléanais*: ce fut le noyau du domaine royal. D'autres provinces s'ajoutèrent successivement, telles que la *vicomté de Bourges*, achetée par Philippe Ier, la *Normandie*, le *Maine*, l'*Anjou*, la *Touraine*, le *Poitou*, conquis par Philippe-Auguste sur le roi d'Angleterre ; l'*Aunis*, la *Saintonge*, l'*Angoumois*, le *Bas-Languedoc*, conquis par Louis VIII sur les Anglais ou à la suite de la croisade contre les Albigeois ; les *comtés de Blois* et de *Chartres*, le *comté de Toulouse*, la *Champagne*, *Lyon*, acquis par héritage, par mariage ou par force, sous saint Louis, Philippe III et Philippe IV. En même temps que le domaine s'agrandissait, l'autorité royale devenait plus forte et se faisait respecter sur tout le territoire délimité par le traité de Verdun, quelque peu même au delà (1).

75. Les Valois. — La guerre de Cent ans arrêta ce progrès ; tout le sud-ouest de la France tomba au pouvoir des Anglais qui restèrent même pendant quinze ans maîtres de Paris. Charles VII les chassa et recouvra son royaume. La France commença, sous le poids des misères de l'invasion, à avoir, avec Jeanne d'Arc, le sentiment de l'unité nationale.

Le *Bordelais* et le reste de la *Guienne* furent une acquisition nouvelle faite sur les Anglais, et le *Dauphiné*, donné dès le règne de Philippe de Valois au fils aîné du roi de France, fut directement rattaché au domaine par Charles VII. Louis XI y ajouta définitivement la *Picardie*, le *Maine* et l'*Anjou* (2), la *Bourgogne*, la *Provence*, par divers héritages.

(1) Ainsi la ville de Lyon était en dehors de la frontière tracée par le traité de Verdun et relevait de l'empire d'Allemagne.

(2) Ces provinces avaient été détachées du domaine. On pourrait faire la même observation pour d'autres provinces qui ont plusieurs fois fait

Charles VIII et François Ier ajoutèrent la *Bretagne* par mariage, le *Bourbonnais*, la *Marche*, l'*Auvergne*, le *Forez* par confiscation. Le domaine royal comprenait dès lors presque toute la France ; la royauté, obéie, commençait à organiser son administration à l'intérieur ; à l'extérieur, elle s'était engagée dans une longue guerre, d'abord de conquêtes contre l'Italie, puis d'équilibre européen contre Charles-Quint et son fils Philippe II ; quoiqu'elle ait été le plus souvent vaincue, Henri II, à la fin de cette guerre, recouvra *Calais*, et acquit les évêchés de *Metz*, *Toul* et *Verdun*.

76. **La monarchie des Bourbons.** — A la suite des guerres de religion qui ensanglantèrent le pays, Henri IV qui avait dû conquérir ou racheter le royaume province par province, régna sur la France pacifiée ; il apportait au domaine royal ses domaines particuliers (*Béarn*, *Armagnac*, *Albret*, etc.), et il se fit céder par le duc de Savoie le *Bugey*, la *Bresse* et le *pays de Gex* (traité de Lyon, 1601).

Il allait reprendre la guerre d'équilibre européen interrompue depuis un demi-siècle, lorsqu'il fut assassiné. Ce fut Richelieu qui la recommença et Mazarin qui la termina par les traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659). La France victorieuse acquit l'*Artois*, l'*Alsace*, le *Roussillon*. Louis XIV continua l'œuvre d'agrandissement aux dépens de la maison d'Autriche et acquit la *Flandre française* par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), le *Cambrésis* et la *Franche-Comté* par le traité de Nimègue (1678), *Strasbourg*, etc., par le traité de Riswyck (1697), la vallée de *Barcelonnette* par un échange fait au traité d'Utrecht (1713). Il acheva d'organiser les circonscriptions administratives de la royauté absolue.

Sous Louis XV, l'acquisition de la *Lorraine* (1766) et de la *Corse* (1768) complétèrent le territoire de la monarchie.

En 1789, le *Nivernais* et un grand nombre de fiefs de moindre importance cessèrent d'être des provinces féodales.

77. **La République et le premier Empire.** — Le *comtat*

retour au domaine, ayant été réunies, puis détachées pour former l'apanage de princes de la famille royale.

*Venaissin*, *Montbéliard*, *Mulhouse* se réunirent ou furent réunis à la France, et les guerres de la Révolution lui donnèrent pour frontière, au nord, la ligne du Rhin jusqu'à la Hollande, au sud-est, la ligne des Alpes depuis le mont Blanc. Les conquêtes du Consulat et de l'Empire la firent déborder hors de ces barrières naturelles, et la portèrent, au nord, par l'annexion de la Hollande et des villes hanséatiques, jusqu'à Lubeck, sur la Baltique, à l'est, jusqu'à la source du Rhône, et au sud, par l'annexion du Piémont, de Gênes, de la Toscane et des États pontificaux, jusqu'à Terracine : la France comptait, en 1811, 130 départements. Les désastres de la fin de l'Empire amenèrent le traité de 1814, qui réduisait à peu près la France à ses limites de 1792, et, après Waterloo, le traité de 1815, qui lui enleva, au nord, Philippeville, Marienbourg, Sarrelouis, Landau, à l'est, la rive septentrionale du lac de Genève, Annecy et Chambéry.

78. **Le second Empire.** — De 1815 à 1860, la frontière française n'a subi aucune modification. A la suite de la guerre d'Italie, le traité de Turin (1860), en nous donnant la *Savoie* et le *comté de Nice*, reporta sur ces deux points notre frontière à la crête des Alpes; mais *la funeste guerre contre la Prusse* (1870-1871), cause de tant de désastres, *a ravi à la France le nord-est de la Lorraine et presque toute l'Alsace* (dép. du *Bas-Rhin* tout entier, presque tout le dép. du *Haut-Rhin*, le dép. de la *Moselle* moins l'arr. de Briey, une notable *partie du dép. de la Meurthe*, un canton du dép. des Vosges.

**2e section.**

## LES PROVINCES ET LES DÉPARTEMENTS.

(Voir la carte no 7.)

79. **Avant 1789.** — Les principales divisions de la France, avant 1789, étaient, au point de vue administratif, les généralités ou *intendances*, et, au point de vue militaire,

Charles VIII et François Ier ajoutèrent la *Bretagne* par mariage, le *Bourbonnais*, la *Marche*, l'*Auvergne*, le *Forez* par confiscation. Le domaine royal comprenait dès lors presque toute la France ; la royauté, obéie, commençait à organiser son administration à l'intérieur ; à l'extérieur, elle s'était engagée dans une longue guerre, d'abord de conquêtes contre l'Italie, puis d'équilibre européen contre Charles-Quint et son fils Philippe II ; quoiqu'elle ait été le plus souvent vaincue, Henri II, à la fin de cette guerre, recouvra *Calais*, et acquit les évêchés de *Metz*, *Toul* et *Verdun*.

76. **La monarchie des Bourbons.** — A la suite des guerres de religion qui ensanglantèrent le pays, Henri IV qui avait dû conquérir ou racheter le royaume province par province, régna sur la France pacifiée ; il apportait au domaine royal ses domaines particuliers (*Béarn*, *Armagnac*, *Albret*, etc.), et il se fit céder par le duc de Savoie le *Bugey*, la *Bresse* et le *pays de Gex* (traité de Lyon, 1601).

Il allait reprendre la guerre d'équilibre européen interrompue depuis un demi-siècle, lorsqu'il fut assassiné. Ce fut Richelieu qui la recommença et Mazarin qui la termina par les traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659). La France victorieuse acquit l'*Artois*, l'*Alsace*, le *Roussillon*. Louis XIV continua l'œuvre d'agrandissement aux dépens de la maison d'Autriche et acquit la *Flandre française* par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), le *Cambrésis* et la *Franche-Comté* par le traité de Nimègue (1678), *Strasbourg*, etc., par le traité de Riswyck (1697), la vallée de *Barcelonnette* par un échange fait au traité d'Utrecht (1713). Il acheva d'organiser les circonscriptions administratives de la royauté absolue.

Sous Louis XV, l'acquisition de la *Lorraine* (1766) et de la *Corse* (1768) complétèrent le territoire de la monarchie.

En 1789, le *Nivernais* et un grand nombre de fiefs de moindre importance cessèrent d'être des provinces féodales.

77. **La République et le premier Empire.** — Le *comtat*

retour au domaine, ayant été réunies, puis détachées pour former l'apanage de princes de la famille royale.

*Venaissin*, *Montbéliard*, *Mulhouse* se réunirent ou furent réunis à la France, et les guerres de la Révolution lui donnèrent pour frontière, au nord, la ligne du Rhin jusqu'à la Hollande, au sud-est, la ligne des Alpes depuis le mont Blanc. Les conquêtes du Consulat et de l'Empire la firent déborder hors de ces barrières naturelles, et la portèrent, au nord, par l'annexion de la Hollande et des villes hanséatiques, jusqu'à Lubeck, sur la Baltique, à l'est, jusqu'à la source du Rhône, et au sud, par l'annexion du Piémont, de Gênes, de la Toscane et des États pontificaux, jusqu'à Terracine : la France comptait, en 1811, 130 départements. Les désastres de la fin de l'Empire amenèrent le traité de 1814, qui réduisait à peu près la France à ses limites de 1792, et, après Waterloo, le traité de 1815, qui lui enleva, au nord, Philippeville, Marienbourg, Sarrelouis, Landau, à l'est, la rive septentrionale du lac de Genève, Annecy et Chambéry.

78. Le second Empire. — De 1815 à 1860, la frontière française n'a subi aucune modification. A la suite de la guerre d'Italie, le traité de Turin (1860), en nous donnant la *Savoie* et le *comté de Nice*, reporta sur ces deux points notre frontière à la crête des Alpes; mais *la funeste guerre contre la Prusse* (1870-1871), cause de tant de désastres, *a ravi à la France le nord-est de la Lorraine et presque toute l'Alsace* (dép. du *Bas-Rhin* tout entier, presque tout le dép. du *Haut-Rhin*, le dép. de la *Moselle* moins l'arr. de Briey, une notable *partie du dép. de la Meurthe*, un canton du dép. des Vosges.

## 2e section.

## LES PROVINCES ET LES DÉPARTEMENTS.

(Voir la carte no 7.)

79. Avant 1789. — Les principales divisions de la France, avant 1789, étaient, au point de vue administratif, les généralités ou *intendances*, et, au point de vue militaire,

les gouvernements ou *provinces* (1). Les premières étaient en réalité les plus importantes; mais les secondes, qui rappelaient d'anciens souvenirs toujours persistants et en partie fondés sur la nature des choses, étaient plus connues. Il y avait 32 *grands gouvernements* et 8 petits (2); les trente-deux grands gouvernements forment ce qu'on appelle les anciennes provinces de la France.

80. Les départements. — A cette organisation, l'Assemblée constituante substitua (1790) la division en *dépar-*

(1) Les Romains avaient divisé la Gaule en provinces (au nombre de 17 depuis Dioclétien), les provinces en cités, les cités en « pagi » (pays ou cantons). Cette division subsista, mais en s'altérant promptement, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens; après l'invasion des barbares, à la tête de chaque pagus fut placé un comte, avec un comte supérieur ou duc établi sur la cité entière; à la tête des subdivisions du pagus étaient des centeniers. Quand la féodalité triompha, ces officiers devinrent la plupart possesseurs héréditaires des cantons qu'ils administraient.

Lorsque le domaine royal, agrandi par Philippe-Auguste, commença à avoir une administration régulière, il fut divisé en grands bailliages subdivisés en prévôtés. Dans le Midi, ces divisions portaient les noms de sénéchaussées et de vigueries. Le nombre des bailliages et sénéchaussées s'accrut avec le temps (en 1789, il y avait 829 bailliages, sénéchaussées ou présidiaux); mais ils perdirent de leur importance à mesure que s'établit la distinction des pouvoirs administratifs, et devinrent de simples circonscriptions judiciaires subordonnées aux parlements.

Le pouvoir militaire passa à des gouverneurs de provinces. Ces provinces, qui n'étaient que 12 au XVIe siècle et sous Louis XIII, s'étaient élevées sous Louis XVI à 40, en comptant les petits gouvernements.

Le pouvoir financier et administratif passa à des intendants, établis par Richelieu. En 1789, les intendances, devenues alors les plus importantes divisions administratives, étaient au nombre de 34, dont 19 généralités subdivisées en élections dans les pays d'élection, et 15 généralités ou intendances dans les pays d'états et dans les pays conquis. Les 19 généralités de pays d'élection étaient : gén. d'Amiens, de Soissons, de Châlons, de Rouen, de Caen, d'Alençon, de Paris, d'Orléans, de Tours, de Bourges, de Moulins, de Poitiers, de Limoges, de Riom, de Lyon, de Grenoble, de Montauban, d'Auch, de Bordeaux. Les généralités de pays d'états étaient: gén. de Lille, de Rennes, de Pau, de Toulouse, de Montpellier, d'Aix, de Dijon; les intendances des pays conquis ou pays d'imposition étaient: int. du Hainaut, de Metz, de Nancy, d'Alsace, de Besançon, de Perpignan.

(2) 8 en comptant la Corse parmi les petits gouvernements.

*tements*, *districts*, *cantons* et *municipalités* ou communes.

La constitution de l'an III (1795) ne laissa subsister que la division en départements et en municipalités cantonales.

Le Consulat revint à peu près au plan de la Constituante, mais remplaça les districts par les *arrondissements*, qui sont en nombre moindre et d'une superficie généralement plus grande que les anciens districts ; ils sont subdivisés en *cantons*, les cantons en *communes*. (Voir les cartons de la carte n° 7.)

Il y eut 83 *départements*, qui se sont élevés au nombre de QUATRE-VINGT-NEUF, par suite de l'occupation du comtat Venaissin qui devint le département du Vaucluse en 1791, de la séparation, en 1793, du dép. de Rhône-et-Loire en dép. du Rhône et dép. de la Loire, de la formation, en 1808, du dép. de Tarn-et-Garonne aux dépens des départements voisins, et du traité de 1860, qui donna naissance aux dép. de la Savoie, de la Haute-Savoie et en partie des Alpes-Maritimes. Il n'y a plus, depuis 1871, que quatre-vingt-six départements.

81. **Le tableau des provinces, départements, préfectures et sous-préfectures.** — Les départements n'ont pas été tracés exactement sur les provinces, parce que l'Assemblée constituante se proposait de rompre les traditions provinciales, et *les limites des départements* ne concordent qu'imparfaitement avec les limites *des provinces* (Voir la carte n° 7). On classe dans chaque province les départements dont cette province a formé en totalité ou en majeure partie le territoire.

Les noms des départements sont presque tous empruntés aux noms de la géographie physique (fleuves et rivières surtout, montagnes, etc.) : qui connaît bien la géographie physique, sait par conséquent la position relative des départements. La France comprend XXXVI PROVINCES, 32 anciennes (grands gouvernements, moins l'Alsace, plus la Corse), et 3 modernes (comtat Venaissin, Savoie, comté de Nice), qui forment 86 DÉPARTEMENTS, subdivisés en 362 ARRONDISSEMENTS. On compte 2,700 cantons et 36,000 communes : nombres d'ailleurs quelque peu susceptibles de variation.

| N° D'ORDRE des PROVINCES. | 36 PROVINCES. | NOMBRE de départements par province. | N° D'ORDRE des départements. | 86 DÉPARTEMENTS | 86 PRÉFECTURES. | NOMBRE de sous-préfectur. par départem^t. | 284 SOUS-PRÉFECTURES [1]. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | **1° Au nord-ouest.** | | | |
| I. | FLANDRE | 1 | 1 | NORD | *Lille* | 6 | Dunkerque, Hazebrouck, Douai, Valenciennes, Cambrai, Avesnes. |
| II. | ARTOIS | 1 | 2 | PAS-DE-CALAIS | *Arras* | 5 | Boulogne, Saint-Omer, Béthune, Saint-Pol, Montreuil. |
| III. | PICARDIE | 1 | 3 | SOMME | *Amiens* | 4 | Abbeville, Doullens, Péronne, Montdidier. |
| IV. | NORMANDIE | 5 | 4 | SEINE-INFÉRIEURE. | *Rouen* | 4 | Le Havre, Yvetot, Dieppe, Neufchâtel. |
| | | | 5 | EURE | *Evreux* | 4 | Bernay, Pont-Audemer, Louviers, Les Andelys. |
| | | | 6 | CALVADOS | *Caen* | 3 | Vire, Bayeux, Falaise, Pont-Lévêque, Lisieux. |
| | | | 7 | ORNE | *Alençon* | 5 | Domfront, Argentan, Mortagne. |
| | | | 8 | MANCHE | *Saint-Lô* | 5 | Cherbourg, Valognes, Coutances, Avranches, Mortain. |
| V. | BRETAGNE | | 9 | ILLE-ET-VILAINE | *Rennes* | 5 | Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon, Montfort. |
| | | | 10 | CÔTES-DU-NORD | *Saint-Brieuc* | 4 | Lannion, Guingamp, Loudéac, Dinan. |
| | | | 11 | FINISTÈRE | *Quimper* | 4 | Brest, Morlaix, Châteaulin, Quimperlé. |
| | | | 12 | MORBIHAN | *Vannes* | 3 | Lorient, Pontivy, Ploërmel. |
| | | | 13 | LOIRE-INFÉRIEURE. | *Nantes* | 4 | Saint-Nazaire, Chateaubriant, Ancenis, Paimbeuf. |
| VI. | ANJOU | 1 | 14 | MAINE-ET-LOIRE | *Angers* | 4 | Ségré, Beaugé, Saumur, Chollet. |
| VII. | MAINE | 2 | 15 | MAYENNE | *Laval* | 2 | Mayenne, Château-Gontier. |
| | | | 16 | SARTHE | *Le Mans* | 3 | Mamers, Saint-Calais, La Flèche. |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| VIII. | ILE-DE-FRANCE..... | 5 | 17 | SEINE-ET-OISE..... | *Versailles*..... | 5 | Mantes, Pontoise, Corbeil, Étampes, Rambouillet. |
| | | | 18 | SEINE..... | *Paris*..... | 2 | Saint-Denis, Sceaux. |
| | | | 19 | SEINE-ET-MARNE... | *Melun*..... | 4 | Meaux, Coulommiers, Provins, Fontainebleau. |
| | | | 20 | OISE..... | *Beauvais*..... | 3 | Compiègne, Clermont, Senlis. |
| | | | 21 | AISNE..... | *Laon*..... | 4 | Saint-Quentin, Vervins, Soissons, Château-Thierry. |
| | | | | **2° Au nord-est.** | | | |
| IX. | CHAMPAGNE..... | 4 | 22 | ARDENNES..... | *Mézières*..... | 4 | Rocroi, Sedan, Vouziers, Rethel. |
| | | | 23 | MARNE..... | *Chalons*..... | 4 | Reims, Sainte-Menehoulde, Vitry-le-Français, Epernay. |
| | | | 24 | AUBE..... | *Troyes*..... | 4 | Nogent-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine. |
| | | | 25 | HAUTE-MARNE..... | *Chaumont*..... | 2 | Vassy, Langres. |
| X. | LORRAINE..... | 3 | 26 | MEUSE..... | *Bar-le-Duc*..... | 3 | Montmédy, Verdun, Commercy. |
| | | | 27 | MEURTHE et MOSELLE | *Nancy*..... | 3 | Briey, Toul, Lunéville. |
| | | | 28 | VOSGES..... | *Epinal*..... | 4 | Neufchâteau, Mirecourt, Saint-Dié, Remiremont. |
| | Presque tout l'ancien département de la Moselle, une partie de celui de la Meurthe et un canton des Vosges nous ont été ravis par la guerre de 1870-71. | | | | | | |
| XI. | De l'ALSACE, ravie à la France par le traité de 1871, il ne nous reste plus en ce moment qu'une partie de l'*arrondissement de Belfort*, qui sera vraisemblablement réunie au département de la Haute-Saône. | | | | | | |
| XII. | FRANCHE-COMTÉ..... | 3 | 29 | HAUTE-SAÔNE..... | *Vesoul*..... | 2 | Lure, Gray. |
| | | | 30 | DOUBS..... | *Besançon*..... | 3 | Montbéliard, Baume-les-Dames, Pontarlier. |
| | | | 31 | JURA..... | *Lons-le-Saulnier*... | 3 | Dôle, Poligny, Saint-Claude. |
| XIII. | BOURGOGNE..... | 4 | 32 | AIN..... | *Bourg*..... | 4 | Gex, Nantua, Belley, Trévoux. |
| | | | 33 | SAÔNE-ET-LOIRE.... | *Mâcon*..... | 4 | Autun, Châlon-sur-Saône, Louhans, Charolles. |
| | | | 34 | CÔTE-D'OR..... | *Dijon*..... | 3 | Châtillon-sur-Seine, Semur, Beaune. |
| | | | 35 | YONNE..... | *Auxerre*..... | 4 | Sens, Joigny, Tonnerre, Avallon. |

[1] Il y a en tout 362 arrondissements, dont 86 ont les préfectures pour chef-lieu. — Les s.-préfect. sont indiquées sur la carte par leurs initiales.

| N° D'ORDRE des PROVINCES. | 36 PROVINCES. | NOMBRE de départements par province. | N° D'ORDRE des départements. | 86 DÉPARTEMENTS | 86 PRÉFECTURES. | NOMBRE de sous préfectur. par départemt. | 284 SOUS-PRÉFECTURES. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | **3° Au sud-est.** | | | |
| XIV. | LYONNAIS | 2 | 36 | LOIRE | *Saint-Étienne* | 2 | Roanne, Montbrison. |
| | | | 37 | RHÔNE | *Lyon* | 1 | Villefranche. |
| XV. | DAUPHINÉ | 3 | 38 | ISÈRE | *Grenoble* | 3 | La Tour-du-Pin, Vienne, Saint-Marcellin. |
| | | | 39 | DRÔME | *Valence* | 3 | Die, Montélimart, Nyons. |
| | | | 40 | HAUTES-ALPES | *Gap* | 2 | Briançon, Embrun. |
| XVI. | SAVOIE | 2 | 41 | SAVOIE | *Chambéry* | 3 | Albertville, Moutiers, Saint-Jean de Maurienne. |
| | | | 42 | HAUTE-SAVOIE | *Annecy* | 3 | Thonon, Bonneville, Saint-Julien. |
| XVII. | COMTAT-VENAISSIN | 1 | 43 | VAUCLUSE | *Avignon* | 3 | Orange, Carpentras, Apt. |
| XVIII. | PROVENCE | 3 | 44 | BOUCHES-DU-RHÔNE | *Marseille* | 2 | Arles, Aix. |
| | | | 45 | VAR | *Draguignan* | 2 | Brignoles, Toulon. |
| | | | 46 | BASSES-ALPES | *Digne* | 4 | Barcelonnette, Castellane, Forcalquier, Sisteron. |
| XIX. | COMTÉ DE NICE | 1 | 47 | ALPES-MARITIMES | *Nice* | 2 | Puget-Thénier, Grasse. |
| XX. | CORSE | 1 | 48 | CORSE | *Ajaccio* | 4 | Bastia, Calvi, Corte, Sartène. |
| XXI. | LANGUEDOC | 8 | 49 | HAUTE-LOIRE | *Le Puy* | 2 | Brioude, Yssengeaux. |
| | | | 50 | ARDÈCHE | *Privas* | 2 | Tournon, L'Argentière. |
| | | | 51 | LOZÈRE | *Mende* | 2 | Marvejols, Florac. |
| | | | 52 | GARD | *Nîmes* | 3 | Le Vigan, Alais, Uzès. |
| | | | 53 | HÉRAULT | *Montpellier* | 3 | Saint-Pons, Lodève, Béziers. |
| | | | 54 | AUDE | *Carcassonne* | 3 | Castelnaudary, Limoux, Narbonne. |
| | | | 55 | TARN | *Alby* | 3 | Gaillac, Lavaur, Castres. |
| | | | 56 | HAUTE-GARONNE | *Toulouse* | 3 | Muret, Villefranche, Saint-Gaudens. |
| XXII. | ROUSSILLON | 1 | 57 | PYRÉNÉES-ORIENT. | *Perpignan* | 2 | Prades, Céret. |
| XXIII | COMTÉ DE FOIX | 1 | 58 | ARIÉGE | *Foix* | 2 | Pamiers, Saint-Girons, |

Bibo cidat

### 4° Au sud ouest.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 59 | HAUTES-PYRÉNÉES. | *Tarbes*..... | 2 | Argelès, Bagnères. |
| | | | 60 | GERS..... | *Auch*..... | 4 | Coudom, Lectoure, Lombez, Mirande. |
| | | | 61 | TARN-ET-GARONNE. | *Montauban*..... | 2 | Moissac. Castel-Sarrasin. |
| | | | 62 | AVEYRON..... | *Rodez*..... | 4 | Espalion, Milhau, Saint Affrique, Villefranche. |
| XXIV. | GUYENNE ET GASCOGNE | 9 | 63 | LOT..... | *Cahors*..... | 2 | Gourdon, Figeac. |
| | | | 64 | DORDOGNE..... | *Périgueux*.. ..... | 4 | Nontron. Ribérac, Sarlat, Bergerac. |
| | | | 65 | LOT-ET-GARONNE... | *Agen*..... | 3 | Marmande, Villeneuve-d'Agen, Nérac. |
| | | | 66 | GIRONDE..... | *Bordeaux*..... | 5 | Lesparre Blaye, Libourne, La Réole. Bazas. |
| XXV. | BÉARN..... | 1 | 67 | LANDES..... | *Mont-de-Marsan*.. | 2 | Dax, Saint-Sever. |
| XXVI. | ANGOUMOIS . ... ... | 1 | 68 | BASSES-PYRÉNÉES.. | *Pau*..... | 4 | Bayonne, Orthez, Oloron, Mauléon. |
| XXVII. | AUNIS ET SAINTONGE.. | 1 | 69 | CHARENTE..... | *Angoulême*..... | 4 | Ruffec, Confolens, Cognac, Barbezieux. |
| | | | 70 | CHARENTE-INFÉR^re. | *La Rochelle*... ... | 5 | Marennes, Rochefort, Saint-Jean d'Angély, Saintes, Jonzac. |
| XXVIII. | POITOU..... | 3 | 71 | VENDÉE..... | *La Roche-sur-Yon*.. | 2 | Sables-d'Olonne, Fontenay-le-Comte. |
| | | | 72 | DEUX-SÈVRES. .... | *Niort*..... | 3 | Bressuire, Parthenay, Melle. |
| | | | 73 | VIENNE..... | *Poitiers*..... | 4 | Loudun, Châtellerault, Montmorillon, Civray. |

### 5° Au centre.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| XXIX. | TOURAINE..... | 1 | 74 | INDRE-ET-LOIRE... | *Tours*..... | 2 | Loches, Chinon. |
| XXX. | ORLÉANAIS..... | 3 | 75 | LOIR-ET-CHER.. ... | *Blois*..... | 2 | Vendôme, Romarantin. |
| | | | 76 | EURE-ET-LOIR. .... | *Chartres*..... | 3 | Dreux, Nogent-le-Rotrou, Châteaudun. |
| | | | 77 | LOIRET..... | *Orléans*..... | 3 | Pithiviers, Montargis, Gien. |
| XXXI. | BERRY..... | 2 | 78 | CHER..... | *Bourges*... ..... | 2 | Sancerre, Saint-Amand. |
| | | | 79 | INDRE..... | *Châteauroux*..... | 3 | Issoudun, La Châtre, Le Blanc. |
| XXXII. | MARCHE..... | 1 | 80 | CREUSE..... | *Guéret*..... | 3 | Boussac, Aubusson, Bourganeuf. |
| XXXIII. | LIMOUSIN..... ..... | 2 | 81 | HAUTE-VIENNE. ... | *Limoges*.... ..... | 3 | Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix. |
| | | | 82 | CORRÈZE..... | *Tulle*..... | 2 | Ussel, Brives. |
| XXXIV. | AUVERGNE..... | 2 | 83 | CANTAL..... | *Aurillac*..... | 3 | Mauriac, Murat, Saint-Floür, |
| | | | 84 | PUY-DE-DÔME..... | *Clermont-Ferrand*.. | 4 | Riom, Thiers, Ambert, Issoire. |
| XXXV. | BOURBONNNAIS..... | 1 | 85 | ALLIER..... | *Moulins*..... . | 3 | Montluçon. Gannat, La Palisse. |
| XXXVI. | NIVERNAIS..... | 1 | 86 | NIÈVRE... ..... | *Nevers*..... | 3 | Cosne, Clamecy, Château-Chinon. |

# QUATRIÈME PARTIE

## L'AGRICULTURE.

82. L'extraction et la production agricole. — Le sol fournit à l'homme toutes les substances qui servent à son alimentation et qui constituent les matières premières de son industrie. L'histoire naturelle les classe en trois grands groupes: minéraux, ou substances du règne inorganique, végétaux et animaux, ou substances du règne organique. Les premières, l'homme n'a qu'à les *extraire* du sol, et il en sera parlé dans la partie suivante sous le titre d'industries extractives. Les autres, l'homme doit généralement, dans les pays civilisés, les *produire*, c'est-à-dire les faire naître, les soigner, et veiller au remplacement de celles qu'il a consommées : cette production constitue l'AGRICULTURE.

Comme l'homme se nourrit presque exclusivement de végétaux et d'animaux (1), comme il se vêt avec des dépouilles d'animaux et des fibres végétales, comme, dans le principe, il s'abritait le plus souvent sous des huttes de branchages, l'agriculture est l'industrie primordiale d'une société, et reste dans tous les temps la principale industrie d'une grande nation.

### 1re section.

### LES TERRES.

(Voir les cartes nos 8, 9, 10, 11 et 12.)

83. Les zones de culture. — Plus qu'aucune autre indus-

(1) Le règne inorganique ne fournit qu'un élément important : l'eau et un condiment, le sel.

trie, l'agriculture est subordonnée au climat et à la nature du sol. C'est principalement d'après le climat qu'ont été tracées les quatre grandes zones de culture qui coupent obliquement, du sud-ouest au nord-est, le territoire français :

1° La ZONE DE L'OLIVIER, dont la limite septentrionale est à peu près figurée par une ligne allant du pied des Corbières aux Alpes du Dauphiné, et qui comprend, sur la côte de Provence, la petite *zone de l'oranger*;

2° La ZONE DU MAÏS, dont la limite septentrionale est à peu près figurée par une ligne allant de l'île d'Oléron à la source de la Sarre, et qui renferme la *zone du mûrier*, zone secondaire dont la limite est une ligne courbe s'étendant jusqu'à Toulouse, et contournant le Massif central sur lequel ne poussent ni le mûrier ni le maïs;

3° La ZONE DE LA VIGNE, dont la limite septentrionale s'étend de l'embouchure de la Loire à la source de l'Oise;

4° Au nord de cette ligne, la ZONE DU POMMIER.

Chaque ligne marque seulement le point septentrional au delà duquel la température ne permet plus la culture indiquée, et elle n'est pas elle-même une limite absolue ; car on cultive du maïs en Bretagne et même en Flandre ; dans la Seine-Inférieure, on trouve près de 20,000 hectares de vignes, tandis qu'on n'en plante pas dans la Beauce, et qu'elle ne pousserait pas sur le Massif central ; à Cherbourg, grâce aux tièdes émanations de la Manche, on fait venir en pleine terre des plantes qui ne poussent à Paris que dans des serres.

84. La région des céréales. — *Les céréales*, autres que le maïs, *n'ont pas de zone proprement dite*, et poussent sur tout le territoire français, à l'exception de certains rivages de l'Océan et des sommets des montagnes. Cependant elles ne viennent pas également bien dans toutes les terres ; le froment aime les sols riches ; le seigle le remplace avec avantage dans les sols pauvres, sous les climats froids et dans les régions élevées. L'orge, quoique d'une acclimatation

facile, craint les contrées humides ; l'avoine, au contraire, redoute la grande sécheresse et prospère particulièrement dans nos départements du nord.

85. L'altitude. — L'élévation des terrains au-dessus du niveau de la mer, la constitution géologique du sous-sol, l'exposition au soleil levant ou au soleil couchant, au nord ou au midi, exercent en effet une influence non moins notable que le climat sur la production agricole. Sous le rapport de l'altitude, on distingue trois régions :

1° La RÉGION DES MONTAGNES, qui forme moins du cinquième du territoire français, et s'étend, d'une part, par les montagnes granitiques et schisteuses des Alpes, des Pyrénées et des Vosges, sur 13 départements ; d'autre part, sur 7 départements, par les montagnes calcaires du Jura et de la Provence. Les rochers, les forêts et les pâturages y dominent.

2° La RÉGION DES PLATEAUX, qui forme environ le quart du territoire, et comprend, d'une part, les plateaux granitiques ou schisteux, celui du Centre s'étendant sur 16 départements, celui de Bretagne s'étendant sur 11 départements, celui des Ardennes sur un département ; d'autre part, les plateaux calcaires, celui des Causses sur 2 départements, celui de Languedoc sur 2 départements, celui du Quercy sur un département, celui du Haut-Poitou sur 3 départements, celui de Bourgogne sur 5 départements, et celui de Lorraine sur 3 départements. On y trouve, à côté des céréales, les bois, les pâturages, les bruyères.

3° La RÉGION DES PLAINES, qui forme plus de la moitié du territoire, et se compose de la partie centrale des grands bassins des fleuves ; elle comprend : 1° la Champagne (3 départements) et la Neustrie (22 départements) qui représente à peu près le bassin de l'ancien golfe de la Seine durant la période calcaire, c'est-à-dire avant l'existence de l'homme ; 2° l'Aquitaine (12 départements) qui représente l'ancien golfe de la Garonne ; 3° la Limagne ou vallée moyenne de l'Allier ; 4° la Bresse, portion de la vallée de la

Saône. Là dominent les terres labourables et les prairies.

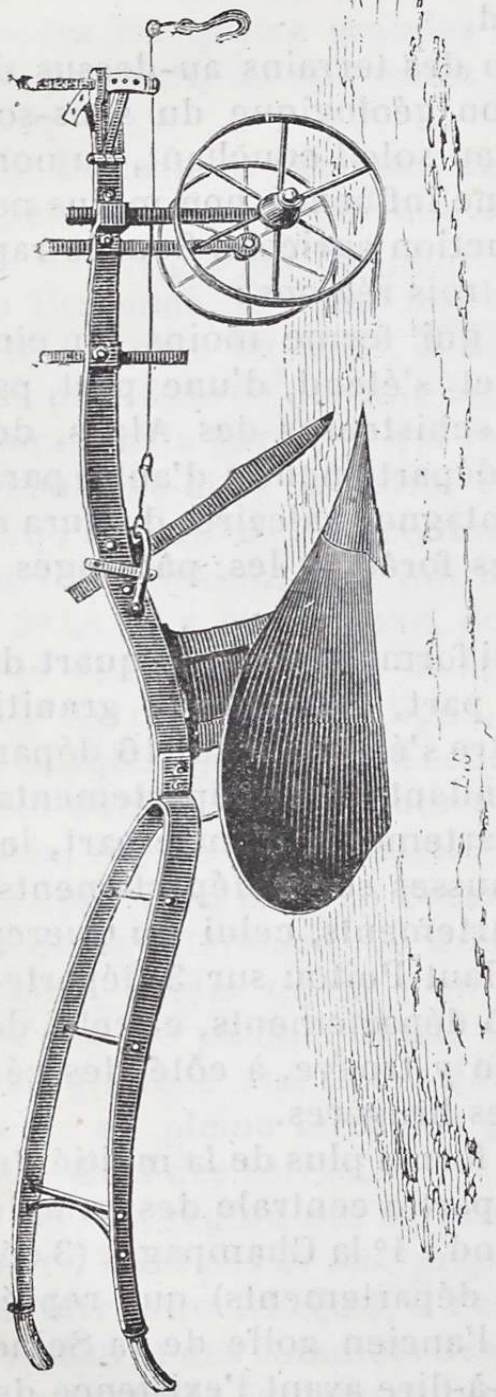

Fig. 3. — Charrue en fer. Long. 2m,50.

86. **Les outils.** — Pour la culture, on emploie un très-grand nombre d'instruments qui varient, comme les outils d'un ouvrier de fabrique, selon le genre de façon que l'on veut donner, et qui, comme les autres outils, se perfectionnent et tendent à devenir plus automatiques, à mesure que l'agriculture devient plus riche et plus savante.

La première façon à donner au sol est le labourage, qui consiste à retourner la terre et qui a pour objet de détruire les mauvaises herbes et de mettre les mottes de terre en contact avec l'air, l'eau et la lumière. On la donne, à la main, avec la houe ou la bêche, surtout dans la petite culture et sur la pente des montagnes, plus souvent à l'aide d'un attelage de bœufs ou de chevaux, avec la *charrue*, le plus important des instruments agricoles. Il y a un grand nombre d'espèces de charrues, depuis l'araire, qui n'a pas de roues et qui est surtout usité dans les terres légères et dans le Midi, jusqu'aux charrues défricheuses à vapeur; on comprend, en effet, qu'elles doivent varier, non-seulement

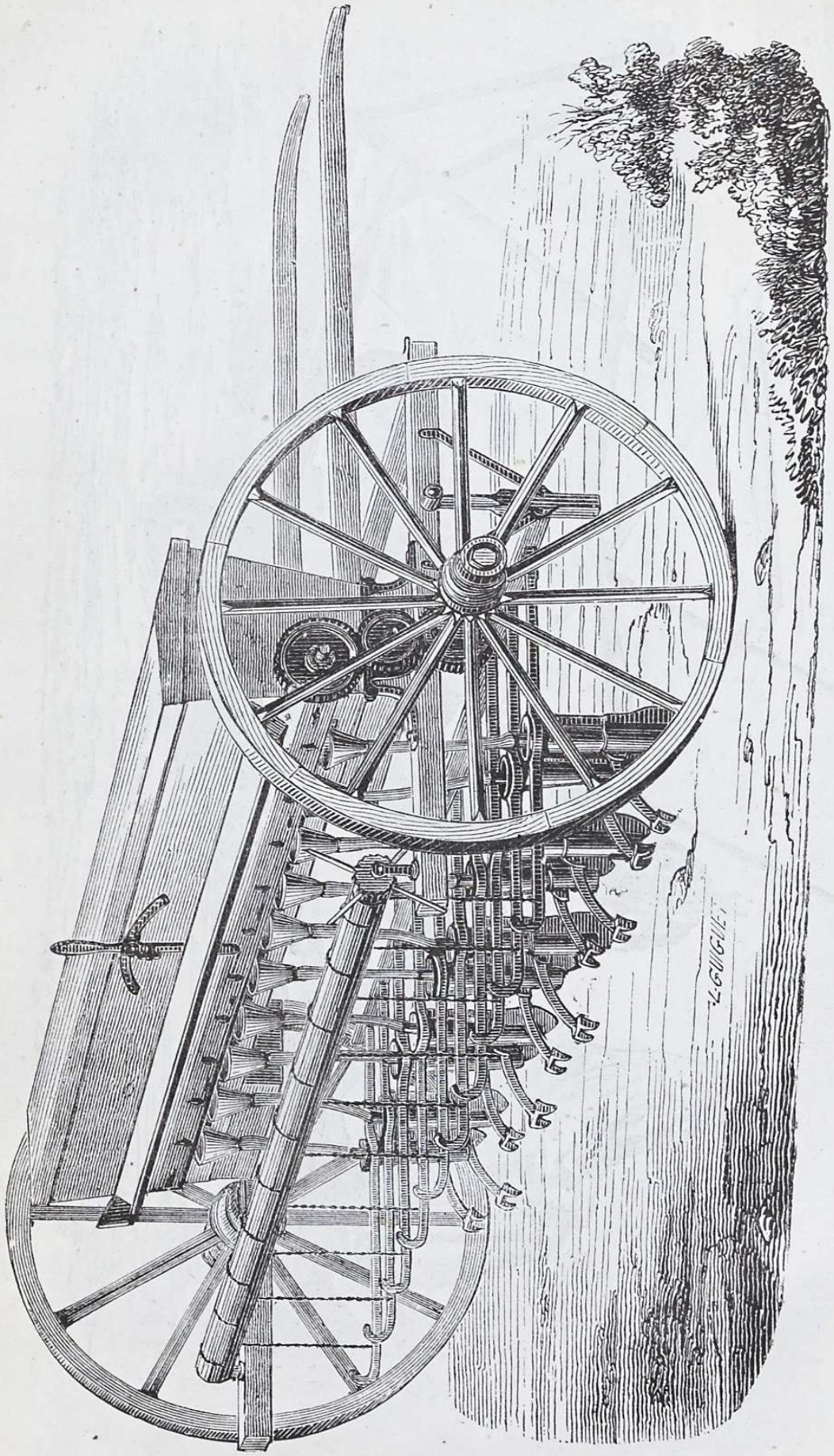


Fig. 4. — Semoir. Larg. 1m,50.

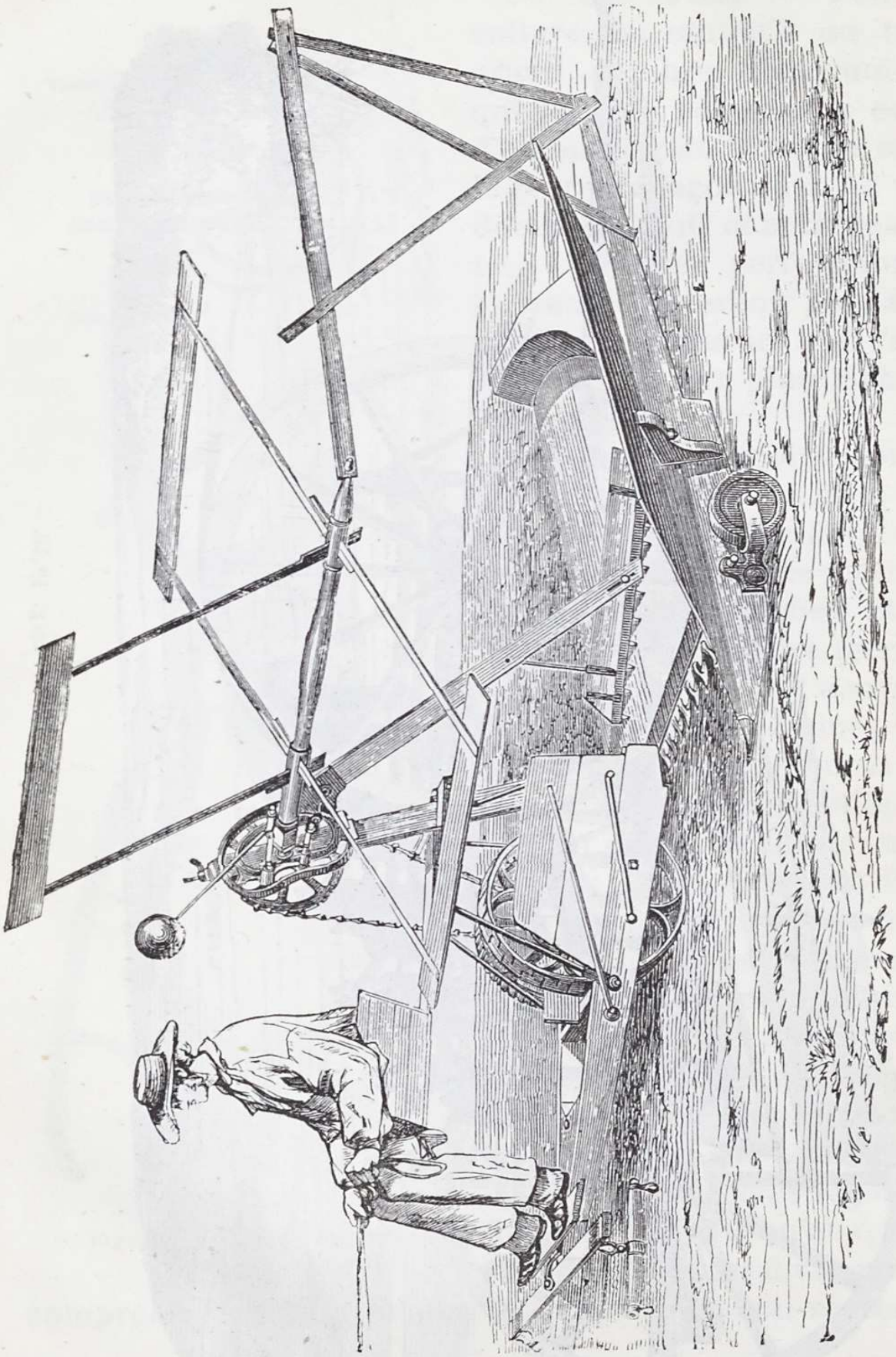

Fig. 5. — Moissonneuse.

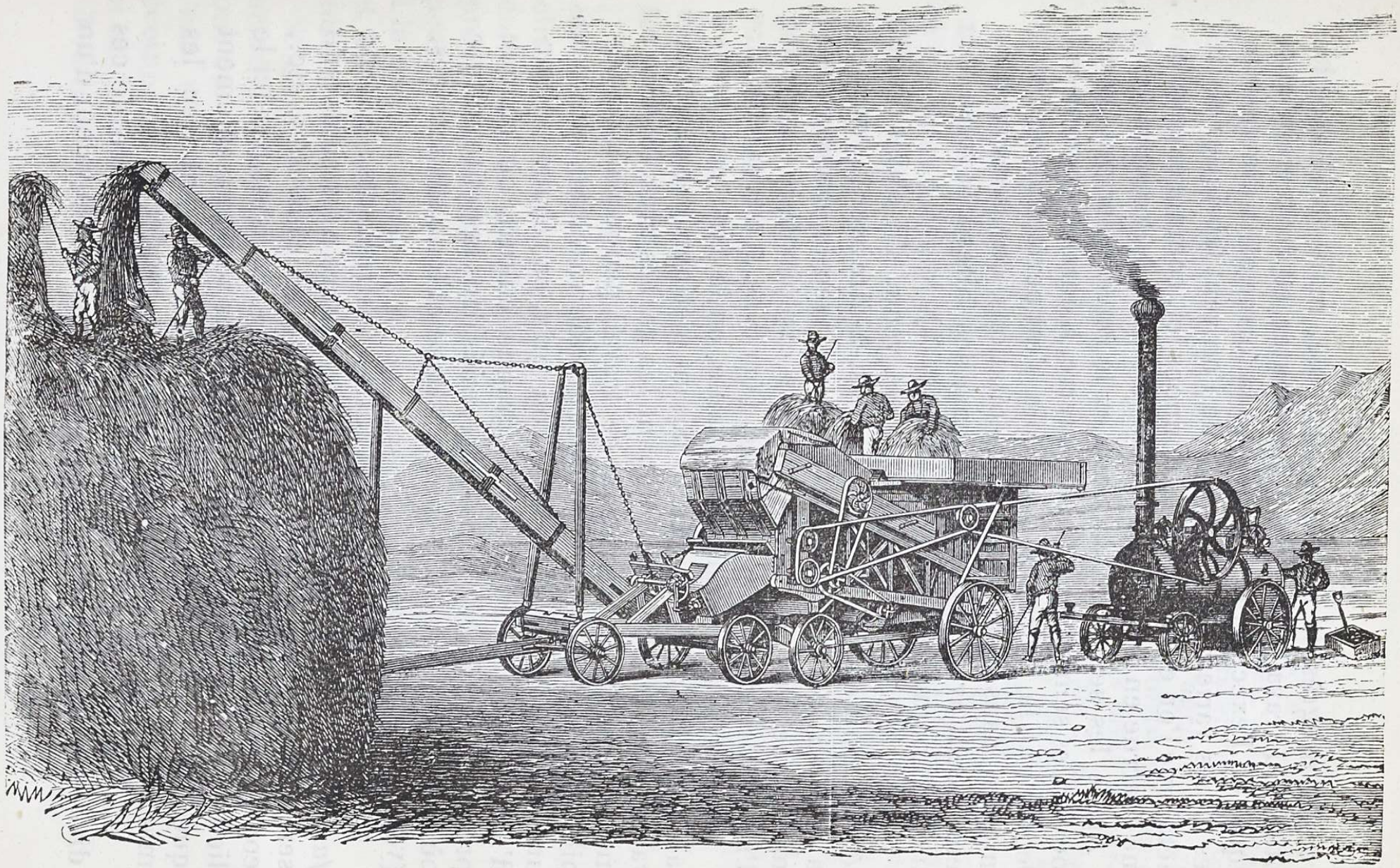

Fig. 6. — Batteuse avec locomobile.

avec les progrès de la science agricole, mais aussi avec la nature du travail que l'on doit exécuter et du terrain sur lequel on l'exécute, de même que la forme et la dimension des limes varient avec l'objet que l'on veut fabriquer et le métal que l'on emploie. Nous donnons ici, comme exemple, une charrue en fer. (Voir la fig. 3 représentant une charrue perfect.)

Après les semailles, la *herse* et le *rouleau* servent à recouvrir les semences, à tasser la terre, à écraser les mottes. Depuis que la mécanique agricole s'est perfectionnée, on emploie dans beaucoup d'exploitations des *semoirs* qui remplacent avec avantage les semailles faites à la volée, de main d'homme. (Voir la fig. 4, à la page 77.)

Quand le temps de la récolte est venu, s'il s'agit d'une céréale, on moissonne à la main, c'est-à-dire avec la *faucille*, la *faux* ou la *sape*, quelquefois aussi avec la *moissonneuse* mécanique que quelques grandes exploitations essayent d'introduire dans leur outillage. (Voir la fig. 5, à la page 78.)

Pour séparer le grain de la paille, on le bat; dans certaines régions du Midi, en le faisant piétiner par des chevaux, dans le Nord, en frappant les gerbes avec le *fléau ;* mais on remplace avec profit ce travail peu parfait ou pénible par la *batteuse* mécanique, grande machine mue par une *locomobile*, et qui, malgré son prix, se répand aujourd'hui non-seulement dans la grande culture où chaque propriétaire possède sa batteuse, mais dans la petite culture où la batteuse s'installe dans le village et loue ses services. (Voir la fig. 6, à la page 79.)

Les prairies nécessitent d'autres instruments : *râteau*, *faneuse, faucheuse;* chaque genre de culture a les siens qu'il serait inutile d'énumérer et qui, avec les *charrettes*, etc., composent le mobilier de l'agriculture. Ce n'est pas ici le lieu de le faire connaître en détail ; nous voulons seulement que, de bonne heure, les élèves se familiarisent avec les machines perfectionnées de la culture moderne.

87. **La nature des terrains.** — La connaissance de ces divisions ne suffit pas encore pour apprécier la valeur d'un

sol ; dans chaque zone et dans chaque région, il y a des champs de nature et de richesse très-diverses. Il faut tenir compte d'un grand nombre d'autres circonstances secondaires pour le géographe, capitales pour l'agronome, au nombre desquelles il convient de placer le voisinage d'une grande ville ou la facilité des communications pour exporter les denrées ou pour apporter les engrais : dans ce dernier cas, on triomphe des obstacles de la température et du sol par des soins plus savants et plus coûteux.

Dans la région des plaines et des plateaux particulièrement, toutes les terres de labour, qui forment à elles seules à peu près la moitié de notre territoire (plus de 26 millions d'hectares), sont loin de se ressembler. Quel qu'en soit le sous-sol, qui lui-même a une grande importance pour juger de la productivité, la surface ou sol arable forme un lit peu épais, composé de débris des roches et des couches voisines, dans lequel on ne retrouve pas toujours les mêmes éléments ou dans lequel on les retrouve mélangés à diverses doses. Selon que l'un ou l'autre domine, on a classé les terres de labour en quatre espèces :

1° Les *terres siliceuses*, qui contiennent plus de moitié de sable siliceux. Elles se dessèchent promptement. Sous un climat suffisamment humide, elles donnent de belles récoltes; mais sous un climat sec, elles sont d'un médiocre produit. Cependant, dans le voisinage des villes, lorsqu'on peut leur donner de l'eau en abondance, elles conviennent à la culture maraîchère, et, lorsqu'elles sont caillouteuses et bien exposées sur la pente d'une colline, elles constituent d'excellents vignobles.

2° Les *terres argileuses*, dans lesquelles domine l'argile formée par la décomposition des roches feldspathiques. Ce sont des terres grasses, compactes, rudes à labourer, avides d'eau, d'amendements et d'engrais, mais qui, bien traitées, récompensent largement le cultivateur de la peine qu'elles lui ont coûtée.

3° Les *terres calcaires*, dans lesquelles domine le carbo-

nate de chaux. Ce sont des terres ordinairement blanchâtres, toujours froides, légères et friables. La vigne se plaît souvent dans ces terrains, généralement ingrats pour le laboureur.

4° Les *terres d'humus*, dans lesquelles dominent les débris organiques ayant formé par leur décomposition le terreau ou la tourbe; terres noirâtres, riches quand on peut suffisamment les aérer et les amender, mais qui ne peuvent être utilisées pour la culture des céréales sans un assainissement préalable.

D'ailleurs, le sable, l'argile, le calcaire et l'humus se retrouvent souvent mélangés dans un même terrain. En proportion convenable, ils constituent un sol excellent; beaucoup d'agriculteurs désignent sous le nom de *terres franches* celles où l'argile et le sable se mêlent également. Beaucoup n'emploient que deux dénominations pour désigner les terres où le rapport n'est pas convenablement équilibré : *terres fortes* où l'argile est en excès, *terres légères* où domine le carbonate de chaux ou le sable. Quant aux terres d'humus, elles ne sont qu'une exception en agriculture.

88. **Les amendements et les engrais.** — La culture doit se préoccuper, relativement aux terres, de deux choses : établir l'équilibre lorsqu'il n'existe pas, et rendre au sol par des *amendements*, à la culture par des *engrais*, les principes fertilisants que les récoltes lui enlèvent. Amendements et engrais agissent souvent de la même manière et peuvent être confondus théoriquement.

Les deux principaux amendements sont la *marne*, qui convient aux terrains argileux ou sablonneux, selon qu'elle est elle-même calcaire ou argileuse, et la *chaux*, qui a pour principal effet de hâter la décomposition des matières organiques; le sable, le plâtre, la terre calcinée sont assez fréquemment employés.

Les principaux engrais sont :

1° Les *engrais de ferme* qui se produisent et se consom-

ment le plus souvent sur place, *engrais en vert* qui consistent en plantes cultivées ou sauvages qu'à l'époque de leur floraison, on enfouit en terre par un labour, et en *fumier* qui provient soit de la litière des animaux à l'écurie et à l'étable, soit du séjour des animaux eux-mêmes sur le terrain.

2° Les *engrais commerciaux*, que les cultivateurs achètent à l'industrie ou au négoce, *poudrette*, *cendres*, *noir animal*, *boues* des villes, *tangue* des bords de l'Océan, *guano* ou fiente des oiseaux qu'on tire en grande partie de certaines îles d'Amérique, et en général tous débris, résidus ou déjections, quels qu'ils soient, provenant de végétaux ou d'animaux ; il faut ajouter à cette liste les *engrais factices*, composés de sels divers parmi lesquels le phosphate de chaux et les dérivés de l'ammoniaque jouent un grand rôle. C'est la région du nord qui en emploie le plus.

89. Les régions agricoles. — D'après les diverses données du climat, du sol et de la culture, l'administration a partagé la France en NEUF RÉGIONS AGRICOLES, contenant en moyenne 6 millions d'hectares chacune (1) :

(1) M. de Lavergne ne reconnaît que six régions. Souvent l'administration fait une dixième région en séparant la Corse de la région du Sud-Est. Relativement aux concours régionaux, l'administration partage la France en *douze régions* (même en 28), qui sont (voir la carte n° 12) :

1re *Région :* Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Orne, Sarthe, Seine-Inférieure.

2e *Région :* Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan.

3e *Région :* Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme.

4e *Région :* Allier, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Nièvre.

5e *Région :* Ardennes, Meurthe, Meuse, Vosges.

6e *Région :* Aude, Côte-d'Or, Doubs, Marne, Haute-Marne, Haute-Saône, Yonne.

7e *Région :* Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.

8e *Région :* Ariége, Haute-Garonne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Tarn-et-Garonne.

(Voir la carte nº 9.)

Au nord-ouest :

1° La RÉGION DU NORD-OUEST (9 départements), comprenant la *Basse-Normandie* avec la campagne de Caen, si riche en céréales, et surtout avec ses gras pâturages dont le Cotentin et le Bessin fournissent le type le plus complet, avec ses nombreux troupeaux de moutons, de bœufs et de chevaux ; le *Maine*, terre fertile, non moins célèbre par son chanvre que par ses chevaux percherons et ses volailles engraissées ; la *Bretagne* (moins le département de la Loire-Inférieure), dont le sol granitique est assez bien cultivé sur les côtes, grâce aux engrais que la mer fournit, mais présente, au centre, de vastes landes où paissent, au milieu des bruyères et des ajoncs, de petits chevaux, sobres et robustes, et une race de petites vaches donnant un lait excellent. On y fait plus d'orge, plus de chanvre, beaucoup plus de sarrasin que partout ailleurs, et nulle part les bêtes à cornes ne sont aussi nombreuses.

2° La RÉGION DU NORD (11 départements), comprenant la *Flandre*, l'*Artois* et la *Picardie*, pays riche et très-peuplé, couvert de grandes fermes, où la terre, fertilisée par des engrais, savamment aménagée, donne abondamment, à côté des céréales, la betterave, le colza, l'œillette, le lin, le houblon ; la *Haute-Normandie*, avec le pays de Caux que ses fermes entourées d'arbres font ressembler à un vaste jardin ; l'*Ile-de-France* et le département d'*Eure-et-Loir*, contrées qui, renfermant les bonnes terres à blé du Sois-

9e *Région :* Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Lot, Puy-de-Dôme, Tarn.

10e *Région :* Ain, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie.

11e *Région :* Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse.

12e *Région :* Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Haute-Loire, Lozère.

sonnais, de la Brie et de la Beauce, approvisionnent Paris de ses meilleurs fruits et des légumes les plus estimés, et dont les campagnes, dans le voisinage des bois et des rivières, sont peuplées chaque jour de très-nombreuses maisons de plaisance. C'est par excellence la région du froment, de l'avoine, de la betterave, des légumes secs, des graines oléagineuses, du lin, du houblon, des cultures jardinières et des prairies artificielles; c'est aussi celle qui compte le plus de chevaux et d'ânes.

Au nord-est :

3° La RÉGION DU NORD-EST (10 départements), comprenant la *Champagne*, immense plaine crayeuse, jadis aride et rebelle à toute autre végétation que celle des arbres verts, aujourd'hui en partie domptée par les amendements, qui, cependant, ne donne que de médiocres récoltes, sinon dans la Brie, dans le Bassigny et sur le bord des rivières, mais qui offre en compensation deux abondantes sources de revenu : la laine que fournissent les moutons des pâturages, et le vin que donnent les vignes des coteaux situés sur la lisière du terrain crétacé ; la *Lorraine*, avec la plaine de la Moselle qui commence à s'élargir dans le département de la Meurthe et offre toute l'apparence de la richesse avec ses vignes sur les coteaux et ses prairies artificielles dans les fonds, avec ses chevaux et ses nombreux porcs, bornée à l'ouest par l'étroite vallée de la Meuse peu propice aux céréales, mais abondante en bois, à l'est, par la chaîne des Vosges qui élève ses croupes arrondies toutes couvertes de beaux pâturages et de magnifiques forêts de sapins. Sur le revers oriental de cette chaîne, est l'*Alsace* avec sa plantureuse plaine, ravie, en 1871, à la France avec la portion nord-est de la Lorraine. Dans aucune région, la pomme de terre n'est plus cultivée ; les bois y occupent le tiers de la superficie.

4° La RÉGION DE L'EST (11 départements), comprenant la *Franche-Comté*, la plus grande partie de la *Bourgogne*, le

*Lyonnais*, la *Savoie* et le département de l'*Isère*. Ces diverses provinces sont loin de présenter un caractère uniforme.

Le Jura, dans lequel domine la petite propriété, est cultivé avec soin. Le paysan ne craint pas le travail ; il soutient sur les pentes sa terre avec des murailles de pierres sèches ; et, quand les orages ou les neiges l'entraînent dans la vallée, il la charge dans sa hotte et la remet en place. Certains coteaux produisent des vins estimés ; dans les parties élevées, les pâturages dominent et se mêlent aux plus belles forêts de sapins et de mélèzes que possède la France ; pâturages excellents, nourrissant de bonnes vaches laitières : aussi la grande industrie agricole de ces montagnes est-elle la fabrication des fromages.

Dans la vallée de la Saône proprement dite, la plaine, sur la rive droite de la rivière, est bordée de coteaux tout couverts de vignes ; là sont les vins fins qui ont fait donner le nom de Côte-d'Or aux collines qui les portent ; sur la rive gauche, s'étendent les riches campagnes de la Bresse, qui donnent à la fois le froment, le maïs et la vigne, qui engraissent des volailles, et, dans leurs vastes prairies, nourrissent de beaux moutons.

Tout autre est l'aspect des Dombes, enfermées entre l'Ain, le Rhône et la Saône ; ce ne sont que marais dont le sous-sol, formé d'une argile compacte, retient les eaux, et dont les habitants, décimés par les fièvres, ont su tirer profit en exploitant le poisson, puis en soumettant pendant un an à la culture le sol de l'étang desséché et fertilisé par le limon.

Au delà du Rhône, la Savoie et l'Isère ont le caractère alpestre. La vallée du Rhône proprement dite est étroite jusqu'à Montélimart ; à droite du fleuve, les montagnes du Vivarais, avec leurs rocs de basalte ; peu de céréales, mais le châtaignier, le noyer, le mûrier abondent ; c'est là que poussent les marrons de Lyon, et que commence la grande industrie rurale du Midi, l'élevage du ver à soie. A gauche, le territoire est tout sillonné de longues et hautes chaînes.

Les pâturages escarpés nourrissent une partie des chèvres dont la peau est employée à la fabrication des gants et de nombreux moutons qui viennent y passer l'été; hautes montagnes, pâturages et forêts de sapins. Dans les vallées, la petite culture règne, on élève des abeilles ; dans l'Isère on trouve des champs fertiles couverts de froment, de maïs, de chanvre, etc., et ombragés de mûriers ou d'érables autour desquels serpente la vigne. Le climat est rude l'hiver; les neiges éternelles couvrent les pics les plus élevés, et on rencontre, en remontant l'Arve, le mont Blanc, la plus haute montagne de l'Europe, gigantesque masse de granit aux sommets dentelés, toute couronnée sur une longueur de cinq à six lieues de dômes de neige d'où descendent jusque dans la vallée de Chamounix de larges glaciers.

Au sud-est :

5° La RÉGION DU SUD-EST (11 départements), comprenant, outre la *Corse*, toute la vallée du Rhône au midi de Saint-Rambert, c'est-à-dire une partie du *Dauphiné*, le *Comtat*, la *Provence*, le *Comté de Nice*, et, de l'autre côté du fleuve, les départements de la *Haute-Loire*, de l'*Ardèche* et du *Gard*.

On y retrouve encore les Alpes, leurs paysages pittoresques, leurs pâturages et leurs moutons. On y trouve aussi la plaine fertile du Valentinois et surtout du Comtat que d'habiles irrigations ont depuis longtemps transformée en un jardin comparable à la Lombardie.

Au midi, le sol de la Provence occidentale, brûlé du soleil et tout sillonné de montagnes, souvent nues ; près du Rhône, la grande plaine de la Crau, toute formée de cailloux roulés par le Rhône, ayant très-peu d'arbres, et, l'été, très-peu d'habitants; l'hiver, elle se couvre d'une herbe fine, et les moutons, qui quittent alors les pâturages alpestres, viennent par centaines de mille y chercher leur nourriture ; dans le delta même du Rhône, la Camargue, terre

basse composée de limon sans cailloux, marécageuse, où paissent d'immenses troupeaux de bœufs et de chevaux à demi sauvages. La Haute-Provence, vallée supérieure de la Durance, appartient au climat des Alpes ; la rivière, souvent débordée, y exerce ses ravages, et les dévastations des torrents semblent y devenir plus fréquents à mesure qu'on dépouille les montagnes de leurs forêts.

La Provence orientale et le Comté de Nice contrastent avec les deux autres parties; la mer azurée resplendit des feux du soleil; le rivage et les vallées, protégés par des montagnes et des forêts de chênes-liéges, jouissent du climat de l'Italie tempéré par les brises de la Méditerranée ; là, poussent les orangers, les aloès et parfois les palmiers (Nice, etc.); les grands oliviers, les mûriers étêtés, les citronniers odorants se pressent à côté les uns des autres dans les mêmes campagnes à côté du blé, des légumes et des fleurs (immortelle, jasmin, cassie, héliotrope, rose, laurier, thym, tubéreuse, violette, etc.).

A la droite du Rhône, le Vivarais étale ses rocs de basalte; peu de céréales, mais le châtaignier, le noyer et le mûrier; puis, au delà, le Velay non moins montagneux et plus pauvre ; au midi, la plaine de Nîmes, une des plus fertiles de France, avec ses champs de vignes ou de blé au milieu desquels les oliviers et les mûriers sont semés, comme les pommiers en Normandie, mais une des plaines les plus exposées aux inondations.

La Corse est une contrée montagneuse, très-boisée et peu cultivée.

Cette région est celle des mûriers, des oliviers, des pâturages de montagnes, mais c'est aussi la moins productive en céréales.

6° La RÉGION DU SUD (10 départements), comprenant la plus grande partie du *Languedoc* et le *Roussillon*, c'est-à-dire le rivage méditerranéen avec ses lagunes et ses marais dont les roseaux fournissent de l'engrais à la plaine, et avec ses vins qui depuis quinze ans l'ont enrichi ; la plaine

de l'Hérault n'est pour ainsi dire qu'un immense champ de vignes.

Au delà des Cévennes, le *Quercy* et l'*Albigeois*, que caractérisent le maïs et la vigne.

Puis le *Rouergue*, le *Gévaudan* et les *départements du Cantal* et de la *Corrèze* qui, tout différents des bords de la Méditerranée, dépendent du Massif central et rappellent les climats du nord : sol granitique ou calcaire, champs de sarrasin, forêts, châtaigneraies et pâturages.

Nulle part on ne fait moins de froment, moins de betteraves ou d'autres racines, ni plus de seigle.

Au sud-ouest :

7° La RÉGION DU SUD-OUEST (9 départements), comprenant le reste de la *Guyenne et Gascogne*, le *Comté de Foix* et le *Béarn*, et embrassant des régions agricoles très-diverses ; au midi, la ligne des Pyrénées avec ses longues vallées parallèles dont les pâturages nourrissent bœufs, chevaux et mulets, et dont les fonds produisent du maïs et du lin ; en descendant vers le nord, on rencontre l'Armagnac avec ses vins, le Comminges avec ses pâturages, les Landes où un sous-sol imperméable a formé des marécages pestilentiels, et étendu longtemps sur la contrée la solitude du désert ; les forêts de pins maritimes et, beaucoup plus rarement, de chênes-liéges, y réussissent seules ; aujourd'hui elles couvrent une grande partie de la contrée. Près de la Gironde, les coteaux fameux par leurs vins, et, au delà du fleuve, les plantureuses vallées de la Dordogne.

C'est par excellence la région du maïs et de la vigne.

8° La RÉGION DE L'OUEST (9 départements), comprenant la *Saintonge*, pays riche, surtout en vignes, l'*Angoumois*, pays pauvre, le *Haut-Limousin*, portion du Massif central, le *Poitou*, dont la côte est marécageuse, mais qui nourrit dans ses prairies un nombreux bétail ; puis, sur les bords de la Loire, la *Touraine*, surnommée le jardin de la France, l'*Anjou*, avec ses champs plantés de pommiers et bordés de

haies, et ses fruits renommés, et le riche département de la *Loire-Inférieure*.

Au centre :

9° La RÉGION DU CENTRE (9 départements), comprenant la *Marche*, pays pauvre et montagneux, une partie de l'*Auvergne* (département du Puy-de-Dôme), où, à côté des montagnes volcaniques, se trouve la Limagne, la plus fertile terre de France, le *Bourbonnais*, bonne plaine, le *Nivernais*, montagneux et boisé, la *Basse-Bourgogne*, avec des plaines très-productives et de riches vignobles ; la majeure partie de l'*Orléanais* (Loiret et Loir-et-Cher) et le *Berry*, vastes plaines d'alluvion bien cultivées, mais où se rencontrent cependant quelques sols ingrats comme celui de la Brenne, toute marécageuse, et celui de la Sologne, terre humide, avec son sous-sol argileux et rebelle à la culture, faute de calcaire.

C'est la région des prairies naturelles et du bétail, bœufs et moutons; c'est aussi la région où la jachère est le plus généralement pratiquée.

90. Les pays. — Des divisions plus anciennes et plus persistantes sont celles des *pays* dont le nom et quelquefois aussi la superficie rappellent les « pagi » de l'époque gallo-romaine. Nous en avons déjà cité plusieurs. Les pays sont des subdivisions de provinces aux limites souvent indéterminées, et ils ont pour la plupart une constitution géologique ou tout au moins une physionomie particulière ; c'est pourquoi ils sont demeurés, à travers les temps, dans le langage des populations, et ils sont souvent utiles à connaître au point de vue agricole. Voici la nomenclature des principaux pays classés par province :

(Voir la carte n° 8.)

1° Au nord-ouest :

I. FLANDRE. — Flandre (maritime, wallonne, flamingante), Cambrésis, *Hainaut* français.

II. Artois.

III. Picardie. — Pays reconquis, *Boulonnais*, *Ponthieu*, Vimeux, *Amiénois*, Santerre, *Vermandois*, *Thiérache*.

IV. Normandie. — *Haute-Normandie*, comprenant Bray, *Caux*, *Vexin* normand, Roumois, Lieuvin, Campagne d'Evreux; et *Basse-Normandie*, comprenant Ouche, Houlme, Marches, campagne de Caen, *vallée d'Auge*, *Bessin*, Bocage normand, *Cotentin*, Avranchin.

V. Bretagne. — Divisée en duché de Retz, Nantois, *Haute-Bretagne* et *Basse-Bretagne*, subdivisée en neuf évêchés ou diocèses et comprenant les pays d'Armor, de Léon, de Cornouailles, de Trégorois, etc.

VI. Anjou. — *Haut-Anjou*, *Bas-Anjou*, avec le Saumurois.

VII. Maine. — *Haut-Maine*, *Bas-Maine*, *Perche*

VIII. Ile-de-France. — *Gatinais* français, *Brie* française, Hurepoix, Mantois, Thimerais, *Vexin* français, France proprement dite, Beauvoisis, Valois, *Soissonnais*, Noyonnais, Laonnais.

2° Au sud-ouest :

IX. Champagne. — Divisée en *Brie champenoise*, avec le Tardenois, en *Haute-Champagne*, comprenant *Champagne pouilleuse*, *Rémois*, Réthelois, *Pertois*, et en *Basse-Champagne*, comprenant Champagne propre, Vallage, *Bassigny*, Sénonais.

X. Lorraine. — *Argonne*, Verdunois, Barrois, Toulois, *Haute-Lorraine*, avec la *Vosge*. Cette province comprenait en outre le pays Messin, la Basse-Lorraine, que nous avons perdus en 1870-71.

De l'Alsace, il ne nous reste, depuis 1870-71, qu'une portion du *Sundgau*.

XI. Franche-Comté. — Divisée en quatre bailliages, b. d'Amont, b. de Besançon, b. du Milieu, b. d'Aval (avec l'Arboisis), plus la terre de Saint-Claude.

XII. Bourgogne. — *Basse et Haute-Bourgogne*, compre-

nant *Auxerrois*, Auxois, Montagne, Autunois, Dijonnais, Chalonais, *Charollais*, Brionais, *Mâconnais*, *Bresse*, *Dombes*, Bugey, Gex.

3° Au nord-est :

XIII. Lyonnais. — *Beaujolais*, Lyonnais propre, *Forez*.

XIV. Dauphiné. — Divisé en *Bas-Dauphiné*, comprend Viennois, Valentinois, Diois, Vercors, Tricastini et *Haut-Dauphiné*, comprenant Baronnies, Gapençois, Embrunois, Briançonnais, *Grésivaudan*.

XV. Savoie. — Genevois, *Chablais*, *Faucigny*, Savoie propre, *Tarentaise*, *Maurienne*.

XVI. Comtat venaissin, avec la *Palud*.

XVII. Provence. — Divisée en *Haute-Provence* et en *Basse-Provence;* les Maures, l'Esterel, la Crau et la *Camarguey* forment des subdivisions naturelles.

XVIII. Comté de Nice.

XIX. Corse.

XX. Languedoc. — *Velay*, *Vivarais* (haut et bas), Gévaudan, Cévennes, *Causses*, *Larsac*, *Bas-Languedoc*, *Haut-Languedoc* (comprenant Toulousain, Albigeois, Lauraguais.)

XXI. Roussillon. Avec viguerie de Conflent Cerdagne française, Capsir.

4° Au sud-est :

XXII. Comté de Foix. — Avec le pays de Sault et le Donezan.

XXIII. Gascogne. — Conserans, *Comminges* (haut et bas), Quatre vallées, *Bigorre*, Lavedan, Nébouzan, Estarac, rivière Verdun, Lomagne, *Armagnac*, Condomois, Gabardan, Marsan, Chalosse, *Landes*, Pays de Born, Labourd.

XXIV. Guyenne. — *Bordelais* (avec Graves, Médoc, Entre deux mers, La Palu, etc.), *Bazadois*, *Périgord* (haut et bas) avec le Double, *Agenois*, *Quercy* (haut et bas), *Rouergue*.

XXV. Béarn. — Avec Soule, *Basse-Navarre*, le *pays Basque*.

XXVI. Angoumois.
XXVII. Aunis et Saintonge (haute et basse).
XXVIII. Poitou. — *Haut-Poitou*, *Bas-Poitou*, avec *Bocage vendéen*, *Marais vendéen*, *Gatine*.

5° Au centre :

XXIX. Touraine. — Avec une partie de la *Brenne*.
XXX. Orléanais. — Vendômois, *Beauce* (s'étendant sur Dunois et *Pays Chartrain*), Gatinais orléanais, Puisaye, Orléanais propre, *Sologne*, Blaisois.
XXXI. Berry. — *Haut-Berry*, *Bas-Berry* (avec une partie de la Brenne et les Brandes).
XXXII. Marche. — *Haute-Marche*, *Basse-Marche*.
XXXIII. Limousin. — *Haut-Limousin*, *Bas-Limousin*.
XXXIV. Auvergne. — Divisée en *Haute-Auvergne* et *Basse-Auvergne* (avec *Limagne* et Combrailles).
XXXV. Bourbonnais.
XXXVI. Nivernais, dont le *Morvan* fait partie.

2e Section.

## LES VÉGÉTAUX.

(Voir la carte n° 9.)

**91. Les assolements.** — La culture des terres labourables est un art particulier ; elle a pour objet de faire rendre à chaque terrain la plus grande somme de produits possible, et elle emploie des moyens variables selon la nature du sol. On n'atteindrait pas le but si l'on semait toujours la même graine ; car on épuiserait promptement la terre, et on serait de plus obligé de la laisser souvent en friche, l'ensemencement ne coïncidant pas avec la récolte. Il est donc indispensable de marier des cultures diverses, cette combinaison s'appelle *assolement*.

Les peuples à demi civilisés et les colons devant lesquels s'étend un territoire pour ainsi dire illimité pratiquent la *culture nomade,* c'est-à-dire ensemencent un champ, et, après la récolte, l'abandonnent pendant de longues années pour ensemencer l'année suivante un autre champ. Ce système n'est praticable que dans les pays peu habités, et, n'est pratiqué en France que dans quelques rares régions de landes et de pâtis.

L'assolement suppose, au contraire, la culture continue. Il se fait avec ou sans jachère, c'est-à-dire en laissant ou en ne laissant pas la terre se reposer improductive durant une année.

Avec jachère, il est dit *biennal*, lorsqu'on fait succéder régulièrement une année de jachère à une année de céréales, ce qui a lieu généralement encore dans le midi et dans l'ouest de la France; il est dit *triennal,* lorsqu'à l'année de jachères on fait succéder une année de froment, puis une année d'avoine, ce qui a lieu encore généralement dans la Brie, la Beauce, et dans la majeure partie de la région des céréales.

Sans jachère, il se prête à des combinaisons beaucoup plus diverses, mais toujours associées à la production de fourrages, et comporte une rotation de trois ans à dix ans et plus. On peut donner, comme exemple, l'assolement dit de Norfolk, et qui consiste en : 1re année, racines (navets, betteraves, etc.), avec fumure ; 2e année, céréale de printemps ; 3e année, trèfle ; 4e année, céréale d'hiver.

On exploite la terre par grande, moyenne et petite culture. La *petite culture domine* en France, et la moyenne des exploitations rurales est de 10 hectares 1/2. Les *pays de montagnes* (Vosges, Alpes, Pyrénées, Cévennes) sont ceux qui comptent le plus de *petites* exploitations ; le *centre de la France*, le *Poitou*, les Landes, l'Aisne, l'Eure-et-Loir le plus de *grandes.* (Voir le *Tabl. de stat.*, n° 21.)

On distingue divers modes de culture : *culture alterne*, parce qu'on a soin de faire alterner les céréales et les

plantes sarclées ou fourragères qui nettoient le sol et fournissent des aliments pour entretenir un nombreux bétail ; *culture industrielle*, parce que l'alternat permet d'introduire des plantes propres à l'industrie (betterave, etc.) ; *culture intensive*, parce qu'on obtient une production plus intense, c'est-à-dire plus abondante sur une surface donnée. Aussi est-ce la culture propre aux pays riches : elle est surtout pratiquée dans la Picardie et dans la Flandre. La culture avec jachère est désignée, par opposition, sous le nom de *culture extensive*.

Il y a une culture plus intensive encore, c'est la *culture maraîchère* qui, à force d'eau et de fumier, transforme la terre en jardin potager produisant, sans interruption, les divers légumes de l'année. Elle n'est possible que dans le voisinage des grandes villes et dans quelques lieux privilégiés; autour de PARIS, elle occupe de vastes espaces.

92. **Les céréales.** — Les CÉRÉALES sont le principal produit des terres de labour. On comprend sous ce nom diverses graminées : le *blé*, l'*orge*, l'*avoine*, le *maïs*, le *millet ;* il faut y ajouter le *sarrasin* qui n'est pas une graminée, et le *riz*. Elles occupent plus de 15 *millions d'hectares* et donnent 250 *millions d'hectolitres*. (V. *Tabl. de stat.*, nos 10 et 11.)

La plus importante de toutes, le blé, est une graminée qui, sur une tige mince ou paille, de 1 à 2 mètres, porte un épis composé de nombreux grains dont les enveloppes constituent le son ; le grain, réduit en farine, forme, à l'état de pain, le fond de la nourriture des Français. Le blé comprend trois genres : *froment*, *épeautre*, *seigle*.

Fig 7. — Épi de froment. H. 0m,12.

93. **Le froment.** — Le FROMENT (Voir la fig. 7, représentant un épi de froment) est la reine des céréales ; il se divise lui-même en un grand nombre de

races qui constituent, les unes, les *blés tendres* (ce sont les plus nombreuses), et les autres, les *blés durs* (en France, cultivées seulement dans quelques terrains du Midi), ou bien considérées d'après l'époque de la culture, les *blés d'automne* qui se sèment généralement en octobre ou novembre, et les *blés de printemps* ou trémois qui se sèment en mars ; on les distingue quelquefois aussi en blés barbus et en blés sans barbe.

La culture du froment est en progrès. On y consacre un plus grand nombre d'hectares qu'autrefois, et chaque hectare rend en moyenne un plus grand nombre d'hectolitres : ainsi 4 millions 1/2 d'hectares étaient ensemencés en 1815 et rendaient 40 millions d'hectolitres, soit 9 hectolitres par hectare : aujourd'hui près de 7 *millions d'hectares ensemencés rendent, dans une bonne année moyenne, environ* 100 *millions d'hectolitres*, soit 14 hectolitres par hectare (*Tabl. de stat.*, nos 9 et 13.)

La partie la mieux partagée est celle du nord-ouest où sont les départements du *Nord*, le plus productif de tous, de la *Somme*, du *Pas-de-Calais*, de l'*Aisne*, de l'*Oise*, de *Seine-et-Marne* (Brie), de *Seine-et-Oise* d'*Eure-et-Loir* (Beauce), de l'*Eure*, de la *Seine-Inférieure*. Puis vient la région de la Basse-Loire avec les départements de *Maine-et-Loire*, de la *Loire-Inférieure* et de la *Vendée*, et, enfin, le département de *Saône-et-Loire* et celui du *Gers*. Dans chacun d'eux, on récolte de 2 à 3 millions 1/2 d'hectolitres ; aussi le froment est-il généralement à meilleur marché au nord qu'au midi de la Loire. (V. *Tabl. de stat.*, n° 11.)

La région la moins bien partagée est celle des départements de la Haute-Loire, de la Lozère, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, le moins productif de tous (Massif central), de la Savoie, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Hautes-Pyrénées (Alpes et Pyrénées). Dans chacun d'eux, on récolte moins de 300,000 hectolitres.

94. L'épeautre. — L'*épeautre* ne diffère guère du froment que parce que la balle adhérente au grain ne s'en

sépare pas au battage et doit être enlevée par une opération particulière : c'est pourquoi on l'appelle blé vêtu. Il n'est cultivé en France qu'en petite quantité, dans le nord et le nord-est de la France.

95. Le seigle. — Le SEIGLE (Voir la fig. 8, représentant un pied et un épi de seigle) est le blé des terres légères et des contrées pauvres ; c'est pourquoi sa culture recule devant le froment, à mesure que la richesse augmente et que des marnages modifient le sol. Aussi les départements qui en produisent le plus sont-ils en général les moins riches :

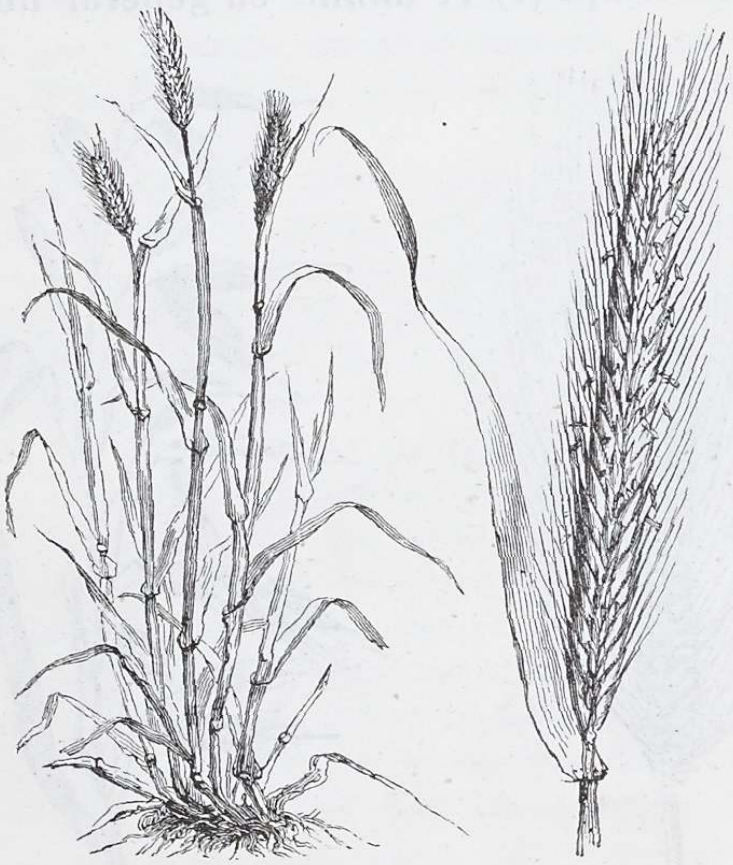

H. 1m,60. H. 0m,14.

Fig. 8. — Seigle.

*Haute-Loire*, *Puy-de-Dôme*, *Allier*, *Haute-Vienne*, *Creuse*, *Corrèze* (Massif central), *Morbihan* (sol granitique), *Marne* (Champagne pouilleuse et Argonne). (V. *Tabl. de stat.*, n° 12.)

Il occupe environ 2 millions d'hectares et rend en moyenne 25 millions d'hectolitres.

Souvent on sème et on récolte un mélange de froment et de seigle que l'on nomme *méteil*. Cette culture occupe environ un 1/2 million d'hectares dans la Somme, l'Oise, etc. (V. *Tabl. de stat.*, n° 12.)

96. **L'orge.** — L'ORGE (Voir, page suiv., la fig. 9, représentant un épi d'orge), qui comprend diverses espèces, est une graminée plus courte en paille et plus petite en épi que le blé. Elle vient dans les mêmes terres que le froment ; elle se sème au printemps (1) et donne en général une récolte

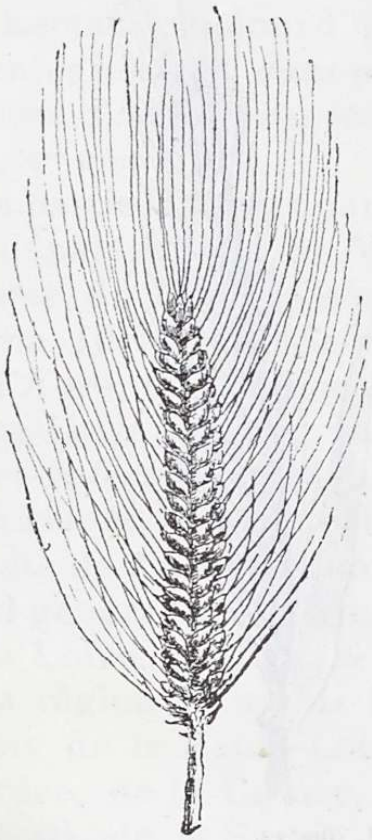

H. 0m,16.

Fig. 9. — Épi d'orge, escourgeon.

H. 0m,25.

Fig. 10. — Épi d'avoine.

abondante : mais elle a des qualités alimentaires bien infé-

(1) Excepté l'escourgeon, orge d'hiver.

rieures au blé : aussi l'emploie-t-on en grande partie pour la fabrication de la bière. (V. *Tabl. de stat.*, n° 12.)

Elle occupe environ 1 million d'hectares, rendant 20 millions d'hectolitres (Champagne, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Flandre, etc..)

97. **L'avoine.** — L'AVOINE (Voir la fig. 10, représentant un épi d'avoine), qui a longtemps servi à nourrir les hommes et qui les nourrit encore dans certaines contrées, n'est plus guère consommée en France, aujourd'hui, que par les chevaux ; c'est cependant de l'avoine qu'on tire le gruau. Elle craint la sécheresse ; partant, elle est cultivée surtout dans la *région du Nord-Ouest*, dans la *Lorraine* et dans la *Champagne ;* elle peut donner, principalement l'avoine d'hiver qu'on sème dans l'ouest (1), plus de 40 hectolitres à l'hectare (V. *Tabl. de stat.*, n° 12..)

Mais la moyenne n'est guère que de moitié, et la production totale est de 75 millions d'hectolitres sur une surface de plus de 3 millions d'hectares.

98. **Le maïs.** — Le MAÏS diffère beaucoup, comme aspect, des précédentes céréales. C'est une forte tige surmontée, à l'époque de la fructification, d'une hampe portant le bouquet des fleurs mâles, et garnie de larges feuilles épanouies, aux aisselles desquelles apparaissent les épis dont les grains très-nombreux et très-serrés sont symétriquement disposés sur un axe charnu (Voir la fig. 11, représentant, 1° une touffe de maïs, 2° les fleurs mâles, 3° un épi). C'est une céréale de printemps qui exige, comme toutes les plantes sarclées, une grande main-d'œuvre. Le maïs est particulièrement cultivé dans toute la *région du Sud-Ouest* et dans une partie de la *région du Sud-Est* (Bourgogne et Franche-Comté) ; il sert à la nourriture des hommes qui en font des pains non levés ou de la bouillie, connue sous le nom de gaude, et à la nourriture des volailles et des bestiaux

(1) L'avoine de printemps, à cause de la rigueur de l'hiver, est la seule cultivée dans le Nord.

auxquels ses feuilles fournissent un abondant fourrage. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 12.)

Toutefois les surfaces ensemencées ne dépassent pas

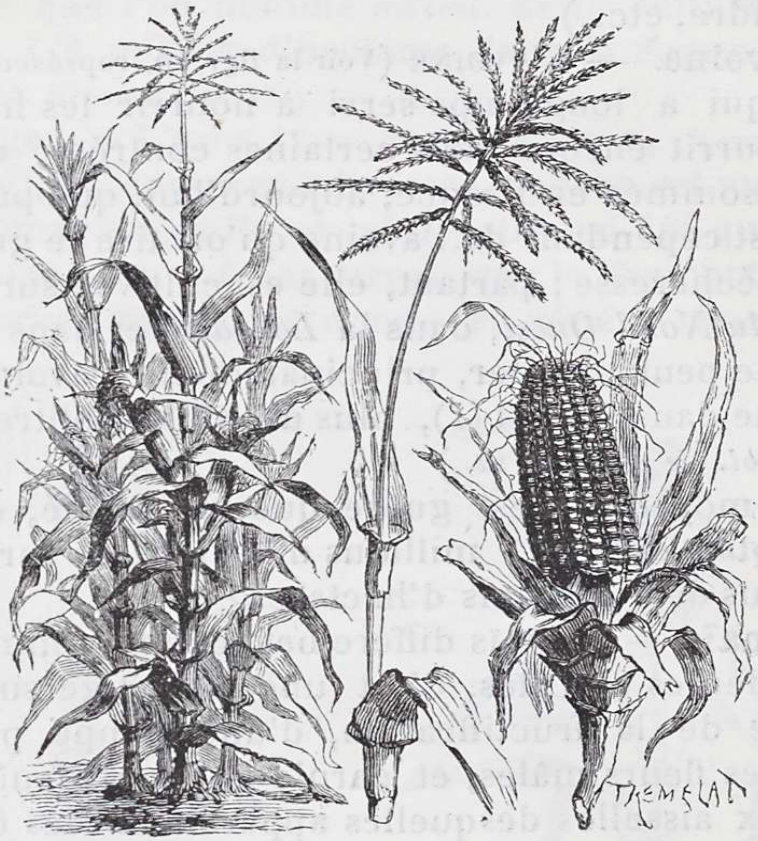


H. 2m. H. 0m,20.

Fig. 11. — Maïs.

600,000 hectares ; elles produisent à peu près 10 millions d'hectolitres.

99. Le millet. — Le MILLET, très-cultivé en Italie, l'est peu en France, et seulement dans le Morbihan, les Landes, etc. (V. *Tabl. de stat.*, n° 12.)

100. Le sarrasin. — Le SARRASIN, que l'on nomme dans certaines parties de la France blé noir, se présente avec un aspect particulier : tige herbacée et rameuse, portant des feuilles triangulaires, de l'aisselle desquelles partent des faisceaux de petites fleurs roses et blanches, puis des

fruits noirs (Voir la fig. 12, représentant l'extrémité d'une tige de sarrasin en fleur). Il exige très-peu de main-d'œuvre et il est généralement cultivé dans les terrains les plus pauvres. Cependant il préfère les climats tempérés et quelque peu humides, les terres siliceuses et granitiques: c'est pourquoi il réussit surtout en *Bretagne, en Normandie*, dans le *massif central*, dans l'Ain, dans Saône-et-Loire. Dans les contrées riches, on le réserve exclusivement aux animaux ; dans les contrées pauvres, on en fait une sorte de pain ou des galettes. (V. *Tabl. de stat.*, n° 12.)

Fig. 12. — Sarrasin. H. 0m,15.

Sa production est de 10 millions d'hectol. sur 700,000 hect.

101. Le riz. — Le riz a besoin d'un grand soleil et d'un sol inondé : c'est une culture du Midi (Pyr.-Orientales), productive, mais malsaine et presque entièrement abandonnée en France.

Le *millet* occupe à peu près 40,000 hectares dans le Morbihan, les Landes, la Gironde, etc.

102. La pomme de terre. — Après les céréales, un des premiers produits de l'agriculture à mentionner est la POMME DE TERRE qui les remplace souvent et que l'on nomme à juste titre « le pain tout fait » des pauvres. C'est un tubercule (Voir la fig. 13, représentant un pied avec ses racines et

ses pommes de terre) originaire d'Amérique qui, longtemps dédaigné en France (excepté dans les Vosges où il était cultivé dès la fin du XVII^e siècle), doit surtout aux efforts de Parmentier d'avoir été enfin apprécié en France au commencement du XIX^e siècle. Elle occupe aujourd'hui plus de 1 million d'hectares, et sa récolte, très-variable d'une année à l'autre, dépasse souvent 100 millions d'hectolitres ; elle est cultivée dans tous les départements, principalement *autour de Paris*, dans la *région du Nord, du Nord-Est,* dans la vallée de la *Saône* et dans le *Maine-et-Loire*. (V. *Tabl. de stat.*, n° 12.)

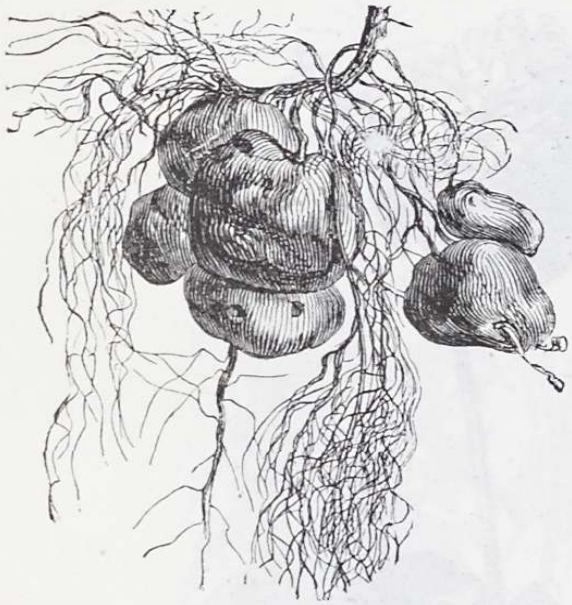

Fig. 13. — Pomme de terre. H. 0m,35.

103. Les légumes. — Les LÉGUMES sont, au point de vue de la vente, de deux genres très-distincts : 1° les *légumes secs*, haricots, cultivés surtout dans les environs de Paris, de Soissons, d'Orléans, de Lille, dans le nord, nord-ouest et sud-ouest ; lentilles dans l'est et dans le midi (Avignon, etc.); fèves dans le nord et le nord-est, la Vendée, le Gers, etc., qui seuls ont été longtemps l'objet d'un commerce important et lointain ; 2° les *légumes frais*, pois, choux, carottes, salades, asperges, artichauts, etc., qui, devant être consommés peu de temps après la récolte, étaient pour la plupart produits dans le voisinage du marché et avaient donné naissance à la culture maraîchère *près des grandes villes* (1). Aujourd'hui, les chemins de fer permettent de cultiver ces derniers au loin (Roye, Senlis,

(1) On compte environ 1,300 maraîchers dans Paris et la banlieue.

Compiègne, Orléans, Nantes, etc.) ; les primeurs du *Midi* (Niort, Bordeaux, Montauban, Avignon, Algérie etc.), et quelques légumes des maraîchers de *Bretagne* (Roscoff, etc.) approvisionnent Paris. (V. *Tabl. de stat.*, nos 14 et 15.)

**104. La betterave.** — Les PLANTES INDUSTRIELLES, nous l'avons déjà dit, sont le cachet d'une culture perfectionnée : c'est pourquoi elles se rencontrent surtout dans nos départements du Nord. (*Tabl. de stat.*, n° 16.)

En première ligne vient la BETTERAVE (Voir la fig. 14, représentant une betterave sans ses feuilles, avec l'indication de la partie qui pousse sous terre), qui, comme la pomme de terre, n'est entrée que depuis le commencement de notre siècle dans les habitudes de l'agriculture. Elle est destinée, soit à la nourriture du bétail, et à ce titre on la cultive un peu partout, soit à la fabrication du sucre, et à ce titre on la cultive en très-grande quantité dans les départements du *Nord*, de l'*Aisne*, du *Pas-de-Calais*, de la *Somme*, de l'*Oise*, de *Seine-et-Marne* et de *Seine-et-Oise*; elle occupe plus de 130,000 hectares. Excellente culture qui permet, à l'aide des résidus et des feuilles, de nourrir un nombreux bétail, et, par conséquent, d'avoir un fumier abondant qui féconde les terres à blé. Dans l'arrondissement de Valenciennes, où la betterave est le plus cultivée, le blé donne 27 hectolitres à l'hectare.

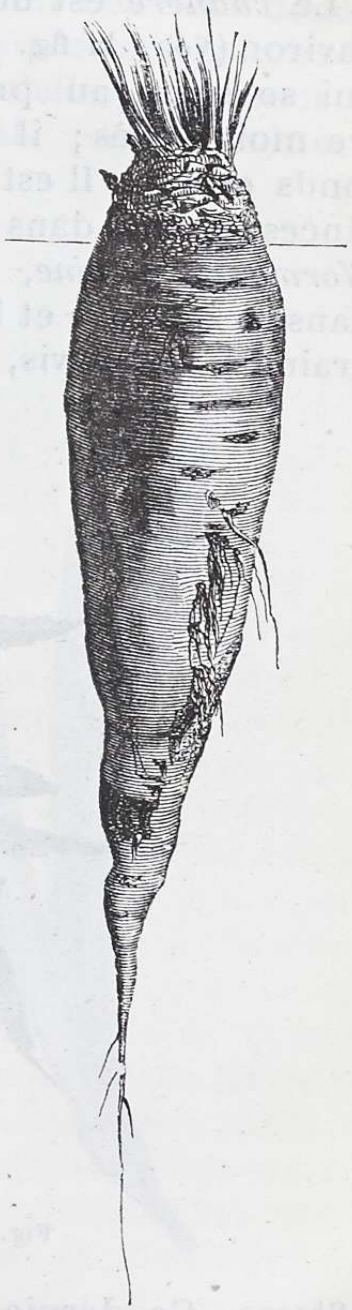

Fig. 14. — Betterave. H, 0m,40.

105. Les plantes textiles. — Les PLANTES TEXTILES, en France, sont le chanvre et le lin. Elles occupent 200,000 hect.

Le *chanvre* est une plante d'une hauteur de 2 mètres environ (Voir, la fig. 15, représentant la fleur du chanvre mâle) qui se sème au printemps et se récolte trois ou quatre mois après; il vient dans les terrains riches, profonds et frais. Il est cultivé dans un grand nombre de provinces, surtout dans la région du *Nord-Ouest* (*Aisne, Picardie, Normandie, Maine, Anjou, Bretagne, Touraine*), dans *l'Est*, dans la *Limagne* et le *Dauphiné*. Il donne deux produits, la graine ou chenevis, et la tige dont les fibres fournissent la

Fig. 15. — Fleur du chanvre. H. 0m,20.

filasse. Ce dernier produit, que l'on obtient par diverses manipulations, rouissage, billage ou broyage et peignage, est de beaucoup le plus important; il fournit à la filature et à la corderie, en moyenne, 55 millions de kilogrammes.

On distingue plusieurs variétés; celui de Picardie est

aujourd'hui le plus renommé. Toutes les variétés comprennent d'ailleurs deux sexes, chanvre mâle et chanvre femelle, le second plus fin que le premier. Ces deux dénominations continuent à être consacrées par le commerce, bien qu'on sache depuis longtemps qu'elles proviennent d'une erreur, et que le chanvre dit mâle par les cultiva-

Fig. 16. — Partie de tige de lin. H. 0m,09.

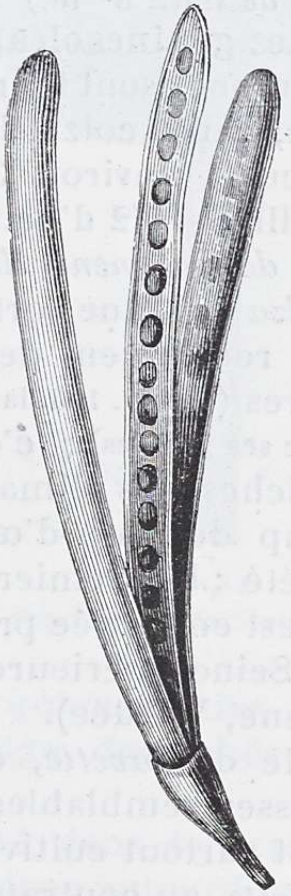

Fig. 17. — Gousse de colza. 0m,08.

teurs, parce qu'il est le plus grand, soit au contraire celui qui porte les graines.

Le *lin* (Voir la fig. 16, représentant le sommet d'une tige de lin en

fleur) n'a guère que 60 centimètres de hauteur; il donne la graine de lin dont on use en médecine et avec laquelle on fait de l'huile, et une filasse plus fine que celle du chanvre qu'on soumet aux mêmes préparations. La *région du Nord-Ouest* (Flandre, Artois, Picardie, Normandie, Anjou, Bretagne) et la *Gascogne* sont les parties où il est le plus cultivé; sa production totale équivaut presque à celle du chanvre en poids, et a une valeur supérieure. Le lin de Flandre, et surtout celui de la *vallée de la Lys*, est le plus estimé, puis celui de Bernay, de Bretagne et du Maine. (V. *Tabl. de stat.*, n° 16.)

106. Les graines oléagineuses. — Les GRAINES OLÉAGINEUSES, en France, sont fournies, indépendamment du chanvre et du lin, par le colza, la navette et l'œillette (1); leur culture occupe environ 300,000 hectares qui rendent plus de 3 millions 1/2 d'hectolitres. Elle est surtout pratiquée dans les *départements du Nord-Ouest*.

Le *colza* est une sorte de chou monté, dont les fruits ou siliques renferment de petites graines rondes, noires ou rougeâtres (voir p. 105, la fig. 17 représ. une silique de colza entr'ouverte avec ses graines); c'est une plante sarclée, qui aime les terres riches, les climats légèrement humides et qui exige beaucoup de main-d'œuvre. Il y a un colza d'hiver et un colza d'été : le premier est le plus productif. L'huile qu'on en tire est employée principalement pour les lampes (*Calvados*, Seine-Inférieure, Nord, Eure, Somme, Pas-de-Calais, Aisne, Vendée).

L'huile de *navette*, qui provient d'une graine et d'une plante assez semblables au colza et n'est guère plus comestible, est surtout cultivée dans l'Est.

L'*œillette*, au contraire, donne une huile comestible dite huile blanche. C'est le pavot noir (Voir la fig. 18, représentant une tête de pavot noir) dont la culture ne s'est développée que vers la fin du XVIII^e siècle, quand on eut démontré que

(1) Il faut ajouter la cameline et la moutarde, qui n'ont qu'une importance secondaire.

l'huile qu'il fournit ne renferme aucun principe narcotique. Elle est pratiquée surtout dans le *Nord*, le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne. (V. *Tabl. de stat.*, n° 16.)

Le pavot blanc, dont la tête et la graine servent en médecine, est particulièrement cultivé dans la plaine des Vertus (Seine).

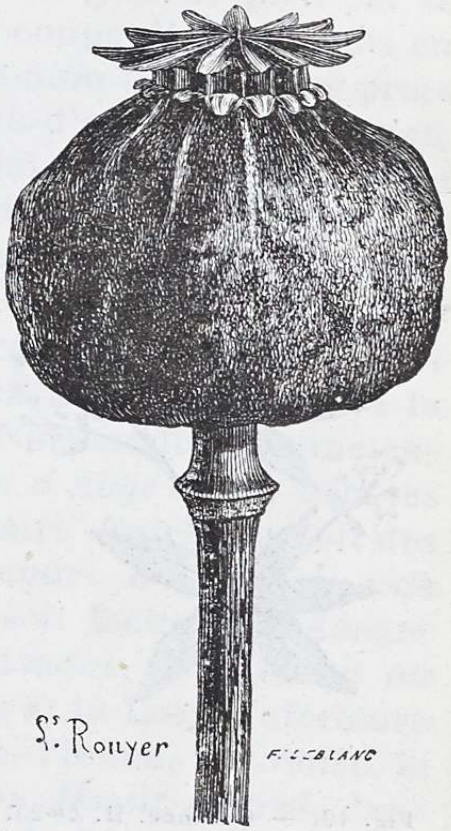


H. 0m,12.
Fig. 18. — Tête d'œillette.

**107. Les plantes tinctoriales.** — Les principales PLANTES TINCTORIALES sont la garance, le safran, la gaude, le pastel.

La racine de *garance* (Voir, p. 108 la fig. 19, représentant une tige de garance en fleur), que l'on cultive principalement dans les départements du *Vaucluse* et des *Bouches-du-Rhône*, donne une teinture rouge particulière. L'Alsace en cultive aussi.

Les stigmates du crocus, que l'on cultive surtout dans le *Gatinais* et dans le département du *Vaucluse*, constituent le *safran*, belle couleur d'un jaune vif; le safran est employé aussi en médecine.

La *gaude* est une sorte de réséda qu'on cultive dans le Doubs, l'Eure, l'Hérault, et dont la tige desséchée fournit une couleur jaune.

Le *pastel* ou *guède*, un peu cultivé dans le Gers, etc., donne par ses feuilles une couleur bleue aujourd'hui presque totalement abandonnée.

**108. Le tabac.** — Le TABAC (Voir la fig. 20, représentant trois pieds de tabac en fleurs) peut réussir en France sous tous les climats; mais l'administration des tabacs n'en a autorisé la culture que dans un *petit nombre de départements* : *Lo-*

*zère*, *Maine-et-Loire*, *Orne*, *Rhône*, *Ille-et-Vilaine*, et dans les *régions du Nord et du Nord-Est*. Chaque cultivateur doit

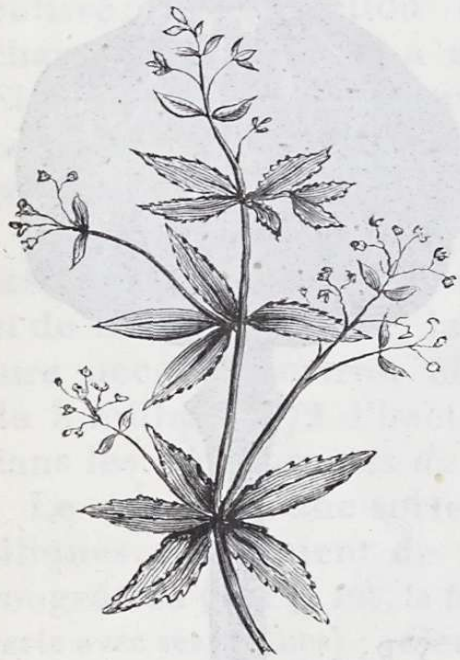

Fig. 19. — Garance. H. 0m20.

Fig. 20. — Tabac. H. 2m.

obtenir une permisson, et, à moins d'exporter, ne peut vendre sa récolte qu'à la régie. Le produit dépasse 2,000 tonnes. (V. *Tabl. de Stat.*, n° 16.)

**109. Les prairies naturelles.** — Les PRAIRIES sont indispensables à l'économie agricole, non-seulement parce qu'elles nourrissent les bestiaux dont l'homme se nourrit à son tour, et qu'elles sont, pour ainsi dire, les ateliers où se fabrique la viande, un des produits les plus rémunérateurs de l'agriculture, mais parce qu'elles procurent, par ces mêmes animaux, le fumier sans lequel les hommes seraient réduits, pour obtenir les céréales, c'est-à-dire leur nourriture végétale, à la culture nomade. On distingue trois

genres de prairies : 1° prairies naturelles ; 2° prairies artificielles ; 3° pâturages. (V. *Tabl. de stat.*, n° 11.)

Les *prairies naturelles* sont des terres cultivées en herbe. Cette herbe, composée d'un grand nombre de plantes et surtout de graminées, est tantôt mangée sur pied par le bétail, tantôt fauchée, en première coupe d'abord, puis en regain, et consommée sèche sous le nom de *foin*. Les prairies naturelles coûtent peu de main-d'œuvre et donnent, sur une terre bien ameublie, un riche produit. On évalue approximativement à 15 milliards de kilogrammes le rendement de nos 5 millions d'hectares de prairies naturelles.

On ne peut en établir avec succès partout. Il faut soit un climat humide, comme celui de la *Bretagne* et de la *Normandie*, et particulièrement, en Normandie, comme celui du *Cotentin*, du *Bessin*, de la *vallée d'Auge* où les brumes de l'Océan entretiennent une salutaire fraîcheur, soit des plaines basses et riveraines d'un cours d'eau, soit une colline sur la pente de laquelle il soit facile de ménager des irrigations. Dans l'Orne, le Calvados, la Manche ou *littoral de la Manche*, dans la Vendée et la Loire-Inférieure ou *littoral de l'Océan*, dans la Haute-Vienne, la Creuse, le *Cantal*, la Haute-Loire, l'Aveyron ou *Massif central*, dans le Cher ou *vallée de la Loire*, dans la Nièvre ou *Morvan*, dans Saône-et-Loire ou *vallée de la Saône*, dans les régions montagneuses, Vosges, Doubs, etc., le cinquième du territoire, quelquefois plus (le tiers dans le *Cantal*), est en prairies.

Sur la pente des montagnes où l'eau est en abondance, on arrose en général par des rigoles qui épandent pour ainsi dire l'eau en gerbe ou par des rigoles transversales et parallèles qui la font en quelque sorte descendre en cascade lente. Dans les plaines, on emploie d'autres moyens : le plus usité est l'immersion. Pour le pratiquer, il faut établir, dans un cours d'eau naturel ou dans un canal, une prise d'eau à un niveau supérieur et une rigole de

décharge à un niveau inférieur : on ouvre et on ferme avec des vannes. Le rendement moyen d'un hectare, qui est de 2,800 kil. de foin, s'élève par l'irrigation à 3,700.

Il est donc très-important d'avoir de l'eau. Sur divers points, on en a amené de loin par des canaux : en Provence, par le *canal de Craponne* qui existe depuis le XVIe siècle et qui a divers embranchements, par le *canal du Verdon*, par le *canal du Drac*, par le *canal de la Durance*, dont l'eau sert principalement à la ville de Marseille et qui a nécessité la construction du magnifique aqueduc de Roquefavour; dans la Haute-Garonne, par les canaux de la *Neste* et de *Saint-Martory ;* dans le Forez, par le *canal du Forez ;* en Sologne, par le *canal de la Sauldre*. La plupart sont inachevés, et il n'y a guère encore que 2/5 de nos prairies qui soient irrigués. « C'est un tort envers la Providence, disait un savant jurisconsulte, et presque un crime envers la société, de laisser s'écouler à la mer une seule goutte d'eau sans l'avoir utilisée au profit de l'agriculture ou des arts. » Nous sommes encore loin d'avoir à cet égard usé de toutes les richesses dont la Providence a doté notre pays.

110. Les prairies artificielles. — Dans la plupart des terres de labour, les prairies naturelles réussissent imparfaitement, faute d'humidité, ou sont peu goûtées, parce qu'elles se prêtent mal à l'alternat. On y a suppléé en introduisant, par la culture, dans l'assolement des terres labourables, la *prairie artificielle* qui est d'une immense utilité pour le progrès agricole, puisqu'elle permet de multiplier à volonté le bétail et l'engrais : c'est l'avantage que nous avons déjà constaté à propos de la betterave. Dans la région où la prairie artificielle entre le plus dans l'assolement, l'hectare de froment rend en moyenne 19 hectolitres, et 10 seulement dans la région où elle est le moins usitée. Au premier rang, sont les départements d'*Eure-et-Loir*, de l'*Oise*, de la *Seine-Inférieure*, de *Seine-et-Marne*, de l'*Aisne*, du *Cher* et de l'*Yonne*. Le total en France dépasse 2,700,000 hectares.

Les plantes fourragères les plus cultivées sont, par ordre d'importance (*V. Tabl. de stat.*, n° 11) :

1° Le *trèfle* trèfle des prés, très-employé, trèfle incarnat

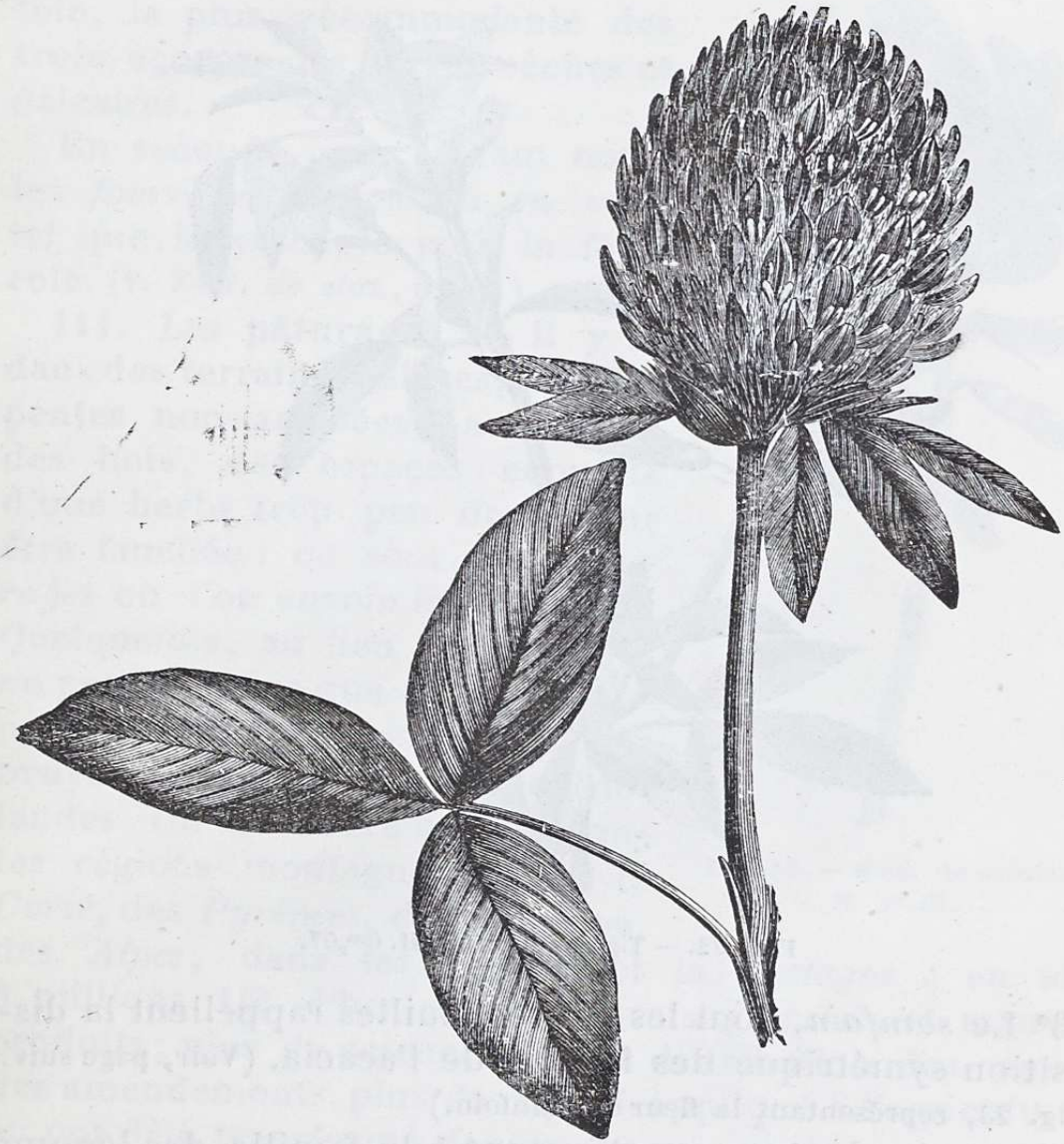

Fig. 21. — Tige de trèfle. H. 0m,09.

ou farouche, qui tous deux se sèment sur une céréale, etc. Ce sont des plantes herbacées qui se distinguent aisément à leurs fleurs en forme de fraise et à leur feuille trifoliée, d'où le nom latin de « trifolium. » (Voir la fig. 21, représentant la fleur et la feuille du trèfle commun.

2° La *luzerne*, qui comprend aussi plusieurs espèces et se reconnaît à ses feuilles veinées et à ses grappes de fleurs violettes. (Voir la fig. 22, représentant la fleur et les feuilles de la luzerne.)

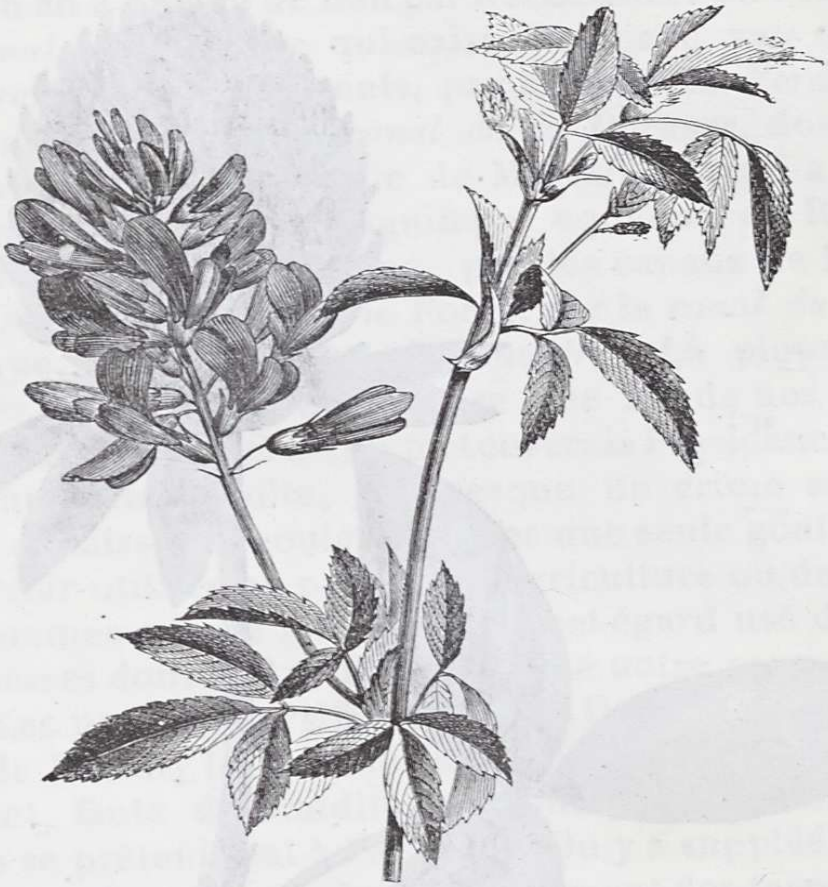

Fig. 22. — Tige de luzerne. H. 0m,07.

3° Le *sainfoin*, dont les petites feuilles rappellent la disposition symétrique des folioles de l'acacia. (Voir, page suiv., la fig. 23, représentant la fleur du sainfoin.)

Ces trois plantes appartiennent à la famille des légumineuses, si facile à reconnaître par la forme caractéristique de ses fleurs. Ces deux dernières durent plusieurs années, donnant coupes et regains ; on peut laisser quelquefois une luzerne, quand le terrain est propice, sept ans et plus. Le trèfle aime les terrains frais et friables ; dans le Midi, un sol purement argileux, mais bien divisé, lui convient, de même

que, dans le Nord, un sol silico-argileux. La luzerne, plus exigeante, veut, pour développer ses racines, un sol profond et riche, et, bien irriguée, elle donne jusqu'à six et sept coupes dans le Midi. Le sainfoin, la plus accommodante des trois, accepte les terres sèches et calcaires.

En seconde ligne, il faut noter les *fourrages consommés en vert*, tel que la vesce, le pois, la féverole. (V. *Tabl. de stat.*, n° 11.)

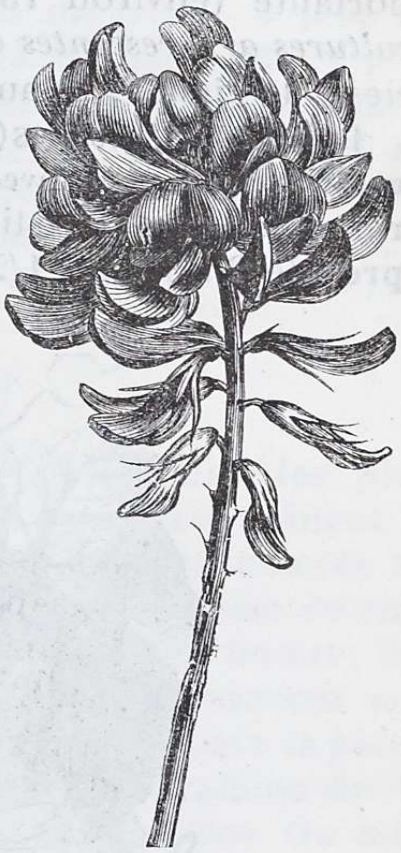

Fig. 23. — Fleur de sainfoin. H. 0m,07.

111. Les pâturages. — Il y a, dans des terrains maigres, sur des pentes non arrosées; au milieu des bois, des espaces couverts d'une herbe trop peu drue pour être fauchée : ce sont des *pâturages* où l'on envoie les animaux. Quelquefois, au lieu de gazon, il ne pousse guère que du trèfle rampant, des genêts, des ajoncs, des bruyères : ce sont des *pâtis* ou des landes. On les trouve surtout dans les régions montagneuses de la *Corse*, des *Pyrénées*, des *Cévennes*, des *Alpes*, dans les *Landes* et la *Bretagne* : en tout 6 millions 1/2 d'hectares. Mauvaises terres et mauvais produits; plus de science dans la distribution des eaux et des amendements, plus de capital appliqué à l'agriculture, en ont déjà transformé depuis 30 ans quelques centaines d'hectares en prairies, en bois ou en champs labourés. (V. *Tabl. de stat.* n° 11.)

Plus de la moitié des pâtis et landes et terres incultes (2,700,000 hectares) sont des propriétés communales; la loi de 1857 sur l'assainissement des landes a été rendue pour en hâter la transformation. (V. *Tabl. de stat.*, n° 11.)

112. Les cultures arborescentes. — Les *cultures herbacées*, qui pour la plupart sont annuelles, occupent la majeure partie de nos terres ; l'autre partie, encore très-importante (environ 13 millions d'hectares) appartient aux *cultures arborescentes* qu'on divise en trois grandes catégories : 1° vignes; 2° autres arbres à fruits; 3° bois et forêts.

113. Les vignobles(1). — La VIGNE (Voir la fig. 24, représentant une branche de vigne avec feuilles et grappe de raisin) est une des richesses caractéristiques du sol français; elle y occupe près de 2 millions 1/2 d'hectares, répartis entre 78 départements, et donne des vins d'une saveur toute particulière,

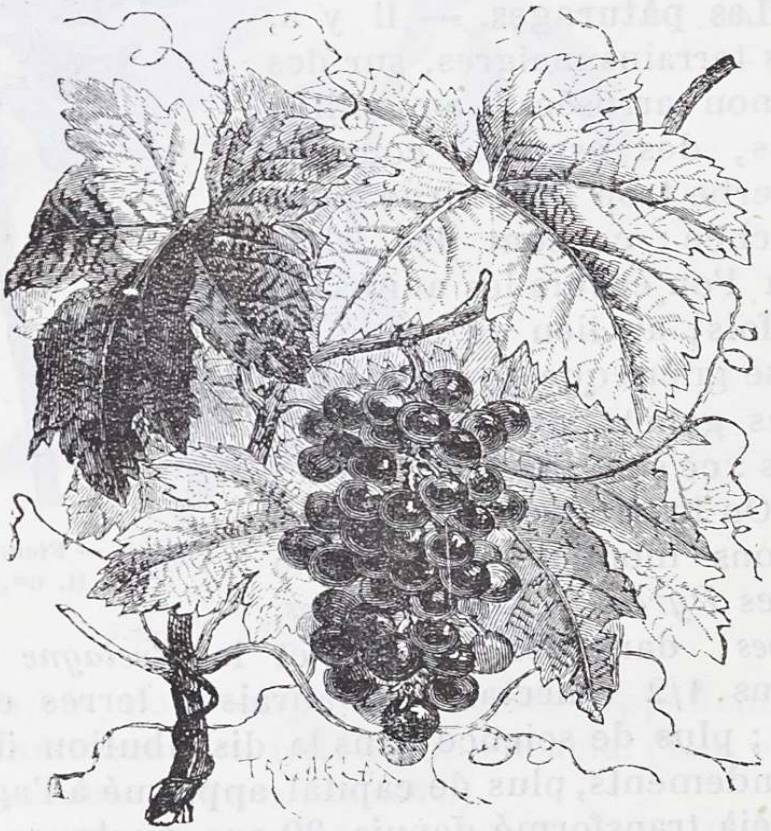

Fig. 24. — Raisin. H. 0m,30.

(1) Les noms de province et de lieu en *italiques* désignent les principaux crus; les noms de départements en *italiques* sont ceux qui produisent plus de 1 million d'hectolitres.

qui sont recherchés dans le monde entier. Cette culture, malgré les accidents fréquents que l'intempérie des saisons lui fait éprouver, et malgré l'oïdium, se développe considérablement ; on estime la récolte moyenne à plus de 60 millions d'hectolitres, valant chez le propriétaire plus de 1 milliard, dont plus du tiers est exporté, principalement en Russie, dans les Pays-Bas, en Angleterre et en Allemagne. Les sept principaux groupes de production sont : la BOURGOGNE, la CHAMPAGNE, le BORDELAIS, la CHARENTE, le MIDI, le RHÔNE, le CENTRE. (V. *Tabl. de stat.*, nos 11 et 17.)

(Voir la carte no 10.)

**114. Les vins de Bourgogne.** — Les terrains les plus propres à la vigne en Bourgogne sont ceux où dominent le calcaire et la silice, terrains pierreux, souvent colorés en rouge par l'oxyde de fer. Ils sont situés sur le flanc de collines exposées, en général, au midi ou au soleil levant ; les plus justement renommés sont ceux qui se trouvent au-dessous des sommets dénudés et des bois, sur toute la pente des Cévennes et de la Côte d'Or, jusqu'à la plaine de la Saône, depuis Lyon jusqu'au plateau de Langres. On mélange d'ordinaire dans les plants le pinot, plus fin, et le gamay, plus productif; depuis un certain nombre d'années, le désir d'avoir des récoltes abondantes a beaucoup multiplié le gamay, au détriment de la qualité du vin. Les bons vignobles sont très-chers, et la culture en est très-dispendieuse. Une vigne ne rapporte qu'au bout de quatre ans, sur un terrain déjà longuement préparé, et, chaque année, il faut biner ou labourer plusieurs fois, tailler, provigner, échalasser, souvent soufrer, puis vendanger, et faire le vin, c'est-à-dire encuver, fouler, conduire la fermentation, enlever les rafles, décuver et mettre en fût. Le produit, très-variable en quantité et en valeur, ne paye pas tous les ans les frais, mais donne quelquefois un produit considérable.

Dans la longue série des vignobles qui s'étendent sur trois départements (*Côte-d'Or*, *Saône-et-Loire*, *Rhône*), le premier rang appartient à la Côte-d'Or dont tous les vins, dits vins de HAUTE-BOURGOGNE, sont fort estimés et dont plusieurs crus sont très-célèbres : au premier rang, *Chambertin*, *Clos-Vougeot*, *Romanée-Conti*, *Nuits*, *Beaune*, qui est avec *Châlon* le centre principal de ce commerce, *Corton*, *Pomard*, *Volnay*, parmi les vins rouges ; *Mont-Rachet* et *Meursault*, parmi les vins blancs ; au second rang, *Pouilly-sur-Saône* pour les vins blancs ; le *Mâconnais*, avec *Thorins*, *Moulins-à-Vent*, etc., le *Beaujolais*, pour les vins rouges.

Dans la BASSE-BOURGOGNE, c'est-à-dire au nord-ouest des Cévennes, les départements de l'*Yonne* et de l'*Aube* produisent une grande quantité de vins qui ont moins de bouquet que ceux de la Haute-Bourgogne, mais dont plusieurs cependant sont très-recherchés. Les principaux crus sont, pour les vins rouges, les *Riceys*, la côte des *Olivotes*, *Tonnerre*, *Épineuil*, *Joigny*, et, pour les vins blancs, *Chablis*.

**115. Les groupes secondaires et la Champagne.** — Au groupe Bourguignon, on rattache :

1° Les groupes secondaires du *Jura* (quatre départements : Ain, Doubs, Jura, Haute-Saône), avec les crus principaux de Seyssel, d'*Arbois*, de Lons-le-Saulnier, de Poligny, de Salins ; de la *Lorraine* (Meurthe, etc.) dont les vins sont agréables et légers, mais sans réputation. L'Alsace, avec ses vins de Guebwiller, de Ribeauvillé, etc., formait un de ces groupes.

2° Le groupe très-important de la CHAMPAGNE (département de la Marne). Là, sur la lisière des deux formations jurassique et crétacée, sont des coteaux crayeux, dont le sol est composé pour les 4/5 de carbonate de chaux, pour 1/5 de silice et d'argile, et qui s'étendent (Voir le 1er carton de la carte n° 20), d'une part, sur les deux rives de la Marne, en regardant le soleil du midi ou le soleil levant, depuis Cumières jusqu'à Vertus, avec *Ay*, la *Côte d'Épernay*, la *Côte*

*d'Avize ;* d'autre part, sur les flancs de la montagne de Reims, depuis la Marne jusqu'à l'Aisne, avec *Bouzy*, *Sillery*, etc., etc. Les vins rouges et blancs que produisent ces coteaux sont tous soumis à de longues préparations qui ont pour but, par l'addition de sucre, de différentes matières alcooliques, et par la mise en bouteille avant que la fermentation soit complète, de développer l'acide carbonique qui les rend mousseux et de leur donner un bouquet particulier. *Reims* et *Épernay* sont les principaux centres du commerce de ces vins, qui, à cause de leurs nombreuses manutentions, nécessitent des caves immenses, objet de curiosité pour les visiteurs.

116. Les vins du Sud-Ouest. — Le vin de Bourgogne a pour rival le vin de Bordeaux, moins capiteux, mais ayant plus de bouquet et de finesse. Le Bordelais (département de la *Gironde*), dans lequel les plants et la culture diffèrent quelque peu des usages de Bourgogne (Voir la fig. 25, représ. un vignoble de Bourgogne), renferme plusieurs terroirs (Voir le 2e carton de la carte n° 20) : le *Médoc* qui possède les premiers crus de vins rouges, le *Château-Lafite* et le *Château-Latour*, fort rares dans le commerce et fort chers, situés tous deux dans la commune de Pauillac, *Château-Margaux*, *Haut-Brion*, non moins rares ; puis les crus divers et très-estimés de *Pauillac* (cru de Mouton, etc.), de *Saint-Estèphe*, de *Saint-Julien* (cru de Léoville, etc.), de *Margaux*, de *Cantenac*, de Laborde ; les *Graves* ou terre de gravier renfermant les premiers crus de vins blancs, *Sauterne* (avec le cru de St-Yquem), *Barsac*, Bommes, Preignac ; au second rang, viennent les vins de la *Palu*, les vins du *Libournais*, les vins d'*Entre-deux-Mers*.

A ce groupe principal se rattachent des groupes secondaires :

1° Les vignes de la *Dordogne*, dont les bons vins blancs et rouges, légers et clairs, sont connus sous le nom de vins de *Bergerac ;* les vins du Quercy, dont le commerce se fait principalement à *Cahors ;* les vins de l'*Albigeois*, dont le

cru le plus connu pour les mélanges est celui de *Gaillac;*

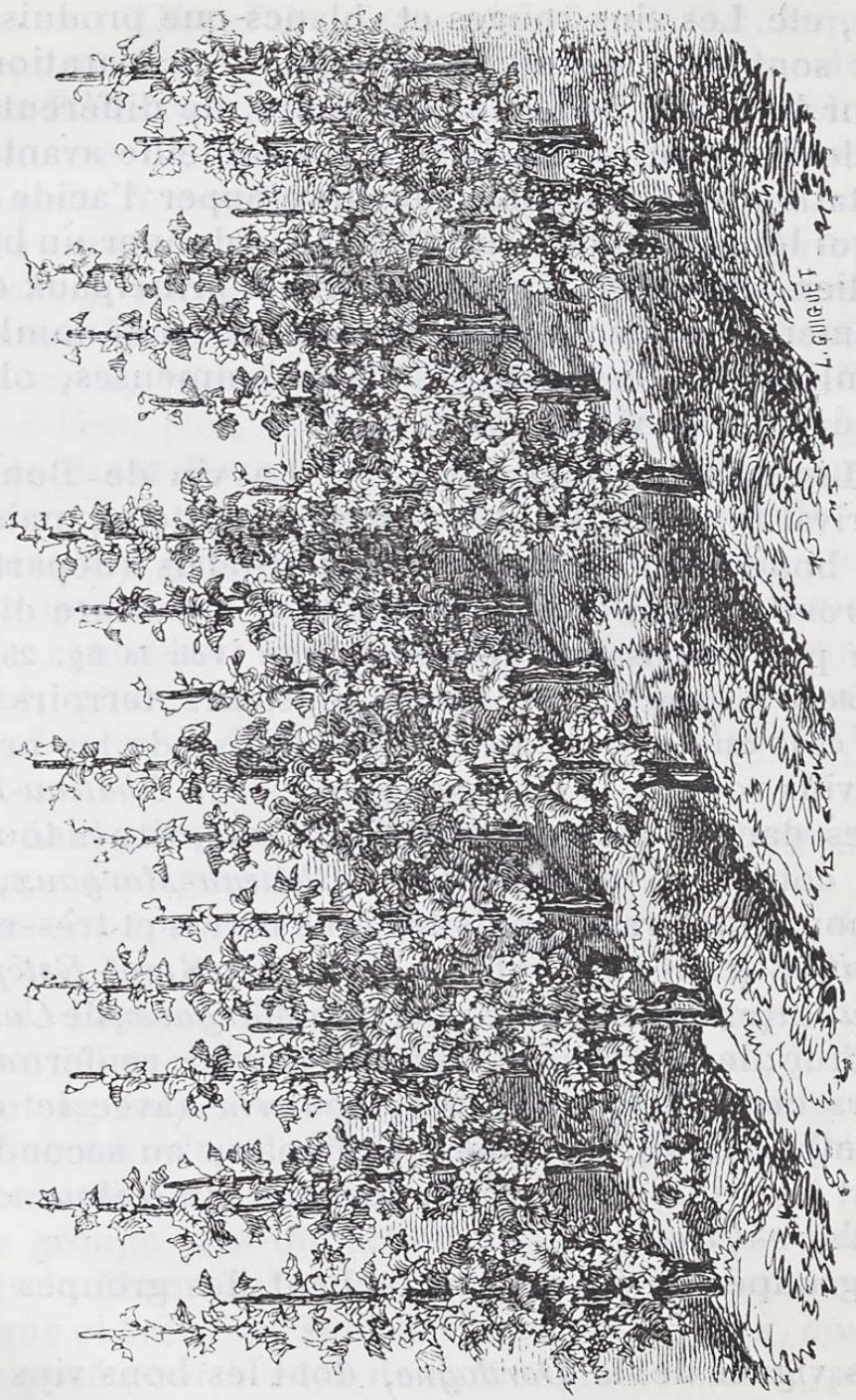


Fig. 95. — Vignoble.

les vins de *Toulouse* et les vins épais des *Pyrénées*, qui sont en général expédiés sur Bordeaux et soumis dans les caves

de cette ville à divers coupages ; les vins de l'*Armagnac* (départements du *Gers* et du *Lot-et-Garonne*) et des *Landes*, qui sont produits sur les nombreux coteaux de la contrée (v. § 22) et qui sont pour la plupart convertis en eaux-de-vie ; les vins paillets du *Béarn* où le cru de Jurançon jouit d'une très-ancienne renommée.

2° Un groupe très-important, celui de la CHARENTE (deux départements, *Charente* et *Charente-Inférieure*), rend plus de 5 millions d'hectolitres de vin destinés, pour la plus grande partie, à être distillés et vendus sous le nom d'*eaux-de-vie de Cognac*. Le plus renommé est celui de *Champagne*, près de Cognac. Angoulême, Cognac, Rouillac, Jarnac, la Rochelle, Château, Tonnay-Charente, Saint-Jean-d'Angély sont les principaux centres de ce commerce.

**117. Les vins du Midi.** — Le MIDI, dont la production s'est considérablement accrue depuis que la maladie de la vigne a fait renchérir le produit et que les chemins de fer lui ont ouvert des débouchés, fournit des genres très-distincts : vins ordinaires de table, vins de liqueur, vins de coupage et vins pour la distillation. On y distingue quatre groupes : le Roussillon, le Languedoc, la Provence et la Corse.

Le *Roussillon*, dans les terrains pierreux qui avoisinent Collioure, Banyouls et Rivesaltes, donne ces trois genres : ses eaux-de-vie et ses gros vins pour coupage, forts et colorés, sont recherchés. Le département de l'*Aude* se rattache à ce groupe dont le commerce est concentré à Carcassonne, à Narbonne, à Limoux, donnant une blanquette estimée.

Le *Languedoc* (HÉRAULT, le plus productif de tous les départements, et partie du *Gard*) produit plus de 4 millions d'hectolitres, une grande partie pour la consommation directe ou pour les coupages, une petite partie pour l'*eau-de-vie de Montpellier*, une notable partie pour l'alcool, dit trois-six, dont les principaux marchés sont à *Montpellier*, à *Pézénas*, à *Bézier* et à *Cette*, une partie notable pour la fa-

brication de Cette, où l'on fait, à l'aide du vin du pays, de vins importés, d'alcool et de quelques aromates, toute espèce de vins de liqueur. Parmi les vins de liqueur naturels, il faut citer *Picardan* (côte entre Marseillan et Pommerols), *Frontignan* et *Lunel*.

La *Provence* donne surtout au commerce des trois-six et des muscats ; elle exporte des vins cuits (vignobles de Lamalgue, de Saint-Tropez, de la Gaude, etc.).

Les vins de la *Corse* servent à fabriquer des vins de liqueur ; le vin blanc du cap Corse est estimé.

118. Les vins du Rhône. — Au nord d'Avignon, sur la rive droite du *Rhône* (département du Gard), se trouve une série de coteaux donnant les *vins de la côte du Rhône*, vins rouges et blancs, dont les plus célèbres sont ceux de *Tavel* et de *Roquemaure*, centre de ce commerce. De l'autre côté du fleuve (département du *Vaucluse*), sont les crus de *Chateau-Neuf-du-Pape*, de Sorgues, de Sérignan.

En remontant le fleuve, on trouve, de distance en distance, des vignobles dont les uns ne fournissent qu'à la consommation du pays et dont les autres ont une réputation lointaine, comme celui de *Saint-Peray* (département de l'Ardèche) avec ses vins blancs ayant, au goût, un certain parfum de violette, et, en face, celui de l'*Ermitage* (commune de Tain, Drôme), qui rivalise avec les plus grands crus de Bourgogne et de Bordeaux; puis ceux de la *Côte Saint-André* (département de l'Isère), et, en face, ceux qui donnent les *vins de Renaison* (département de la Loire), celui de *Condrieu* avec ses vins blancs, et de *Côte-Rôtie* avec ses vins rouges (département du Rhône).

119. Les vins du Centre. — Le CENTRE n'a pas de grands crus ; mais ses vins sont achetés en grande quantité pour les coupages et pour la consommation journalière. On les désigne, d'après les principaux lieux de production, sous les noms de *vins d'Auvergne*, *vins blancs de Pouilly* (Pouilly-Sancerre, département de la Nièvre), *vins du Cher* (département du Cher et du Loir-et-Cher), vins du Loiret ou vins

d'*Orléans* et de *Beaugency* dont une grande partie est transformée en *vinaigre d'Orléans ; vins d'Anjou* ou de *Saumur* (coulée de Serans, etc.), et *vins de Touraine* (*Loire-Inférieure*, etc.) parmi lesquels on estime les vins blancs mousseux de *Vouvray*, ceux de *Saint-Avertin* et de *Bourgueil*.

Les environs de Paris (Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne) produisent une grande quantité de vins pour la consommation de la capitale, *Argenteuil* et *Suresnes* surtout.

120. **Le raisin de table.** — On cultive aussi le raisin comme fruit de table, en treilles; le plus renommé est le *chasselas de Fontainebleau*, que l'on produit à *Thomery* et, aujourd'hui, dans beaucoup d'autres localités ; en second lieu viennent les raisins noirs des environs de Paris, les *raisins du Midi* dont le commerce se fait principalement à Montauban, les muscats et les *raisins secs de Provence*.

121. **Le cidre.** — Dans la région du Nord-Ouest et dans une grande partie de celle du Nord et du Centre, la vigne ne vient pas, et la boisson ordinaire des habitants est le CIDRE. On cultive à cet effet une grande quantité de pommiers qui bordent les routes ou sont espacés au milieu des terres de labour et des prés, et qui donnent des pommes douces, acides ou âpres. Quelque temps après la récolte, lorsque la fermentation a commencé, on broie, puis on presse ces pommes, et le jus constitue d'abord le cidre doux, puis bientôt le cidre ordinaire.

La *Normandie* (et, dans la Normandie, la Seine-Inférieure) est la contrée qui en produit le plus : on évalue sa récolte moyenne à plus de 4 millions d'hectolitres, et on estime particulièrement le cidre du *pays d'Auge* et du *Bessin*. La *Bretagne* occupe le second rang ; puis la *Picardie* et l'*Artois*. La *Vendée*, le *Poitou*, les *provinces du Centre* et du *Nord-Est* ne viennent qu'en quatrième ligne, sous le rapport de la quantité comme de la qualité.

Dans les mêmes contrées, des poiriers fournissent, par

les mêmes procédés, une boisson dite *poiré*, moins usitée et moins estimée que le cidre.

Du cidre et du poiré distillés on extrait une eau-de-vie de qualité inférieure.

122. La bière. — Dans la *région du Nord*, où le pommier vient mal et où la vigne ne vient pas, la boisson ordinaire est la BIÈRE, que l'on fabrique avec de l'*eau*, de l'*orge* fermentée et du houblon ; aussi le *houblon* (Voir la fig. 26, représentant le sommet d'une tige de houblon avec fruits et feuilles) est-il cultivé dans les régions du *Nord-Ouest*, du *Nord* et du *Nord-Est*, surtout dans la *Flandre*, en *Lorraine*, à l'est des Vosges en Alsace et jusqu'en *Bourgogne*. (V. *Tabl. de stat.*, n° 16.)

Cette fabrication est surtout importante dans les départements suivants : le *Nord*, qui vient en première ligne avec ses bières légères dites de *Lille*, de *Douai*, de *Cambrai*, de *Dunkerque*, etc. ; le *Pas-de-Calais*, la *Somme*, l'*Aisne*, les *Ardennes*, la *Lorraine*, la *Seine*, où l'on fabrique pour Paris toute espèce de bière ; le *Rhône*, connu par sa bière de *Lyon*. Strasbourg, que nous avons perdu en 1871, est un des principaux centres de la fabrication de la bière.

Fig. 26. — Tige de houblon.
H. 0m,35.

Il y a quelques années, la statistique évaluait la valeur du cidre produit en France au dixième de la valeur du vin, celle de l'eau-de-vie et celle de la bière au huitième ; la production a augmenté sur les quatre articles, et la proportion a quelque peu changé, particulièrement au profit de la bière, dont la consommation dans les villes semble augmenter avec celle du tabac.

123. Les fruits. — Les arbres qu'on cultive exclusive-

ment ou principalement pour leurs FRUITS sont de divers genres ; les uns produisent pour la table des fruits frais ou des fruits secs ; les autres produisent pour des emplois industriels.

(Voir la carte nº 11.)

Parmi les fruits frais, il faut citer, en première ligne, les *pommes* et les *poires* que cultivent beaucoup les *départements voisins de Paris*, la *Normandie*, le *Perche*, le *Maine*, l'*Anjou*, le *Loir et* et la *Limagne*, et qui affluent sur le marché de Paris pour la consommation intérieure, dans les ports de Normandie et de Bretagne pour l'exportation ; les *oranges*, les *citrons* et les *grenades* du département du *Var* et des environs de *Nice*, lesquels cependant ne parviennent à fournir qu'une très-petite partie de la consommation française ; les *pêches*, que donnent, en qualité supérieure, *Montreuil* et les environs de Paris, en qualité secondaire, le *Midi ;* les *abricots*, qui viennent du *Bourbonnais*, de l'*Auvergne* de l'*Agenois* et du *Lyonnais ;* les *cerises* des *environs de Paris* et du *littoral de la Manche*, les *fraises* et les *groseilles* des environs de *Paris* et les *câpres* du Midi.

Parmi les fruits secs, outre les raisins, les *poires et pommes tapées* de *Châtellerault* et de *Saumur*, les *pâtes d'abricots d'Auvergne* dont le commerce se fait à Clermont ; les *prunes d'Agen* que fournissent les départements voisins de cette ville ; les *prunes de Provence*, qui viennent principalement des environs de Castellane ; celles de Tours, qui viennent des environs de Chinon ; les *figues marseillaises* que l'on récolte dans la Provence et dans le Comtat ; les *amandes* de *Provence* et de *Languedoc*, les unes amères, destinées à l'industrie, les autres douces, fraîches ou sèches, destinées à la table : production capricieuse, qui manque souvent, mais qui dans les bonnes années est une véritable richesse pour le pays ; les *noisettes* ou avelines dont les plus renommées viennent aussi de *Provence* et de *Languedoc*.

La production de la plupart de ces fruits n'est pas cir-

conscrite dans telle ou telle province ; elle est favorisée en général par une température modérée et par un terrain à l'abri des excès de sécheresse et d'humidité, comme on les

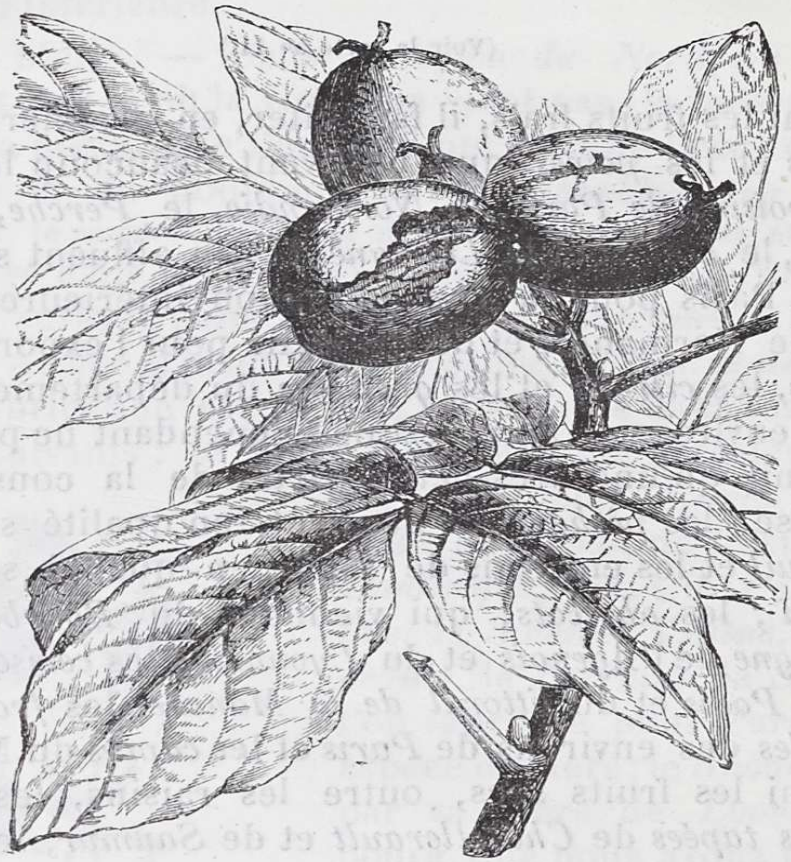

Fig. 27. — Branche de noyer. H. 0m,16.

rencontre dans les vallées de la Seine et de la Loire ; mais elle a lieu, pour ainsi dire, partout où il y a des jardins, et donne lieu, dans le voisinage des villes, à une industrie quelquefois importante et très-variée. La création des chemins de fer a été particulièrement favorable à la production des fruits frais, en étendant le rayon d'approvisionnement des grands marchés.

Sur certains points, comme *Angers*, les *environs de Paris*, *Dijon*, cette production a aussi donné naissance à l'industrie des pepiniériste qui élèvent de jeunes plants pour peupler les jardins.

124. Les arbres industriels divers. — Parmi les arbres qui servent à des emplois industriels, les plus importants sont :

1° Le *noyer* (Voir la fig. 27, représentant une branche de noyer avec feuilles et noix enveloppées de leur brou), qui fournit un bois d'ébénisterie, et dont les fruits sont comestibles, avant maturité, comme cerneaux, à maturité, comme noix fraîches ou sèches, et servent à fabriquer de l'huile : on en trouve partout, mais la plus grande quantité pousse dans le *Centre* et l'*Est*, surtout dans la Dordogne, dans le Jura, le *Cher*, la Drôme et la Sarthe.

2° L'*olivier* (Voir la fig. 28, représentant une branche d'olivier avec feuilles et olives), dont le fruit est servi sur les tables et fournit la meilleure huile comestible : on ne le trouve que dans la région du *Sud* et du *Sud-Est ;* il est l'objet d'une très-importante culture dans les *Pyrénées-Orientales*, l'*Aude*, l'*Hérault*, le *Gard*, les *Bouches-du-Rhône*, le *Var* et la *Corse*. Il aime les terrains pierreux et très-perméables. *Marseille* est un des centres les plus importants de ce commerce.

Fig. 28. — Branche d'olivier, H. 0m,35.

3° Le *châtaignier* (Voir la fig. 29, représentant une branche de châtaignier, avec feuilles, chatons de fleurs et fruit avec ses châtaignes), qui peuple des forêts entières et qui, se plaisant surtout dans les terrains granitiques ou argilo-sableux, est très-répandu dans la *Corse*, le *Limousin*, le *Cantal*, l'*Anjou*, la *Provence*, le *Dauphiné*, le *Périgord*, et tout le *Massif central;* son bois léger est recherché pour faire des douves

de tonneau et pour des échalas de vigne ; ses fruits, cuits en galette ou en bouillie, forment une portion notable de

Fig. 29. — Branche de châtaignier. H. 0m,20.

la nourriture dans les pays pauvres ou il pousse; les plus beaux fruits, châtaignes ou marrons (surtout les marrons dits de Lyon et venant principalement du *Vivarais*), sont consommés dans les villes.

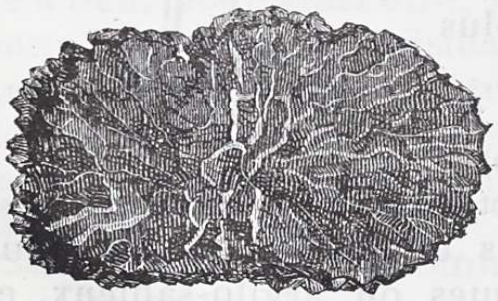

Fig. 30. — Truffe coupée. H. 0m,05.

4° Un produit végétal fort recherché et croissant, tantôt à l'état entièrement sauvage, tantôt par une sorte de culture consistant à planter des chênes truffiers, peut être rattaché aux cultures arborescentes, parce qu'on le trouve toujours enfoui en terre sur la lisière des bois éclairés, au

pied des chênes : c'est la *truffe*, abondante surtout dans le *Vaucluse* (Digne) (Carpentras et Apt), le *Lot* (Cahors, etc.), les *Basses-Alpes*, la Dordogne (truffes du *Périgord*) et la Drôme. Le commerce de la truffe est évalué à 15 millions de francs.

5° Le *mûrier* blanc (Voir la fig. 31, représentant une branche de mûrier avec feuilles), que l'on cultive en grande quantité dans le *bassin du Rhône*, et surtout dans les départements de l'Ar-

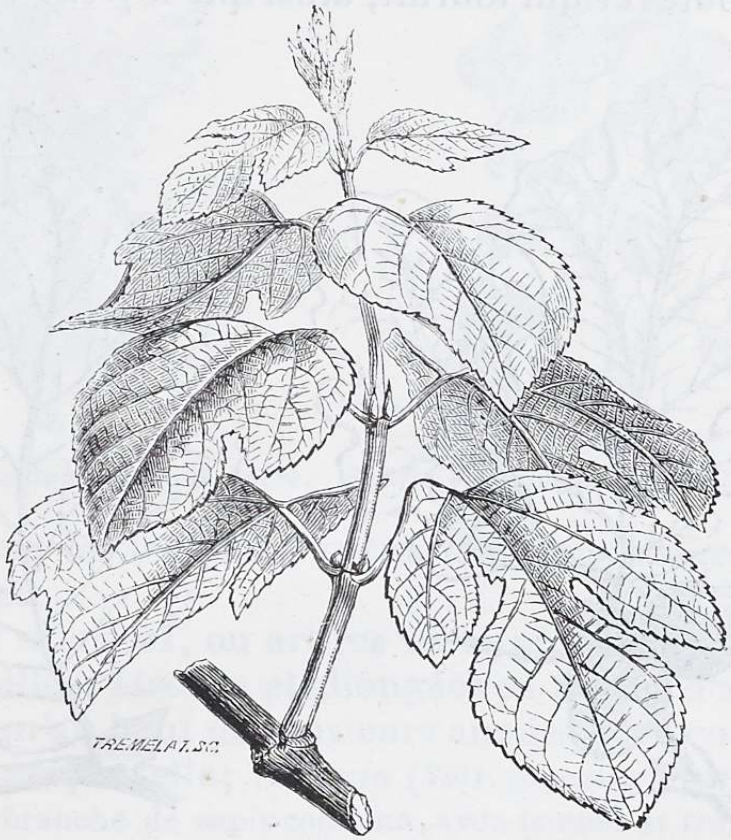


Fig. 31. — Branche de mûrier. H. 0m,40.

dèche et du Gard, pour sa feuille, nourriture du ver à soie. (V. *Tabl. de stat.*, n° 16.)

**125. Les essences forestières.** — Les arbres que l'on cultive pour leur bois bordent d'ordinaire les chemins, séparent les champs, ou forment, sur une étendue plus ou moins grande, des massifs désignés sous le nom de bois et de forêt.

On distingue dans le commerce trois genres de bois d'après leur densité et leur nature :

1° Les BOIS DURS, le *chêne*, chêne-liége dans le Midi, chêne vert dans le Midi et le Centre, chêne rouvre (Voir la fig. 32, représentant une branche avec feuilles et glands) dans toutes les parties tempérées de notre climat et dans les terres suffisamment compactes et profondes ; l'*orme* champêtre (Voir la fig. 33, représentant une feuille d'orme), qu'on voit souvent ombrager nos routes et qui fournit, ainsi que le *frêne* et le *charme*,

Fig. 32. — Branche de chêne. H. 0m,08.

Fig. 33. — Feuille d'orme. H. 0m,08.

un excellent bois ; le *hêtre* ou fayart qui est, avec le chêne, le roi de nos forêts ; le châtaignier, plus rustique, mais qui craint les sommets battus des vents, etc.

2. LES BOIS BLANCS, l'*aune*, le *peuplier* (Voir la fig. 34, représentant une branche de peuplier blanc), le *tremble* et le *saule* qui aiment les lieux frais et poussent au bord des routes et des

ruisseaux ; le *bouleau* (Voir la fig. 35, représentant une branche de bouleau avec feuilles et fruits) à la blanche écorce, et aux feuilles ténues et tremblotantes, plante rustique qui vient volon-

Fig. 34. — Branche de peuplier. H. 0m,50.

Fig. 35. — Branche de bouleau. H. 0m,50.

tiers dans tous les terrains, même les plus maigres et les plus froids, etc.

3° Les BOIS RÉSINEUX, ou arbres verts, ainsi nommés parce que leurs feuilles, étroites et allongées en forme d'aiguilles, ne tombant qu'au bout de plusieurs années, leur conservent une verdure perpétuelle; le *sapin* (Voir, page suiv., la fig. 36, représentant une branche de sapin commun, avec feuilles et fruits), dont le tronc élancé se plaît principalement sur les pentes montagneuses des Vosges et du Jura ; le *mélèze*, plus rare, mais qui, dans les Alpes, pousse à des hauteurs que le sapin n'atteint pas ; le *pin* (Voir la fig. 37, représentant une branche de pin sylvestre, avec feuilles et fruits), pin sylvestre dans les bois du Nord et du Centre, pin maritime sur les dunes et dans les forêts du Sud, pin laricio en Corse.

126. Les bois et forêts. — Les MASSIFS FORESTIERS, qui comprennent environ 8 *millions* 1/2 *d'hectares*, sont inéga-

lement répartis sur la surface de notre sol. Ils occupent à peu près le quart du territoire dans la région du Nord-Est qui comprend aujourd'hui la *Lorraine*, la *Franche-Comté*, la *Haute* et *Basse-Bourgogne* et le *Nivernais;* dans le département des Vosges même, ils forment 36 pour 100 du territoire. Avec l'Alsace, notre territoire forestier dépassait

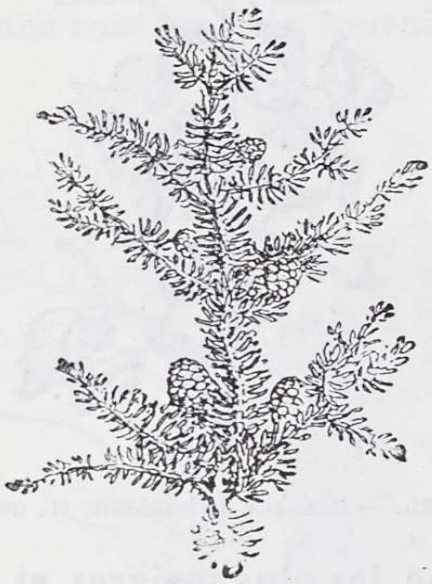

Fig. 36. — Branche de sapin. H. 0m,50.

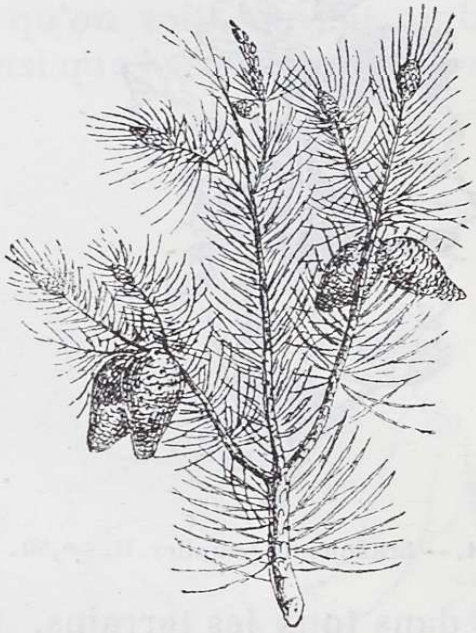

Fig. 37. — Branche de pin. H. 0m,50.

9 millions d'hectares. C'est un sol généralement montagneux (Vosges, Argonne, Faucilles, plateau de Langres, Morvan, Jura), pauvre, peu propre au labour, et dont le bois est le produit le plus avantageux. Cette ligne de forêts, qui forme comme un demi-cercle autour des affluents de la Seine, se continue par les forêts plus clair-semées du Cher, du Loiret, de la Sarthe et de l'Orne et semble, sur les terrains ingrats qui entourent le bassin tertiaire de la Seine, rappeler la limite du golfe antédiluvien de l'époque crétacée. (V. *Tabl. de stat.*, n° 11.)

Les principaux massifs de cette ligne sont les forêts de la Thiérache, celles des Ardennes et de l'Argonne, sur la lisière de la Champagne; celles de Have et de *Dabo* (11,000 hec-

tares), dans la Meurthe; celle de *Chaux* (11,500 hectares), dans le Jura; de Der, de Châtillon, d'Othe, dans la Basse-Bourgogne; de Vézelay et de Prémery, dans la Nièvre; de *Tronçais* (10,500 hectares), dans l'Allier; d'*Orléans* (37,600 hectares), la plus grande forêt de France, dans le Loiret; de *Perseigne* (10,500 hectares) et d'Écouves près d'Alençon; de *Breteuil*, dans l'Eure, et de *Pont-de-l'Arche*.

Au centre du bassin tertiaire, plusieurs grandes forêts isolées, réservées dans des terres sablonneuses et pour le plaisir des souverains : *Compiègne* (14,600 hectares), *Villers-Cotterets* (11,500 hectares), *Chantilly*, *Saint-Germain*, *Rambouillet* (13,000 hectares), *Sénart*, *Fontainebleau* (17,000 hectares), Dreux, Arques.

Hors de ce cercle, les principaux massifs sont :

1° Dans les Alpes, et surtout dans les *Alpes du Dauphiné* où sont les forêts de la Grande-Chartreuse, de Vercors, etc., et dans les *Alpes de Provence* où sont les forêts de Bormes, de Saint-Tropez, de l'Esterel, etc.

2° Dans les *Pyrénées*, où sont les forêts de la Maîtrise, de Quillan (11,000 hectares), de la Soule, etc.

3° Dans les *Landes*, celui des départements de France qui compte le plus d'hectares boisés (274,000 hectares), à cause des plantations de pins maritimes à l'aide desquels on a utilisé son sol rebelle à la culture et dont on extrait la résine.

127. **Le reboisement.** — Sur les dunes et dans les montagnes, les sables nus et les terres incultes sont non-seulement une perte, mais un danger, parce que, d'une part, les sables que le vent soulève gagnent toujours du terrain et envahissent les terres; que, d'autre part, les montagnes privées de végétation ne retiennent plus les eaux, et que ces eaux, plongeant tout à coup dans les vallées, sont une des causes des inondations. Depuis Bremontier, c'est-à-dire depuis la fin du siècle dernier, on a travaillé à fixer les dunes de Gascogne par des semis de pins. Récemment, par suite de la loi de 1860 sur le reboisement et de la loi de

1864 sur le gazonnement, on a entrepris de réagir contre les ravages que fait dans les montagnes soit l'homme en coupant les arbres, soit la nature elle-même en continuant l'œuvre de désagrégation des roches commencée depuis l'origine du monde. On estime à plus d'un million le nombre d'hectares à reboiser ou à gazonner : ils sont presque tous situés dans les *Pyrénées*, dans les *Cévennes*, dans le *Massif central* et dans les *Alpes ;* on a déjà commencé sur plusieurs points ce travail difficile.

128. Les produits des forêts. — Le premier et le plus général emploi du bois est le chauffage; on consomme, en France, à l'état de bois à brûler ou à l'état de *charbon*, environ 35 millions de stères; les forêts de France en fournissent un peu plus de la moitié. Le bois de chauffage est coupé en bûches dans la forêt, lancé sur des glissières ou conduit par un homme sur une espèce de traîneau, nommé schlitte dans les Vosges, jusqu'au prochain cours d'eau flottable; là, les bûches amoncelées et poinçonnées par le propriétaire sont, à certaines époques de l'année, jetées dans le courant qui les porte au point où la rivière devient navigable et où les bûches peuvent être réunies en train : c'est ce qu'on nomme le *flottage*, pratiqué surtout dans le Morvan pour l'approvisionnement de Paris. Les bûches de moindre diamètre, dont on veut faire du charbon, sont disposées, sur place, en meules régulières que l'on recouvre de mousse et de gazon et que l'on carbonise, c'est-à-dire qu'on brûle incomplétement et pour ainsi dire à l'étouffée. (Voir la fig. 38, représentant une meule coupée verticalement par la moitié.)

Les forêts fournissent des matériaux à la marine qui prend, à des prix très-élevés, les plus beaux sujets pour la *mâture* des vaisseaux; des *traverses* aux chemins de fer; des *poutres équarries* à l'industrie du bâtiment; des *planches*, sciées ordinairement à la mécanique auprès du torrent voisin, à la menuiserie et à l'ébénisterie; des *merrains*, des *échalas* et autres bois fendus provenant surtout du chêne

et du châtaignier, à la tonnellerie, au charronnage et à l'agriculture. Les oseraies fournissent de l'osier à la vannerie, industrie que l'on pratique un peu partout, mais surtout dans le voisinage de *Vervins* (département de l'Aisne). Le total du bois ainsi débité est d'environ 2 millions de stères, et ne forme guère que 2/3 de notre consommation industrielle.

De la cendre du bois, on tire la *potasse*, comme de la

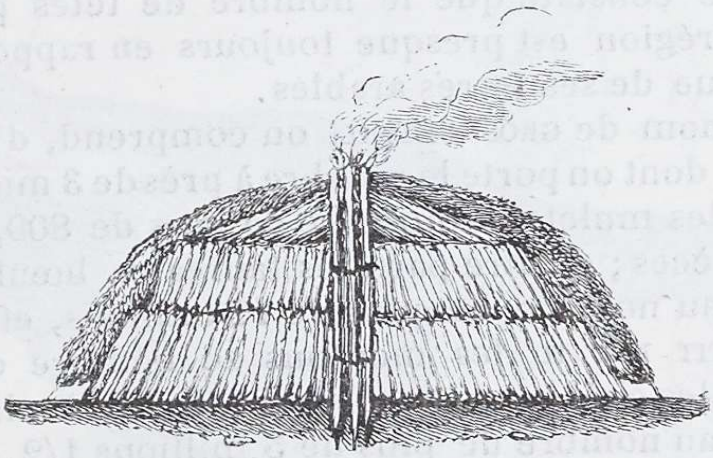

Fig. 38. — Coupe d'une meule de charbon. H. 1,m80.

cendre des plantes marines on tire la *soude*. La France d'ailleurs en produit peu, quoiqu'on cite dans le commerce la potasse des Vosges, la soude de Normandie et de Narbonne.

Parmi les produits des forêts, il faut encore noter le *liége*, écorce que tous les dix ans environ on enlève au chêne-liége des forêts de la Corse et du Midi, l'*écorce à tan* qu'on tire de la plupart de nos essences forestières, mais principalement du chêne, et dont les résidus sont vendus comme *mottes* à brûler, la *résine* que l'on extrait du pin maritime par incision et qui fournit elle-même la térébenthine, la colophane, la poix.

3e section.

## LES ANIMAUX.

(Voir la carte nº 12.)

129. Le bétail. — Nous avons dit que le bétail faisait la richesse de la terre; mais le bétail ne peut être abondant lui-même qu'autant que la terre est riche en fourrages, et la statistique constate que le nombre de têtes possédées par chaque région est presque toujours en rapport direct avec l'étendue de ses terres arables.

Sous le nom de GROS BÉTAIL, on comprend, d'une part, les chevaux, dont on porte le nombre à près de 3 millions 1/2, les ânes et les mulets au nombre de plus de 800,000 pour les deux espèces ; d'autre part, les taureaux, bœufs, vaches et génisses au nombre de plus de 12 millions, et, sous le nom de PETIT BÉTAIL, les moutons au nombre d'environ 30 millions, les chèvres au nombre de plus de 1 million 1/2, et les porcs au nombre de plus de 5 millions 1/2. (V. *Tabl. de stat.*, nº 20.)

130. Le cheval. — Le CHEVAL est de tous les animaux domestiques celui dont l'entretien est le plus dispendieux ; mais il fournit le meilleur fumier et il a une valeur très-grande, soit par les services qu'il rend au cultivateur, soit par le prix auquel il est vendu sur le marché.

Avant le développement des prairies artificielles et l'usage général du croisement, on n'élevait guère de chevaux que dans les régions de prairies naturelles, et les chevaux de chaque région avaient des caractères distinctifs très-accusés. Il n'en est plus de même aujourd'hui, surtout pour le cheval de selle; cependant, pour les gros chevaux de trait, on reconnaît encore, plus ou moins conservées, diverses races, à savoir :

1° La *race flamande*, race de trait qui a la taille haute, les formes épaisses et à qui on reproche une certaine mollesse.

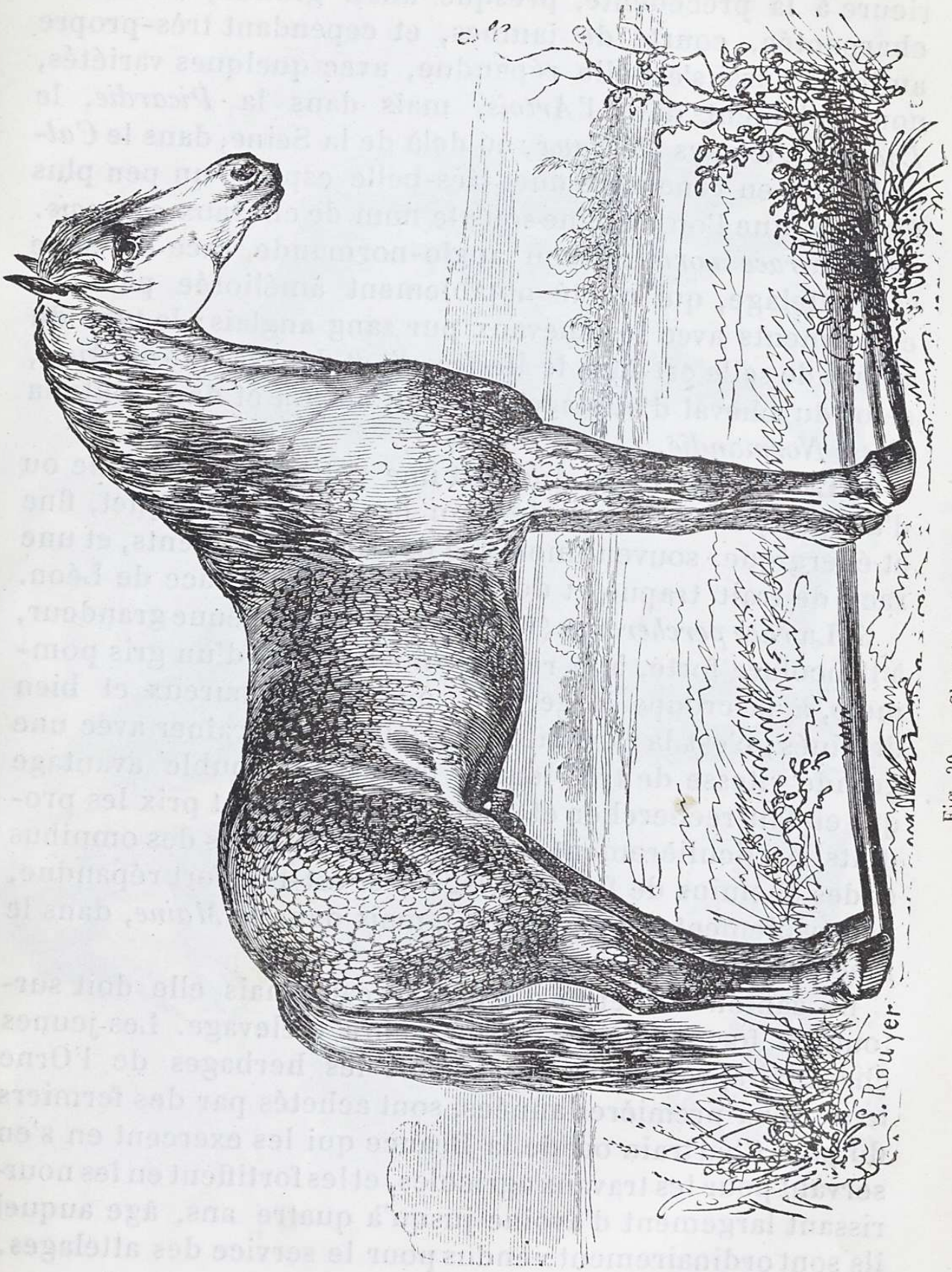


Fig. 39. — Cheval boulonais, H, 1m,75

2° La *race boulonaise* (Voir la fig. 39), race de trait bien supérieure à la précédente, presque aussi grande, fortement charpentée, courte de jambes, et cependant très-propre au trot : aussi s'est-elle répandue, avec quelques variétés, non-seulement dans l'*Artois*, mais dans la *Picardie*, le *Laonnais*, le pays de *Caux;* au delà de la Seine, dans le *Calvados*, on en rencontre une très-belle espèce, un peu plus élancée, que l'on désigne sous le nom de chevaux *caennais*.

3° La *race normande* ou anglo-normande, race de selle et d'attelage, qui a été notablement améliorée par des croisements avec les chevaux pur sang anglais; le type du cheval de selle est dans le *Merlerault* et dans la *vallée d'Auge*, celui du cheval d'attelage dans le *Cotentin* et dans toute la *Basse-Normandie*.

4° La *race bretonne*, donnant une petite race de selle ou d'attelage, connue sous le nom de race du Conquet, fine et énergique, souvent modifiée par des croisements, et une race de trait trapue et dure au travail, dite race de Léon.

5° La *race percheronne* (Voir la fig. 40), de moyenne grandeur, à l'encolure forte, à la robe ordinairement d'un gris pommelé, à la croupe large, aux muscles vigoureux et bien dessinés; c'est la race la mieux faite pour traîner avec une grande vitesse de très-lourds fardeaux : double avantage qui en fait rechercher et payer à un très-haut prix les produits, particulièrement par les administrations des omnibus et des chemins de fer à Paris. Aussi est-elle fort répandue, non-seulement dans le *Perche*, mais dans le *Maine*, dans le *pays Chartrain* et dans la *Beauce*.

Le canton d'Illiers est son berceau; mais elle doit surtout ses fortes qualités à son genre d'élevage. Les jeunes chevaux, après avoir passé dans les herbages de l'Orne leurs deux premières années, sont achetés par des fermiers du pays Chartrain ou de la Beauce qui les exercent en s'en servant pour les travaux agricoles, et les fortifient en les nourrissant largement d'avoine jusqu'à quatre ans, âge auquel ils sont ordinairement vendus pour le service des attelages.

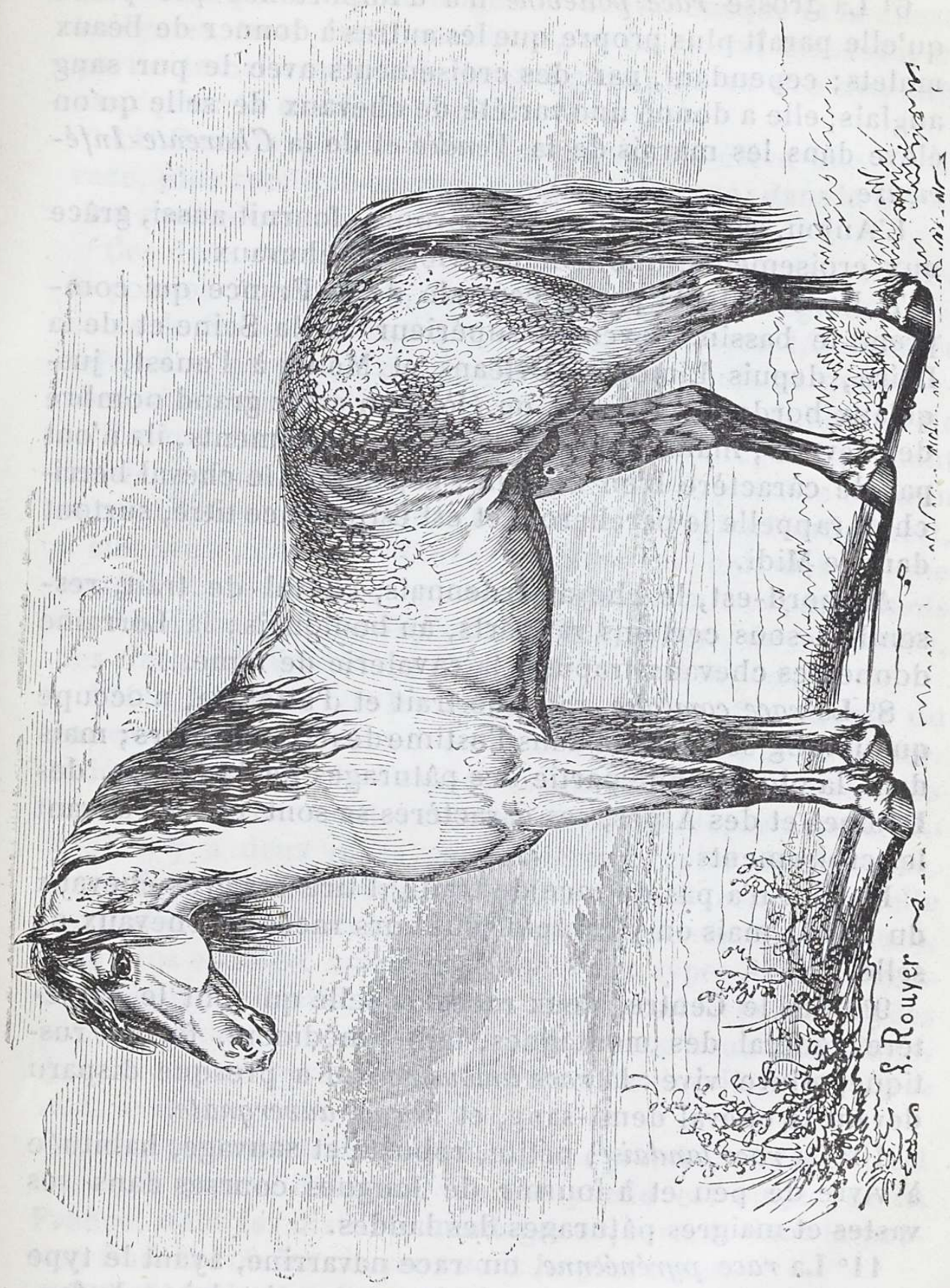


Fig. 40. — Cheval percheron. H. 1m,72.

6° La grosse *race poitevine* n'a d'importance que parce qu'elle paraît plus propre que les autres à donner de beaux mulets; cependant, par des croisements avec le pur sang anglais, elle a donné une variété de chevaux de selle qu'on élève dans les marais de la *Vendée* et de la *Charente-Inférieure*.

L'Anjou, sans avoir une race propre, fournit aussi, grâce aux croisements, une bonne variété de chevaux.

7° Dans toute la partie centrale de la France qui comprend le bassin moyen et supérieur de la Seine et de la Loire, depuis Limoges, Orléans et Melun à l'ouest, jusqu'aux bords de la Saône, on élève un assez grand nombre de chevaux; mais, produits de divers croisements, ils n'ont pas de caractère bien marqué; cependant le cheval berrichon rappelle le percheron et est estimé à ce titre, surtout dans le Midi.

Au nord-est, le cheval ardennais, cheval de trait, ressemble, sous certains rapports, au boulonais; la Lorraine donne des chevaux trapus à la cavalerie de ligne.

8° La *race comtoise*, race de trait et d'attelage, n'occupe qu'un rang secondaire dans l'estime des connaisseurs; mais dans la plus grande partie des pâturages de la Bresse, des Dombes et des Alpes, ses caractères se sont effacés devant les croisements.

Le Midi n'a pas de race de trait; il tire ses gros chevaux du Nord; mais on y compte plusieurs races de chevaux de selle.

9° Dans le Centre, deux races de selle qui ont le caractère général des montagnes, taille médiocre, forme rustique, allure vive : la *race limousine* qui a presque disparu devant le cheval demi-sang, et la *race auvergnate*.

10° La *race landaise*, petite, robuste et sauvage, habituée à vivre de peu et à fournir de longues courses dans ses vastes et maigres pâturages des landes.

11° La *race pyrénéenne*, ou race navarrine, ayant le type montagnard, petite, étroite de formes, mais pleine de feu,

et dans laquelle on distingue le cheval basque et le cheval ariégeois, tous deux rustiques, et le cheval tarbesan, en partie transformé par le sang anglais ; on en tire des chevaux pour la cavalerie légère.

12° Dans la plaine de la *Camargue*, on élève une petite race, plus rustique encore et à demi sauvage ; dans la *Corse*, une race plus petite encore.

Ces deux dernières races sont sans importance, et toute la portion du Sud-Est, comprenant les deux régions agricoles du Sud et du Sud-Est et formant environ 1/5 de notre territoire, ne donne guère que 1/20 des poulains qui naissent chaque année et ne possède que 1/15 des chevaux de la France. La portion Nord-Ouest au contraire, comprenant les deux *régions du Nord-Ouest et du Nord*, possède environ la moitié des chevaux de la France, et la région Nord-Ouest, à elle seule, donne 1/3 des poulains qui naissent chaque année : les premiers rangs appartiennent aux départements du *Nord*, de la *Seine-Inférieure*, de la *Meuse*, de la *Manche*, des *Côtes-du-Nord* et du *Finistère*. (V. *Tabl. de stat.*, n° 19.)

131. **Les ânes et les mulets.** — L'*âne* est le cheval du pauvre, bête de somme éminemment rustique et sobre. Indépendamment de l'espèce commune qu'on trouve dans tous les départements, surtout dans les départements du Midi, il y a deux races particulières : celle de *Gascogne*, très-répandue dans toute la vallée de la Garonne, et celle du *Poitou* (Voir, p. suiv., la fig. 41, représentant un baudet du Poitou), bien plus estimée, ayant ses plus beaux types dans l'arrondissement de Melle, qui toutes deux sont très-employées pour la production des mulets. On trouve beaucoup d'ânes dans la région pyrénéenne, l'Allier et le Sud-Est. (V. *Tabl. de stat.*, n° 19.)

Quant aux *mulets du Poitou* et des *Pyrénées*, une partie est exportée pour l'Espagne, et une partie est employée en France, dans les districts montagneux, surtout dans la portion Sud-Est où les chevaux sont le plus rares.

132. **L'espèce bovine.** — On compte en France environ

quatre fois plus d'individus de l'ESPÈCE BOVINE que de l'es-

Fig. 41. — Baudet. H. 1m,30.

pèce chevaline. C'est que l'espèce bovine, indépendam-

ment du fumier qu'elle donne, comme le cheval, a deux fins. Elle est un instrument de travail, comme bête de trait, et elle sert, par son lait et par sa viande, à l'alimentation de l'homme; avec le mouton et le porc, elle constitue le fond de notre alimentation animale, comme les céréales sont le fond de notre alimentation végétale. Selon que l'espèce est plus apte à l'une ou à l'autre de ces fins, on la désigne sous le nom de *race de trait*, de *race laitière* ou de *race de boucherie*.

Les races laitières et de boucherie se trouvent principalement dans les RÉGIONS DU NORD-OUEST ET DU NORD, où le marché de Paris sollicite cette production, où la culture, riche en céréales et en prairies, permet l'élevage et l'engraissement, où enfin l'abondance des chevaux n'exige pas le travail du bœuf.

Les races de trait se trouvent principalement dans les *parties du Nord-Est, du Centre et du Sud*, où le cheval est rare comme l'avoine, où le sol montagneux et sec présente plus de pâturages que de prairies, où la terre, tantôt durcie par le soleil, dans le Midi, tantôt pierreuse et inégale, dans le Centre, s'accommode mieux du travail du bœuf.

133. Les races bovines. — Pour le bœuf, comme pour le cheval, les progrès de l'agriculture et les croisements tendent à effacer la distinction des races et à développer les qualités propres à l'alimentation. L'accroissement continu de la consommation et le haut prix de la viande encouragent les éleveurs. C'est surtout par le mélange avec la *race durham* (Voir, page suiv., la fig. 42, représentant un bœuf durham), d'origine anglaise, race caractérisée par les jambes courtes, la petitesse des os, la précocité de l'engraissement, que l'on a perfectionné, dans l'Ouest, les animaux de boucherie. On reconnaît néanmoins diverses races, formées avec les siècles par la nourriture même que le sol fournit et conformément aux besoins de la contrée. Les principales sont:

1° La *race flamande*, au pelage rouge-brun, à la taille élevée, race laitière qui se conserve encore pure dans

le département du *Nord* et plus ou moins mélangée dans l'*Artois*, la *Picardie*, la *Brie;* dans ces dernières provinces,

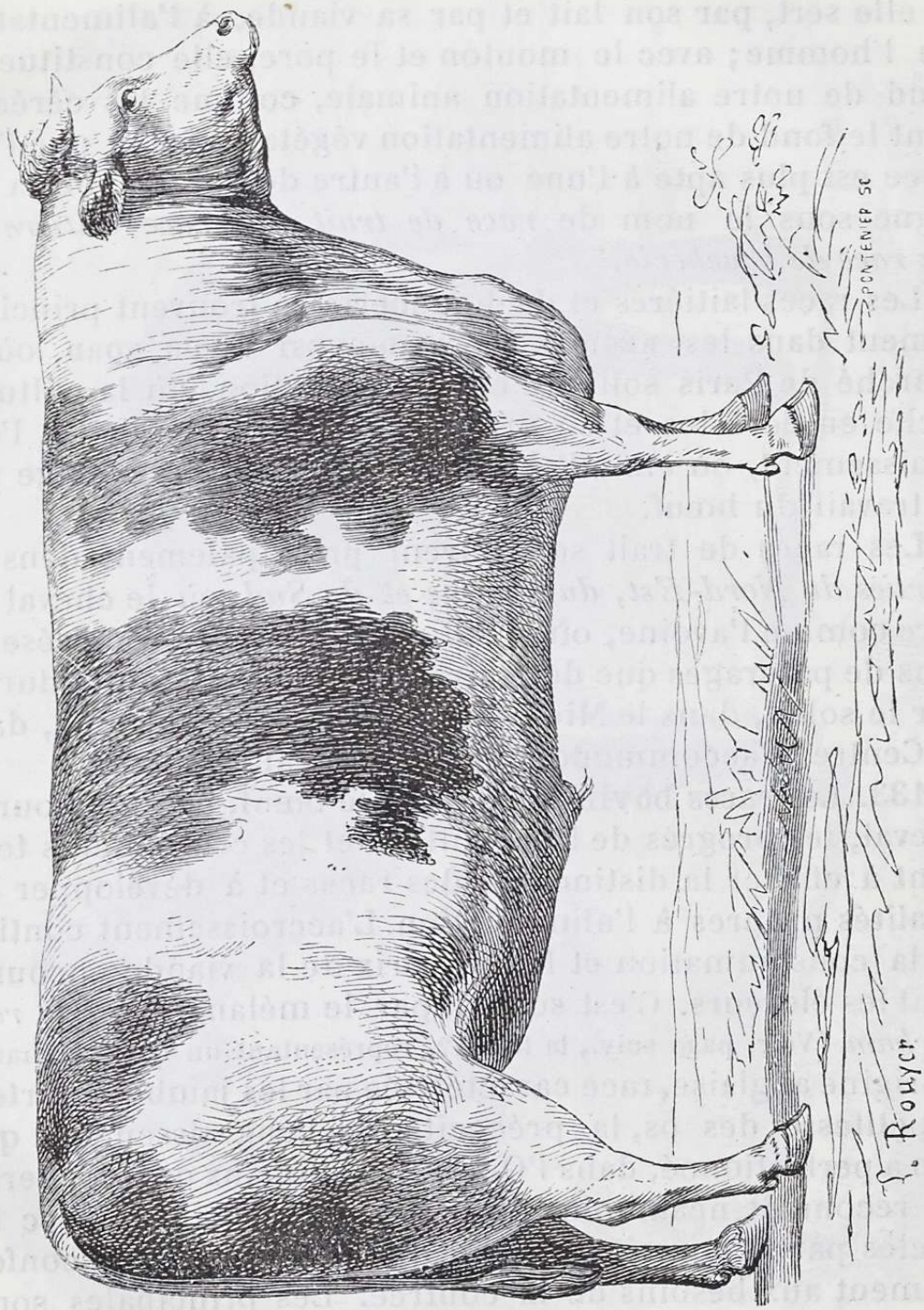


Fig. 42. — Bœuf durham. H. 1m70.

on la nourrit plutôt à l'étable qu'au pré.

2° La *race normande*, bonne laitière aussi, mais renom-

mée surtout pour l'ampleur de ses formes et pour sa viande. Les herbages humides du *Bessin* et du *Cotentin* paraissent être son berceau et fournissent le lait le plus crémeux; aussi le *beurre d'Isigny* et *du Bessin* est-il très-estimé. Les pâturages du Vexin donnent le beurre dit *de Gournay*. La vallée d'Auge a presque toujours eu le privilége de donner à Paris les « bœufs gras » du carnaval. On trouve cette race non-seulement dans la *Normandie*, mais, avec quelques modifications, dans l'*Orléanais*, l'*Ile-de-France* et la *Brie*.

3° La *race mancelle*, qui naguère servait encore au labourage, mais qui, presque transformée aujourd'hui, et dite *durham-manceau*, est, à cause de l'ampleur de ses formes et de sa propension à l'engraissement, élevée dans le *Maine* et l'*Anjou* pour la boucherie; mauvaise laitière d'ailleurs.

4° La *race bretonne* (Voir, page suiv., la fig. 43, représentant une vache bretonne), de taille petite, au pelage noir et blanc, race douce et sobre, donnant peu de viande, mais beaucoup de lait relativement à la quantité d'aliments qu'elle consomme; aussi la Bretagne est-elle renommée pour son beurre qu'elle expédie après l'avoir salé, entre autres, le beurre de Prévalaye. Originaire du Morbihan, cette race se trouve, plus ou moins mélangée, dans toute la *Bretagne*, et, hors de Bretagne, dans le *Bordelais*, sur un grand nombre de sols pauvres par nécessité, et dans un certain nombre de parcs par raison d'agrément.

5° Le Nord-Est de la France n'a pas véritablement de race propre; l'élevage d'ailleurs n'y est pas, comme dans l'Ouest, une grande industrie; mais chaque paysan, pour ainsi dire, a sa vache. La plupart de ces animaux proviennent, soit du type hollandais, soit de métis de petite taille qu'on élève dans les Vosges; dans le pays, cependant, on distingue la variété dite *meusienne* et celle dite *ardennaise*; dans cette partie de la France, le gros bétail est quelquefois employé aux charrois.

6° La *race comtoise*, dans laquelle on distingue les variétés tourache, femeline et bressane, rustique, sobre et trapue

dans la montagne, plus fine et plus propre à l'engraissement dans la vallée de la Saône, mais très-mélangée au-

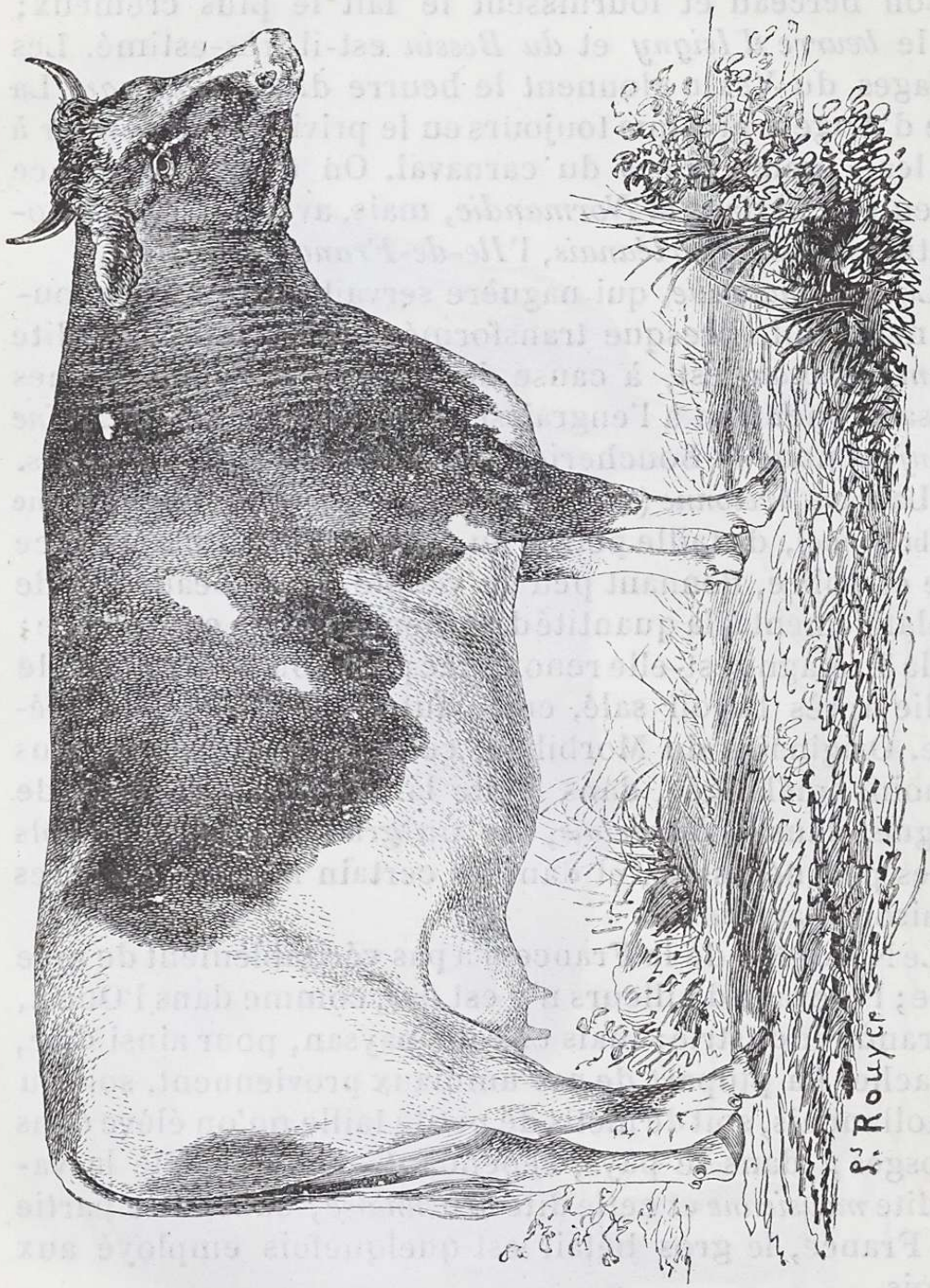


Fig. 43. — Vache bretonne. H. 1m,55.

jourd'hui par l'introduction de la race fribourgeoise. Dans la *Franche-Comté*, le lait est en grande partie converti en

fromages ; le centre de cette fabrication est à Septmon-

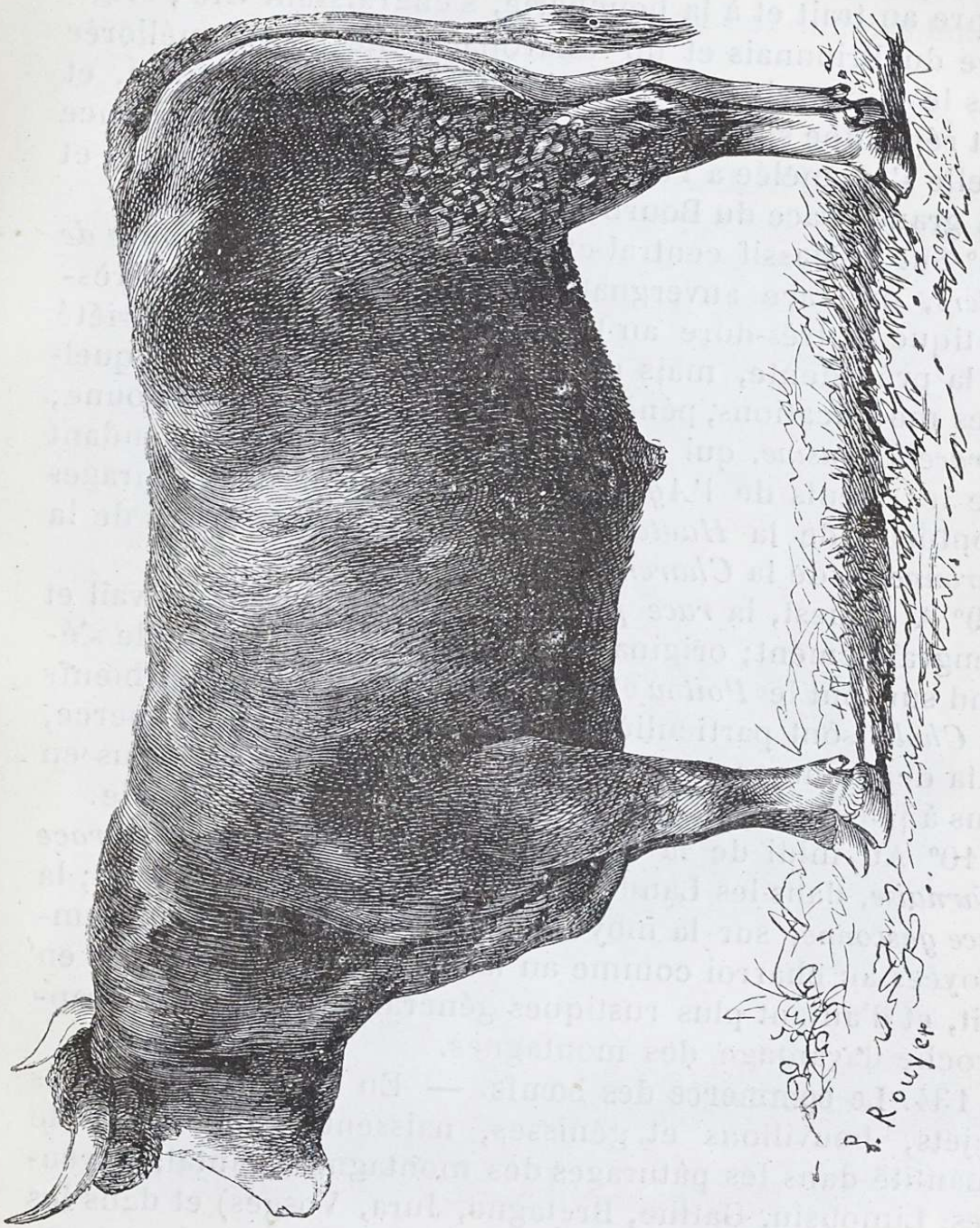

Fig. 44. — Bœuf charollais. H. 1m,75.

cel; la race s'étend sur *toute la région des Alpes* jusqu'en Provence.

7° La *race charollaise* (voir la fig. 44, représentant un bœuf

charollais), la meilleure de nos races à deux fins, grande, propre au trait et à la boucherie, s'engraissant vite ; originaire du Brionnais et du Charollais, elle a été améliorée dans le Nivernais par le croisement avec les Durham, et s'est répandue sur une grande partie du *Centre* de la France où elle s'est mêlée à l'ancienne race rustique du Morvan et à la grande race du Bourbonnais.

8° Sur le Massif central et dans les Cévennes, la *race de Salers*, ou race auvergnate, originaire du Cantal, très-rustique et très-dure au travail ; la *race d'Aubrac*, variété de la précédente, mais meilleure laitière, qui, avec quelques modifications, pénètre jusqu'aux bords de la Garonne ; la *race limousine*, qui est grande et forte, moins cependant que les bœufs de l'*Agénois*, et qui s'étend des pâturages montueux de la *Haute-Vienne* jusque sur les bords de la *Garonne* et de la *Charente*.

9° A l'Ouest, la *race parthenaise*, forte race de travail et d'engraissement; originaire du plateau de Gatine, elle s'étend sur tout le *Poitou* et sur la *Loire-Inférieure ;* les bœufs de *Cholet* sont particulièrement connus dans le commerce, et la demande croissante de la boucherie tend de plus en plus à pousser les éleveurs à la production de la viande.

10° Au midi de la Garonne, la *race bazadoise;* la *race béarnaise*, dans les Landes et dans le bassin de l'Adour ; la *race gasconne*, sur la moyenne et la haute Garonne, employées au charroi comme au labour, peu productives en lait, et d'autant plus rustiques généralement qu'on se rapproche davantage des montagnes.

134. Le commerce des bœufs. — En général, les jeunes sujets, bouvillons et génisses, naissent en plus grande quantité dans les pâturages des montagnes (Cantal, Cévennes, Limousin, Gatine, Bretagne, Jura, Vosges) et dans les herbages de l'Ouest : là, ils sont achetés, selon les races, soit pour le travail dans le Midi, soit pour l'engraissement immédiat dans les herbages et dans les fermes de l'Ouest, de la Bourgogne et des plaines. Cependant, depuis que les

chemins de fer ont facilité les débouchés, les éleveurs du Poitou et autres engraissent souvent eux-mêmes leurs animaux pour la boucherie.

Dans toute la région du Sud, le bétail est rare, et, par suite, le beurre et le lait.

Parmi les départements qui possèdent le plus de gros bétail, les premiers rangs appartiennent à la *Bretagne*, à la *Vendée* et à l'*Anjou*, dont les départements possèdent chacun environ 300,000 têtes; ensuite à la *Normandie* et au *Maine*, dont les départements (surtout Maine et Eure) possèdent chacun environ 200,000 têtes, ainsi que les départements du *Nord*, de *Saône-et-Loire*, de l'*Allier*, du *Puy-de-Dôme* et du *Gers*. Seine-et-Oise et l'Oise comptent un grand nombre de vaches, destinées à approvisionner Paris de lait. (V. *Tabl. de Stat.*, n° 19.)

135. **Les races ovines.** — Le MOUTON a subi aussi, par

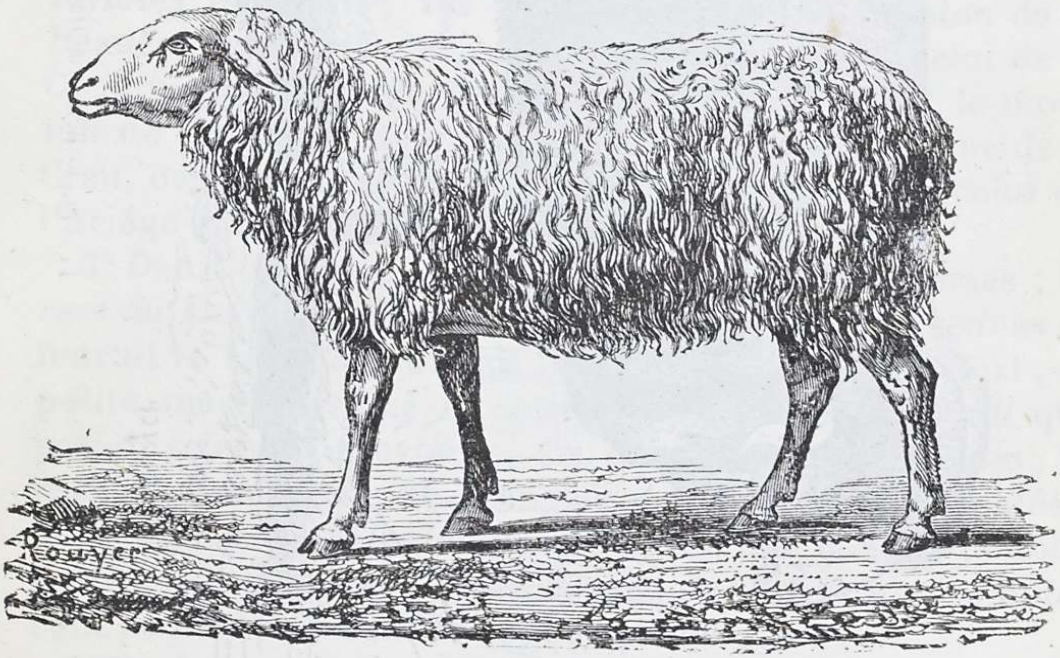


Fig. 45. — Mouton de race flamande. H. 0m,80.

le progrès de l'élevage, de grandes transformations dues surtout au mérinos d'Espagne, type du mouton à laine fine, et au dishley d'Angleterre, type du mouton de boucherie. On reconnaît cependant encore diverses races ovines :

1° La *race flamande,* comprenant plusieurs types, le type

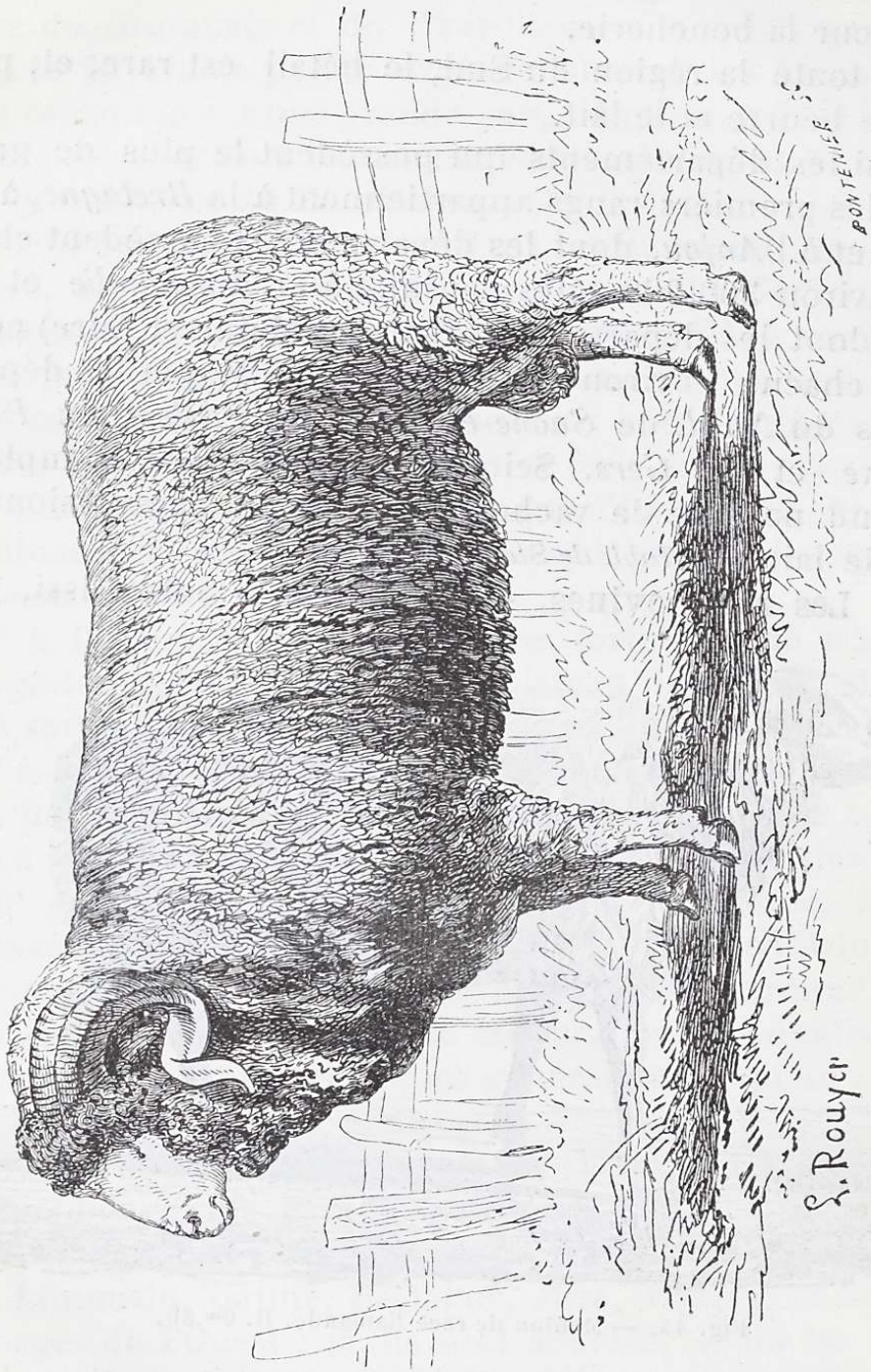


Fig. 46. — Bélier mérinos. H. 0m,90.

flamand, le type artésien (voir p. préc., la fig. 45, repr. un mouton artésien), etc., race de boucherie, grande de taille, amélio-

rée à l'aide des béliers Dishley, et s'étendant, sous des dénominations diverses, jusqu'à la Seine, l'Oise, l'Aisne.

2° La *race des mérinos et des métis-mérinos*. Le mérinos (voir, p. préc., la fig. 46, représentant un bélier mérinos) fut importé en France sous le règne de Louis XVI qui forma le *troupeau de Rambouillet*, souche de tous les mérinos et métis du bassin de la Seine et de la Loire; sous la Révolution, fut formé le *troupeau de Naz* (département de l'Ain), à laine superfine, souche de la plupart des mérinos de l'Est. D'autres mérinos furent, à la même époque, introduits en vertu de traités; le *troupeau de Mauchamp* (Aisne), à laine soyeuse, fut formé sous la Restauration, et quatre bergeries impériales, Montcavrel (Pas-de-Calais), Rambouillet (Seine-et-Oise), Alfort (Seine), Gevrolles (Côte-d'Or), ont propagé le type mérinos qui, mélangé avec la race indigène ou avec la race Dishley, a donné lui-même naissance à plusieurs variétés de métis; les principales sont le mouton de la Beauce, celui de la Brie, celui du Soissonnais, celui de la Champagne, celui de la Bourgogne dans le Nord, le mouton de Provence, qu'on trouve surtout dans la plaine de la Crau, celui du Lauraguais, celui du Roussillon, et celui de l'Ariége ou des Pyrénées.

3° Dans le Centre, on rencontre des races diverses : la *race du Larzac*, qui s'étend sur une partie des Cévennes et fournit le lait dont on fait les fromages de Roquefort; la petite mais rustique et sobre *race du Massif central* qui prend, selon les provinces, des dénominations diverses; la *race du Poitou*, grande mangeuse, fortement charpentée; la *race de Sologne*, reconnaissable à sa tête et à ses jambes roussâtres, petite et sobre; la *race du Berri*, que remplacent peu à peu les métis anglo-mérinos.

136. **Le commerce des moutons.** — Les moutons sont relativement rares dans la région agricole de l'Ouest, malgré la réputation des moutons de Pré-salé, et dans celle de l'Est, malgré la qualité supérieure de ses mérinos; ils sont au contraire très-nombreux dans la RÉGION DU NORD (*Aisne*,

Eure, *Eure-et-Loir*, Oise, Somme, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne), dans tout le CENTRE (*Aveyron*, Cantal, Cher, Corrèze, *Creuse*, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Tarn, *Indre*, Loir-et-Cher, Loiret), et dans quelques provinces isolées, comme la CHAMPAGNE (Marne), le *Charollais* (Saône-et-Loire), les *Landes* (Landes et Basses-Pyrénées), la RÉGION ALPESTRE, dont les moutons passent l'hiver dans *la Crau* ou dans la Camargue et se rendent l'été, quand les neiges sont fondues, dans les hauts pâturages des Alpes françaises et même des Alpes piémontaises, et la *Corse*. (V. *Tabl. de Stat.*, nº 19.)

En général, les agneaux naissent en majorité sur ces terres pauvres et montagneuses; ils sont vendus et engraissés dans les herbages riches ou dans les grandes fermes, puis consommés, partie sur place, partie dans les grandes villes. Ils donnent lieu, ainsi que le gros bétail, à de très-nombreuses transactions, sur les marchés et dans les foires.

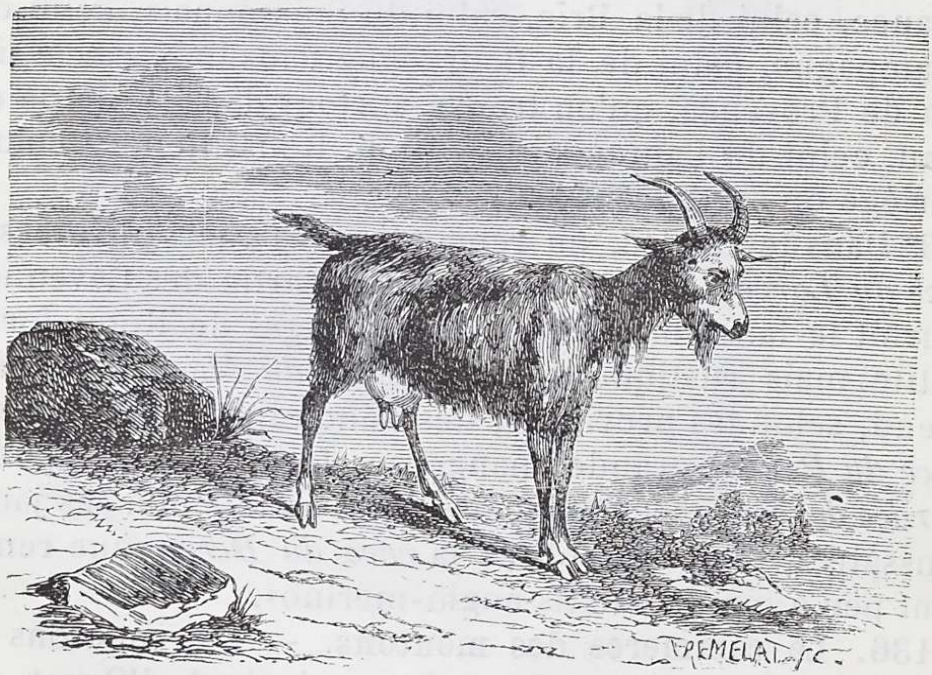


Fig. 47. — Chèvre. H. 0m,80.

Paris est de beaucoup le centre le plus important pour la consommation de toute espèce de viande. En faisant

abstraction de cette ville, on peut dire, d'une manière générale, qu'au nord de la Loire et du Rhône, on consomme plus de bœuf, et qu'au sud, on consomme plus de mouton.

137. **La chèvre.** — La CHÈVRE (voir la fig. 47), dite la vache du pauvre, est surtout un animal de montagne, demi-sauvage, qu'on élève moins pour sa chair, peu estimée, que pour son lait, sa peau et son poil. On ne compte pas tout à fait un million et demi de chèvres en France. On les trouve, surtout dans la région du Sud-Est, très-nombreuses en *Corse*, puis dans les *Alpes* où elles sont recherchées pour la fabrication des gants; dans le *Vivarais*, et jusque dans le *Mont-d'Or* lyonnais où elles donnent un fromage renommé. (V. *Tabl. de Stat.*, n° 19.)

138. **Le porc.** — Le PORC (voir, p. suiv., la fig. 48, représentant un verrat craonnais), au contraire, est un animal tout domestique, dont on tire un très-grand parti pour l'alimentation, et qu'on élève en partie avec les déchets des matières végétales et animales, en partie avec du lait et des glands; aussi entre-t-il dans l'économie de la grande comme de la petite culture, et le trouve-t-on en grand nombre dans les pays qui possèdent des vaches ou des forêts; et les 5 millions de porcs qui existent en France sont-ils disséminés sur tout le territoire. On en élève beaucoup en *Lorraine*. Comme les autres animaux, il est chaque jour transformé par les progrès de l'élevage, et aux races indigènes à longues oreilles, comme la race flamande, l'ardennaise, etc., on tend à substituer les races d'engraissement précoce, originaires d'Angleterre. Parmi les départements qui en possèdent le plus, sont l'*Aveyron*, la *Corrèze*, les *Côtes-du-Nord*, la *Dordogne*, le *Finistère*, le *Gers*, l'*Ille-et-Vilaine*, le *Maine-et-Loire*. (V. *Tabl. de Stat.*, n° 19.)

139. **La basse-cour.** — Au-dessous du gros et du petit bétail sont les animaux de basse-cour, qui fournissent un appoint important à l'alimentation : ce sont les *lapins*, qu'on élève surtout dans les *départements voisins de Paris*, dans la *Champagne* et dans le *Haut-Languedoc*; les *pou-*

*les*, dont les races indigènes de *Crèvecœur* (Oise) et de

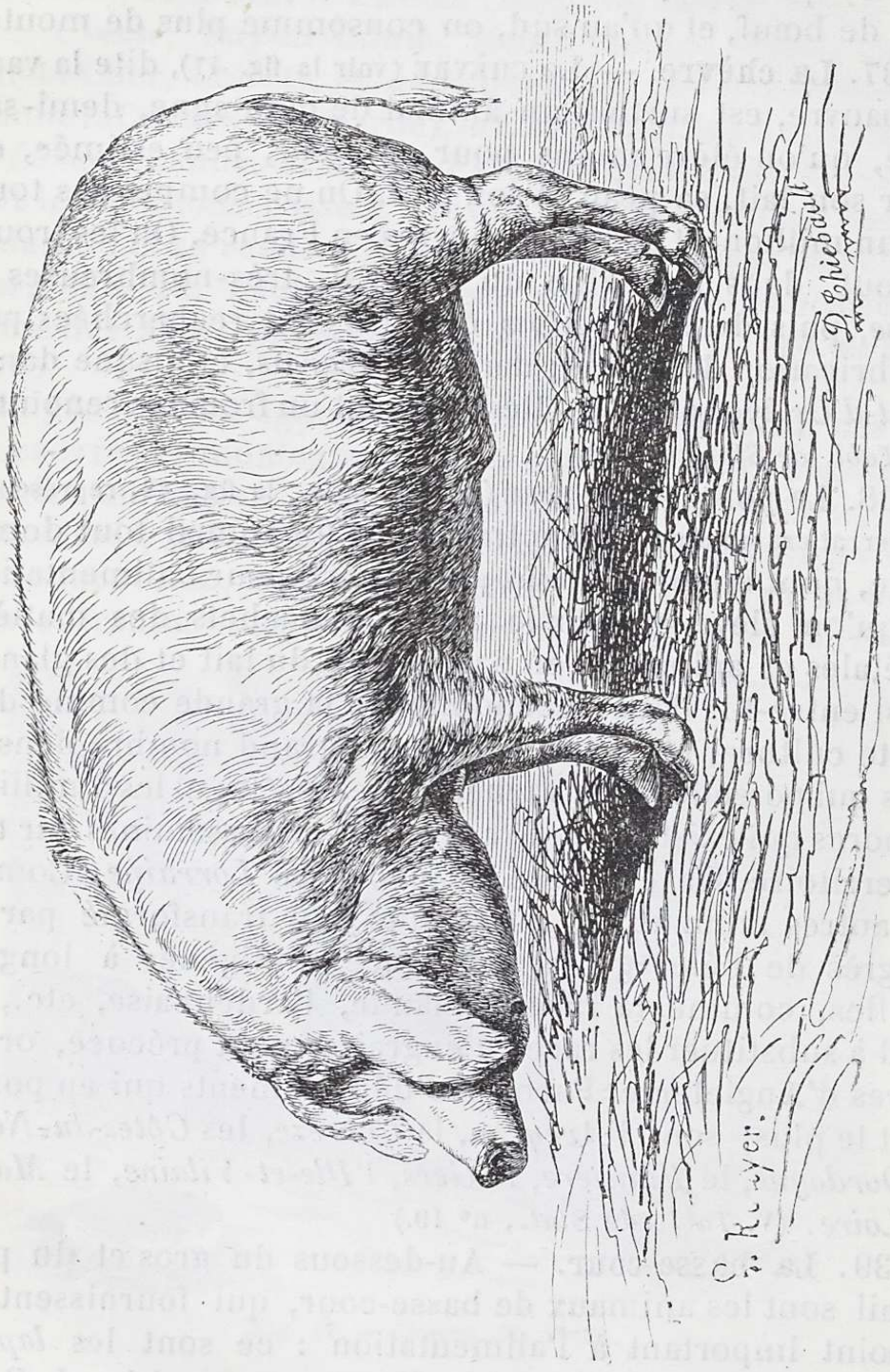

Fig. 48. — Verrat craonnais, H. 0m,75.

*Houdan* (Seine-et-Oise) sont renommées, et qu'on élève en grande quantité dans le *Maine* (la Flèche, etc.) et dans la

*Bresse* (Louhans) ; les *dindes*, les *canards*, les *oies* que l'on voit par bandes sur les chemins en *Normandie* (Orne), dans le *Maine*, dans les environs de *Toulouse;* les *pigeons*.

La statistique estimait naguère à 45 millions environ la valeur annuelle de la volaille vendue en France, à une somme à peu près égale la valeur des œufs et des plumes réunis; mais ces chiffres sont au-dessous de la réalité présente, puisque, en 1864, la consommation de la seule ville de Paris était de 23 millions de francs en volaille et gibier, de 13 millions en œufs, et que la même année l'exportation des œufs était de 28 millions de francs.

**140. Les abeilles.** Les *abeilles* extraient du suc des fleurs la *cire* dont elles font leurs rayons et le *miel* qu'elles y déposent pour leur provision d'hiver et pour la nourriture de leurs larves : c'est en vue de ce double produit, dont on porte la valeur annuelle à 24 millions, qu'on élève les abeilles. On trouve des ruches (3 millions) dans toute la France, particulièrement dans le *Midi*, dont le miel blanc et grenu est connu sous le nom de miel de Narbonne ; dans la *Savoie*, le *Jura*, le *Gâtinais* (Montargis), dont les produits se rapprochent de ceux du Languedoc ; dans la *Bretagne*, dont le miel est jaunâtre, ainsi que dans la *Normandie*, dans la *Champagne* et la *Brie*. (V. *Tabl. de Stat.*, n° 19.)

**141. Le ver à soie.** — Le *ver à soie* (voir la fig. 49, représentant un ver à soie sur la queue d'une feuille de mûrier) est une chenille qui se nourrit de la feuille du mûrier blanc ; c'est

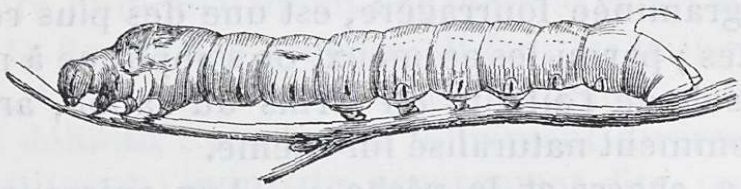

Fig. 49. — Ver à soie. Long. 0m,07.

pourquoi on ne le trouve guère que dans le *bassin du Rhône*, dans la *Lozère* et dans la *Corse*. On l'élève dans de grands

établissements, dits magnaneries, et chez un très-grand nombre de paysans. Après 35 jours environ de nourriture, le ver monte à la bruyère, c'est-à-dire monte dans les faisceaux de brindilles disposés à cet effet, au milieu desquels il file un cocon soyeux, s'y enveloppe et se transforme en chrysalide. On laisse éclore à l'état de papillon ceux dont on veut obtenir des œufs ou graine ; on étouffe les autres, et on obtient la soie en dévidant les cocons. *Alais*, *Aubenas*, *Nîmes*, *Crest* sont les principaux marchés de cocons. Cette industrie agricole donnait, il y a une quinzaine d'années, près de 25 millions de kilogrammes de cocons ; une maladie terrible qui a sévi sur les vers à soie et qui continue encore ses ravages, malgré les importations de graines étrangères, a réduit la production à une dizaine de millions. (V. *Tabl. de stat.*, n° 16.)

142. **L'acclimatation.** — Un grand nombre de nosvégétaux, même parmi les plus utiles et les plus vulgaires, comme la pomme de terre, nous sont venus de l'étranger, et la plupart de nos animaux domestiques ont été, surtout depuis un siècle, modifiés par le mélange avec des races étrangères. Il est donc bon d'étudier constamment quelles sont, hors de notre territoire, les espèces végétales et animales qu'il pourrait être utile d'importer, et il ne fautpas, en songeant aux exemples du passé, décourager des efforts qui ne donneraient pas des résultats immédiats. Il existe, à Paris, une Société d'acclimatation, et, au bois de Boulogne, un jardin d'acclimatation. Parmi les plantes, le sorgho, graminée fourragère, est une des plus récemment introduites ; parmi les animaux, on s'applique à naturaliser le ver à soie de l'ailante ou vernis du Japon, arbre rustique, récemment naturalisé lui-même.

143. **La chasse et la pêche.** — Aux animaux domestiques que l'agriculture élève, il convient de joindre les animaux sauvages ou gibier, que le chasseur prend ou tue : le *lièvre*, la *perdrix*, dans les plaines ; le *canard*, dans les marais ; le *lapin*, le *faisan*, le *chevreuil*, le *sanglier*, dans les

# CINQUIÈME PARTIE.

## L'INDUSTRIE.

**146. La classification.** — Quelque importance qu'ait l'agriculture, elle est loin cependant de comprendre toutes les richesses matérielles que l'homme produit par son travail; elle ne fournit même, comme nous l'avons dit, que les substances et matières premières qui, faisant partie du règne organique, végètent ou vivent, et sont obtenues par la culture ou par l'élevage. Les matières inorganiques, qui figurent au nombre des richesses du sol, ne sont plus de son domaine, parce que le mode d'exploitation en est tout à fait différent; l'homme ne les multiplie pas à son gré, il ne fait que les extraire : c'est pourquoi elles forment un ordre particulier sous le nom d'*industries extractives*.

L'homme travaille pour satisfaire ses *besoins*. Quand les matériaux ont été mis à sa disposition par la culture ou par l'extraction, ils sont encore loin, pour la plupart, de pouvoir être immédiatement consommés, c'est-à-dire utilisés pour la fin qu'il se propose. Il faut les tailler, diviser, combiner, façonner de cent mille manières pour obtenir le produit définitif : ces façons infiniment diverses et multiples constituent l'industrie proprement dite, ou *industrie manufacturière*.

Les besoins à satisfaire sont ceux du *corps* et ceux de l'*esprit*, besoins *matériels* et besoins *intellectuels;* il faut *nourrir*, *vêtir*, *loger*, dans certaines circonstances *transporter*

le corps ; il faut *instruire, récréer* l'esprit. Tous les besoins ne sont pas également développés chez tous les peuples et dans tous les temps ; c'est par les premiers, indispensables à l'entretien de la vie, que les hommes commencent, et, à mesure que s'accroît la richesse et que se perfectionne la civilisation, les derniers prennent une importance plus grande. De là, dans l'industrie manufacturière, cinq grandes catégories qui correspondent à ces cinq espèces de besoins et qui travaillent à les satisfaire : *industries de l'alimentation, industries du vêtement, industries du logement, industries du transport, industries des besoins intellectuels.* Il faut observer toutefois que le besoin de nourriture trouve en partie sa satisfaction directe dans l'agriculture qui lui fournit certains produits, tels que fruits, légumes, viande, n'exigeant pour être consommés aucune main-d'œuvre industrielle.

Pour fabriquer les produits propres à la satisfaction de nos besoins personnels, il faut souvent donner aux matériaux une ou plusieurs façons préalables ; il faut toujours employer des outils, presque toujours des machines et des agents chimiques. Plus l'industrie est développée, plus les outils et machines sont nombreux et compliqués, plus aussi les agents chimiques jouent un rôle considérable. Il y a donc encore là une catégorie particulière d'industries manufacturières servant à faciliter la production et travaillant pour elle; nous la désignons sous le nom d'*industries préparatoires*, divisées en *industries mécaniques* et en *industries chimiques.*

Cette classification n'est pas absolument rigoureuse, non plus qu'aucune autre, parce qu'il y a des industries qui servent à plusieurs fins à la fois et parce qu'il est impossible de fixer dans des limites infranchissables les besoins de l'homme et les modes de l'activité humaine. Néanmoins, elle est utile pour aider l'esprit à se reconnaître dans l'immense champ de la production. Ce champ est celui de l'INDUSTRIE, mot qui signifie dans son acception la plus

large l'*activité humaine appliquée à produire des choses utiles*, et l'industrie ainsi définie comprend l'industrie agricole dont nous avons traité dans la partie précédente, l'industrie manufacturière ou industrie proprement dite à laquelle cette partie est consacrée, et l'industrie commerciale qui sera l'objet de la partie suivante.

Il est bon, pour les bien fixer dans la mémoire, de rassembler ces divisions en un tableau.

| | | |
|---|---|---|
| *Industrie agricole* ou AGRICULTURE, produisant les substances alimentaires et les matériaux. | | |
| *Industrie manufacturière* ou INDUSTRIE proprement dite, façonnant la matière suivant nos besoins..... | *Industries extractives*, fournissant surtout des matériaux. | |
| | *Industries préparatoires*, travaillant pour la production..... | Mécaniques. |
| | | Chimiques. |
| | Industries satisfaisant des besoins personnels..... | *Ind. de l'alimentation.* |
| | | *Ind. du vêtement.* |
| | | *Ind. du logement.* |
| | | *Ind. du transport.* |
| | | *Ind. des besoins intellectuels.* |
| *Industrie commerciale* ou COMMERCE, apportant en temps et en lieu utiles les produits de toute espèce. | | |

1re section.

## LES INDUSTRIES EXTRACTIVES.

147. **Les carrières et les mines.** — C'est dans les entrailles de la terre que les industries extractives vont chercher les matériaux que d'autres industries leur demandent. Elles ne les trouvent pas dans tous les lieux; et, aux lieux

où elles les rencontrent, elles ne peuvent pas toujours les tirer avec la même facilité et par les mêmes moyens. Car *ces matériaux*, qui constituent une partie du sol même, *sont en étroite connexion avec la constitution géologique du pays ;* ils ne peuvent se trouver que là où se trouvent les couches de terrains qui les renferment, et ils y sont, tantôt à la surface, tantôt dans les profondeurs, selon que les couches elles-mêmes sont récentes ou anciennes, et ont été ou n'ont pas été bouleversées par les soulèvements du sol.

La loi française distinguait trois genres d'exploitation : les *carrières* d'où l'on extrait les matériaux de construction, les substances terreuses de toute espèce, et qui sont exploitées le plus souvent à ciel ouvert, quelquefois en galeries souterraines, mais situées à peu de profondeur ; les *minières* d'où l'on extrait la plupart des minerais de fer, catégorie qu'une loi récente supprime à partir de 1876 ; les *mines* d'où l'on extrait les métaux et la houille, et dont le minerai, disposé soit en amas, soit en couches, soit en filons, est ordinairement enfoui à de grandes profondeurs, parce qu'il se trouve, la plupart du temps, dans les terrains d'une formation très-ancienne. Aussi l'exploitation des mines exige-t-elle de grands travaux d'art, le creusement de puits par lesquels on descend directement jusqu'au gîte, le percement de nombreuses galeries souterraines qu'on est le plus souvent obligé d'étayer et par lesquelles les ouvriers, munis de leur lampe, exploitent, avec la poudre et la pioche, le minerai, en suivant, sur un ou plusieurs étages de hauteur, la direction des couches. (Voir la fig. 50 représentant un mineur avec sa pioche et sa lampe et une galerie étayée dans laquelle un autre mineur pénètre avec sa brouette.)

Carrières, minières et mines sont soumises, dans une mesure diverse, à la surveillance de l'administration publique ; les carrières à ciel ouvert ne diffèrent guère des autres propriétés privées ; les mines, au contraire, ne peuvent être exploitées qu'en vertu de concessions faites par l'État.

(Voir la carte n° 13.)

148. Les granits et les schistes. — Le GRANIT, composé de feldspath auquel est mêlé du quartz et un peu de mica est une roche généralement très-dure ; il se trouve dans les terrains primitifs, dont il constitue la majeure partie, et il est employé, sur place, pour les bâtiments ordinaires, au loin, pour les constructions qui demandent une grande solidité, dalles de trottoirs, marches d'escalier, jetées de port, etc.

On l'exploite surtout dans le COTENTIN, à *Vire* où l'on trouve un granit gris à grain fin fort recherché, dans le

Fig. 50. — Galerie de mine. H. 2m,80.

*îles Chausey*, qui approvisionnent en partie Paris, sur différents points de la *Bretagne*, dont les côtes sont hérissées

de roches granitiques, dans la *Vendée*, dans le *Limousin* : la distribution géographique de ces carrières rappelle la forme du Massif central de la France aux premières époques géologiques. On l'exploite aussi dans les *Alpes* et dans les Vosges qui fournissent de beaux granits de couleurs variées. Il faut aussi citer le jaspe de Saint-Gervais.

Les produits volcaniques, quoique ayant une origine bien postérieure, doivent être rangés dans la même catégorie ; on peut citer, entre autres, les *basaltes* d'Auvergne, particulièrement la pierre de *Volvic*, le *porphyre* de Galéria (Corse), d'Agay (Var) et d'Épinal.

Dans le voisinage et pour ainsi dire au pied des terrains granitiques, se trouvent des schistes argileux, c'est-à-dire des argiles disposées en feuillets plus ou moins minces, de couleur grise ou noire, généralement très-dures et peu altérables aux acides : c'est l'*ardoise*, qu'on emploie pour la couverture des maisons, le dallage et le ravalement de certaines constructions.

On l'exploite principalement à l'est d'Angers (près de Trélazé) dans de vastes carrières à ciel ouvert, qui s'étendent sur une surface de près de 10 kilomètres et jusqu'à une profondeur de 150 mètres, à Châteaulin (Finistère), dans les Ardennes, à *Rimogue* et à *Fumay*, en Savoie et dans les Pyrénées.

Le *mica*, qui n'est guère employé que pour la bimbeloterie et pour la fabrication de la poudre de bureau, l'*amiante*, qui est recherchée dans les laboratoires à cause de son inaltérabilité, se trouvent dans les roches primitives de la Corse, des Alpes, des Pyrénées. Le *feldspath* de Bayonne est recherché par les porcelainiers.

Dans les mêmes terrains aussi, soit qu'ils proviennent de l'action des volcans, soit qu'ils aient une origine analogue à la houille, sont le *bitume* ou asphalte dont on se sert pour garnir les trottoirs, et les schistes argileux qui donnent de l'huile. On en exploite à Aniche (Nord), à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), à Orthez (Basses-Pyrénées), dans les dé-

partements de l'Ardèche et de Saône-et-Loire, à *Seyssel* (Ain), à Buxières (Allier) et près d'Autun. Lobsann, en Alsace, était un des principaux siéges de cette exploitation.

149. **Les marbres.** — La plus grande partie du sol français se compose de carbonates de chaux ou *calcaires*, débris de coquillages antédiluviens déposés en assises gigantesques durant les diverses périodes secondaires et tertiaires de la formation géologique. Ces calcaires se présentent sous différents aspects.

Le MARBRE est un calcaire très-compacte, diversement coloré par le carbonate ou par les oxydes de fer, souvent veiné, souvent moucheté de coquillages qui conservent encore leur forme primitive, comme les marbres dits lumachelles, quelquefois composé de morceaux agglomérés dans une pâte compacte. On le trouve d'ordinaire dans les montagnes et dans les terrains métamorphiques.

La France est riche en carrières de marbre. Les exploitations les plus connues sont :

1° Dans le Nord, *Boulogne* (Pas-de-Calais) qui donne des marbres d'un gris brunâtre; *Maubeuge*, Ferrières (Nord) qui donnent des lumachelles grises ; *Givet* (Ardennes) où est la principale carrière des marbres de l'Argonne ;

2° Dans l'Ouest, le *Mans*, centre du commerce des produits d'une douzaine de carrières situées dans la Sarthe et dans la Mayenne ; *Sablé* (Sarthe), d'où l'on tire de beaux marbres noirs, noirs veinés de blanc (marbre dit de Sainte-Anne), rouges et roses; Regneville (Manche) ;

3° Dans le Centre, diverses carrières situées pour la plupart dans les départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de l'Ardèche, de la Nièvre et de l'Allier, et enveloppant en quelque sorte le Massif central ; on peut citer, entre autres, les carrières de Chomérac (Ardèche), la carrière de la Doix (Côte-d'Or) qui donne un marbre blanc teinté de rose, et celle de Châtillon (Loiret) ;

4° Dans les PYRÉNÉES, qui possèdent les carrières les plus nombreuses et les marbres les plus beaux de France, la

vallée de *Campan* (Hautes-Pyrénées), d'où l'on tire la variété dite marbre Campan; *Saint-Béat* (Haute-Garonne), la plus belle carrière de la contrée, donnant un beau marbre blanc, mais inférieur au Carrare; Bagnères-de-Bigorre qui possède quelques carrières, et où tous les marbres des Hautes-Pyrénées sont débités; un peu plus au nord, dans le Gers, *Castera-Verduzan* qui produit un des plus beaux marbres jaunes connus, et, dans l'Aude, *Caunes* dont les carrières donnent plusieurs espèces, principalement un beau marbre incarnat;

5° Dans les *Alpes*, dont les marbres sont généralement noirs, d'assez nombreuses carrières dans les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, l'Isère, la Savoie, et dont le principal commerce se fait à *Grenoble;* dans le *Jura*, trois ou quatre gisements de marbres jaunes à bon marché;

6° Dans les *Vosges*, qui renferment plusieurs gisements de marbres de diverses couleurs et dont nous avons perdu les plus belles carrières, entre autres Laveline;

7° Dans la *Corse*, riche en marbres, Corté, aux environs de laquelle sont les principales exploitations de l'île.

Les lithographes écrivent ou dessinent sur une pierre qui est de la même nature que le marbre : c'est un calcaire très-compacte, à grain très-fin, qu'on ne trouve que sur un petit nombre de points.

En France, on exploite la *pierre lithographique* au *Vigan* (Gard), à *Saint-Péray* (Ardèche), à Marchamp (Ain), à Dijon, à Thisy (Yonne).

150. Les pierres de taille. — Le marbre sert à l'ornementation; la construction se fait en pierres, c'est-à-dire avec un calcaire plus grossier et très-rarement susceptible de poli.

Ce calcaire constitue, dans les terrains secondaire et tertiaire, des couches immenses. Les pierres qu'on en tire, quoique ayant à peu près la même composition chimique, ont une valeur très-différente aux yeux de l'architecte, suivant la finesse du grain, la pureté du carbonate, la poro-

sité, etc. D'une manière générale, on divise les PIERRES DE TAILLE en pierre dure qui ne peut être coupée qu'avec la scie à grès, et en pierre tendre qu'on débite avec la scie à dents, ou en pierre sèche, exempte d'humidité, et en pierre gélive qui, contenant de l'eau dans ses fissures ou dans ses pores, est exposée à se déliter et à éclater, quand le froid, en congelant l'eau, en augmente le volume ; en laissant les pierres sécher, après leur extraction, pendant un an, on évite presque toujours cet inconvénient.

Les fragments de pierres de taille, débités en morceaux de petite dimension, prennent le nom de *moellons* et sont employés en plus grande quantité encore que la pierre de taille.

La pierre de taille est particulièrement abondante en France; elle n'a pas peu contribué à la création et à l'embellissement de plusieurs de nos grandes villes. On y compte environ dix mille carrières; ce nombre et surtout l'activité de l'exploitation dépendent moins encore de l'existence du calcaire même, qui est très-commun, que des débouchés; là où l'on n'a pas le voisinage d'une ville importante ou la facilité de communications économiques, on ne peut guère tirer parti d'une marchandise si encombrante. C'est pourquoi l'extraction de la pierre de taille s'est beaucoup accrue depuis l'époque des chemins de fer. Presque toutes les grandes villes de France ont dans leur voisinage des carrières qui ont servi à la construction des maisons et des édifices. Nous ne pouvons indiquer ici que les groupes les plus importants, principalement ceux qui servent à l'approvisionnement de Paris.

La ville de Paris elle-même est bâtie sur des lits épais de calcaire appartenant à la formation tertiaire, qu'on exploite depuis un temps immémorial et qui, dans tous les siècles, ont servi à en construire les maisons. La partie ancienne et abandonnée est aujourd'hui désignée sous le nom de catacombes ; mais dans les ENVIRONS DE PARIS (voir le carton de la carte n° 13) il y a encore un très-grand nombre de car-

rières en pleine activité, entre autres, dans le département de la Seine, celles de Nanterre, de Colombes, de Vanves, de Châtillon, de *Bagneux*, d'Arcueil, d'Ivry, sur la rive droite du fleuve ; celles d'Alfort, de *Carrières Saint-Denis*, village qui a appartenu jadis à l'Abbaye de *St-Denis*, sur la rive gauche ; dans le département de Seine-et-Oise, celles de *Conflans Sainte-Honorine*, etc. ; celles de *Vernon*, dans le département de l'Eure ; dans le département de Seine-et-Marne, celles de *Château-Landon* et de Souppes d'où l'on tire les plus belles pierres de taille, etc. ; dans le département de l'Oise, celles de *Saint-Leu*, de *Senlis*, de Saint-Maximin, de *Verberie*, de Mello, etc.

Le groupe moins important du Soissonnais renferme les carrières de *Crouy* donnant de belles pierres dures ; celui des Ardennes, les carrières de Saint-Gobain (Aisne), de Givet (Ardennes), etc.

La Normandie possède aussi diverses carrières : *Saint-Wast* (Manche), Marigny (Calvados), Allemagne près de *Caen*, etc. ; la pierre de Caen, ou pierre d'Allemagne, tirée d'un terrain jurassique, est très-fine et très-renommée ; on en exporte en Angleterre.

La pierre de Bourgogne, tirée des calcaires jurassiques, est plus renommée encore. On l'exploite principalement à *Grimault*, aux environs de *Tonnerre* (à Pacy et à Lezinnes), dont les carrières donnent une pierre dure (Lezinnes) et une pierre statuaire (Tonnerre) d'une qualité supérieure ; à Cry, à *Anstrude*, à l'Ile, à Thizy, à Coulmiers-le-Sec, à Chevroches (Yonne).

La *Lorraine* possède aussi de nombreuses carrières ; les plus connues sont celles de Châtillon et celles d'*Euville* (Meuse) qui peuvent fournir des blocs énormes.

Le Jura et les Alpes ont aussi des calcaires qui fournissent des pierres de taille estimées, à Saint-Ylie (Jura), à *Échaillon* (Isère), à Allan (Drôme), à Fontevieille et à *Cassis* (Bouches-du-Rhône), etc. où s'approvisionne Marseille.

Dans le Centre, nous citerons surtout les carrières de

*Tournus* (Saône-et-Loire), qui approvisionnent en partie Lyon ; la pierre de *Nevers*, les carrières de Mer (Loir-et-Cher), celles du *Poitou* et d'*Angoulême*, celles du canton de Bourg qui approvisionnent Bordeaux.

La *craie*, qui forme aussi des couches d'une grande épaisseur en France, dans le bassin de la Seine particulièrement, est d'une formation et d'une composition analogues à celles de la pierre de taille ; mais elle est beaucoup plus tendre, et en général d'un beau blanc. Aussi l'emploie-t-on très-rarement dans la construction, fréquemment dans les arts, pour certaines industries chimiques, pour le dessin, la peinture. Préparée d'une certaine manière, elle est désignée sous le nom de blanc d'Espagne.

On l'exploite près de *Rouen*, à *Meudon* (Seine-et-Oise), à *Bougival* (Seine-et-Oise), à *Troyes*, etc., en *Touraine* (craie tuffeau).

151. La silice. — Mêlée et souvent alternant avec le calcaire, se trouve la *silice* ou *quartz;* ses couches, déposées tantôt en rognons ou cailloux, tantôt en sable fin que les eaux de la mer avaient détaché des roches granitiques, fournissent aussi divers matériaux à la construction.

La *meulière* est un des plus importants ; c'est un silex, le plus souvent rougeâtre, celluleux, mêlé de coquilles dont la pâte a servi à agglutiner le quartz, et formant une pierre très-dure ; on la rencontre dans les terrains tertiaires.

Sans coquilles, elle sert à fabriquer des meules à moudre. La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) possède une réputation plus qu'européenne; de ses gisements qui s'étendent sur une superficie de 3,000 hectares jusqu'à *Montmirail* et Épernay, on tire par année plus de 150,000 carreaux et de 3,500 meules qui sont exportés jusqu'en Amérique. On peut citer encore Meulan (ou plutôt Jambville, près de Meulan), Neauphle-le-Château, *Longjumeau* (Seine-et-Oise), connu pour ses meules de grès et de cailloux, *Saint-Fargeau* (Yonne), *Lésigny* (Creuse), rivale de la Ferté-sous-Jouarre; dans le Centre, *Bergerac* (Dordogne) qui appro-

visionne presque tous les moulins de la vallée de la Garonne, et *Châlon-sur-Saône* dont les meules sont très-propres à la mouture du maïs.

Mêlée de coquillages, la meulière est recherchée pour certains genres de construction, tels que voûtes, caves, fortifications, etc. ; elle est exploitée, près de Paris, à *Meudon*, à Montmorency, à Montreuil, à Fontenay, etc.

Le silex ou *pierre à fusil*, autrefois recherché, n'est plus l'objet que d'un commerce insignifiant ; la principale carrière exploitée est à Saint-Aignan (Loir-et-Cher).

Le GRÈS, au contraire, a une importance égale à celle de la meulière : c'est un sable très-fin, plus ou moins fortement agglutiné, blanc ou coloré par divers oxydes en vert ou en rouge. On l'emploie comme pierre à bâtir, ou comme pavé ; on en fait des meules à aiguiser, et il est une des matières premières de la poterie.

On en trouve dans beaucoup d'endroits, surtout dans les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, dans tout le Gatinais dont il forme le sous-sol et surtout dans la forêt de FONTAINEBLEAU : Paris est en grande partie pavé avec les grès de Fontainebleau. Dans les *Vosges* (et particulièrement à Wasselonne, en Alsace) on exploite beaucoup de grès. Les meilleurs grès à aiguiser sont dans la Charente, dans la Haute-Loire, et près de *Langres* (à Saint-Germain), non loin des trois centres les plus importants de la coutellerie française.

Le *sable* est employé soit au jardinage, soit à la maçonnerie et à la confection des mortiers, soit à la verrerie et à la poterie. Les *environs de Paris*, Châtillon, Ivry, Saint-Maur, Nogent, en fournissent beaucoup pour les premiers emplois; les plages du Rhin, *Creil*, *Fontenay-aux-Roses*, *Étampes*, *Nevers*, etc. pour le dernier ; *Dieppe* fournit des galets.

152. Le plâtre et le ciment. — Nous n'avons pas épuisé les emplois industriels de la chaux qui, combinée avec l'acide carbonique ou avec l'acide sulfurique, fournit à

l'homme les matériaux de construction les plus divers et les plus précieux.

*L'albâtre* vrai, que l'on trouve en assez grande abondance dans les *Pyrénées*, est un carbonate de chaux, d'un blanc jaunâtre et à demi transparent : on s'en sert pour sculpter des coupes, des statuettes. Mais on emploie plus souvent pour les mêmes usages, comme étant moins cher, l'albâtre gypseux, sulfate de chaux beaucoup moins transparent, mais d'une blancheur parfaite, que l'on exploite sur divers points, entre autres à *Lagny* (Seine-et-Marne).

Le PLATRE est aussi un sulfate de chaux, mais du sulfate hydraté. C'est la substance que l'on emploie le plus ordinairement pour lier entre elles les pierres d'une construction et pour faire les revêtements intérieurs et extérieurs. Il doit cette préférence à la manière dont il se comporte avec l'eau. On le cuit pour chasser l'eau qu'il contient naturellement et on le réduit en poudre ; de sorte que lorsqu'on le met en présence de l'eau, il l'absorbe promptement et forme une pâte qui ne tarde pas à devenir solide comme l'était primitivement le sulfate hydraté.

Les ENVIRONS DE PARIS, Montmartre autrefois, aujourd'hui Argenteuil, Sannois, Épinay, Villetaneuse, Pierrefitte, Vaujours, Pantin, Noisy, Montreuil, Charonne, Gentilly, Clamart, Châtillon, Suresne et plusieurs autres communes des départements de la Seine et de Seine-et-Oise fournissent le meilleur plâtre connu. On en tire beaucoup aussi de Seine-et-Marne et de Saône-et-Loire.

Il est à remarquer que Paris possède sous ses pieds trois des matériaux les plus employés dans le bâtiment, la pierre de taille et le silex, situés principalement sur la rive gauche du fleuve, et le plâtre, sur la rive droite.

En calcinant dans de grands fours (voir la fig. 51, représentant un four de la Mayenne) le carbonate de chaux, on obtient la CHAUX pure, ou oxyde de calcium, autre lien des constructions, plus solide que le plâtre quand on l'a délayée dans l'eau et mélangée avec du sable ou des cailloux pour en

faire du mortier ou du béton. On distingue la chaux grasse provenant du calcaire pur, laquelle gonfle beaucoup dans l'eau et lie très-fortement, et la chaux maigre, provenant d'un calcaire impur qui gonfle peu et lie moins.

C'est une industrie pratiquée en grand à *Bougival* (Seine-et-Oise), à Essonne (Seine-et-Oise), à Saint-Quentin (Aisne),

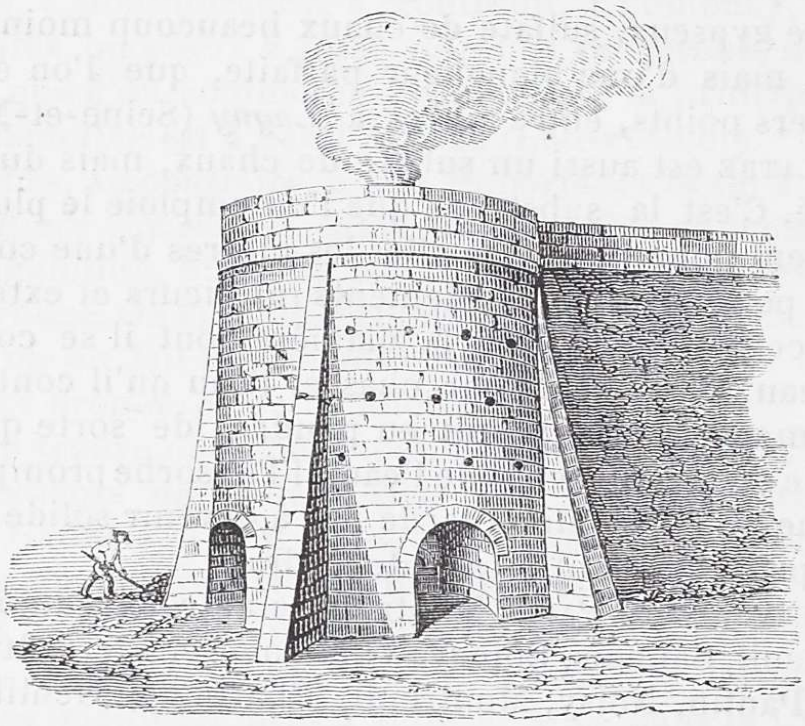

Fig. 51. — Four à chaux. H. 12 mètres.

à Château-Landon (Seine-et-Marne), à *La Roche* (Yonne), dans le département de la *Mayenne*, à *Vichy* (Allier).

Unie naturellement ou par suite d'un mélange artificiel à l'argile dans la proportion environ de deux pour un, la chaux devient hydraulique, c'est-à-dire acquiert la propriété de se solidifier promptement dans l'eau et d'y durcir en quelque sorte par l'usage, au lieu de se déliter : c'est ce qu'on nomme *ciment*, ciment romain ou autre. Toute chaux n'est pas également bonne à cette fabrication.

Les ciments les plus renommés sont ceux de *Boulogne* (Pas-de-Calais), de Senonches (Eure-et-Loir), de La Roche,

de *Vassy* (Yonne), de *Saint-Dizier* (Haute-Marne), de *Pouilly* (Côte-d'Or), de Metz, dans le Nord; et, dans le Midi, ceux de *Grenoble*, de Chomerac, du *Teil* (Ardèche), de *Nîmes*, de *Roquefort* (Bouches-du-Rhône), de *Moissac* (Lot).

**153. L'argile.** — L'ARGILE, formée par la décomposition du feldspath contenu dans les roches granitiques, occupe dans la constitution de la croûte terrestre une place à peu près aussi importante que le calcaire et la silice. Elle n'est pas moins utile à l'industrie qu'à l'agriculture. Répandue partout, elle donne presque partout l'argile commune, ou *terre glaise*, qui sert d'une part à la construction, en fournissant les briques, tuiles, carreaux, d'autre part, à l'ameublement, en fournissant les poteries grossières.

L'*argile à foulon*, qui est employée, comme le savon, à dégraisser les étoffes, se trouve dans le Calvados, etc. Il y en a aussi en Alsace.

L'*argile plastique*, qui forme une pâte beaucoup plus tenace et plus blanche après la cuisson, sert à fabriquer les briques réfractaires et la faïence. Les principales exploitations sont à *Forges* (Seine-Inférieure), à *Dreux* (Eure-et-Loir), à *Montereau* (Yonne), à Bollène (Vaucluse), à Montaret (Allier), et sur divers points de Seine-et-Oise, de l'Yonne, de la Vienne, de l'Ardèche, de la Dordogne, etc. Sarreguemines, enlevée à la France, en fournit beaucoup.

Dans le département de la Vienne se trouve une argile particulière, l'argile blanche ou *kaolin*, qui seule est propre à la fabrication de la porcelaine et que l'on exploite à SAINT-YRIEIX, ainsi que dans l'*Allier* (les Colettes), aux Pieux (Manche), près de Bayonne et en Bretagne.

**154. Les engrais minéraux.** — Le calcaire, le sable, l'argile, sous forme de marne argileuse, sont exploités dans beaucoup de carrières pour fournir des amendements à l'agriculture (voir § 87). On exploite aussi, depuis quelques années, le *phosphate de chaux*, fossile provenant des détritus d'os d'animaux antédiluviens.

On en trouve en assez grande abondance sur divers points de notre territoire, surtout dans les départements des Ardennes, de la Meuse, de la Marne, de l'Aube, etc., où leurs dépôts forment un grand arc de cercle reposant sur les derniers étages du *terrain jurassique*.

La bauxite (hydrate d'alumine) est exploitée près de Tarascon.

155. Le sel. — Aux industries extractives se rattache l'exploitation du SEL que l'on tire, soit des mines, sous le nom de sel gemme, soit des bords de la mer, sous le nom

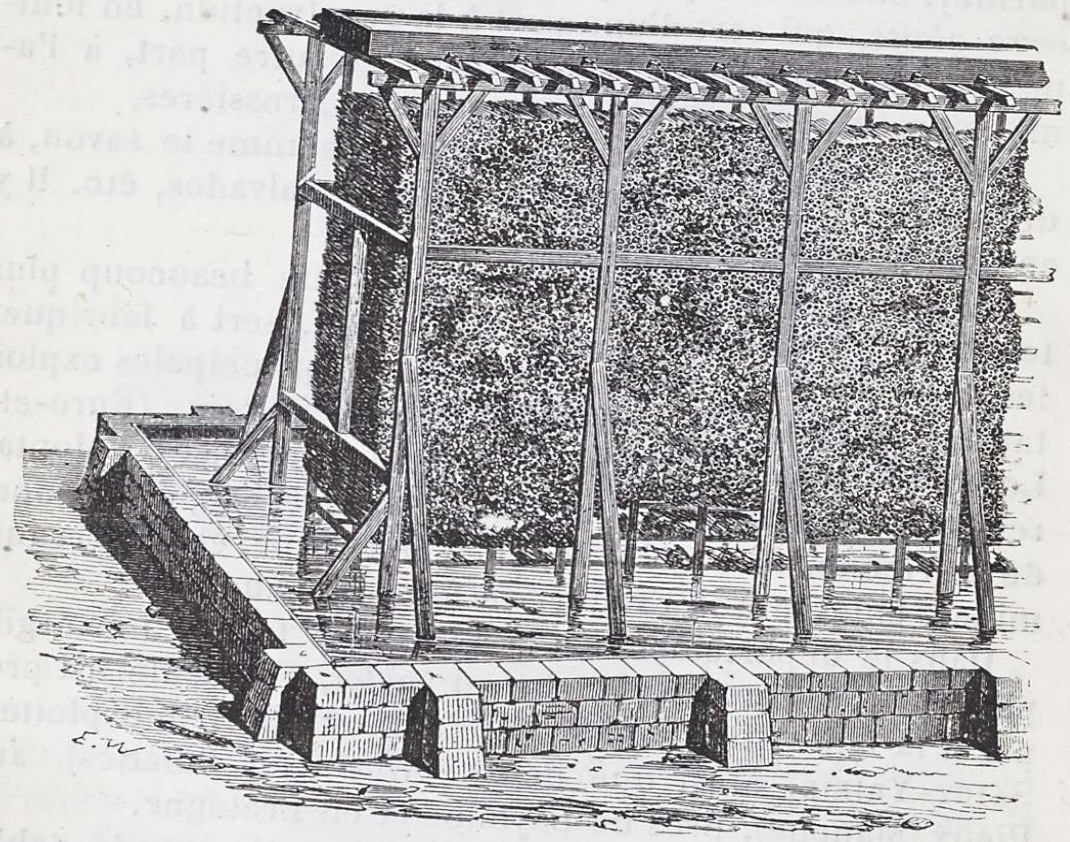

Fig. 52. — Bâtiment de graduation. H. 6 mètres.

de sel marin. L'origine est toujours la même, le sel gemme étant un dépôt marin des temps antédiluviens.

On trouve le *sel gemme* presque toujours dans les terrains triasiques, soit en fouillant la mine, soit en l'inon-

dant, et en tirant, à l'aide de pompes, l'eau chargée de sel que l'on fait ensuite en partie évaporer en la versant sur des tas de fagots, dits bâtiments de graduation. (Voir, p. préc., la fig. 52, représ. un bâtiment de graduation.) L'eau, après plusieurs opérations de ce genre, devient beaucoup plus riche en sel, et l'on achève en faisant évaporer par le feu le reste du liquide.

Le sel gemme de France vient principalement de la LORRAINE, des salines de *Varangéville* et de Saint-Nicolas, près de Nancy : nous avons perdu en 1871 celles de Vic et de Dieuze. Des sources salées, telles que celles de *Salins*, *Lons-le-Saulnier* (Jura) et celles des Basses-Pyrénées en fournissent aussi.

Le *sel marin* provient soit des MARAIS SALANTS DE L'OCÉAN qui s'étendent de l'embouchure de la Loire à l'embouchure de la Gironde, soit des SALINS DE LA MÉDITERRANÉE qui s'étendent sur toute la côte du Languedoc et sur la partie occidentale de la Provence.

On l'obtient en faisant pénétrer l'eau de mer dans de vastes bassins ayant peu de profondeur et disposés symétriquement à la suite les uns des autres. Le soleil et le vent, exerçant leur action sur une grande surface, font évaporer en partie l'eau. Chaque jour on enlève le sel cristallisé, dit sel gris, que l'on fond ensuite et que l'on fait cristalliser de nouveau dans des bassines quand on veut obtenir du sel blanc. La nature fait dans les salines et les marais salants presque seule toute la besogne : c'est pourquoi, depuis que les chemins de fer ont diminué en quelque sorte les distances et l'avantage provenant de la proximité des grands marchés (Paris et le Nord), les marais de l'Océan, placés sous un ciel souvent brumeux, éprouvent de grandes difficultés à lutter contre les salines de l'Est, exploitées industriellement, et contre les salins de la Méditerranée, favorisés par le soleil du Midi.

La production annuelle du sel est de plus de 600,000 tonnes, dont l'Ouest fournit maintenant plus de moitié et

dont les salines donnaient environ le tiers avant les pertes territoriales de 1871.

De la cendre des herbes marines, on tire le carbonate de *soude* qui est très-employé dans les arts industriels, et des sables imprégnés de sel marin et de débris animaux, la *tangue* qui est un bon engrais (voir § 87).

156. Les eaux minérales et thermales. — Aux industries extractives, on doit rattacher les eaux minérales et thermales, qui sont aussi des richesses fournies par le sol, dont l'homme use comme des sources salées, et pour la recherche desquelles il exécute quelquefois des travaux analogues à ceux des mines. Les eaux minérales et thermales sont des médicaments qu'on prend sous forme de boisson ou de bain, à domicile ou sur place. De là l'importance qu'ont, en été, certaines villes d'eaux, où la médecine et la mode amènent de nombreux baigneurs.

Les SOURCES MINÉRALES doivent leurs propriétés à la nature des terrains ferrugineux, sulfureux ou autres qu'elles traversent et dont elles dissolvent les sels ; aussi se trouvent-elles presque toujours dans les terrains granitiques ou volcaniques, et, par suite, dans les pays de montagnes.

On peut les classer en quatre grands groupes correspondant à des massifs géologiques distincts :

1° Le groupe des VOSGES, où dominent les eaux dites salines, c'est-à-dire contenant différents sels, tels que sulfates et carbonates de soude et de chaux, et les eaux alcalines, renfermant d'ordinaire une notable partie de silice. On y trouve, sur le revers lorrain, Contrexéville, eau saline froide, quelque peu ferrugineuse, recommandée dans les cas de gravelle et de gastralgie ; *Plombières*, connue déjà des Romains, et dont le site pittoresque a contribué, presque autant que les eaux chaudes et alcalines, employées contre les maladies de l'intestin et des nerfs, à faire la fortune ; *Bussang* (Vosges), eau froide, ferrugineuse et gazeuse, qui facilite la digestion ; *Luxeuil* (Vosges), voisine et rivale de Plombières ; *Bourbonne-les-Bains* (Haute-Marne), dont les

eaux chaudes fortement chargées de chlorure sont un remède contre les douleurs rhumatismales. L'Alsace, que nous avons perdue en 1871, possède les eaux de Soultzmatt, de Niederbronn, etc.

2° Le groupe du *Jura* et des ALPES, dont les eaux minérales contiennent généralement des chlorures et des sulfures. On trouve, dans le Jura, Baume-les-Dames, eau sulfureuse; *Salins*, eau saline chlorurée; dans les Alpes, *Saint Gervais*, *Aix-les-Bains* (Savoie), dont les eaux chaudes et sulfureuses, connues depuis l'époque romaine, attirent chaque année de nombreux clients dans un site délicieux; *Allevard*, dont l'eau dégage une forte odeur d'acide sulfhydrique; *Uriage* (Isère), non moins célèbre par les belles montagnes du Dauphiné que par ses eaux; dans la vallée du Rhône, Condillac, eau digestive, et Montélimart (Drôme), eau saline chlorurée, Aix en Provence. Les maladies que l'on combat le plus souvent à l'aide de ces eaux sont les maladies de peau, les maladies de poitrine et les rhumatismes.

3° Le groupe du CENTRE, dont les sources en général ferrugineuses et carbonatées sourdent tout autour du massif volcanique de l'Auvergne : *Evaux* (Creuse), eau alcaline; *Néris*, eau gazeuse carbonique, Pougues (Nièvre) pour les maladies de foie; *Bourbon-l'Archambault*, eau saline chlorurée; *Vichy* (Allier), situé au bord de l'Allier, le plus important des établissements thermaux de France, dont les eaux, provenant de plusieurs sources, sont chaudes, gazeuses, chargées de carbonates et de sulfates de soude, de chaux et de magnésie, et sont fortement recommandées contre les affections de l'estomac, du foie et des intestins; *Saint-Galmier* (Loire), dont l'eau légèrement gazeuse facilite la digestion; Vals (Ardèche); *Royat*, dans une étroite vallée voisine de Clermont-Ferrand, dont l'eau a des propriétés analogues à celle de Saint-Galmier, ainsi que le *Mont-Dore*, dont l'établissement thermal est placé au fond d'une vallée encaissée par les sommets de la montagne, et terminée

par le Puy-de-Sancy ; la Bourboule (Puy-de-Dôme) ; Chaudes-Aigues (Cantal), dont l'eau alcaline est assez chaude pour cuire les aliments; Cransac (Aveyron), eau contenant du sulfate de manganèse, de fer et de magnésie; *Balaruc*, eau fortement chlorurée qui, bien que située dans l'Hérault sur les bords de la Méditerranée, peut être rattachée à ce groupe.

4° Le groupe des Pyrénées, dont les eaux, presque toutes sulfureuses, conviennent par conséquent aux personnes affectées de maladies de la peau, des bronches, de la poitrine et de rhumatismes. En allant de l'Est à l'Ouest, on peut citer, entre autres lieux fréquentés, le Vernet et *Amélie-les-Bains* (Pyrénées-Orientales), eau thermale sulfureuse où l'on envoie beaucoup de poitrinaires et où a été construit un établissement de l'État pour le traitement des militaires ; *Ax*, dont les eaux thermales sulfureuses très-abondantes sont employées comme médicament et servent en outre, à cause de leur température dépassant 75 degrés centigrades, à tous les usages domestiques ; Ussat (Ariège); *Bagnères-de-Luchon* (Haute-Garonne), qui, située au centre de la plus belle vallée des Pyrénées, à proximité du port de Vénasque, de la Maladetta et d'autres sites intéressants, et possédant diverses sources, les unes thermales sulfureuses, d'autres thermales ferrugineuses, d'autres froides salines, attire, par la variété de ses moyens thérapeutiques et le charme de ses promenades, une foule d'étrangers ; *Barèges*, eau thermale très-sulfureuse, celle de toutes les eaux de France qui produit sur la peau l'action la plus énergique ; *Bagnères-de-Bigorre*, dont les sources sont thermales, salines ou ferrugineuses, une même sulfureuse, et conviennent, par leur diversité même, à plusieurs maladies ; *Saint-Sauveur*, eau thermale sulfureuse ; *Cauterets* (Hautes-Pyrénées), non loin du pont d'Espagne et du lac de Gaube, eaux thermales, sulfureuses et salines, assez semblables à celles de Luchon ; les *Eaux-Bonnes* et les Eaux-Chaudes (Basses-Pyrénées), situées au fond de la vallée d'Ossau, au

pied du Gourzy et dans le voisinage du pic du Midi, eaux thermales sulfureuses, employées en boisson ou en bains dans les maladies des voies respiratoires. A ce groupe se rattachent les eaux thermales, très-abondantes, de *Dax*.

En dehors de ces quatre groupes, on peut signaler encore plusieurs sources jouissant d'une certaine renommée: Passy et *Enghien* (Seine-et-Oise), dans le bassin parisien; *Forges* (Seine-Inférieure), dans les plateaux de Caux, eau ferrugineuse; *Bagnoles* (Orne), près des granits du Cotentin, eau sulfureuse; *Saint-Amand* (Nord), renommé pour ses boues.

La mer est un immense réservoir d'eau minérale, et les BAINS DE MER (voir § 54 et suivants), situés sur presque toutes les plages (Artois, Normandie, Bretagne, Landes, Béarn, Languedoc, Provence) peuvent être rangés à côté des villes d'eau.

(Voir la carte no 14.)

157. Les métaux. — La France, riche en carrières et en eaux minérales, est, par contre, très-pauvre en MÉTAUX (le fer excepté), et elle est obligée de faire venir de l'étranger la plus grande partie de ceux qu'elle consomme. La présence du minerai a été signalée sur un grand nombre de points; des concessions nombreuses (327 concessions) ont même été faites; mais peu d'exploitations ont eu jusqu'ici de la durée et du succès.

Le *plomb* (800,000 tonnes de minerai) est le métal que la France produit en plus grande quantité. On l'extrait de la galène ou sulfure de plomb, en calcinant dans des fours ce minerai, préalablement broyé et lavé. Le minerai qui ne vaut pas la peine de ces préparations, est vendu tel quel sous le nom d'alquifoux, pour servir à composer l'émail des poteries communes. Le plomb tiré du minerai est ordinairement allié à une petite proportion (5 pour 1000 environ) d'argent qu'on sépare, et, après la séparation, le plomb peut être obtenu soit pur, soit combiné de diverses manières, de sorte que les produits d'une exploitation plombifère se

composent d'alquifoux, d'argent, de plomb, de litharge (protoxyde de plomb) et de minium (deutoxyde de plomb).

La mine naguère encore la plus riche de France, celle de Poullaouen et d'Huelgoat (Finistère), est aujourd'hui épuisée. Le premier rang appartient à la mine de *Pontgibaud* (Puy-de-Dôme) ; en seconde ligne viennent *Vialas* (Lozère), Largentière (Hautes-Alpes), Pontpéan (Ille-et-Vilaine) qui ne fournit qu'une médiocre quantité d'alquifoux.

Le *cuivre* (80,000 tonnes de minerai) dont on trouve sur divers points le minerai (Alpes, Corse, etc.), est exploité à Chessy et Sainbel, près de Lyon, et au cap Garonne, près de Toulon ; le *zinc* (7,000 tonnes), se trouve aussi en petite quantité dans le Gard, les Pyrénées, et est exploité à Pontpéan ; le *manganèse* (67,600 tonnes), connu sous le nom de manganèse de Bourgogne, provient presque en totalité de la mine de *la Romanèche* (Saône-et-Loire) ; l'*antimoine* (800 tonnes) est exploité dans la Haute-Loire, la Corse et le Cantal ; l'Isère (mine de Chalanches) fournit un peu de nickel ; l'étain, qu'on n'exploite presque pas, se rencontre sur quelques points du Limousin et de la Bretagne. En lavant les sables du Rhône, on en retirait à grand'peine quelque peu de poudre d'or, qui ne procurait qu'un très-mince salaire aux ouvriers. On exploite avec succès, dans les départements du *Gard* et de l'Ardèche, à Chessy et Sainbel (Rhône), près d'Alais, à Framont (Vosges), des *pyrites de fer* servant à fabriquer l'acide sulfurique.

La valeur totale de ces diverses productions minières est estimée à 5 millions 1/2 de francs, dont 2 millions 1/2 pour le plomb. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 24.)

L'importation est en moyenne de 7 à 800 millions pour l'or et l'argent réunis ; mais ces métaux précieux forment une catégorie toute spéciale.

L'importation des autres métaux : cuivre, plomb, étain, zinc, a une valeur de près de 100 millions de francs. Une partie de ces métaux arrive soit en minerai, soit en lingots bruts ; ils sont fondus, épurés, forgés, laminés ou étirés,

selon les divers besoins de la consommation, dans de grandes usines que nous pourrions classer parmi les industries préparatoires, mais que nous mentionnons ici parce qu'elles fournissent en réalité à la France une matière première qui lui manque ; telles sont les usines de *Biache-Saint-Vaast* (Pas-de-Calais), pour le cuivre, le plomb et le zinc ; du *Havre*, pour le cuivre, le zinc, le plomb ; de Tourlaville, près de Cherbourg ; de *Deville*, près de Rouen, pour le cuivre : de *Laigle* (Orne), de *Romilly* (Eure), pour le cuivre ; de *Montataire* (Oise), pour le zinc et le cuivre ; de *Saint-Denis*, pour le cuivre ; de *Paris*, d'Essonnes (Seine-et-Oise), pour le cuivre ; de Coueron (Loire-Inférieure), d'*Imphy* (Nièvre), pour le cuivre ; de Vienne (Isère), pour les trois métaux ; de Viviers (Aveyron), pour le zinc ; de *Marseille*, où sont fondus les minerais, et surtout les minerais de plomb provenant des États riverains de la Méditerranée ; de *Toulouse*, pour les cuivres du Chili et du Pérou.

158. **La houille et le fer.** — Dans l'énumération des richesses extractives de la France, nous avons réservé les combustibles minéraux et le fer, parce qu'ils sont trop importants pour ne pas être étudiés à part. Depuis que les machines à vapeur ont pris possession des manufactures, l'empire de la houille et du fer s'est étendu ; *la houille crée le mouvement ; le fer fournit les outils*, et ils peuvent être considérés l'une comme l'âme, l'autre comme les muscles de l'industrie moderne. Leur importance s'est accrue à mesure que l'industrie moderne grandissait et se perfectionnait. On peut prendre le chiffre de la quantité de houille et de fer consommée chaque année dans un pays comme un moyen d'estimer approximativement l'importance de son industrie.

La France, en 1815, produisait environ 900,000 tonnes de houille et 110,000 tonnes de fonte ; elle consommait 1 million de tonnes de houille et environ 110,000 tonnes de fonte.

La France, en 1868, produisait plus de 13 millions de

tonnes de houille, plus de 200,000 tonnes de fonte, et consommait 21 millions de tonnes de houille et près de 1 million 1/2 de tonnes de fonte, le tout ayant une valeur d'environ 400 millions de francs. (V. *Tabl. de stat.*, n° 22.) La perte du département de la Moselle a sensiblement diminué sa richesse à cet égard.

*En un demi-siècle, la consommation de la fonte a décuplé, celle de la houille a vingtuplé.*

Une statistique, simplement approximative, porte à environ 180 millions de tonnes la production de l'Europe.

La Grande-Bretagne occupe le premier rang avec une production de près de 110 millions, la Prusse le second avec une production de 30 millions, la Belgique et la France le troisième avec une production de 13 millions. C'est pourquoi la France, grand pays de manufactures, a besoin de tirer et tire encore de ces trois contrées une quantité à peu près égale à la totalité de sa propre extraction.

Les États-Unis produisent par an près de 35 millions de tonnes.

On estime à 215 millions de tonnes la production du monde entier.

Pour la fonte, la France vient au second rang, après l'Angleterre, qui produit plus de 5 millions 1/2 de tonnes, et presque sur la même ligne que l'Allemagne.

Les États-Unis produisent aujourd'hui près de 2 millions de tonnes, et l'on estime la production totale de l'Europe à 9 millions 1/2 de tonnes.

159. Les houillières. — Durant les premières époques géologiques, une abondante végétation de plantes diverses et surtout de fougères gigantesques couvrait certaines parties de la terre. Les débris de ces plantes s'amoncelaient sur le sol marécageux comme s'amoncellent encore le feuillage, les branches mortes et les vieux troncs d'arbres dans les forêts vierges ; quelquefois, ils étaient transportés par les eaux, entassés dans une anse du rivage ou dans une dé-

pression de terrain. D'autres couches de terrains se sont ensuite superposées, ont comprimé, à l'aide des eaux et de la chaleur intérieure du globe, ont décomposé, conglutiné ces détritus de végétaux pour former la HOUILLE ou charbon de terre : la houille est du carbone mêlé à une certaine proportion d'hydrogène et d'oxygène.

C'est surtout dans les terrains de transition qu'on la trouve, non pas en vastes couches uniformes comme les calcaires, mais en amas irréguliers qui semblent marquer encore l'emplacement de ces antiques forêts ou des anses du rivage. Elle s'y trouve au milieu des grès dits grès houillers, formant ordinairement plusieurs couches ou étages, tantôt recourbées, tantôt brisées en zigzags par suite de révolutions géologiques postérieures au dépôt. On découvre un gisement lorsque ces couches ou tout au moins lorsque les grès houillers affleurent, c'est-à-dire apparaissent sur quelque point à la surface du sol, et on arrive à en connaître les divers gisements et leur étendue par le travail même de l'extraction ou par des inductions scientifiques.

Avec la poussière des houillères, autrefois inutile, on fait par compression des briquettes agglomérées (plus de 600,000 tonnes).

On désigne sous le nom d'*anthracite* une espèce de combustible voisine de la houille, mais plus dure, brûlant plus difficilement, avec décrépitation et ne donnant pas de coke.

Dans les terrains secondaires et surtout tertiaires, on rencontre des combustibles minéraux ayant une formation analogue à celle de la houille, mais qui, moins durcis et moins formés en quelque sorte, sont nommés *lignites*.

Dans les terrains tertiaires marécageux se sont déposés et se forment encore des amas de végétaux particuliers, surtout de végétaux herbacés ; ils fournissent un combustible fumeux, mais propre à différents usages, entre autres à chauffer des fours : on le nomme *tourbe*. L'exploitation rend par an environ 360,000 tonnes.

Aux dépôts carbonifères il convient de rattacher le *gra-*

*phite*, désigné aussi sous le nom de plombagine ou mine de plomb, carbone à peu près pur. Ce n'est pas un combustible ; mais on l'emploie à faire des crayons.

Les houillères de France, au nombre d'environ 590 concessions, formant une superficie de plus de 5,500 kilomètres, et réparties en 71 bassins, sont disposées en quatre grands groupes :

1° Le GROUPE DU NORD. Sur le flanc septentrional du plateau des Ardennes s'étend, des bords de la Roër jusque vers Liége et dans la vallée de la Sambre et de l'Escaut, une bande de terrains houillers formant un des plus riches gisements connus sur le globe. La France n'en possède que l'extrémité occidentale, assez vaste cependant pour avoir été l'objet de 64 concessions et désignée ordinairement sous le nom de BASSIN DE VALENCIENNES (voir le carton 2 de la carte n° 14). Les couches de houille pénètrent en France près de Condé et de Fresnes ; elles suivent, sur une largeur moyenne de 10 kilomètres, la direction de l'ouest jusqu'au delà de Chaques et de Cauchy, près de Béthune ; mais ces couches, qui sont encore presque à fleur du sol à leur entrée en France, s'enfoncent de plus en plus sous terre à mesure qu'elles s'avancent vers l'ouest. Aussi pendant longtemps n'a-t-on exploité le charbon que dans le voisinage de la frontière, à *Anzin*, qui est encore aujourd'hui la plus importante exploitation du bassin. On a ensuite découvert les mines de *Denain*, d'*Aniche*, puis on s'est étendu jusqu'à *Douai* et Moncheau, et récemment on a découvert et exploité des gisements qui passent au nord d'Houdain et qui paraissent se prolonger, malgré certaines solutions de continuité, à travers tout le Pas-de-Calais jusqu'à Boulogne. Le bassin d'*Hardinghen* s'y rattache.

Le bassin de Valenciennes, un des deux premiers de France dans l'ordre d'importance, fournit plus du quart (1) de notre production nationale (plus de 3 millions de ton-

1. Nous donnons le chiffre de la production des bassins rendant plus de 100,000 tonnes en 1864.

nes) et alimente nos usines du Nord et de l'Ouest jusqu'à la Loire.

Au sud de ce bassin commencent les terrains crétacés qui fournissent du *lignite* dans l'*Aisne ;* puis les terrains tertiaires qui sont riches en *tourbe*, départements du *Nord*, du *Pas-de-Calais*, de la *Somme* et de l'*Aisne* (toute la vallée de la Somme), de l'*Oise* (marais de Pont-Sainte-Maxence) et de *Seine-et-Oise* (marais de l'Essonnes et de la Juine).

2° Le GROUPE DE L'EST était un des plus importants de la France ; les principales mines étaient situées sur le revers oriental du plateau des Ardennes : on les désigne sous le nom de bassin de la Sarre ou de la Moselle ; les événements de 1870-71 nous en ont enlevé la plus grande partie, et ne nous ont laissé que le petit bassin de Norroy et le bassin plus important de *Ronchamp* et de Gouhenans (Haute-Saône) dont la houille alimente, concurremment avec celle de la Sarre, les fabriques de Mulhouse (ensemble 400,000 tonnes). La Haute-Saône possède encore quelques autres bassins.

Le département du *Doubs*, qui possède aussi de la houille, donne, ainsi que les *Vosges* et le Jura, de la tourbe en abondance.

3° Le GROUPE DU CENTRE, qui s'étend au pied des roches du Morvan et autour des terrains granitiques du Massif central ; sur ce vaste espace, les mines de houille sont nombreuses et plusieurs sont très-riches.

En premier lieu, au pied du Morvan, dans le département de Saône-et-Loire, se trouvent le bassin d'*Épinac* (160,000 tonnes) ; plus au midi, le bassin de *Blanzy ;* dans la Nièvre, celui de *Decize* (100,000 tonnes). Celui de Blanzy, qui, avec *Montchanin*, est le cinquième de France par ordre d'importance (environ 700,000 tonnes), s'est accru par suite de recherches récentes et a donné naissance à la grande usine, on peut dire aujourd'hui à l'importante ville du Creusot : il fournit de la houille à la Haute-Bourgogne, à la Franche-Comté et à toute la vallée de la Loire. Plus loin, dans le dé-

partement de Saône-et-Loire, le bassin de *la Chapelle-sous-Dun*.

Au nord du Massif central et dans ses profondes dépressions, on trouve, dans le département de la Creuse, *Ahun*; dans le département de l'Allier, *Commentry*, le quatrième bassin de France (780,000 tonnes), avec plusieurs exploitations annexes dont les produits s'écoulent jusqu'à Paris et, dans la vallée de la Loire, jusqu'en Bretagne; *Bert*, *Fins*, les lignites de Buxières, etc, ; dans le département du Puy-de-Dôme, *Saint-Éloy*, Bourg-Lastic, *Brassac* (180,000 tonnes).

Sur le flanc oriental du Massif, reposant dans une longue dépression de la roche, est le grand BASSIN DE LA LOIRE (Voir le carton 1 de la carte n° 14); c'est un des deux premiers de la France; il fournit le quart de la production nationale (3 millions de tonnes). Il repose sur une vaste cuvette oblongue, étroite à l'est de Givors à *Rive-de-Gier*, s'élargissant à l'ouest entre *Firminy* et Andrezieux, et s'étendant du Rhône à la Loire dans les petites vallées du Gier et du Furens; *Saint-Étienne* est un des points les plus importants de l'exploitation; le fond arrondi de cette cuvette est de gneiss au nord, de micaschiste au sud et de granit à l'ouest; le bassin lui-même se compose de 25 à 30 couches de houille alternant avec des couches de schistes, de grès et de poudingues, et donnant en général des charbons gras et collants. La plus forte couche, dite la grande masse, mesure jusqu'à 12 mètres d'épaisseur. On estime que les gisements reconnus peuvent donner 5 à 600 millions de tonnes, et on en découvrira sans doute d'autres dans les profondeurs inexplorées du centre de la cuvette. Les produits se répandent dans 45 départements de l'Est et du Centre et viennent jusqu'à Paris.

Au sud du Massif, on rencontre le petit bassin d'Aubenas (Ardèche), le grand *bassin d'Alais* (plus de 1 million de tonnes), le troisième en importance, avec les mines de Besèges, de Portes, de la Grand-Combe (Gard), qui fournit la houille à tous les départements du Sud-Est; le *bassin de*

*Saint-Gervais* et Graissessac (150,000 tonnes); la houillère de Milhau; le bassin de *Carmaux*, dans le Tarn (plus de 100,000 tonnes); le bassin d'*Aubin* (500,000 tonnes) avec Decazeville, Cransac, dans l'Aveyron, qui fournit de la houille dans tout le Sud-Ouest.

A l'ouest du Massif sont Champagnac et Meynac, dans la Corrèze.

4° Le GROUPE DE L'OUEST, placé au pied des granits de la Vendée et du Maine et près des terrains de transition du Cotentin. Il renferme, dans le département de la Vendée, *Vouvant* et *Chantonnay*, au sud du massif vendéen; au nord du même massif, dans les départements de la Loire-Inférieure et du Maine-et-Loire, le *bassin de la Basse-Loire* (100,000 tonnes), dont les gisements forment une longue ligne traversant obliquement le fleuve et dont la principale mine est celle du Nort; au sud des granits du Maine, le *bassin du Maine* (100,000 tonnes), dont les gisements s'étendent de l'extrémité occidentale du département de la Mayenne jusqu'au Mans, et qui donnent de l'anthracite et de la houille; au nord-est des terrains de transition du Cotentin, *Littry*.

La tourbe est abondante dans les alluvions de la Loire-Inférieure (marais de Montoire, du Lerdre, etc.).

En dehors de ces quatre groupes est la chaîne des Alpes qui pourrait presque former un groupe particulier et dont les principales richesses sont les houilles de la *Tour-du-Pin* et du *Drac*, dans l'Isère (près de 100,000 tonnes), les *lignites* de la Provence, entre autres ceux de Manosque et d'*Aix* (environ 200,000 tonnes), l'anthracite des Hautes-Alpes et de Fréjus (Var).

La plaine du Grésivaudan (marais de Bourgouin, de Vizille, etc.) et les Bouches-du-Rhône (marais de Fos) contiennent beaucoup de tourbières.

160. **Le minerai de fer.** — Comme la plupart des métaux, le FER se trouve dans la terre, d'une part mêlé à des substances terreuses, des gangues dont on le débarrasse

par des moyens mécaniques, broyages et lavages ; d'autre part, combiné avec diverses substances, le plus souvent avec l'oxygène et l'acide carbonique, et constituant le *minera* proprement dit. On tire le fer de son minerai par l'action du feu.

Dans les terrains primitifs ou montagneux il existe quelquefois *en filons*, ou en amas irréguliers ; il y est à l'état d'oxydes, dits fer magnétique e fer oligiste, hématite rouge et brune. Le premier, si abondant en Suède, n'est pour ainsi dire pas exploité en France ; on le rencontre dans les Vosges et surtout dans les Pyrénées, dont l'hématite brune manganésifère constitue le principal minerai. Ce sont les seules exploitations dites mines ; les autres sont des minières.

Le *minerai en couches*, c'est-à-dire disposé comme le sont tous les terrains stratifiés, est beaucoup plus fréquent dans les exploitations françaises. Il est, soit à l'état de fer carbonaté dans les terrains houillers, rare en France, soit à l'état d'oxyde, formant le fer oxydé en roche ou le minerai oolithique, très-abondant dans les terrains jurassiques et crétacés, comme ceux du Creusot, de la Franche-Comté, de l'Isère, de l'Ardèche, de l'Aveyron.

Le *minerai d'alluvion*, très-estimé, se rencontre dans les terrains tertiaires. Il est très-abondant en France, principalement dans les Ardennes, la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Berry, le Poitou, le Périgord, les Landes, et il forme de puissantes couches qui atteignent jusqu'à 30 mètres d'épaisseur. Il est soit en rognons, soit en petits grains sphéroïdaux, d'une couleur jaunâtre, gros comme des pois ; on le désigne sous le nom de *minerai en grains*.

L'extraction du minerai brut est d'environ 3 millions de tonnes par an.

Les mines et minières de fer, au nombre d'environ 240, ayant une superficie totale de 1,200 kil., forment douze groupes :

1° Celui du *Nord*, dont les minerais sont peu riches ;

2° Celui de *Champagne et Bourgogne*, dont les deux principaux gisements occupent, l'un tout le sous-sol de l'arrondissement de Vassy (Haute-Marne), donnant près de 500,000 tonnes, et l'autre une longue bande de terrain qui coupe trois départements, et dont Châtillon est le centre ;

3° Celui du *Nord-Est*, qui s'était considérablement enrichi de 1850 à 1870, mais qui nous a été en grande partie enlevé par la guerre de 1870-71. Il est principalement formé de minerai oolithique. Nous avons perdu Ottange, Hayange, Moyeuvre, etc. Nous ne possédons plus guère que les gisements des environs de Longwy et de Nancy. La minière de Framont, autrefois célèbre par son beau fer oligiste, est presque abandonnée ;

4° Celui de l'*Est*, qui possède, entre autres dépôts, le plus considérable de France s'étendant sur trois départements entre Langres, Vesoul, Besançon et Dijon ;

5° Celui du *Centre*, qui comprend un très-grand nombre de riches dépôts de minerais en roche, situés pour la plupart dans les terrains jurassiques qui sont autour du Massif central ; le département du Cher, le plus riche de France, donne à lui seul près de 800,000 tonnes, le cinquième de la production française ; Mazenay et Change alimentent le Creusot ; Privas et la Voulte (Ardèche) possèdent les seuls gisements de fer oligiste aujourd'hui exploités en France ; le bassin d'Aubin fournit du fer carbonaté des houillères.

6° Celui du *Sud-Est*, composé des minerais des Alpes (fer spathique) qui ne sont pas très-abondants, mais qui dans l'Isère (Allevard, Vizille) sont de qualité supérieure ;

7° Celui du *Sud*, qui comprend les minerais des Cévennes avec le Vivarais ;

8° Celui des *Pyrénées*, dont les mines d'hématite brune manganésifère, situées dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Ariége, sont relativement peu abondantes, mais contien-

nent une proportion de fer plus grande qu'aucun autre minerai de France; la plus importante est celle de Rancié, à Vic-Dessos, puis celles du Canigou;

9° Celui du *Sud-Ouest*, formé des minerais d'alluvion des Landes et du Lot;

10° Celui du *Périgord*, qui donne de bon fer;

11° Celui de l'*Indre*, dont les deux principaux dépôts s'étendent sur un vaste espace au nord-ouest et au sud-ouest de Bourges;

12° Celui du *Nord-Ouest*, comprenant les minerais disséminés à l'est de la Bretagne, dans le Maine, autour de Laigle (Orne) et jusque dans le département de l'Eure.

**161. La fonte, le fer et l'acier.** — C'est, avons-nous dit, par l'action du feu qu'on sépare le fer des substances avec lesquelles il est combiné.

Quand on traite un minerai très-riche, comme l'hématite brune manganésifère, on peut convertir directement le minerai en fer dans de petits foyers, ayant environ un mètre de hauteur. On y passe le minerai concassé qu'on entoure de charbon de bois et au milieu duquel un tuyau étroit insuffle l'air chassé par une chute d'eau; puis on soumet la masse ainsi obtenue à une seconde chauffe (Voir p. suiv., la fig. 53); c'est la méthode catalane, qu'on n'emploie aujourd'hui que sur un petit nombre de points dans les Pyrénées. Elle peut donner, par chaque opération qui dure environ six heures, un quintal et demi de bon fer; elle exige peu de frais d'installation, mais beaucoup de bois et un excellent minerai.

Le plus souvent, on traite le minerai de manière à obtenir d'abord de la *fonte*. On se sert à cet effet d'un *haut fourneau*, vaste construction, d'une hauteur de 15 mètres et plus, dont la partie intérieure, garnie de briques très-réfractaires, présente la forme de deux cônes tronqués et assemblés par leur base (Voir, page 192, la fig. 54 repr. un haut fourneau coupé verticalement par la moitié). Par l'orifice supérieur ou gueulard (*a*), on verse des couches alternatives de combus-

tible (bois ou coke), de minerai et de fondant, qui s'échauffent, descendent peu à peu à mesure que le combustible se consume, et sont soumis, à mesure qu'ils descendent, à l'action d'une température plus élevée. Le minerai qui est entré en fusion tombe, en vertu de sa densité, dans la partie inférieure, nommée l'ouvrage (*f*), puis dans le creuset (*g l*), d'où il jaillit comme une fontaine de feu quand on ouvre l'embrasure. Pour ces réactions chimiques l'oxygène est nécessaire ; on l'introduit, à l'aide d'une machine soufflante, par trois tuyères (*m* ; la coupe de la figure n'en laisse voir qu'une), en ayant presque toujours le soin de le chauffer avec un appareil (BG) qui utilise les gaz de la partie supérieure du haut-fourneau. Un haut-fourneau au bois donne environ 6 à 7 tonnes par jour ; un haut-fourneau au coke en donne 25, et peut rester allumé plusieurs années de suite sans interruption de jour ni de nuit.

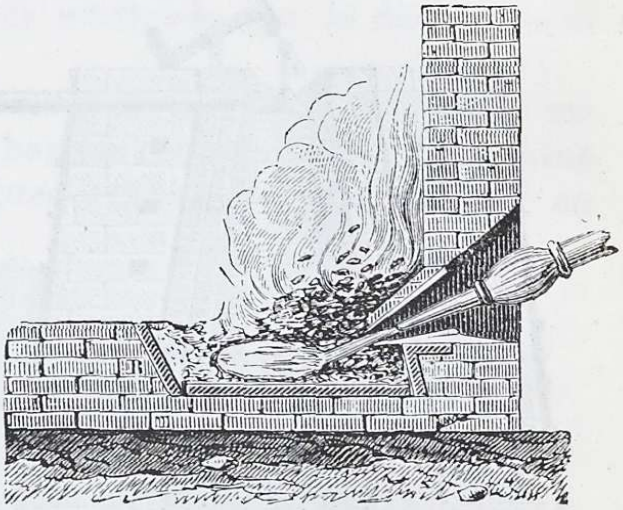

Fig. 53. — Forge catalane. H. 1m,50.

La fonte est un composé de fer et de carbone, dans la proportion de 3 pour 100 en moyenne, ce carbone s'étant combiné avec le métal dans le haut-fourneau. On distingue plusieurs espèces, dont les principales sont : sous le rapport de la facilité avec laquelle on peut la travailler, la *fonte blanche*, plus carburée, très-dure et très-cassante, et la *fonte grise*, grenue et plus malléable; la *fonte au bois*, de qualité supérieure, mais dont la production diminue en France, et la *fonte au coke*, moins coûteuse et que les perfectionnements récents ont élevée presque à la hauteur de la fonte

au bois ; sous le rapport de l'emploi qu'on en veut faire, la *fonte de moulage*, qui est dite elle-même de première fusion quand on la refond préalablement dans des four-

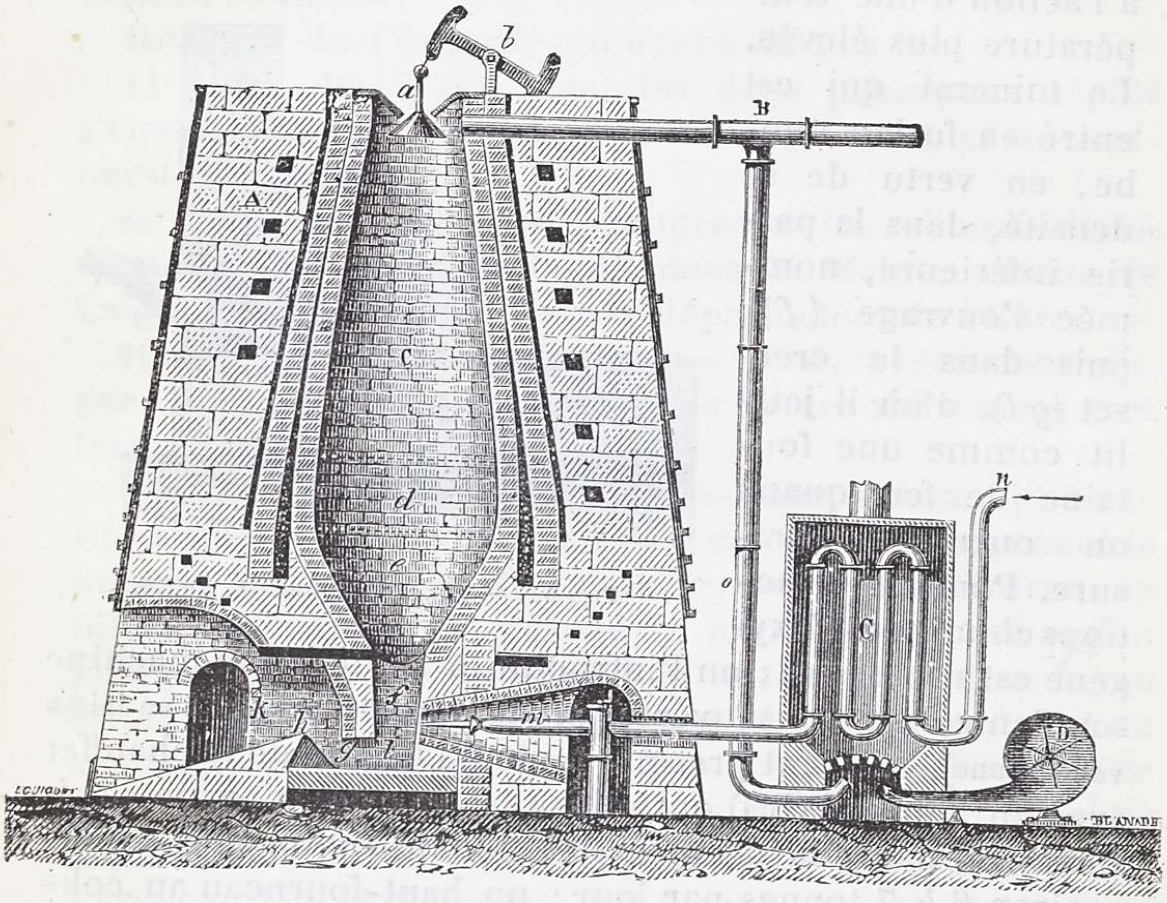


Fig. 54. — Coupe d'un haut-fourneau. H. 15 mètres.

neaux dits cubilots, et *fonte d'affinage*, qui est ordinairement de la fonte grise et que l'on destine à être convertie en fer (*Tab. de stat.*, n. 7).

Convertir la fonte en *fer*, c'est lui enlever tout ou presque tout son carbone, résultat qu'on obtient, soit en fondant de nouveau les lingots, soit en les réduisant à l'état pâteux et en brûlant le carbone à l'aide de la haute température et de l'oxygène de l'air. Cette opération se fait, quelquefois encore au bois, dans les foyers d'affinerie, plus souvent au coke, dans les fours à pudler (Voir la fig. 55

où la fonte, placée sur la sole du four (B), est léchée par la flamme (A) sans être en contact avec la houille qui la carburerait de nouveau. La masse de fonte, ou loupe, est à plusieurs reprises, pendant cette opération, cinglée, c'est-à-dire battue par de lourds marteaux qui la débarrassent de ses impuretés.

Après l'opération, le fer, plusieurs fois réchauffé, est ébauché, puis martelé en bandes rectangulaires, ou laminé en tôles, ou fendu en longues bandes étroites, ou étiré en fils. Souvent, durant ces diverses préparations, il est corroyé, c'est-à-dire composé de plusieurs bandes ou plaques que le marteau ou les cylindres soudent ensemble à chaud, ce qui rend le fer plus nerveux. C'est ainsi qu'il est livré par les forges au commerce, lequel distingue, à son tour, selon la qualité, plusieurs espèces : les *fers forts*, durs ou doux, qui ont le grain fin, le nerf long, la cassure d'un gris clair, mat, et qui sont les plus tenaces et les plus estimés ; les *fers tendres*, à la cassure brillante, qui se travaillent aisément à chaud, mais qui n'ont pas de nerf et sont très-cassants à froid ; les *fers rouverains* qui, plus tenaces que les précédents, sont cassants à chaud et se travaillent difficilement.

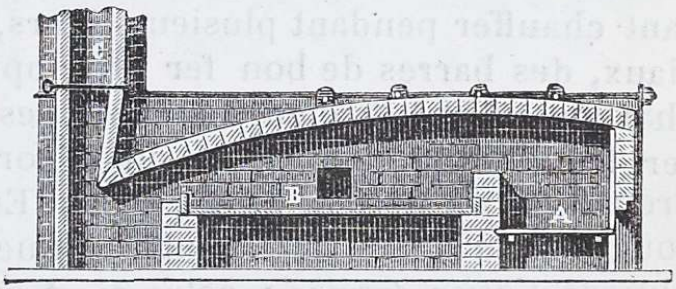

Fig. 55. — Coupe d'un four à puddler. Long. 2m,50.

A cette liste il convient d'ajouter le *fer-blanc*, qui est de la tôle étamée.

Avec la fonte ou le fer, on fait de l'*acier*, lequel est du fer uni à du carbone, mais en proportion moindre que la fonte (1). Dans la Nièvre, la Savoie et l'Isère, on fait de l'*acier de forge*, lequel est à la fois le plus tenace et le plus

1. L'acier contient rarement plus de 2 1/2 pour 100 de carbone.

élastique, avec de la fonte au bois que l'on décarbure partiellement dans les foyers chauffés au charbon de bois. Depuis quelques années on obtient à la houille l'*acier puddlé*, lequel est de qualité secondaire, en traitant certaines fontes dans des fours à puddler. On obtient aussi par le procédé *Bessemer* un acier à bon marché, en insufflant dans de la fonte en fusion une grande masse d'air destinée à brûler tout le carbone qu'on rend immédiatement en proportion convenable à la matière bouillante. Avec le fer, on obtient aussi l'*acier de cémentation*, acier médiocre, en faisant chauffer pendant plusieurs jours, dans des fours spéciaux, des barres de bon fer enveloppées de poussière de charbon, c'est-à-dire en carburant ces barres. Pour améliorer la qualité de cet acier, on le corroie ou on le fond au creuset, et on obtient *l'acier fondu*. En chauffant l'acier au rouge et en le refroidissant brusquement dans l'eau, on obtient l'*acier trempé;* celui-ci, à cause de son extrême dureté, est employé surtout à fabriquer les outils.

La production de la fonte, du fer et de l'acier est en progrès : l'industrie métallurgique est intimement liée elle-même au progrès de la science chimique. La France, avec 3 millions de tonnes de minerai de ses mines et minières et 1/2 million de tonnes de minerai, importe plus de 1 million de tonnes de fonte (1,235,000 tonnes en 1868), dont les trois quarts sont convertis en fer (822,000 tonnes en 1865); la fabrication de l'acier et de 100,000 tonnes à peu près. (V. *Tabl. de stat.*, n° 22.)

162. **Les hauts-fourneaux et les forges.** — L'emplacement des carrières et des mines est nécessairement fixé par la nature ; celui des hauts-fourneaux et des forges est choisi par l'homme. Mais il est certain, lorsqu'il s'agit d'une production dont les matériaux sont si encombrants, que l'industriel s'appliquera à établir son usine à proximité de sa matière première : c'est une règle dont il ne s'écarterait pas sans péril. Là où le minerai et le combustible sont réunis dans un même canton, point de doute : il y a un

haut-fourneau. Là où on ne rencontre qu'un des deux éléments, la difficulté commence. Mais, par une heureuse coïncidence, la majorité de nos minières est située dans le terrain jurassique, non loin, en général, des terrains houillers, et non loin des forêts qui forment, comme nos minières, un demi-cercle autour du bassin de la Seine, ainsi qu'on le remarque en comparant les deux cartes. (Voir la carte n° 11 et la carte n° 14.)

Les hauts-fourneaux et les forges peuvent être rangés dans les douze groupes que nous avons énumérés, bien que les conditions de viabilité et de fabrication tendent à rendre ce classement moins exact (Voir *Tabl. de stat.*, n°s 23 et 27) :

1° Le Nord, qui, possédant en abondance le charbon de terre, ne produit que des fers au coke, mais est obligé de tirer de Belgique la plus grande partie de ses minerais : *Lille*, dont les faubourgs et les communes environnantes, Fives, Marquette, Moulins, Wazemmes, possèdent des usines, est un des principaux centres de l'industrie de la forge ; le bassin de Valenciennes est un centre plus important encore de fabrication du fer ; à côté de l'importante compagnie d'*Anzin* et *Denain* et des fonderies de *Douai*, sont les communes de Trith, de Raismes, de Quiévrechaint de Crespin, etc. (1) ; l'arrondissement d'Avesnes, à l'extrémité orientale du département du Nord, forme un troisième centre dans lequel on remarque *Maubeuge*, *Fourmies*, Haumont, Trelon, etc.

Ce groupe, qui comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais (usine de Marquise, etc.), donne plus de 200,000 tonnes de fonte, c'est-à-dire le cinquième de la production française.

On peut prolonger la circonscription de ce groupe jusqu'à Paris, parce que ce sont les houilles du Nord qui alimentent toute cette région, et y comprendre ainsi l'impor-

1. Ces villages, situés tous dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ont pu être marqués sur la carte.

tante usine de *Montataire* (Oise) et le département de la *Seine* qui est le premier de France pour la fabrication du fil de fer ;

2° La *Champagne* et la *Bourgogne* possédant les hauts-fourneaux des Ardennes dont *Charleville* est le centre ; les hauts-fourneaux et forges de la HAUTE-MARNE, qui sont construits sur le massif de minerai de l'arrondissement de Vassy, mais qui, traitant ce minerai en partie au bois, ont souffert du progrès croissant de la houille ; on y trouve Saint-Dizier, Eurville, Vassy, Poissons, Thonnance, le *val d'Osne*, *Sommevoire*, qui se distinguent par la beauté de leurs produits et surtout par leurs fontes artistiques. A ce groupe appartiennent aussi les forges de *Châtillon* (Côte-d'Or) et leurs annexes.

3° Le Nord-Est, qui comprend la *Lorraine*. C'était naguère une des régions de la France qui produisait le plus de fer ; dans la période 1850-1870, elle avait fait de grands progrès et le département de la Moselle (forges d'Ottange, de Creutzwaln, de Hombourg, de Styring-Wendel, d'Hayange et Moyeuvre, d'Ars-sur-Moselle) était au premier rang pour la production de la fonte : ce département nous a été presque tout entier enlevé par la funeste guerre de 1870, et nous n'y conservons plus que quelques hauts-fourneaux dans l'arrondissement de Briey. La Meuse possède les établissements métallurgiques de Dammarie, de Tusey, d'Ablainville, etc. ; la Meurthe ceux de Frouard, etc. On y fait de la fonte au bois et de la fonte au coke ; cette dernière domine.

4° L'Est comprend Belfort, seul reste de nos fourneaux d'Alsace (nous avons perdu Bitschwiller, Massevaux, etc.), la Côte-d'Or, avec *Cussey*, etc. ; la FRANCHE-COMTÉ, qui fournit les fers au bois les plus renommés et qui compte, entre autres grands établissements, *Aillevillers* (Haute-Saône), *Audincourt* (Doubs), *Fraisans*, *Champagnole* (Jura) ; ils souffrent de la concurrence des fers à la houille.

5° Le Centre, étant très-riche en houille et en minerai, a naturellement beaucoup de hauts-fourneaux et de forges :

dans la *Nièvre*, *Fourchambault*, *Nevers*, *Imphy*, *Decize* ; dans *Saône-et-Loire*, qui occupe le troisième rang pour la production de la fonte au coke et en fournit par an près de 100,000 tonnes, le CREUSOT, le plus important de tous les établissements métallurgiques de France, qui, avec ses dix-sept hauts-fourneaux, alignés les uns à côté des autres, présente la nuit l'aspect d'une immense fournaise ; dans l'*Allier*, *Commentry*, *Montluçon*, *Torteron*, etc. ; dans la *Loire*, où l'on fait peu de fonte, le minerai faisant défaut, mais beaucoup de fer au coke (70,000 tonnes), partant beaucoup de rails, plus de tôle que dans aucun autre département, et près des cinq sixièmes des aciers de France, acier puddlé, acier de cémentation et acier de forge, RIVE-DE-GIER, le centre le plus important de ces diverses fabrications, *Saint-Chamond*, *Saint-Étienne*, *Givors*, Firminy, la fabrique d'acier d'Unieux, etc.

Ces trois départements réunis donnent plus de 150,000 tonnes de fer.

6° Le Sud-Est n'est important que par les hauts-fourneaux et forges de l'*Isère* où l'on remarque surtout Allevard, Voiron, Bourg-d'Oisans, Vienne, et qui vient, pour la production de l'acier de forge et de l'acier puddlé, immédiatement après le département de la Loire ; *Marseille* a aujourd'hui des hauts-fourneaux, des fonderies et des forges où l'on traite principalement le minerai de la Sardaigne et de l'île d'Elbe.

Au nord de la Corse, sont les hauts-fourneaux de Toga.

7° Le Sud comprend les hauts-fourneaux de l'*Ardèche* qui est au nombre de nos départements produisant le plus de fonte au coke, et dont *la Voulte* est un des principaux établissements ; ceux du Gard, avec les importantes aciéries d'*Alais*, de *Bességes*, de Terre-Noire, etc.

8° Les *Pyrénées*, dont le minerai manganésifère, traité par la méthode catalane, rend de très-bons fers et aciers, mais en petite quantité et sans donner naissance à de très-grandes usines ; c'est à Vic-Dessos (Ariége), à Pamiers, à

Ria (Pyrénées-Orientales) que sont les forges les plus importantes.

9° Le Sud-Ouest n'a qu'une importance secondaire ; on y fait de la fonte au bois ; Labouheyre, dans les Landes, en est la plus importante usine.

10° Le *Périgord*, beaucoup plus riche, produit des fers renommés ; on y trouve les usines de Nontron, d'Exideuil, etc. ; à ce groupe se rattachent, quoique produisant dans des conditions très-différentes, *Decazeville*, *Cransac* (Aveyron) et l'établissement de Saut-du-Tarn (Tarn) qui fabrique des faux pour tout le Midi.

11° L'Indre est un groupe qui embrasse la Vendée, le Poitou, la Touraine et le *Berry*. Les fers du Berry sont renommés, et viennent, en majeure partie, du département du CHER où l'abondance du minerai a multiplié les hauts-fourneaux et fonderies, *Vierzon*, Mézières qui a fabriqué les Halles centrales de Paris, *Bourges*, Rosières, Mareuil, Bigny, etc. ; Pocé (Indre-et-Loire) est connu par sa fonte artistique.

12° Le Nord-Ouest, groupe secondaire où l'on peut citer, entre autres établissements, les forges de Conches (Eure).

Si l'on envisage sur la carte l'ensemble des usines à fer, on remarque qu'elles sont groupées de la façon suivante : 1° une longue et large bande sur toute l'étendue de notre frontière du Nord, bien réduite à l'orient depuis 1871 : conséquence des bassins houillers de la Sambre et de la Sarre ; 2° un grand arc de cercle qui enveloppe la vallée de la Seine à l'orient et coupe la Loire jusqu'au Massif central, s'étendant des Ardennes à l'Indre par la Haute-Marne : conséquence du terrain jurassique qui contient le minerai et des forêts qui couvrent toute cette ligne montagneuse ; 3° une longue ligne droite, orientée du nord au sud, du département des Vosges au lit du Rhône : c'est la direction des Vosges et du Jura ; 4° un autre arc de cercle, moins riche en usines, s'ouvre du département du Rhône au département de la Dordogne, avec son sommet dans l'Hé-

rault : conséquence des houillères semées sur le flanc méridional du Massif central.

Les autres usines ne forment que des masses isolées.

2e section.

## LES INDUSTRIES PRÉPARATOIRES.

(Voir la carte no 15.)

163. **Les industries mécaniques et les industries chimiques.** — Les industries préparatoires sont beaucoup moins enchaînées au sol que les industries métallurgiques. Elles peuvent, à leur gré, se placer dans le voisinage de leur matière première ou dans le voisinage de leur clientèle, et elles obéissent tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces deux attractions. Nous les avons divisées en *industries mécaniques*, fournissant à l'homme ses machines, ses outils, ses armes et ustensiles divers, et en *industries chimiques*, fournissant les acides, les réactifs de tout genre, les alcools, les matières premières préparées.

164. **Les moteurs.** — Les deux principales forces motrices que l'homme emploie, indépendamment de l'effort de ses propres muscles et de celui des bêtes de somme, sont la chute de l'eau et l'expansion de la vapeur d'eau ; il les utilise, l'une par le moyen des *roues hydrauliques* ou des turbines, l'autre par le moyen des *machines à vapeur*, machines fixes, construites dans le système vertical et plus souvent aujourd'hui dans le système horizontal, et scellées à demeure dans la fabrique (Voir, p. suiv., la fig. 56 représentant la coupe d'une machine horizontale), et machines locomobiles, d'une puissance beaucoup moindre (Voir, p. 202, la fig. no 57 repr. une locomobile), mais montées sur des roues et pouvant être transportées partout où l'on a besoin d'une force motrice.

Dans tous les grands centres manufacturiers, ou près de ces grands centres, il existe des usines pour la fabrication

des moteurs mécaniques, parce que ces usines y trouvent

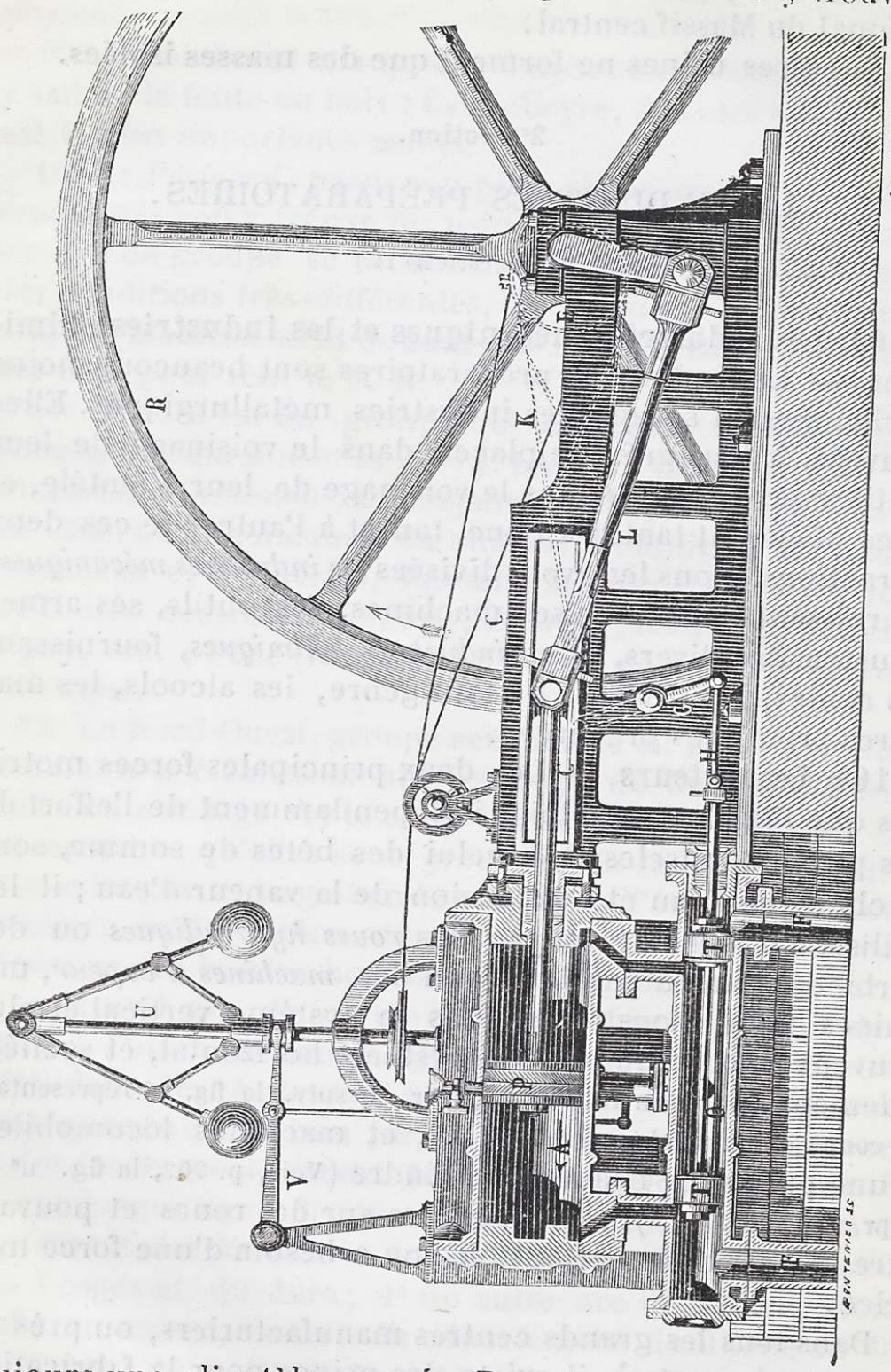


Fig. 56. — Machine à vapeur horizontale.

toujours une clientèle assurée. Pour les moteurs hydrauli-

ques, on peut citer *Paris* où tous les genres d'industries sont réunis, *Chartres* et *Essonnes* (Seine-et-Oise), qui alimentent principalement les moulins à farine de ces riches contrées agricoles. En Alsace, Mulhouse fournissait des roues hydrauliques aux fabriques mues par les cours d'eau des Vosges.

Pour les moteurs à vapeur, *Paris* qui vient encore en première ligne, *Rouen*, *le Havre*, Amiens, Arras, *Lille*, *Saint-Quentin*, au nord-ouest; *Lyon* et *Marseille* au sud-est; *Nantes* à l'ouest: c'est-à-dire nos plus grandes villes d'industrie. Dans ce nombre, la France comptait naguère Graffenstaden et Mulhouse.

La vapeur étant devenue l'âme de la grande industrie, on peut se servir du nombre et de la puissance des machines dans une contrée, comme de la houille et du fer, pour mesurer son énergie manufacturière. La France ne comptait, *en* 1820, que 65 *machines à vapeur;* en 1840, que 2,600; elle en compte *aujourd'hui environ* 30,000.

Les départements qui en possèdent le plus sont, dans l'ordre d'importance : le département du *Nord* et celui de la *Seine*, qui en comptent 2,700 et 2,500, le Rhône, la Seine-Inférieure, la Loire, l'Aisne, le Pas-de-Calais, la Saône-et-Loire et les Bouches-du-Rhône, dont le nombre de machines varie entre 1,000 et 450. Le Haut-Rhin figurait dans cette catégorie. (V. *Tabl. de stat.*, n° 29.)

Les industries qui en emploient le plus sont les filatures, les usines à fer et les exploitations de combustible minéral. (V. *Tabl. de stat.*, n° 30.)

Si aux machines fixes on joint les machines destinées au transport, locomotives et bateaux à vapeur, on trouve un total de 30,000 machines, ayant une force nominale de 800,000 chevaux-vapeur, c'est-à dire produisant à peu près le travail que produirait 2 millions 1/2 de chevaux de trait ou 17 *millions* 1/2 *de manœuvres*. C'est autant de peine qui est épargnée aux hommes et dont la matière fait les frais. (V. *Tabl. de stat.*, n° 28.)

La construction des moulins à vent, qui existent dans les campagnes où les cours d'eau font défaut, ne donne pas lieu à de grandes usines, et celle des moteurs à gaz et

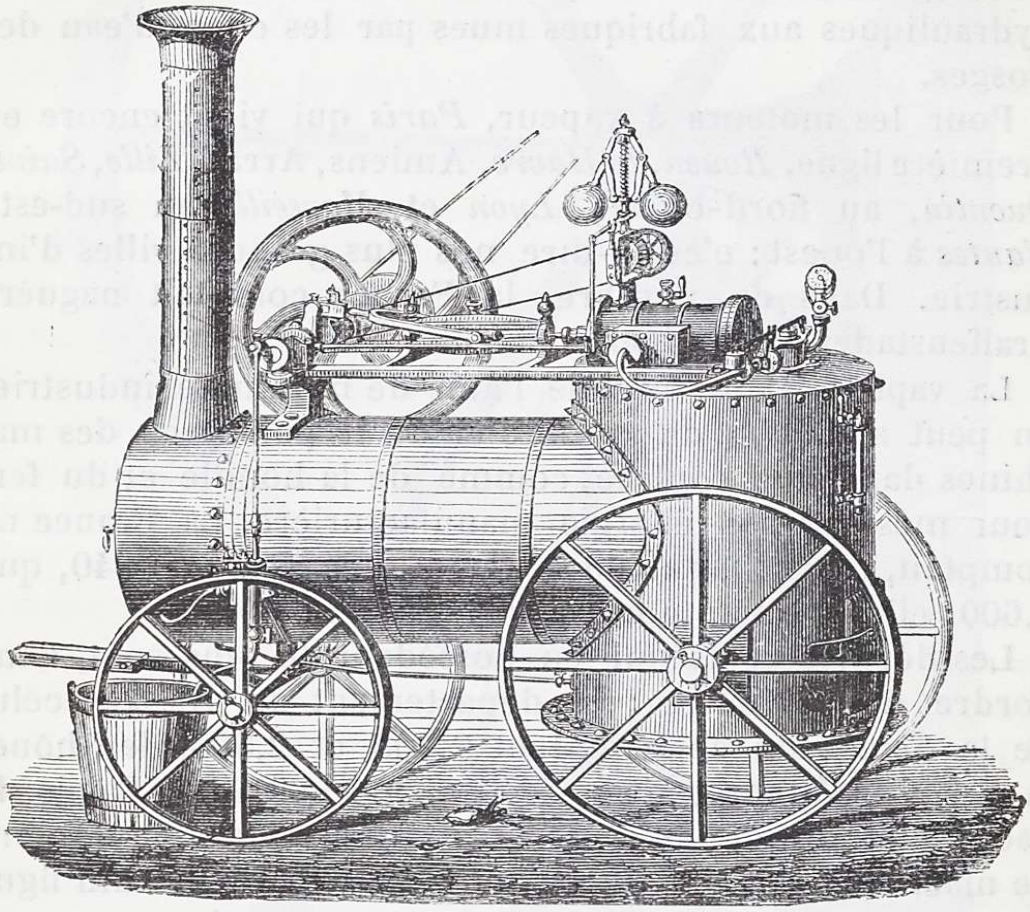

Fig. 57. — Locomobile. Long. 2m,50.

des moteurs électriques est presque exclusivement pratiquée à Paris.

165. Les machines agricoles. — Nous avons dit comment l'agriculture tendait à remplacer les simples outils à la main par de grandes machines traînées par des chevaux ou mues par la vapeur (voir § 86). On fabrique ces machines à *Paris* et dans les pays de riche culture, à Amiens, à Saint-Quentin, à *Liancourt* (Oise) pour la région du Nord-Ouest ; à *Nancy* pour la Lorraine ; à *Meaux*, à Dourdan (Seine-et-Oise), à *Orléans* pour la Brie et la Beauce ; à Tours, à Sau-

mur, à Nantes pour la région de la Basse-Loire; à *Bourges*, à Châteauroux pour une partie du centre de la France; à Dijon pour la Bourgogne.

Toutefois cette fabrication en grand est encore loin d'approcher du chiffre de la fabrication des herses, rouleaux, charrues, etc., à monture en bois, qui appartiennent à la petite industrie et sont confectionnés dans un très-grand nombre de bourgs par les charrons.

**166. Les machines de filature et de tissage.** — De tous les travaux industriels, la filature et le tissage sont ceux dont la mécanique s'est le plus complétement emparée. Aussi la seule fabrication de leurs machines constitue-t-elle de grandes industries, pratiquées partout où les industries textiles elles-mêmes sont florissantes; à *Paris* d'abord; puis à *Rouen*, au Havre, à *Saint-Quentin*, dans l'Ouest, pour le coton; à *Lille*, à Maubeuge pour le lin : à *Roubaix* (Nord), à *Elbeuf*, à *Louviers*, à *Sedan*, à Rethel, à Reims pour la laine; à Saint-Pierre-lès-Calais (Pas-de-Calais) pour le tulle; à Troyes pour la bonneterie; à Nancy pour la broderie; à *Lyon*, à *Saint-Chamond* (Loire), à Saint-Hippolyte (Gard) pour la soie; à *Nîmes* pour la bonneterie; à Marseille, à Nantes pour la fabrication des filets. Les machines pour l'impression des étoffes se font à Paris, à Rouen, etc. L'Alsace (Mulhouse, Thann, Guebwiller) nous fournissait beaucoup de machines pour la filature, le tissage et l'impression.

Les *machines à coudre*, qui sont maintenant répandues dans les petits comme dans les grands ateliers, sont fabriquées à Lyon et à Paris.

**167. Les machines-outils.** — Après les industries textiles, ce sont les industries des métaux qui emploient le plus d'outils mécaniques, machines à percer, machines à tarauder, machines à raboter, tours, etc. Le plus puissant de ces engins est le marteau-pilon qui, aux marteaux des forgerons et aux martinets, a substitué un mécanisme aussi simple, aussi facile à manœuvrer que puissant dans ses ef-

fets : un homme le fait agir sans avoir d'autre peine que d'ouvrir ou de fermer le robinet du tuyau de vapeur, et il dirige si bien cette énorme masse, qui pèse jusqu'à 50,000 kil., et qui pétrit, en retombant, le fer maintenu sur l'enclume par un autre ouvrier, qu'il peut à son gré ou forger des pièces d'acier de plus de 20,000 kilog., ou casser une noisette sans l'écraser. (Voir la fig. 58.)

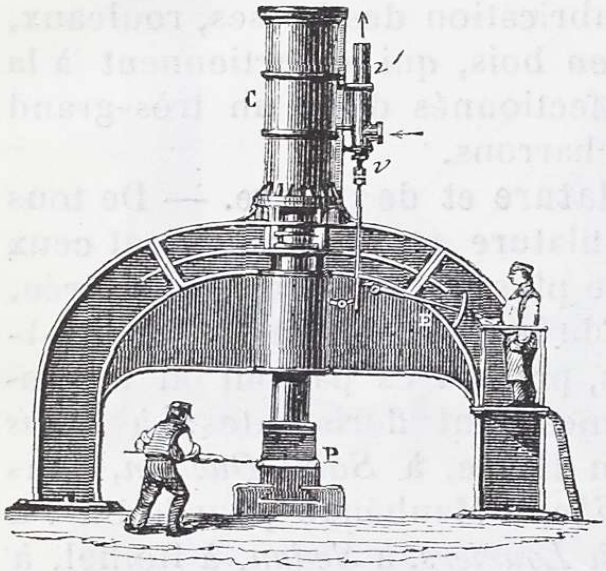

Fig. 58. — Marteau-pilon. H. 0m,20.

L'industrie du bois s'est depuis quelque temps armée de machines-outils analogues.

On les fabrique, pour tout genre de travail, à *Paris*, à *Saint-Denis*, pour le bois spécialement, à Fécamp, au Havre, où les constructions maritimes ont sollicité cette industrie ; pour les métaux spécialement, à *Rouen*, à Saint-Étienne, à Rive-de-Gier, au *Creusot*, etc.

A cette catégorie se rattachent les machines employées dans l'exploitation des mines, que l'on fabrique dans les grands centres métallurgiques, tels que les départements du Nord, de Saône-et-Loire, de la Loire.

168. La chaudronnerie. — La *chaudronnerie* comprend : 1° la grosse chaudronnerie qui confectionne une grande partie du mobilier industriel des fabriques, surtout des fabriques de produits chimiques, et qui est exercée dans les grandes usines à fer et à cuivre ; 2° la petite chaudronnerie qui confectionne les objets de cuisine et de ménage en cuivre et qui est exercée principalement à *Paris*, à Lille, à Guise (Aisne), à *Villedieu* (Manche) et à Aurillac.

169. La quincaillerie. — Sous le nom de *quincaillerie*, on comprend un grand nombre de produits divers :

En premier lieu, les outils ordinaires : limes, rabots, scies, enclumes, étaux, etc., dont les lieux principaux de fabrication sont : *Paris*, Maubeuge (Nord), Semouse, la Hutte (Vosges), Valentigney, Pont-de-Roide (Doubs), Chambon (Loire), *Saint-Étienne*, Saint-Maur (Seine).

En second lieu, plusieurs articles du bâtiment, tels que clous, vis, serrures, espagnolettes, etc., dont les lieux principaux de production sont : Valenciennes, *Charleville* (Ardennes), *Laigle* (Orne), qui a la spécialité des épingles et des aiguilles, *Rugles* (Eure), Feuquières et plusieurs autres communes du département de la *Somme* où cette industrie occupe un grand nombre de bras, Châtillon (Côte-d'Or), Metz, Vuillafans (Doubs), Toulouse, Nevers, Chambon (Loire), Lyon, Pamiers.

En troisième lieu, les articles de ménage et de batterie de cuisine qui se font en fer battu, en fonte ou en fer-blanc, et dont les principaux lieux de production sont : *Paris*, Randonnay (Orne), *Lille*, Fumay (Ardennes), Guise, (Aisne), Albert (Somme), Varigney (Haute-Saône), Rouen.

Dans l'Alsace et dans la Lorraine, aujourd'hui allemandes que nous avons perdues, cette industrie a une grande importance : Morvellars, Molsheim, Zorndoff, Beaucourt, une des plus grandes fabriques de quincaillerie du continent, Ars-sur-Moselle.

A l'exception de quelques grandes villes, comme Paris, Lyon, Toulouse, et de quelques lieux comme Villedieu et Aurillac où ce genre d'industrie s'est perpétué par tradition, les fabriques de quincaillerie se sont installées *dans le voisinage des lieux qui produisent le fer*.

170. Les armes. — Les *armes* sont de véritables outils destinés soit à défendre l'homme contre une agression étrangère, soit à lui procurer sa subsistance par la chasse. Elles se divisent en armes blanches, dont on fabrique les lames à *Châtellerault*, à *Saint-Étienne*, et que l'on monte le

plus souvent à *Paris;* et en armes à feu, comprenant elles-mêmes les armes de guerre que fournissent les manufactures de *Charleville* (Ardennes), de Maubeuge (Nord), de Saint-Étienne, de Châtellerault, de *Tulle*, les fonderies de canons de Ruelle, de Bourges, etc., et les armes de luxe dont la fabrication se partage entre Paris et Saint-Étienne. En Alsace, Mutzig et Klingenthal fabriquaient pour la France naguère des armes blanches et des armes à feu.

171. L'alcool.—En distillant du vin ou du marc de raisin, on obtient de l'*eau-de-vie;* en distillant l'eau-de-vie de manière à la séparer de l'eau à laquelle elle est mélangée, on obtient l'*esprit* qui contient encore une certaine portion d'eau, ou, en poussant plus loin la distillation, de l'*alcool* pur. L'eau-de-vie est une liqueur de table; l'esprit est un liquide très-employé dans certaines industries. La quantité d'alcool est estimée à plus de 1/2 million d'hectolitres par an, produit de la distillation de 6 millions d'hectolitres de vin.

Les départements qui fournissent le plus d'eau-de-vieet d'alcool de vin sont : l'*Hérault*, célèbre par son eau-de-vie d'*Armagnac*, la Charente et la Charente-Inférieure, par son eau-de-vie des *Charentes* ou *Cognac*. (Voir §§ 118 et 117.)

Longtemps ils ont été à peu près seuls en possession du marché ; mais aujourd'hui, on distille la betterave, la mélasse et même les grains, non-seulement de manière à faire de l'esprit propre aux usages manufacturiers (environ 1 million d'hectolitres), mais de l'eau-de-vie, et les départements du *Nord* et du *Pas-de-Calais* sont au nombre de ceux qui produisent le plus d'alcool. (Voir § 104.)

172. Les produits chimiques.— Sous le nom de *produits chimiques*, on comprend un très-grand nombre de substances diverses, acides ou sels, matières tinctoriales, etc., qu'on obtient par des réactions chimiques dans des usines montées comme de vastes laboratoires scientifiques. Ces produits jouent dans l'industrie un rôle d'autant plus considérable que l'industrie est elle-même plus avancée, c'est-

à-dire mieux instruite par la science à tirer parti de ces agents naturels ou artificiels.

Nous avons mesuré la force productive de l'industrie par la houille, par le fer, par les machines à vapeur employées; on peut, presque avec la même exactitude, la mesurer par l'acide sulfurique consommé; car c'est lui qui sert de réactif pour produire la plupart des autres acides et des sels, pour nettoyer les métaux et épurer un grand nombre de matières grasses et sucrées. Or, en 1830, la France consommait par an environ 14 millions de kilogrammes d'acide sulfurique; elle en consomme *plus de* 50 *millions aujourd'hui;* et, ce qui est un signe non moins favorable, le prix du kilogramme a notablement diminué.

On prépare l'acide sulfurique avec du soufre natif, importé principalement de Sicile, ou du soufre provenant du grillage des pyrites; on fait chauffer fortement ce soufre qui s'évapore à l'état d'acide sulfureux; on fait pénétrer cet acide sulfureux, avec de la vapeur d'eau, de l'air atmosphérique et de l'acide azotique, dans une série de vastes chambres de plomb [1], où, par une des réactions les plus belles dont la science ait doté l'industrie, mais qu'il n'y a pas lieu de développer ici, se forme l'acide sulfurique. (Voir la fig. 59 représentant le four à faire l'acide sulfureux F, le refrigérant B, et la première et la dernière partie A, A″, d'une série de chambres de plomb, et voir, pour plus de détails, le *Dictionnaire de chimie industrielle* de MM. Barreswil et Girard, t. I.)

C'est surtout dans la région industrielle du Nord-Ouest que se trouvent les fabriques de produits chimiques : à *Paris*, qui, entre autres fabriques, comprend, depuis 1860, dans son enceinte, celle de Javel, et, près de Paris, à Ivry, Vaugirard, Clichy, Aubervilliers, *Saint-Ouen*, Saint-Denis, Argenteuil, Nanterre; à *Lille*, qui en possède plusieurs dans ses murs ou dans sa banlieue (entre autres, celle de Loos); à Valenciennes; à *Saint-Gobain*, avec son annexe

1. Les chambres de plomb d'une seule usine de Lyon ne mesurent pas moins de 45,000 mètres cubes.

Chauny ; à *Rouen*. Sur les bords de la mer, la présence de la soudedans les varechs a donné naissance aux fabriques de *Cherbourg*, du Conquet (Finistère), etc.

Dans l'Est et dans le Midi, à Dijon, à Dôle, à *Lyon*, où

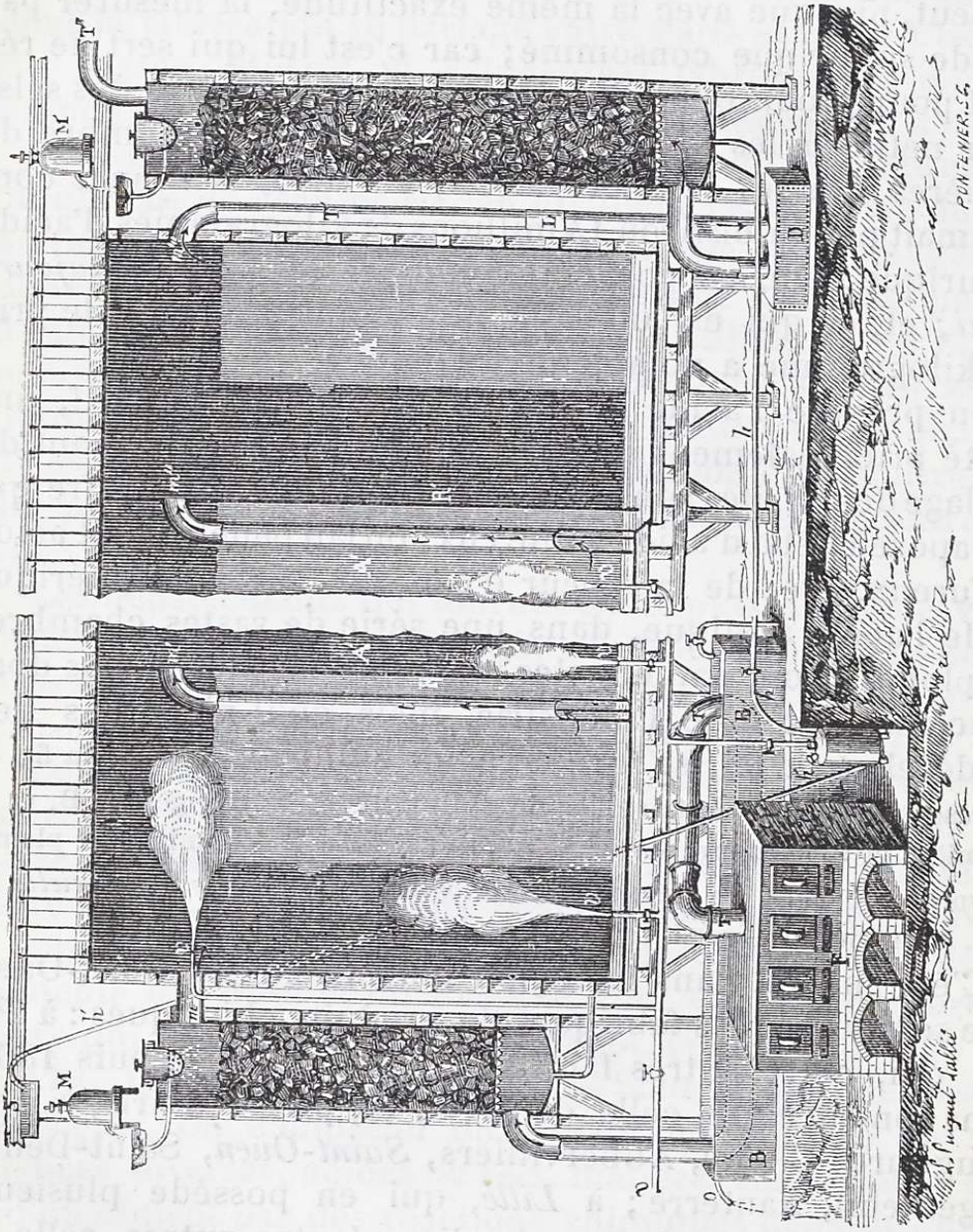

Fig. 59 — Chambre de plomb, H. 3 mètres.

la fabrication des soieries a donné un grand développement à l'industrie de la teinture ; à Annonay (Ardèche), à Avignon, à *Marseille* et dans l'île de la Camargue, à *Montpellier*, à *Bordeaux*, etc.

Au Nord-Est, nous avons perdu les importantes fabriques de Dieuze et Bouxwiller.

173. **Les matières grasses.** — Il y a diverses espèces d'*huiles* destinées à des usages distincts ; les unes sont propres à l'alimentation, comme l'huile d'olive, l'huile de noix, l'huile d'œillette (voir §§ 125 et 107) ; d'autres à l'éclairage, comme l'huile de colza ; d'autres à la saponification ou à d'autres usages industriels, comme l'huile commune d'olive, l'huile de palme, l'huile siccative de lin. On fabrique, sous le nom d'huile d'Aix, l'huile d'olive dans le *Roussillon*, dans la PROVENCE et le *Bas-Languedoc*, qui ont presque le monopole de la culture de l'olivier; l'huile d'amandes douces, dans toute la région du Midi ; l'huile de noix, dans les *Charentes* et dans la *Dordogne;* l'huile d'œillette, dans les départements du *Nord;* l'huile de colza, dans les mêmes départements ; l'huile de navette, dans les mêmes départements, dans les environs de *Caen*, dans la *Franche-Comté*, etc.; l'huile de lin, dans le *Nord;* l'huile de chènevis, dans la *Lorraine*, etc. ; l'huile de résine, dans les *Landes* et à l'usine de Saint-Ouen (Seine).

Les *graisses*, provenant de la dépouille des animaux, sont fournies par les grandes villes qui consomment le plus de viande, comme Paris, et elles y sont préparées.

La graisse sert à faire la chandelle, qui, il y a un siècle, éclairait presque exclusivement nos demeures, la bougie de cire étant un objet de luxe. De la graisse on extrait aujourd'hui certains acides, acide stéarique, etc., dont on fait à peu près toutes les bougies, excepté celles qui sont destinées aux églises. PARIS, avec sa banlieue (*Ivry*, Clichy, Gentilly, Aubervilliers, *Saint-Denis*), est encore le centre principal de cette fabrication ; il faut citer aussi *Lyon*, *Montpellier*, *Marseille*, *Lille*, le Mans, Landerneau (Finistère), etc.

L'huile ou la graisse, combinée avec un alcali, soude ou potasse, forme le *savon*, dur ou mou. La *Provence*, possédant l'huile d'olive, donne les meilleurs savons, connus sous

le nom de savons de *Marseille*, et fabriqués dans cette ville, à Aix, à Draguignan, etc. ; les ports, comme *Nantes*, *le Havre*, recevant ainsi que Marseille les graines oléagineuses, arachide, sésame, etc., ont aussi d'importantes savonneries ; les grandes manufactures de tissus, comme *Amiens*, *Rouen*, *Elbeuf*, *Reims*, *Lyon*, consommant beaucoup de savons, ont aussi d'importants établissements de ce genre. A *Paris* et dans sa banlieue, à Neuilly, à Saint-Ouen, etc., est concentrée la fabrication des savons de toilette.

174. Les cuirs. — Pour être employée dans l'industrie, la peau des animaux doit subir de nombreuses et longues préparations. L'industrie se procure les peaux, soit par l'abattage des animaux en France, lequel donne les cuirs verts, c'est-à-dire les peaux fraîches, soit par l'importation d'Angleterre, d'Allemagne, d'Amérique, laquelle donne principalement les cuirs salés, c'est-à-dire les peaux salées pour prévenir la putréfaction. On convertit ces peaux en véritable cuir, dit cuir tanné, par le tannage, c'est-à-dire en les laissant s'imprégner pendant plusieurs mois du tannin qui les durcit et les rend imputrescibles. Les cuirs pour semelles sont des cuirs tannés et simplement battus au marteau. Mais la plupart du temps le cuir doit recevoir encore diverses mains-d'œuvre qui en font du cuir corroyé pour la chaussure et la sellerie, du cuir mégissé pour la ganterie, du cuir chamoisé, du cuir verni, etc.

Les tanneries, mégisseries, etc., se trouvent surtout là où l'on consomme la viande, où l'on élève les bestiaux et où l'on importe les peaux, particulièrement à *Givet* (Ardennes) qui donne beaucoup de cuirs forts, à *Paris* où l'on fabrique des cuirs de toute espèce, à Rouen, à Nantes, grâce surtout à l'importation ; dans l'Ouest, à Avranches, à Rennes, à Tours, à *Château-Renault* (Indre-et-Loire), à Niort qui fournit principalement des peaux chamoisées ; dans l'Est, à Haucourt (Haute-Loire), en Bourgogne, à *Annonay* (Ardèche) et *Grenoble* qui donnent des peaux pour la ganterie ; dans le Midi, à Aniane (Hérault), à Mont-

pellier, à *Milhau* (Aveyron), un des centres les plus importants de la tannerie et de la corroierie.

Strasbourg, que nous avons perdu, fabrique beaucoup de cuirs forts.

Le *caoutchouc* et la gutta-percha qui, grâce à la vulcanisation, c'est-à-dire à leur combinaison avec le soufre, se prêtent à tant d'usages différents, sont travaillés surtout à *Paris ;* en seconde ligne, dans les usines de Clermont-Ferrand, de Bezons (Seine-et-Oise), de Langlée (Loiret), etc.

La *colle*, qui comprend diverses espèces, colle de pâte, colle de poisson, colle forte, rentre dans la même catégorie que les cuirs, puisque la colle forte, la plus employée, provient de débris d'animaux. La meilleure est la colle de *Flandre ; Givet*, Rouen, *Paris* fournissent aussi de la colle estimée.

### 3e section.

## L'ALIMENTATION.

(Voir la carte no 17.)

**175. La meunerie et les pâtes alimentaires.** — L'agriculture, la chasse, la pêche fournissent, moins l'eau et le sel, toutes les substances employées à l'alimentation ; elles fournissent même très-souvent les aliments eux-mêmes, ou prêts à être consommés, comme les fruits, ou n'exigeant qu'une manutention domestique et une simple cuisson, comme les légumes et la viande. Mais souvent aussi leurs produits nécessitent l'intervention de l'industrie pour devenir propres à la consommation alimentaire, comme le blé que le meunier et le boulanger doivent préalablement transformer en farine et en pain, ou comme la betterave que l'industriel transforme en sucre.

La *cuisine* elle-même constitue une industrie qui est exercée par les aubergistes, les maîtres d'hôtel, les restaurateurs, les cafetiers, partout où des voyageurs stationnent, et surtout dans les grandes villes, comme Lyon, Marseille,

Bordeaux et *Paris*, renommé à ce titre dans l'Europe entière.

La *meunerie* et la *boulangerie* sont exercées, la première partout où poussent les céréales, avec les moulins à vent sur les plateaux et dans les grandes plaines du Nord, avec des moulins à eau dans les vallées; la seconde partout où vit une agglomération d'hommes assez considérable pour assurer à un boulanger un travail régulier. Aussi ne faut-il pas juger cette catégorie d'industrie par la place qu'elle occupe dans la géographie. Elle est celle de toutes qui emploie le plus de bras, et nous ne nommons ici que les lieux où elle acquiert une importance toute particulière.

Parmi les villes où la meunerie est pratiquée en grand, on peut citer *Corbeil*, au confluent de l'Essonnes et de la Seine, entre la Beauce et la Brie, *Gray* (Haute-Saône), sur la Saône, *Poitiers*, situé au milieu d'une riche contrée agricole, Moissac (Tarn-et-Garonne), Montauban, etc., et nos grands ports, où sont convertis en farines les grains venus de l'étranger, *Marseille*, en première ligne, le *Havre*, en seconde ligne, puis Bordeaux.

Avec la farine, principalement avec la farine de blé dur, on fait des *pâtes alimentaires*, vermicelle, semoule, macaroni, nommées quelquefois pâtes d'Italie, parce que l'Italie en fabrique beaucoup. *Paris* pratique en grand cette industrie : après elle, *Marseille*, *Lyon*, *Clermont-Ferrand* qui emploie les blés de la Limagne, Poitiers, Nancy, etc.

176. **Les conserves.** — La viande n'est pas toujours consommée fraîche; salée, fumée, marinée, elle constitue divers aliments qui, susceptibles d'être conservés et transportés, ont donné naissance à certaines industries ayant de grands et lointains débouchés. C'est ainsi qu'on marine en grande quantité pour la France entière les *sardines* en *Bretagne*, principalement à Concarneau (Finistère), et à Port-Louis (Morbihan); que les pâtés de Chartres, les terrines de *Nérac* préparées avec les truffes du Périgord, les pâtés de *Toulouse* jouissent d'une grande réputation. Parmi les

autres produits très-variés de la charcuterie, il ne faut pas oublier l'andouille de Vire, la hure de *Troyes*, le saucisson de *Lyon*, le saucisson de Nîmes, d'*Arles* et de la Provence, le jambon de *Bayonne*. Plusieurs autres villes du Midi, Brive, Villefranche, etc., font le commerce de charcuterie, et, dans le Nord, *Paris* occupe sous ce rapport, comme sous presque tous les autres, le premier rang (Voir pour Paris le carton de la carte n° 17). Une industrie plus récente est celle de la conservation de toute espèce de viande ou de légumes par une demi-cuisson ou par la dessiccation ; elle est utile pour les provisions de mer, et c'est pourquoi elle s'est fixée surtout dans les ports, à *Nantes*, à *Bordeaux*, au *Mans*, à *Marseille*, etc.

Nous n'avons plus Strasbourg, renommé pour ses pâtés de foie gras.

**177. Le fromage.** — Le lait, lait de vache, de brebis ou de chèvre, est la matière première du FROMAGE que l'on fabrique par des détails de procédés très-divers, en coagulant avec de la présure du lait écrémé ou non écrémé. La France possède une très-grande variété de bons fromages.

Dans le Nord, les fromages sont faits avec du lait de vache : le fromage de *Marolles* (Nord), que l'on fabrique dans toutes les Flandres, le fromage de *Brie* qui, avant d'être entièrement « fait, » se vend sous le nom de fromage blanc et dont Paris seul achète pour plus d'un million et demi de francs par an, le *Camembert* (Calvados), le plus célèbre des fromages de Normandie, contrée riche en pâturages où il faut citer encore les fromages frais ou salés de *Neufchâtel* (Seine-Inférieure), ceux de *Livarot*, de *Pont-l'Évêque*, d'*Isigny* (Calvados).

Dans l'Est, les vaches des Vosges fournissent le fromage de Gérardmer ou Géromée : les *fromageries du Jura* fabriquent des fromages cuits, analogues à ceux de la Suisse et très-connus sous le nom de gruyère : ceux de *Septmoncel* (Jura) sont surtout renommés ; dans les Alpes, le lait des chèvres, des brebis et des vaches sert à composer le fro-

mage de Sassenage (Isère) qui rappelle le Roquefort; près de Lyon, dans les Cévennes, les chèvres du *Mont-d'Or* donnent un petit fromage très-apprécié des amateurs.

Le Centre est une région de pâture; on y trouve, entre autres espèces, le gros fromage du *Cantal*, fait avec le lait de vache, et le fromage de *Roquefort* (Aveyron) fait avec du lait de brebis; ce dernier doit en grand partie sa qualité et sa renommée européenne à la roche calcaire, toute crevassée, au pied de laquelle est bâti le village et dans les flancs de laquelle sont les caves à fromages.

178. Le sucre. — Le SUCRE était autrefois un produit tout colonial qu'on tirait de la canne à sucre. C'est aussi, depuis un demi-siècle environ, un produit indigène. On le tire de la betterave, et, par conséquent, les fabriques de sucre, qui sont installées comme de vastes laboratoires de chimie, sont situées dans la région du Nord-Ouest où la betterave est le plus cultivée. *Paris*, *Lille*, *Valenciennes*, *Douai*, *Arras*, *Péronne* sont les principales villes de fabrication, et les cinq départements qui produisent le plus de sucre sont, par ordre d'importance, le *Nord*, l'*Aisne*, le *Pas-de-Calais* la *Somme* et l'*Oise*. La production, très-variable d'ailleurs, est en progrès et dépasse 250 millions de kilogrammes. L'importation porte ce chiffre à 325, mais la consommation française n'est guère que de 225 millions; le surplus est exporté. (V. *Tabl. de stat.*, nos 25 et 26.)

A cette liste, il faut ajouter les ports de *Marseille*, de *Bordeaux*, de *Nantes*, du Havre, qui épurent dans leurs raffineries le sucre brut des colonies.

179. Les confitures. — Le sucre est employé pour la conservation des fruits, comme le sel pour la conservation de la viande, et sert à fabriquer diverses préparations dont les plus connues sont les confitures; il sert aussi à fabriquer les dragées et les bonbons de toute espèce.

La *confiserie* en tout genre est, en général, l'industrie des grandes villes où les consommations de luxe sont fréquentes : *Paris* en première ligne, et, bien loin derrière la

capitale, *Marseille* qui a sous sa main le sucre, la gomme, les amandes et les parfums, *Bordeaux*, *Lyon*, *Rouen* connu pour son sucre de pomme, Montpellier, Lille. Quelques villes de moindre importance doivent, comme Rouen, leur réputation à un article spécial : *Verdun* à ses dragées, *Bar-le-Duc* à ses confitures de groseilles, Orléans à sa gelée de coing, Clermont à ses pâtes d'abricots, Montélimar à ses nougats.

Les *liqueurs*, composées d'eau-de-vie diversement aromatisée, se font à *Paris*, à Marseille, à Bordeaux, à la *Grande-Chartreuse* (Isère). Le vermouth vient de l'Hérault (*Cette*). Les *Vosges* produisent le cerisier dont le fruit donne le kirsch.

Le *chocolat*, qu'on fabrique avec du cacao et presque toujours avec du sucre broyés et intimement mélangés, est fabriqué principalement à *Paris* et à *Noisiel* (Seine-et-Marne). *Bayonne*, voisine de l'Espagne, conserve encore à cet égard une ancienne renommée ; dans le Nord, l'industrie du sucre a développé récemment l'industrie du chocolat.

A cette catégorie nous rattachons certaines pâtisseries qui seraient également à leur place parmi les pâtes alimentaires : les biscuits de *Paris* et des environs, les pains d'épice et macarons de *Reims*, de *Paris*, de *Dijon*, de Lille, etc.

180. Les condiments. — Les condiments sont d'un genre tout différent : le vinaigre en est ordinairement la base. Le *vinaigre* (8 millions d'hectolitres) est du vin aigri à l'aide d'un ferment : le meilleur est celui qu'on fait avec les vins blancs de la *Charente*, et, sous le nom de vinaigre d'*Orléans*, dans le Loiret; on en fait aussi en distillant diverses substances. Le principal condiment de provenance française est la *moutarde*, pour laquelle *Paris* et *Dijon* sont renommés.

181. Les médicaments. — Les *médicaments* ne sont pas des aliments; mais ils servent à rétablir l'équilibre des forces du corps et ils sont, dans la plupart des cas, administrés par les voies digestives : c'est pourquoi ils figurent dans cette catégorie. *Paris* est la fabrique la plus impor-

tante de produits pharmaceutiques; les grandes villes de France, les grandes usines de produits chimiques, et quelques établissements particuliers, comme celui du Havre et celui de Noisiel (Seine-et-Marne), viennent au second rang.

4e section.

## LE VÊTEMENT ET LA TOILETTE.

(Voir la carte no 16.)

182. La filature et le tissage. — L'homme fait ses vêtements avec des fibres végétales, coton, chanvre, lin, jute, etc., et des fibres animales, laine, soie, poil, etc. Mais, pour devenir tissu, la matière première a de nombreuses transformations à subir dont les plus importantes sont la filature et le tissage.

Quand la fibre a été purifiée de toute substance étrangère, la *filature* consiste, tantôt à réunir ensemble plusieurs fibres en nombre variable suivant la force qu'on veut donner au fil, tantôt à étirer les fibres naturellement mêlées, comme celles du coton et de la laine cardée, de manière à les rendre bien parallèles, exemptes de toute solution de continuité, et à les unir fortement ensemble par la torsion. C'est l'opération que la fileuse faisait autrefois avec ses doigts et qui se fait maintenant dans de grandes manufactures, à l'aide de métiers qui meuvent jusqu'à mille broches tournant ensemble d'un mouvement très-rapide et fabriquant à la fois mille écheveaux de fil. Une partie des fils est consommée par la couture, etc.; la majeure partie est réservée à la fabrication des tissus.

Quand on possède les fils, le *tissage* consiste à les enchevêtrer de manière à composer une étoffe.

Voici comment on procède. On commence par ourdir, c'est-à-dire par disposer parallèlement les uns aux autres des fils ayant chacun la longueur que doit avoir la pièce d'étoffe et ayant tous ensemble une largeur égale à celle qu'aura

l'étoffe, quelquefois même, pour les draps par exemple, une largeur plus grande; ces fils forment la chaîne qu'on enroule autour d'un cylindre de bois, dit ensouple, et qu'on tend sur le métier à tisser. Ce métier (Voir la fig. 60) est muni de deux lames correspondant à des marches pla-

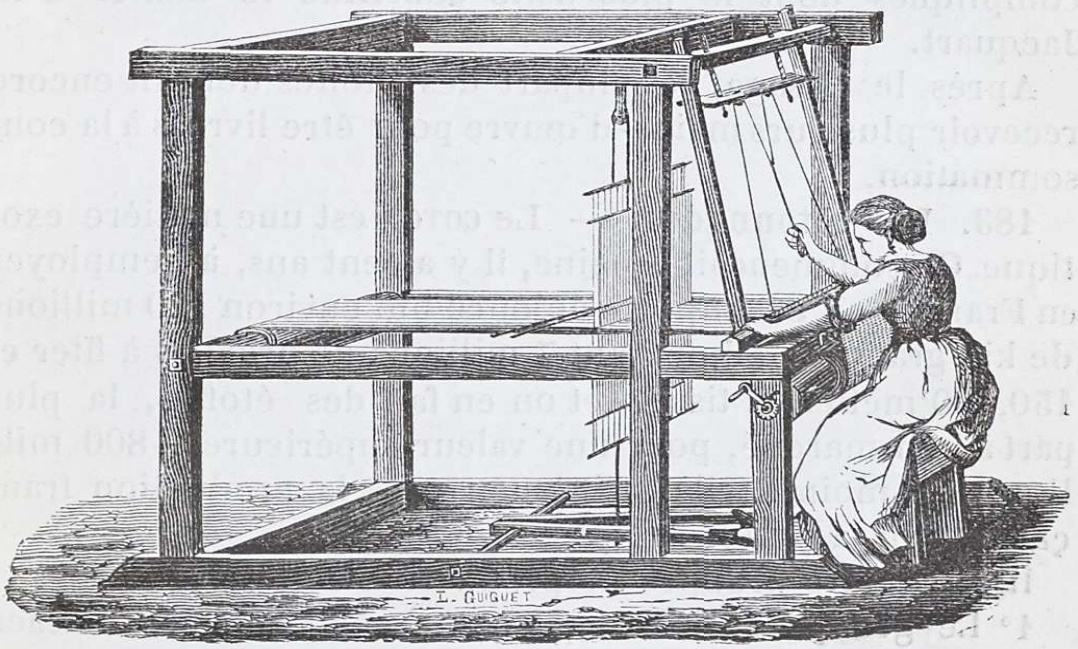


Fig. 60. — Métier à tisser. H. 2 mètres.

cées sous les pieds de l'ouvrière et montées de telle façon que tous leurs fils ou lisses forment deux faisceaux liés l'un à la première marche, l'autre à la seconde, et que chacun d'eux commande un des fils de la chaîne. Quand l'ouvrière presse la première marche, tous les fils impairs de la chaîne s'abaissent et les fils pairs s'élèvent; quand elle presse la seconde, tous les fils pairs s'abaissent pendant que les fils impairs remontent. Dans l'intervalle de chaque mouvement, elle fait glisser, à l'aide de la navette, le fil de trame qui va sans cesse de droite à gauche et de gauche à droite, laissant à chaque passage ou duite sa tramée de fil prise et serrée chaque fois par le croisement des fils de chaîne; quand elle a ainsi tramé toute la chaîne, la pièce d'étoffe est faite.

C'est là le mode le plus simple de cette opération qui presque partout se fait aujourd'hui, pour les étoffes unies, au métier mécanique différant par quelques détails de celui que nous représentons, et passant jusqu'à 240 duites à la minute, et pour les étoffes à dessin, avec des harnais compliqués dont le plus usité constitue le métier à la Jacquart.

Après le tissage, la plupart des étoffes doivent encore recevoir plusieurs mains-d'œuvre pour être livrées à la consommation.

183. Les cotonnades. — Le COTON est une matière exotique. On commençait à peine, il y a cent ans, à l'employer en France ; on en importe aujourd'hui environ 120 millions de kilogrammes alimentant 7 millions de broches à filer et 150,000 métiers à tisser, et on en fait des étoffes, la plupart à bon marché, pour une valeur supérieure à 800 millions. Du moins, telle était à peu près la production française avant la perte de l'Alsace.

Il y a quatre groupes de production cotonnière :

1° Le groupe de l'EST, qui comprenait naguère l'Alsace (Massevaux, Cernay, Thann, Wesserling, Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, Munster, etc.) et surtout la grande ville de Mulhouse, est réduit aujourd'hui à Giromagny, en Alsace, à Héricourt (Haute-Saône) et aux filatures et tissages échelonnés dans les vallées lorraines, principalement à *Senones* (Vosges). On y fabrique des fils fins, des fils à coudre, des calicots, des jaconas, etc.

Du même groupe dépendent, en Lorraine, Bar-le-Duc qui fait le tissage à la main dans les articles courants, Nancy qui fabrique des fils pour broderie, et on peut y rattacher *Troyes* qui fabrique les gros tissus croisés, nommés « finettes. »

2° Le groupe de NORMANDIE avec son marché principal, ROUEN où le commerce maritime a, dès le XVIIIe siècle, naturalisé cette industrie. Se trouvant à proximité de la matière première, Rouen fabrique surtout les fils de gros nu-

méros et les cotonnades, celles qui exigent le plus impérieusement les conditions de bon marché. Toute la banlieue de Rouen, sur le bord des cours d'eau, s'adonne au même travail, Darnetal, Deville, Sotteville, Maromme, Barentin, etc., et, plus loin, Radepont (Eure), Bolbec (Seine-Inférieure), Orbec (Calvados), etc. ; ce sont les satellites de la planète.

Dans le département de l'Eure, sont *Gisors*, *Évreux*, Pont-Audemer; dans le Calvados, *Falaise*, Condé-sur-Noireau; dans l'Orne, *Flers*, renommé pour ses coutils de tout genre. A ce groupe on peut rattacher la *Mayenne* qui fabrique des articles communs pour l'exportation dans les Antilles, Cholet qui est le centre d'un groupe particulier dans lequel la pratique du tissage du lin a conduit au tissage du coton.

3° Le groupe du NORD dont le marché le plus important est SAINT-QUENTIN qui se distingue surtout par ses mousselines unies et brochées, ses guipures, ses percales, ses piqués. Là sont *Amiens* qui fabrique par an plus de 100,000 pièces de velours de coton, Abbeville, *Lille*, Roubaix et Turcoing qui tissent peu, mais qui filent beaucoup, soit pour la fabrication de leurs étoffes mélangées de laine et de coton, soit pour la vente directe des fils destinés à être manufacturés ailleurs, Dunkerque, qui fait de fortes cotonnades, les grandes filatures d'Auchy-lès-Hesdin (Pas-de-Calais) et d'Ourscamp (Oise).

4° Le groupe du *Lyonnais* dont le centre est TARARE, connue par ses tarlatanes, ses gazes et ses belles mousselines brodées. Villefranche, Thizy, *Roanne*, qui sont pour ainsi dire ses annexes, font les cotonnades communes, à raies et à carreaux.

A ce groupe on peut rattacher l'importante fabrication des grivats ou toiles de *Vichy*, fabriquées dans les campagnes de l'Allier.

Loin de là, Toulouse est, dans la région du Sud-Ouest, une des rares villes possédant des filatures de coton.

Entre les quatre grands groupes est situé PARIS, le princi-

pal marché de France, où sont expédiés la plupart des produits de l'industrie cotonnière. Paris, dans ses murs ou dans les communes de sa banlieue, Clichy, Puteaux, etc., tisse, et surtout blanchit, apprête, teint les étoffes qui lui sont envoyées en écru.

Peintes, soit à la main à l'aide de planches enduites de couleur, comme on le pratique pour la gravure sur bois, soit à la mécanique à l'aide de cylindres gravés, les étoffes de coton sont dites quelquefois encore indiennes, quelquefois aussi perses, quand elles sont destinées à l'ameublement, rouenneries dans certains genres de fabrication à bon marché, plus ordinairement *toiles peintes*. *Rouen*, avec sa banlieue, a la spécialité des toiles peintes à bon marché ; naguère *Mulhouse* et Paris, aujourd'hui seulement *Paris*, avec sa banlieue (Clichy, etc.) ont celle des toiles peintes de luxe, dites nouveautés, pour vêtement et pour ameublement. Claye (Seine-et-Marne) fait aussi les toiles peintes pour ameublement.

*Saint-Quentin*, *Tarare* et *Paris* sont particulièrement renommés pour les apprêts.

184. **Les tissus de chanvre et de lin.** — Le CHANVRE et le *lin* sont des fibres textiles indigènes (voir § 105); aussi, durant les siècles qui ont précédé le nôtre, le chanvre ou lin et la laine servaient-ils seuls à vêtir la très-grande majorité de la population française : le linge était alors une chose plus rare qu'aujourd'hui. Nous en usons beaucoup plus, et, malgré les 800 millions de cotonnades que nous produisons chaque année, nos champs ne nous fournissent pas assez de lin ni même de chanvre pour occuper nos 630,000 broches : nous en importons pour une valeur de plus de 60 millions de francs.

Avec le chanvre et le lin on fait des cordages, dufil, de fortes toiles à voiles, des toiles grossières d'emballage, du linge de corps, du linge de table, uni ou damassé, des tissus fins comme la batiste, de la dentelle. Le lin est préféré pour les tissus délicats ; les étoupes, ou résidus des lins

et chanvres peignés, sont employées pour les tissus communs.

On commence à tisser, dans les qualités inférieures, diverses fibres exotiques qui sont loin d'avoir les qualités du chanvre, le *jute*, le phormium tenax, le china-grass.

L'industrie linière est exercée surtout dans la région du Nord-Ouest où la culture du lin et du chanvre est le plus répandue ; elle y forme trois groupes :

1° Le groupe de la FLANDRE, dont le centre est à LILLE qui file et tisse dans presque tous les genres, de la toile de ménage, de la toile bleue, des articles à bon marché, et qui lui-même est entouré de fabriques très-importantes, telles que Marquette, Roubaix, Turcoing, Halluin, Houplines, Comines, *Armentières*, Bailleul. Dans le même département, mais ayant leur cachet particulier, sont *Dunkerque* qui fait les toiles à voiles, *Valenciennes*, Douai et *Cambrai* qui font des toiles fines et les batistes pour la lingerie. Lille et Dunkerque sont, avec Amiens, les seules villes où la fabrication des tissus de jute ait quelque importance.

A ce groupe se rattachent, dans les départements voisins, *Boulogne* où l'on file le lin, Hesdin et Frévent (Pas-de-Calais), *Abbeville*, la filature de Pont-Remy, AMIENS et la vallée de la Somme qui font les tissus grossiers, toiles à sacs, toiles de jute, toiles dites toiles picardes ; *Saint-Quentin*, renommé pour la fabrication du linge damassé ; Chauny, connu par ses treillis.

Le lin est la matière première la plus employée dans ce groupe.

2° Le groupe de la NORMANDIE et du MAINE, qui compte un grand nombre de marchés fréquentés, dont le plus important est aujourd'hui LE MANS, fabrique de grosses toiles ; on tisse dans presque toutes les campagnes de la Sarthe et de la Mayenne des toiles qui sont vendues le jour du marché au Mans, à *Laval*, à *Fresnay* (Sarthe), etc. Les marchés principaux de la Normandie sont Saint-Lô, *Alençon*, *Lisieux* et *Vimoutiers* (Orne) qui font de belles toiles pour draps et

serviettes, *Vire* où l'on fait des coutils pour ameublement, *Bernay* renommé pour la qualité de son lin.

A ce groupe on peut rattacher le département de Maine-et-Loire où sont *Angers* et *Cholet;* cette dernière ville est le centre le plus important de la fabrication des mouchoirs.

On fait des cordages dans tous les grands ports; mais les deux villes où cette industrie est le plus largement exercée sont *le Havre* et *Angers*.

Le chanvre est la matière première la plus employée dans ce groupe.

3° Le groupe de la *Bretagne* fait surtout des toiles fortes, qui sont portées aux marchés de Rennes, de Saint-Malo, de Morlaix, de Nantes, etc.; *Landerneau* (Finistère) fournit des fils et des toiles.

Hors de la région du Nord-Ouest, le tissage de la toile est pratiqué dans les campagnes pour la consommation des habitants sans donner lieu à un commerce notable, excepté ur quelques points, tels que les *Vosges* où Saint-Dié et Gérardmer fabriquent pour la vente de Paris, le *Béarn* et Pannissières (Loire) qui font du linge damassé, Tonneins (Lot-et-Garonne) qui fait des cordages pour la marine de la Gascogne, Saint-Martin (Puy-de-Dôme) où se trouve une filature, *Voiron* (Isère) dont les toiles sont estimées.

*Paris* avec sa banlieue, qui est le plus grand marché pour la vente des toiles, est aussi un lieu de production important.

185. Les lainages. — La LAINE est de toutes les fibres textiles celle qui se prête à la plus grande diversité de main-d'œuvre et qui donne les tissus les plus variés. La matière première elle-même se classe en qualités très-différentes, depuis la laine commune des moutons solognots jusqu'à la fine laine du mérinos, les unes n'étant bonnes qu'à garnir des matelas, les autres servant à faire les étoffes dites mérinos. On la file de deux manières, et on en fait soit de la *laine peignée* laquelle est composée de brins longs, rendus par l'action du peignage parallèles entre eux et lisses, soit de la *laine cardée* laquelle est composée de brins courts,

mêlés par l'action des cardes de manière à donner un fil hérissé de poils, dont les aspérités enchevêtrées rendent le tissu plus compacte; la première sert à faire les étoffes rases ou les étoffes mélangées, comme l'orléans; la seconde à faire les étoffes feutrées.

Dans la même catégorie rentrent les poils de chèvre dits mohair, les poils d'alpaca, etc., très-employés aujourd'hui.

On distingue ainsi plusieurs genres de tissus de laine, dont les deux principaux sont les *tissus ras*, comprenant le mérinos, la popeline, la serge, le damas, le tartan, le velours d'Utrecht, etc., et les *tissus feutrés* ou DRAPS, comprenant le droguet, étoffe grossière qui était le type le plus ordinaire de la fabrication aux siècles passés, le drap proprement dit, plus ou moins fin, le casimir, le satin de laine, les étoffes à grands poils, etc. Les premiers sont simplement tissés, comme le chanvre et le coton; les seconds, après le tissage, doivent être foulés sous des marteaux et avec des matières grasses, opération qui les rétrécit et les feutre, puis passés aux cardes à chardons qui font ressortir les poils, et enfin tondus. Les *flanelles* forment un genre intermédiaire fait avec des laines cardées et légèrement foulées. Les *étoffes mélangées* sont le plus souvent tramées avec des fils de laine peignée sur chaîne de coton. Les *feutres* sont des laines foulées sans avoir été tissées.

Quoique la France produise beaucoup de laine, elle est loin, surtout depuis quelques années, de suffire à la consommation de ses manufactures, et elle importe annuellement pour plus de 200 millions de laine étrangère.

On compte sept groupes de fabrication de lainages :

1° Le groupe du *Nord*, qui comprend plusieurs subdivisions très-distinctes : dans le département du Nord, ROUBAIX et *Turcoing* font surtout les étoffes mélangées pour vêtements d'hommes et de femmes désignées sous le nom de nouveautés ; Cambrai, le *Cateau* qui appartient à la grande industrie, *Fourmies* et *Sains*, à la petite, travaillent la laine peignée et brillent dans le tissage du mérinos; dans le

département de l'Aisne, *Saint-Quentin* et *Guise*, qui excellent dans les tissus légers; dans le département de la Somme où se trouve, entre autres filatures importantes, celle de Frevent, *Amiens* fait les velours d'Utrecht, les popelines et les tissus de nouveauté, *Abbeville* est une de nos plus grandes fabriques de draps.

Dans ce groupe, auquel l'on peut encore rattacher l'établissement de Crèvecœur, et la ville de *Mouy* (Oise), fabrique importante de draps d'ameublement, règne presque exclusivement, si l'on excepte Abbeville et Mouy, le travail de la la laine peignée.

2° Le groupe de la *Normandie*, dont la fabrique la plus importante est Elbeuf qui fait la draperie dans tous les genres, surtout la draperie de nouveauté; Louviers est l'émule d'Elbeuf; *Lisieux*, *Vire*, Caudebec (Seine-Inférieure) font de gros tissus drapés; Rouen fait des tissus mélangés; Pont-Authou (Eure) possède une des plus grandes filatures de la région. Saint-Lô fabrique des droguets. C'est le travail de la laine cardée qui domine dans ce groupe.

3° Le groupe des *Ardennes* dont les deux grands centres sont Sedan avec Rethel, et Reims avec presque toutes les communes de son arrondissement, Boult-sur-Suippe, etc.; Sedan conserve son ancienne réputation de fabriquer les draps les plus beaux et les plus fins de France : Reims est le siége le plus considérable de la fabrication des flanelles et des tissus ras dans les genres les plus variés.

4° Le groupe de l'*est* dont nous ne conservons plus guère que des fabriques de Lorraine, *Nancy*, qui fait de gros draps. Nous n'avons plus Bitschwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, Guebwiller, Mulhouse.

5° Le groupe de l'Isère, dont le centre est à *Vienne*, qui produit en grande quantité des draps à bon marché pour pantalons et paletots.

6° Le groupe du Languedoc où l'industrie des draps est très-ancienne et qui comprend un grand nombre de fabriques dont quelques-unes sont très-importantes, et dans

lesquelles on tisse, en général, des draps à bon marché : dans le Gard, Nîmes, qui fait beaucoup d'étoffes pour ameublement, reps et tapis de table, Sommières ; dans l'Hérault, *Lodève* qui fait des draps pour l'armée, *Bedarrieux*, Saint-Pons ; dans l'Aube, *Carcassonne ;* dans le Tarn, *Mazamet*, une des plus actives fabriques du Midi, qui fait des draps de fantaisie et des étoffes à poil, Castres qui fait des cuirs de laine ; dans la Lozère, *Mende* et toute la montagne qui fabrique des serges.

A ce groupe on peut rattacher Marseille, qui, recevant les laines importées, les lave et les distribue aux manufactures du Languedoc.

7° Le groupe du Centre ou plutôt les fabriques disséminées dans le centre de la France, comme *Limoges* qui fait des étoffes communes pour la consommation des campagnes, flanelles et droguets, *Châteauroux* et *Romorantin* qui font des draps pour l'habillement des troupes, Tours, *Orléans* qui a conservé la spécialité des couvertures.

Il est à remarquer que cette industrie a ses trois premiers groupes dans les départements qui élèvent le plus de moutons, Aisne et Somme, Seine-inférieure et Eure, Marne ; le sixième groupe se trouve le long des cours d'eau situés au pied du Massif central qui nourrit aussi une grande quantité de moutons (Voir § 136).

Au centre de ces groupes, est toujours *Paris* qui, dans ses murs ou dans sa banlieue et principalement à Puteaux, tisse, apprête lui-même, et qui dirige en partie le tissage des autres groupes.

186. Les châles. — Les *châles* peuvent être rangés dans la catégorie des lainages, bien que la laine ne soit pas la seule matière employée à leur confection. Les plus beaux sont faits avec le cachemire, c'est-à-dire avec le duvet de certaines chèvres du Tibet ; on fabrique aussi des châles de soie, et, dans les articles communs, on mélange le coton à la laine.

Ce qui constitue le châle proprement dit, distinct du tar-

tan, du crêpe de Chine, etc., c'est moins la matière que le travail qui consiste à faire, à l'aide du Jacquart et du battant brocheur ou de la navette à la main, un tissu broché.

*Paris* fait tous les genres et a seul le monopole des riches cachemires dont il donne les dessins et qu'il fait le plus souvent exécuter dans certains villages de Picardie, Bohain (Aisne), etc. *Lyon* fait les châles de qualité moyenne; *Nîmes* les châles à bon marché dont la fabrication s'est d'ailleurs beaucoup améliorée.

187. Les tapis. — Aux lainages se rattachent aussi les *tapis* qui dépendent de l'ameublement, mais qui sont mentionnés ici, ainsi que les tentures et autres étoffes qu'emploient les tapissiers, afin que toutes les branches du tissage se trouvent réunies. Les tapisseries sont destinées à servir de tenture et à être appendues aux murailles, les tapis à être étendus sur le plancher : les premières sont des tissus ras, dits de haute lisse quand ils sont, comme aux Gobelins, tissés sur des métiers perpendiculaires, et dits de basse lisse quand ils sont tissés sur des métiers horizontaux, comme on le pratique dans toutes les autres fabriques. Les tapis sont des tissus tramés en laine sur chaîne de fil ou du coton; ils sont fabriqués avec la navette à la main ou avec la mécanique Jacquart, les tapis ras, comme les calicots, les tapis de haute laine, comme les velours, c'est-à-dire qu'à chaque duite la trame lisse en saillie des poils qui sont ensuite coupés et nivelés.

L'État possède deux grandes manufactures de tapisseries et de tapis, celle des *Gobelins*, à Paris, brûlée en 1871, et celle de *Beauvais*, qui ne travaillent pas pour le commerce, mais qui lui fournissent ses plus beaux modèles.

*Aubusson* et Felletin (Creuse), les fabriques de *Beauvais* travaillent pour le commerce dans les mêmes genres; Amiens et Abbeville font des tapis de pied; *Nîmes* et *Roubaix*, des tapis de pied et de tenture; *Turcoing*, des moquettes.

188. Les soieries. — C'est principalement dans le bassin

du Rhône qu'on élève le ver à soie; c'est aussi dans le bassin du Rhône qu'est concentrée, à peu d'exceptions près, la fabrication des soieries, celle des industries du tissage qui donne les produits les plus élégants. Elle comprend une grande diversité de tissus formant deux grands genres très-distincts : 1° les *étoffes*, à savoir : les étoffes unies ou rayées, taffetas et autres, qui se fabriquent au métier simple, et le plus souvent dans les campagnes; les étoffes façonnées, c'est-à-dire présentant des dessins compliqués ou des couleurs variées qui ne peuvent être exécutés qu'avec la mécanique Jacquart; les foulards, foulards unis et foulards imprimés; les gazes pour vêtement ou pour bluterie et les crêpes; les velours, velours unis et velours épinglés, qui constituent une fabrication toute spéciale, semblable à celle des tapis de haute laine; 2° les *rubans*, à savoir les rubans, unis ou façonnés, les lacets et la passementerie. Les étoffes brochées d'or et d'argent pour les églises forment un sous-genre particulier.

Après le dévidage des cocons, la soie grége reçoit diverses préparations avant d'être livrée au tisserand. Elle est moulinée, c'est-à-dire doublée et tordue de manière à former soit la trame, fil qui sert à tramer, soit l'organsin, fil plus résistant qui sert à faire les chaînes. Elle est retordue pour faire du cordonnet, du fil à coudre, de la passementerie; enfin elle est teinte. Les déchets du dévidage et de la filature forment la bourre de soie.

Même avant la maladie du ver à soie, la France tirait de l'étranger une partie de ses soies; elle en importe aujourd'hui pour plus de 100 millions de francs.

Le dévidage et le moulinage occupent un grand nombre de communes de la vallée du Rhône, dont quelques-unes sont des marchés importants : dans l'*Ardèche*, Flaviac, Chomerac, *Aubenas*, Largentière, etc.; dans la Drôme, Loriol, Crest, etc.; dans la *Vaucluse*, Avignon, etc.; dans le *Gard*, *Alais*, Beaucaire, Uzès, le Vigan, Saint-Hippolyte; dans l'*Hérault*, Ganges, Aniane, etc.

Le tissage de la soie est concentré sur cinq points, dont trois sont situés dans la vallée du Rhône :

1° LYON qui fait les étoffes de tout genre, les façonnés, les velours, les étoffes d'or et d'argent, dans ses murs, les unis dans les campagnes de son département et des départements voisins (en tout 120,000 métiers);

2° SAINT-ÉTIENNE qui, avec *Saint-Chamond* et les campagnes voisines, fait les rubans et les galons ;

3° *Nîmes* qui fait des soieries légères, tissus algériens, etc. ;

4° *Tours* où cette industrie a été introduite au XVIe siècle par nos rois qui résidaient souvent en Touraine, et où elle s'est conservée pour les étoffes d'ameublement ;

5° PARIS, qui, cultivant toutes les industries de luxe, fait des façonnés, des châles de soie, de la passementerie, etc.

Nous ne possédons plus les fabriques de soieries et de rubans qui s'étaient établies à Thann, à Guebwiller, à Soultz.

189. La dentelle et le tulle. — Avec des filets très-fins de lin, de coton ou de soie, on fabrique, soit à l'aiguille sur toile cirée, soit aux fuseaux sur un coussin garni d'épingles, les DENTELLES, légers réseaux qui sont le chef-d'œuvre du travail délicat des femmes, et que font presque exclusivement les paysannes.

La dentelle la plus fine, mais aussi la plus coûteuse, est celle d'*Alençon*, dentelle de fil à l'aiguille, nommée quelquefois point de France ; *Bayeux*, *Caen*, *Chantilly* (Oise) font de grandes et belles dentelles de soie noire ; *Bailleul* (Nord) fait le genre connu sous le nom de Valenciennes ; *Lille* et Arras font, en petite quantité, des dentelles à fond clair ; *Mirecourt* fait des guipures, des imitations de point de Venise et des dentelles de tout genre ; *le Puy* fait, en très-grande quantité, des dentelles à bon marché et des guipures ; de ce dernier groupe qui compte 100,000 ouvrières dépendent Craponne (Haute-Loire) et Arlanc (Puy-de-Dôme).

Paris fournit presque toujours les commandes et les dessins, qui sont reçus par les fabricants des villes et exécutés par les ouvrières des campagnes.

Le tulle est un réseau semblable à celui de la dentelle, mais fait au métier. A *Calais* et à *Saint-Pierre-lès-Calais* sont les manufactures les plus importantes de tulles de coton et de blondes de soie ; à *Lyon*, on fait divers genres de tulles de soie ; Lille, le Cambrésis, Saint-Quentin, Amiens font aussi des tulles brochés pour ameublement et des dentelles à la mécanique.

190. **La broderie.** — La *broderie*, qui consiste dans un dessin fait à l'aiguille, quelquefois mécaniquement, sur une étoffe, est une industrie que dirige *Paris* et qu'exercent des ouvrières dans les campagnes, principalement dans les environs de *Nancy*, de Bar-le-Duc et dans presque toutes les vallées lorraines des *Vosges;* la broderie d'or et d'argent, qui se lie intimement à la passementerie, a pour siége *Paris* et *Lyon*.

A cette catégorie, on rattache la tapisserie à la main dont le commerce a pour centre Paris.

191. **La bonneterie.** — Les articles de BONNETERIE sont des tricots de coton, de laine ou de soie, faits presque tous au métier. Ils sont généralement confectionnés par des ouvriers de campagne ou de petits artisans des villes. *Troyes* est le centre le plus important de la bonneterie de laine et de coton qui est d'ailleurs exercée dans presque toute la Champagne ; *Amiens*, dont la bonneterie de laine, dite bonneterie du Santerre, occupe, dans les communes de l'arrondissement, 25,000 ouvriers environ, a une importance presque aussi grande ; Bapaume (Pas-de-Calais) et Arras, Caen, *Falaise*, viennent au second rang dans la partie septentrionale de la France. Strasbourg occupait dans cette industrie un des premiers rangs. Nantes fait des tricots pour les marins. Dans la région du Sud-Est, la bonneterie de soie occupe un grand nombre d'ouvriers, surtout à *Lyon*, à *Nîmes*, à Uzès (Gard), à Ganges, au Vigan (Gard), etc.

*Paris* fait de la bonneterie dans tous les genres.

Aux articles de bonneterie se rattachent les *bretelles* et jarretières que fabriquent *Rouen* et *Paris*, les boutons en tout genre que fabriquent *Paris*, Briare (Loiret), *Creil* (Oise), Montereau (Yonne), où ils sont des annexes de l'industrie céramique.

192. **La lingerie et la confection.** — La *lingerie*, qui comprend tous les articles de linge confectionnés, cols, bonnets, camisoles, layettes, et à laquelle on peut rattacher certains autres articles constituant des industries distinctes, tels que corsets, chemises d'hommes, et la *confection*, qui comprend les vêtements pour femmes, hommes ou enfants, ont pour centre principal *Paris* qui exécute lui-même le travail ou le fait exécuter par des ouvriers de province. C'est par centaines de millions de francs qu'on compte aujourd'hui les produits de ces industries qui s'exportent dans le monde entier.

Les *modes*, c'est-à-dire les chapeaux et coiffures pour femmes, en sont une des branches les plus importantes.

193. **La chapellerie.** — La coiffure des hommes comprend trois genres de produits, les feutres, les *chapeaux* de soie et les casquettes.

*Paris* occupe le premier rang dans les trois genres.

La chapellerie est exercée surtout dans les grandes villes Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux ; *Aix*, avec les laines de la Crau, fait des chapeaux de feutre ; Lyon (en concurrence naguère avec Sarreguemines et Puttelange, villes de la Lorraine perdues en 1871) fournit les étoffes dites peluches, pour la confection des chapeaux de soie ; Orléans, Condom et, aux environs de Paris, Rueil et Chatou, font des bonnets grecs ou fez ; Toulon, Limoges, Lille font des casquettes.

(Voir la carte nº 17.)

194. **La ganterie.** — La *ganterie* comprend : 1º les gants de peau, en chevreau, en agneau, en daim ; 2º les gants

tricotés ou drapés. Les seconds sont des articles de bonneterie. La fabrication des premiers, qui emploie pour matière première non plus les fibres textiles, mais les peaux de certains animaux, mégissées ou chamoisées, a pour siéges principaux : en premier ordre, *Paris* et *Grenoble ;* en second ordre, Chaumont, Saint-Julien (Haute-Vienne) ; puis, Lunéville et Niort qui fabriquent des gants d'agneau, Rennes qui fabrique des gants de daim, Nancy, Blois, Vendôme.

195. **La chaussure.** — La *chaussure* emploie aussi pour principale matière les peaux à l'état de cuir fort, souple ou verni ; elle est cousue ou clouée. L'industrie de la chaussure cousue appartient en général à la petite industrie ; elle est exercée dans toutes les villes pour la consommation des habitants, et devient l'objet d'un commerce important dans quelques grandes villes, telles que *Paris*, au premier rang, Bordeaux, Marseille, Nantes, Fougères, au second. L'industrie de la chaussure clouée et vissée appartient à la grande industrie, et est exercée à *Paris*, à Liancourt (Oise), à Blois, à Angers, à Romans (Isère).

La fabrication des *sabots* et des galoches, chaussures de bois, a une importance non moins grande. Elle a lieu généralement dans les forêts ; mais les sabotiers viennent vendre leurs produits au marché de la ville, ou plus souvent travaillent à façon pour le compte de marchands urbains. C'est pourquoi le commerce des sabots représente un chiffre d'affaires considérables à *Paris*, à *Nantes*, à Fougères, à Alençon, à Limoges, à Aurillac, à Lyon, etc.

196. **La bijouterie, la joaillerie et l'horlogerie.** — La *bijouterie*, consistant dans la fabrication d'objets d'or ou d'argent, ornés de ciselures, d'émaux, de pierres précieuses, tels que bagues, bracelets, boucles d'oreilles, et la *joaillerie*, consistant dans la monture des pierres précieuses, surtout du diamant, dont elle compose des colliers, des diadèmes, des boucles d'oreilles, sont deux industries très-voisines qui travaillent pour la toilette, principalement pour la toi-

lette des femmes. Aucune ville de France, à cet égard, n'approche de PARIS. Nos plus grandes villes, Lyon, Marseille, viennent bien loin derrière lui.

Le travail du lapidaire se lie intimement à celui du bijoutier et du joaillier ; il est pratiqué surtout à *Paris* et dans le Jura, principalement à Septmontel.

Il en est de même de l'*horlogerie* qui fabrique les montres ; celle qui fabrique les pendules, associée à la fabrication des bronzes d'ornement, est encore une industrie de luxe qui a son siége à *Paris*. Immédiatement après Paris, se place, dans l'industrie des montres, BESANÇON. Mais ces deux villes ne fabriquent pas elles-mêmes les pièces du mécanisme ; elles les reçoivent de toutes les hautes vallées du Jura pour les montres, de Morez pour les grosses horloges murales, de Cluse (Haute-Savoie) pour certaines pièces détachées, naguère du grand établissement de Beaucourt (Alsace) pour les montres et les pendules, de Saint-Nicolas d'Aliermont (Seine-Inférieure) pour les pendules, de Montbéliard.

197. La parfumerie. — La *parfumerie* est une des industries qui concourent à la toilette ; les savons, les pommades, les essences parfumées sont ses principaux articles. C'est pourquoi elle est exercée à *Paris*, centre des fabrications de luxe, ainsi que dans sa banlieue, Neuilly, etc., et en *Provence*, principalement à Nice, à Grasse, à Marseille, où sont les savons et les fleurs. A ces noms on peut ajouter celui de Nantes.

### 5e section.

## LE LOGEMENT ET L'AMEUBLEMENT.

(Voir la carte no 17.)

198. Le bâtiment. — Après l'alimentation qui entretient la vie, et le vêtement qui défend le corps contre le froid, vient, dans l'ordre logique, le logement qui l'abrite d'une

manière plus complète ; dans la réalité, ces trois besoins sont satisfaits simultanément par les trois principaux groupes des industries humaines. Le groupe du *bâtiment* doit ses matières premières à l'exploitation des forêts et des carrières, aux forges et aux fabriques de quincaillerie, qui lui fournissent le bois, la pierre, le marbre, la brique, le ciment, le fer et les ferrures (Voir § 160 à 165). Il occupe un nombre considérable de bras, et comprend une très-grande variété de professions, charpentiers, tailleurs de pierre, maçons, sculpteurs, fumistes, couvreurs, menuisiers, serruriers, peintres, etc., qui travaillent, du moins dans les villes, sous la direction et d'après les plans d'un architecte.

C'est une industrie qui est pratiquée partout où il y a des maisons à construire ou à réparer, et qui, par conséquent, est surtout active dans les grandes villes, comme *Paris*, *Lyon*, *Marseille*, *Bordeaux*, *Lille*, Toulouse, Rouen ; mais, étant exercée sur place et par un grand nombre de métiers divers, elle ne saurait, malgré son importance, donner naissance à de grandes manufactures.

**199. La tapisserie et les papiers peints.** — Quand la maison est construite, on revêt les murailles intérieures de peintures, de tapisseries ou plus souvent de papiers peints. La peinture se fait sur place ; nous avons parlé des tapisseries (Voir § 187) ; quant aux *papiers peints*, qui ont une grande analogie avec les étoffes peintes, on les fabrique à *Paris*, à *Lyon*, à Metz, à Caen, à Toulouse, à Épinal, au Mans. L'Alsace (fabriques de l'île Napoléon et de Rixheim) que les toiles peintes ont conduite à s'occuper de cette industrie, nous en fournissait beaucoup.

**200. Les meubles.** — Les maisons sont ensuite garnies, par ceux qui les habitent, de meubles que fournit en majeure partie l'ÉBÉNISTERIE. L'ébénisterie constitue donc une industrie très-importante qui, dans les villages et dans un grand nombre de petites villes, se confond avec la menuiserie, mais qui, à PARIS, occupe presque entièrement la population ouvrière de tout un grand quartier (le faubourg

Saint-Antoine) et qui, depuis quelques années, s'est développée dans un certain nombre de grandes villes, *Bordeaux*, *Lyon*, Nantes, Troyes, Saint-Quentin, etc.

Elle s'inspire de l'architecture et comprend la fabrication des meubles courants dans lesquels le bon marché nuit parfois à la solidité, et des meubles de luxe qui, sous le rapport du goût et de la perfection du travail, ont fait, depuis une vingtaine d'années, de très-notables progrès. L'ébénisterie de luxe constitue aujourd'hui à Paris une véritable industrie artistique qui emploie non-seulement tous les bois exotiques et indigènes, vernis ou mats, unis ou sculptés, mais les marbres, les pierres précieuses, les mosaïques, les faïences, les bronzes et les cuivres dorés, fondus et ciselés, les tapisseries, les étoffes de tenture, et qui les marie avec un talent égal à celui des plus célèbres ébénistes des siècles passés. Ses produits sont très-chers ; mais elle a, pour la consommation générale, le mérite de donner des modèles et une direction à l'ébénisterie courante.

Aux meubles se rattachent les appareils de chauffage en fonte qui sont une annexe de la quincaillerie et que fabriquent *Paris*, *Lille*, *Lyon*, Coutances, Guise (Aisne).

Dans la catégorie des articles de mobilier, rentrent :

La *vannerie* que l'on fait avec de l'osier tressé ou d'autres bois flexibles et légers ; on fabrique, 1° la grosse vannerie dans un grand nombre de campagnes, principalement dans le nord du département de l'*Aisne* (à Origny-en-Thierache, etc.) et dans tous les centres de culture maraîchère, à *Montreuil* (Seine), etc. ; 2° la vannerie fine, à *Paris*.

La *tabletterie*, comprenant une foule de petits objets, peignes, tabatières, jeux divers, boîtes, statuettes d'ivoire, etc., dont le centre principal est à Paris et que l'on fabrique à *Saint-Claude* (Jura), dans les Vosges, dans le département de l'Eure, à *Dieppe*, où le travail de l'ivoire date des voyages des Dieppois sur la côte de Guinée ; à Rennes, à Sarreguemines, etc.

201. La céramique. — La CÉRAMIQUE fournit au mobilier tous les vases, plats, assiettes, objets divers en terre cuite, vernissée ou non vernissée, qui servent aux travaux industriels, aux usages domestiques et à l'ornementation. Elle a, par conséquent, une importance considérable, et de tout temps les hommes l'ont pratiquée. Elle comprend divers genres de produits dont les principaux sont :

1° Les *poteries* proprement dites ou poteries communes, faites avec l'argile (Voir § 153), qui sont, les unes sans couverte, les autres avec couverte, couverte transparente d'oxyde de plomb (Voir § 157), ou couverte opaque d'oxyde d'étain, et qui comprennent, d'une part, les briques, les tuiles, etc. ; d'autre part, les ustensiles de cuisine, marmites, poêlons, etc. Les *briques de Bourgogne* et les briques creuses de Paris sont les plus renommées ; sur les *bords du canal du Centre*, dans la *Flandre* et la Picardie, on fabrique beaucoup de briques, de tuiles, et de poteries.

2° Les *grès* qui peuvent être aussi avec ou sans couverte, grossiers ou fins, les premiers donnant des cruches, bouteilles, terrines, etc., les autres, des articles de luxe susceptibles de recevoir une riche décoration.

3° Les *faïences* qui sont des poteries fines fabriquées avec de l'argile plastique et recouvertes d'un émail opaque et qui comprennent la faïence commune, poêles, plaques de cheminées, etc., et la faïence fine, dite, dans certains cas, porcelaine opaque, assiettes, vases, etc. ; cette dernière est susceptible de recevoir les décorations les plus artistiques et est rentrée aujourd'hui en faveur, après avoir fait, au XVIe siècle, la gloire de Bernard Palissy et des Italiens.

4° Les *porcelaines* dont la matière principale est le kaolin et qui ont la qualité distinctive d'offrir une pâte blanche et, après la cuisson, à demi transparente ; elles comprennent le biscuit ou porcelaine non recouverte d'émail, et la porcelaine dure qui est recouverte d'un émail transparent ; c'est elle qui, à l'état de porcelaine blanche ou de porce-

laine décorée, donne, surtout pour les services de table, les produits les plus beaux et les plus recherchés.

La *porcelaine tendre*, qu'on fabrique en France avec certains mélanges de silice et de carbonate de chaux et de potasse, sans addition de kaolin, rivalise aujourd'hui avec la porcelaine dure pour la décoration.

Les matières premières sont donc fournies par les car-

Fig. 61. — Atelier de potier.

rières et par l'industrie chimique. Le travail consiste d'abord à façonner les pâtes : c'est l'œuvre du potier qui fait tourner sur sa roue et pétrit l'objet pour lui donner la forme voulue (Voir la fig. 61), ou qui applique sur un moule la pâte ramollie. Quand l'objet a reçu sa forme, on le porte dans des fours où, soumis à une très-haute température pendant

plusieurs jours, il est cuit. On le recouvre ensuite de sa glaçure, on le dore, on le peint et on le remet au four pour faire fondre et adhérer l'émail et les couleurs.

Les poteries communes, étant d'un usage général et trouvant partout leurs matières premières, sont fabriquées dans un très-grand nombre de lieux.

Les grès se font à *Paris*, près de *Beauvais* (la Chapelle-aux-Pots, etc.), dans la Picardie, dans Saône-et-Loire, dans certaines vallées des Vosges (Lunéville, etc.).

Les faïences fines se font à *Paris*, à *Montereau* (Seine-et-Marne) et *Creil* (Oise), à Choisy-le-Roi (Seine), à Gien (Loiret), à Bordeaux, à Bayeux (Orne), à Grigny, à Arboras (Rhône), à Langeais, près de Tours, etc. Nous avons perdu avec Sarreguemines un des centres principaux de cette fabrication.

Les porcelaines se font à PARIS qui cuit moins la porcelaine qu'il ne décore les porcelaines blanches venues des autres fabriques; à SÈVRES où se trouve la manufacture impériale qui, comme les Gobelins, ne travaille guère que pour les souverains, mais qui fournit des modèles et des directions à l'industrie céramique tout entière; à LIMOGES et aux environs, où la proximité du kaolin (Voir § 153) a donné naissance à cette industrie; dans le *Berry* et la Nièvre (Vierzon, Mehun, Decize, Champroux) où la découverte récente du kaolin et la présence de la houille ont créé la fabrication des articles courants.

202. **La verrerie.** — La VERRERIE est une industrie du même genre. Sa principale matière est le sable ou silice; elle le recherche très-pur; elle le fond avec un mélange de sulfate de soude ou de potasse, de carbonate de chaux, et, dans certains cas, d'argile (1), elle en fait du verre; avec le carbonate de potasse et l'oxyde de plomb, elle en fait du cristal.

Elle prend dans le creuset un peu de verre au bout d'un tube, le gonfle en soufflant pour en fabriquer des ballons,

1. Pour faire du verre à bouteilles, par exemple.

des bouteilles, des cylindres, qu'elle coupe et étend en forme de vitre.

Elle le souffle dans un moule pour en fabriquer des carafes, des verres, tous les articles courants désignés sous le nom de gobeleterie; elle le coule en grande masse sur des tables de fonte pour fabriquer des glaces qu'ensuite on polit et on étame. Elle manie de la même manière le cristal et en fabrique des objets analogues à ceux de la gobeleterie, mais plus beaux et le plus souvent ornés de tailles faites à la meule ou de gravures.

La verrerie consomme, comme la céramique, beaucoup de combustible. C'est pourquoi elle plaçait autrefois ses fabriques dans les régions boisées et les place généralement aujourd'hui près des mines de houille.

C'est en effet à côté du charbon de terre qu'on trouve les principaux groupes de verreries communes, celles qui font les bouteilles et les vitres : dans les houillères du *Nord*, à Fresnes, à Anzin, à Aniche, etc.; dans les houillères du *Centre*, à Vierzon, à Chagny, à Blanzy, à Épinac, etc.; dans le bassin de la Loire, à *Rive-de-Gier*, à Saint-Étienne, à Givors; dans le bassin d'*Alais*, à Alais, etc. Forbach, que nous avons perdu, était un des centres de cette industrie. Dans les parties boisées de la *Seine-Inférieure*, de l'*Orne*, de l'*Aisne* (Folembray, Prémontré, etc.), on trouve aussi un assez grand nombre de verreries (1).

La gobeleterie se fait très-souvent dans les mêmes fabriques, plus particulièrement à proximité des belles forêts des *Vosges*, à Meisenthal, près Saint-Louis (Moselle), à Vallerysthal, près Saint-Quirin (Meurthe), à Planchotte (Vosges), à Treslon, à Trois-Fontaines (verres de montre), etc.

La cristallerie compte deux grands établissements : *Baccarat* (Meurthe) et *Clichy* (Seine); nous avons perdu

1. Dans les forêts du département de l'Aisne, près de la frontière belge, se trouve la verrerie de *Quiquengrogne*, qui, fondée en 1290, est la plus ancienne que l'on connaisse en France.

Saint-Louis (Moselle) qui formait le troisième; en second ordre sont Pantin (Seine), Fourmies (Nord), etc.

Les glaces viennent surtout du grand établissement de *Saint-Gobain,* fondé sous le règne de Louis XIV, dont Chauny (Aisne) et naguère Cirey, aujourd'hui perdu, sont des dépendances; Aniche (Nord), Montluçon (Allier), Saint-Quirin (Meurthe), etc., ne sont qu'au second rang.

203. **Le bronze et l'orfévrerie.** — L'*orfévrerie* qui fabrique des pièces destinées au service de la table, couverts, plats, cafetières, etc., en or et plus souvent en argent, et le *bronze*, qui fabrique en bronze des flambeaux, des lampes, des garnitures de pendule, statuettes, etc., sont encore des industries de luxe, exigeant la coopération d'un grand nombre d'artistes et d'ouvriers d'élite, modeleurs, fondeurs, ciseleurs, ajusteurs, etc. : c'est pourquoi elles sont presque exclusivement pratiquées à PARIS.

204. **La coutellerie.** — La *coutellerie*, qui fournit couteaux de table, couteaux de poche, canifs, rasoirs, ciseaux, etc., a pour centres *Thiers* (Puy-de-Dôme), qui fait les articles à bas prix (12 millions d'affaires), *Nogent* (Haute-Marne) et *Châtellerault* (Vienne), qui font toute espèce d'articles ordinaires (Voir § 151) ; *Paris* fait les montures et les articles d'une qualité supérieure; Saint-Étienne et Nontron fabriquent en quantité considérable de grossiers couteaux de poche à manche de bois, dits eustaches.

### 6e section.

## LE TRANSPORT.

205. **Les constructions navales.** — Le transport par eau se fait au moyen de bateaux et de navires.

Les bateaux en bois destinés à la navigation fluviale sont construits presque partout où la nature a rassemblé une forêt et un fleuve sur lequel le commerce est actif, à Compiègne par exemple ; les bateaux en fer sont construits par les usines (Voir § 162) qui sont à proximité d'un fleuve

fréquenté ; c'est une fabrication importante, mais disséminée sur un grand nombre de points.

Au contraire, la construction des navires destinés à la navigation maritime est concentrée sur certains points, dans les ports et dans quelques grandes usines. On construisait autrefois uniquement en bois ; on construit aujourd'hui en bois, en bois et en fer, et tout en fer. Les grands navires à vapeur de fabrication récente sont tout en fer, parce que l'emploi du fer permet de donner à la coque une forme beaucoup plus allongée que l'emploi du bois, et qu'il favorise, par suite, la vitesse, tout en augmentant la solidité et la capacité intérieure sous un même volume. C'est en grande partie à l'usage de l'hélice qu'est dû ce changement dans la forme des navires.

L'hélice, appliquée aux navires de guerre, a amené un changement non moins important, au point de vue industriel comme au point de vue politique : la construction des navires cuirassés, c'est-à-dire protégés par d'énormes plaques de fer aciéré dont l'intérêt de la défense tend à augmenter l'épaisseur à mesure que l'intérêt de l'attaque augmente la grosseur des canons et la puissance des boulets

(Voir la carte n° 15.)

La construction des navires en bois a lieu exclusivement dans les ports, ainsi que le montage des navires en fer. La construction des machines à vapeur, de certaines pièces des navires en fer et des blindages se fait, soit dans les ports, soit dans de grandes usines de l'intérieur.

Au premier rang sont les grands ateliers de l'Etat établis dans nos cinq ports de guerre, *Cherbourg*, *Brest*, *Lorient*, *Rochefort* et *Toulon*, et, dans l'intérieur, à *Indret* (Loire-Inférieure) et à la *Chaussade* (Nièvre).

L'industrie privée compte, parmi ses centres les plus importants, *le Havre*, *Saint-Nazaire*, *Bordeaux*, *Marseille*, *la Ciotat* (Bouches-du-Rhône), la *Seyne* (Var), où l'on construit

surtout en fer, *Dunkerque*, *Saint-Malo*, *Nantes*, *Bayonne*, *Cette*, où l'on construit surtout en bois.

Le *Creusot* et *Rive-de-Gier* travaillent pour la marine, marchande ou militaire.

Indépendamment de sa marine de guerre, la France possède environ cinq cents bateaux à vapeur.

(Voir la carte nº 17.)

206. **La sellerie et la carrosserie.** — Le transport par terre se fait au moyen de voitures ou chariots traînés par des chevaux et au moyen des chemins de fer. L'emploi des chariots et voitures donne naissance à l'industrie du maréchal ferrant, exercée partout où il y a des chevaux à ferrer, à celle du charron, du bourrelier, exercée aussi dans toutes les villes et bourgs. La *sellerie* et la *carrosserie* de luxe sont encore des industries propres à *Paris ;* quelques autres grandes villes, comme Lille, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Caen, Dijon, etc., ont aussi des ateliers de carrosserie.

207. **Le matériel des chemins de fer.** — Le matériel du transport sur les chemins de fer donne naissance à deux industries distinctes, qui sont toutes deux exercées dans de grands établissements particuliers ou dans des ateliers appartenant aux compagnies de chemins de fer elles-mêmes et placés près de leurs têtes de ligne : la fabrication des locomotives et la fabrication des voitures.

La locomotive est cette machine à vapeur, bien connue, qui entraine les traîns sur les rails ; nous ne pouvons ici la décrire, mais nous la représentons, comme un des outils les plus perfectionnés dont se serve l'homme (Voir, p. 242, la fig. 62, rep. une locomotive à grande vitesse). On les fabrique à *Paris*, au *Creusot*, à *Fives*, faubourg de Lille. Naguère, Mulhouse nous en fournissait beaucoup. La France emploie environ 4,000 locomotives.

Les voitures et wagons sont fabriqués à *Paris*, à Mulhouse et à Lyon.

Il ne faut pas juger de l'industrie du transport par la

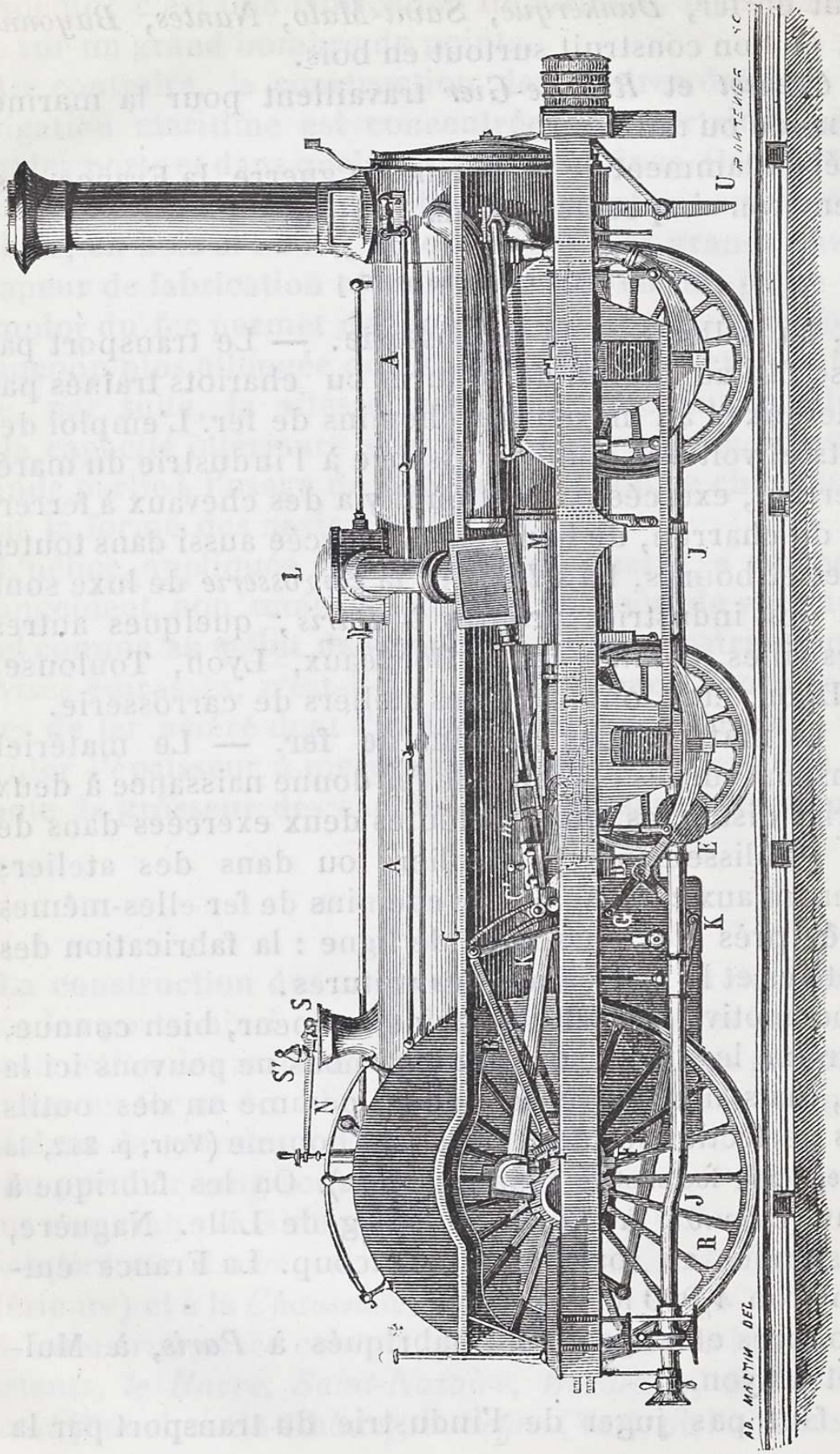


Fig. 62. — Locomotive. Long. 4 mètres.

brièveté de cette énumération, qui ne comprend que le matériel et qui aurait presque pu figurer, à titre d'outillage, dans les industries préparatoires; c'est parce que la plupart des industries fournissent les *produits* que nous avons énumérés, et que le transport consiste à rendre des *services* dont il sera parlé dans la partie du commerce.

7e section.

## LES BESOINS INTELLECTUELS.

208. L'instruction. — On se ferait une idée encore plus inexacte du nombre d'activités employées à satisfaire les *besoins intellectuels*, si l'on en jugeait par l'énumération suivante. C'est que l'esprit, pour s'instruire ou pour se récrér, doit être en communication avec d'autres esprits, et que ces besoins sont satisfaits, par conséquent, beaucoup plus par des *services personnels* que par des produits matériels, sortis d'une fabrique quelconque. Ils sont satisfaits, au premier chef, par les instituteurs et institutrices de nos nombreuses écoles primaires, par les professeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, par les maîtres enseignant la musique et les beaux-arts et par les travaux des savants (voir la 8e section de la dixième partie). Les objets matériels dont ils se servent ne sont que secondaires.

209. La papeterie. — Le plus important de tous est le PAPIER, que l'on fabrique avec des chiffons, quelquefois avec diverses fibres textiles, avec de la paille et même avec du bois broyés et réduits en pâte, puis coulés en lames minces, et séchés. Le papier est fabriqué soit à la cuve, c'est-à-dire à la main, soit à la mécanique, dans de grands établissements; cette dernière fabrication est de beaucoup la plus importante. Le papier à écrire doit être collé.

Le *carton* est fait, soit avec de la pâte comme le papier, soit avec plusieurs feuilles de papier collées ensemble.

On compte en France beaucoup de papeteries; les plus importantes sont à *Angoulême*, à *Annonay* (Ardèche), à

Rives (Isère), à la Souche (Vosges), à Essonnes, au *Marais* et à Sainte-Marie (Seine-et-Marne), à la Haye-Descartes (Indre-et-Loire), à Saint-Omer, l'Alsace méridionale (Rixheim, île Napoléon) nous fournissait beaucoup de papier.

*Paris* est le centre principal de la vente des papiers et de la fabrication des articles de bureau, qui sont une dépendance de la papeterie.

210. L'imprimerie. — L'IMPRIMERIE, qui a servi plus que toute autre industrie humaine au développement des intelligences, reproduit mécaniquement l'écriture et répand la pensée et l'instruction avec une profusion dont, en France seulement, plusieurs millions de copistes, travaillant assidûment, ne parviendraient pas à approcher. Elle consiste à assembler, pour former les mots et les pages, de petites tiges de métal ou caractères, portant chacune à son extrémité une lettre marquée en relief et à l'envers, à enduire d'encre cet assemblage ou composition, et, à l'aide d'une presse à bras ou plus souvent d'une presse mécanique, à tirer, c'est-à-dire à imprimer sur des feuilles de papier la composition à un nombre d'exemplaires aussi grand qu'on le veut, et cela en moins d'une minute pour chaque feuille. Après l'impression, les caractères, que fabrique à très-bon marché, à l'aide d'un moule, le fondeur en caractères, sont disjoints et remis à leur place pour servir à d'autres impressions.

PARIS est de beaucoup le siége le plus important de cette industrie; mais on imprime pour le compte de Paris dans un certain nombre de villes des départements voisins, à *Saint-Germain*, à *Corbeil*, à *Orléans*, etc. Après Paris, on peut citer *Tours*, *Rouen*, *Lille*, *Lyon*, *Limoges*, *Rennes*. Il faudrait citer aussi Strasbourg.

L'entreprise de la publication des livres est faite ou par les *auteurs* directement, ou par les *éditeurs* qui se trouvent dans les villes que nous venons de citer ; la vente en détail se fait par les *libraires*, qui se trouvent dans presque toutes les villes de France. La production annuelle est d'environ

20,000 volumes, brochures ou feuilles, dont 12,000 publiés à Paris ; il faut y ajouter les journaux de toute espèce, au nombre de plus de 1,000, dont près de 600 publiés à Paris.

Les *plumes de fer* viennent principalement de *Laigle* et de Boulogne.

211. La gravure. — La reproduction des dessins et des cartes se fait soit par la *gravure*, sur cuivre (gravure en taille-douce), et sur bois, soit par la *lithographie*, c'est-à-dire par le dessin fait avec certain crayon sur une pierre lithographique (Voir § 149). Le tirage se fait d'une manière particulière pour chaque genre.

Le siége principal de cette industrie est encore PARIS ; cependant elle est exercée dans la plupart des grandes villes d'imprimerie, et, pour l'imagerie en particulier, c'est-à-dire pour les images communes, à ÉPINAL et à Metz que nous avons perdu.

La *photographie*, c'est-à-dire la reproduction des images par l'action du soleil sur du papier convenablement préparé, a aussi Paris pour centre principal ; mais cette industrie récente s'est répandue promptement dans presque toutes les villes, grandes ou petites.

212. Les instruments de précision. — Les *instruments de précision* dont se servent les savants, surtout les astronomes et les physiciens, sont fabriqués à *Paris ; Saint-Gobain* (Aisne) fournit les verres d'optique, et quelques départements, comme le Jura, les travaillent dans les articles communs, en concurrence avec Paris.

213. Les instruments de musique. — Les *instruments de musique* que l'on divise en instruments à cordes, pianos, violons, etc., et en instruments à vent, comprenant les orgues, les instruments en bois, flûtes, hautbois, et les instruments en cuivre, trombones, etc., ont encore pour siége principal de fabrication et de vente en tout genre *Paris ; Château-Thierry* vient au second rang ; Lyon, Mar-

seille, Nancy, Toulouse, Bordeaux fabriquent des pianos ; *Mirecourt* fait généralement la lutherie commune.

214. **Les musées et théâtres.** — A la satisfaction des besoins intellectuels se rattachent les grands *monuments* de l'architecture qui frappent tous les yeux et qui, dans chaque siècle, donnent une direction générale aux arts du dessin et aux industries qui en dépendent ; les *musées*, qui rassemblent pour l'instruction particulière des artistes, quelquefois des archéologues, et pour l'éducation du goût public, les chefs-d'œuvre de la sculpture, de la peinture, de la gravure, les curiosités des temps passés, etc. ; et les *théâtres*, qui récréent l'esprit.

Au premier rang sous tous les rapports est PARIS. Paris possède, dans ses monuments et jusque dans ses ruines anciennes ou récentes, des souvenirs et des œuvres remarquables du style de toutes les époques, depuis les *Thermes* de Julien jusqu'à l'*Opéra ;* on remarque surtout, dans le style ogival, la cathédrale dédiée à *Notre-Dame* et la *Sainte-Chapelle ;* dans le style de la renaissance, le *Louvre ;* dans le style de Louis XIV, la *porte Saint-Denis*, les *Invalides* et la colonnade du Louvre ; dans le style de Louis XV, le garde-meuble ; dans le style moderne, l'*arc de triomphe de l'Étoile*, etc. Paris possède dans ses nombreux musées plus de richesses qu'aucune autre ville du monde, et, sous le rapport des chefs-d'œuvre de la peinture, ne le cède qu'à une ou deux villes d'Italie ; il possède aussi de nombreux théâtres, à plusieurs desquels l'État donne une subvention dans le but de favoriser la musique ou l'art dramatique.

Les grandes villes, tout en restant bien loin de Paris, ont aussi leur musée et leur théâtre. On cite le grand musée historique de *Versailles*, les musées de Lyon, de Rouen, d'Orléans, de Dijon, de Besançon, de Bordeaux, etc.

Parmi les plus beaux monuments sont les cathédrales, celles de *Reims*, d'*Amiens*, de *Rouen*, de *Chartres*, de *Beauvais*, etc. (ajoutons, malgré la séparation qui a eu lieu,

celle de Strasbourg) ; les châteaux royaux, *Versailles*, *Saint-Germain* (Seine-et-Oise), *Blois*, *Chambord* (Loir-et-Cher), etc. ; les restes de l'antiquité romaine, le pont du Gard, les arènes de Nîmes, celles d'Arles, etc.

**215. Le résumé de la production industrielle.** — Il est plus difficile encore pour l'industrie que pour l'agriculture de donner une idée approximative du montant de la valeur totale de la production. Le recensement dans chaque industrie particulière, pût-il être fait avec exactitude, ne fournirait pas les éléments d'un total, parce que le produit de telle industrie devient, dans telle autre, matière première ou moyen de fabrication et que la valeur de chaque produit se compose ainsi en grande partie d'autres valeurs déjà mises en ligne de compte. On estime cependant la production industrielle à un total de douze à quinze milliards, somme probablement inférieure de quelques milliards à celle de la production agricole.

Nous avons recueilli sur certaines industries particulières des renseignements plus exacts. Ainsi, la France produit 12 millions de tonnes de houille, plus de 1 million de tonnes de fonte ; elle emploie en machines à vapeur une force de 675,000 chevaux : elle consomme plus de 50 millions de kilogrammes d'acide sulfurique ; elle produit plus de 200 millions de kilog. de sucre, et une valeur approximative de 3 milliards en tissus de tout genre. Comparés à ceux du commencement du siècle, ces chiffres témoignent incontestablement d'un très-grand progrès dans la production industrielle (1). Le nombre croissant des brevets d'invention, qui est de près de 6,000 par an, peut servir aussi à donner quelque idée de notre activité industrielle. (V. *Tabl. de stat.*, n° 31.)

1. Au commencement du siècle, la France produisait moins de 900,000 tonnes de houille, de 100,000 tonnes de fonte, possédait moins de 1,000 chevaux-vapeur, consommait à peine 1 ou 2 millions de kilogrammes d'acide sulfurique, ne fabriquait pas de sucre, et la valeur des tissus n'était guère supérieure à 800 millions.

Cette production est inégalement répartie sur notre territoire. Les industriels s'y groupent en obéissant à deux sortes d'attractions :

1° *Les industries extractives sont nécessairement fixées par la constitution géologique du sol;* c'est pourquoi on trouve les exploitations de mines dans le voisinage des terrains granitiques, des montagnes, Vosges, Alpes, Pyrénées, et sur les flancs du Massif central, les exploitations de minerais de fer principalement dans les terrains jurassiques, et les exploitations de carrières dans divers terrains, selon la nature des matériaux, surtout dans les terrains jurassiques et tertiaires.

Les hauts-fourneaux, les fabriques de poterie et de verrerie, consommant une quantité considérable de combustible, obéissent à la même attraction et se trouvent pour la plupart près des houillères et des forêts.

Certaines fabriques et manufactures se portent soit du côté où le combustible est à bon marché, comme tant d'industries dans la Flandre, soit du côté où existe la matière première, comme les tissages de lin dans le Nord, les savonneries en Provence, les usines de cuivre dans certains ports, soit du côté où les cours d'eau fournissent la force motrice, comme dans les vallées de l'Alsace.

Ces diverses attractions peuvent être dites *attractions naturelles*.

2° *Les industries manufacturières se portent de préférence là où elles trouvent les plus faciles débouchés;* c'est pourquoi Paris, le plus grand foyer de la consommation française en tout genre, réunit dans ses murs ou dans sa banlieue tous les genres de production manufacturière.

Une industrie très-importante fait naître à côté d'elle d'autres industries, parce qu'elle leur fournit un débouché ou parce qu'elle stimule le génie des habitants : c'est ainsi que l'Alsace fait des machines et tisse la soie.

Ces attractions peuvent être dites *attractions sociales*.

Des unes et des autres voici ce qui résulte : très-grande

activité industrielle dans toute la *région Nord-Ouest*, y compris Paris, où la plupart des industries, principalement les industries métallurgiques et textiles, sont exercées; grande activité dans le *Nord-Est*, où sont principalement l'industrie du fer et l'industrie cotonnière; très-grande activité dans le *Lyonnais*, où sont Lyon et le bassin houiller de la Loire; activité moins variée dans le *Berry* et le *Nivernais*, où l'on fait du fer et des poteries; activité médiocre dans le *Sud-Est*, où le tissage de la soie et de la laine et la savonnerie sont les plus importantes occupations; industrie très-peu développée dans la *région du Sud-Ouest;* industrie presque nulle sur les plateaux granitiques du *Centre* et de la *Bretagne*.

---

# SIXIÈME PARTIE.

## LE COMMERCE.

216. Le commerce. — Le COMMERCE a pour objet de livrer à la consommation, en lieu et en temps opportun, les produits de l'agriculture et de l'industrie. On l'appelle quelquefois industrie commerciale, parce qu'il est, en effet, une des formes de l'activité humaine appliquée à la satisfaction de nos besoins. Il consiste tantôt dans le transport des marchandises du lieu qui les produit au lieu où le besoin de les posséder se fait sentir, tantôt dans la simple accumulation de ces marchandises entre les mains du négociant qui les conserve jusqu'au moment où les consommateurs les viendront acheter.

Il s'exerce, soit sur les produits de l'agriculture et de l'industrie indigènes, en donnant lieu aux échanges de produits entre concitoyens, et, dans ce cas, il s'appelle le *commerce intérieur ;* soit sur les produits des contrées étrangères, apportant à la France, en échange de ses propres produits, les denrées des régions tropicales, les métaux, les objets qu'elle ne fabrique pas ou qu'elle fabrique moins bien, et, dans ce cas, il s'appelle le *commerce extérieur*.

Le commerce consistant dans l'échange, c'est-à-dire dans le transfert de la marchandise des mains d'un propriétaire entre les mains d'un autre propriétaire, et étant le plus souvent accompagné du transport d'un lieu en un autre

ne saurait se passer de *moyens de communication*, les uns servant à l'échange même et comprenant les *monnaies et mesures*, les autres servant au transport et comprenant les *voies de communication* tracées par les hommes sur la terre ou sur ses cours d'eau et la *navigation* sur la mer.

### 1re section.

## LES VOIES DE COMMUNICATION.

217. Les routes. — « Les rivières sont des chemins qui marchent, » a écrit avec raison Pascal, c'est-à-dire de grands chemins aplanis sur lesquels, à la descente, le courant pousse et conduit de lui-même les fardeaux. Comme la nature en a fait les frais, l'homme, dans les sociétés les plus grosièrss, les trouve et en profite : c'est le long des fleuves que le commerce a commencé.

Mais les fleuves ne conduisent pas partout. Il a d'abord fallu relier par des routes de terre un fleuve à l'autre, puis une ville à une autre dans une même plaine, et les ROUTES, que l'on peut tracer en tous sens, sont devenues, dans nos contrées, à la seconde période de la civilisation commerciale, la voie de communication la plus ordinaire. Elles forment encore, avec les fleuves et rivières, un des éléments les plus importants de notre viabilité. Le réseau de grandes routes actuelles a été commencé, au XVIIIe siècle, sous l'administration du contrôleur général Orry et organisé par le décret impérial de 1811 ; celui de nos chemins vicinaux l'a été par la loi de 1836.

On divise les routes en plusieurs catégories correspondant à divers modes d'entretien :

1° Les *routes nationales* entretenues aux frais de l'État par l'administration des ponts et chaussées (Voir la 4e section de la 9e partie), parce que ce sont de grandes routes sillonnant la France ou intéressant toute la France; elles ont une longueur d'environ 35,000 kilomètres ;

2° Les *routes départementales*, entretenues aux frais des départements, des arrondissements ou de certains groupes de communes, et ayant une longueur de 45,000 kilomètres ;

3° Les *chemins vicinaux*, entretenus par les communes ou par certains groupes de communes intéressées, à l'aide des budgets communaux et des prestations, et se subdivisant en chemins de grande communication (environ 80,000 kilom.), presque tous empierrés et bien entretenus, chemins d'intérêts communs (environ 75,000 kilom.), empierrés en majeure partie, et chemins vicinaux ordinaires (environ 350,000 kilom.), dont plus de la moitié est à l'état de sol naturel, c'est-à-dire n'est ni construite ni entretenue.

Il existe quelques catégories moins importantes : les anciennes routes stratégiques en Vendée, les routes forestières en Corse, les routes agricoles dans la Sologne, les Landes, etc., les routes thermales, conduisant aux établissements de bains situés en général dans les montagnes, et les chemins ruraux, c'est-à-dire les chemins, rarement entretenus, qui servent aux exploitations rurales.

218. **La canalisation.** — Les routes n'ont pas fait abandonner les rivières ; à mesure que la richesse et la sollicitude pour le commerce ont fait construire des chemins, ils ont poussé également à améliorer les voies fluviales, et, pour cela, à établir des chemins de halage, à approfondir le chenal, etc. Les principaux inconvénients de ces voies fluviales consistent dans l'irrégularité du régime des eaux, dans la difficulté de remonter un courant rapide, dans l'impossibilité de faire passer les bateaux et leur chargement du bassin d'un fleuve dans un autre bassin : on y a remédié au moyen des CANAUX.

Un canal est une rivière artificielle, c'est-à-dire un large fossé creusé de main d'homme dans lequel on a amené l'eau; mais c'est une rivière dans laquelle on maintient un niveau d'eau à peu près constant, et dont on modère le

courant par une pente calculée et, le plus souvent, par des écluses.

Les *écluses* sont d'invention moderne. C'est le grand peintre Léonard de Vinci qui, au XVI^e siècle, en a appris l'usage aux Français, et ce sont elles qui ont rendu possible la réunion, à l'aide d'une rivière artificielle, de deux bassins fluviaux séparés par un dos de terrain. Elles consistent en un bassin assez grand pour porter bateau, assez petit pour ne pas contenir trop d'eau, et muni de deux portes, l'une communiquant avec la partie supérieure du canal, l'autre avec la partie inférieure. Quand les deux portes sont fermées, l'écluse fait fonction de barrage et arrête le courant supérieur, pendant qu'une autre écluse, placée plus bas, arrête le courant de la partie inférieure. Quand on ouvre la porte communiquant à cette dernière partie, le même niveau s'établit promptement entre le bassin de l'écluse et le canal inférieur. Le bateau entre sans effort; la porte est fermée, et bientôt après, on ouvre, avec certaines précautions, la porte opposée: l'eau monte dans le bassin, arrive au niveau du canal supérieur, et, sans effort encore, le bateau continue sa route. On peut ainsi, par une série d'écluses, lui faire monter ou descendre une montagne.

La principale difficulté est de se procurer une eau suffisante dans l'écluse la plus élevée, au point qu'on nomme le *bief de partage;* car l'eau ne monte jamais, et les écluses doivent toujours être alimentées par de l'eau venant d'un lieu supérieur. C'est pourquoi on est souvent, au bief de partage, obligé de faire de grands travaux d'art pour colliger les ruisseaux du voisinage, comme au canal du Languedoc; aussi, pour tracer des canaux de ce genre, choisit-on les dépressions naturelles ou cols qui se trouvent dans les arêtes des bassins, et qui sont dominées par des collines et des cours d'eau.

Le premier canal français a été creusé par ordre de

Henri IV, et c'est aux lois de 1821 et de 1822 qu'est due la création du réseau de nos canaux.

219. Les canaux. — Les voies navigables sur lesquelles a lieu la navigation intérieure comprennent :

1° Les *fleuves* et *rivières navigables*, ayant une longueur totale d'environ 9,400 kilomètres, mais très-fréquentés sur une longueur seulement de 2,000 kil. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 6) ;

2° Les *canaux de navigation*, ayant une longueur d'environ 4,800 kilomètres, et distingués en *canaux de jonction* [1], qui réunissent deux bassins ou deux cours d'eau dans un même bassin, et en *canaux latéraux*, qui longent ou qui empruntent le lit d'un cours d'eau naturel et en facilitent la navigation. (V. *Tabl. de stat.*, n° 7.)

La somme des marchandises qui parcourent les canaux est plus élevée que celle des marchandises qui parcourent les voies fluviales naturelles. Les premières cependant sont seules assujetties à des droits, droits minimes d'ailleurs qui ne couvrent pas les frais d'entretien depuis que l'État est propriétaire de la plupart des canaux.

(Voir la carte n° 11.)

## I

Le groupe du bassin de la Seine, dont les voies navigables convergent vers la capitale, présente le réseau le plus complet ; il comprend :

1° Le CANAL DE SAINT-QUENTIN, qui commence à Chauny, près La Fère, dans le lit de l'*Oise*, porte successivement les noms de canal de Manicamp, canal Crozat, canal de Saint-Quentin, gagne à Saint-Simon le cours de la Somme, qu'il suit à quelque distance au delà de Saint-Quentin, traverse par deux longs souterrains les collines de l'Artois et rejoint l'*Escaut* pour aboutir à Cambrai,

1. Ce sont les canaux désignés sur la carte sous le nom de canaux de grande communication.

après un parcours de 98 kilomètres. Il tient, après les canaux de la Flandre, le premier rang par le nombre de tonnes de marchandises qu'il transporte.

A ce canal se rattachent :

Le *canal latéral à la Somme*, qui, de Saint-Simon à Saint-Valery, par Amiens et Abbeville, facilite la navigation de la rivière ;

Les CANAUX DE LA FLANDRE (Voir le carton 1 de la carte n° 18), qui, faciles à tracer le plus souvent sans écluses dans les plaines unies du Nord, ont été construits durant le moyen âge et font communiquer entre elles toutes les cités populeuses de cette région industrielle; à savoir : le canal de la Sensée allant, par Bouchain, de l'Escaut à la Scarpe ; le canal de la Deule (Haute et Basse) allant de la Scarpe à la Deule, qu'il suit en passant par Lille, jusqu'à son confluent avec la Lys, avec embranchement, par Roubaix, sur l'Escaut ; le canal d'Aire à la Bassée allant de la Deule, par la Bassée et Béthune, à Aire sur la Lys ; le canal de la Lys, avec les embranchements de la Nieppe et de la Bourre sur Hazebrouck, régularisant la navigation de la rivière, d'Aire au confluent de la Deule; le canal de Neuf-Fosse, allant de la Lys (Aire) à l'Aa (Saint-Omer); le canal de Calais faisant communiquer cette ville et l'Aa, avec embranchements sur Ardres, etc. ; le canal de la Colme (Haute et Basse) allant de l'Aa (Watten), par Bergues, à Furnes, avec embranchements sur Dunkerque ; le canal de Bourbourg qui se continue de Dunkerque jusqu'en Belgique par Furnes, Niewport et Ostende. C'est sur les canaux de Flandre que la navigation fluviale de France est le plus active.

2° Le CANAL DE LA SAMBRE, long de 67 kilomètres, s'étend de la Fère à Landrecies, réunissant l'*Oise* à la *Sambre*, et amenant jusqu'à Paris, concurremment avec le chemin de fer, les houilles de Mons et de Charleroi.

Le *canal latéral à l'Oise* complète de ce côté le système de navigation ; il a un trafic très-important.

3° Le CANAL DES ARDENNES, long de 93 kilomètres, réunis-

sant, de Pont-sur-Bar à Neufchâtel, la *Meuse* et l'*Aisne*, en traversant l'Argonne au défilé du Chêne-Populeux.

La canalisation de l'Aisne, de Vouziers jusque dans le voisinage de Soissons, facilite de ce côté la navigation.

4° Le Canal de la Marne au Rhin, qui, de Vitry-le-François, sur la *Marne*, se dirige vers l'est en empruntant d'abord le cours de l'Ornain, puis, traverse la Meuse, la Moselle, la Sarre, le col de Saverne, et aboutit, près de Strasbourg, dans le *Rhin*, en se confondant avec le canal de l'Ill. C'était un des plus longs canaux de France (320 kil.); aujourd'hui toute la partie orientale, depuis la Sarre, appartient à la Prusse. Il envoie quelques embranchements sur les rivières dont il traverse les vallées (entre autres sur Toul), en gardant presque toujours un niveau supérieur à celui de ces cours d'eau et en les franchissant sur des ponts aqueducs.

A ce canal se rattachent :

Le canal latéral à la Marne, de Vitry à Épernay;

Le *Canal de l'Ourcq* qui part de Mareuil, et se termine à Paris, dans le vaste bassin de la Villette qu'il alimente; ce bassin lui-même sert de réservoir au canal Saint-Denis et au canal Saint-Martin, devenu récemment souterrain, qui permettent à la navigation entre la haute et la basse Seine d'éviter le passage plus long et plus dangereux par Paris;

Cependant la canalisation du bras méridional de la Seine à Paris, et l'installation du touage, c'est-à-dire du remorquage à la vapeur à l'aide d'une chaîne, ont facilité ce passage, beaucoup plus fréquenté aujourd'hui que le canal.

On peut rattacher aussi au système de la Marne l'important *Canal de la Marne à l'Aisne* qui, empruntant les eaux de la Vesle, dessert Reims.

De ce côté, nous avons perdu, en 1871, le canal des Houillères-de-la-Sarre.

5° Le Canal de Bourgogne, long de 242 kilomètres, qui commence à la Roche, au confluent de l'*Yonne* et de l'Ar-

mançon, remonte le cours de cette rivière, traverse la Côte-d'Or, et gagne, à l'aide des eaux de l'Ouche, la *Saône* à Saint-Jean-de-Losne.

6° Le Canal du Nivernais, long de 174 kilomètres, qui commence à Auxerre, dans l'*Yonne*, traverse le Morvan, et, par l'Aron, débouche à Decize, dans la *Loire*.

7° Le Canal du Loing (44 kil.), qui commence à Moret, près du confluent du Loing et de la *Seine*, et, à Montargis, se sépare en deux branches : d'une part, le *Canal de Briare* (55 kil.) qui, suivant encore le Loing, débouche dans la Loire à Briare, et, d'autre part, le *Canal d'Orléans* (73 kil.) qui débouche dans la *Loire* à Orléans.

La Seine canalisée elle-même dans son cours supérieur, de Troyes à Marcilly, se trouve ainsi, grâce à ces huit canaux, mise en communication avec tous les fleuves qui l'environnent, Somme, Escaut, Sambre et Meuse, Moselle et Rhin, Saône et Rhône, Loire.

## II

Le groupe de la Loire est moins richement doté ; il possède, indépendamment des canaux qui le relient à la Seine :

8° Le Canal du Centre (117 kil.), qui, de Digoin sur la *Loire*, gagne, à l'aide des eaux de la Bourbince et de la Dheune, la *Saône* à Châlon, en desservant la riche région des houillères et des forges du Centre ; trafic important.

9° Le Canal du Berry (258 kil.), qui, de Marseille sur la *Loire* jusqu'à Tours sur la *Loire*, parcourt, à l'aide de l'Auron et du Cher, une contrée également riche en houille et en fer. Il projette un rameau qui, de l'Auron, gagne le Cher à Saint-Amand et va jusqu'à Montluçon ; trafic très-important.

On peut y rattacher le canal agricole de la Sologne et le *Canal latéral à la Loire*, qui s'étend de Roanne à Briare.

10° Les Canaux de Bretagne, dont le principal, dit canal de Nantes à Brest (367 kil.), part de Nantes, sur la

*Loire*, remonte le cours de l'Erdre, traverse la *Vilaine*, à Redon, et par le cours de l'Oust, du Blavet et de l'Aulne, atteint Châteaulin et la *rade de Brest*, en reliant *Lorient* par le Blavet canalisé; celui d'Ille-et-Rance qui, s'étendant de Rennes jusqu'au-dessous de Dinan, rattache *Saint-Malo* à ce système; ces canaux font ainsi communiquer par des voies de navigation intérieure tous nos grands ports de Bretagne.

III

11° Le groupe du Rhône, indépendamment des deux communications déjà indiquées (canal de Bourgogne, canal du Centre), possède le CANAL DU RHONE AU RHIN (350 kil.), qui part de la *Saône* à Saint-Symphorien, gagne le Doubs à Dôle, le remonte jusqu'à Montbéliard, passe par la trouée de Belfort, joint l'Ill, et se termine dans le *Rhin*, près de Strasbourg, en se confondant avec le canal de la Marne au Rhin ; trafic naguère important.

Les canaux secondaires du groupe sont :

Le petit *canal de Givors* qui dessert les houillères de Rive-de-Gier à Givors, et les forges du bassin de la Loire;

Les canaux du Comtat et de la Provence (Voir le carton 2 de la carte 11), destinés exclusivement à l'irrigation (canal de Crillon, de Vigueral, de Craponne);

Le *Canal d'Arles à Bouc*, permettant la navigation du Bas-Rhône que ses embouchures ensablées rendent impraticable, et le *Canal Saint-Louis* qui, bien moins long (5,900 mètres en tout), mais beaucoup plus large (60 mètres), et plus profond (7 mètres), donne accès du *golfe de Fos* (anse du Repos), dans le *Rhône*, en amont de la barre ;

Le *Canal de Beaucaire* qui, sous différents noms et avec divers embranchements (canal du Bourgidou, de la Radelle), se prolonge de Beaucaire, sur le Rhône, jusqu'à Aigues-Mortes, où il rencontre le prolongement du canal du Midi.

IV

12° Le groupe de la Garonne est séparé des autres par le Massif central ; aussi ne possède-t-il qu'un seul canal de jonction : c'est le CANAL DU MIDI, un des premiers chefs-d'œuvre de l'art des ingénieurs français, construit par Riquet sous le règne de Louis XIV.

Ce canal, long de 240 kilomètres, part de la *Garonne*, à Toulouse, emprunte les eaux du Lers, traverse le col de Naurouse à l'aide des eaux amassées des montagnes voisines, au bief de partage, dans d'immenses réservoirs, suit le cours du Fresquel et de l'Aude jusqu'à Narbonne, d'où envoie un embranchement à la mer (*Robine de Narbonne*) et aboutit au bord de la *Méditerranée*, dans l'étang de Thau, près du port de *Cette*, réunissant ainsi *les deux mers* étonnées

De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées (1).

13° Ce canal se continue, à travers les étangs qui bordent la Méditerranée (étang de Thau, étang de Maguelonne), sous le nom de *Canal des étangs* jusqu'à sa jonction avec le canal de Beaucaire, et projette des embranchements sur Montpellier et Lunel.

A ce groupe, se rattachent : le *canal latéral à la Garonne*, qui s'étend de Toulouse à Castets et n'est en quelque sorte que la continuation du canal du Midi.

Les *canaux de la Charente* (canal du Brouage, canal de la Charente à la Seudre, canal de Charras, canal de Luçon, canal de Niort à la Rochelle, etc.), qui servent en partie à la petite navigation, en partie au desséchement des marais de la contrée.

220. Le chemin de fer. — Un cheval porte sur son dos 100 kilogrammes ; il traîne, dans une charrette, sur une

(1) Boileau, épitre I.

bonne route ordinaire, 1,000 kilogrammes ; sur une route parfaitement unie et munie de rails de fer qui diminuent beaucoup le frottement des roues, il traîne 10,000 kilogrammes; sur un canal sans courant, en allant au pas, il traîne 40,000 kilogrammes ; de là l'avantage, au point de vue de l'économie, d'une route sur un sentier de mulets, d'une bonne route sur une mauvaise, d'un canal sur une route, dans le cas où l'on ne cherche pas la vitesse.

L'invention de la locomotive (Voir § 207), c'est-à-dire d'une machine à vapeur mobile et capable d'entraîner de lourds fardeaux sur une route suffisamment plane, a donné une grande importance aux routes munies de rails, déjà employées dans certaines circonstances, en particulier dans les exploitations de mines. De là sont nés les chemins de fer actuels qui se composent ainsi de deux éléments essentiels :

1° La *voie*, suffisamment plane, exempte de courbes trop brusques, disposée de manière à atténuer, autant que possible, le frottement et à rendre ainsi la traction plus économique. Pour corriger les inégalités du terrain, ce genre de voie exige l'exécution de travaux d'art beaucoup plus dispendieux que les routes ordinaires, remblais, tranchées, tunnels, et, après l'aplanissement du sol ou la modération des pentes, la pose du ballast et des rails. Le kilomètre de route coûte en moyenne 20,000 francs à construire ; le kilomètre de chemin de fer, 380,000 francs.

2° La *locomotive*, qui, dans son état actuel, ne date que de 1829, à la suite des perfectionnements de Séguin et de Stephenson, et qui doit réunir les deux principales conditions d'une grande surface de chauffe pour développer une grande puissance et d'un grand poids pour utiliser au profit de la traction, par l'adhérence sur les rails, cette puissance.

Il faut tenir grand compte de la vitesse qu'on veut obtenir et de la pente du chemin : telle locomotive qui, sur un chemin absolument uni, traîne 430 tonnes en faisant

20 kilomètres à l'heure, n'en traîne plus que 200 en faisant 50 kilomètres ; telle locomotive qui, sur un chemin uni, traîne 430 tonnes en faisant 20 kilomètres, n'en traîne plus guère que 70, en conservant la même vitesse, sur un chemin dont la pente est de 2 centimètres par mètre.

Les chemins de fer, qui vont quatre à cinq fois plus vite que les voitures, sont devenus, partout où ils existent, le seul mode de transport à grande vitesse, et, par la puissance de traction qu'ils développent, le mode le plus usité aujourd'hui des transports à petite vitesse.

Le premier chemin de fer français a été celui d'Andrezieux à Saint-Étienne et de Saint-Étienne à Lyon (1828), qui, servi d'abord par des chevaux, n'employa la locomotive qu'en 1832. En 1837, fut ouvert le chemin de Paris à Saint-Germain.

Le réseau français a été commencé à la suite de la loi de 1842 et a été continué avec une grande activité depuis 1852. Il comprend deux parties : l'ancien réseau, que les compagnies exploitent généralement à leurs risques et périls, et le nouveau réseau, qui a été construit à l'aide d'obligations et auquel l'État garantit un minimum de revenu.

L'un et l'autre ont une longueur d'environ 16,000 kilomètres, et en auront environ 20,000 quand ils seront terminés. (Voir *Tabl. de stat.* n° 33.)

La plupart des chemins de fer, construits en partie avec les fonds de l'État qui a dépensé 1 milliard, en partie avec les fonds des compagnies qui ont dépensé 5 milliards, sont exploités par des compagnies privilégiées qui ont une jouissance de 99 années, en général, à l'expiration desquelles la propriété des chemins reviendra à l'État.

(Voir la carte n° 12.)

221. Le réseau de chemins de fer. — Après divers remaniements, les chemins de fer ont été attribués à six

GRANDES COMPAGNIES qui se sont partagé à peu près (1) tou le territoire de la France : la Compagnie de l'Ouest, celle du Nord, celle de l'Est, celle de Paris-Lyon-Méditerranée, celle d'Orléans et celle du Midi. (V. *Tabl. de stat.*, n° 33.)

Toutes ces compagnies, moins celle du Midi, ont leur tête de ligne dans PARIS, où elles sont reliées par le *chemin de fer de Ceinture ;* ce chemin fait le tour de Paris, à l'intérieur des fortifications, dessert Auteuil ainsi que tous les quartiers voisins des barrières (et même Saint-Ouen), facilite le transit des marchandises et sert à la défense de la capitale en cas de siége.

La plupart du temps *les chemins de fer suivent la direction des vallées et le cours des fleuves*, parce que la nature y a mieux que partout ailleurs aplani le terrain ; ils passent à l'aide de tunnels d'un bassin dans un autre bassin, en choisissant, autant que possible, comme les canaux, les points où l'arête s'abaisse le plus.

I

Le réseau de l'OUEST comprend trois grandes lignes :

1° La *ligne du Havre* qui suit jusqu'à *Rouen* le cours de la Seine et gagne ensuite, par le plateau de Caux, le Havre, le port de Paris.

Ses embranchements sont : celui de *Dieppe* (par Rouen), celui de *Fécamp* (par Beuzeville), celui de *Louviers*.

2° La *ligne de Cherbourg* qui se détache de la précédente à *Mantes*, dessert *Évreux*, *Caen* et aboutit à Cherbourg.

Ses principaux embranchements sont : celui de Serquigny à Tourville qui rejoint, non loin de Rouen, les deux

(1) Nous disons à peu près, parce qu'en dehors des six grandes compagnies, on en compte vingt-trois petites, qui n'exploitent en total que 1,350 kilomètres. Les plus importantes sont : la compagnie des Charentes, celle de la Vendée, celle d'Orléans à Châlon (en construction), celle des Dombes, etc. Il faut y ajouter aussi divers chemins d'intérêt local, ou construits dans d'autres conditions ; dont l'ensemble n'est guère que de 200 kilomètres. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 33.)

lignes, ceux de *Trouville* et de *Honfleur* qui partent également de Lisieux et se séparent à Pont-l'Évêque, celui de *Laigle* (par Conches), celui de *Saint-Lô* (par Lison), celui des *Andelys* par Gisors.

Ces deux lignes sont désignées sous le nom de lignes de Normandie; elles ont leur principale gare à Paris, sur la rive droite de la Seine, et desservent les *environs de Paris*, Saint-Cloud, Versailles (par Asnières), Saint-Germain, Argenteuil (par Colombes) et Ermont, où elles rejoigent le réseau du Nord.

3° La *ligne de Brest* ou ligne de Bretagne, qui dessert *Versailles*, *Chartres*, *le Mans*, *Laval*, *Rennes*, *Saint-Brieuc*, et aboutit à Brest, c'est-à-dire au port de France le plus avancé vers l'ouest dans l'Océan, et, partant, le plus rapproché de l'Amérique.

Ses principaux embranchements sont :

La *ligne de Granville* qui se détache à Saint-Cyr et est terminée aujourd'hui jusqu'à *Flers;*

La *ligne du Mans à Mezidon*, par *Alençon;*

L'embranchement de Laval à *Mayenne*, celui de Rennes à *Saint-Malo;* celui du Mans à *Angers*, celui de Rennes à *Redon*.

## II

Le réseau du Nord comprend trois grandes lignes :

1° La *ligne de Lille* ou ligne de Flandre, qui gagne Creil, soit directement par Chantilly, soit, en formant une courbe, par la vallée de la Seine et de l'Oise, et de là *Arras* d'où elle s'épanouit dans la Flandre, 1° d'un côté, sur Douai, d'où l'on se rend, soit à *Lille* et ensuite en Belgique (Bruges, Ostende, etc.) par Roubaix, Turcoing et la douane de Mouscron, ou à Hazebrouck pour rejoindre la ligne de Dunkerque; soit à *Valenciennes* et ensuite en Belgique (Mons, Bruxelles, Anvers, etc.) par la douane de *Quievrechain* (1); 2° de l'autre, sur *Dunkerque*.

(1) Tout voisin de Quievrain, douane belge.

Parmi ses embranchements, sont : ceux de Somain à *Cambrai*, de Carvin à Lens, d'Hazebrouck à Calais, en Flandre ; celui de Saint-Denis à *Soissons*, celui de Chantilly à *Senlis* et celui de Creil à *Beauvais*.

2° La *ligne d'Amiens et de Calais* par *Boulogne*, qui se détache de la précédente près d'Amiens, suit la Somme, puis la côte, et qui est la principale voie de communication entre Paris et Londres ; on fait le trajet, par grande vitesse, en 10 heures $^3/_4$.

Ses embranchements sont : celui d'Abbeville à *Saint-Valery*, et la *ligne d'Amiens à Rouen*.

3° La *ligne de Saint-Quentin*, qui se sépare de la première à Creil, remonte l'Oise et gagne, par *Maubeuge* et par les douanes de Jeumont et d'Erquelines, Namur, Liége et la basse Allemagne.

Ses principaux embranchements sont : celui de Chauny à *Saint-Gobain ;* celui de Tergnier à *Laon ;* celui de Tergnier à *Amiens* qui, suivant la même direction que le canal, relie les trois grandes lignes ; celui de Busigny à *Cambrai* qui rattache cette ligne au réseau de la Flandre.

III

Le réseau de l'Est comprend deux grandes lignes :

1° La *ligne de Strasbourg* qui, suivant la vallée de la Marne et le tracé du canal de la Marne au Rhin, dessert *Châlons*, *Bar-le-Duc*, *Nancy*, traverse le col de Saverne et descend sur Strasbourg, d'où elle communique par le pont de Kehl avec les chemins de fer du grand-duché de Bade.

Ses principaux embranchements sont :

Les lignes qui, d'Épernay et de Châlons, gagnent *Reims*, puis de Reims se prolongent dans trois directions différentes pour rejoindre, à *Soissons* et à *Laon*, le réseau du Nord, et, à *Mézières*, le chemin des Ardennes ;

La *ligne des Ardennes* qui part de Thionville, longe la frontière jusqu'à *Mézières*, puis descend la Meuse jusqu'à *Givet* pour gagner de là Namur ;

L'embranchement de Lunéville à *Saint-Dié*.

2° La *ligne de Mulhouse*, qui se sépare de la précédente à Noisy, dessert *Troyes*, *Chaumont*, *Vesoul* et entre en Alsace par la trouée de Belfort.

Deux embranchements, indépendamment de la ligne d'Alsace, qui n'appartient plus à la France, la relient à la précédente : celui de *Blesmes à Chaumont* avec sous-embranchement sur Neufchâteau, et celui de *Blainville* à *Port-d'Atelier*, desservant *Épinal* et projetant un rameau sur *Remiremont*.

Ses autres embranchements sont : celui de Gretz à *Coulommiers*, celui de Longueville à *Provins*, celui de Flamboin à *Montereau*, celui de Bricon à Nuits-sous-Ravière, par *Châtillon*, celui de Chalindrey et de Vesoul à *Gray*, qui relient le réseau de l'Est à celui de Paris-Lyon-Méditerranée.

Le chemin de *Vincennes*, qui conduit au delà de la Varenne, dépend de ce réseau.

## IV

Le réseau de PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE, le plus vaste des six, comprend deux grandes lignes :

1° La *ligne de Lyon et Marseille*, qui remonte, en desservant *Melun*, la vallée de la Seine, de l'Yonne et de l'Armançon, traverse par le long tunnel de Blaisy l'arête du bassin de la Seine, débouche sur *Dijon*, descend la Saône, en desservant *Mâcon*, et atteint Lyon ; de Lyon, elle suit le Rhône par *Valence*, *Avignon*, se détache du fleuve à la naissance du delta, en se divisant en deux bras qui enserrent la côte de la Méditerranée :

Le bras oriental qui, d'Arles, gagne *Marseille* et s'étend, par Toulon jusqu'à *Nice ;*

Le bras occidental, moins important, qui, de Tarascon et Beaucaire, gagne *Cette* par *Nîmes* et *Montpellier*.

Ses principaux embranchements sont :

Les *chemins de Franche-Comté*, qui, partant de Dijon, gagnent 1° directement Neufchâtel et Berne, par Salins, Pontarlier et la délicieuse vallée suisse de Motiers-Travers; 2° par ramification à Dôle, *Besancon* et *Belfort* où ils rejoignent le réseau de l'Est, ainsi qu'à *Gray* (par Auxonne et la Barre); 3° par ramification à Mouchard, *Lons-le-Saunier*, puis *Lyon* par *Bourg;*

Les *chemins du Dauphiné* qui, par trois points, Lyon, Saint-Rambert, Valence, gagnent *Grenoble* et de là vont se rattacher à la ligne d'Italie;

Les embranchements secondaires de Sorgues à *Carpentras*, de Rognac à *Aix*, des Arcs à *Draguignan;* ceux de Moret à *Montargis*, de la Roche à *Auxerre*, de Livron à *Privas*.

2° La *ligne d'Italie*, qui se détache de la précédente à Mâcon et à Lyon, et d'Ambérieux, gagne *Chambéry*, puis remonte la vallée de la Maurienne jusqu'au pied du Mont-Cenis qu'elle traverse sous le plus long tunnel que les hommes aient creusé jusqu'à ce jour (12 kilom. et demi), pour gagner Suse et Turin. En attendant que ce tunnel fût achevé, un chemin de fer d'une construction particulière transportait les voyageurs, suspendus au-dessus des précipices.

Ses embranchements sont : la ligne de *Genève* par Culoz et le rameau d'Aix à *Annecy*.

3° La *ligne du Bourbonnais*, qui se détache de la précédente à Villeneuve-Saint-Georges (1), passe à Corbeil, gagne la vallée de la Loire, puis de l'Allier, dessert *Nevers*, *Moulins*, et, parvenue à Saint-Germain-des-Fossés, se divise en deux bras, laissant entre eux le petit chemin de *Vichy* :

L'un, par *Saint-Étienne*, rejoint Lyon, et bientôt le rejoindra plus directement par le chemin qui part de Roanne, mais qui est encore inachevé entre *Amplepuis* et *Tarare ;*

L'autre, *ligne d'Auvergne*, passe à *Clermont* et plonge

(1) Pour certains trains, à Moret.

dans le sud jusqu'à Alais et *Nîmes*, en traversant les Cévennes, et projette, près d'Alais, des embranchements sur Bességes et la Grand'Combe.

Ses principaux embranchements sont : celui de Nevers à *Montchanin*, avec sous-embranchement sur Autun et bifurcation de Monchanin 1° sur Chagny (ligne de Lyon), 2° sur Digoin ; celui de *Montbrison* et celui du *Puy* par Saint-Étienne.

## V

Le réseau d'ORLÉANS comprend trois grandes lignes :

1° La *ligne de Bordeaux*, qui dessert *Orléans* où elle rejoint la Loire, *Blois*, *Tours* où elle quitte la Loire, *Poitiers, Angoulême*, et aboutit à Bordeaux, au faubourg de la Bastide.

Ses principaux embranchements sont :

La *ligne* secondaire *de Vendôme*, qui s'en détache à Brétigny et rejoint la ligne principale à Tours, en desservant Châteaudun ;

La ligne du *Mans*, qui se détache de la ligne de Vendôme à Mettray.

Les *chemins des Charentes*, qui, partant de Poitiers, desservent *Niort* et *la Rochelle*, puis, par Aigrefeuille, Rochefort, Cognac et *Angoulême*.

2° La *ligne de Bretagne*, qui se sépare de la précédente à Tours, continue à suivre la Loire, dessert *Angers*, *Nantes*, quitte la vallée du fleuve à Savenay pour longer le midi de la Bretagne par *Vannes*, *Quimper*, et rejoindre à *Landerneau* la ligne de Brest.

Ses principaux embranchements sont celui d'Auray à *Pontivy*, celui de la Possonnière à *Cholet*, et le *chemin de la Vendée* qui, de Nantes, gagne la *Roche-sur-Yon* et les *Sables-d'Olonne*.

3° La *ligne du Centre*, qui se détache de la première à Orléans, dessert *Châteauroux*, *Limoges*, *Périgueux*, et aboutit à *Agen*, où elle rencontre le réseau du Midi.

Ses principaux embranchements sont :

Celui de *Périgueux à Coutras,* qui la relie à la ligne de Bordeaux.

Ceux de Vierzon à Saincaise par *Bourges,* et de Saint-Sulpice, d'un côté à *Poitiers,* de l'autre à Moulins par *Guéret,* qui la relient au réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, en passant au nord du Massif central et qui eux-mêmes communiquent par le chemin de Bourges à *Montluçon* et projettent deux rameaux sur *Aubusson* et sur *Benezet* (par la Presle).

Les *chemins d'Aurillac et de Rodez,* partant de Périgueux, passant dans le sud du Massif central, bifurquant à Figeac pour aller d'un côté, par Aurillac, rejoindre à Arvant le réseau de Paris-Lyon-Méditerrannée, et envoyant un rameau de Viviers à *Decazeville,* un autre de Capdenac sur le réseau du Midi, que ce rameau atteint d'une part, à *Montauban* (par Lexos), d'autre part à *Toulouse.*

## VI

Le réseau du Midi, dont la tête est à *Bordeaux,* au faubourg Saint-Jean, comprend deux grandes lignes :

1° La *ligne de Bayonne* ou ligne d'Espagne, qui traverse les Landes et franchit la frontière entre Hendaye et Irun.

Ses principaux embranchements sont :

Celui de la Mothe à *Arcachon;*

Celui qui, partant de Morcenx, forme un arc de cercle qui rejoint, à *Toulouse,* l'autre grande ligne et dessert *Mont-de-Marsan, Tarbes,* avec sous-embranchements dans plusieurs vallées des Pyrénées, sur *Bagnères-de-Bigorre,* sur *Bagnères-de-Luchon,* sur *Saint-Girons* (par Boussens), et sur *Foix* (par Toulouse).

Celui de Dax et de Bayonne (réunion à Puyoo) à *Pau,* prolongé jusqu'à Tarbes.

2° La *ligne de Cette,* qui suit la vallée de la Garonne et le tracé du canal du Midi, dessert *Agen, Montauban, Toulouse, Carcassonne,* et se divise à *Narbonne* en deux bras :

L'un sur *Cette*, où il rejoint le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée ;

L'autre, par *Perpignan*, sur Collioure et *Port-Vendres*, d'où il est destiné à rejoindre les chemins espagnols de la Catalogne.

Ses principaux embranchements sont :

Le chemin de Tessonnières à *Carmaux*, par *Alby*, qui ne se rattache pas encore au réseau du Midi ;

L'embranchement de Castelnaudary à *Mazamet* par *Castres*, celui de Béziers à *Graissessac*, celui d'Agde à *Lodève*, celui de Langon à *Bazas*, et celui d'Agen à *Auch*, qui continue la grande ligne du centre.

222. **La circulation.** — *La somme des transports sur les routes, qui est considérable, n'a pas été amoindrie par les chemins de fer;* mais elle s'est déplacée : les grandes routes parallèles aux lignes ferrées ont perdu, et les routes secondaires, perpendiculaires à ces lignes ou se rattachant à elles, ont gagné.

Les *voies navigables*, malgré l'avantage de l'économie de traction, *sont inférieures aux chemins de fer* qui ont pour eux la rapidité et une plus grande régularité de service ; aussi le progrès de leur trafic est-il bien moindre. Néanmoins il porte sur une masse considérable de marchandises équivalant à peu près à la moitié de celles que transportent les chemins de fer. La navigation à vapeur du bassin de la Seine est égale aux deux-tiers de celle de tous les autres bassins réunis.

Les *chemins de fer* transportent actuellement, par an, 110 *millions de voyageurs* dont la majeure partie ne fait que des trajets inférieurs à 20 kilom., et 45 *millions de tonnes de marchandises* qui font généralement des trajets de plus de 150 kilomètres. La recette est de près de 700 millions (1/3 pour les voyageurs, 2/3 pour les marchandises). Ce qui fait une recette brute de 44,000 francs par kilomètre. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 32.)

223. **La poste et le télégraphe.** — Parmi les moyens

et voies de communication se placent deux administrations (Voir la 4e section de la 9e partie) : 1° La *poste* qui, à des prix réglés d'après la nature des objets et le lieu de destination, transporte les lettres, les imprimés, les papiers de commerce, les échantillons, etc., au nombre de plus de 800 millions par an ; 2° le *télégraphe*, dont les lignes s'étendent déjà sur plus de 30,000 kilomètres et qui expédie près de 5 millions de dépêches. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 34.)

Les bureaux de poste et de télégraphie les plus importants sont naturellement ceux des *grandes villes :* en premier lieu, *Paris*, en second lieu, Marseille, Rouen, Lyon, Bordeaux, Lille.

2e section.

## LA NAVIGATION MARITIME.

224. Le cabotage. — La navigation maritime comprend la navigation sur mer et aux embouchures des fleuves jusqu'au point où la marée porte les bâtiments ; elle est divisée en *cabotage* ou navigation sur les côtes (1), et *navigation au long cours*.

L'administration des douanes entend par *petit cabotage* la navigation d'un port français à un autre port français dans la même mer, et par *grand cabotage* la navigation d'un port français à un autre port français d'une mer à l'autre, Océan et Méditerranée (2). (Voir *Tabl. de stat.*, n° 36.) On compte 76,000 voyages faits annuellement par les caboteurs français. Ce mode de transport n'est pas en progrès.

Au cabotage se rattachent la pêche côtière (3) et la pêche du hareng.

(1) Navigation de cap en cap, d'où capotage.

(2) Le Code de commerce entend le mot cabotage dans un autre sens ; il comprend sous ce nom la navigation entre le 27e et le 30e degré de latitude septentrionale et le 44e degré de longitude orientale et le 15e degré de longitude occidentale, c'est-à-dire la navigation des mers d'Europe. (Voir le planisphère, carte n° 20.)

(3) La pêche côtière et la grande pêche sont de véritables industries

Les ports où le cabotage est le plus actif sont *Marseille*, *le Havre*, *Bordeaux*, *Nantes*, *Rouen*, *Dunkerque*, *Cette*, *Arles*, *Tonnay-Charente*, *Libourne*. Les principaux ports d'armement pour la pêche du hareng sont *Gravelines*, *Boulogne*, *Dieppe*, le Tréport, Saint-Valéry, Fécamp, Courseulle; pour les sardines, *Douarnenez*, etc.; pour les huîtres, *Granville*, etc.; pour les autres pêches, presque tous les petits ports qui en font leur principale industrie.

225. **La navigation au long cours.** — La navigation au long cours s'étend à tous les pays hors de France; elle se partage en navigation avec nos colonies pour laquelle la marine française jouit de certains priviléges, et la navigation de concurrence ou navigation dans les pays étrangers, où elle se trouve en concurrence avec les autres marines.

A cette catégorie se rattache la grande pêche, pêche de la morue, employant environ 675 navires, et pêche de la baleine pour laquelle la France n'arme plus depuis plusieurs années.

La grande navigation, qui a lieu, en premier ordre, entre la France et l'*Angleterre*, en second ordre entre la France, l'*Italie*, la *Turquie*, l'*Espagne* et la *Russie*, a son point de départ dans nos grands ports, *Marseille* et *le Havre* au premier rang, *Bordeaux*, *Nantes*, *Dunkerque*, etc., au second.

L'EFFECTIF DE LA MARINE MARCHANDE en France (moins les bateaux de la pêche côtière) est de 15,700 navires jaugeant plus de 1 MILLION DE TONNES. Depuis trente ans, le nombre des navires est à peu près stationnaire; mais le tonnage a quelque peu augmenté. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 35.) LE MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA NAVIGATION, navigation au long cours et cabotage à l'entrée et à la sortie réunis, est de PLUS DE 21 MILLIONS DE TONNEAUX. (Voir les *Tabl. de stat.*, n°s 36,37 et 38.)

226. **Les services maritimes.** — Parmi les moyens de transport que fournit la navigation, il y en a qui sont ré-

qu'on peut assimiler à la chasse ou rattacher aux industries extractives. (Voir § 143.)

guliers, c'est-à-dire qui consistent dans des départs périodiques à jour fixe, comme les départs des diligences ou des trains de chemins de fer; ceux-ci constituent les *services maritimes* qui emploient presque tous la vapeur, et qui transportent une très-notable partie des marchandises et presque la totalité des voyageurs. (Voir la carte n° 12.)

I

Les principaux services maritimes de l'Océan sont :

1° Les services qu'on pourrait nommer de cabotage lesquels conduisent d'un port français à un autre :

De *Dunkerque* au Havre et à Bordeaux ;

Du *Havre* à Dunkerque, à Honfleur, à Rouen, à Trouville, à Caen, à Cherbourg, à Morlaix, à Brest, à Bordeaux ;

De *Brest* (au Havre), à Lorient, à Saint-Nazaire et Nantes, à Bordeaux ;

De Lorient et de Nantes à Belle-Ile;

De *Bordeaux* aux ports déjà indiqués de l'Océan.

2° Les services pour les pays étrangers, qui sont établis :

A *Dunkerque* pour Hull et Newcastle (Angleterre), Leith (Écosse), Rotterdam (Hollande), Saint-Pétersbourg (Russie);

A *Calais* pour *Douvres* (Angleterre), qui n'est séparé de la France que par 1 heure 20 minutes de navigation et qui est la voie de communication la plus courte entre Londres et Paris (Voir § 221), et pour Londres ;

A *Boulogne* pour *Folkestone* et Londres, services rivaux de ceux de Calais;

A *Dieppe* pour Newhaven et Londres (Angleterre);

Au Havre pour divers ports d'*Angleterre*, Southampton, Liverpool, Glasgow, Londres, Hull, pour Rotterdam (Hollande) et Hambourg (Allemagne), pour Lisbonne (Portugal) et Malaga (Espagne) ; pour *New-York*, avec escale à la côte d'Angleterre (Falmouth) ou à Brest (le second jour après le départ du Havre) : ce dernier service est fait en 10 jours, de Brest à New-York, par la Compagnie transatlantique;

A Cherbourg pour Pool (Angleterre);

A Granville pour Jersey;

A *Saint-Malo* pour l'Angleterre (Littlehampton, Farmouth et Southampton), par Jersey;

A Saint-Nazaire 1° pour la *Vera-Cruz* Mexique), avec escale à Saint-Thomas et à la Havane (Antilles), et services annexes, en premier lieu, dans les grandes Antilles jusqu'à Kingstown (Jamaïque), en second lieu, dans les petites *Antilles* jusqu'à Fort-de-France (Martinique), et, en troisième lieu, pour la Nouvelle-Orléans (États-Unis); 2° pour l'isthme de *Panama* (à Colon-Aspinwall), avec escale à *Fort-de-France* (Martinique), puis avec services annexes pour le Vénézuela jusqu'à Porto-Caballo, et pour les Guyanes jusqu'à Cayenne ; et avec correspondances, à l'autre extrémité du chemin de fer de Panama, dans l'océan Pacifique, pour la Californie, l'Amérique centrale, le Pérou, le Chili, et même Taïti. Ces services, dans l'Atlantique, sont faits par la Compagnie transatlantique; la traversée de Saint-Nazaire à Saint-Thomas dure environ 15 jours; de Saint-Thomas à la Vera-Cruz 10 jours, à Cayenne 9 jours, à la Nouvelle-Orléans 8 jours;

A Bordeaux pour Rotterdam (Hollande) et Hambourg (Allemagne), pour l'Angleterre (Londres, Bristol, Liverpool, Glasgow), pour l'*Amérique du Sud*, côtes du Brésil et Rio-de-la-Plata, avec escale à Lisbonne et au Sénégal : ce dernier service est fait par la Compagnie des Messageries nationales ;

A Bayonne pour Santander (Espagne).

II

Les principaux services maritimes de la Méditerranée sont :

1° Les services de cabotage de *Marseille* à Nice, Agde, Cette, la *Corse* (Ajaccio, Bastia).

2° Les services pour les pays étrangers qui sont établis à Marseille, le centre le plus important de la grande navigation de la France. Marseille possède les lignes d'*Al-*

*gérie* et de Tunis, ligne directe d'Alger (traversée de 50 heures), ligne d'Oran par Valence, ligne de Tunis, dont les services de la côte d'Algérie sont des dépendances; la ligne d'*Espagne* par Cadix et Séville; la ligne d'*Italie* qui dessert Livourne, Civita-Vecchia, Naples et Messine, avec service annexe sur Trieste; les lignes du *Levant*, les plus suivies de toutes celles de France, qui desservent la Grèce, Constantinople (traversée de 6 jours 1/2), la mer Noire jusqu'aux bouches du Danube (Ibraïla) au nord, et jusqu'à Trébizonde à l'est (à 3 jours de Constantinople), Alexandrie (traversée de 6 jours), Port-Saïd et les échelles de Syrie, depuis Jaffa et Beyrouth jusqu'à Smyrne;

D'Alexandrie, le chemin de fer conduit à Suez; le canal de Suez conduit également de Port-Saïd à Suez, tête de ligne des services maritimes de l'océan Indien et du grand Océan, qui sont, comme les précédents, faits par la Compagnie des Messageries nationales en concurrence avec la Compagnie anglaise, et qui desservent, d'une part, *Saïgon* et *Hong-Kong* (Voir la 8e partie), avec lignes annexes sur Calcutta (Inde), Batavia (Océanie), Shang-haï (Chine), Yokohama (Japon) (1), et, d'autre part, *la Réunion* (voir la 8e partie) et *Maurice*. Yokohama se trouve à 51 journées de voyage et Maurice à 27 journées.

Marseille est ainsi le point de départ de tous les grands services français de la Méditerranée, et, au delà de la Méditerranée, des services de l'Océan Indien et de l'océan Pacifique, comme le Havre est le principal point de départ des services français de l'Atlantique. Sur l'Atlantique même, Marseille a des communications régulières avec Londres, Ténériffe et Buenos-Ayres.

(1) Il faut ajouter Sydney (Australie) que desservent seulement des compagnies anglaises, mais d'où l'on gagne les établissements français de la Nouvelle-Calédonie et de Taïti.

3e section.

## LES MONNAIES ET MESURES.

227. Les monnaies. — Les produits passent d'un lieu à un autre par le transport au moyen des voies de communication ; ils passent d'un propriétaire à un autre par l'échange, presque toujours au moyen de la *monnaie*, que l'on définit justement *l'instrument des échanges et l'équivalent des produits échangés.*

Les monnaies françaises se comptent par le *calcul décimal.*

L'unité de compte est le FRANC.

Les pièces de monnaie ayant une *valeur intrinsèque égale à celle qu'elles représentent* sont :

En argent, la pièce de cinq francs pesant 25 grammes à $^{900}/_{1000}$ de fin :

En or, les pièces de 5, de 10, de 20, de 50 et de 100 fr., pesant de 1gr., 612 (5 francs) à 132gr. 258, (100 fr. à $^{900}/_{1000}$ de fin.

Les *pièces divisionnaires* en argent, pièces de 2 francs, de 1 franc, de 50 centimes, de 20 centimes, sont à $^{835}/_{1000}$ de fin, ont une valeur intrinsèque quelque peu inférieure à leur valeur nominale ; mais le débiteur ne peut en faire accepter à son créancier pour une somme supérieure à 50 fr. par chaque payement.

Les *pièces de billon*, en bronze, pièces de 10 centimes, de 5, de 2, de 1 cent., pesant un gramme par centime, ont une valeur très-inférieure à leur valeur nominale ; mais le débiteur n'en peut faire accepter pour une somme supérieure à 5 francs par payement.

Les *hôtels de monnaie* de France, PARIS, et *Bordeaux* (naguère Strasbourg) fabriquent par an, depuis plusieurs années, 2 à 400 millions de monnaie, surtout en or (V. *Tabl. de stat.*, nos 40 et 41). La France possédait, avant la guerre de 1870-71, environ 4 milliards 1/2 de monnaie.

Par suite d'une convention de 1865, ce système est commun à la *France*, à la *Belgique*, à la *Suisse*, à *l'Italie*, etc.

228. Le crédit. — On remplace très-souvent dans le commerce la monnaie par des promesses de payement, dites *effets de commerce*. Toutes les grandes villes ont des *banques* qui escomptent ces effets. PARIS possède un grand nombre de banques qui font l'escompte et qui reçoivent des fonds en dépôt. Il est le siége central de la *Banque de France*, qui seule a le privilége d'émettre des billets de banque (1) et qui, à la banque centrale ou dans les 80 succursales des départements, escompte environ 7 milliards par an. (Voir *Tabl. de stat.*, nº 42.)

229. Les poids et mesures. — Les valeurs se mesurent par la monnaie, c'est-à-dire par des choses possédant la qualité de la valeur. Les quantités se mesurent, au point de vue de la pesanteur, par les *poids*, c'est-à-dire par des choses pesantes; au point de vue du volume, par des *mesures*, c'est-à-dire par des choses possédant la qualité de longueur, de surface, ou de capacité.

Notre système de poids et mesures est fondé sur le MÈTRE et se compte par le *calcul décimal*.

Le mètre est une longueur qui a été déduite d'une mesure de la terre calculée vers la fin du XVIIIe siècle (la 40,000,000e partie d'un méridien terrestre). Pour les petites longueurs, on se sert du *centimètre*, centième partie du mètre; pour les distances géographiques, du *kilomètre*, qui mesure 1,000 mètres et dont quatre font la lieue kilométrique (2).

Les unités de surface les plus employées sont le *mètre carré*, l'*hectare* valant 10,000 mètres carrés, et le *kilomètre carré* valant 100 hectares ou 1 million de mètres carrés.

(1) Le billet de banque, dont il circule aujourd'hui en France pour une valeur d'environ 2 milliards, est un billet à vue et au porteur.

(2) Les marins se servent pour mesurer les distances du mille, valant 8152 mètres; pour mesurer la marche d'un navire, du nœud, valant $15^m,43$; pour mesurer les profondeurs, de la brasse valant $1^m,62$, que le mètre commence à remplacer.

Les unités de capacité les plus employées sont le *litre*, ou décimètre cube, l'*hectolitre*, valant 100 litres, le *mètre cube*, ou *stère*, valant 10 hectolitres.

L'unité fondamentale de poids est le *gramme*, représentant le poids d'un centimètre cube d'eau à son maximum de densité. Les autres unités employées sont le *kilogramme* valant 1,000 grammes ; le *quintal* valant 100 kilogrammes, et la *tonne* valant 1,000 kilogrammes.

### 4e section

## LE COMMERCE INTÉRIEUR.

**230. Le mouvement des échanges.** — Le COMMERCE INTÉRIEUR s'exerce sur tous les produits de l'agriculture et de l'industrie françaises qui ne sont pas immédiatement consommés par les producteurs et sur tous les produits importés de l'étranger ; et, comme la plupart des marchandises passent en plusieurs mains avant d'être définitivement absorbées par la consommation, il est certain que ce commerce roule chaque année sur une somme supérieure à 25 *milliards*. L'évaluer avec plus de précision est impossible ; mais on peut se faire une idée approximative de son progrès en comparant, à diverses époques, soit le transport des marchandises sur les chemins de fer et les voies navigables, soit le service des postes, soit l'octroi des grandes villes.

La facilité des communications a pour effet de l'accroître : ainsi le nombre des lettres, qui était de 65 millions en 1830, s'était élevé à 364 millions en 1869.

**231. Les marchés et les foires.** — On distingue le *commerce en détail*, qui a pour objet de satisfaire immédiatement aux besoins journaliers de la population, et qui se fait d'ordinaire entre marchand et consommateur, et le *commerce en gros*, qui a pour objet de former les grands approvisionnements et qui a lieu entre négociants.

Le premier est exercé dans tous les centres de popula-

tion, et avec d'autant plus d'activité que la population est plus nombreuse : *Paris*, *Lyon* et *Marseille* tiennent à cet égard le premier rang.

Le second est exercé surtout dans les grands centres de population, autrement dit de consommation, dans les grands centres de production agricole ou industrielle et sur les grandes places qui servent de tête de ligne ou de croisière aux routes les plus fréquentées. La construction des chemins de fer qui, sur beaucoup de points, a changé la direction des transports, a affaibli, à ce point de vue, l'importance de certaines villes et accru l'importance de plusieurs autres : ainsi, par exemple, Orléans a perdu et le Mans a gagné.

Au moyen âge, le grand commerce, plus rare qu'aujourd'hui, se faisait à des époques fixes, sur des points déterminés par la nature même des routes : telles étaient les foires de Champagne, entre la vallée de la Saône et celle de la Seine; les foires de Lyon et de Beaucaire, sur le Rhône; celle du Lendit, près de Paris. La fréquence et la sûreté des communications ont modifié ces habitudes, et nos grandes villes sont pour ainsi dire des foires permanentes. La foire de *Beaucaire* était la seule qui eût conservé jusqu'à ces derniers temps une importance notable.

L'agriculture est restée, par les conditions mêmes de sa production, plus fidèle à ces usages. Dans toutes les villes, petites ou grandes, elle a ses *marchés*, qui sont permanents dans les cités populeuses et qui, dans les autres, se tiennent une ou plusieurs fois par semaine, quelquefois par mois : de tous les marchés, le plus considérable est le marché des bestiaux de Paris, établi à *la Villette*. Elle a aussi des *foires* qui se tiennent une ou plusieurs fois par an, et qui d'ordinaire sont affectées à la vente d'un produit particulier : parmi les plus considérables, on compte celle de *Guibray*, près de Falaise, et celle de *Caen*, où l'on fait un grand commerce de chevaux. (Voir la carte n° 5.)

5e section.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR.

232. La balance des échanges. — Dans l'état actuel de la civilisation qui a développé les rapports internationaux et les besoins, un pays ne se suffit pas entièrement à lui-même ; il consomme certains objets, matières premières, produits manufacturés ou denrées, qu'il doit demander aux pays étrangers. Il les leur achète; mais, comme ceux-ci ne les lui fournissent pas gratuitement, il faut qu'il les paye en leur donnant en échange une valeur précisément équivalente en produits de son sol et de son industrie ou en métaux précieux. C'est ce qui a lieu pour la France.

On appelle *importations* la somme des objets qu'un pays tire de l'étranger, et *exportations* la somme des objets qu'il fait sortir de ses frontières pour les livrer à l'étranger.

Quelquefois, un pays agit comme simple intermédiaire en prêtant l'office de ses négociants ou seulement l'usage de ses routes pour le transport des produits d'un pays étranger dans un autre pays étranger : c'est ce qu'on nomme le *transit*.

Les marchandises qui, de quelque manière que ce soit, entrent en France ou sortent de France, constituent notre *commerce général*. Mais une partie des marchandises importées ne fait que transiter ou demeure dans les *entrepôts*, c'est-à-dire dans des lieux considérés comme neutres, où elles sont censées n'avoir pas encore pénétré sur le territoire national et où elles n'ont pas, par conséquent, à acquitter les droits de douane. Celles qui acquittent les droits et entrent, à l'importation, dans la consommation française, et celles qui, à l'exportation, proviennent de la production française et non des entrepôts, constituent seules notre *commerce spécial*.

Le COMMERCE GÉNÉRAL de la France, moins le mouvement des métaux précieux, est aujourd'hui de HUIT MILLIARDS environ, *dont 4 milliards à l'importation et 4 milliards*

*à l'exportation*. Le mouvement des métaux précieux, très-variable d'une année à l'autre, dépasse généralement 1 milliard, dont 700 millions à l'importation.

Il y a quinze ans, le commerce général de la France ne dépassait pas 4 milliards; il y a cinquante ans, il ne dépassait pas 1 milliard.

Le commerce spécial est d'un peu plus de 6 *milliards* 1/4, dont environ 3 milliards 1/10 pour les importations et 3 millards pour les exportations. (Voir *Tabl. de stat.*, nos 43 et 44.)

(Voir, selon la nature des objets, les cartes du no 2 au no 10.)

233. L'importation des produits naturels et des matières premières. — Pays manufacturier, la France importe avant tout les matières premières destinées à alimenter ses manufactures, celles qu'elle ne produit pas et celles qu'elle produit en trop faible quantité. La somme est d'environ 2 milliards pour les matières nécessaires à l'industrie et de 800 millions pour les objets de consommation naturels. (Voir *Tabl. de stat.*, no 48.)

1° Les FIBRES TEXTILES, à savoir :

La SOIE, qu'elle importe en cocons, en soies écrues ou teintes, en bourre, pour une valeur de plus de 350 millions de francs; elle la tire de la Chine, du Japon, du Bengale (directement ou par l'intermédiaire de l'Angleterre), du Levant (surtout de Brousse), du Piémont et du reste de l'Italie;

Le COTON, qu'elle a importé pour une valeur très-variable dans ces dernières années, de 200 à 425 millions; elle le tire des États-Unis, dont la production, interrompue par la guerre civile, a repris une nouvelle activité de l'Inde, qui lui envoie, directement ou par voie d'Angleterre, des cotons courte-soie et d'un travail difficile; de l'Égypte, où le coton est de bonne qualité et où la culture s'en est beaucoup développée; de la Turquie; quelque peu de l'Italie, de l'Amérique du Sud et de nos colonies;

La LAINE, qu'elle importe pour une valeur d'environ 250 millions ; elle la tire de l'Australie et de la colonie du Cap (Afrique) par l'intermédiaire de l'Angleterre, de la Plata, de la Turquie et du Levant qui envoient à Marseille des laines communes ; de l'Allemagne, qui fournit à la draperie des laines très-fines ; de l'Espagne, renommée pour ses mérinos ; de la Russie méridionale, etc. (1).

Le LIN, le chanvre et le jute, qu'elle importe (surtout le lin) pour une valeur de 30 à 90 millions ; elle tire le lin de Belgique, de Russie, d'Angleterre et d'Allemagne ; le chanvre, d'Italie et de Russie ; le jute, de l'Inde par l'intermédiaire de l'Angleterre ;

Les *peaux* et pelleteries, qu'elle tire de la Plata (Buenos-Ayres et Montevideo), du Brésil, de l'Australie (directement ou par voie d'Angleterre), de la Russie et quelque peu de l'Allemagne ;

2° Les DENRÉES COLONIALES, à savoir :

Le SUCRE, qu'elle importe pour une valeur d'environ 100 millions ; elle le tire en partie de ses colonies (Réunion, Martinique, Guadeloupe, etc.), et en partie de Maurice (Afrique), des grandes Antilles, du Brésil, etc. ;

Le *café* (plus de 80 millions), du Brésil, de l'Inde, d'Haïti et des autres grandes Antilles, du Vénézuela ;

Le *tabac* (environ 20 millions) ; elle le tire des États-Unis, des grandes Antilles, de l'Algérie, de la Turquie ;

Le *cacao*, qui, mélangé ou non avec le sucre, est la matière première du chocolat ; elle en tire (environ 10 millions) du Brésil, des Antilles, du Pérou, du Vénézuela ;

Le thé, dont elle ne consomme qu'une valeur de 1 million 1/2, venant de Chine directement ou par voie d'Angleterre ;

La vanille (un peu plus de 1 million 1/2), venant du Mexique, directement ou par voie d'Angleterre ;

(1) Voir, pour le progrès des importations et des exportations d'année en année, les *Tabl. de stat.* nos 47 et 48, et comparer les valeurs exprimées dans les tableaux avec les quantités exprimées au tableau n° 50.

Les épices : poivre et piment (environ 4 millions), de l'Inde et de la Malaisie (Sumatra, Bornéo, Java) ; cannelle, classée en cannelle de Chine, la plus répandue, et cannelle de Ceylan, la plus estimée ; clous de girofle de la Réunion, des Indes anglaises, etc., ; muscades venant des Moluques, par voie de Hollande, etc.

On peut y joindre la gomme (environ 8 millions), du Sénégal, de l'Égypte, de la Turquie, etc. ; le quinquina (environ 5 millions), venant, directement ou par voie d'Angleterre, du Mexique, du Pérou, des États-Unis ; les *bois de teinture* (environ 12 millions), de l'Amérique centrale, du Brésil, du Sénégal ; l'*indigo* (environ 20 millions), venant d'abord, comme son nom l'indique, de l'Inde, puis de Java, des Antilles, du Guatémala, etc.

Ces denrées nous viennent pour la plupart des régions tropicales.

3° Les MÉTAUX et substances minérales, à savoir :

Le *cuivre* (45 millions), de l'Angleterre, du Pérou, du Chili, des États-Unis, de l'Espagne, de la Russie, etc. ;

Le *plomb* (15 millions), de l'Espagne, de l'Italie, de l'Algérie, de l'Angleterre ;

Le *zinc* (18 millions), des Pays-Bas, de la Belgique, de la Prusse ;

L'*étain* (environ 10 millions) de la Hollande (étain de Banca), de l'Angleterre et des Indes anglaises, du Pérou ;

La *fonte* et le fer (environ 10 millions), de l'Angleterre, de la Prusse, de la Belgique et de la Suède ;

Les *cendres* et regrets d'orfévre (35 millions), contenant de la limaille de métaux précieux qu'extraient les laveurs de cendres ; la France les achète à la Belgique, à l'Italie, à la Suisse, à l'Allemagne, aux États-Unis ;

Le soufre (environ 5 millions 1/2), de Sicile.

A cette catégorie se rattachent :

La HOUILLE et le coke, qu'elle tire, pour une valeur de plus de 100 millions, de Belgique, de Prusse et d'Angleterre ;

Le *bitume* avec les huiles de pétrole et de schiste (environ 15 millions) venant du Levant, des États-Unis, etc.

4° Les BOIS de construction, qu'elle importe pour une valeur de plus de 130 millions ; elle tire ses sapins, ses mâts, ses feuillards du Nord (Norvége, Russie et côtes de la Baltique), de l'Allemagne et de la Suisse; ses merrains de chêne, de l'Autriche, des États-Unis, de la Belgique.

5° Les *autres matières premières de l'industrie*, à savoir : Matières animales :

Les PEAUX et pelleteries (plus de 100 millions), qu'elle tire de la Plata (Buenos-Ayres et Montevideo), du Brésil, du Chili, de l'Australie, de la Russie, de l'Allemagne, etc.;

Les poils (8 millions), de la Russie, de la Turquie, de l'Allemagne, etc.

Matières végétales :

Les *graines oléagineuses* et fruits oléagineux (50 millions), qu'elle tire : les graines de lin, de la Russie, de l'Italie, de l'Inde; les arachides, du Sénégal; le sésame, de l'Inde, de l'Égypte, du Levant;

Le *suif* et saindoux (20 millions), de la Russie, de l'Angleterre, de l'Italie, et de la Plata;

L'*huile d'olive* (30 millions), de l'Italie et des autres pays riverains de la Méditerranée ;

Les *huiles grasses* (10 millions), de l'Allemagne, etc.

La potasse (8 millions), des États-Unis (potasse d'Amérique), d'Italie (potasse de Toscane), des Pays-Bas (potasse de Russie).

6° Les *produits employés par l'agriculture*, à savoir :

Les *bestiaux* (75 millions), de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suisse et de l'Italie;

Les *engrais* (20 millions), principalement le guano du Pérou, du Chili, de la Plata, et le noir animal de la Russie, de l'Allemagne et de la Belgique;

Les *graines à ensemencer* (25 millions), d'Angleterre, d'Allemagne, des États-Unis, etc.;

Les *œufs de vers à soie* (10 mill.), de la Chine et du Japon.

7° *Les autres substances alimentaires :*

Les *poissons de mer* (20 millions), qui nous viennent surtout de l'Angleterre et de la Hollande;

Les *fromages* et beurre (18 millions), de la Belgique, des Pays-Pas, de la Suisse, de l'Italie, de l'Angleterre;

Les *fruits* (20 millions), frais ou secs, qui viennent, surtout les derniers, figues, dattes, pistaches, raisins secs, etc., du Levant, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Autriche, de l'Algérie;

Le *riz* (10 millions), de l'Italie, de l'Inde et des États-Unis, directement ou par voie d'Angleterre;

Les *chevaux* (10 millions) de l'Allemagne (Mecklembourg, etc.), de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse;

La viande (5 millions), salée ou fumée, qui vient de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Allemagne, des États-Unis, de la Plata;

Les légumes conservés ou secs (5 millions), de la Belgique, de l'Italie, de l'Espagne, etc.;

Les eaux-de-vie (5 millions), de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Suisse et de l'Angleterre;

Les vins (3 millions), de l'Espagne et du Portugal;

Le houblon (4 millions 1/2), de l'Allemagne, de la Belgique, des États-Unis, etc.

Les CÉRÉALES forment un article tout spécial dont l'importation, très-variable, s'élève quelquefois, en temps de disette, à plus de 300 millions et descend au-dessous de 31 millions en temps d'abondance. La France les tire ordinairement de la Russie méridionale, de l'Égypte, de l'Algérie, par Marseille, et des États-Unis, par le Havre.

234. **L'importation des produits manufacturés.** — L'importation des produits fabriqués n'est pas même la quatorzième partie de l'importation totale; elle n'atteint pas 200 millions, et porte principalement sur :

Les TISSUS, à savoir :

Les *tissus de laine* (40 millions), de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique, etc.);

Les *tissus de chanvre et de lin* (14 millions), de la Belgique, de l'Angleterre (et de l'Irlande), de l'Italie;

Les *tissus de coton* (15 millions) de l'Angleterre, de la Belgique, de la Suisse;

Les *tissus de soie* (10 millions), de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie;

Les tissus de poil (5 millions 1/2), de l'Angleterre, de la Belgique;

Les *nattes* et tresses (10 millions), de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Belgique et de la Russie.

2° Les *fils* : fils de laine (1 million), de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne ; fils de coton (7 millions), de l'Angleterre et de la Belgique; fils de lin (5 millions), de la Belgique, etc. ;

Les *chapeaux de paille* (10 millions), de l'Italie, du Pérou, du Brésil;

Les plumes de parures (5 millions) de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Égypte, de l'Algérie, de la Plata.

3° Les MACHINES (12 millions), de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne ;

Les outils (5 millions 1/2 ), de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Allemagne :

L'horlogerie (3 millions) de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre.

235. L'exportation, — Par une conséquence naturelle, l'exportation consiste principalement en objets manufacturés; mais la différence est bien moins grande qu'à l'importation, puisque, dans un total de 3 milliards, les produits manufacturés figurent pour 1,600 millions et les produits naturels pour 1,400. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 44.)

On voit quelquefois figurer à l'importation et à l'exportation des marchandises de même genre échangées entre les mêmes pays, soit qu'il s'agisse d'espèces distinctes

dans le même genre, soit qu'il s'agisse des mêmes espèces, chaque négociant, quand le commerce est libre, achetant et vendant là où il trouve, dans le moment, à acheter au meilleur compte et à vendre avec le plus de bénéfice.

Les principaux produits manufacturés, à l'exportation, sont (Voir *Tabl. de stat.*, n° 47) :

1° Les TISSUS, à savoir :

Les TISSUS DE SOIE (420 millions), expédiés en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Espagne, etc. :

Les TISSUS DE LAINE (335 millions), en Angleterre, en Suisse, aux États-Unis, en Italie, en Belgique, etc. ;

Les *tissus de coton* (95 millions), en Angleterre, en Suisse, en Italie, dans les colonies, etc. ;

Les *tissus de lin ou de chanvre* (25 millions), en Algérie, aux colonies, en Angleterre, aux États-Unis, en Espagne, etc. ;

Les *fils*, fils de coton et de laine (20 millions), fils de lin (21 millions), en Italie, en Suisse, en Belgique, etc.

2° Les ARTICLES DE TOILETTE :

La LINGERIE (120 millions), dans l'Amérique du Sud, les Antilles, les États-Unis, l'Angleterre, l'Égypte, etc. ;

Les *chapeaux* (10 millions), en Angleterre, aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, l'Espagne, le Levant, etc. ;

Les *modes* (10 millions), en Angleterre, aux États-Unis, au Brésil, en Belgique, en Égypte, etc. ;

La *parfumerie* (15 millions), en Angleterre, aux États-Unis, en Belgique, dans l'Amérique du Sud, en Turquie, etc.

3° Les PRODUITS CHIMIQUES, à savoir :

Les *produits chimiques* proprement dits (60 millions), en Belgique, etc. ;

La *garancine*, l'indigo et les autres couleurs (20 millions) en Belgique, en Espagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre, dans les colonies françaises, etc. ;

Les *médicaments* (10 millions), en Belgique, en Espagne, en Suisse, en Italie, etc. ;

Le savon (6 millions), en Algérie, aux États-Unis, en Suisse, en Italie, etc. ;

La stéarine et les bougies (5 millions), en Algérie, dans les colonies françaises, en Turquie, etc.

4° Le SUCRE (100 millions), en Turquie, dans le Levant, en Angleterre, en Italie, etc.

5° La TABLETTERIE, *mercerie* et *ouvrages en bois* (200 millions), en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Espagne, etc.

6° Les PEAUX, à savoir :

Les *peaux ouvrées* (90 millions), en Angleterre, en Espagne, etc. ;

Les *peaux préparées* (60 millions), en Angleterre, en Turquie, etc.

7° Les *produits des industries des métaux*, à savoir :

Les *outils* (40 millions), en Angleterre, en Italie, etc. ;

Les machines (8 millions), en Italie, en Espagne, dans l'Amérique du Sud, dans les colonies, etc ;

Les armes (8 millions), en Italie, dans les colonies, en Amérique, etc. ;

L'*orfévrerie* (20 millions), en Amérique, en Turquie, en Égypte, en Espagne, etc. ;

L'*horlogerie* (8 millions), en Italie, dans le Levant, en Amérique, etc.

8° Les industries diverses, à savoir :

Le *papier* (35 millions), en Angleterre, en Espagne, aux États-Unis et dans toute l'Amérique, en Turquie, etc. ;

La *poterie* et *verrerie* (32 millions), en Italie, dans tout le Levant, en Belgique, en Angleterre, etc. ;

Les instruments de musique (8 millions), en Angleterre, aux États-Unis, en Belgique, en Espagne, etc.

Les principaux produits naturels sont :

1° Les VINS (230 millions), en Angleterre, en Russie, en

Belgique, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Égypte, au Brésil, aux États-Unis, à la Plata, etc. ;

Les *eaux-de-vie* (50 millions), expédiées à peu près dans les mêmes pays.

2° Les FIBRES TEXTILES, à savoir :

La SOIE (100 millions), en Suisse, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne ;

Le *coton* (60 millions), en Allemagne, en Italie, etc. ;

La *laine* (30 millions), en Allemagne, etc. ;

Les *poils* (25 millions), en Angleterre, etc.

3° Les SUBSTANCES ALIMENTAIRES, à savoir :

Les CÉRÉALES, dont l'exportation très-variable et soumise aux mêmes influences que l'importation, mais en sens contraire, se fait surtout en Angleterre, en Belgique, en Suisse, etc. ;

Le *fromage* et le *beurre* (65 millions), en Angleterre, en Belgique, etc. ;

Les *œufs* (35 millions), en Angleterre, etc. ;

Les légumes secs (8 millions), en Angleterre, en Belgique, etc. ;

Les *fruits* (20 millions), en Angleterre, en Autriche, etc. ;

L'*huile* (10 millions), aux États-Unis, en Suisse, dans les colonies, etc. ;

Les *poissons de mer* (20 millions), aux États-Unis, etc. ;

La viande salée (8 millions), en Angleterre, etc.

4° Les *produits agricoles*, à savoir :

Les *chevaux* (20 millions), en Espagne (mulets), en Angleterre, en Belgique, en Italie ;

Les *bestiaux* (30 millions), en Angleterre, en Espagne, etc. ;

Les *graines à ensemencer* (30 millions), en Angleterre, en Allemagne, etc. ;

Les *tourteaux* (10 millions), en Angleterre, en Belgique, etc. ›

5° Diverses matières premières, à savoir :

Les *peaux brutes* (14 millions,) en Angleterre, etc. ;

Les *fruits oléagineux* (15 millions), en Angleterre, en Belgique, etc.;

Les *bois* (34 millions), en Belgique, en Allemagne, en Espagne, etc.;

La *garance* (12 millions), en Angleterre, aux États-Unis, en Suisse, etc.;

Le cuivre (8 millions), en Angleterre, en Italie, en Suisse, etc.;

La graisse (7 millions), en Angleterre, etc. (1).

(Voir la carte nº 18.)

236. **Les pays d'importation et d'exportation.** — Les pays avec lesquels la France entretient le commerce le plus suivi sont naturellement, tout d'abord, les plus voisins de son propre territoire, ceux qui, par mer ou par terre, bordent sa frontière; au premier rang, les plus riches, au second les moins riches et les plus éloignés qui lui fournissent ses principales matières premières. Voici, classés par ordre d'importance, ceux avec lesquels elle fait (au commerce spécial) un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs, parce qu'ils varient d'une année à l'autre, parce qu'ils sont imparfaitement recueillis (Voir *Tabl. de stat.*, nº 51), et parce que dans les pays limitrophes entrent beaucoup de marchandises destinées à des pays plus lointains.

1º L'ANGLETERRE, qui importe en France pour 700 millions : de soie (130 millions), de coton, de laine, de tissus de laine, de houille, de cuivre, d'huiles, de café, de machines, de fils de coton, de fer, fonte et aciers, de tissus de coton, de jute, de fils de poils de chèvre, de cigares, de peaux; et qui reçoit pour près d'un milliard : des tissus de

(1) Les chiffres des §§ 233 et suiv. se rapportent en général à l'année 1865; mais ce sont de simples approximations prises pour donner une idée du rapport des divers objets du commerce. Pour avoir plus d'exactitude et pour juger du progrès général depuis 37 ans et des variations d'une période à une autre, voir les *Tabl. de stat.* 50, 48, 47 et 46.

soie (231 millions), des tissus de laine, de la soie, de la mercerie, de la farine, des ouvrages en cuir, des céréales, du beurre, des œufs, des vins, des eaux-de-vie et liqueurs, des peaux préparées, des graines à ensemencer, des vêtements et de la lingerie, des poils, des bestiaux, du sucre brut, des tissus de coton, de la résine, des outils, des produits chimiques, des modes, des fruits, du papier et des livres, des tourteaux, de la viande, des chiffons, des fils.

2° La Belgique, qui importe en France pour 300 millions : de houille (61 millions), de lin, de laine, de bestiaux, de coke, de zinc, de matériaux à bâtir, de fils de laine, de toiles, de bois, de chevaux ; et qui exporte une valeur de 260 millions en : tissus de laine (25 millions), céréales, vins, tissus de soie, laine (1), lin (2), mercerie (3), fils de laine (4), beurre.

3° La Suisse, qui importe pour près de 100 millions (5) de : soie (24 millions), bois, bestiaux, cendres d'orfévre, etc., et exporte : de la soie (45 millions), du coton, des tissus de soie, des vins, des tissus de laine, des céréales, des tissus de soie, des vins, des tissus de laine, des céréales, des tissus de coton, etc., pour une valeur de 221 millions.

4° L'Italie, qui importe en France pour 240 millions de marchandises : soie moulinée (178 millions), huile d'olive, coton, bestiaux, chapeaux de paille, soie grége, bourre de soie, nattes, peaux, soufre, riz, garance, bois, cendres d'orfévre, et exporte pour 274 millions : de tissus de laine (51 millions), de soie (6), de tissus de soie, de sucre raffiné,

(1) A peu près autant qu'elle en importe (en 1865). Le *Tabl. de stat.* 46 donne le total (import. et exp. réunies) du commerce général avec tous les pays. — (2) 1/5 de l'importation. — (3) Un chiffre double de celui de l'importation. — (4) Un chiffre un peu supérieur à celui de l'importation. — (5) La Suisse, qui figure pour cette somme à l'importation du commerce spécial, importe en tout (commerce général) 373 millions, parce que beaucoup de marchandises qui lui sont destinées transitent par la France : de là son rang. Même observation pour la Belgique et l'Angleterre. — (6) 3 millions seulement.

de tissus de coton, de vins, de mercerie, de poteries et cristaux, etc.

5° ZOLLVEREIN (aujourd'hui à peu près la même étendue que l'Empire d'Allemagne) importait pour 166 millions de : bestiaux (27 millions), houille, laine, peaux, bois, cendres d'orfévre, etc., et exportait pour 214 millionsde : mercerie (32 millions), tissus de laine, tissus de soie, bois (1), fils, vins, laine (2), coton, lingerie, etc.

6° Les ÉTATS-UNIS, qui, déchus du rang qu'ils occupaient dans notre commerce avant la guerre de l'esclavage, le reprennent peu à peu depuis que la guerre est terminée; en 1865, ils importaient en France seulement 50 millions, dont 13 en coton, le reste en tabac, huile de pétrole, cendres d'orfévre, etc., et exportaient 108 millions en tissus de soie (30 millions), vins, tissus de laine, poissons marinés, garance, etc. Avant cette guerre, les États-Unis venaient au second rang, immédiatement après l'Angleterre.

7° L'ESPAGNE, qui importe en France pour 54 millions de : plomb (45 millions), huile d'olive, fruits, laine, etc., et exporte pour 157 millions de : coton (52 millions), tissus de laine, tissus de soie, mules, mercerie, soie, bois, bestiaux, ouvrages en cuir, etc.

8° La TURQUIE, qui importe pour 136 millions de : soie (52 millions), coton, laine, graines oléagineuses, etc., et exporte pour 64 millions de : sucre raffiné, tissus de soie, tissus de laine, peaux préparées, etc.

9° *Russie* (3), qui importe en France, pour 100 millions environ de : lin (24 millions), graines oléagineuses, bois, laine, soie, suif, céréales, etc., et exporte une valeur de 26 millions dans laquelle nos vins entrent pour 7 millions.

10° *Égypte*, qui importe en France pour 71 millions de : coton (56 millions), graines à ensemencer, soie, etc., et

(1) Les 2/3 de la quantité importée.

(2) 1 3 de la quantité importée.

(3) Ne sont désignés en lettres capitales que les pays dont le chiffre d'affaires dépasse 200 millions.

exporte pour 57 millions de lingerie et vêtements (6 millions), vins, tissus de soie, etc.

11° Le *Brésil*, qui importe en France pour 52 millions de : café (19 millions), peaux brutes, coton, etc., et exporte pour 75 millions de : vêtements et lingerie (13 millions), tissus de soie, tissus de laine, vins, etc.

12° La république de *la Plata*, qui importe en France 75 millions en laine (34 millions), peaux, graisse, etc., et exporte 49 millions en vins (16 millions), vêtements, tissus de laine, etc.

237. **Le transit.**—Le *transit* porte sur un poids d'environ 3 millions 1/3 de quintaux et sur une valeur de 800 millions de francs ; les tissus en sont le principal objet. Il a lieu naturellement entre les pays qui, entourant la France, empruntent son territoire pour communiquer entre eux : la *Suisse*, l'*Angleterre*, l'*Allemagne*, la *Belgique*, l'*Espagne*. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 49.)

On peut rattacher au transit les *importations temporaires*, c'est-à-dire les produits qui entrent à la condition de sortir après avoir reçu une certaine main-d'œuvre, et qui sont exempts des droits de douane : tels le blé, la fonte, les graines oléagineuses, la houille, qui sortent sous forme de farine, de machines, d'huile, etc. Ces produits, dont la valeur est d'environ 100 millions à l'entrée, en valent 200 à la sortie.

238. **Les douanes et les entrepôts.** — Les points par lesquels entre et sort le commerce extérieur et où s'acquittent les droits s'appellent les DOUANES. Sur environ 10 millions de droits d'entrée que perçoit le Trésor, les 2/3 sont payés par le sucre et par le café. A quelques exceptions près, telles que Paris, qui reçoit directement de l'étranger une notable partie de ses marchandises, les douanes sont situées à la frontière, dans les ports pour la navigation maritime, aux premières stations des chemins de fer, des cours d'eau et des routes pour le commerce de terre.

(Voir la carte nº 19.)

Les douanes les plus importantes sont :

1° MARSEILLE, dont le commerce dépasse 1 million 1/2 de tonnes payant plus de 1 million 1/2 de francs, et le HAVRE, dont le commerce est de plus de 800,000 tonnes payant plus de 1,300,000 francs. Ces deux villes, têtes de ligne des chemins de fer de la Méditerranée et de l'Ouest, sont en quelque sorte les deux bras et les deux ports de Paris sur la Méditerranée et sur l'Océan ;

2° *Boulogne* (175,000 tonnes payant 600,000 francs), *Dunkerque* (475,000 tonnes payant 230,000 francs), *Dieppe* (23,000 tonnes payant 150,000 francs), principales communications avec l'Angleterre (avec Calais, Rouen, etc.); *Bordeaux* (900,000 tonnes payant 430,000 francs), et *Nantes* (435,000 tonnes valant 110,000 francs) qui partagent, avec le Havre (et avec Saint-Nazaire), le commerce de l'Amérique;

3° *Jeumont*, recevant plus de 1 million 1/2 de tonnes, mais d'un médiocre produit (115,000 francs), parce qu'elles ne se composent guère que de houille, et *Lille* (140,000 tonnes payant 130,000 francs), principales communications avec la Belgique (avec Valenciennes, Roubaix, etc.);

4° *Paris*, centre important, moins par le poids des marchandises qu'il reçoit directement (135,000 tonnes) que par la valeur des droits (500,000 francs);

5° Dans le Sud, après Marseille, on peut citer Cette, Nice, Bayonne.

Naguère parmi nos bureaux de douanes les plus importantes, on comptait Saint-Louis en Alsace, qui reçoit par Bâle les produits de la Suisse et de l'Allemagne.

Ce sont aussi à peu près les mêmes villes qui occupent les premiers rangs comme *entrepôts* : Marseille, le Havre, Bordeaux, Paris Nantes, Dunkerque, Rouen, Bayonne, Lyon, Boulogne. Tous les entrepôts réunis contiennent environ 500 millions de marchandises consistant surtout en houille, en cacao, café, poivre, sucre, fonte, etc.

(Voir la carte n° 19.)

239. Le résumé du commerce. — Le commerce, considéré au point de vue de l'importance du trafic, *dépend de la production*, puisqu'il ne peut porter que sur des produits nationaux ou sur des produits étrangers obtenus en échange de produits nationaux.

Considéré au point de vue des lieux où il s'exerce, il *dépend des voies de communication et des agglomérations d'habitants :* les voies de communication conduisent les produits qui d'ordinaire stationnent et sont l'objet d'échanges aux tête de ligne (Marseille, le Havre, etc.) ; les grandes agglomérations d'hommes les attirent et les consomment (Paris, etc.).

Le commerce français se compose du commerce intérieur, qu'on ne saurait évaluer avec précision, et du commerce extérieur, dont le chiffre est un de ceux que la statistique recueille régulièrement (1). Le commerce extérieur, qui se développe avec l'accroissement de la production nationale, avec l'amélioration des voies de communication, avec les progrès de la liberté des échanges, a, par cette triple cause, considérablement augmenté en France : *il était inférieur à 1 milliard il y a cinquante ans, il est aujourd'hui de plus de 8 milliards.* (Voir *Tabl. de stat.*, n°s 43 et 44.)

Le progrès a été très-marqué pour les voies de communication et le crédit ; les lignes de *chemins de fer ont triplé depuis* 1850 (Voir *Tabl. de stat.*, n° 32), ainsi que le nombre des *lettres* (Voir *Tabl. de stat.*, n° 34), les *escomptes de la Banque de France* (Voir *Tabl. de stat.*, n° 42), le *mouvement des métaux précieux* (Voir *Tabl. de stat.*, n° 39). Quoique la France fasse plus de commerce par mer que par terre (Voir *Tabl. d* n° 45), son mouvement maritime s'est développé beaucoup moins rapidement que ses autres voies de communication. (Voir *Tabl. de stat.*, n°s 35, 36, 37 et 38.)

(1) Il y a pourtant de très-grandes différences à cet égard entre les évaluations faites par les douanes des diverses nations. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 51.)

# SEPTIÈME PARTIE.

## LES GRANDES VILLES.

(Voir la carte nº 27.)

240. Les villes de 30 à 50,000 âmes. — La France possède 22 *villes de* 30 *à* 50,000 *âmes*, qui sont, suivant l'ordre d'importance : Bourges (30,119 hab.), ancienne capitale du Berry ; Rochefort, port de guerre; Poitiers, une des grandes capitales de l'Aquitaine au moyen âge ; Saint-Quentin, ville industrielle et prospère ; Dunkerque, notre port sur la mer du Nord ; Troyes, ancienne capitale de la Champagne ; Avignon, résidence des papes au XIVe siècle ; Cherbourg, port de guerre et grand chantier de constructions maritimes ; Lorient, port de guerre; Clermont-Ferrand, ancienne capitale de l'Auvergne; Turcoing, ville d'industrie qui est, pour ainsi dire, un faubourg de Lille; Dijon, ancienne capitale de la Bourgogne; Boulogne, un des points de communication les plus importants entre la France et l'Angleterre; Caen, ville de parlement; Grenoble, ancienne capitale du Dauphiné ; Tours, que le doux climat de la Touraine fait rechercher aujourd'hui des étrangers, comme des rois de France au XVIe siècle; Versailles, ancien séjour des rois, siége de l'Assemblée nationale en 1871, célèbre par son palais et son musée; le Mans, grand entrepôt, dont les chemins de fer ont accru la prospérité; Besançon, ancienne capitale de la Franche-Comté, ville pittoresque; Orléans, autrefois principal entrepôt du commerce de la Loire avec Paris; Rennes, ville de parlement; Nancy

(49,993 hab.), ancienne capitale de la Lorraine, encore toute pleine des souvenirs de Stanislas Leczinski. Ce groupe, dans lequel se mêlent quelques jeunes cités, est composé surtout d'anciennes villes, importantes par leurs traditions.

241. Les villes de 50 à 70,000 âmes. — La France possède 8 *villes de* 50 *à* 70,000 *âmes*, villes manufacturières pour la plupart, qui sont, dans l'ordre d'importance: *Nice* (50,180), récemment annexée à la France, et depuis longtemps recherchée des étrangers et des malades à cause de son site et de son climat; *Limoges*, vieille ville bâtie sur une colline, rappelant encore dans certains quartiers les constructions et les mœurs du moyen âge, mais assez prospère, grâce à l'industrie de la porcelaine et de la flanelle; *Angers*, sur les deux rives du Maine, ville dont le commerce s'accroît, qui possède de riches pépinières, de vastes ardoisières, des fonderies et des fabriques de toiles et de poteries; *Montpellier*, bâtie sur une colline d'où l'on découvre la Méditerranée, ancienne ville d'étude et de commerce au moyen âge, qui conserve encore cette double réputation, quoique son commerce maritime soit bien amoindri; *Nîmes*, la ville de France qui a conservé les plus beaux monuments de l'époque romaine, les arènes, la Maison-Carrée, la Tour-Magne; prospère naguère par l'industrie de la soie, elle l'est encore aujourd'hui par la fabrication des châles, des tapis, et par le commerce des vins et alcools; *Reims*, qui, placée sur la Vesle, au milieu de plaines arides où paissent de nombreux troupeaux, a, de bonne heure, tissé la laine et doit encore à cette industrie sa fortune présente, bien qu'elle n'ait plus le privilége de voir sacrer les rois dans sa belle cathédrale gothique; *Amiens*, ville d'industrie, qui file et tisse la laine et le chanvre, fabrique en grande quantité des velours de coton, des tapis, qui est devenue un grand entrepôt grâce aux canaux et aux chemins de fer, et attire les visiteurs par sa belle cathédrale du XIII^e siècle; *Roubaix* (65,091 hab.), qui est, en quelque

sorte, un faubourg de Lille, et dont la fortune est due tout entière à la fabrication des étoffes de laine pure ou mélangée.

Parmi les villes de 50 à 70,000 habitants, il y en a deux dont la France pleure la perte : Metz, naguère notre plus importante place forte du nord-est, et autour de laquelle le maréchal Bazaine a été bloqué dans la campagne de 1870; Mulhouse, si remarquable par son activité municipale et par le grand développement de son industrie cotonnière.

242. Les villes de 70 à 100,000 âmes. — La France possède 4 *villes de* 70 *à* 100,000 *âmes*, trois ports, une ville frontière et une ville du Centre, à savoir :

*Le Havre* (74,000 hab.), un des deux plus grands ports de commerce de France, creusé, du temps de Louis XII et de François Ier, à l'embouchure de la Seine pour recevoir les gros navires qui ne peuvent entrer à Honfleur. La ville entière est pour ainsi dire un grand entrepôt, coupée en tous sens de bassins (bassin de l'Eure, bassin Vauban, bassin du Commerce, etc. V. la carte n° 19) dont plusieurs débouchent directement dans l'avant-port et où stationnent les navires; elle possède aussi de grandes usines, travaillant la plupart pour la marine, et elle est, après Marseille, le premier port de France : c'est en quelque sorte le bras droit de Paris sur l'Océan, comme Marseille en est le bras gauche sur la Méditerranée.

*Toulon* (77,000 hab.), ville militaire, au fond d'une belle rade ; c'est sous Louis XIV que fut construit ce port, qui est notre unique défense maritime sur la Méditerranée.

*Brest* (79,000 hab.), ville également toute militaire, placée au nord d'une admirable rade fermée par le Goulet et où toutes les flottes d'Europe pourraient s'abriter; son port militaire fut creusé, au XVIIe siècle, dans le lit approfondi de la Penfeld; on construit aujourd'hui, au pied des rochers de la rade, un port marchand qui, grâce à la position avancée de Brest dans l'Océan et des chemins de fer, peut acquérir un jour une grande importance.

*Saint-Étienne* (96,000 hab.) n'avait, il y a un siècle, que 6,000 habitants; elle doit sa fortune aux nombreuses et épaisses couches de houille sur lesquelles elle est bâtie; elle est, avec Lyon, à la tête de l'industrie de la soie; elle fabrique rubans, armes, quincaillerie, machines, etc. (V. § 188, etc.)

Le traité de 1871 a séparé de la France la capitale de l'Alsace, Strasbourg qui comptait 84,000 hab. et qui est célèbre à tant de titres, particulièrement par ses monuments si cruellement maltraités par le bombardement de 1870.

La France possède en outre 7 *villes dont la population dépasse* 100,000 *âmes, et* 1 *ville dont la population dépasse* 1 *million* 1/2: en tout 42 *villes au-dessus de* 30,000 *âmes.*

Elle en possédait 23 en 1789, et seulement 18 en 1801. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 52.)

Les villes sont les lieux où la consommation est la plus grande, et cette consommation, diverse suivant les habitudes, est en général d'autant plus grande qu'il y a plus de richesse. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 53.)

Les huit villes dont la population dépasse 100,000 hab. sont (moins Lille, placée sur un petit cours d'eau, mais capitale de la Flandre) situées sur nos quatre grands fleuves: 2 sur la Seine (Paris, Rouen), 1 sur la Loire (Nantes), 2 sur la Garonne (Toulouse, Bordeaux), 2 sur le Rhône (Lyon, Marseille qui doit être considéré comme le port du Rhône).

243 Rouen. — La ville de ROUEN (100,000 hab.), ancienne capitale de la Normandie, a été réunie au domaine royal par Philippe-Auguste. Prise plus tard par les Anglais, elle a été reprise définitivement par Charles VII. Située sur la basse Seine, à un point où la marée se fait encore sentir, elle a été, depuis le commencement du moyen âge, le port principal du commerce de la vallée de la Seine avec les pays d'outre-mer et une des villes les plus florissantes du royaume. De nombreux monuments, la cathédrale, l'église Saint-Ouen, Saint-Maclou, le Palais de justice, attestent sa splendeur. Le chemin de fer qui met Paris en communication directe avec le Havre a nui à son commerce;

cependant de récents travaux d'endiguement ont facilité la remonte de la Seine, et l'industrie rouennaise qui consiste en tissus de coton, étoffes imprimées, machines, etc., quoique éprouvée par la crise cotonnière, est toujours très-active, soit dans la ville, soit dans les faubourgs (Saint-Sever et quartier de Martainville), soit dans les communes des vallées environnantes, Deville, Darnetal, Sotteville, etc. (Voir §§ 183 164, 166, etc.)

244. Nantes. — La ville de NANTES (111,000 hab.) occupe sur la Loire, à 60 kilomètres de l'embouchure, la même position que Rouen sur la Seine. La marée s'y fait sentir; la ville, qui existait du temps des Gaulois, a été bâtie sur la rive septentrionale et s'est étendue sur plusieurs des îles dont est semé le fleuve. L'Erdre y débouche et sert de point de départ au canal qui conduit jusque dans la rade de Brest. Nantes est une ville d'industrie et de commerce à la fois; elle construit des navires de bois et de fer, raffine le sucre, fait des conserves alimentaires (Voir §§ 205, 178, 176, etc.). Le chemin de fer la relie, d'un côté, à Paris, de l'autre à Saint-Nazaire qui est comme son avant-port et où s'arrêtent les gros navires; mais, loin d'éclipser Nantes, Saint-Nazaire est jusqu'ici comme un faubourg où les négociants de la grande ville ont leur comptoir. Ses principales relations maritimes sont avec l'Angleterre, la Réunion, les colonies des Antilles, la mer du Nord, l'Espagne et le Portugal; elle en reçoit du sucre, de la houille, du bois de construction, du café, de la fonte, de l'engrais, des oranges, des métaux, de l'huile, etc.

245. Toulouse. — La ville de TOULOUSE (129,000 hab.) est demeurée la capitale du Midi. C'était déjà une cité considérable du temps de la Gaule indépendante; elle a été, à l'époque des Barbares, la résidence des rois visigoths, et, pendant le moyen âge, la plus grande cité du Midi par le commerce et par la culture des lettres; depuis le règne de Philippe III le Hardi, elle a fait partie des possessions des rois de France. Elle est située au milieu d'un

pays fertile, sur le bord de la Garonne, et le canal du Midi y aboutit. Elle possède de nombreux monuments, de belles promenades et la grande place du Capitole. Son commerce est presque borné à des relations intérieures, et porte sur les fers des Pyrénées et de l'Aveyron, les bois des Pyrénées, etc. Cependant elle expédie certaines marchandises en Espagne. Son industrie consiste surtout dans la minoterie, la carrosserie, la fabrication des faux et ressorts, le laminage du cuivre (Voir §§ 169, 157, etc.). Mais elle est plutôt encore une ville lettrée; ses écoles et ses sociétés savantes sont nombreuses et renommées.

246. Lille. — La ville de Lille (154,000 hab.) ne date que du IXe siècle de l'ère chrétienne et tire son nom d'une île de la Deule sur le bord de laquelle elle est bâtie; elle devint, durant le moyen âge, comme beaucoup de communes de Flandre, une florissante cité ; Philippe le Bel la posséda ; mais elle n'est devenue définitivement possession française que depuis la conquête de Louis XIV (1667). Elle a été fortifiée par Vauban ; l'accroissement de son industrie avait tellement étendu ses faubourgs, principalement au sud et à l'est, qu'il a fallu récemment les réunir à la ville et supprimer les anciennes fortifications. La citadelle subsiste toujours sur la rive gauche de la Deule. La ville est reliée par des chemins de fer et des canaux avec la Belgique et Paris. C'est, après le groupe de Paris, le centre le plus important de la grande industrie en France. Au premier rang, l'industrie linière, fils et toiles, puis l'industrie du coton et de la laine; presque sur le même rang, la fabrication des huiles et le commerce des tourteaux, et, à un rang secondaire, la fabrication du sucre, la distillerie, la fabrication des machines de divers genres qu'emploient ces industries (Voir §§ 184, 183, 186, 173, 178, etc.). C'est aussi un centre très-important du commerce de Belgique et de France ; on y importe une quantité considérable de houille, de matières textiles et de graines oléagineuses.

247. Bordeaux. — La ville de Bordeaux (194,000 hab.) occupe sur la Garonne la même position que Rouen sur la Seine et Nantes sur la Loire. La ville est bâtie sur la rive gauche du fleuve, à 120 kil. de l'embouchure, et n'a, sur la rive droite, que le faubourg de la Bastide où se trouve l'embarcadère des chemins de la Compagnie d'Orléans. Sur l'autre rive, à la gare Saint-Jean, est la tête de ligne des chemins de fer du Midi. Les quais, qui forment un vaste arc de cercle, servent de port à la ville, depuis le pont de Pierre jusqu'au faubourg des Chartrons, et sont toujours garnis d'un grand nombre de bâtiments. De ce côté, se trouvent les principaux ateliers, fabriques de porcelaine, fabriques de conserves alimentaires, et, du côté de Saint-Jean, de vastes usines et ateliers de constructions maritimes (Voir §§ 201, 276, 205). La houille et la fonte anglaises, le poivre, l'indigo, la gomme, les graines oléagineuses sont les principales marchandises qu'elle importe; le vin, l'eau-de-vie, la verrerie, le papier sont ses principales marchandises d'exportation. L'Angleterre, la Belgique et les autres États riverains de la mer du Nord et de la Baltique, la Plata, le Chili, le Pérou, quelque peu les Antilles et les États-Unis sont les pays avec lesquels elle commerce.

248. Marseille. — Les embouchures du Rhône sont ensablées; la côte à l'ouest est basse et marécageuse; mais, à l'est, elle est découpée à arêtes vives, et l'eau y est profonde. C'est autour d'une de ces découpures que s'est développée la ville de Marseille (300,000 hab.). 600 ans avant l'ère chrétienne, des Grecs de Phocée avaient reconnu l'importance de cette position et ils avaient fondé Marseille, qui était une république, florissant depuis plusieurs siècles par le commerce, lorsque les Romains conquirent la Gaule. Après la longue période de la domination romaine, Marseille eut, dans le moyen âge, diverses fortunes; elle fit longtemps partie du royaume d'Arles, puis du comté de Provence et fut réunie au domaine de la Couronne en même temps que cette province, en 1481.

Longtemps Marseille n'a eu qu'un seul port, celui qu'on nomme aujourd'hui le vieux Port, auquel aboutit la Cannebière. Depuis 1851, de gigantesques travaux ont été exécutés pour jeter des digues, faire sauter des rochers, aplanir des quais et créer, au nord du vieux Port, une série de bassins que rendait nécessaires l'activité croissante du commerce : le port de la Joliette, le bassin du Lazaret, le bassin Napoléon. L'intérieur de la ville a été également transformé ; on a commencé à construire une vaste cathédrale ; quand on arrive sur le vieux port par la Cannebière, on la voit à sa droite ainsi que la série des mâts de navires alignés dans les bassins neufs, pendant que sur la hauteur, à gauche, on aperçoit Notre-Dame de la Garde dominant le paysage. Un magnifique château d'eau récemment construit verse dans la ville les eaux de la Durance.

La rade est très-grande, semée d'îles, éclairée du côté de terre par les fanaux de la côte et des ports, et, en pleine mer, signalée par le phare de l'île du Planier.

Marseille est aujourd'hui la première ville maritime de la France. Elle a presque le monopole de la navigation française dans la Méditerranée, et par conséquent des relations avec les États du sud de l'Europe, Espagne, Italie, Autriche par Trieste ; Grèce, Turquie, Russie par Odessa ; avec l'Algérie, les États barbaresques, l'Égypte, le Levant et la mer Noire. Elle est située sur la grande ligne de l'Inde et de l'Orient. Hors de la Méditerranée, Marseille entretient des relations très-suivies avec l'Angleterre, des relations assez importantes avec les côtes occidentale et orientale d'Afrique, la Réunion et l'Inde, quelques relations avec l'Amérique, Brésil, Plata et Antilles. Ce commerce comprend surtout, à l'importation, les céréales de la mer Noire, de l'Égypte, de l'Algérie et de l'Italie qui encombrent les quais dans les années de cherté, les huiles d'olives d'Italie et les graines oléagineuses du Levant et de l'Afrique, le sucre, le café, le cacao, les épices des contrées tropicales, les laines de Russie, de Tur-

quie, d'Algérie et d'Australie, les soies du Levant et de la Chine, les peaux du Levant, de l'Algérie et de l'Amérique.

249. Lyon. — La ville de Lyon (323,000 hab.), moins ancienne que Marseille, date de l'époque romaine, et a été fondée, peu de temps après la conquête de César, dans une magnifique position, au confluent de la Saône et du Rhône, et sur la route qui reliait l'Italie à la Gaule dont cette ville est longtemps demeurée la capitale. Après l'invasion des Barbares, elle a fait partie du royaume des Burgundes; rattachée à l'empire des Francs, elle en a été détachée par le traité de Verdun (843) et a fait successivement partie du royaume d'Arles et de l'empire germanique, jusqu'au temps où Philippe le Bel l'a rattachée à la France et au domaine royal (1312). A toutes les époques, elle a été un important marché; depuis le XVIe siècle, elle est devenue le centre de l'industrie de la soie, importée d'Italie en France. Les révolutions ont plus d'une fois cruellement éprouvé cette fabrication de luxe : en 1793, Lyon, révoltée contre la Convention, fut bombardée et prise par les troupes républicaines. En 1851, les faubourgs voisins ont été réunis à la ville pour former, sous le nom d'agglomération lyonnaise, un même groupe administratif.

La ville, serrée entre la Saône et le Rhône, s'étend sous forme d'un long triangle dont la pointe est dirigée vers le sud; au nord, s'élève une haute colline qui s'étend d'une rivière à l'autre, et qui, jusqu'en 1851, a formé le faubourg de la Croix-Rousse; en 1866, les fortifications qui séparaient ce faubourg du reste de la ville ont été démolies. Sur la rive droite de la Saône, s'élève la colline de Fourvières et l'ancien faubourg de Vaise; sur la rive gauche du Rhône, s'étendent les anciens faubourgs de la Guillotière et des Brotteaux, qui, transformés depuis quelques années, sont devenus de beaux quartiers; les quais du Rhône sont justement renommés et n'ont de rivaux que ceux de la Seine à Paris.

Le tissage de la soie, avec ses annexes, moulinage, tein-

turerie, fabrication des métiers, est l'industrie la plus importante de la ville de Lyon. C'est surtout dans le faubourg de la Croix-Rousse et dans les rues qui y montent que sont groupés les tisserands. La fabrication des machines, la fonderie de cuivre, la quincaillerie viennent au second rang. Il faut citer encore, outre les métiers nécessaires à une nombreuse population, la chapellerie, la préparation des peaux, la fabrication de la bière et des liqueurs, l'ébénisterie, la bijouterie, la fabrication des pâtes alimentaires, la charcuterie, la fabrication des papiers peints, la verrerie, la carrosserie, l'imprimerie et la fabrication des instruments de musique. (Voir §§ 188, 186, 164, 166, 169, 193, 196, etc.)

Lyon avait, jusque dans les temps modernes, des foires célèbres. Elle est encore aujourd'hui le plus grand marché européen de la soie et le principal entrepôt du commerce de la France avec la Suisse, à laquelle elle est reliée par le chemin de fer de Genève, et avec le Piémont auquel elle est reliée par le chemin de fer de Turin, passant au mont Cenis. La grande ligne de Paris à Marseille y a un de ses principaux embarcadères, et sert, ainsi que la batellerie de la Saône et du Rhône, aux communications de Lyon avec le nord et le sud ; la ligne du Bourbonnais y aboutit, et des deux gares de Lyon, les lignes ferrées rayonnent dans six directions différentes, sans compter le petit chemin, en forme de montagne russe, de la Croix-Rousse.

250. **La formation de Paris.** — Sur le cours moyen de la Seine, dans une île que l'on appela plus tard *île de la Cité*, était, à l'époque de la Gaule indépendante, une petite bourgade nommée *Lutèce*, nom auquel on a voulu faire signifier, par un jeu de mots sans fondement, ville de boue : c'était la cité principale de la petite peuplade des *Parisiens* qui habitaient les environs. Au nord, s'étendait une vaste plaine marécageuse, bornée par des collines dont la principale prit, à l'époque du christianisme, le nom de Montmartre (mont des Martyrs?); au sud, une montagne, nom-

mée plus tard montagne Sainte-Geneviève, qui descendait jusqu'à la rive de la Seine, et, plus à l'ouest, de basses et vertes prairies qu'on désigna dans la suite sous le nom de Pré-aux-Clercs. Lutèce prit, sous la domination romaine, quelque importance par suite de sa position sur le fleuve. Au IVe siècle, plusieurs empereurs s'y fixèrent pour être à portée de défendre le nord de la Gaule contre les Barbares; Constance Chlore et Julien construisirent sur la pente de la montagne un palais dont quelques ruines subsistent encore (*les Thermes*).

Après l'invasion des Barbares, Clovis fixa sa résidence à PARIS, et cette ville demeura la principale capitale des rois Mérovingiens. Les Carlovingiens, Germains des bords du Rhin, la dédaignèrent ; les pirates normands la pillèrent, et Paris amoindri se trouva de nouveau resserré dans l'île de la Cité.

Elle redevint définitivement la capitale de la France avec les rois Capétiens, qui étaient eux-mêmes, avant de porter la couronne royale, ducs de France et comtes de Paris. Au XIIe siècle, avec Abélard et l'Université, la montagne Sainte-Geneviève se peupla principalement d'écoliers ; à la même époque, la rive septentrionale commençait à se couvrir de maisons où s'établissaient les gens de métiers, et les Templiers construisaient le Temple; la batellerie de la Seine était devenue assez importante pour que la corporation des « Marchands de l'eau » groupât autour d'elle les autres corporations et que son chef électif, le « prévôt des marchands, » exerçât en quelque sorte les fonctions de maire de Paris à côté du prévôt du roi : de là, le navire qui est la principale pièce des armes de la ville de Paris.

Au même siècle, l'évêque Maurice de Sully commençait la construction de l'église cathédrale de Notre-Dame. Philippe-Auguste, au XIIIe siècle, bâtit la tour du Louvre, forteresse située à l'extrémité occidentale de la ville, fit paver deux rues, ouvrit les halles, et donna à Paris sa première

enceinte fortifiée que rappelaient encore récemment les noms de plusieurs rues. Saint Louis l'embellit de quelques monuments, entre autres de la Sainte-Chapelle. Étienne Marcel (1357) fit agrandir l'enceinte septentrionale. Au XVIe siècle, François Ier et Henri II rebâtirent le Louvre; Catherine de Médicis fit construire les Tuileries. Henri IV le continua, acheva l'Hôtel de ville, le Pont-Neuf, construisit la place Royale; sous Louis XIII, nouveaux embellissements et nouvelle enceinte fortifiée, formant la ligne actuelle des boulevards intérieurs, qui furent plantés d'arbres sous Louis XV, lorsque la limite eut été reportée plus au nord; sous Louis XVI, un mur d'octroi fut construit sur l'emplacement actuel des anciens boulevards extérieurs qui demeurèrent à très-peu près la limite de Paris pendant la première moitié du XIXe siècle.

Napoléon perça des rues et embellit la ville. Sous Louis-Philippe, de nouveaux quartiers furent construits dans l'intérieur du mur d'octroi et, en 1840, une vaste enceinte fortifiée, ayant un développement de 34 kilomètres et flanquée de forts détachés, enveloppa Paris et les communes de sa banlieue : cette enceinte est devenue, en 1860, la limite de la ville de Paris. Sous Napoléon III, de nouveaux quartiers se sont élevés, ou ont été entièrement renouvelés par suite des démolitions et des reconstructions; un grand nombre d'édifices publics ont été bâtis; des boulevards ou de larges rues ont été percés dans tous les sens de manière à rendre les communications plus directes et plus faciles; de grands travaux de tout genre ont été exécutés en vue de l'embellissement de la ville et d'une coûteuse magnificence; le vaste réseau des égouts a été complété, et, aux eaux de la Seine, d'Arcueil, du puits de Grenelle et du canal de l'Ourcq qui l'alimentaient déjà, se sont ajoutées les eaux de la Dhuys, amenées par une longue série d'aqueducs et de siphons du département de l'Aisne jusqu'au grand bassin de Ménilmontant.

Mais pendant la guerre contre la Prusse (1870-71), Paris

a été assiégé par l'armée allemande et, après cinq mois de blocus ou de bombardement, réduit par la famine à capituler (fév. 1871). Sa banlieue et une partie de ses forts ont considérablement souffert de ce siége. A peine était-il terminé que l'insurrection criminelle du 18 Mars 1871 a obligé l'armée française à faire un nouveau siége qui a occasionné plus de ruines encore dans certains quartiers de la ville, et à la fin duquel les insurgés, se sentant vaincus (mai 1871), ont incendié un grand nombre de maisons et plusieurs de nos plus beaux monuments.

251. La description de Paris. — La ville de Paris s'étend sur une surface de 78 kilomètres carrés (ou 7,800 hectares). La Seine, qui y forme un arc de cercle ouvert au sud et qui est bordée des deux côtés de magnifiques quais, la partage en deux parties inégales, rive droite et rive gauche. Un grand nombre de ponts relient les deux rives. Elle est divisée en 20 arrondissements, subdivisés eux-mêmes en quatre quartiers chaque, et disposés en forme de spirale ou de colimaçon, depuis le premier arrondissement placé au centre et comprenant les Tuileries et les parties avoisinantes de la rive droite, jusqu'au XX^e^ arrondissement comprenant le quartier de Charonne et la partie située au nord-est de la place du Trône ; les boulevards intérieurs, les anciens boulevards extérieurs et l'enceinte fortifiée dessinent à peu près cette spirale.

Indépendamment de ces grands boulevards, Paris est coupé par diverses voies droites de premier ordre, entre autres, le boulevard de Sébastopol, continué par le boulevard Saint-Michel et s'étendant à peu près dans la direction du nord au sud, du chemin de fer de l'Est à l'Observatoire ; la rue de Rivoli, qui s'étend de l'est à l'ouest le long des Tuileries et se prolonge sous divers noms, par la Bastille et la place du Trône, jusqu'à Vincennes; ces deux voies sont pour ainsi les deux diamètres de Paris. Sur la rive droite, les Champs-Élysées, une des promenades les plus fréquentées de la ville, qui continue presque la rue de

Rivoli et conduit à Neuilly; le boulevard Malesherbes qui monte au nord-ouest; la rue de Turbigo, partant des Halles, et la rue Lafayette, partant de l'Opéra, qui montent obliquement dans la direction du nord-est; le boulevard du Prince-Eugène qui relie directement les boulevards intérieurs à la place du Trône; le boulevard Richard-Lenoir qui cache le canal Saint-Martin, rendu souterrain. Sur la rive gauche, le boulevard Saint-Germain qui coupe une partie de la ville du nord-ouest au sud-est, la rue de Rennes qui sert de débouché au chemin de fer de l'Ouest, la rue de Vaugirard qui, du Luxembourg, se dirige au sud-ouest.

Toutes les grandes Compagnies de chemins de fer, moins celle du Midi, y ont leur tête de ligne avec un ou deux embarcadères. Le chemin de fer de Ceinture, qui est à peu près parallèle aux fortifications, les relie tous et dessert les extrémités de Paris.

On compte aujourd'hui à Paris 70,000 maisons particulières comprenant environ 650,000 logements. On y compte aussi un grand nombre d'édifices publics, des églises, parmi lesquelles les plus importantes sont : dans le style gothique *Notre-Dame*, église cathédrale, bâtie dans l'île de la Cité ; dans le style byzantin, le *Panthéon ;* dans le style grec, la *Madeleine ;* des palais, dont les deux plus importants étaient le palais des *Tuileries*, brûlé par les incendiaires en mai 1871, avec le *Louvre*, qui renferme nos principaux musées, et le palais du *Luxembourg*. Le *Palais de Justice* presque entièrement brûlé en mai 1871, siége des tribunaux, avec le palais du tribunal de Commerce et des Conseils de Prud'hommes qui lui fait face, est situé dans l'île de la Cité où l'on a réuni un grand nombre d'administrations publiques. En face de l'île de la Cité, sur la rive droite, est l'*Hôtel de ville*, entièrement brûlé par les incendiaires en mai 1871 ; à l'est de l'Hôtel de ville, la place de la *Bastille* où se termine la ligne des boulevards intérieurs ; au nord-ouest, les *Halles centrales*,

le *Conservatoire des arts et métiers,* la *Bourse*, et, en franchissant le boulevard, l'*Opéra*, une des œuvres originales de l'architecture moderne; à l'extrémité des Champs-Élysées, l'*Arc-de-Triomphe* de l'Étoile, où aboutissent sept larges avenues dont l'une conduit à la place du Roi-de-Rome. En face de cette place, sur la rive gauche de la Seine, est le *Champ-de-Mars*, et, à peu de distance à l'ouest, le *Palais des Invalides.*

Paris renferme aujourd'hui une population d'environ 1,800,000 habitants : c'est une population supérieure à celle de tel royaume d'Europe (1). Il n'est pas étonnant qu'une pareille population consomme, par an, plus de 150 millions de kilogrammes de viande, et tous les autres objets nécessaires à la vie dans une proportion semblable ; depuis quarante ans, cette consommation s'est considérablement accrue (Voir *Tabl. de stat.*, n° 54). Au commencement de notre siècle, la population de la même ville ne dépassait pas 550,000 âmes. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 54.)

252. **L'industrie et le commerce de Paris.** — C'est que Paris est resté non-seulement, comme capitale, le centre de toutes les grandes administrations, et, comme ville de plaisirs, le rendez-vous des étrangers et des gens riches, mais encore le foyer le plus important de la petite et de la grande industrie en France. On y exerce toutes les professions (Voir tous les paragraphes de la 5e partie : l'industrie) ; les deux premiers rangs comme importance appartiennent aux professions relatives à l'alimentation qui comptent environ 30,000 établissements, et aux professions relatives au vêtement qui en comptent plus de 20,000, et qui ensemble font un chiffre annuel d'affaires estimé à 1 milliard 1/2 de francs (Voir *Tabl. de stat.*, n° 56) ; au second rang, viennent le bâtiment et l'ameublement, puis la fabrication des machines, les industries chimiques, etc. Placé au centre des affaires, Paris est une des premières douanes ou un des

(1) Supérieure à celle du royaume de Grèce.

premiers entrepôts de France, moins par le poids que par la valeur des objets qui lui sont expédiés et qu'elle expédie elle-même à l'étranger. On évaluait, en 1847, le nombre des établissements industriels à 64,000, celui des ouvriers à 340,000, et le chiffre des affaires industrielles à 1 milliard 1/2 ; en 1867, cette évaluation était portée à 100,000 établissements, à 416,000 ouvriers et à près de 3 milliards 1/2 d'affaires (Voir *Tabl. de stat.*, n° 56). C'est surtout dans les IIe, IIIe et XIe arrondissements que l'industrie est la plus active et le nombre des ouvriers le plus grand.

253. **L'administration de la ville de Paris.** — Paris a une administration particulière. Le *préfet de la Seine y fait les fonctions de maire ;* il a sous ses ordres vingt maires nommés par décret du gouvernement, un par arrondissement, il administre de concert avec un conseil municipal de 80 membres élus par le suffrage universel.

La ville de Paris, qui tire sa principale ressource de son octroi (environ 100 millions), dépense environ 240 millions par an ; c'est un budget plus élevé que celui de plusieurs États de l'Europe. Les recettes ont augmenté, depuis le commencement du siècle, dans la proportion de 1 à 20. La dette déjà considérable a beaucoup augmenté par suite des événements de 1870-71. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 55.)

---

# HUITIÈME PARTIE.

## LA REVUE DES PROVINCES.

(Voir les cartes du nº 1 au nº 19, et surtout la carte nº 6.)

254. La partie nord-ouest. — La partie nord-ouest de la France, qui s'étend sur les côtes de l'Océan depuis notre frontière du nord jusqu'au delà de l'embouchure de la Loire et qui appartient au climat séquanien, comprend 21 départements répartis en 8 provinces :

1° La Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Normandie. La Bretagne, toute granitique, avec des rivages découpés et battus par les tempêtes, un sol accidenté sans grandes élévations, médiocrement fertile, renferme de vastes *landes*, mais elle a aussi de nombreux *pâturages* où paissent de petites vaches laitières très-estimées. L'Anjou a des *pépinières* renommées, quelque peu de houille et les plus grandes *ardoisières* de France. Le Maine et la Normandie sont au nombre de nos plus riches provinces agricoles. Entre Avranches et la Seine est la *basse Normandie*, avec la campagne de Caen, riche en céréales, avec le *Cotentin* et le *Bessin* où sont les plus grasses *prairies ;* c'est la fraîcheur

(1) Dans cette partie, les élèves ont moins à apprendre des noms nouveaux qu'à grouper dans un autre ordre et à envisager sous un autre aspect, province par province, et par une sorte de récapitulation que le maître pourrait développer davantage, les noms principaux et les choses qu'ils ont appris isolément, par la méthode analytique, dans les parties précédentes.

de l'air, rendu presque constamment humide par le voisinage de la mer, qui entretient la riche verdure des vallées de cette province et qui lui donne son caractère particulier. Elle fournit, indépendamment des *céréales* et du *colza*, du *lait*, du *fromage*, de la *viande;* elle nourrit de très-beaux *chevaux*. La Haute-Normandie, comprenant le pays de *Caux*, est située sur la rive gauche de la Seine et ressemble à un vaste jardin, avec ses fermes tout entourées d'arbres. Les quatre provinces produisent en grande quantité le *chanvre*. La côte de Bretagne et de Normandie est toute semée de *ports* de commerce, parmi lesquels le HAVRE est le plus important, et qui exportent, entre autres marchandises, les produits agricoles de l'Ouest en Angleterre ; de ports de pêche, tels que *Dieppe* (Seine-Inférieure), *Granville* (Manche), *Saint-Malo* (Ille-et-Vilaine) ; de *bains de mer*, comme *Trouville* (Calvados); elle compte trois ports militaires, *Cherbourg*, *Brest* et *Lorient*. L'industrie du *tissage de la toile*, conséquence de la culture du chanvre, caractérise toute cette contrée. D'ailleurs, l'industrie est peu active en Bretagne; elle est, au contraire, très-développée dans la Normandie et le Maine où sont les grands marchés de toiles du MANS, d'*Alençon*, de *Vimoutiers* (Orne), les *manufactures de cotonnades* de *Flers* (Orne), et surtout de ROUEN et de ses environs, les *manufactures de draps* de LOUVIERS (Eure) et d'ELBEUF (Seine-Inférieure).

Cette région, habitée autrefois par des Celtes dont la langue est encore parlée dans la Basse-Bretagne, a fait partie, dans la Gaule romaine, des provinces désignées sous le nom de Lyonnaise. Du temps des Mérovingiens la presqu'île bretonne s'appelait Armorique, c'est-à-dire «sur mer,» nom qu'a encore conservé un petit pays du nord-ouest (Armor); elle resta sous les deux premières races à peu près isolée et indépendante. Noménoé battit même Charles le Chauve, et c'est sur la frontière de Bretagne que fut établie la Marche (plus tard comté) d'Anjou. La partie qu'on appelait *Neustrie* fut cédée par Charles le Simple (911) aux Nor-

mands, barbares du Nord qui la ravageaient depuis longtemps et prit d'eux son nouveau nom de *Normandie*. Les ducs de Normandie devinrent rois d'Angleterre (1066), et les rois de France furent battus par eux à *Brenneville*, à *Mortemer* (1154). En 1154, la famille des comtes d'Anjou et du Maine hérita avec Henri Plantagenet du trône d'Angleterre, et par conséquent du duché de Normandie; la Bretagne devint peu de temps après, par mariage, la possession d'un fils d'Henri Plantagenet. Cette redoutable puissance du grand vassal de l'Ouest fut brisée par *Philippe-Auguste*, qui conquit la *Normandie* (1204), le *Maine*, l'*Anjou* (1205), que céda, en 1259, le roi d'Angleterre par le traité d'Abbeville. Philippe le Bel érigea la Bretagne en duché-pairie (1297). Mais pendant la guerre de Cent-ans, les Anglais envahirent plusieurs fois la Normandie; Duguesclin battit à *Cocherel* (1364) le général de Charles le Mauvais, qui possédait par son père de nombreux fiefs dans cette province; en Bretagne, une longue guerre entre deux partis aboutit, après la bataille d'*Auray* (1364), au triomphe de la maison de Montfort. Henri V, ayant envahi la France, prit *Harfleur* (1415) et les Anglais occupèrent de nouveau tout le nord-ouest et même le nord de la France. Charles VII victorieux rentre à Rouen (1449) et achève à *Formigny* la conquête de la Normandie. Louis XI, qui avait un moment cédé la Normandie à son frère, hérite, à la mort de René d'Anjou et de son neveu Charles du Maine, des provinces du *Maine* (1481) et de l'*Anjou* (1480), données en apanage (1246) à une branche de la famille royale; la dernière duchesse de Bretagne, Anne, épouse *Charles* VIII (1491), puis Louis XII, et la *Bretagne* est définitivement réunie au domaine en 1532, par suite du mariage de la fille d'Anne avec François I^er^. Cette province a conservé jusqu'en 1780 ses états particuliers. Près d'*Arques* Henri IV repoussa Mayenne dans une série de combats (1589). Plusieurs fiefs, enclavés dans ces grandes provinces, comté

d'Évreux, comté d'Alençon, comté d'Eu, comté de Laval, duché de Penthièvre, n'ont été d'une manière définitive réunis administrativement au royaume qu'en 1789.

Les côtes de Bretagne et de Normandie ont été le théâtre de nombreux faits d'armes dans nos guerres maritimes; à Dieppe (1690), Trouville fut vainqueur; au *cap de la Hague* fut livrée, en 1692, une grande bataille navale dans laquelle Trouville succomba sous le nombre des ennemis; plusieurs descentes furent tentées par les Anglais au Havre (1694), à *Saint-Malo*, à *Cherbourg*, etc., durant la guerre de Sept-ans; à l'*île* d'*Ouessant* (1779), d'Estaing inaugura par un succès la guerre d'Amérique. Pendant les guerres de Vendée, Hoche écrasa à *Quiberon* les émigrés (1795); Marceau battit les Vendéens au Mans (1794), la chouannerie persista longtemps dans les campagnes accidentées des montagnes Noires. Dans la guerre de 1870-71, la seconde armée de la Loire après plusieurs succès a éprouvé un désastre au *Mans*.

2° L'Ile-de-France, dont la température, quoiqu'appartenant encore en partie au climat séquanien, est un peu moins froide et un peu moins humide, parce que la province est moins près de la mer ou moins au nord que les autres provinces de la partie Nord-Ouest; mais, comme la Flandre, l'Artois et la Picardie, elle présente l'aspect de *plaines* légèrement ondulées et richement cultivées; on y trouve des *forêts dans les parties sablonneuses* ou *montueuses*, de beaux cours d'eau comme la *Seine*, l'*Oise* et la *Marne*, un terrain généralement fertile couvert de *céréales*, de *prairies artificielles*, de *plantes industrielles*, des betteraves, dans l'Aisne principalement, du colza, des *légumes* partout; c'est en quelque sorte le jardin potager de Paris, le plus grand centre de consommation de toute la France. Les *chevaux* y sont nombreux; le *bétail*, bœufs et moutons, y est engraissé pour la boucherie. C'est un terrain tertiaire (excepté dans l'Aisne) où l'on ne trouve pas de houille, mais qui donne en revanche des matériaux de construction en très-grande

abondance : nulle province ne compte plus de *carrières*. L'industrie manufacturière est très-active dans deux départements : l'Aisne et la Seine. L'*Aisne* possède des fabriques de *sucre*, des distilleries, la manufacture de *Saint-Gobain*, et l'importante ville de SAINT-QUENTIN, un des centres principaux du tissage de coton, du blanchiment et des apprêts. La Seine possède PARIS, la capitale de la France et la plus grande ville du continent européen.

PARIS n'est pas seulement le *centre politique de la France*, le siége des grandes administrations (voir la 8e partie); c'est encore, malgré les ruines qu'y ont accumulées les horribles crimes du mois de mai 1871, la ville la plus intéressante par ses *musées*, par ses *monuments* de toutes les époques, par ses *bibliothèques*, ses *établissements scientifiques*, ses *spectacles*; c'est *le foyer le plus actif de l'industrie* et le centre d'où part et où aboutit le plus grand mouvement commercial de la France.

Paris a été le théâtre de plusieurs luttes mémorables, en 885 les pirates Normands l'assiégèrent sans le prendre ; en 1358, le dauphin Charles s'établit avec l'armée royale près de la ville dans laquelle dominait Étienne Marcel ; ses environs ont été désolés par les luttes des Armagnacs et des Bourguignons au XVe siècle ; au XVIe siècle Henri IV l'a deux fois assiégé (1589-1590); pendant la Fronde, la bataille du faubourg Saint-Antoine s'est livrée sous ses murs. Depuis le 14 juillet 1789, Paris a donné naissance à la plupart des mouvements populaires qui ont agité les gouvernements, ou produit les révolutions ; du mois de septembre 1870 au mois de février 1871, il est assiégé par l'armée allemande, et, après une résistance de cinq mois, réduit par la famine à capituler.

L'Ile-de-France faisait partie de la Celtique, puis de la Lyonnaise. C'est le premier pays qu'ont envahi les Francs de Clovis, venus du Nord (Bat. de *Soissons*, 486). C'était, depuis Eudes, le fief principal des ducs de France qui plus tard

montèrent sur le trône avec Hugues Capet. Cette province a été aussi le noyau du domaine royal. Cependant beaucoup de fiefs qui en faisaient partie n'ont fait que successivement retour au domaine et plusieurs n'ont été supprimés qu'en 1789 : comté de Valois, seigneurie de Nemours, baronnie de Montmorency, etc. Placée au centre du royaume, elle a été moins éprouvée que les autres provinces par la guerre ; cependant elle a eu beaucoup à souffrir de la guerre de Cent-ans, et des querelles des Armagnacs et des Bourguignons ; à *Monthléry*, Louis XI (1465) livra une bataille indécise aux troupes de la ligue du Bien public. Cette province fut également éprouvée par les guerres de religion (bat. de *Dreux*, de *Saint-Denis*, etc.), de l'invasion de 1814 pendant laquelle Napoléon livra à l'armée de Blücher des combats à *Craonne* et à *Laon*, de celles de 1815 et de 1870 pendant laquelle la citadelle de la ville de Laon sauta. C'est à *Versailles*, la résidence des rois de France, sous les règnes de Louis XIV, Louis XV, et Louis XVI, qu'ont siégé, en 1871, l'Assemblée nationale et le gouvernement de la République.

3° La Picardie, l'Artois et la Flandre, pays de plaines fertiles, très-peuplés, dont l'agriculture, savamment dirigée, donne en abondance non-seulement les *céréales*, mais les plantes industrielles, *betterave*, *colza*, *œillette*, *lin*, et nourrit beaucoup de *chevaux* et de *bestiaux*. Dans cette contrée, l'industrie est aussi active que l'agriculture est prospère : la betterave a donné, dans notre siècle, naissance aux *fabriques de sucre* et aux *distilleries ;* le colza et l'œillette aux *fabriques d'huile ;* le lin a créé, il y a très-longtemps, le *tissage de la toile ;* les moutons, la fabrication des *lainages*. Le grand *bassin houiller de Valenciennes* a complété en quelque sorte la fortune de cette contrée en lui donnant abondamment le combustible que le peu de forêts rendait rare ; il a permis à toutes les *industries à feu*, forges, usines métallurgiques, verreries, d'y prendre un grand développement et de fournir aux autres manufactures,

telles que les filatures, leur outillage. Partout où l'industrie agricole et manufacturière est grande, le commerce nécessairement est grand aussi; ces provinces ont en outre l'avantage d'être *en face de l'Angleterre,* avec laquelle elles communiquent par des services réguliers de paquebots, et *sur la frontière de la Belgique*, pays très-industriel, avec lequel elles communiquent par plusieurs lignes du réseau de la Compagnie du Nord et par des *canaux*. Tout concourt donc à rendre cette contrée très-riche. LILLE, avec sa population de 145,000 hab., en est la plus importante cité, et, dans ses murs ou dans ses faubourgs, renferme des manufactures de lin, de coton, et des ateliers de construction en tout genre ; AMIENS, avec ses manufactures de toiles de chanvre et de velours de coton. *Roubaix* (Nord) et *Turcoing* (Nord), centres de la fabrication des lainages, tiennent le second ; au troisième, de nombreuses villes d'industrie ou de commerce, comme *Armentières* (Nord) avec ses toiles, *Anzin* (Nord) avec ses houilles, *Dunkerque* (Nord), *Calais* (Pas-de-Calais), *Boulogne* Pas-de-Calais), avec leur port.

Ces provinces dépendaient de la Gaule-Belgique. Dans la Flandre étaient établis, à l'avénement de Clovis, une partie des Francs Saliens. Dans le département de la Somme est *Testry* (auj. Tertry) où Pepin d'Héristal, maire d'Austrasie triompha de la Neustrie (687). Au traité de Verdun (843), ces provinces firent partie du royaume de Charles le Chauve. La féodalité y jeta de profondes racines ; les comtes de Vermandois et de Flandre furent très-puissants, mais ces derniers eurent, à partir du XIII^e siècle, de fréquents démêlés avec les nombreuses et riches communes de leur pays. *Bouvines*, près de Lille, est célèbre par le premier grand triomphe de la dynastie capétienne, la victoire remportée en 1214 par Philippe-Auguste sur le comte de Flandre et sur l'empereur d'Allemagne ; *Mons-en-Puelle*, par une victoire que Philippe le Bel remporta sur les Flamands (1304). Philippe-Auguste, par mariage ou par

cession, avait acquis le Vermandois et la Thiérache (1214), l'Amiénois et l'Artois (1180). Philippe le Bel conquit la Flandre française (1312). Pendant la guerre de Cent-ans, la Flandre que Philippe de Valois avait vaincue à *Cassel* (1328), prit d'abord parti pour le roi d'Angleterre ; *Crécy* (1346), *Azincourt* (1415) furent le théâtre de deux de nos plus grandes défaites; Édouard III prit *Calais* en 1347, et les Anglais restèrent maîtres de la ville jusqu'en 1558. Au xv^e siècle, ces provinces passèrent à la puissante maison des ducs de Bourgogne, et l'Artois et la Flandre (traité d'Arras, 1435) sortirent de la mouvance du royaume de France. Le *Boulonnais* et *les villes de la Somme* furent réunies au domaine royal à la mort de Charles le Téméraire (1477). Les deux autres provinces, dont l'une avait été un moment réunie en 1477, échurent à la maison d'Autriche, et, comme pays frontière, elles virent souvent la guerre : deux batailles malheureuses pour nos armes furent livrées à *Guinegatte* (1479, 1513); *Saint-Quentin*, (situé dans le département de l'Aisne, mais dans l'ancienne Picardie) donna son nom à la bataille que perdit le connétable de Montmorency en 1557. *Amiens*, pris par les Espagnols, fut repris par Henri IV (1597); *Corbie* fut prise par les Espagnols (1636), et l'Ile-de-France menacée ; mais Richelieu conquit l'*Artois* que nous céda (1659) le *traité des Pyrénées*. Louis XIV conquit la Flandre et le *Cambrésis*, que nous cédèrent les traités d'Aix-la-Chapelle (1668) et de Nimègue (1678). Pendant les guerres du règne de Louis XIV, Turenne battit Condé aux *Dunes* (1658), Louis XIV prit Lille (1667), Valenciennes (1677), le duc d'Orléans gagna sur le prince d'Orange la bataille de *Cassel* (1677), le maréchal de Villars fut vaincu à *Malplaquet* (1709), vainqueur à *Denain* (1712). Il existait encore en 1789 quelques fiefs particuliers dans ces provinces : comté de Saint-Pol, duché de Guise, etc. Les guerres de la Révolution rappellent le siége de Lille (1792), les batailles d'*Hondschoote* (1793), de *Wattignies* (1793). La

guerre de 1870-71 vit les succès remportés par l'armée du Nord à *Pont-Noyelles*, à *Bapaume*, mais suivis de la défaite de *Saint-Quentin*.

Cette contrée, si menacée par l'ennemi, est couverte de *places fortes* dont les fortifications ont été, pour la plupart construites par Vauban au XVII^e siècle.

255. **La partie nord-est.** — La partie nord-est de la France qui s'étend des Ardennes sur notre frontière septentrionale jusqu'au Jura et au Rhône, et qui appartient en majeure partie au climat vosgien, comprend 14 départements répartis entre 4 provinces :

1° La CHAMPAGNE, qui est presque tout entière comprise dans le *bassin de la Seine*. Une partie, la *Champagne pouilleuse*, est une immense plaine jadis nue, semée de maigres pâturages et de sapinières, mais où la culture a fait de récents et grands progrès ; les *moutons* en font la principale richesse. Les autres parties sont fertiles ; la *Brie* est une des parties de la France les mieux cultivées ; elle abonde en *céréales*, et les *fromages* en sont célèbres ; les environs de Reims et d'Épernay donnent le *vin* de Champagne. La houille ne s'y trouve pas ; mais le minerai de *fer* y abonde, il a donné naissance à de nombreuses *usines métallurgiques* ; les moutons ont créé le *tissage de la laine*, qui a fait la fortune de *Sedan* et de REIMS : Reims, ville d'industrie desservie par de nombreux chemins de fer, possédant une belle cathédrale dans laquelle étaient sacrés autrefois les rois de France.

La Champagne était presque tout entière comprise dans l'ancienne Belgique ; durant la période des invasions, fut livrée dans ses plaines, près de Chalons la bataille des champs *Catalauniques* (451) dans laquelle fut vaincu Attila. Depuis le traité de Verdun (843), cette province formait la frontière orientale de la France. Les comtes de Champagne furent au moyen âge de puissants seigneurs, et les foires de Champagne (Troyes, Reims, Provins), dans lesquelles les provinces du Nord-Ouest s'approvisionnaient

de marchandises, venues en général du sud par le Rhône et la Saône, étaient renommées. Philippe le Bel, par son mariage avec Jeanne, réunit la Champagne au domaine royal (réunion définitive à l'avénement de son fils, 1314). Quelques fiefs y subsistaient encore en 1789 : comté de Réthel, seigneurie de Joinville, comté de Tonnerre, etc.

A *Troyes* (1420), fut signé le traité qui livrait la France aux Anglais, un an après l'assassinat du pont de Montereau. La Champagne fut troublée par les guerres de religion (massacre de Vassy, bataille de Dormans (1575). Pendant les troubles du ministère de Richelieu, elle fut le théâtre de la bataille de la Marfée, livrée près de Sedan (1641), et peu de temps après de la grande victoire du duc d'Enghien à *Rocroi* (1643). Elle fut envahie en 1792 par les Prussiens qui avaient franchi les défilés de l'Argonne, et que Dumouriez repoussa à *Valmy;* en 1814, par les armées coalisées que Napoléon battit à Arcis-sur-Aube, à *Brienne*, ne put vaincre à *La Rothière*, dispersa à *Montmirail*, à *Vauchamps*, à *Montereau*, sur la ligne accidentée des coteaux qui coupent de ce côté la vallée de la Seine. Elle a été de nouveau envahie par les Prussiens en 1870, et le nom de *Sedan* est aujourd'hui celui du plus grand de nos désastres militaires.

2° La Lorraine, contrée coupée de collines (*Argonne* et *Ardennes*) à l'est par le long massif des *Vosges;* les vallées en sont fertiles ; quelques coteaux ont des *vignobles;* les collines et les montagnes ont de verts *pâturages* et de grandes *forêts :* nulle partie de la France n'est plus boisée. On y trouve la *houille*, le *fer*, le *sel gemme*, et, par conséquent, les *industries métallurgiques* et *chimiques*. On y trouve aussi beaucoup de sources thermales et minérales, *Plombières*, etc. Les *verreries* et cristalleries sont nombreuses, à cause des forêts. Les industries textiles, surtout les *cotonnades,* ont pris un grand développement dans les vallées des Vosges ; les paysannes des Vosges font de la *broderie*.

Cette province faisait partie de l'ancienne Belgique. Sous

les Mérovingiens elle fit partie du royaume d'Austrasie dont les rois résidèrent souvent à Metz. Par le traité de Verdun (843), elle fut donnée à Lothaire ; disputée entre les rois de France et les rois de Germanie, elle demeura fief de l'Empire d'Allemagne pendant presque tout le moyen âge. Charles le Téméraire ambitionna la possession de la Lorraine, et fut tué au siége de *Nancy* (1477). Henri II s'empara sur Charles-Quint des trois évêchés *Metz, Toul,* et *Verdun* (1552) : la reconnaissance de ces conquêtes par l'Empire d'Allemagne n'eut lieu que beaucoup plus tard par les traités de Westphalie (1648) qui nous cédaient en même temps l'*Alsace*, occupée par nos troupes depuis 1638 : *Strasbourg* devint française en 1681. Par la possession de l'Alsace et des trois évêchés, la France enveloppait la Lorraine, qu'elle occupa à plusieurs reprises durant les guerres du XVII^e siècle, et dont plusieurs places lui furent successivement cédées, Bar et Stenay en 1641, Sarrebourg, Phalsbourg en 1661, Longwy en 1678, Sarrelouis en 1698. Le troisième traité de Vienne (1738) donna cette province à Stanislas Leczinski, père de la reine de France et roi expulsé de Pologne ; à la mort de Stanislas, qui embellit Nancy, les duchés de *Lorraine* et de *Bar* furent réunis à la France (1766) ; le comté de Clermont en Argonne ne le fut qu'en 1789. Comme la Champagne elle a subi les invasions de 1814 de 1815 et de 1870-71. En 1870, *Strasbourg, Phalsbourg,* Thionville, Mézières etc., ont été bombardés. *Belfort* a énergiquement résisté à l'armée qui l'investissait ; autour de la place de Metz, contre laquelle avait échoué, en 1552, la fortune de Charles-Quint, a été bloquée, à la suite de la défaite de Forbach, l'armée française commandée par un maréchal de France qui, après plusieurs combats sanglants, Borny, Gravelotte, etc., a capitulé en octobre 1870. Le traité de Francfort (mai 1871), qui a terminé cette funeste guerre nous a enlevé tout le *nord-est de la Lorraine* (l'ancien département de la Moselle moins l'arrondissement de Briey et deux

arrondissements du département de la Meurthe, et un canton du département des Vosges), et *toute l'Alsace moins Belfort* et ses environs.

3° La Franche-Comté, comprenant la plaine ou région de la Saône, fertile en céréales, et la montagne ou région du Jura, riche surtout en *bois* et en *pâturages ;* aussi les *bestiaux* et le *fromage* sont-ils au nombre des principales richesses agricoles de cette contrée pittoresque. On y trouve aussi quelques *vignobles*, du *fer*, et, partant, des *usines métallurgiques*. L'industrie, à l'exception de l'*horlogerie*, n'y est pas très-active, mais le commerce avec la *Suisse* est assez important ; *Besançon*, ville forte presque enveloppée par le Doubs, est la ville la plus considérable et l'ancienne capitale de cette province. La Franche-Comté, l'ancienne Grande-Sequanaise, fit, à l'époque des invasions barbares, partie du royaume des Burgondes, puis de l'empire des Francs ; elle fut au traité de Verdun (843) dans le lot de Lothaire, et, par suite du démembrement du royaume de Lothaire, elle fut comprise dans la Bourgogne cisjurane et devint (1032) terre d'Empire. Philippe le Bel la conquit (1295) ; mais elle devint au XIVe siècle une des possessions des puissants ducs de Bourgogne, passa ensuite à la branche espagnole de la maison d'Autriche (1556) qui la garda jusqu'au temps de Louis XIV. Ce prince conquit deux fois la province, et la seconde fois la garda par le traité de Nimègue (1678); le comté de Montbéliard a été conquis en 1793. La Franche-Comté fut envahie en 1814 et en 1815 par les Autrichiens, et Besançon assiégé. Elle fut envahie de nouveau en 1871, à la suite des batailles d'*Hericourt* et de *Villersexel* qui n'ont pu débloquer Belfort et qui ont été suivies d'une retraite désastreuse.

4° La Bourgogne, que la Côte-d'Or sépare en deux parties, *Basse-Bourgogne* ou bassin supérieur de la Seine, pays fertile, riche en *vignobles* sur le penchant des coteaux bien exposés, en *bois* sur les hauteurs, et *Haute-Bourgogne*, vallée de la Saône plus fertile encore et plus riche, grâce à ses

vins renommés, *Beaune*, etc., et à ses grands *bœufs* charollais. La Bourgogne fournit des vins à la France et à l'Europe entière. Les *Dombes*, au sud, sont marécageuses. On trouve surtout dans la Basse-Bourgogne de nombreuses et belles *carrières* de pierre de taille ; on y fabrique beaucoup de ciment. Le *fer* se rencontre dans presque toute la province ; la *houille* est en très-grande abondance dans le département de Saône-et-Loire ; y voit-on aussi beaucoup d'*usines métallurgiques*, telles que le *Creusot*, et de *verreries*. La Bourgogne est l'ancien pays des Éduens qui attirèrent César dans la Gaule indépendante ; c'est là qu'est *Alesia* (Alise Sainte-Reine) où fut vaincu Vercingétorix. Sous la domination romaine, *Autun* fut une des villes les plus considérables et les plus lettrées de la Gaule. A l'époque des invasions, elle tira son nom des *Burgondes* qui s'y établirent vers 413 et fondèrent le royaume de Bourgogne. Clovis battit sur les bords de l'Ouche (500) le roi Gondebaud. Rattachée au royaume des Francs (534), puis à peu près indépendante sous des rois ou des maires particuliers, rattachée de nouveau à l'empire franc par Charles-Martel, elle échut en grande partie (jusqu'à la Saône) à Charles le Chauve par le traité de Verdun (843) et devint un des grands duchés du royaume de France. Réunie au domaine en 1002, elle fut donnée par le roi Robert à son fils. Réunie une seconde fois en 1361, elle fut donnée par Jean le Bon à son plus jeune fils, tige de la plus puissante maison de Bourgogne qui régna de 1362 à 1477 (Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire) : c'est l'époque de la grande prospérité de Dijon, capitale de la province. A la mort de Charles le Téméraire, la Bourgogne fut réunie au domaine royal ; au delà de la Saône, les *Dombes* ne furent réunies que par héritage en 1762 ; la *Bresse* et le *pays de Gex*, par le traité de Lyon (1601). En Bourgogne, Henri IV avait gagné à *Fontaine-Française* (1595) une bataille sur les Espagnols ; cette province, dans laquelle l'ennemi n'avait pénétré qu'une fois au XVII^e^ et au XVIII^e^ siè-

cle (prise de *Saint-Jean de Losne* par les impériaux, 1636), a été envahie en 1814 et surtout en 1870, époque à laquelle plusieurs combats (*Nuits*, etc.) ont été livrés autour de Dijon.

256. La partie sud-est. — La partie sud-est de la France, qui s'étend de l'extrémité méridionale du Jura jusqu'aux Pyrénées orientales, sur la frontière des Alpes et de la Méditerranée, avec la Corse, et qui appartient aux climats rhodanien et méditerranéen, comprend 23 départements répartis entre 10 provinces :

1° Le Lyonnais, petite province montagneuse et marécageuse dans le *Forez*, plantée de *châtaigniers* sur les hauteurs et nourrissant des *chèvres* qui donnent un fromage renommé ; importante surtout par le *grand bassin houiller de la Loire* qui a donné naissance aux *forges*, *usines*, *verreries* etc. de Saint-Étienne, de *Rive-de-Gier*, etc., et par la grande ville qui était son ancienne capitale, et qui est, après Paris, la première cité de France, Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône. Lyon a une industrie variée ; mais aucune branche de travail n'y est aussi développée que la *fabrication des soieries*. *Saint-Étienne* partage avec elle sous ce rapport et tisse les rubans de soie. *Tarare* travaille le *coton*. C'est un des centres les plus actifs du travail manufacturier en France.

*Lyon* fut fondé sous le règne d'Auguste au confluent de la Saône et du Rhône pour être la métropole des Gaules. A l'époque mérovingienne, la province fit partie du royaume des Burgondes et suivit la fortune de ce royaume. Terre d'Empire de 1032 à 1312, le Lyonnais fut réuni par Philippe le Bel à la couronne de France. Le Forez a été confisqué au connétable de Bourbon (1522), et définitivement réuni en 1666. Le Beaujolais n'a cessé d'être un domaine féodal qu'en 1789. Cette province a été envahie en 1814 par les Autrichiens. La ville de Lyon, la seconde de France par sa population, a été assiégée et prise, en 1793, par les troupes de la Convention qui lui donna le nom de Commune-Affranchie.

2° La SAVOIE et le DAUPHINÉ, contrée toute montagneuse sillonnée par les contre-forts des grandes Alpes qui en forment la limite orientale. La plus haute montagne de l'Europe, le *mont Blanc*, en fait partie. L'hiver est rigoureux dans la montagne et, sur les hauts sommets, les neiges sont perpétuelles ; le sol est médiocrement fertile, excepté sur les bords du Rhône et dans le *Grésivaudan;* les *bestiaux*, surtout les *chèvres*, sont nombreux dans les *pâturages* alpestres, et l'on y fait beaucoup de *fromage*. L'*industrie métallurgique* avec la *houille* et le *fer* de l'Isère, et le *tissage de la toile* avec les chanvres du Grésivaudan, ont une certaine importance ; *Grenoble*, ancienne capitale du Dauphiné, est renommée pour ses *gants*, faits avec des peaux de chevreau. C'est la contrée de la France la plus pittoresque et la plus visitée par les touristes : *Chamounix*, au pied du mont Blanc, reçoit tous les ans, dans la saison d'été, un très-grand nombre de voyageurs. Cette contrée fait, surtout par l'intermédiaire de Lyon, un trafic très-suivi avec l'*Italie*. Le MONT CENIS est le grand chemin de communication des deux pays. Ces deux provinces, habitées par les Allobroges, furent conquises par les Romains avant César. C'est peut-être par un des cols de la Savoie (col du petit Saint-Bernard) qu'Annibal franchit les Alpes. Elles firent plus ou moins complétement partie des divers royaumes de Bourgogne et furent rattachées, depuis 1032, à l'Empire d'Allemagne; les Sarrasins occupèrent quelque temps plusieurs passages des Alpes. Le dernier dauphin (ou seigneur du *Dauphiné*) Humbert II légua ses domaines (1343) à Philippe VI de Valois à condition que le fils aîné du roi de France aurait toujours cette province en apanage; depuis la fin du règne de Charles VII, les fils aînés de France ou Dauphins cessèrent d'avoir le gouvernement de la province. En 1789, le duché de Valentinois appartenait encore au prince de Monaco. Le Dauphiné a joué un rôle dans la révolution française par l'assemblée de *Vizille ;* la Terreur changea le nom de Grenoble en celui de Grelibre.

Grenoble est la première grande ville où soit entré Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. La *Savoie*, qui eut des comtes, puis des ducs devenus puissants sur les deux revers des Alpes, a été plusieurs fois occupée par la France (1535-1559 et 1792-1814). Henri II s'empara de Montmélian (1600). La Savoie a été cédée à la France par le *traité de Turin* (1860) à la suite de la guerre d'Italie.

3° Le COMTAT-VENAISSIN, la PROVENCE et le COMTÉ DE NICE, contrée qui est, comme la précédente, adossée aux Alpes, et douée, par conséquent, dans sa partie orientale, du caractère alpestre, *pâturages* et *forêts*, entre autres, forêts de chênes-liéges; mais, dans sa partie méridionale et occidentale, elle jouit du chaud climat de la Méditerranée. Le Comtat offre le spectacle d'une belle et savante culture; la Provence et la campagne de Nice portent, à côté des céréales, l'*oranger*, l'*olivier*, le *figuier*, la *vigne*, les *fleurs* odoriférantes. L'industrie s'est conformée aux produits du sol : l'olive a donné naissance aux *huileries*, l'huile aux *savonneries*, les fleurs aux fabriques de *parfums*. La Méditerranée baigne les côtes de ses belles eaux bleues, et, dans les golfes nombreux du rivage, les hommes ont établi des ports : *Nice*, ville de plaisance autant que d'industrie, TOULON, le seul port militaire de la France sur la Méditerranée, MARSEILLE, celui de tous les ports de France qui fait le plus de commerce, et en même temps une de nos plus grandes villes d'industrie. Dans l'intérieur des terres, on trouve *Aix*, ville parlementaire, ancienne capitale de la province; *Avignon*, qui fut, au quatorzième siècle, la résidence des papes, et qui n'est devenue possesion française qu'en 1791. Ces provinces, habitées primitivement par des Ligures, semées de bonne heure sur la côte de colonies grecques (Marseille, Antibes, Nice, etc.), furent visitées de bonne heure par les Romains qui y bâtirent *Aix* (122). Scipion fut battu par les Cimbres et les Teutons à *Orange* (105), mais Marius battit (102) les Teutons près de la montagne dite plus tard *montagne Sainte-Victoire* (à côté d'Aix). A l'époque des invasions,

elles furent traversées d'abord par les Wisigoths, occupées ensuite par les Burgondes, et suivirent en général la fortune des royaumes de Bourgogne ou d'Arles. Près d'*Arles*, Thierry, fils de Clovis, avait été battu par les Ostrogoths (508). Au milieu du XIIIe siècle, un frère de saint Louis, Charles d'Anjou, épousa l'héritière du comté de Provence (1245). A la mort du roi René (1481), dernier prince de la seconde maison Capétienne des ducs d'Anjou, la Provence revint au domaine royal. Au XVIe siècle, elle fut envahie par l'armée de Charles-Quint qui échoua au siége de Marseille. François Ier donna l'ordre d'écraser les *Vaudois* des villages de *Cabrières*, de Mérindol, etc. Pendant la révolution, *Toulon*, qui s'était donné aux Anglais, fut repris grâce surtout à Bonaparte (1793) ; l'armée française combattit plusieurs années dans le comté de Nice sans pouvoir pénétrer dans le Piémont (prise du camp de Saorgio, 1794). Le *Comtat-Venaissin*, qui était depuis la fin de la guerre des Albigeois une possession du Saint-Siége et où les papes avaient résidé pendant 70 ans (1308-1378), est réuni à la France (1791-97). Le *Comté* de *Nice*, qui avait été français de 1793 à 1814, est cédé de nouveau à la France par le traité de Turin (1860).

4° La Corse, contrée montagneuse, très-*boisée*, peu cultivée et nullement industrielle ; cette île colonisée en partie par les Carthaginois, conquise par les Romains, avait été une dépendance de l'Italie du moyen âge, et, dans les temps modernes, soumise à la république de Gênes. Elle fut cédée par cette dernière à la France en 1768 par le traité de Compiègne ; *Ajaccio* est le lieu de naissance de Napoléon Ier (1769). Pendant la Révolution, la Corse se donna aux Anglais (1794) ; Bonaparte les expulsa.

5° Le Languedoc, vaste province qui présente des caractères très-divers. Le caractère montagneux domine dans le *Vivarais*, le *Gévaudan*, l'*Albigeois* ; on est sur la lisière du Massif central et l'on rencontre le *châtaignier*, les pâturages et les grands troupeaux de *moutons ;* sur les pentes inférieures et dans la plaine, le *mûrier :* aussi y élève-t-on beau-

coup de *vers à soie*. Les côtes du Rhône et les coteaux du *Bas-Languedoc* sont en grande partie couverts de *vignobles*, plus riches, en général, par l'abondance que par la qualité des produits. On élève des abeilles qui donnent le *miel* dit de *Narbonne*. Les bords de la mer sont semés de *lagunes* et de *salins*. La houille est exploitée sur plusieurs points, dans le bassin d'*Alais*, etc. : de là les nombreuses *usines* d'Alais et des environs ; le sel est tiré des salins des bords de la mer. Les principales industries sont la filature et le *tissage de la soie*, à *Alais*, à Aubenas, etc., conséquence de la culture du mûrier ; le *tissage de la laine*, à *Carcassonne*, etc., conséquence des troupeaux des Cévennes, la bonneterie. Le *canal du Midi* traverse cette province et met en communication TOULOUSE, son ancienne capitale, avec *Cette* (Hérault), notre principal port commerçant sur la Méditerranée après Marseille.

Le Languedoc, dans la période de la Gaule indépendante, était habité par les Volces ; Annibal traversa leur pays ; les Romains s'y établirent de bonne heure, fondèrent Narbo-Martius en 118. Du temps des Romains, Nîmes, Narbonne, Toulouse furent de puissantes cités. Dans la période des invasions, la Province fut occupée par les Wisigoths (411) qui la conservèrent sous le nom de *Septimanie* (la région des sept villes) même après la défaite d'Alaric à Vouglé ; elle passe aux Arabes (720) qui venaient de détruire en Espagne le royaume des Wisigoths. Cependant (721), près de *Toulouse*, les Sarrasins sont battus par le comte d'Aquitaine. Pepin le Bref la conquiert (759). Avec la féodalité, la Septimanie devient un duché ; plus tard, le Languedoc forme plusieurs fiefs entièrement indépendants de la couronne de France et dont le plus important est le *comté de Toulouse*. La croisade contre les Albigeois (1209) y amena les gens du Nord : *Béziers* est saccagé ; le roi d'Aragon est battu à *Muret* (1213) ; mais Raymond VI est rappelé dans Toulouse par ses sujets et Simon de Montfort meurt en assiégeant la ville ; Louis VIII, à qui Amaury de Montfort

a cédé ses droits, fait une croisade dans le Midi et crée les sénéchaussées de *Beaucaire* et de *Carcassonne;* le traité de Paris (1229) termine ces querelles par la cession au roi de France du Gévaudan, du Vivarais, de presque tout le Bas-Languedoc, et par les fiançailles de l'héritière du comté de Toulouse avec Alphonse, frère de saint Louis; la mort d'Alphonse sans postérité réunit le reste de ces riches domaines, c'est-à-dire presque tout le *Haut-Languedoc* à la couronne de France (1271); la *seigneurie de Montpellier* fut réunie seulement en 1349, la *vicomté de Narbonne* en 1589, le *duché d'Uzès* en 1789.

6° Le ROUSSILLON et le COMTÉ DE FOIX, *contrée pyrénéenne*, chaude, surtout à l'est, au bord de la Méditerranée où poussent l'*olivier*, l'*amandier*, la *vigne ;* dans la partie montagneuse, les *pâturages* dominent. On y trouve aussi des *forêts* et d'excellent minerai de *fer*.

Le *Roussillon* a eu longtemps la même fortune que la Septimanie ; à l'époque féodale, il devint une dépendance du royaume d'Aragon tout en restant jusqu'en 1258 sous la suzeraineté de la France. Philippe le Hardi mourut à Perpignan au retour d'une expédition au delà des Pyrénées. Louis XI posséda quelque temps cette province, mais Charles VIII la rendit à l'Aragon avant de partir pour son expédition d'Italie. Louis XIII la conquit sur les Espagnols et le traité des Pyrénées (1659) la céda à la France. De 1793 à 1795, le Roussillon fut le théâtre principal de la lutte entre l'Espagne et la France (camp de *Boulou*, etc.).

Le *comté de Foix*, qui a longtemps relevé de la Guyenne et Gascogne, a été rattaché au domaine royal par l'avénement de Henri IV (1589).

257. La partie sud-ouest. — La partie sud-ouest de la France, qui s'étend des Pyrénées jusque vers l'embouchure de la Loire, sur la côte du golfe de Gascosgne, et qui appartient au climat girondin, comprend 15 départements répartis entre 5 provinces :

1° La Guyenne et Gascogne et le Béarn. C'est à peu près tout le bassin de la *Garonne* et le bassin de l'*Adour*. Cette contrée a aussi des aspects divers ; c'est encore, dans le Midi, la région pyrénéenne, profondes et étroites *vallées, pâturages* qui nourrissent des *chevaux* estimés, mines de fer, carrières de *marbre* et *eaux thermales*, entre autres *Bagnères de Luchon* (Haute-Garonne) et *Baréges* (Hautes-Pyrénées). Au centre, c'est la belle et large vallée de la Garonne où abonde le *maïs*, où la vigne, cultivée avec succès, donne, dans le *Bordelais*, des *vins* non moins fameux que les vins de Champagne et de Bourgogne, et, dans l'*Armagnac*, des *eaux-de-vie* assez recherchées. Les *Landes* ont un aspect tout spécial, immenses étendues sans culture, vastes forêts de *pins*, marécages. Dans le nord, on rencontre le flanc sud-ouest du Massif central : terrains granitiques ou calcaires, *pâturages* et *bœufs*, *moutons*, *châtaigneraies*, avec de plantureuses plaines, comme celle du *Bas-Périgord*. C'est dans cette partie qu'on fait les *fromages de Roquefort* (Aveyron). On y trouve quelques houillères, *Aubin* (Aveyron), etc., et des hauts fourneaux : les *fers du Périgord* sont connus dans le commerce. L'industrie d'ailleurs n'y est pas très-active, sinon à Bordeaux, ancienne capitale de la Guyenne, qui jouit du privilége commun à presque toutes les grandes villes de réunir la plupart des petites et moyennes industries. Bordeaux est surtout un grand port de commerce, en relation suivie avec l'Angleterre, l'Amérique du Sud, l'Afrique, etc.

Il est remarquable que la France a ses grands ports situés sur l'estuaire de ses grands fleuves : Bordeaux sur la Garonne, comme le Havre et Rouen sur la Seine, Nantes sur la Loire ; Marseille est près du Rhône, à l'abri des ensablements du fleuve.

La frontière des Pyrénées donne accès en *Espagne* par *Bayonne* c'est là et à Perpignan que sont les principales défenses contre une invasion par le sud.

Ces provinces, dans la Gaule antique, faisaient partie

de l'Aquitaine. La population gasconne qui l'habitait primitivement fut refoulée peu à peu par les invasions celtiques, et leur type, avec une langue particulière, vit encore chez les *Basques*. Sous la domination romaine, Bordeaux fut une ville florissante. A l'époque des invasions, les Wisigoths s'établirent dans le pays ; Clovis le conquit par la bataille de Vouglé (507) ; mais les Francs ne s'y établirent jamais solidement, et les Aquitains, dès le temps des Mérovingiens, retournèrent à leur indépendance première : Pepin et Charlemagne, par une longue guerre contre Waïfre et Hunald, les soumettent (759-771). L'Aquitaine redevient à peu près indépendante dès le commencement de la féodalité, sous le règne de Charles le Chauve. Le mariage d'Éléonore de Guyenne avec Louis VII donne pour quelque temps ces provinces à la couronne; son mariage avec Henri Plantagenet les porte à la maison d'Anjou (1152) qui devient (1154) maison régnante d'Angleterre. Louis VII s'empare d'une partie de la Guyenne et du Périgord (1224) que S. Louis restitue (1269) sous la condition d'hommage lige ; Philippe le Bel confisque pendant quelques années ces provinces (1294-1303). Le traité de Brétigny les affranchit entièrement de la suzeraineté de la couronne de France (1360); Charles V en conquiert la plus grande partie; mais Charles VI les perd et c'est seulement à la fin de la guerre de Cent-ans, après la bataille de *Castillon* (1413), que *Bordeaux* et la *Guyenne anglaise* sont rattachés au domaine. Louis XI confisque une partie des riches domaines de la maison d'*Armagnac*; Henri IV, par son avénement, réunit au domaine ceux de la maison d'*Albret* (*Béarn*, *Bigorre*, *Armagnac*, *Périgord*, *Rouergue*, etc.), le *duché d'Albret* rétabli en 1651, *le Captalat de Buch*, etc., ne furent supprimés qu'en 1789. Les guerres de religion avaient ensanglanté la Guyenne (bat. de *Coutras*, 1587, etc.). En 1814, la France a été envahie du côté de Bayonne par l'armée de Wellington. En 1870, la délégation du Gouvernement de la Défense nationale,

obligée de quitter Tours, s'est fixée à *Bordeaux* où s'est d'abord réunie l'Assemblée nationale.

2° L'Angoumois, l'Aunis et Saintonge et le Poitou, contrée représentant aussi trois aspects distincts, qui sont pour ainsi dire les trois gradins par lesquels on descend du Massif central à la mer : à l'orient, *pâturages*, *bestiaux* et *mulets :* c'est surtout le caractère du *Haut-Poitou* ; au centre, riches plaines, culture du *maïs ;* dans l'Angoumois et la Saintonge, c'est-à-dire dans la vallée de la *Charente*, nombreux et riches *vignobles* qui donnent, par la distillation du vin, les *eaux-de-vie* dites de *Cognac ;* sur le bord de la mer, terrains bas, marécageux, que l'on a convertis en partie en *marais salants*. L'industrie est très-médiocrement développée ; cependant *Angoulême*, l'ancienne capitale de l'Angoumois, est renommée pour ses papeteries.

Ces provinces faisaient partie de l'ancienne Aquitaine. Elles appartinrent aux Wisigoths que la bataille de *Vouglé*, livrée près de Poitiers (507), déposséda, sans que les Francs colonisassent le pays. Près de *Poitiers* aussi, Charles-Martel battit les Sarrasins (732). Au moyen âge, les ducs d'Aquitaine prenaient le titre de *comtes de Poitiers* et résidaient ordinairement dans cette ville ; avec le reste de l'Aquitaine, ces provinces passèrent à l'Angleterre ; Philippe-Auguste conquit la majeure partie du Poitou (1205), Louis VIII l'Angoumois, l'Aunis et la Saintonge (1224). St. Louis (1259) rendit ces dernières provinces jusqu'à la Charente. Le Poitou, à la mort d'Alphonse de Poitiers (1271), revint au domaine royal. Le traité de Brétigny les céda entièrement à l'Angleterre (1360), après la bataille de *Poitiers* (1356), perdue par le roi Jean. Charles V les reconquit (bat. de Chizé, combat naval de *la Rochelle*). L'*Angoumois* ne fit définitivement retour à la couronne qu'à l'avénement de François Ier. Les guerres de religion troublent, au XVIe siècle, ces provinces comme tant d'autres ; *la Rochelle* est prise par Richelieu après un siége mémo-

rable (1628). Pendant la Révolution, la *guerre de Vendée* a désolé le Bas-Poitou (1793-1795).

258. La partie centrale. — La partie centrale de la France, qui appartient au climat du Massif central et au climat séquanien, et qui occupe la plus grande portion du Massif central et de la vallée de la Loire, comprend 13 départements répartis entre 8 provinces.

1° La Touraine, surnommée le jardin de la France, riche plaine, où se trouvent plusieurs châteaux du seizième siècle, anciennes résidences des rois : *Blois, Chambord* (Indre-et-Loire), *Tours*, ville de plaisance et d'industrie, renommée par ses fabriques de *soieries*.

La *Touraine*, habitée par des Celtes, faisait partie de l'ancienne Lyonnaise. Elle fit partie, au XIIe siècle, des domaines des comtes d'Anjou et fut conquise sur les rois d'Angleterre par Philippe-Auguste (1205). Elle est restée depuis attachée au domaine royal depuis le règne de Charles V et les rois du XVe et du XVIe siècle y ont fréquemment séjourné (*Plessis-lès-Tours, Amboise, Chambord*). Plusieurs fois les états généraux se sont réunis à Tours ; en 1870, pendant le siége de Paris, la délégation du Gouvernement de la Défense nationale s'est établie d'abord à Tours.

2° L'Orléanais et le Berry, vastes plaines fertiles en *céréales* (*Beauce*, etc.), où se rencontrent cependant des sols ingrats, comme celui de la *Brenne* toute marécageuse, et celui de la *Sologne* rebelle à la culture, avec des forêts, entre autres la *forêt d'Orléans*, la plus grande de France, sur la lisière du *Gatinais ;* les *vignes*, assez nombreuses, donnent beaucoup de vin. Le Berry possède beaucoup de minerai et produit un fer estimé.

Cette contrée, habitée par des Celtes, fut parcourue par César (prise d'Avaricum) (Bourges), etc. Sous les premiers Mérovingiens, *Orléans* fut deux fois la capitale d'un royaume particulier; l'Orléanais fit partie du domaine primitif des Capétiens, bien que plusieurs fiefs en aient été quelque temps détachés : *comtés d'Étampes* et *de Vendôme*

réunis en 1723, *comté de Dunois et de Chartres* supprimés en 1789; le duché lui-même fut plusieurs fois donné en apanage à des princes de la famille royale, mais réuni définitivement à l'avénement de Louis XII (1498). Philippe Ier acquit à l'époque de la 1re croisade (1095) le comté de *Bourges* qui fut depuis deux fois donné en apanage. Les *comtés de Châteauroux*, de *Sancerre*, d'*Aubigny* n'ont cessé d'exister qu'en 1789. Charles VII, retiré derrière la Loire au début de son règne, était désigné sous le nom de roi de Bourges. *Orléans*, dernier boulevard de la royauté, assiégé par les Anglais, fut délivré par Jeanne d'Arc (1429) qui gagna ensuite la bataille de *Patay*. Dans l'invasion de 1870, malgré la victoire remportée à *Coulmiers*, la ville d'*Orléans* a été, peu de temps après, occupée par l'armée prussienne.

3° Le Bourbonnais et le Nivernais, le premier formant une belle et riche plaine, le second montagneux et boisé dans le *Morvan;* tous deux riches en *houille* et en *fer*, comptant, par conséquent, un grand nombre d'*usines métallurgiques*, de *verreries*, de *fabriques de faïences;* le canal du Berry et le canal du Centre servent au transport des matières premières et des produits de ces établissements.

La *seigneurie de Bourbon*, dans laquelle Louis le Gros intervint pour faire reconnaître son autorité, fut réunie au domaine royal par suite de la confiscation des terres du connétable de Bourbon en 1522, donnée ensuite à Condé, érigée en *duché-pairie* (1661), et supprimée en 1789. Le *Nivernais*, d'abord comté dépendant de la Bourgogne, puis duché-pairie, fut réuni, en 1789, au reste de la monarchie par la suppression du régime féodal.

4° La Marche, le Limousin et l'Auvergne; c'est à proprement parler la région du *Massif central*, élevée de 400 à 800 mètres (sans compter les montagnes) au-dessus du niveau de la mer, et d'où partent, en rayonnant autour d'un vaste cercle qui s'étend du sud-ouest, par l'ouest, jusqu'au nord, à peu près tous les cours d'eau de la rive droite de la Garonne, du bassin de la Charente et de la

rive gauche de la Loire; c'est un climat relativement froid, un terrain granitique dans le Limousin, volcanique en Auvergne, calcaire au sud-est, sur lequel dominent les *pâturages* et les *châtaigneraies* et qui nourrit en grande quantité des *bœufs* rustiques et des *moutons;* on y cultive plus de *sarrasin* et de *seigle* que de froment. On y trouve cependant dans les parties basses quelques fertiles campagnes, telles que la riche *Limagne* ou vallée supérieure de l'Allier. On y trouve quelques *mines,* beaucoup d'*eaux minérales,* plusieurs *houillères;* néanmoins l'industrie y est peu développée, et le commerce, faute de communications et de marchandises, y est moins actif que dans la plupart des autres régions de la France. Cependant *Limoges* est renommée pour sa porcelaine dont elle doit la fabrication au kaolin de *Saint-Yrieix* (Haute-Vienne).

Ces provinces toutes centrales, habitées par les Lemovices et les Arvernes, résistèrent les dernières à la conquête romaine (siége de *Gergovie* au sud de Clermont). Elles échappèrent aux premiers flots des barbares à l'époque des invasions; cependant l'Auvergne fut cruellement ravagée par Thierry, fils de Clovis, qui avait cette province dans son lot. Au moyen âge, le Limousin et la Haute-Auvergne relevaient de l'Aquitaine; la Marche (du Limousin), comme son nom l'indique, était sur la frontière de l'Aquitaine; elles en suivirent les destinées, tantôt anglaises et tantôt françaises. Louis le Gros intervint en Auvergne. La majeure partie de l'Auvergne, confisquée en 1213 par Philippe-Auguste, puis rendue, passa à diverses maisons féodales. Le *duché d'Auvergne*, plusieurs fois donné en apanage, fut définitivement réuni en 1416; le *duché de Mercœur*, en 1712; le *comté d'Auvergne,* le *duché de Montpensier* n'ont été supprimés qu'en 1789. La *vicomté de Limoges* a été réunie à l'avénement de Henri IV, la *vicomté de Turenne* a été achetée en 1738. La *Marche* a été réunie par suite de la confiscation des biens du connétable de Bourbon (1521).

# NEUVIÈME PARTIE.

## LES COLONIES.

### 1re section.

### LA FORMATION COLONIALE.

(Voir les planches nos 20, 21, 22.)

259. **Les colonies sous Colbert.** — La France avait eu, dès le XIVe siècle, de hardis marins rouennais et dieppois, qui allaient commercer sur la côte d'Afrique et, au XVIe siècle, elle avait envoyé des navigateurs (Verazzani, Jacques Cartier) dans le nouveau monde. Cependant sa première colonie date seulement de la fondation de *Québec,* au Canada, par Champlain, en 1608, et sa puissance coloniale, de la seconde moitié du XVIIe siècle, lorsque, sous Louis XIV, Colbert dirigea la marine.

Le *Canada* devint une colonie prospère, qui s'étendit des bords du Saint-Laurent jusque sur les rives des grands lacs auxquels ce fleuve sert de débouché; puis, grâce aux découvertes de l'intrépide voyageur Cavelier de la Salle (1682), sur toute la vallée du Mississipi qui reçut le nom de *Louisiane*. Cette immense région qui, de *Terre-Neuve* et de la *baie d'Hudson* jusqu'au golfe du Mexique, comprenait plus des trois quarts de l'Amérique du Nord, mais que les Français n'avaient véritablement colonisée que dans le Canada, au delà duquel ils ne possédaient que des postes isolés

au milieu des tribus sauvages et destinés à protéger le commerce des peaux de castor, était souvent désignée sous le nom de Nouvelle-France.

Dans les Antilles, la France avait la portion occidentale de l'île *Saint-Domingue,* l'île *Saint-Christophe*, qui avait été le premier point occupé par d'Esnambuc, le créateur, sous le ministère de Richelieu, de nos colonies des Antilles, et la plupart des îles du Vent, la *Guadeloupe,* la Dominique, la *Martinique,* Saint-Vincent, Tabago, etc., dont la propriété avait été donnée à la grande Compagnie des Indes occidentales.

Dans l'Amérique du Sud, elle avait la *Guyane,* où le premier établissement, demeuré infructueux, datait du ministère de Richelieu.

En Afrique, elle possédait le *Sénégal* que des marchands rouennais, établis dès le temps de Richelieu, cédèrent à la Compagnie des Indes occidentales, bientôt démembrée, et qui s'accrut aux dépens des comptoirs hollandais (Gorée, etc.) ; les comptoirs de *Madagascar,* d'où les colons ne tardèrent pas à être expulsés ; l'*île Bourbon* et l'*île-de-France* avec les petits groupes voisins, dont la prise de possession datait de la fin du règne de Louis XIII.

En Asie, elle avait *Pondichéry,* que la Compagnie des Indes orientales, repoussée de Madagascar, avait acheté en 1683, après avoir tenté inutilement deux autres établissements, *Chandernagor,* acheté en 1688, etc.

260. **Les revers du XVIII^e siècle.** — Le traité d'Utrecht (1713) porta à la puissance coloniale de la France une première atteinte, en cédant à l'Angleterre Terre-Neuve, l'Acadie et Saint-Christophe.

Cependant, durant la première moitié du règne de Louis XV, la Louisiane se peupla quelque peu, et la *Nouvelle-Orléans* fut fondée en Amérique ; aux Indes, Dumas, et surtout son successeur Dupleix, commencèrent à fonder un vaste empire français. La guerre de Sept ans ruina ces espérances : battue sur mer par l'Angleterre, la France dut,

par le traité de Paris (1763), renoncer à l'empire des Indes, où elle ne conserva que des comptoirs qu'elle n'avait plus le droit de fortifier, Chandernagor, Yanaon, Pondichéry, Karikal, Mahé; elle dut céder le Canada tout entier, ne recevant en échange que les petites îles de Saint-Pierre et Miquelon pour abriter ses pêcheurs de morue; abandonner les terres situées à l'est du Mississipi sur la rive gauche du fleuve, la plupart des petites Antilles, le Sénégal, et elle indemnisa les Espagnols, ses alliés, en leur donnant la Louisiane.

Sous Louis XVI, la marine française reparut avec honneur sur les mers, mais sans grand profit pour notre empire colonial qui ne recouvra que quelques îles des Antilles, avec le Sénégal, et qui bientôt fut entièrement anéanti pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, de 1793 à 1810. Saint-Domingue se révolta, et toutes nos colonies tombèrent successivement au pouvoir des Anglais.

Par les traités de 1814 et de 1815, les Anglais rendirent à la France les colonies qu'elle possédait en 1789, moins l'Ile-de-France (en Afrique), Sainte-Lucie et Tabago (aux Antilles). L'île de Saint-Domingue demeura indépendante.

261. **La conquête de l'Algérie.** — En 1830, à la fin du règne de Charles X, une armée française, envoyée pour venger une injure, débarqua à Sidi-Ferruch, et prit *Alger*. L'Algérie, qu'avaient successivement occupée, dans l'antiquité, les Numides, les Carthaginois, les Romains; au moyen âge, les Vandales, les Grecs, les Arabes et diverses dynasties berbères, formait, depuis 1518, un État particulier, gouverné par des deys de race turque, sous la suzeraineté de la Porte Ottomane : la conquête d'Alger mit fin à cette domination.

Pour maintenir cette conquête, il fallut, sous le règne de Louis-Philippe, en faire d'autres : prise d'*Oran* (1831), de *Bone* (1832), de *Constantine* (1837). Néanmoins la France ne possédait que quelques villes, toujours enveloppées par une population ennemie, dirigée par Abd-el-

Kader, dont le traité de la Tafna (1837) avait fait un personnage important. Sous le gouvernement du maréchal Bugeaud (1841-1847), la conquête s'étendit et s'affermit par la soumission entière de la *vallée du Cheliff*, par la prise de *Biskra,* centre des populations de l'Aurès, et par la victoire de l'Isly remportée sur les Marocains (1844). A la fin de l'année 1847, Abd-el-Kader fut pris par le duc d'Aumale, devenu gouverneur général.

Depuis 1848 et surtout depuis 1852, la colonisation et l'organisation administrative, dont s'était beaucoup préoccupé le maréchal Bugeaud, ont été la principale affaire du gouvernement dans le Tell : à l'est d'Alger cependant, une grande expédition, conduite par le maréchal Randon, a été nécessaire pour soumettre les *Kabyles du Jurjura* (1856-1857). Dans le sud, c'est-à-dire dans le Sahara, il a fallu encore conquérir pour consolider les conquêtes précédentes : prise de *Zaatcha* (1849), d'*El-Aghouat* (1852), d'Ouargla et de Tougourt (1854), il a fallu en 1865-1867, comprimer une grande révolte des tribus nomades du désert, et, en 1871, à la suite des désastres de l'invasion prussienne, une révolte plus générale encore qui s'est étendue sur la Kabylie, sur le Tell, et jusque dans les environs d'Alger.

262. **Les récentes acquisitions.** — Cependant, sous le règne de Louis-Philippe, durant la période de 1840 à 1848, la France acquérait les comptoirs de *Grand-Bassam,* d'*Assinie*, de *Gabon*, les *îles Mayotte* et *Nossi-bé* en Afrique, et, en Océanie, les *îles Marquises* et le protectorat de *Taïti.*

Sous le règne de Napoléon III, le Sénégal, par les soins du général Faidherbe, a été considérablement agrandi, et plusieurs Etats nègres ont été soumis ou placés sous notre suzeraineté ; en Asie, à la suite de la prise de Tourane (bientôt abandonnée), de *Saïgon* (1860) et d'une guerre avec l'empereur d'Annam, terminée par le traité de 1862, la *basse Cochinchine* a été cédée à la France et vient d'être agrandie par de nouvelles conquêtes ; en Océanie, la *Nouvelle-Calédonie* a été occupée.

2e section.

## L'ALGÉRIE.

(Voir la carte nº 20.)

263. **Le climat et le sol.** — Sous le nom d'ALGÉRIE, on désigne la portion de la côte septentrionale de l'Afrique qui s'étend entre l'empire de Maroc, à l'ouest, le désert, au sud, et la régence de Tunis, à l'est. Elle occupe le rivage de la Méditerranée sur une étendue d'environ 900 kil., depuis le territoire de *la Calle,* à l'est, jusqu'à la rivière *Kis,* à l'ouest, et s'étend dans l'intérieur des terres à une profondeur de plus de 600 kil., du 37e au 31e degré de latitude septentrionale, mesurant ainsi une superficie égale environ aux 4/5e de celle de la France.

Sur le littoral et dans le Sahara, on ne connaît guère que deux saisons : un été ordinairement très-chaud, et un hiver très-pluvieux. On y distingue d'ailleurs diverses régions climatériques. Sur la côte, les brises de mer tempèrent la chaleur, surtout durant la soirée, et, l'hiver, il n'y gèle jamais ; aussi le climat d'Alger est-il recherché par les malades. Au delà de la chaîne de l'Atlas, la chaleur des étés est plus brûlante ; mais la température s'abaisse rapidement la nuit, et la neige tombe en hiver.

L'Algérie est coupée, dans toute son étendue, de l'est à l'ouest, par un massif montagneux de trois chaînes qui se mêlent et se confondent souvent, surtout les deux premières : le *petit Atlas,* le plus voisin de la côte, s'étendant du cap Ivi au cap Carbon, et désigné, à l'est, sous le nom de *Djebel* (1) *Jurjura* (2,400 mètres) ; le *moyen Atlas,* qui court du Maroc à la Tunisie, mais se confond sur beaucoup de points avec le petit Atlas ; et le *grand Atlas,* dans lequel se trouvent le *Djebel Amour* et le *Djebel Aurès.*

(1). Ce mot signifie montagne.

Le sol présente, par suite, trois aspects distincts :

1° Au nord, entre la mer et le moyen Atlas, est le *Tell*, région des cultures permanentes, entrecoupée de plaines, de marais et de montagnes, où coulent des rivières nombreuses, dites oued, où poussent les céréales et où se trouvent les belles forêts et les prairies ; il a une superficie d'environ 14 millions d'hectares et une profondeur généralement plus grande à l'ouest qu'à l'est. La partie située à l'est d'Alger, de l'embouchure de l'Isser à celle du Kébir, toute hérissée de montagnes (Jurjura, etc.), est désignée sous le nom de grande et de petite *Kabylie*.

2° Entre le moyen et le grand Atlas, une région dont la limite est vague comme celle des chaînes qui la bornent, la *région des plateaux* ou des steppes, où sont les lacs, dits chott et sebkha, où les rivières n'ont d'eau que dans la saison des pluies, où les céréales ne poussent que sur quelques points privilégiés, mais où le sol se couvre, après l'hiver, de petites plantes aromatiques et de hautes herbes, principalement d'alfa, propres à nourrir le bétail ; vastes steppes pierreuses, où la population est très-clair-semée et où l'on commence à avoir le sentiment du désert.

3° Au sud du grand Atlas, on commence à redescendre la pente que l'on montait depuis le bord de la mer ; les eaux, quand il y en a dans le lit des rivières, coulent au sud, et on entre dans le *Sahara* ou désert, immense surface aride, qui n'est plus habité que dans quelques rares oasis et que les indigènes nomment, dans la partie sablonneuse du Sud, El-Erg, c'est-à-dire la région des Dunes de Sable ; on dit aussi quelquefois la *région des Palmiers*, parce que cet arbre, qui croît dans les oasis, et qui constitue le fond de la nourriture des rares habitants, caractérise cette région.

Il y a, en Algérie, peu de cours d'eau importants. Il suffit de nommer la *Seybouse*, qui se jette dans la mer à Bone ; le *Kébir*, qui reçoit le Rummel, le torrent de Constantine ; le *Sahel*, qui arrose Aumale ; l'*Isser* ; le *Chéliff*, le plus important, qui parcourt toute la région des plateaux avant de

descendre dans le Tell, grossi de la Mina ; la *Macta,* formée de la réunion de l'Habra et du Sig, et coulant à travers une plaine marécageuse ; le *Tafna,* grossie de l'*Isly*.

Dans la région des plateaux, les lacs les plus importants sont ceux de *Gharby,* de *Chergui,* de Zahrès, de *Hodna* et de Tharf, et, dans le désert, ceux de *Melghir,* alimenté en grande partie par l'oued Djeddi, et de Gharnis, sur la frontière, tous deux situés dans la partie orientale.

264. **Les circonscriptions administratives.** — L'Algérie est administrée par un GOUVERNEUR GÉNÉRAL, qui commande les forces de terre et de mer, et statue sur toutes les affaires qui n'ont pas été spécialement attribuées à une autre autorité ; sous ses ordres, un sous-gouverneur, général de division, dirige les affaires civiles, un conseil de gouvernement donne son avis sur les affaires qui lui sont soumises, et un conseil supérieur examine le budget.

Elle est divisée en trois provinces : ORAN, ALGER, CONSTANTINE, comprenant chacune : 1° un *territoire civil* formant un département divisé en arrondissements, commissariats civils et communes, et administré, sous les ordres du commandant militaire, par un préfet, des sous-préfets, commissaires civils et maires ; 2° un *territoire militaire,* formant une division militaire, divisé en subdivisions, cercles et annexes, et administré par un général de division, des généraux de brigade et des commandants assistés d'un bureau arabe.

Le territoire militaire est presque exclusivement peuplé d'Arabes ; ils sont groupés en *tribus,* gouvernées par des caïds et subdivisées en ferkas ou communes et en douars ou hameaux. Plusieurs tribus réunies forment un groupe surveillé par un agha.

Parmi les tribus les plus importantes, il faut citer : 1° dans la province d'Oran, les Djafra, les Hachem, les Flita, et, au sud, les Sidi-Cheikh, etc. ; 2° dans la province d'Alger, au sud, les Ouled-Naïl, les Ksours, les Beni-Mzab, etc. ; 3° dans la province de Constantine, les Nemencha, les Ouled-Zekri, etc.

Les territoires civils forment pour ainsi dire des îles semées au milieu du territoire militaire; ils sont tous situés dans le Tell et représentent moins de 1/100 du sol algérien (environ 400,000 hectares).

265. **Les villes.** — Les principales villes sont :

1° Dans la province d'Oran, *Tlemcen* (14,000 hab.), la place forte de l'est et le marché le plus fréquenté du commerce marocain, avec *Lalla-Maghrnia ; Oran* (25,000 hab.), chef-lieu de la province, située au fond du golfe du même nom, centre du commerce de la région orientale; mais son port, malgré quelques travaux insuffisants, est mauvais, et le commerce maritime préfère le port très-sûr de *Mers-el-Kébir,* situé à l'ouest du golfe; *Arzeu,* petite bourgade, mais excellent mouillage qui sert de refuge aux navires ancrés dans la rade de *Mostaganem* et aux produits des fertiles plaines du Sig et de l'Habra; *Mascara* (7,000 hab.), au nord de la plaine d'Eghris; puis, au sud de Mascara, les postes sahariens de Saïda, de Geryville, communiquant avec l'oasis lointaine de El-Goléa, etc.

2° Dans la province d'Alger, *Orléansville,* poste militaire de la vallée du Cheliff; *Tenez,* qui lui sert de port; *Milianah* (6,000 hab.), à l'est dans la même vallée, marché agricole situé au pied du revers méridional du petit Atlas; *Cherchell* qui lui sert de port; *Médéah* (8,500 hab.) à l'est, sur le même revers, mais sur un plateau élevé d'environ 900 mètres, ayant dans le voisinage les mines de cuivre de Mouzaïa; *Blidah* (7,000 hab.) que l'on rencontre au pied de l'Atlas, sur le revers septentrional, à 40 kilomètres au nord de Médéah, et à l'entrée de la vaste plaine de la Métidja, centre agricole important; cette plaine, arrosée principalement par l'oued Harrach, renferme plusieurs villages agricoles dont le principal est Bouffarik; sur la côte occidentale de la rade d'Alger, bornée par la pointe Pescade et le cap Matifou, Alger (64,000 hab.), que l'on rencontre à 50 kil. au nord-est de Blidah, après avoir traversé la plaine de la Métidja, capitale de la colonie, située à 800 kil. de

Marseille, port de mer que les grands travaux exécutés jusqu'ici ont amélioré sans le mettre entièrement à l'abri des vents, ville pittoresque, bâtie en amphithéâtre au-dessus des eaux, avec ses beaux quartiers européens sur la plateforme qui pointe dans la mer, et ses étroites rues mauresques sur les pentes ardues de la colline; *Dellys* (2,000 hab.), le port de la Kabylie; *Aumale,* poste militaire de l'intérieur dans la région du Sud; *Boghar,* sur la limite du Tell et des plateaux; *El-Aghouat,* à l'entrée du désert, communiquant avec les postes de Guerrara, de Ghardaya;

3° Dans la province de Constantine, *Bougie* (3,000 hab.), petite ville à l'embouchure du Sahel, avec une vaste et bonne rade et un commerce assez important; *Sétif,* centre agricole de la grande plaine de la Medjana; *Djidjelli,* petit port abrité par des récifs; *Philippeville* (41,000 hab.), le port de Constantine, mais n'offrant qu'une plage d'un accès difficile, ce qui oblige, jusqu'à l'exécution des travaux projetés, les navires d'aller mouiller à Stora; *Constantine* (36,000 hab.), à 83 kilom. sud de Philippeville, dans la région montagneuse, sur l'angle d'un plateau calcaire que borde de deux côtés le Rummel, roulant ses eaux au fond d'un immense abîme, ville très-forte, dans une situation pittoresque et en même temps grand centre de commerce entre le Tell et le Sahara; *Guelma* (3,600 hab.), connue par son marché de bestiaux tunisiens; Souk-Harras, *Ain-Beïda* et Tébessa, entrepôts du commerce; *Bone* (11,000 hab.), qui, quoique en partie ensablée, sert de port à cette région; *la Calle,* abri ordinaire des pêcheurs de corail; dans le sud, les marchés de *Batna,* avec Lambessa dans le voisinage, et de *Biskra,* avec Zaatcha dans le voisinage, sur les deux revers des monts Aurès; et, plus au midi, l'oasis de *Tougourt,* communiquant avec l'oasis indépendante de Souf, et l'oasis d'*Ouargla,* communiquant, d'une part, avec Ghadamès au sud-est, d'autre part, avec El-Goléa et le Touat au sud-ouest, les deux grandes routes des caravanes allant de la côte barbaresque au Soudan.

266. **L'agriculture et l'industrie.** — Cette immense étendue de terre, très-inégalement peuplée, est aussi très-inégalement cultivée. (Voir tab. de Stat. n° 58.)

Dans le Tell, on compte à peu près 2 millions d'hectares cultivés, dont 1/10e environ appartient à la culture permanente, les 9/10es à la culture nomade. Ils produisent surtout des *céréales* (environ 11 millions d'hectolitres), particulièrement de l'*orge* et du *blé dur,* que les indigènes cultivent beaucoup; les blés tendres, plus recherchés du commerce, mais plus délicats, sont cultivés par les colons européens; des *fèves,* une petite quantité de sorgho, de maïs, d'avoine, du *tabac* (environ 7,000 quintaux), du coton, mais qui, malgré sa qualité supérieure, est, faute d'eau et de bras, cultivé seulement sur un petit nombre de points; des melons, des pastèques, etc. Les forêts et les bois sont évalués à près de 2 millions d'hectares, et sont presque tous propriétés de l'État; ils renferment, en premier lieu, des *chênes-liége* qui fournissent le liége et les bouchons; en second lieu, des bois de construction comme le *chêne-zéen;* des *oliviers,* qui prennent sur leur sol natif de très-grandes proportions et fournissent beaucoup d'huile et de fruits; des *pins d'Alep,* qui fournissent du goudron; des bois d'ébénisterie, comme le *cédre,* le *thuya;* des figuiers de Barbarie dans les montagnes, des palmiers nains qui hérissent le sol presque partout et principalement sur les plateaux; des tamariniers dans le Sud, etc.

Parmi les arbres fruitiers cultivés, il faut citer, en première ligne, l'*oranger,* dont on compte plus de 15,000 pieds, plantés surtout aux environs de Blidah, et le *citronnier,* dont le *limon* est une variété d'une saveur plus douce; puis le *cédratier,* dont le fruit ressemble au citron; le *bananier,* grande plante herbacée qui donne une riche grappe de bananes très-nutritives; la *vigne,* qui, récemment importée, produit déjà des vins estimés, etc.

Le reste des terres du Tell est occupé par les *pâturages,* les *broussailles* et les *terres vagues.*

Dans la région des plateaux, on ne rencontre plus, excepté dans les rares parties irriguables, que des espèces de landes ou pacages d'été. Le *palmier nain* et l'*alfa,* dont se nourrissent les bestiaux et dont on fait des ouvrages de sparterie, en sont pour ainsi dire la seule production agricole.

Dans le désert, le *dattier* des oasis donne aux habitants leur principale nourriture. C'est en quelque sorte la providence du désert; sa séve fournit une boisson agréable ; ses larges feuilles couvrent les cabanes, dont sa tige forme la charpente ; son ombrage protége le sol et permet à l'orge et au blé de croître.

La grande richesse des régions situées au sud du moyen Atlas, régions de pâture, est le *bétail.* Les *bêtes à cornes,* petites, mais vigoureuses et sobres, sont au nombre de plus de 1 million ; les *moutons,* relativement très-nombreux dans le Sud, où ils suivent et souvent commandent les pérégrinations des tribus nomades, sont au nombre de plus de 7 millions ; ils appartiennent à diverses espèces, sont en général grands, rustiques, mais ne fournissent, faute de soins, qu'une laine très-commune. Les *chèvres* sont au nombre d'environ 3 millions 1/2. Les *chevaux,* quoique beaucoup inférieurs à leur réputation, ont une grande renommée : ce sont les chevaux barbes, grands, minces, rapides et durs à la fatigue, et les chevaux arabes, petits, mais remarquables par la finesse de leurs formes et la vigueur de leurs muscles, et passant, à juste titre, pour le type le plus parfait du cheval de course; on ne compte guère plus de 150,000 chevaux en Algérie. Les *mulets* sont à peu près en même nombre; les *chameaux,* employés surtout dans le Sud, sont plus nombreux.

Parmi les autres produits animaux, sont la *soie* que l'on commence à obtenir en quantité notable ; les *peaux* de chèvres dont on fait les outres ; celles de bœufs et de moutons que l'on tanne pour la consommation indigène ou que l'on expédie brutes en Europe ; le *miel* et la *cire* qui sont de

bonne qualité ; l'*autruche* que l'on chasse dans le Sahara et dont les plumes ont une très-grande valeur.

La mer fournit le *corail* que l'on pêche un peu sur toute la côte, beaucoup du côté de Bone et de la Calle ; certains zoophytes, en se développant les uns au-dessus des autres, donnent naissance à un axe rameux et pierreux : c'est la branche de corail, rose ou rouge (voir la fig. n° 63). Ce sont surtout, malgré les encouragements donnés aux pêcheurs

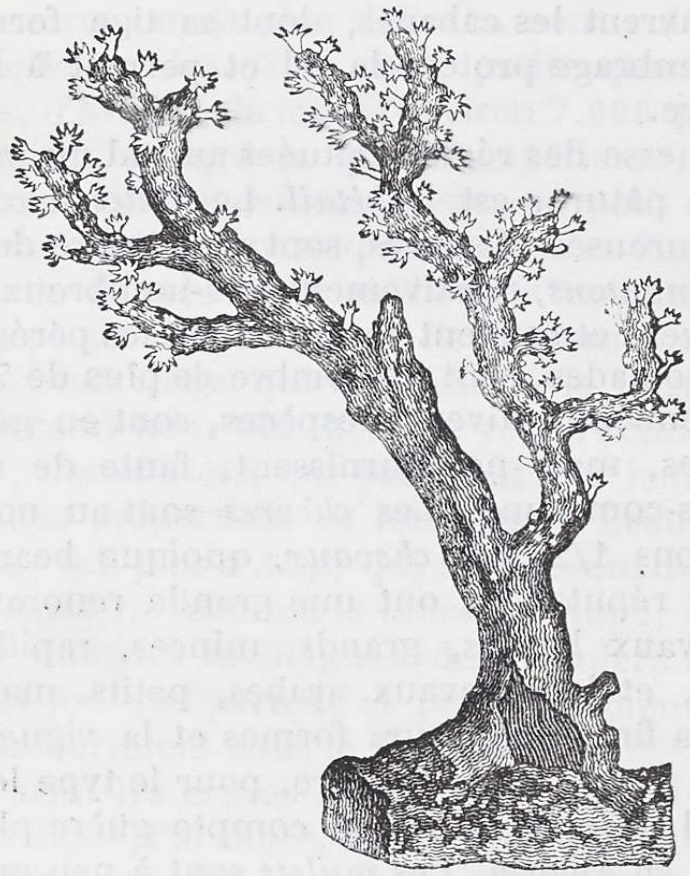

Fig. 59. — Corail. H. 0m 20.

français, les Italiens qui se livrent à cette pêche, occupent aujourd'hui plus de 300 bâtiments.

Les principaux produits minéraux sont le *cuivre*, le *plomb*, le *fer*, dont l'exploitation n'a jusqu'ici réussi qu'à la mine de plomb de Gar-Rouban, près de Lalla-Maghrnia (prov.

d'Oran); à la mine de cuivre de Mouzaïa (prov. d'Alger); à la mine de fer magnétique de Karesas, de Mokta-el-Hadid et autres des environs de Bone qui donnent une fonte très-tenace, de Saumah (province d'Alger); à la mine de plomb de Kef-oun-Téboul, près de la Calle; à la mine de cuivre d'Aïn-Barbar (prov. de Constantine); le *sel*, que l'on exploite dans les cinq lacs salés de la province de Constantine et aux salines d'Arzeu, qui fait l'objet d'un assez grand commerce; le *marbre onyx* de la province d'Oran (Aïn-Tek balet), et le marbre statuaire de Filfila, près de Philippeville.

L'Algérie n'est pas un pays industriel. La minoterie, la fabrication des pâtes alimentaires, des briques, la préparation des peaux, surtout des cuirs maroquinés, et la fabrication des tissus et des poteries grossières, constituent les principales occupations manufacturières des habitants.

267. **Le commerce.** — L'Algérie fait un double commerce, l'un de terre, l'autre de mer.

Le commerce de terre se fait par caravanes, avec la Tunisie, le Maroc et les tribus du désert; il consiste en importations de peaux, de laines, de dattes, de bestiaux, de plumes d'autruche, et en exportations de numéraire, de tabac, de tissus de coton et de laine, d'articles de mercerie. Il ne saurait être évalué d'une manière satisfaisante; il est, en somme, peu considérable, et presque nul du côté de la frontière du Sud (1).

Le commerce de mer se divise en un cabotage assez actif entre les ports de la côte et en un commerce extérieur avec la France, qui figure pour les quatre cinquièmes dans le total, avec l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, les États barbaresques, etc. *Alger, Oran* et *Philippeville* sont les ports les plus importants.

Le commerce extérieur, qui est d'environ 280 millions, comprend (Voir *tab. de Stat.* nº 57.) :

(1). Sur 2 millions et demi que produisent les douanes algériennes, la part des douanes de terre n'est que de 30,000 francs.

1° A l'exportation, le *blé*, en grains ou en farine, les *bestiaux*, les *peaux*, la *laine*, l'*huile*, le *liége*, le *coton*, le *corail*, le *minerai*, le *tabac* (Voir tab. de Stat. n° 59.)

2° A l'importation, les *tissus* et surtout les tissus de coton, les *vins*, le *sucre*, la *houille*, la *fonte*, les *ouvrages en fer*, les *vêtements* et autres articles de toilette, etc.

269. **Les communications.** — Dans l'intérieur, le commerce se fait sur un grand nombre de marchés : celui de *Tiaret*, dans la province d'Oran, est le plus important pour les laines ; celui de *Guelma*, dans la province de Constantine, pour les bœufs.

Des routes ont été tracées pour faciliter les communications, et de grands travaux d'utilité publique sont entrepris ou projetés ; déjà *le chemin de fer d'Alger à Blidah* est en exploitation.

Les paquebots des Messageries impériales mettent en communication régulière, deux fois par semaine, Alger avec Marseille, une fois Oran avec Marseille et avec Cadix, et desservent, dans un service accessoire, les 12 principaux ports du littoral (voir § 226). Plusieurs autres services, à vapeur ou mixtes, leur font concurrence, et le total du mouvement des navires qui entrent chaque année dans les ports est d'environ 4,000 navires jaugeant 500,000 tonnes.

La *Banque de l'Algérie* escompte aujourd'hui environ 100 millions de valeurs par an.

268. **La population.** — L'Algérie compte une population que l'on peut estimer à peu près à 3 millions d'individus, et qui se compose de deux éléments distincts :

1° Les indigènes, qui comprennent eux-mêmes plusieurs races : les *Berbères* (plus de 1 million), habitants primitifs du sol, que l'on nommait autrefois Numides, et qui, sous le nom de Kabyles, occupent encore presque sans mélange les montagnes du Jurjura ; race énergique, laborieuse, pratiquant l'islamisme, mais ne condamnant pas les femmes à la réclusion, et ayant de fortes institutions communales ; les *Arabes* (plus de 1 million 1/2), qui sont séden-

taires dans le Tell, nomades au sud de l'Atlas, vivant en tribus (au nombre de 1,200 à 1,500) subdivisées en douars (voir § 259) ou campements : race conquérante, qui paraît plus disposée à la vie pastorale qu'au travail assidu de la terre ; les *Juifs* (30,000 environ), entre les mains desquels est concentré presque tout le petit commerce.

2° Les *Européens*, parmi lesquels il faut distinguer : *l'armée*, en nombre variable, 60 à 90,000 hommes, selon les besoins du service ; *la colonie* formant un total d'environ 220,000 individus comprenant, d'une part, les fonctionnaires, d'autre part, les colons proprement dits, dont le nombre s'élève progressivement. Il ne dépassait pas 8,000 il y a trente ans. (Voir tab. de Stat. n° 61.) Les naissances annuelles, au nombre de 8,500, excèdent depuis une dizaine d'années les décès et assurent le recrutement de la colonie par elle-même. (Voir tab. de Stat. n° 60.) La province d'Alger est celle où les Européens sont le plus nombreux, la province de Constantine celle où il y a le plus d'Arabes des tribus. (Voir tab. de Stat. n° 62.)

### 3e section.

## L'AFRIQUE FRANÇAISE.

(Voir la planche n° 22.)

270. **La région du Sénégal.** — Sur la côte occidentale de l'Afrique, non loin de la limite méridionale du Sahara, sous le 16e degré de latitude septentrionale, est le *Sénégal* (voir la carte I de la planche n° 22), grand fleuve d'environ 1,600 kilomètres de longueur, qui coule de l'est à l'ouest en décrivant une courbe très-prononcée vers le nord ; son principal affluent est la *Falémé*. La contrée qu'il traverse est montagneuse à l'est (le Fouta-Djalon), couverte, au centre, dans les endroits arrosés, de forêts d'arbres très-épineux (le Fouta), sablonneuse et marécageuse, à l'ouest, dans le voisinage de la mer (le Oualo, le Cayor, etc.). Le fleuve est sujet, dans la saison des pluies, de juin à octobre, à des crues considérables, et ses débor-

dements forment des cours d'eau temporaires, dits marigots; dans son cours inférieur, il est semé de nombreuses îles, et son embouchure, variable, est obstruée par une barre de sables mobiles qui ne permet pas aux gros navires d'y pénétrer.

A 180 kilomètres au sud de cette embouchure, est le *Cap-Vert,* derrière lequel s'abrite la petite île, ou pour mieux dire, le rocher de *Gorée,* mesurant seulement 17 hectares.

A 180 kilomètres environ au sud de Gorée, on trouve l'embouchure de la *Gambie,* le fleuve le plus important de la région après le Sénégal, et, sur une longueur de plusieurs centaines de kilomètres, une côte généralement basse, où débouchent beaucoup de cours d'eau formant de larges estuaires semés d'îles, et donnant naissance à de nombreux marigots bordés de palétuviers, de mangliers et de roseaux. Parmi ces cours d'eau, sont le *Saloum,* qui communique avec l'embouchure de la Gambie, et la *Casamance.*

Au nord, sur la rive droite du Sénégal, sont des tribus nomades de Maures, parmi lesquels les Trarzas ont été particulièrement hostiles aux noirs. Au sud du Sénégal, la région est occupée par diverses races de noirs : les *Peuls,* qui ont le teint rougeâtre, la face assez semblable à celle des Européens, et qui, musulmans convertisseurs et conquérants, ont fondé plusieurs États, entre autres le Fouta; les *Mandingues,* complétement noirs, dans les contrées montagneuses de l'Est; les *Ouolofs,* au teint noir, au nez épaté, aux lèvres épaisses et aux cheveux crépus, dans les plaines de l'ouest.

271. **La colonie du Sénégal.** — La colonie française comprend nominalement tout le cours du fleuve et les établissements de la côte situés entre le cap Blanc, au nord, et le cap de Sierra Leone, au sud (voir la la carte II de la planche n° 22). En réalité, nous exerçons une sorte de suzeraineté sur cinq ou six royaumes noirs situés sur la rive gauche du fleuve, depuis *Médine,* notre fort le plus oriental (par

13° 44′ de longitude occidentale), et *Sénoudébou*, sur le Falémé, notre port le plus méridional, au midi duquel on a tenté l'exploitation des mines d'or de Kéniéba, jusqu'à la province de Dimar ; de plus, nous possédons, au sud du fleuve, la province de Dimar, celle de Oualo, puis, sur le bord de la mer, toute la côte du Cayor jusqu'à 12 kil. dans l'intérieur des terres, et nous exerçons notre suzeraineté sur les royaumes noirs de la côte situés entre le cap Vert et la rivière Saloum; au delà, nous n'avons que des comptoirs.

On évalue approximativement à 115,000 le nombre des habitants de ces royaumes. Mais, indépendamment des militaires, marins et employés qui sont au nombre d'environ 1,500, on ne compte d'Européens établis au Sénégal que 292, dont 204 à Saint-Louis et 88 à Gorée. Les autres positions ne sont que des postes, quelques-uns peu nombreux (à Médine, il n'y a que 60 personnes), et sont occupés exclusivement par des employés civils ou militaires, des soldats indigènes et des noirs.

La colonie, sous les ordres d'un gouverneur résidant à Saint-Louis, est divisée en trois arrondissements :

1° Arrondissement de Saint-Louis, avec *Saint-Louis* (15, 000 hab.), résidence du gouverneur, bâtie sur une petite île sablonneuse du fleuve, à 16 kilom. environ de l'embouchure, mais séparée seulement de la mer par une étroite bande de sable, dite côte de Barbarie [1] ; la ville est composée en majeure partie de cases de paille ; *Gandiole*, marché important pour les arachides et pour le sel; *Mérinaghen*, près du lac de Guier ; *Dagana* et *Podor*, sur le fleuve. De cet arrondissement dépendent les positions entièrement inoccupées et presque inexplorées de l'île d'Arguin et de Portendick, sur la côte du Sahara.

2° Arrondissement de Bakel, avec *Bakel* (1,900 hab.),

(1) Sur cette bande de sable, est le village Guet-N'dar, où mouillent ordinairement les navires pour communiquer avec Saint-Louis.

situé non loin du confluent de la Falémé avec le Sénégal, Matam, Senoudébou, Médine.

3° Arrondissement de Gorée, avec *Gorée* (2,600 hab.), petite ville qui occupe à peu près les deux tiers de la superficie de son rocher, et dont la rade présente, excepté durant la saison des pluies, un excellent abri; *Dakar,* à la pointe du cap Vert, qui n'est séparée de Gorée que par un canal de 2 kilomètres ; les petits comptoirs de Portudal et de Joal, sur la côte de Baol et de Sin ; le comptoir de Kaolack, à 130 kil. de l'embouchure du *Saloum ;* sur la *Casamance,* le comptoir de Carabane dans l'île du même nom, avec la suzeraineté des deux rives de l'embouchure de la Casamance, et celui de Sedhiou, comprenant quatre petits territoires situés sur les deux rives du fleuve, à 120 kilom. de la mer.

A 500 kilom. environ au sud (voir la carte II de la planche n° 22) sont le rio Nunez et le rio Pungo où des négociants français font quelque commerce, sans que la France y ait d'établissements.

272. **Le commerce du Sénégal.** — Le commerce de cette colonie est en progrès ; il s'élève environ à 25 millions de francs, en total, dont 20 millions avec la France et ses colonies (les 2/3 ou 13 millions à l'importation et 7 millions ou 1/3 à l'exportation) et 5 millions avec les pays étrangers, particulièrement avec l'Angleterre, les États-Unis et l'Espagne. Il y a en outre un petit commerce de cabotage entre les comptoirs de la côte. Tout le commerce européen se concentre à *Saint-Louis* et à *Gorée,* quelque peu, depuis deux ans, à la Casamance ; il part presque entièrement de Marseille et de Bordeaux, pour la France, et il consiste :

1° A l'importation :

En *tissus* de coton et particulièrement en *guinées,* toiles de coton grossières, étroites, teintes en bleu, tissées d'ordinaire dans l'Inde ou à Rouen, que portent les indigènes et qui souvent même servent de monnaie dans les échanges : en *farines et riz ;* en *vins, eaux-de-vie et liqueurs ;* en *charbon de terre ;* en *vêtements confectionnés* et articles à

l'usage des Européens ; en *armes;* en *tabac;* en *verroteries,* etc.

2° A l'exportation, en *graines oléagineuses,* à savoir : l'*arachide,* sorte de légumineuse à demi rampante sur le sol, dont les graines, dites pistaches de terre, enfermées au nombre de deux à quatre dans une gousse ovale et grisâtre, fournissent pour les indigènes un aliment recherché, pour le commerce européen une huile comestible, et dont les gousses réduites en tourteaux servent d'engrais ; le *Cayor* et la *Casamance* en fournissent beaucoup et le commerce s'en fait principalement à Gandiole, à Rufisque, à Sedhiou; le *beref,* graine d'une espèce de melon ; le *sésame,* petite graine d'aspect assez semblable à la graine de luzerne ; la *noix de touloucouna* que donne un arbre très-commun sur les bords de la Casamance ; et la *noix de palme,* produite, comme le coco, par un certain palmier et fournissant deux huiles, l'une, comestible, qui reste ordinairement dans le pays, l'autre, non comestible, qui est exportée pour les emplois industriels ;

En *gomme,* plus estimée en Europe que celle qui vient d'Arabie même. La meilleure suinte des fissures d'une espèce d'acacia dont l'écorce se fendille après la saison des pluies, et qui forme des forêts entières sur la rive droite du bas Sénégal ; aussi les gommiers sont-ils surtout aux mains des Maures qui, après les pluies, viennent camper près des forêts, font faire la récolte par leurs esclaves et en vendent le produit sur les marchés ou escales du fleuve;

En *peaux de bœuf ;* en *cire jaune;* en *bois de teinture,* quelque peu aussi en *coton* courte-soie, qu'on cultive principalement au Bondou ; en *ivoire ;* en *or;* en *nattes;* en *plumes,* etc.

L'industrie est très-primitive. Celle de tisserand est principalement exercée par les indigènes et consiste à fabriquer avec le métier le plus grossier qu'on puisse imaginer des étoffes de coton bleu dont la pièce n'a pas plus de 2 à 3 mètres de long et de 15 centimètres de large et dont plusieurs pièces, cousues ensemble et ornées de fils de cou-

leur, forment la pagne, vêtement ordinaire des indigènes. L'importation des guinées fait une rude concurrence à ces tisserands. A cette industrie, on peut ajouter la fabrication de la brique et de la chaux et le travail du forgeron; le produit est d'ailleurs très-médiocre et l'art très-grossier : les Sénégalais dédaignent les travaux manuels.

L'agriculture n'est guère moins primitive et consiste dans le soin du bétail, dans la culture du mil, principale céréale des indigènes, du riz, du maïs, du coton, de l'indigo et de l'arachide. Les demandes considérables de cette graine faites par l'Europe ont quelque peu stimulé l'apathie des noirs qui en cultivent beaucoup plus que par le passé. La pêche fluviale est abondante et très-pratiquée.

Au delà du Fouta-Djalon, on sort de la vallée du Sénégal pour entrer dans celle du Niger et par conséquent dans l'Afrique centrale ; on a tenté de nouer des relations avec cette contrée et un voyage d'exploration a été poussé jusqu'à Tombouctou.

273. **Les établissements de la Côte-d'Or et du Gabon.** — Les *établissements de la Côte-d'Or et du Gabon* sont placés sous l'autorité supérieure du commandant de la division navale des côtes occidentales d'Afrique. Ils sont au nombre de quatre, à savoir :

Sur la côte de la Guinée septentrionale (voir la carte III de la planche n° 22), le Grand Bassam, petite enceinte entourée d'une haie vive et renfermant trois ou quatre bâtiments, une maison, une poudrière, etc., placée sur une langue de sable marécageuse, au bord de la mer et à l'embouchure du Grand-Bassam; Dabou, poste dans l'intérieur, sur la lagune ou lac Ébrié, environ à 80 kilom. nord-ouest du Grand-Bassam ; Assinie, à 50 kilom. à l'est du Grand-Bassam, simple blockhaus en poste palissadé, sur la rive droite d'un canal dit rivière d'Assinie, par lequel se déversent les eaux de deux grandes lagunes ; ces établissements sont aujourd'hui presque entièrement abandonnés.

Sur la côte de la Guinée méridionale (voir la carte IV de

la planche n° 22), le *Gabon* (1), poste composé de deux pavillons et de quelques bâtiments protégés par une palissade; il est placé sur la rive droite et à l'embouchure d'un vaste estuaire, le Gabon (ou M'Pongo) qui reçoit plusieurs rivières et qui est bordé de magnifiques forêts. A côté du poste, sont le petit village noir de Libreville et le bâtiment de la mission apostolique.

Indépendamment de ces comptoirs, la France a la possession (au Gabon) ou le protectorat nominal de quelques régions voisines. Mais l'industrie et l'agriculture y sont presque nulles. Le commerce y est entre les mains des noirs de la côte qui font l'office de courtiers et qu'on désigne sous le nom de jack-jacks; en général, les navires européens déposent sur la plage et leur confient leur pacotille (tissus de coton, fusils, poudre, eau-de-vie, tabac, verroterie, poterie, quelques confections communes, etc.) qu'ils vont vendre, à grand bénéfice, dans les villages de l'intérieur; en échange, ils rapportent, quelque temps après, une très-bonne huile de palme, de l'ivoire, du bois d'ébène ou de santal, du caoutchouc, de la gomme copal, un peu de café grossièrement préparé. Ce commerce, qui peut être évalué à 4 millions et qui est entièrement libre, est partagé entre des vaisseaux anglais et français.

Indépendamment des équipages de la station navale dont le centre est dans la rade du Gabon, il n'y a guère, dans les quatre comptoirs, que la garnison composée en tout d'environ 200 hommes.

274. **L'île Mayotte et ses dépendances.** — Entre la côte d'Afrique et l'île de Madagascar, au nord du canal de Mozambique, se trouvent :

D'une part, le groupe des îles Comores, dont la plus méridionale, l'*île Mayotte,* appartient à la France ;

D'autre part, près de la côte de Madagascar, un groupe

(1) La France a construit au cap Lopez un blockhaus.

qui appartient également à la France et dont l'île principale est *Nossi-bé*.

Le tout a une superficie d'environ 50,000 hectares.

Mayotte (30,000 hab.), chef-lieu de la colonie (voir la carte V de la planche n° 22), île boisée, fertile, est enveloppée presque entièrement d'une ceinture de récifs, avec quatre îlots, Pamanzi, Dzaoudzi muni d'une bonne rade, Bouzi et Zambourou, des baies profondes et d'excellents mouillages. La population, partie arabe, partie sakalave, est d'environ 5,000 individus, y compris une centaine d'Européens. La moitié environ des terres a été concédée à des colons, et on y cultive surtout la canne, quelque peu le café, la vanille, le riz.

Nossi-bé (voir la carte VI de la planche n° 22) est entourée de plusieurs îlots, dont le plus grand est le montagneux *Nossi-Cumba*, au sud. La population indigène, toute composée de Sakalaves, est d'environ 14,000 âmes, et la population créole et européenne, en comptant les colons, l'administration et la garnison, est d'environ 900 âmes. Le sol est très-fertile et on y cultive la canne avec succès.

Le commerce de ces îles, qui est d'environ 2 millions 1/2 de francs, se partage entre la France (Nantes et Marseille), la Réunion et le cabotage étranger; il se compose, à l'importation, de bœufs, de riz, de poudre et de fusils, d'étoffes de coton, etc., et, à l'exportation, de sucre, quelque peu de café, d'huile de coco, de bois d'ébène, de bois de santal, etc.

275. **Sainte-Marie de Madagascar.** — Des anciens établissements de la France à Madagascar, il ne reste que l'île de *Sainte-Marie* (voir la carte VII de la planche n° 22), située sur la côte nord-est, en face de la pointe à Larrée et de l'ancien comptoir de Tintingue. Sa longueur est de 48 kilomètres ; sa superficie est de 90,000 hectares. La population est évaluée à 5,700 individus. Le commerce, fort peu important, ne consiste que dans le cabotage avec les îles voisines, et la principale importance de cette possession est dans la

bonne rade du *Port-Louis* ou Port Sainte-Marie, où les navires, assaillis par l'ouragan dans les eaux de la Réunion, peuvent trouver un refuge.

276. **La Réunion.** — La Réunion ou *Ile Bourbon* (voir la carte VIII de la planche 22) est une des îles Mascareignes, situées à plus de 600 kilom. à l'orient de Madagascar. Elle a une superficie de 250,000 hectares et une population de 170,000 âmes (1), représentant ainsi à peu près la moitié d'un département français.

Elle présente deux plateaux élevés et deux cimes volcaniques, le piton des Neiges et le piton de la Fournaise (2200 m.), dans les flancs desquelles s'ouvrent, en s'élargissant quelque peu vers la mer, un grand nombre de vallées étroites et fertiles, en général, au nord, brûlées et stériles au sud; sa côte dessine une sorte d'ellipse, sans baie propre à abriter les navires.

Le sommet des montagnes est boisé et fournit des bois à la construction et à l'exportation ; 90,000 hectares environ sont cultivés, les deux tiers en canne à sucre, le reste en céréales et plantes alimentaires, quelque peu en café assez estimé, quoique inférieur à celui des Antilles, en vanille, girofle, cannelle, coton, rocou, etc. (Voir tab. de Stat. nos 63 et 64.)

La *canne à sucre* (voir p. suiv. la fig. n° 60, repr. un pied de canne, et une portion (*a*) grossie de la tige) est une grande graminée dont la hauteur dépasse ordinairement 3 mètres et dont la tige ressemble à un gros roseau noueux. Cette tige contient en abondance une moelle sucrée que l'on extrait en broyant les cannes sous des cylindres de pierre ou de fonte ; le jus qui en découle est épuré à la chaux et cuit dans de grandes chaudières, d'après divers procédés, pour donner le sucre cristallisé. Les dispositions des cylindres broyeurs et les méthodes de cuite, que l'on a notablement perfectionnées

(1) Sur ce chiffre près de 75,000 sont des immigrants indiens, africains ou chinois, que l'on a récemment introduits pour remplacer le travail des esclaves.

depuis l'abolition de l'esclavage, influent beaucoup sur la quantité et la qualité du produit.

La *vanille,* fruit du vanillier, est une gousse noire, longue de 1 à 2 décimètres, et très-aromatique; la plus estimée est la gousse plate, recouverte d'efflorescences blanches.

Fig. 69.

Le *giroflier* est un arbrisseau toujours vert dont on cueille, avant l'épanouissement de la fleur, le bouton, que l'on fait sécher : ce bouton est le clou de girofle. Longtemps les Hollandais en ont eu le monopole exclusif, et ne

le cultivaient que dans deux des îles Moluques ; un intendant français, Poivre, leur déroba des graines et en introduisit, vers la fin du XVIIIe siècle, la culture à l'île Bourbon. Cette culture est aujourd'hui en décadence.

*Saint-Denis* (36,000 hab.), au nord de l'île, est le siége du gouvernement, composé d'un gouverneur, d'un conseil privé et d'un conseil général, et le chef-lieu de l'arrondissement du vent; Saint-Pierre (28,000 hab.), à l'ouest, où des travaux sont exécutés pour créer un port commode, est le chef-lieu de l'arrondissement sous le vent, dans lequel se trouve aussi le port de Saint-Paul (25,000 hab.)

L'île entretient ses principales relations avec l'océan Indien (Maurice, l'Inde, Madagascar) et avec la France (surtout avec Nantes, Bordeaux et Marseille), et son commerce consiste :

1° A l'importation, en *denrées alimentaires,* riz et autres céréales, bestiaux, viande, que l'île ne fournit pas en quantité suffisante et que ses habitants tirent de l'Inde, de Madagascar, du Cap, de Terre-Neuve (poissons salés); en *guano;* en *vins* et *liqueurs;* en *tissus,* surtout tissus de coton, *modes, confections;* en *meubles* et *machines* qui lui viennent principalement de France, le tout pour une valeur de plus de 50 millions.

2° A l'exportation, en *sucre,* article qui forme à lui seul les 9/10 de l'exportation; en *café, vanille, rhum, muscades* et *girofles,* le tout pour une valeur d'environ 30 millions, sans compter les marchandises importées que la Réunion réexporte dans les colonies voisines.

### 4e section.

## L'ASIE FRANÇAISE.

277. **L'Inde française.** — La grande presqu'île de l'Inde est tout entière en la possession ou sous la dépendance de l'Angleterre. Des établissements que la France

avait commencé à y fonder, il ne nous reste plus, depuis un siècle, que cinq villes (voir les cartes I et II de la planche n° 14), à savoir :

Sur la côte sud-ouest de Malabar, *Mahé,* ville sur la rive gauche et près de l'embouchure d'une petite rivière du même nom, dont le territoire, comprenant quelques hameaux ou aldées, atteint à peine 6,000 hectares et dont la population est de 7,000 individus.

Sur la côte sud-est, dite côte de Coromandel, *Karikal,* ville située dans le delta du Cavéry, sur la rive gauche d'une des branches du fleuve (l'Arselar), navigable seulement dans la saison des pluies; son territoire très-fertile, comprenant un grand nombre d'aldées, est de 13,000 hectares, et sa population de 52,000 individus.

Sur la même côte, à 115 kilomètres au nord, dans la province du Carnatic, *Pondichéry,* chef-lieu des *établissements français de l'Inde,* située sur le bord de la mer et divisée en deux parties : la ville blanche, coquettement bâtie sur la plage, et, derrière, la ville noire, séparée de la précédente par un canal et composée de cases indiennes. La rade est mauvaise ; le débarquement, qui se faisait péniblement sur des espèces de radeaux, dits chélingues, a été rendu plus facile par la construction d'un pont-débarcadère. La population est de 125,000 âmes, dont un millier d'Européens ou descendants d'Européens. Le territoire, dont la superficie est de 29,000 hectares, est enchevêtré dans le territoire anglais; il est divisé en trois districts, qui prennent le nom de la ville ou de la bourgade principale, Pondichéry, au nord-est, Villenour à l'ouest, Bahour au sud ;

A 600 kilomètres environ au nord, sur la côte d'Orixa, *Yanaon,* près de l'embouchure du Godavéry, entre la rive gauche de ce fleuve et de son principal bras, le Coringuy; le territoire est d'environ 3,300 hectares et la population de 6,500 habitants;

A près de 1,000 kilomètres au nord, sur la rive droite

de l'Hougly, ou branche occidentale du Gange, *Chandernagor,* dans l'intérieur des terres, et à 35 kilomètres environ au nord de la grande ville de Calcutta, avec laquelle elle communique par un chemin de fer. Chandernagor n'a qu'un territoire de 941 hectares ; mais sa population, presque toute indienne, dépasse 30,000 âmes.

La France possède en outre sept loges ou factoreries, maisons qu'elle loue ou qui ne sont pas habitées, entre autres, à Surate, à Calicut et à Mazulipatam.

Le riz, les menus grains, le coco, le callou et l'arack, liqueurs extraites du cocotier, l'indigo, le poivre-bétel, sont les principaux produits du sol dans les colonies françaises ; la principale industrie est la fabrication des toiles de coton, dites guinées.

Chandernagor n'a guère de relations qu'avec Calcutta, sa voisine ; Mahé et Yanaon réunis ne font pas 500,000 francs d'affaires. Tout le commerce extérieur, dont le total est de 24 millions, se concentre à *Pondichéry* et à *Karikal ;* il se dirige, pour le plus grand nombre d'articles, sur l'Inde anglaise par bâtiments anglais, puis sur la Réunion et la France par bâtiments français, et consiste surtout :

1° A l'importation, en faisant abstraction des articles qui ne sont importés que pour la réexportation, en *vins* et *liqueurs* de France, en *vêtements* et *pièces de lingerie.*

2° A l'exportation, en *guinées,* destinées à l'Afrique et particulièrement au Sénégal, en *indigo* de qualité inférieure, en *huile de coco* et autres huiles, en *peaux tannées,* quelque peu en *pistaches, épices, café, arrow-root,* etc.

La France fait dans les ports anglais de l'Inde un commerce beaucoup plus important que dans ses propres colonies.

278. **La Cochinchine française.** — A l'est de l'Inde, au delà du détroit de Malacca, un grand fleuve, le Mei-cong ou *Cambodge* (voir la carte III de la planche n° 14), venu des montagnes du Thibet et coulant à travers l'Indo-Chine, se jette dans la mer de Chine en embrassant de ses nombreux

canaux un vaste espace de forme rectangulaire, dont la pointe méridionale s'appelle le cap Cambodge. On désigne cet espace sous le nom de Basse-Cochinchine ; c'est une province qui récemment encore dépendait tout entière du royaume d'Annam, et qui confine, à l'ouest, au petit royaume de Cambodge, vassal des Annamites, et, au nord, au pays montagneux des Moï, nominalement soumis aux Annamites.

Le fleuve lui-même entre dans la mer par huit embouchures. La région qui s'étend à l'est de sa branche orientale est arrosée par quatre rivières, les deux Vaïco, la rivière de Saïgon et le *Donnaï,* qui sont sillonnées dans tous les sens et réunies au Cambodge par des canaux naturels dits arroyos; elles débouchent dans la même baie que la branche orientale du fleuve; en avant se dresse, à l'est, le *cap Saint-Jacques,* avec son phare. Dans toute la partie sud-ouest, celle qui avoisine le fleuve et le cours inférieur des rivières, le sol fertile, mais bas, uni, présente l'aspect d'une plaine immense, marécageuse, couverte d'herbes et de joncs, semée par places de forêts de palétuviers et de rizières très-productives, et en partie inondée à l'époque des crues. Dans la partie qui s'étend à l'est de Saïgon, le terrain se relève, se prête à des cultures plus diverses et se termine, à l'extrémité orientale, par des montagnes, dernières pentes de la chaîne qui traverse la péninsule. Indépendamment du riz et des bois, la Basse-Cochinchine produit du coton, du tabac, du maïs, de l'arachide, etc.

La France possède, en vertu du traité de 1862, toute la région qui s'étend à l'est de la branche orientale, plus deux îles du Delta, ayant une superficie totale de 2,238,000 hectares et une population évaluée à 900,000 Asiatiques, Annamites et Chinois, et à 6 ou 700 Européens ; elle possède en outre, à 70 kilomètres environ au sud des bouches du Cambodge, la petite île montagneuse et boisée de *Poulo-Condore,* dont la superficie est d'environ 6,000 hectares, et qu'un isthme, submergé à marée haute, partage en deux

parties ; elle s'est emparée également des provinces de Vinh-Long, Sadec, Chaudoc et Hatien.

La COCHINCHINE FRANÇAISE est divisée en trois provinces :

Celle de Saïgon, au centre, renferme la ville de *Saïgon*, siége du gouvernement colonial, composée d'une ville européenne, récemment construite, et d'un groupe de villages cochinchinois, dont la population, chassée par notre conquête, se reforme peu à peu ; placée sur la rivière la plus profonde de la Cochinchine, à 70 kilomètres environ de la mer, communiquant avec le Donnaï, d'une part, qui est accessible aux grands navires, d'autre part, par divers arroyos, avec le Cambodge dont les bouches sont ensablées, Saïgon est la position maritime la plus importante de la Cochinchine;

Celle de Bien-Hoa, à l'est, avec la ville de *Bien-Hoa* qui n'est qu'un poste militaire ;

Celle de Mitho, à l'ouest, avec l'importante ville de *Mitho*, entrepôt du commerce du Cambodge, située sur la rive gauche de la branche orientale du fleuve, au confluent du principal arroyo qui conduit à Saïgon.

Le commerce maritime de la Cochinchine française, que l'on évalue à 30 millions, a lieu avec le royaume d'Annam, la Chine et Hong-Kong, très-peu avec l'Europe ; il consiste en importations de thé, de boissons, de chaux, de papier, d'opium, etc., et en exportations de riz, de poisson salé, de sacs de paille, de coton, etc. ; il est fait par des barques et des jonques du pays, et par des navires européens de France, d'Angleterre, de Hambourg, etc., qui se substituent de plus en plus aux barques et aux jonques.

Saïgon est le point extrême des colonies françaises desservi par les paquebots des Messageries impériales, qui ont un départ par mois. (voir § 146). Le voyage est de 35 jours en moyenne. On peut s'y rendre aussi, indirectement, par voie de Singapore, sur les paquebots de la Compagnie anglaise, qui a deux départs par mois.

5e section.

## L'OCÉANIE FRANÇAISE.

279. **La Nouvelle-Calédonie.** — A 8,000 kilomètres environ au sud-est de Saïgon, et à 1,000 kilomètres à l'est de l'Australie, est une grande île de 280 kilomètres de longueur sur 55 de largeur moyenne : c'est la *Nouvelle-Calédonie* (voir la carte IV de la planche n° 14.), traversée par une haute chaîne de montagnes et enveloppée d'une vaste ceinture de récifs et d'îlots. Au sud-est, est la petite *île des Pins* avec plusieurs îlots, et, à l'est, le groupe des *îles Loyalty*, comprenant trois grandes îles et un grand nombre d'îlots. La superficie totale est de près de 2 millions d'hectares, et la population, composée de sauvages plus noirs que ceux de la Polynésie, mais moins noirs que les nègres de la Nouvelle-Guinée, ne pratiquant aucune industrie, paresseux, farouches et même anthropophages, peut être estimée à 40,000 individus ; cette population est divisée en tribus qui se font la guerre.

La Nouvelle-Calédonie a un sol généralement fertile qui donne l'igname, nourriture ordinaire des sauvages, la patate, la canne à sucre, le tabac ; on y trouve du charbon de terre. Protégée par ses récifs, elle a l'avantage de posséder d'excellentes rades, surtout celle de Kanala, à l'est, et, au sud-ouest, celle de *Nouméa*, chef-lieu de la colonie. Il a fallu soumettre par la force la plupart des tribus. Les missionnaires ont, sur divers points, des établissements ; mais presque toute la population blanche, composée d'environ 500 individus venus pour la plupart d'Australie, est groupée autour de la baie de Nouméa ; on y a fondé un établissement où des condamnés sont transportés.

Le commerce, encore très-peu développé, ne se fait guère qu'avec Sydney et consiste en importations de bes-

tiaux et de denrées alimentaires, en exportations d'huile de coco, d'écaille de tortue, etc.

280. **Les établissements français de l'Océanie.**—Sous le nom d'*établissements français de l'Océanie* (voir la carte v de la planche n° 14) on comprend deux ordres de possessions très-distinctes en principe : 1° les *possessions françaises,* c'est-à-dire les îles Marquises ; 2° les *États du Protectorat,* c'est-à-dire les îles de la Société et dépendances. Elles sont situées dans l'hémisphère austral, entre le 153e et le 137e degré de longitude occidentale d'une part, d'autre part entre le 7e et le 24e degré de latitude australe, et sont disséminées sur un espace d'environ 320 kilomètres du nord au sud et de l'ouest à l'est.

L'*archipel des Marquises,* au nord-est, est composé de onze îles ou îlots dont plusieurs sont inhabités. La principale île est *Nouka-hiva,* dont on avait voulu faire, en 1850, un lieu de déportation. Les indigènes y sont environ au nombre de 10,000. La France y a un résident et une brigade; mais le commerce y est absolument nul.

L'archipel de la Société se compose de deux parties, les îles sous le vent et les îles du vent. Le protectorat français n'embrasse que ces dernières, qui sont au nombre de quatre, deux îlots ou groupes d'îlots et deux îles importantes, *Taïti* et *Moorea* (voir la carte vi de la planche n° 21), ayant une superficie, la première de 104,000 hectares, la seconde de 13,000. Ce sont deux îles montagneuses, d'origine volcanique, et en partie enveloppées de récifs de corail.

La population indigène y est d'environ 10,000 habitants, répartis en villages ayant chacun leur chef, mais reconnaissant tous l'autorité de la reine Pomaré.

Le commandant de la station navale et des établissements de l'Océanie est chargé d'exercer le protectorat. Le centre de l'administration française est à *Papeete,* port naturel situé derrière les récifs, à l'occident de l'île Taïti, et petite ville d'environ 2,000 habitants. Le nombre des Européens habitant les îles du vent est d'environ 600.

Le commerce, qui se concentre presque tout entier à Papeete, consiste surtout, à l'importation, en étoffes ou en outils, dont le cabotage porte ensuite une partie dans les îles du groupe, et, à l'exportation, en huile de coco, en oranges, en jus de citron, en vanille, en fungus, en nacre, que l'on expédie principalement en Amérique, à San-Francisco, à Valparaiso, ou en Australie, à Sidney. Mais la valeur totale ne dépasse pas 600,000 francs.

A l'est, l'*archipel de Pomotou*[1], composé d'environ 80 îles, reconnaît le protectorat. Ce sont moins des îles que des récifs circulaires de madrépores, s'élevant à peine de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer (d'où leur nom d'*îles Basses*), et entourant d'une étroite ceinture, quelquefois coupée par une ou plusieurs passes, de vastes lacs maritimes. Aussi n'y compte-t-on pas plus de 8,000 habitants. A l'extrémité de cet archipel, presque sous le tropique du Capricorne, est le groupe circulaire dit *îles Gambier* ou Mangareva, qui, dans son lac intérieur, renferme plusieurs îles habitées. Dans ces parages, le cabotage a quelque activité, et on recueille de la nacre qui est portée à Papeete.

Au sud, est l'*archipel de Toubouaï*, composé de quatre îles, dont les deux plus occidentales reconnaissent aussi le protectorat; les indigènes (environ 500 habitants) viennent vendre de l'arrow-root et des gâteaux à Papeete.

6e section.

## L'AMÉRIQUE FRANÇAISE.

281. **La Guyane.** — Dans le voisinage de l'équateur, sur la côte nord-est de l'Amérique du Sud, entre l'embouchure de l'Orénoque et l'embouchure du fleuve des Amazones, s'étend une vaste contrée arrosée par un grand nombre de

1. Pomotou signifie îles soumises. Les indigènes ont réclamé et, dans les documents officiels, on dit Touamotou (îles lointaines).

cours d'eau, comprenant, 1° sur la côte, jusqu'à une soixantaine de kilomètres dans l'intérieur, les *terres basses,* le plus souvent marécageuses, avec des côtes couvertes de palétuviers et des savanes noyées; 2° à partir des premières cataractes des rivières, des *terres hautes,* couvertes d'immenses forêts vierges, de cèdres noirs, de bagasses, d'ébéniers, d'acajoux : on la désigne sous le nom de Guyane.

La portion qui s'étend depuis la rivière *Maroni* jusqu'à la rivière *Oyapok* forme la GUYANE FRANÇAISE (voir la carte IX de la planche n° 15); les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont, outre les deux que nous venons de citer, le Mana, le *Sinnamari*, le Kourou, la rivière de Cayenne ou Oyak, l'Approuague; la portion s'étendant entre l'Oyapok et la rivière Vincent-Pinçon forme un territoire contesté entre la France et le Brésil, mais sur lequel n'existe aucun établissement. On peut dire approximativement que la superficie de ce territoire égale presque celle de la France; mais les quatorze quartiers habités de la colonie, situés aux embouchures des principales rivières, n'ont guère que 1 million d'hectares et une population de 25,000 individus, dont une partie formée par des Indiens entièrement sauvages, une partie par l'administration et la garnison, une partie par les forçats qu'on y transporte depuis 1852; la population blanche librement fixée dans le pays n'excède pas un millier d'individus.

Le chef-lieu de la colonie et du quartier de Cayenne, le plus important de tous, est la *ville de Cayenne*, située dans l'île et à l'embouchure de la rivière du même nom; les constructions y occupent à peine un espace de 100 hectares; quatre autres quartiers sont à l'embouchure de la même rivière. Au nord de l'embouchure du Kourou, sont les trois *îles du Salut,* où se trouvent les deux principaux pénitenciers.

Après le riz, le maïs, l'igname et le manioc, qui nourrissent les habitants, les principales cultures sont le rocouyer, grand arbrisseau dont la graine fournit une sub-

stance tinctoriale rouge, dite rocou, que l'on extrait de la graine par ébullition et que l'on expédie en pains; le caféier; la canne à sucre; le giroflier et le cacaoyer, qui donne de médiocres produits. On commence à exploiter le bois des forêts qui a des qualités supérieures (angélique, balato, cèdre noir, etc., et l'écorce à tan du palétuvier).

La colonie importe principalement des vivres, et exporte de l'or, du rocou, des clous de girofle, les plus estimés après ceux des Moluques, un peu de sucre, du cacao de qualité médiocre et du bois; le total atteint à peine 1 million à l'exportation et 9 millions à l'importation.

282. **La Martinique.** — Au nord de la Guyane, commence une longue bande d'îles orientées du sud au nord et désignées sous le nom de *Petites Antilles* ou îles du vent. La MARTINIQUE (voir la carte XI de la planche n° 15.) est une de ces îles et occupe à peu près le milieu du groupe; sa superficie est de 98,000 hect., dont le tiers seulement est cultivé; elle est montagneuse et quelques-uns de ses pitons dépassent 1,200 mètres (la montagne Pelée et le piton du Carbet); de ses hautes vallées, couronnées de forêts impénétrables, descendent un très-grand nombre de ruisseaux ou de rivières qui arrosent de petites plaines fertiles au sud, pierreuses et arides au nord-ouest. La côte, à l'est, bordée de récifs madréporiques, est peu hospitalière; à l'ouest, elle est rocheuse, abritée du vent et creusée de baies qui fournissent de bons abris : la baie du Marin au sud, la rade de Saint-Pierre au nord, la baie de Fort de France au centre, la meilleure rade de toutes les Antilles.

La population est de 135,000 individus, dont plus de 100,000 sont noirs ou mulâtres; pour suppléer au travail des esclaves, on a introduit à la Martinique, comme à la Réunion et à la Guadeloupe, des travailleurs africains, indiens et chinois, engagés temporairement, lesquels forment aujourd'hui à peu près le dixième de la population.

La Martinique compte 25 communes, dont quatre sont de gros bourgs, mais dont deux seulement, les chefs-lieux

des deux arrondissements, sont des villes : *Saint-Pierre* (23,000 hab.), le principal port de commerce, et *Fort-de-*

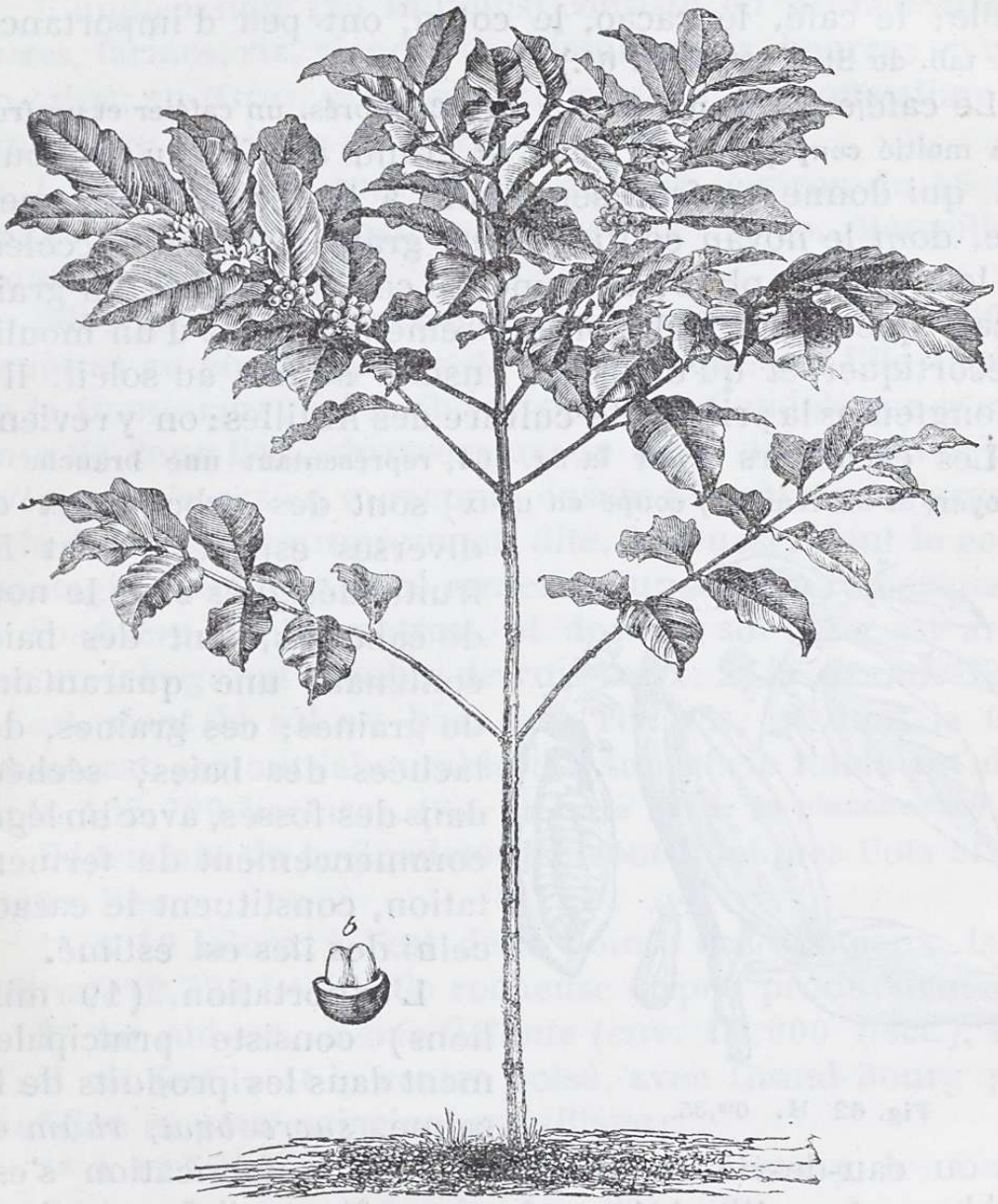


Fig. 61. Caféier. H. 3m.

*France* (14,000 hab.), siége du gouvernement, dont l'importance commerciale augmente depuis que son port est le point de relâche des paquebots transatlantiques français du Mexique.

Après les vivres (manioc, banane, igname, patate, etc.) que l'île produit en quantité insuffisante, la principale culture est celle de la canne, qui occupe près des 2/3 du sol arable; le café, le cacao, le coton, ont peu d'importance. (Voir tab. de Stat. nos 63 et 64.)

Le caféier (voir, p. préc., la fig. 63, représ. un caféier et un fruit (*b*) à moitié coupé) est un beau et grand arbrisseau toujours vert, qui donne un fruit semblable à la cerise, non comestible, dont le noyau contient deux graines ou fèves accolées par leur surface plate; chacune de ces graines est un grain de café que l'on détache ordinairement à l'aide d'un moulin à décortiquer et qu'on laisse ensuite sécher au soleil. Il a été longtemps la principale culture des Antilles: on y revient.

Les cacaoyers (voir la fig. 64, représentant une branche de cacaoyer, et un fruit (*a*) coupé en deux) sont des arbrisseaux de diverses espèces, dont les fruits, désignés sous le nom de cabosses, sont des baies contenant une quarantaine de graines; ces graines, détachées des baies, séchées dans des fosses, avec un léger commencement de fermentation, constituent le cacao; celui des îles est estimé.

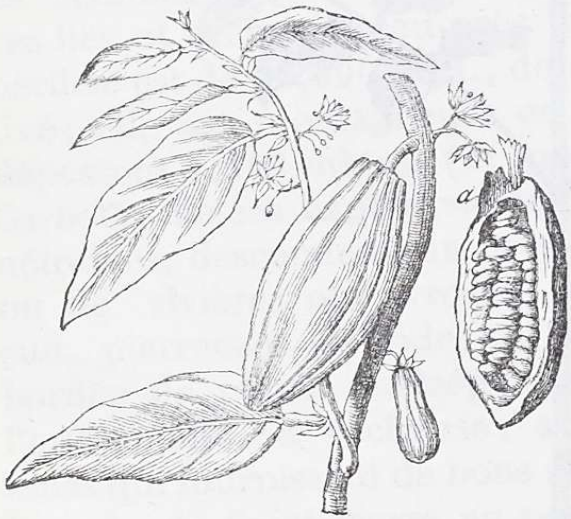

Fig. 62 H. 0m,35.

L'exportation (19 millions) consiste principalement dans les produits de la canne, *sucre brut, rhum* et *tafia* ou eau-de-vie de mélasse, dont la fabrication s'est notablement améliorée[1], *confitures, mélasse;* il faut y ajou-

1. A proprement parler, le rhum est la liqueur tirée directement du jus de la canne ou vesou, avec lequel on fait le sucre et le tafia, la liqueur de qualité inférieure, tirée de la mélasse, c'est-à-dire du résidu du vesou qui n'a pas pu cristalliser. Cette distinction tend à s'effacer.

ter le *cacao* de qualité secondaire, un peu de *café*, le plus estimé après le moka, et la *casse*, fruit du canéficier, en forme de gousse, un peu de coton et de bois de Campêche.

L'importation (26 millions) consiste en *denrées alimentaires*, farines, riz, viandes et poissons salés, beurre; en *vins*; en *tabac*; en *tissus, vêtements*, en *meubles*, et, pour alimenter l'industrie sucrière, en *machines* et en *houille*.

L'ensemble du commerce, qui est environ de 45 millions, se fait principalement avec le Havre, Marseille et Saint-Nazaire.

283. **La Guadeloupe et ses dépendances.** — A 100 kilomètres au nord, séparée de la Martinique par l'île anglaise de la Dominique, est la GUADELOUPE. La Guadeloupe se compose de deux îles, séparées par un petit détroit, la *rivière salée*, qui n'a pas en moyenne plus de 60 mètres de largeur: 1° la *Guadeloupe* proprement dite, à l'ouest, dont le centre montagneux et très-boisé renferme un volcan remarquable, la *Soufrière* (1,484 mètres), et dont le sol léger est arrosé par un très-grand nombre de ruisseaux; 2° la *Grande-Terre*, à l'est, dont le sol est bas, sans rivières, et dont la terre grasse est partout labourable. La superficie totale est d'environ 165,000 hectares. (Voir la carte XI de la planche 22.)

Dépendant de la Guadeloupe, sont quelques îlots et plusieurs îles :

1° A 10 kilom. à l'est de la pointe des Châteaux, la *Désidérade* (2,720 hect.), île rocheuse et peu productive;

2° Au sud-est, *Marie-Galante* (env. 15,000 hect.), dont le sol est fertile et le centre boisé, avec Grand-Bourg pour chef-lieu et pour principal mouillage;

3° A 12 kilom. au sud de la pointe à Launay, les *Saintes* (1,422 hect.), composées de cinq îlots, d'un sol montueux, mais où se trouve un bon mouillage, très-fortifié, pour les vaisseaux de guerre;

4° A environ 200 kilom. au nord, l'île *Saint-Martin* dont la partie méridionale est hollandaise et la partie septentrionale, avec l'îlot de Tintamare (env. 5,000 hect.), for-

mant les 2/3 de l'île, est française; le sol est très-montagneux et peu fertile; le Marigot est le chef-lieu et le principal mouillage de cette partie.

La Guadeloupe, avec ses dépendances, a une population de 138,000 habitants et forme trois arrondissements: 1° celui de la Basse-Terre qui comprend Saint-Martin et les Saintes, avec la ville de *Basse-Terre,* sur la côte sud-ouest de la Guadeloupe proprement dite, siége du gouvernement: 2° celui de la Pointe-à-Pitre, qui comprend la Désidérade et s'étend sur une partie de la Guadeloupe propre, avec *Pointe-à-Pitre* sur la côte sud-ouest de Grande-Terre, près de l'embouchure de la rivière salée, excellente rade et principale place de commerce de la colonie, et *le Moule,* le seul abri de toute la côte orientale; 3° celui de Marie-Galante comprenant l'île de ce nom.

Comme à la Martinique, la canne est la culture dominante. En second lieu, les denrées alimentaires et principalement le manioc et l'arbre à pain, et, en troisième lieu, le café, sur les terrains d'élévation moyenne où la canne ne réussit plus; puis, le coton, le cacao, le rocou. Les forêts, dans les terrains les plus élevés, donnent du bois de campêche.

Le commerce consiste: (**Voir tab. de Stat. n° 66.**)

A l'importation (18 millions), en *denrées alimentaires,* farines que fournissent la France et les États-Unis, morues venant de Terre-Neuve, bestiaux et viandes salées, etc., huile; en *tissus* et surtout en tissus de coton, en *machines* pour sucreries;

A l'exportation (12 millions), en *sucre* brut, eau-de-vie de mélasse, mélasse, confitures, en *café,* presque aussi estimé que celui de la Martinique; quelque peu en coton et rocou, etc.

Le total est de 30 millions, nombre à peu près égal à celui de la Martinique.

284. **Saint-Pierre et Miquelon.** — Au sud de l'île de Terre-Neuve, possession anglaise depuis 1713, à 16 kilom. de la pointe de Lameline, sont deux îles et plusieurs îlots

appartenant à la France, dont la superficie totale ne dépasse pas 20,000 hectares et la population 3,000 individus, à savoir : (Voir la carte X de la planche 15.)

*Saint-Pierre,* la plus petite, n'est qu'un rocher stérile, d'origine volcanique, renfermant seulement quelques rares jardins auprès du bourg Saint-Pierre, seul point habité de l'île et chef-lieu de la colonie, avec une bonne rade qu'abrite l'îlot aux Chiens;

*Miquelon,* également rocheuse et peu cultivable, divisée en deux portions que réunit une étroite langue de sable : au nord, la grande Miquelon où est le bourg de Miquelon, et, au sud, la petite Miquelon ou Langlade, qui nourrit quelques centaines de bestiaux dans ses pâturages.

La seule industrie de cette colonie est la pêche de la morue, qui a lieu d'avril en octobre. Elle s'exerce en partie dans les eaux voisines de Saint-Pierre et de Miquelon, en partie sur la côte de Terre-Neuve, en partie sur le grand banc de Terre-Neuve. Elle est précédée d'une opération préalable, la pêche du hareng, et du capelan qui servent d'amorce ordinaire pour les morues. Elle se fait, soit par les bateaux de la colonie, soit par les navires qui viennent chaque printemps de France, expédiés principalement de Saint-Malo, de Granville, de Fécamp et de Dieppe, et dont les équipages doublent pendant ce temps la population de la colonie. Elle se fait avec ou sans sécherie. La pêche sans sécherie a lieu sur le grand banc de Terre-Neuve et consiste presque exclusivement en *morues vertes* que l'on sale seulement après les avoir désossées et qui ne peuvent se conserver longtemps. Les *morues sèches* exigent une vaste plage et un établissement sur le littoral pour préparer, nettoyer, saler et étendre le poisson qui sèche à l'air : sont affectées à cet usage : 1° les grèves de Saint-Pierre et de Miquelon qui portent des établissements, en partie fixes, devenus depuis quelques années des propriétés privées ; 2° une partie des grèves de Terre-Neuve, sur lesquelles les Français ont, en vertu des traités, le droit, exclusif ou partagé avec les An-

glais, de pêcher et de faire des établissements, dits chaufauds, non permanents[1].

L'usage de ces dernières grèves est attribué temporairement, par tirage au sort, aux armateurs de France qui y envoient leurs navires ; les barques font la pêche côtière avec la seine ou la flotte, et l'équipage travaille dans le chaufaud, pendant que le navire reste désarmé ou va lui-même pêcher à la ligne de fond sur le grand banc. Avec la morue, il faut compter, comme produits accessoires, l'*huile de foie de morue,* la *roque,* œufs de morue salés qui servent d'appât, et la pêche du *saumon.*

Cette industrie est une bonne école pour former les marins; mais c'est un rude métier, et, depuis vingt ans, le nombre des hommes qui s'y livrent diminue : malgré les primes d'armements et de produits, on en compte moins de 10,000. La majeure partie fait la pêche avec sécherie sur la côte orientale de l'île de Terre-Neuve. Le produit total est d'environ 35 millions de kilogr. représentant une valeur de 12 millions de francs. Un tiers seulement de cette somme figure dans le compte de la colonie de Saint-Pierre et Miquelon qui expédie ses produits partie en France, partie à la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, et reçoit des États-Unis, des Antilles et de France presque tous ses objets de consommation. Son commerce, à l'importation et à l'exportation, atteint presque 8 millions.

285. **Le résumé des forces coloniales.** — L'Algérie est une possession à la fois agricole et militaire. Située dans la région chaude des climats tempérés, elle en a les productions diverses : le *blé,* le *tabac,* la *viande* et la *laine* avec le *coton,* les *dattes* et les *plumes d'autruche ;* aussi contribue-

1. A savoir, droit exclusif de pêche et de sécherie sur la côte nord du cap Saint-Jean au cap Normand, et dans cinq havres de la côte occidentale; droit exclusif de sécherie du cap Normand au cap Rock; droit partagé de pêche et de sécherie dans le détroit de Belle-Ile (Ile de Belle), et côte du Labrador; droit partagé de pêche du cap Normand au cap Rock; droit partagé de pêche sans sécherie, du cap Normand au cap Raye.

t-elle par ses exportations à nourrir la population de la France.

A part l'ALGÉRIE, qui a un rôle particulier et une administration distincte, et *Saint-Pierre* et *Miquelon*, simple station de pêche à la morue, toutes les colonies françaises sont situées dans la région tropicale, à savoir :

En Afrique, le SÉNÉGAL, les *établissements de la côte de Guinée*, *Mayotte* et dépendances, *Sainte-Marie*, la RÉUNION :

En Asie, les *établissements de l'Inde* et la COCHINCHINE;

En Océanie, la *Nouvelle-Calédonie*, les *établissements de l'Océanie;*

En Amérique, la GUYANE, la MARTINIQUE, la GUADELOUPE et dépendances.

Aussi les productions destinées au commerce d'exportation sont-elles celles des climats chauds : la *canne à sucre* qui occupe plus de la moitié du sol cultivé ; le *caféier*, qui occupe environ la trentième partie; les *arbres à épices*, cannelle, girofles, vanille, muscade, qui occupent environ la centième partie ; le *cacaoyer*, le *tabac* et le *cotonnier*, qui, réunis, n'en occupent pas davantage ; le *rocouyer*. Le reste du sol cultivé est employé à la production, presque partout insuffisante à la population, des denrées alimentaires. (Voir *Tab. de Stat.* nos 63 et 64.)

A ces cultures il faut ajouter le produit des forêts, bois de teinture, d'ébénisterie ou de construction ; la *gomme* et les *plantes oléagineuses*, sésame, arachine, coco, récoltées jusqu'ici par les indigènes plus que par les colons.

La *superficie totale de nos colonies* (avec l'Algérie, Saint-Pierre et Miquelon) et des pays soumis à notre protectorat est de 50 *à* 60 *millions d'hectares*, et la *population de quatre millions et demi d'individus*, dont plus de 3 millions et demi sont des indigènes, sauvages ou à demi civilisés, sur lesquels nous n'exerçons, hors de l'Algérie, qu'une autorité médiocre. (Voir *Tab. de Stat.* nos 61 et 65.)

Après l'Algérie, le premier rang appartient à la Réunion, le second à la Martinique, le troisième à la Guadeloupe et à

la Cochinchine, dont le chiffre se trouve surélevé par les fournitures administratives ; la côte d'Afrique, puis les possessions françaises de l'Inde occupent le quatrième rang dans le *mouvement total du commerce colonial* qui s'élève à 560 *millions*, dont moitié pour les colonies proprement dites et moitié pour l'Algérie. (Voir *Tab. de stat.*, nos 57 et 66.)

---

# DIXIÈME PARTIE.

## L'ADMINISTRATION.

### 1re section.

### L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DÉPARTEMENTALE.

(Voir la carte nº 7.)

286. La commune. — La COMMUNE représente, dans la division territoriale et dans l'organisation administrative, l'unité élémentaire : elle est, au-dessus de la famille qui est d'ordre purement naturel et civil, le premier groupe, la première association d'ordre politique. C'est une portion du territoire français comprenant soit une ville, soit un ou plusieurs villages avec leurs habitations isolées et leurs champs (Voir le carton 4 de la carte nº 7). On désigne ordinairement sous le nom de *communes urbaines* celles qui comptent plus de 2,000 habitants agglomérés, et sous le nom de *communes rurales* celles qui en comptent moins de 2,000. Il y a en France environ 36,000 (1) *communes*. (V. *Tabl. de stat.*, nº 67.)

La commune est administrée par le maire, les adjoints et par le conseil municipal, qui forment le *corps municipal*.

Le MAIRE exerce le pouvoir exécutif, conformément à la loi du 14 avril 1871. Il est nommé, dans le sein du conseil municipal, par ce conseil dans les communes au-dessous

(1) Ces nombres sont ceux du recensement de 1866, moins les 1500 communes perdues par le traité de Francfort (1871).

de 20,000 âmes, provisoirement par décret du gouvernement dans les communes de plus de 20,000 âmes.

Il est assisté d'un ou de plusieurs *adjoints* élus ou nommés de la même manière (le nombre est réglé d'après le chiffre de la population), qui le remplacent en cas d'absence ou d'empêchement.

Le CONSEIL MUNICIPAL exerce, dans les limites de la loi, le pouvoir délibératif, soit en décidant lui-même, soit en délibérant, soit en donnant un simple avis, sur toutes les affaires communales. Il tient, indépendamment des sessions extraordinaires (et d'ailleurs assez rares) ordonnées par le préfet ou le sous-préfet, quatre sessions ordinaires de dix jours au plus chacune par an. Il a pour président le maire. Il est composé d'un nombre variable de membres (de 10 à 36, selon le chiffre de la population), qui sont élus pour cinq ans par les habitants de la commune ayant vingt et un ans révolus et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Paris a en tout une administration spéciale : un conseil municipal de 80 membres (4 par arrondissement) nommant son président et ses vices-présidents ; le préfet du département qui a, ainsi que le préfet de police, toujours entrée au conseil municipal, remplit les fonctions de maire, ayant sous ses ordres 20 maires (1 par arrondissement, plus 3 adjoints) nommés par décret du gouvernement.

287. **Le canton.** — Le *canton* (Voir le carton 3 de la carte n° 7) comprend généralement plusieurs communes (une dizaine en moyenne), bien qu'il y ait de grandes communes qui comprennent, au contraire, plusieurs cantons ; il ne forme pas aujourd'hui un groupe administratif, à proprement parler, mais il sert de base à l'élection des membres du conseil général et du conseil d'arrondissement ; au *chef-lieu de canton* se fait le recrutement de l'armée. Le canton est surtout une circonscription judiciaire (Voir partie X, 7e section), et, dans certains cas, une circonscription de police, un commissaire cantonal étant établi dans un cer-

tain nombre de cantons. Il y a en France 2,500 cantons.

288. **L'arrondissement.** — L'*arrondissement* (Voir le carton 2 de la carte n° 7) comprend plusieurs cantons (8 en moyenne); il forme un groupe d'importance secondaire administré par un *sous-préfet* (à l'exception de l'arrondissement de la préfecture, qui est directement administré par le préfet ou par le secrétaire général de la préfecture), qui réside au chef-lieu d'arrondissement ou *sous-préfecture*. Il y a en France 362 *arrondissements* (1). (V. *Tabl. de stat.*, n° 67.)

Le sous-préfet, nommé par le Président de la République, est directement subordonné au préfet, dont il est en quelque sorte l'intermédiaire, et chargé de certaines attributions qui lui sont propres, entre autres, des opérations du recrutement.

Il est assisté d'un *conseil d'arrondissement* composé d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, sans que ce nombre puisse être au-dessous de neuf. Ce conseil, qui se réunit sur la convocation du sous-préfet, avant et après la session du conseil général, délibère sur les réclamations des communes relativement à l'impôt, sur les travaux publics de l'arrondissement, et répartit entre les communes les contributions directes.

289. **Le département.** — Le DÉPARTEMENT (Voir le carton 1 de la carte n° 7) comprend plusieurs arrondissements (4 en moyenne); il est, entre la commune, représentant l'unité élémentaire, et l'Etat, représentant l'unité générale ou nationale, le seul groupe très-important au point de vue administratif. La France actuelle compte 87 DÉPARTEMENTS.

Il est régi, depuis le Consulat (2), par un PRÉFET nommé

(1) Paris compte comme un seul arrondissement, quoique Paris soit divisé en vingt arondissements urbains, ayant chacun un maire à leur tête, et pouvant être, au point de vue judiciaire, considérés comme autant de cantons.

(2) Sous la Constituante et sous la République, l'administration départementale, comme celle des districts, était confiée à des directoires électifs.

aujourd'hui par le Président de la République, sur la proposition du ministre de l'intérieur, et révocable. Le préfet représente le gouvernement; il est chargé de faire exécuter les lois et les ordres des ministres, de pourvoir au maintien de l'ordre public; il exerce dans les villes une surveillance de police. Il est chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département et de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale dans les limites de la loi.

Le pouvoir délibératif appartient à un CONSEIL GÉNÉRAL, électif comme le conseil d'arrondissement, composé d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département, sans que ce nombre puisse excéder trente (1). Le conseil général délibère et vote sur toutes les affaires qui intéressent le département; dans l'intervalle des sessions, il délègue ses pouvoirs à une *commission départementale* qui surveille l'administration préfectorale et exerce la tutelle des communes.

A côté de ces deux pouvoirs administratifs, il y en a un troisième au chef-lieu du département : c'est le pouvoir judiciaire administratif, exercé par le *conseil de préfecture*, qui prononce sur les demandes en réduction de contributions, sur les difficultés des entrepreneurs de travaux publics avec l'administration, etc.

290. **Les secours.** — Les secours aux indigents et aux malades sont des serviees qui incombent à la commune; les hospices et les hôpitaux communaux sont administrés par une commission de cinq membres que nomme le préfet, et que préside le maire. Les arrondissements ont pour la plupart leur commission d'hygiène, leurs médecins des enfants assistés, leur commission d'inspection des pharmacies, les cantons leur médecin cantonal. Le département est tenu d'avoir un asile des aliénés.

(1) Les membres du conseil général sont élus pour neuf ans et renouvelables par tiers; les membres du conseil d'arrondissement sont élus pour six ans et renouvelables par moitié, de sorte qu'il y a des élections pour l'un et pour l'autre tous les trois ans.

2e section.

## LES TRAVAUX PUBLICS ET LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES.

291. **Les travaux de la communauté.** — La communauté (communes, départements ou État) possède des propriétés et est chargée de certains services d'utilité générale, tels que la construction et l'entretien des routes et de la plupart des canaux, la construction ou la surveillance des chemins de fer, la surveillance de l'exploitation des mines, etc. Ce soin incombe surtout à l'administration des travaux publics qui comprend les *ponts et chaussées* et les *mines*, et à l'administration des finances, de laquelle dépendent les *postes* et les *forêts*.

292. **Les ponts et chaussées.** — Le service des chemins vicinaux et de grande communication est confié, sous l'autorité du préfet, à des *agents voyers* du canton, relevant des agents voyers d'arrondissement qui dépendent eux-mêmes, soit d'un agent voyer en chef, soit de l'ingénieur du département faisant fonction d'agent voyer.

Le service des routes départementales et nationales est confié à l'administration des ponts et chaussées, qui comprend les ingénieurs ordinaires (un en général par arrondissement) ayant sous leurs ordres des conducteurs et dépendant de l'*ingénieur en chef* du département, en résidence au chef-lieu.

Plusieurs départements ont en outre certains services spéciaux, relatifs au régime des eaux des usines, aux irrigations, au drainage, aux desséchements et assainissements, qui sont confiés à l'ingénieur du département ou à un ingénieur particulier. Chacun des grands cours d'eau navigables et chacun des canaux a un ingénieur en chef, assisté d'ingénieurs ordinaires et de conducteurs ; les ports

ont des ingénieurs des travaux maritimes, chargés du soin des phares, des balises ; les chemins de fer ou sections de chemins de fer sont surveillés par des ingénieurs en chef, assistés d'ingénieurs ordinaires.

Les ingénieurs de département et les ingénieurs des services spéciaux sont subordonnés à des inspecteurs. Il y a en France 18 *inspections* (Voir *Tabl. de stat.*, n° 67.)

On compte en outre :

1° Le service municipal de la ville de Paris, qui forme, à cause de son importance, une inspection spéciale comprenant la voie publique, les eaux et égouts, les promenades et plantations ;

2° L'Algérie, qui forme aussi une inspection spéciale, subdivisée en 4 départements (2 pour la province de Constantine).

293. **Les mines.** — L'administration des mines comprend 18 *arrondissements*, ayant chacun un *ingénieur en chef* assisté d'ingénieurs ordinaires et de gardes-mines, et groupés en *cinq divisions* (nord-ouest, nord-est, sud-est, sud-ouest, centre). A la tête de chaque division est un inspecteur général. (Voir § 147 et *Tabl. de stat.*, n° 67.)

294. **Le service médical.** — Indépendamment des hospices et hôpitaux qui, à peu d'exception près, sont des établissements municipaux ou départementaux, l'administration a organisé divers services médicaux, entre autres l'*inspection des eaux minérales* et les *médecins des épidémies*.

295. **Les vérificateurs.** — Dans chaque département, il existe plusieurs *vérificateurs des poids et mesures* (Voir § 162), et, dans la plupart des départements, un *bureau de garantie* (83 bureaux) pour contrôler les objets d'or et d'argent et en vérifier le titre.

296. **La poste.** — La poste et le télégraphe sont au nombre des services publics (Voir § 223). L'administration des postes est investie par la loi du privilége exclusif de transporter les lettres, journaux, imprimés et paquets pesant

moins d'un kilogramme (1), suivant un tarif déterminé (2), et se charge aussi des envois d'argent (3). Elle s'acquitte du transport par l'intermédiaire des chemins de fer sur lesquels elle a ses bureaux ambulants, à l'aide des entrepreneurs de voitures et des facteurs municipaux ou ruraux; elle s'acquitte de l'administration générale et de la distribution par l'organe des *directeurs* résidant au chef-lieu de département, et ayant sous leurs ordres les receveurs d'arrondissement et les receveurs ou distributeurs des bureaux simples.

297. Le télégraphe. — Dans chaque département, il y a un certain nombre de bureaux ou stations que l'administration s'applique à accroître chaque année et qui sont sous la direction d'un *inspecteur*, résidant au chef-lieu. Les départements eux-mêmes sont groupés en huit inspections divisionnaires. Dans plusieurs ports du littoral de la Méditerranée et de l'Océan, il existe un service *électro-sémaphorique* pour communiquer avec les navires en rade.

298. Les eaux et forêts. — De toutes les propriétés publiques, les plus importantes sont les forêts (Voir § 126). Elles sont régies par l'*administration des forêts*, laquelle comprend 32 *conservations* on arrondissements forestiers comprenant par conséquent un ou plusieurs départements (Voir la carte n° 11). Les *conservateurs* ont sous leurs ordres des *inspecteurs*, en résidence au chef-lieu de département, d'arrondissement ou de canton, des sous-inspecteurs et des

(1) Ce privilége admet certaines exceptions à Paris.

(2) Ce tarif, pour les lettres affranchies, pesant 10 grammes au plus, est de 15 centimes, quand la lettre n'a pas à sortir de l'arrondissement (Paris excepté), et de 25 centimes dans tout le reste de la France. La taxe augmente avec le poids; elle est d'un tiers plus élevée pour les lettres non affranchies; elle est beaucoup moindre pour les journaux, circulaires, imprimés, etc.; elle est plus forte pour les lettres chargées. L'affranchissement a lieu au moyen de timbres-poste dont la valeur varie de 1 à 80 centimes.

(3) Moyennant un droit de 1 p. 100, plus une taxe fixe pour timbre de 20 centimes au-dessous de 10 francs.

gardes généraux (1). Dans les départements de l'est, où les forêts sont très-nombreuses, il y a 18 conservations, une par département (Voir *Tabl. de stat.*, n° 67.)

Il existe à Nancy une *école forestière*, où des jeunes gens admis au concours sont préparés à la carrière administrative des eaux et forêts.

**299. Les colonies.** — L'Algérie possède à peu près les mêmes services que la France proprement dite : les principales colonies en possèdent quelques-uns.

### 3e section.

## L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

**300. Les services directs et indirects.** — Dans les ponts et chaussées, la principale fonction de l'État est d'agir ; dans les mines, de surveiller ; dans le service de la poste et du télégraphe, l'État exerce une industrie particulière dont il fait payer les services ; dans l'administration des forêts, il se conduit comme un propriétaire foncier. Quelque importants que soient ces services, ils ne composent pourtant qu'une très-petite partie de la vie économique d'une nation.

(1) 1er arrondissement : Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et Oise ; 2e Eure, Seine-Inférieure ; 3e Côte-d'Or ; 4e Meurthe ; 7e Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme ; 8e Aube, Yonne ; 9e Vosges ; 10e Ardennes, Marne ; 12e Doubs ; 13e Jura ; 14e Isère, Loire, Rhône ; 15e Calvados, Eure-et-Loir, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe ; 16e Meuse ; 17e Ain, Saône-et-Loire ; 18e Ariége, Haute-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne ; 19e Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret ; 20e Cher, Nièvre, Indre ; 21e Allier, Creuse, Puy-de-Dôme ; 22e Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées ; 23e Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Maine-et-Loire ; 24e Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne ; 25e Aube, Tarn, Pyrénées-Orientales ; 26e Basses-Alpes, Bouches-du-Rône, Vaucluse ; 27e Ardèche, Gard, Hérault, Lozère ; 28e Cantal, Corèze, Haute-Loire, Haute-Vienne, Aveyron ; 29e Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne ; 30e Corse ; 31e Haute-Marne ; 32e Haute-Saône ; 33e Savoie, Haute-Savoie ; 34e Alpes-Maritimes, Var ; 35e Hautes-Alpes, Drôme. La Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin formaient la 11e, la 5e et la 6e conservation.

Dans la plupart des cas, ce sont les individus qui agissent seuls par leur propre initiative ; mais l'administration intervient encore parfois pour les encourager par des récompenses ou les consulter sur leurs propres intérêts.

301. **L'agriculture.** — Six *inspecteurs généraux* visitent les campagnes ; des *comices agricoles* sont organisés, soit par arrondissement, soit par canton, par les soins de l'administration ou des associations agricoles que subventionne l'administration ; dans chacune des douze régions agricoles de la France (Voir la carte n° 9) a lieu, ordinairement tous les ans, un *concours régional* qui se tient au mois de mai, successivement dans chacun des chefs-lieux faisant partie de la région. De plus, il existait des *concours d'animaux de boucherie* institués d'une manière régulière dans huit villes (Lille, Nancy, Châteauroux, Nîmes, Nantes, Bordeaux, Lyon, Poissy), et des concours spéciaux ou généraux tenus à diverses occasions. Les *courses de chevaux* sont classées ordinairement au nombre des encouragements à l'agriculture, ainsi que les *dépôts d'étalons*, les *fermes-écoles*, etc.

L'agriculture fait connaître ses vœux dans la session annuelle des *chambres consultatives d'agriculture* qui ont été instituées dans chaque arrondissement.

302. **L'industrie.** — L'industrie fait connaître les siens par les *chambres consultatives des arts et manufactures*. Ces chambres, instituées sur la demande des conseils municipaux, sont composées de membres élus par les notables commerçants ; il en existe aujourd'hui 90. Les *expositions* partielles, nationales ou universelles, sont les concours de l'industrie.

303. **Le commerce.** — Le commerce fait connaître les siens par les *chambres de commerce*, instituées et composées de la même manière : il en existe aujourd'hui 63.

Au commerce se rattachent les *hôtels de monnaie* (Voir § 227) qui fabriquent les monnaies d'or, d'argent ou de cuivre et les médailles pour le compte de l'État et des par-

ticuliers, et qui sont au nombre de deux, marquant chacun leur monnaie d'une lettre particulière ( Paris A, Bordeaux BB; Strasbourg, que nous avons perdu, marquait K), et la *Banque de France* (Voir § 227) qui a le double caractère d'établissement public et d'établissement privé.

304. Les colonies. — L'Algérie possède à peu près les mêmes services; les principales colonies en ont quelques-uns.

### 4e section.

## L'ARMÉE.

(Voir la carte no 23.)

305. La défense du sol. — Le sol national avec ses richesses et ses habitants, il faut toujours être prêt à le défendre contre les ennemis qui peuvent l'envahir d'autant plus facilement que les frontières sont plus découvertes : de là, la nécessité d'une armée de terre et de mer, qui protége l'indépendance nationale et qui serve en même temps à l'influence d'un peuple puissant.

306. Le recrutement. — L'armée, qui constitue la véritable force militaire de la France et qui est à la disposition du Gouvernement, est composée :

1° Des *engagés volontaires* et *rengagés* qui forment à peine 1/10 du contingent annuel ; 2° des jeunes gens nés de parents français ou nés de parents étrangers et domiciliés en France, ayant 20 ans révolus au 1er janvier, que le tirage au sort appelle chaque année, en vertu de la *loi du recrutement*, à former le *contingent*. Ceux que le sort désigne, c'est-à-dire ceux qui, dans chaque canton, tirent les plus faibles numéros, sont appelés, au nombre de 100,000 depuis plusieurs années, à servir sous les drapeaux, soit dans l'armée de terre, soit dans l'armée de mer, durant neuf années, à savoir : cinq ans dans l'*armée active* et quatre ans dans la *réserve*. Ceux que le sort ne désigne pas pour le service actif, font, durant cinq ans, partie de la *garde nationale*

*mobile*, qui, comme son nom l'indique, peut être dans certains cas, employée hors de ses foyers pour le service actif.

L'ensemble des forces militaires de la France, qui a varié (V. *Tabl. de stat.*, n° 76), comprend aujourd'hui une armée active d'environ 460,000 hommes, une réserve, pouvant toujours être appelée sous les drapeaux par le Gouvernement, d'environ 280,000 hommes, et une garde nationale mobile, pouvant être appelée dans des cas déterminés, d'environ 480,000 hommes.

307. L'armée de terre. — L'ARMÉE active se compose sur le pied de paix :

1° De l'ÉTAT-MAJOR (dont environ 1,150 officiers en activité), à savoir :

L'état-major général de l'armée, comprenant : les *maréchaux*, les *généraux de division* et les *généraux de brigade ;*

Le corps d'état-major (*colonels, lieutenants-colonels, chefs d'escadron, capitaines*) ;

L'intendance, les états-majors des corps d'armée et des divisions territoriales ;

Les états-majors des places.

2° De la *gendarmerie* (25,500 hommes), comprenant : 26 légions pour le service des départements, 1 légion d'Afrique, plusieurs compagnies coloniales et la garde de Paris. C'est un corps d'élite, composé d'anciens soldats et chargé de la police administrative et judiciaire à l'intérieur de l'État. Dans presque tous les chefs-lieux de canton, il y a une ou plusieurs brigades de gendarmerie à cheval, quelquefois à pied (la brigade se compose de 5 ou de 6 hommes); chaque arrondissement forme une lieutenance, commandée par un capitaine ou un lieutenant ; chaque département est commandé par un chef d'escadron, subordonné lui-même à un des 26 colonels commandant les légions. (V. *Tabl. de stat.*, n. 67.)

3° De l'*infanterie* (250,000 hommes), comprenant :

100 régiments de ligne (de 2,000 hommes environ chacun) ; le régiment est divisé en 3 bataillons ; le bataillon en 8 compagnies ;

20 bataillons de chasseurs à pieds ;

3 régiments de zouaves ;

Le bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Paris ;

3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique ;

5 compagnies de discipline ;

1 régiment étranger ;

2 compagnies de vétérans.

4° De la *cavalerie* (60,000 hommes), comprenant :

10 régiments de cavalerie de réserve (cuirassiers) ; chaque régiment compte environ 1,000 hommes et est divisé en 6 escadrons ;

20 régiments de cavalerie de ligne (12 de dragons et 8 de lanciers) ;

23 régiments de cavalerie légère (12 de chasseurs, 8 de hussards, 3 de chasseurs d'Afrique) ;

3 régiments de spahis ;

10 compagnies de remonte, dont les officiers, à poste fixe dans diverses régions de France et d'Algérie, sont chargés de l'achat des chevaux.

5° De l'*artillerie* (40,000 hommes) comprenant :

L'état-major particulier de l'artillerie, dans lequel sont compris les officiers des diverses circonscriptions territoriales de l'artillerie et ceux des écoles et services spéciaux ;

20 régiments d'artillerie, à savoir : 5 à pied, chaque régiment divisé en trois escadrons et subdivisé en 12 batteries (chaque batterie compte 6 bouches à feu) ; 10 montés (de 9 batteries chaque) ; 4 à cheval (de 7 batteries chaque) ; 1 régiment de pontonniers :

16 compagnies d'ouvriers, de canonniers artificiers, d'armuriers ;

6 escadrons du train d'artillerie.

6° du *génie* (7,000 hommes) comprenant :

L'état-major, composé du corps des officiers et des gardes :

3 régiments ;

1 compagnie d'ouvriers.

7° Des hommes (environ 15,000) employés aux *services administratifs*, à savoir :

Les troupes d'administration (4 compagnies d'ouvriers et 5 escadrons du train) :

Le service de santé (inspecteurs, médecins principaux, majors et aides-majors, pharmaciens) ;

Les officiers d'administration.

En tout, 400,000 hommes environ sur le pied de paix. On s'occupe en ce moment de changements dans l'organisation militaire de la France, conséquence nécessaire des tristes événements de l'année 1870-71.

308. **Les services administratifs.** — Les services administratifs dont les employés forment la septième catégorie du paragraphe précédent, sont sous la direction de l'intendance, qui est comptée dans l'état-major. Ils consistent principalement dans l'administration : 1° des hôpitaux militaires, 2° des subsistances (vivres et fourrages), 3° de l'habillement et du campement.

Une armée de 400,000 hommes avec un budget de près de 400 millions, consommant beaucoup en vivres, étoffes, chaussures, etc., et la plupart des achats étant faits par l'intendance, a de très-importantes relations avec l'industrie et le commerce.

On compte 92 établissements du service des subsistances en France, 29 établissements du service de l'habillement et du campement en France et en Algérie. On compte, comme dépendances de l'artillerie, 4 poudreries (le Bouchet, Constantine, le Ripault, Saint-Chamas) ; 2 fonderies (Bourges, Douai) ; 3 manufactures d'armes (Châtellerault, Saint-Étienne, Tulle) : 1 capsulerie (Paris avec l'annexe de Montreuil) ; 6 inspections des forges ; comme dépendances

de l'intendance, 3 parcs de construction (Vernon, Châteauroux, Alger, etc.).

309. La justice militaire. — Les militaires, les individus assimilés aux militaires (et les citoyens accusés de crimes contre la sûreté de l'État dans les places mises en état de siége) sont justiciables des *conseils de guerre*, composés de 7 juges militaires en activité de service, d'un commissaire de la république, d'un rapporteur et d'un greffier. Les jugements rendus par les conseils de guerre peuvent être jugés en appel par un des cinq *conseils de révision* (2 pour la France, 3 pour l'Algérie).

Les militaires condamnés sont envoyés aux ateliers de condamnés aux travaux publics (au nombre de 6 en Algérie), ou aux pénitenciers militaires (au nombre de 7, dont 3 en Algérie).

310. Les écoles. — Les écoles militaires sont, indépendamment de l'École polytechnique, qui a le double caractère civil et militaire, le *Prytanée militaire de la Flèche*, où des fils d'officiers et de sous-officiers reçoivent l'instruction secondaire; l'*École spéciale militaire de Saint-Cyr*, où des jeunes gens âgés de 17 à 20 ans et des militaires âgés de moins de 25 ans sont admis tous les ans à la suite d'un concours, et sortent, après deux années d'études et un examen, comme sous-lieutenants dans l'armée; l'*École de cavalerie à Saumur*, où sont admis des officiers et sous-officiers de cavalerie et des volontaires pour apprendre la théorie et la pratique du maniement du cheval de guerre; l'*École d'application d'état-major à Paris*, ou des sous-lieutenants sont admis par concours et formés par deux années d'études au service d'état-major; l'*École d'application de l'artillerie et du génie* naguère à Metz (aujourd'hui à Fontainebleau), composée d'élèves sortis de l'École polytechnique et ayant déjà rang de sous-lieutenants; l'*École de médecine et de pharmacie militaire*, établie au Val-de-Grâce à Paris; l'École normale de gymnastique (près de Vincennes), etc.

311. Les divisions militaires. Les divisions militaires sont au nombre de 25, dont 22 en France et 3 en Algérie. A chaque division sont préposés un *général de division* chargé du commandement et un intendant chargé des services administratifs; chaque département forme une *subdivision*, ayant à sa tête un général de brigade et un sous-intendant. Les divisions étaient disposées en *spirale*, dont le point de départ est Paris (1re div.), et dont la portion touchant la frontière s'étend de la 2e div. (Rouen) à la 16e (Rennes), et la portion intérieure de la 18e (Tours) à la 21e (Limoges). En dehors de la spirale est la 17e (Bastia), division frontière, et la 22e (Grenoble) formée depuis l'annexion de la Savoie. La perte des divisions de Metz et de Strasbourg a achevé de troubler cet ordre.

DIVISIONS.

| | |
|---|---|
| 1. *Paris.* | 14. *Bordeaux.* |
| 2. *Rouen.* | 15. *Nantes.* |
| 3. *Lille.* | 16. *Rennes.* |
| 4. *Châlons.* | 17. *Bastia.* |
| 5e et 6e (1). | 18. *Tours.* |
| 7. *Besançon.* | 19. *Bourges.* |
| 8. *Lyon.* | 20. *Clermont.* |
| 9. *Marseille.* | 21. *Limoges.* |
| 10. *Montpellier.* | 22. *Grenoble.* |
| 11. *Perpignan.* | 23. *Alger.* |
| 12. *Toulouse.* | 24. *Oran.* |
| 13. *Bayonne.* | 25. *Constantine.* |

(1) Les 5e et 6e divisions étaient celles de Metz et de Strasbourg.

5e section.

## LA MARINE.

(Voir la carte no 23.)

312. **La flotte.** — Le service de mer comprend : 1° le matériel ou FLOTTE, 2° le personnel, ou corps de marine et *équipages*.

La flotte, variable dans sa composition par suite des nécessités imposées par la politique et par les inventions industrielles, se composait, en 1866, de 467 navires à flot, dont 339 à vapeur. Sur ce nombre il y avait 38 *vaisseaux de ligne* (1) dont 2 cuirassés, et 43 *frégates* dont 14 cuirassées.

Les navires que l'on construit aujourd'hui en vue du combat sont tous à hélice, système qui a, entre autres avantages, celui de mettre le moteur à l'abri des boulets; la plupart sont blindés, c'est-à-dire revêtus, jusqu'à une certaine profondeur au-dessous de la ligne de flottaison, de plaques de fer aciérées à leur surface, et destinées à protéger le navire contre l'artillerie ennemie. A ces moyens de défense, on oppose des moyens d'attaque plus énergiques : l'artillerie de marine s'est transformée, et quelques-uns de ses énormes engins lancent aujourd'hui des boulets coniques du poids de 144 kilogrammes.

313. **Le personnel.** — Le personnel se compose :

1° Du *corps de la marine*, *amiraux* (au nombre de 2), vice-amiraux, contre-amiraux, *capitaines* de vaisseau, capitaines de frégate, *lieutenants*, *enseignes*, environ 2,550 personnes;

2° Des mécaniciens;

3° Des *troupes de la marine* (environ 16,000 hommes), comprenant :

(1) Le plus fort bâtiment de la flotte est actuellement la *Bretagne*, de 1,200 chevaux et de 130 canons, ayant coûté environ cinq milions de francs. Un bâtiment cuirassé coûte beaucoup plus.

La gendarmerie;
L'artillerie de la marine;
L'infanterie de la marine;

4° Du *corps du génie maritime*, avec les ingénieurs hydrographes;

5° De corps du Commissariat de la marine, etc.;

6° Des *équipages* (environ 25,000 hommes), recrutés soit par l'engagement volontaire, soit par la portion des contingents du recrutement affectée à l'armée de mer, soit par l'inscription maritime. L'*inscription maritime* comprend tous les gens de mer, lesquels, inscrits sur les registres de l'administration, peuvent, tant qu'ils s'adonnent à la pêche ou à la navigation, être requis pour le service de la flotte.

**314. Les établissements de la marine.** — Indépendamment des cinq ports militaires qui renferment de vastes ateliers de construction et de réparation, la marine possède l'établissement d'*Indret*, où elle fabrique des machines à vapeur et des coques de navire en fer, les forges de *la Chaussade*, de *la Villeneuve*, de *Saint-Gervais*, la fonderie de *Nevers*, celle de *Ruelle*.

**315. Les écoles et tribunaux.** — Elle possède également à Brest une *école navale* où sont admis, par voie de concours, des jeunes gens de 14 à 17 ans qui, après deux années d'études, sortent avec le titre d'aspirants de seconde classe; plusieurs *écoles d'hydrographie* où se forment les capitaines de la marine marchande; une école d'application du génie maritime, à Paris; et, à Toulon, une école de pyrotechnie.

Il existe, dans chaque arrondissement, une tribunal qui exerce, pour la marine, les mêmes fonctions que le conseil de guerre pour l'armée de terre.

**316. Les arrondissements.** — Le territoire maritime de la France est divisé en *cinq arrondissements maritimes* commandés par un *préfet maritime* ayant rang de vice-amiral, et subdivisés en sous-arrondissements commandés par un commissaire (à l'exception du sous-arrondissement où ré-

side le préfet maritime). Le chef-lieu de chaque arrondissement est dans un de nos cinq grands ports militaires :

| Arrondissements. | Sous-Arrondissements. |
|---|---|
| 1er Cherbourg. | *Dunkerque, le Havre, Cherbourg.* |
| 2e Brest. | *Saint-Servan, Brest.* |
| 3e Lorient. | *Lorient, Nantes.* |
| 4e Rochefort. | *Rochefort, Bordeaux.* |
| 5e Toulon. | *Marseille, Toulon, Nice, Bastia.* |

317. Les colonies. — L'Algérie forme un commissariat particulier, dirigé par un contre-amiral ; les autres colonies, qui sont entièrement sous la dépendance du ministère de la marine, ont aussi un commissaire.

6e section.

## LES FINANCES.

(Voir la carte no 7.)

318. Les budgets. — Pour subvenir aux différents services publics, il faut de l'argent; pour se procurer cet argent, il faut le demander aux membres de la communauté capables de le fournir, c'est-à-dire aux *contribuables*. En France, la déclaration des droits de l'homme de 1789 a établi ce principe fondamental « que toutes les contributions seront réparties entre tous les citoyens également, en proportion de leurs facultés. »

Les communautés politiques ont besoin, autant et plus que les simples particuliers, de connaître leurs ressources, c'est-à-dire de se rendre un compte exact des dépenses qu'entraînent les services publics, afin de demander une contribution égale à cette dépense ou de réduire la dépeuse au niveau de la contribution : cette étude préparatoire de la recette et de la dépense constitue le BUDGET.

Le *budget de la commune*, préparé par le maire, est discuté, voté par le conseil municipal qui représente les con-

tribuables, et approuvé par la Commission départementale du Conseil général.

Le *budget départemental,* préparé par le préfet, est discuté, voté par le Conseil général qui représente les contribuables.

Le *budget de l'État,* préparé par les ministres, présenté par le Président de la République, examiné par la Commission du budget, est discuté et voté en séance publique par l'Assemblée nationale, qui représente les contribuables.

Le budget de l'État comprend non-seulement les dépenses de l'État, mais les frais de perception, les fonds départementaux, communaux et certains services alimentés par des dotations spéciales qui y figurent pour ordre.

Aucune levée de contributions et aucun emprunt ne peuvent être faits s'ils ne sont autorisés par les corps délégués ; toutes les dépenses de l'État doivent être préalablement autorisées.

L'Assemblée nationale discute, article par article, et vote chaque année *la loi de finances* qui fixe le budget de *l'année suivante*. Les différences que les événements amènent entre le budget de l'exercice, c'est-à-dire entre la prévision et la réalité des dépenses faites dans l'année, donnent lieu à un budget rectificatif et à des lois spéciales en cours d'exercice. Après la clôture de l'exercice (laquelle n'a lieu qu'à la fin de l'année qui suit l'exercice lui-même), les comptes sont apurés, contrôlés par la Cour des comptes ; après le compte général et le compte définitif publiés par le ministre des finances, l'Assemblée nationale est saisie du projet de *loi portant règlement définitif*, et elle le vote : ce qui a lieu ordinairement dans la quatrième année après l'exercice. (V. *Tabl. de stat.*, n° 68).

319. **Les dépenses.** — Les dépenses des communes et celles des départements se divisent en dépenses ordinaires et obligatoires auxquelles les conseils sont tenus de pourvoir, en dépenses facultatives et en dépenses extraordinaires. Les dépenses départementales dépassent 350 millions.

Les dépenses de l'État sont ainsi réparties :

1° *Dette publique (rentes, intérêts et remboursements) et dotations.* ENVIRON 1,350 MILLIONS (1).

2° *Services généraux des ministères* plus de 800

| | |
|---|---|
| De la justice | 33 |
| Des affaires étrangères | 12 |
| De l'intérieur | 60 |
| Des finances | 70 |
| De la guerre | 380 |
| De la marine et des colonies | 150 |
| De l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes | 50 |
| De l'agriculture et du commerce | 20 |
| Des travaux publics | 50 |

3° *Frais de perception et non-valeurs.* 350

BUDGET TOTAL DE L'ÉTAT : 2,500 MILLIONS.

Ces nombres, que la désastreuse guerre de 1870-71 a si lourdement aggravés, ne peuvent, ainsi que les nombres des recettes, être considérés que comme de simples approximatifs, la France ne connaissant pas encore bien elle-même l'étendue de ses charges et les moyens d'y faire face.

320. **Les recettes.** — Les communes tirent leurs principales ressources ordinaires du *revenu de leurs immeubles*, des *centimes additionnels*, de leur *octroi*, de divers droits municipaux ; les départements, des *centimes additionnels*. Les centimes additionnels (indépendamment des centimes généraux votés par l'Assemblée nationale elle-même au profit de l'État) sont des suppléments ajoutés par le vote des conseils au principal des contributions foncières et perçus

(1) La dette publique comprend l'intérêt de la dette fondée ou *rente* (4 1/2, 4 et principalement 3 p. 100) qui est aujourd'hui de plus de 725 millions, l'intérêt de la dette flottante dont le capital est de plus de 1300 millions et l'intérêt de plus de 50 millions (cette dernière dette est composée en partie de *bons du trésor*, remboursables à diverses échéances), les remboursements et amortissements (annuité de 200 millions à la Banque, etc.). Les dotations sont celles des grands corps politiques, de la Légion d'honneur, etc.

en même temps que le principal. Les communes au-dessus de 100,000 âmes et les départements ne peuvent contracter d'*emprunts* qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale.

Les recettes du budget général (2,150 millions) proviennent des sources suivantes :

1° *Budget ordinaire :*

| | |
|---|---|
| *Contributions directes* | 323 millions |
| *Produits des domaines et forêts* | 20 |
| *Impôts et revenus indirects* (enregistrements et timbres, douanes et sels, contributions indirectes, postes) | 1,700 |
| *Produits universitaires* | 3 |
| *Produits et revenus de l'Algérie* | 18 |
| *Retenue et autres produits affectés au service des pensions civiles* | 14 |
| *Produits divers du budget* | 45 |

2° *Budget extraordinaire :*

| | |
|---|---|
| (Excédant de l'année précédente, indemnités étrangères, vente de rentes, etc) | 146 |

321. Les contributions directes. — Les CONTRIBUTIONS DIRECTES qui s'élèvent à 525 millions, dont 323 en principal et 212 en centimes additionnels, sont :

1° La *contribution foncière*, qui est assise sur le revenu net des propriétés bâties ou non bâties (maisons et terres), et qui se divise en principal ou part afférente à l'État (170 millions) et centimes additionnels, ou part afférente principalement aux départements et aux communes (134 millions) ; total : 305 millions ;

2° La *contribution personnelle-mobilière*, qui est prélevée sur le revenu mobilier des citoyens, comme la précédente l'est sur leur revenu immobilier ; elle s'élève à 82 millions, dont 51 en principal et 31 en centimes additionnels ;

3° La *contribution des portes et fenêtres*, qui est encore une forme de l'impôt sur le revenu mobilier et qui est assise sur les ouvertures extérieures (portes ou fenêtres), d'après un tarif variable selon la population de la ville et l'importance de la maison ; elle s'élève à 52 millions, dont 38 en principal et 13 en centimes additionnels ;

4° La *contribution des patentes,* impôt sur le revenu industriel, lequel est le résultat de l'emploi des capitaux et du travail personnel de l'entrepreneur, et supporte, à ce titre, une part des charges publiques. Elle se compose d'un droit fixe, réglé d'une manière constante d'après certaines catégories, et d'un droit proportionnel, c'est-à-dire variable d'après le loyer et le genre de travail de chaque industriel (1) ; elle s'élève à 94 millions, dont 62 en principal et 32 en centimes additionnels.

Les trois premières sont des *impôts de répartition*, c'est-à-dire dont le montant total est fixé par l'Assemblée nationale et réparti ensuite entre les contribuables ; la quatrième est un *impôt de quotité*, c'est-à-dire dont les éléments de la taxe individuelle sont fixées par l'Assemblée nationale et dont le montant exact ne peut être connu que par l'addition de toutes les sommes perçues.

Dans chaque département, il y a un *directeur des contributions directes* chargé de faire les recensements et de préparer les rôles ; il a sous ses ordres un inspecteur et des contrôleurs, en résidence dans les sous-préfectures ou dans des chefs-lieux de canton.

(1) Le droit fixe est établi 1° pour la plupart des professions eu égard à la population et d'après un tarif général qui comprend huit classes ; 2° pour certaines professions, eu égard à la population et d'après un tarif exceptionnel ; 3° pour certaines grandes manufactures, sans avoir égard à la population (par exemple les filatures dont le droit fixe est établi d'après le nombre de broches, d'ouvriers, et d'après la force des machines). — Le droit proportionnel est établi d'après la valeur locative de l'établissement, et d'après le classement de l'industrie dans une des six catégories légales qui payent, la première sur le pied de 1/15e de loyer, la sixième sur le pied de 1/40e.

Les conseils généraux répartissent l'impôt du département entre les arrondissements ; les conseils d'arrondissement, entre les communes ; des répartiteurs, entre les citoyens d'une commune.

322. L'enregistrement, le timbre et les domaines. — Les *droits d'*ENREGISTREMENT, *de greffe*, *d'hypothèque*, *de* TIMBRE, produisant 520 millions, sont des taxes qui portent sur la propriété, immobilière dans tous les cas, mobilière dans un grand nombre de cas, quand elle passe, par vente, prêt, donation ou succession, d'un propriétaire à un autre, et qui atteignent en même temps certains actes civils, commerciaux ou politiques (greffe et timbre).

Le *produit des domaines* (4 millions 1/2) est le revenu des biens mobiliers et immobiliers de l'État, dans lesquels sont compris les deshérences et les biens vacants.

Chaque département a un *directeur de l'enregistrement et des domaines*, ayant sous ses ordres, en général, un *vérificateur de l'enregistrement* et un *conservateur des hypothèques* par arrondissement, et un *receveur de l'enregistrement* par canton.

Les eaux et forêts ont leur administration particulière (§ 292).

323. Les douanes. — Les DOUANES comprennent :

1° Les droits à l'importation... 150 millions ;

2° Les droits à l'exportation... presque nuls.

Les droits de douane n'ont pas toujours été établis d'après les mêmes principes. Longtemps on a interdit complétement l'entrée en France des produits étrangers dont on redoutait le plus la concurrence, et on a frappé les produits ayant ou pouvant avoir leurs similaires dans la fabrication française, de taxes très-élevées et calculées de manière à empêcher l'entrée de ces produits, ou du moins en en augmentant notablement le prix, à ne leur permettre que très-difficilement de faire concurrence à la fabrication française : ce système s'appelait *prohibition* et *protection*. Depuis le traité signé le 23 janvier 1860 avec l'Angleterre et suivi de traités avec la plupart des autres nations européennes et américaines, on avait suivi un système plus équitable à

l'égard du consommateur et plus propre à stimuler l'industrie et à accroître le commerce : c'est le système de la *liberté commerciale*, qui consiste à dégager presque entièrement l'exportation, à ne rien interdire à l'importation de ce qui est permis à l'industrie nationale, à simplifier, autant que possible, le tarif douanier, à imposer des droits, non pas en vue de détourner par leur élévation les marchandises étrangères de notre marché au détriment même du trésor public, mais en vue d'obtenir, par une taxe modérée appelant une importation considérable, un avantage pour le trésor public combiné avec le meilleur marché pour les consommateurs. (Voir *Tabl. de stat.*, n° 73.)

Le service des douanes dans les départements frontières forme 29 *directions*, dont 18 sont des directions mixtes des douanes et des contributions indirectes. Chaque *directeur* dirige un département (1) ; il a sous ses ordres des inspecteurs, sous-inspecteurs, receveurs principaux et autres employés en résidence dans diverses villes ; de plus, le service actif est fait par des *brigades de douaniers* organisés militairement, au nombre d'environ 20,000.

**324. Les contributions indirectes.** — Les CONTRIBUTIONS INDIRECTES sont celles qui se proposent d'atteindre indirectement le revenu ou les consommations des particuliers ; elles prélèvent sur la marchandise une taxe que le fabricant ou le marchand ne fait pour ainsi dire qu'avancer, et doit réclamer au consommateur dans le prix de vente : les douanes sont par conséquent une branche des contributions indirectes. Les autres branches sont :

1° Les *droits sur les* BOISSONS (plus de 200 millions), qui se composent d'un droit de circulation dû par toute personne transportant d'un lieu à un autre une quantité de vins, cidres, poirés et hydromels supérieure à trois bouteilles (sont exemptes, cependant, les boissons que le propriété-

(1) Excepté le Nord qui forme trois directions : Lille, Valenciennes, Dunkerque, et la Seine-Inférieure qui en forme deux : Rouen et le Havre.

taire transporte d'un lieu à un autre pour sa consommation, celles que le métayer envoie en payement à son propriétaire, celles qu'un vendeur expédie à un entrepositaire), d'un droit de licence, droit variable selon la population et la profession, que payent les débitants et les fabricants de boissons pour exercer leur industrie (1), d'un droit de détail et de consommation, lequel frappe les boissons vendues par les débitants, et qui donne lieu à l'exercice ou vérification sur lieu, par les employés de la régie, du droit d'entrée dans les villes au-dessus de 4,000 âmes, variable suivant la population (2), enfin d'un droit de fabrication sur la bière ;

2° La *taxe de consommation du sel*, et divers droits qui s'y rattachent (environ 33 millions), perçus par l'administration des douanes dans les départements frontières, et par l'administration des contributions indirectes dans les autres départements (Voir *Tabl, de statist.*, nos 73 et 74);

3° Le *droit sur le sucre indigène* (environ 60 millions), qui se perçoit dans les fabriques, au moment de la fabrication;

4° Les produits divers, à savoir le droit sur les *cartes à jouer*, sur les *alcools dénaturés*, c'est-à-dire rendus impropres à être bus et destinés uniquement à l'industrie ; le droit de *garantie sur les matières d'or et d'argent*, les *argues nationales* qui servent à étirer les fils de métal précieux ou de doublé employés dans la passementerie ; les droits de *navigation* (4 millions) ; les *péages* de ponts ; les amendes, etc. ;

5° Le produit de la vente des TABACS dont l'État s'est réservé le monopole. Les tabacs sont achetés par lui, soit aux agriculteurs français, soit à l'étranger, manutentionnés dans une de ses quinze manufactures (2), et vendus dans les en-

(1) Les fabricants de cartes, de sucre, les salpêtriers, les entrepreneurs de voitures le payent aussi.

(2) Paris est à plusieurs égards soumis à un régime particulier.

(3) Nancy, Lille, le Havre, Morlaix, Bordeaux, Tonneins, Marseille, Nice, Paris (deux manufactures), Dieppe, Nantes, Châteauroux, Lyon, Toulouse : ce sont en même temps des chefs-lieux de circonscription.

trepôts et dans les bureaux de tabacs. Le tabac qui coûte à l'État 68 millions, tous frais compris, est vendu 233 millions : produit net de l'impôt, 165 millions ;

6° Le produit de la vente des *poudres* (environ 13 millions); on compte huit poudrières (1) et trois raffineries (2).

L'administration des contributions indirectes se compose d'un *directeur* par département (excepté dans les départements où douanes et contributions indirectes sont réunies (3), ayant sous ses ordres, d'une part, des inspecteurs, des sous-inspecteurs (4), des contrôleurs, des commis à cheval pour surveiller, d'autre part, des receveurs principaux, des receveurs particuliers, sédentaires ou ambulants, des receveurs de navigation et des receveurs buralistes pour percevoir.

L'administration des tabacs compte, y compris l'Algérie, vingt-deux circonscriptions particulières, et, dans presque tous les chefs-lieux d'arrondissement, un entreposeur qui cumule souvent cette fonction avec celle de receveur principal et reçoit en dépôt les tabacs qu'il livre ensuite aux débitants.

Les postes (§ 223) peuvent être classées parmi les contributions indirectes; car elles sont à la fois un service public et un revenu du trésor, auquel elles rapportent plus de 100 millions brut et 30 millions net, c'est-à-dire 30 millions déduction faite des frais d'exploitation.

325. **Les revenus et produits divers.** — Parmi les revenus classés dans cette section, il est utile de mentionner les *produits universitaires* (pensions et inscriptions), les *retenues des pensions civiles* qui ne sont qu'une simple avance que fait l'État, les *produits des mines* ou droits payés par les

(1) Paris, Saint-Ponce, Vonges, Toulouse, Saint-Médard, Angoulême, Pont-de-Buis, Esquerdes.

(2) Lille, Marseille, Bordeaux.

(3) Il faut ajouter : la direction de la Corse qui est mixte et réunie à celle du Var.

(4) Il y a d'ordinaire un inspecteur ou un sous-inspecteur par arrondissement.

concessionnaires, la *taxe annuelle des biens de main-morte*, représentative des droits de transmission et de succession que les immeubles appartenant à des communautés quelconques, départements, communes, hospices, payent chaque année, la *taxe des brevets d'invention* (1 million 1/2), le *droit de vérification des poids et mesures* (1 million); les *revenus de l'Algérie* (18 millions).

326. Le mouvement des fonds. — Les contributions indirectes, les droits d'enregistrement, etc., sont perçus par les receveurs de divers ordres : les contributions directes par les *percepteurs;* les uns et les autres sont tenus de se dessaisir, soit à certaines époques, soit à partir d'une certaine somme, des fonds reçus par eux et de les verser dans la caisse du *receveur particulier*. Il y a un receveur particulier dans chaque sous-préfecture. Le receveur particulier, à son tour, verse les fonds reçus par lui dans la caisse du trésorier-payeur général, ou dispose de ces fonds sur l'ordre dudit trésorier, administrateur général des deniers du département.

Il y a en effet, par département, un TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL, faisant fonction de receveur particulier dans l'arrondissement de la préfecture, et centralisant le service des recettes et des dépenses du département tout entier ; en communication permanente avec la Caisse centrale du Trésor public, à Paris, il reçoit les fonds dont son département a besoin, expédie les fonds qui lui sont demandés, quelquefois directement en espèces, quelquefois par des traites sur Paris, le plus souvent par simple dépôt en compte-courant à une succursale de la banque de France. C'est ainsi que, de la capitale, le *caissier central*, qui fait fonction de trésorier dans le département de la Seine connaît chaque jour l'état général du Trésor, et dirige avec précision le vaste mouvement des fonds du ministère des finances.

227. La Cour des comptes. — Au sommet de notre système financier est la COUR DES COMPTES, comme est la Cour

de cassation au sommet de notre système judiciaire. Tout comptable, c'est-à-dire tout fonctionnaire de l'État, des départements ou des communes, ayant maniement de deniers publics, est son justiciable. Elle examine chaque compte individuellement, après la clôture de l'exercice ; le comptable n'est libéré qu'après un verdict favorable de la Cour des comptes. Lorsque tous les comptes ont été apurés, le compte définitif est présenté au Corps législatif qui le sanctionne par une loi, rendue ordinairement trois ou quatre ans après la clôture de l'exercice.

328. **La Caisse d'amortissement.** — L'État a une dette constituée dont le capital est d'environ 18 milliards, dont près de la moitié provient de la funeste guerre de 1870-71. En vue du remboursement, il consacre, à chaque emprunt qu'il fait, 1 p. 100 de la rente créée à racheter ce capital. Le fonds, destiné ainsi à amortir peu à peu la dette, est confié à une *Caisse d'amortissement* qui l'administre, qui rachète à la Bourse des titres de rente, quand elle le juge opportun, en touche elle-même la rente et emploie sans cesse à de nouveaux rachats son revenu toujours grossissant. Ce mécanisme, fondé sur la puissance de l'intérêt composé, n'a pas toujours fonctionné, depuis sa création, avec une égale régularité. Son budget, qui comprend aujourd'hui le produit net des forêts, l'impôt du dixième sur les chemins de fer, etc., s'élève à environ 75 millions dont 1/3 seulement, par suite de diverses charges, est affecté à l'amortissement. La caisse d'amortissement est en même temps *Caisse des dépôts et consignations*, et reçoit, à ce titre, les consignations judiciaires et les dépôts volontaires ou obligatoires des particuliers et des communautés.

## 7e section.

## LA JUSTICE.

(Voir la carte no 24.)

329. **Le matériel et le moral.** — Les administrations que nous avons mentionnées s'appliquent aux choses non moins

qu'aux personnes ; elles régissent le territoire et ses habitants (1re section), elles entretiennent les propriétés publiques (2e section), elles secondent le travail agricole, industriel et commercial (3e section), elles défendent la patrie (4e et 5e sections), elles recueillent et répartissent la portion du revenu de la nation affectée aux services publics (6e section). Elles embrassent donc en quelque sorte le matériel de la société.

Les trois dernières administrations dont nous avons à parler concernent uniquement les personnes et embrassent le côté moral de la vie sociale. La justice (7e section) réprime le mal, l'instruction (8e section) et les cultes (9e section) le préviennent, en développant l'intelligence et en fortifiant la moralité.

330. Les juridictions. — La justice est rendue en France au nom du chef de l'État. On y distingue trois espèces de juridictions (1) :

1° La *juridiction civile*, dont la *juridiction commerciale* n'est qu'une subdivision, et qui connaît en général de tous les différends personnels, mobiliers ou immobiliers, des citoyens entre eux ; le *Code civil* et le *Code de procédure civile* lui servent de règle ; la juridiction commerciale a sa loi dans le *Code de commerce ;*

2° La *juridiction criminelle*, qui connaît des contraventions, des délits et des crimes, et qui a pour règle le *Code pénal* et le *Code d'instruction criminelle ;*

3° Les *juridictions spéciales*, à savoir les tribunaux administratifs (§ 284), les tribunaux militaires (§§ 304 et 310), les conseils de discipline, la Cour des comptes (§ 323).

331. Les tribunaux civils et les tribunaux de commerce. — Au chef-lieu de canton, excepté pour les cantons qui ne sont que des portions de commune, réside un JUGE DE PAIX, qui a pour mission, comme son nom l'indique, de

(1) Avant 1789, il y avait 17 Parlements ou Conseils souverains, au-dessous desquels étaient 829 présidiaux, bailliages et sénéchaussées. Il y avait en outre de nombreuses juridictions particulières ou spéciales.

pacifier les différends en essayant de concilier les parties, et, quand il n'a pu les concilier, de juger, en premier ressort, pour les affaires dans lesquelles la valeur de l'objet en litige n'excède pas 1,500 francs, et sans appel, pour les affaires dans lesquelles la valeur de l'objet en litige n'excède pas 100 francs (1).

Ils exercent aussi quelques fonctions administratives, ainsi qu'une juridiction de police (§ 328). Cette belle institution est due à l'Assemblée constituante de 1789.

Notre organisation judiciaire date, en partie, de cette Assemblée et, en partie, du Consulat.

Au chef-lieu de chaque arrondissement, est un TRIBUNAL CIVIL ou *tribunal de première instance* (2), composé d'une ou de plusieurs chambres, et chargé de juger, en dernier ressort, les appels des justices de paix, et, en première instance, les demandes d'une valeur supérieure à 1,500 fr.

Dans les villes manufacturières, il existe une sorte de justice de paix de l'industrie chargée de concilier (en bureau particulier) ou de juger (en bureau général), soit, en dernier ressort, jusqu'à une condamnation de 200 francs, soit, avec appel au tribunal de commerce, au-dessus de 200 francs, les différents qui surgissent au sujet du travail entre les patrons et les ouvriers ou apprentis : on les nomme *conseils de prud'hommes* (3). Ils sont composés, par moitié, d'ouvriers élus par les ouvriers, par moitié, de patrons élus par les patrons. Il y a aujourd'hui en France 85 conseils de prud'hommes.

(1) Les juges de paix ont à statuer, en conciliation, sur environ 2 millions d'affaires, dont les 3/4, à peu près, sont effectivement conciliées, par eux ; comme juges, ils ont plus de 400,000 affaires, sur lesquelles ils en concilient encore plus de 100,000, et ils rendent environ 220,000 jugements définitifs. — Dans certains cas, tel qu'un différend d'un hôtelier avec un voyageur, ils jugent en dernier ressort au delà de 100 francs.

(2) Les tribunaux civils prononcent par an en moyenne sur 140,000 affaires.

(3) Les conseils de prud'hommes sont saisis par an d'environ 40,000 affaires dont ils concilient plus des 2/3.

Dans les villes manufacturières et commerciales, il existe aussi une sorte de tribunal de première instance des affaires commerciales : c'est le *tribunal de commerce* (1). Chacun de ces tribunaux a pour ressort un arrondissement : ses membres sont élus pour deux ans par les notables commerçants de l'arrondissement, dont la liste est dressée par le préfet. Il existe en France 216 tribunaux de commerce. Dans les arrondissements où il n'en existe pas, les affaires commerciales sont jugées par le tribunal civil.

Quand les parties sont d'accord, elles peuvent, par un compromis, remettre légalement le jugement en première instance de leur litige, soit civil, soit commercial, à des *arbitres*.

**332. Les Cours d'appel.** — Au-dessus du tribunal civil et du tribunal de commerce, sont les COURS D'APPEL (2), composées d'une ou plusieurs chambres civiles, d'une chambre des appels de police correctionnelle et d'une chambre des mises en accusation. Il y a 26 *Cours d'appel* sous l'autorité desquelles sont placés tous les tribunaux civils, commerciaux ou criminels, d'ordre inférieur, sités dans le ressort de la cour. Elles sont, pour la plupart, dans les villes où étaient, avant 1789, les parlements, et leur ressort rappelle nos anciennes provinces :

1° Au nord-ouest :

| | | |
|---|---|---|
| *Douai,* | *Rouen,* | *Rennes,* |
| *Amiens,* | *Caen,* | *Angers,* |
| *Paris,* | | |

2° Au nord-est :

| | | |
|---|---|---|
| *Dijon,* | *Nancy,* | *Besançon,* |

(1) Les tribunaux de commerce jugent par an environ 230,000 affaires dont 1/4 en conciliation et les 2/3 en dernier ressort.

(2) Lesquelles jugent, au civil, environ 12,000 affaires par an.

3° Au sud-est :

*Lyon*, *Chambéry*, *Grenoble*,
*Aix*, *Nîmes*, *Montpellier*,
*Bastia*,

4° Au sud-ouest :

*Toulouse*, *Agen*, *Pau*,
*Bordeaux*, *Poitiers*,

5° Au centre :

*Limoges*, *Riom*, *Bourges*,
*Orléans*.

333. **La juridiction criminelle.** — Les *contraventions* c'est-à-dire les fautes légères et les manquements aux règlements administratifs n'entraînant que de peines de police, sont du ressort des *tribunaux de simple police* (1) ; les maires (seulement dans les petites communes) et les juges de paix (presque exclusivement) exercent cette juridiction.

Les *délits*, c'est-à-dire les fautes qui entraînent des peines afflictives de six jours à cinq ans d'emprisonnement (2), sont du ressort des *tribunaux correctionnels* (3), lesquels ne sont autre chose qu'une manière d'être ou une chambre particulière de chaque tribunal civil, et existent, par conséquent, dans chaque arrondissement.

Les *crimes*, c'est-à-dire les fautes graves passibles d'une peine afflictive ou infamante (4), sont du ressort des COURS D'ASSISES (5). Dans chaque département et au chef-lieu du

(1) Ils rendent par an plus de 400,000 jugements.
(2) En cas de récidive, ils condamnent jusqu'à 10 ans.
(3) Ils statuent par an sur 140,000 affaires environ.
(4) C'est-à-dire mort, travaux forcés, déportation, détention, réclusion.
(5) Ils statuent sur 3,500 à 4,000 affaires par an.

département, sauf quelques exceptions (1), la Cour d'assises tient trois sessions par an ou plus, si besoin est.

Elle se compose, dans les villes où il y a Cour d'appel, de trois membres de la Cour; dans les villes où il n'y a qu'un tribunal civil, d'un membre de la Cour, président, assisté de deux juges du tribunal civil. Un *jury*, composé de simples citoyens, fait partie de la Cour d'assises. Sur une liste dressée par l'administration, on tire au sort, à chaque session, les noms des trente-six personnes qui doivent faire, les fonctions de jurés, et, dans chaque affaire, le président tire, sur cette liste de trente-six noms, les jurés qui, après le droit de récusation exercé par le ministère public et par la défense, doivent être au nombre de douze pour décider de la culpabilité ou de la non-culpabilité de l'accusé. Le jury décide le point de fait; les juges décident le point de droit, c'est-à-dire appliquent la peine, s'il y a lieu.

La Cour d'appel connaît en appel des jugements correctionnels des tribunaux de première instance; les jugements des Cours d'assises sont sans appel, à moins de vices de formes.

334. Le parquet. — A côté de la magistrature assise, qui juge, est la magistrature debout ou *ministère public*, qui administre: la première est inamovible, la seconde est révocable et constitue le *parquet*, dont la Cour d'appel est le centre.

En effet, à chaque Cour d'appel est attaché un *procureur général*, assisté d'un ou de plusieurs avocats généraux et substituts: à chaque tribunal civil, et sous l'autorité du procureur général, est attaché un *procureur de la république* assisté d'un ou de plusieurs substituts. Dans les tribunaux de police, l'office de ministère public est rempli par le maire ou par le commissaire de police.

(1) Sont exceptés : 1° les départements où la Cour d'appel n'est pas au chef-lieu; 2° le Cantal (Saint-Flour), la Charente-Inférieure (Saintes), la Loire (Montbrison), la Manche (Coutances), la Meuse (Saint-Mihiel),

Le ministère public n'intervient que subsidiairement dans les affaires civiles. Dans les affaires criminelles, au contraire, il est partie principale; il ordonne la recherche du délit ou du crime, fait arrêter les prévenus, surveille l'instruction du procès, accuse devant les juges, au nom de la société qu'il représente, et poursuit l'exécution du jugement rendu. Quand une faute vient à sa connaissance, il en saisit le *juge d'instruction*, puis, selon la gravité du cas, le tribunal correctionnel qui juge le délit, ou la *chambre des mises en accusation*, section de la Cour d'appel, qui décide si le fait est de nature, comme crime, à être déféré à la Cour d'assises.

335. **Les prisons.** — Les inculpés, les délinquants et condamnés sont retenus dans les chambres municipales, prisons de simple police; dans les dépôts de sûreté; dans les *prisons départementales*, qui sont à la fois des maisons d'arrêt, de justice et de correction (1); dans les établissements des jeunes détenus, qui comprennent les colonies pénitentiaires (2); dans les *maisons centrales* (3), dans lesquelles sont astreints à un travail rigoureux les condamnés aux travaux forcés, à la réclusion ou à un long emprisonnement; dans les maisons de détention affectées aux condamnés politiques; au bagne de Toulon, le seul qui subsiste, et dans la colonie pénitentiaire de la Guyane.

336. **La cour de cassation.** — Au-dessus de tous les autres tribunaux, est la COUR DE CASSATION, qui assure l'exacte application des lois, l'unité de la jurisprudence et le respect des formes de la procédure. De tout arrêt rendu en dernier ressort par un tribunal quelconque, appel peut être interjeté devant la Cour de cassation. La Cour, qui se compose de trois chambres (chambre des requêtes, chambre

le Pas-de-Calais (Saint-Omer), Saône-et-Loire (Châlon-sur-Saône), le Vaucluse (Carpentras), la Marne (Reims).

(1) Au nombre de 387 renfermant environ 25,000 détenus.

(2) Entre autres les colonies de Mettray, de Petit-Bourg.

(3) Au nombre de 21, renfermant environ 23,000 détenus.

civile, chambre criminelle), examine si les juges sont restés dans les limites de leur pouvoir ; si, dans certains cas, il n'y a pas eu erreur de fait ; si, dans tous les cas, les formes juridiques ont été scrupuleusement observées; et par son propre arrêt, confirme ou casse l'arrêt du tribunal (1). En cas de cassation, le procès recommence devant un autre tribunal désigné par la Cour.

337. **Les officiers ministériels.** — A l'administration de la justice, se rattachent les *notaires* (2 au moins, 5 au plus par ressort de justice de paix), qui reçoivent et conservent les actes et contrats et leur donnent le caractère d'authenticité, et qui, au siége de chaque tribunal de première instance, élisent une chambre de discipline; les *avoués* (auprès des tribunaux de première instance et des Cours d'appel), qui représentent les parties devant les tribunaux; les *huissiers* (auprès de tout tribunal), qui portent les assignations, signifient les jugements et en requièrent l'exécution.

338. **Les colonies.** — Il y a une Cour d'appel à Alger ayant plusieurs tribunaux civils dans son ressort ; il y a une Cour d'appel à la Guadeloupe, une à la Martinique, une à Saint-Louis (Sénégal), une à la Réunion, une à Pondichéry.

### 8e section.

## L'INSTRUCTION.

(Voir la carte no 25.)

339. **Les divers genres.** — On distingue, d'une part, l'*enseignement public* qui est donné par la commune, le département ou l'État, et l'*enseignement libre* qui est donné par des particuliers : d'autre part, l'*enseignement primaire* qui comprend la lecture, l'écriture, le calcul, les éléments de

(1) La Cour de cassation est saisie par an d'environ 800 pourvois en matière criminelle; elle en admet environ 20 à 25 p. 100, c'est-à-dire qu'elle casse environ 20 à 25 jugements sur 100.

la langue française, du dessin, de la géographie et de l'histoire; l'*enseignement secondaire* qui se divise en *enseignement secondaire classique*, comprenant l'étude grammaticale et littéraire du latin, du grec, du français, l'histoire, la géographie, le dessin et les sciences, et en *enseignement industriel* ou « enseignement secondaire spécial » (quelquefois classé aussi comme enseignement primaire supérieur), moins complet, moins approfondi, portant un caractère d'application pratique plus immédiate, quelquefois même un caractère technique, et se bornant à l'étude des langues vivantes sans y comprendre celle des langues mortes; l'*enseignement supérieur*, qui initie des jeunes gens aux hautes études et à la pratique des professions libérales.

340. **L'enseignement primaire.** — L'enseignement primaire public est donné dans les ÉCOLES COMMUNALES, dirigées par des instituteurs et des institutrices laïques ou congréganistes, dont la nomination appartient encore (1871) aux préfets et la surveillance aux inspecteurs de l'instruction publique. Chaque commune de 500 âmes est tenue d'avoir une école de garçons et une école de filles (1).

Les *cours d'adultes* servent à suppléer à l'insuffisance des premières notions pour les uns, et, pour les autres, à acquérir certaines connaissances spéciales (2).

A côté de ces établissements publics, entretenus par la rétribution scolaire, là où elle est perçue, par le budget de la commune, et, en cas d'insuffisance, par celui du département ou de l'État, il existe de nombreux établissements libres.

Les *salles d'asile* préparent aux écoles primaires les

(1) En 1866, le recensement accusait plus de 4 millions d'écoliers répartis entre :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 38,629 | écoles | publiques de garçons. | |
| 3,289 | — | libres | — |
| 14,721 | — | publiques de filles. | |
| 13,057 | — | libres | — |

(2) On compte aujourd'hui près de 30,000 cours d'adultes.

jeunes enfants qui n'ont pas atteint leur septième année et leur donnent un commencement d'éducation.

Chaque département doit, seul ou réuni à un autre département, entretenir une *école normale primaire* pour former ses instituteurs (1). Les instituteurs et institutrices subissent un examen pour obtenir leur brevet de capacité.

341. **L'enseignement industriel.** — Cet enseignement, consacré par la loi de 1865 sous le nom d'*enseignement secondaire spécial*, est donné par l'État dans la plupart des lycées, par l'État et les communes dans des colléges et des établissements spéciaux. Il est pratiqué aussi dans un grand nombre de pensionnats et d'externats privés (2).

L'État, pour former les professeurs de cet enseignement, a créé l'*École normale spéciale de Cluny*.

342. **L'enseignement secondaire classique.** — Il est donné par l'État dans les LYCÉES, par l'État et les communes dans les *colléges communaux* (3), par le clergé dans les *petits séminaires*, par le clergé et par les laïques dans des établissements libres (4). Il y a un lycée dans la plupart des chefs-lieux de département (5). Paris possède cinq lycées, un collége communal, et un collége libre assimilé, à certains égards, aux lycées. Les deux divisions des études

(1) Il existe 81 écoles normales primaires de garçons et 11 de filles.

(2) En 1861, une enquête constatait que 32,000 enfants recevaient, en dehors des lycées et des colléges, cet enseignement. Quelques-uns des types les plus connus de ce genre d'enseignement sont, à Paris, le collége Chaptal, qui tient à la fois de l'enseignement classique et de l'enseignement spécial, l'école Turgot, l'école Colbert, les écoles de commerce ; à Lyon, l'école Lamartinière ; à Castres, le collége communal ; à Mont-de-Marsan, le premier lycée spécialement créé en vertu de la loi de 1865; à Alais, un lycée commercial ; à Pontivy, un collége agricole ; à Cognac, un collége spécial.

(3) Il y a environ 250 colléges communaux (France et Algérie), et 25,000 élèves.

(4) Les établissements libres, qui sont au nombre d'environ 1,000, comptent près de 65,000 élèves.

(5) Il y a 75 lycées (dont 1 à Alger) renfermant plus de 20,000 élèves.

classiques ont leur sanction dans les diplômes de *bachelier ès lettres* et de *bachelier ès sciences* que délivre le ministre, après examen fait par les Facultés.

L'*École normale supérieure*, à Paris, forme des professeurs destinés à donner l'enseignement classique dans les établissements publics.

343. **L'enseignement supérieur.** — Il est donné, au nom de l'État, par les FACULTÉS qui ont d'ordinaire leur siége au chef-lieu d'Académie. Il y a, en France, 15 facultés des *lettres* et 15 des *sciences*, 10 de *droit*, 7 de *théologie*, 3 de *médecine* (1). Les Facultés, indépendamment des cours que font les professeurs, sont chargées de faire subir aux candidats, chacun dans leur ordre, les examens qui confèrent les grades de bachelier, de licencié et de docteur.

Le *Collége de France* et le *Muséum d'histoire naturelle*, établissements de l'État, représentent les hautes études indépendantes. Un certain nombre de cours libres et de conférences peuvent être rangés dans la même catégorie.

Le *Conservatoire des arts et métiers*, à Paris, est, en quelque sorte, la Faculté de l'industrie.

344. **Les écoles spéciales.** — Indépendamment des écoles militaires et autres déjà mentionnées (§§ 304 et 310), il faut citer : 1° à Paris, l'*École polytechnique* qui fournit des officiers à l'armée et des ingénieurs aux services publics, l'*École centrale des arts et manufactures* qui prépare des

(1) Facultés des lettres : Paris, Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Toulouse.

Facultés des sciences : Paris, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Toulouse.

Facultés de droit : Paris, Aix, Caen, Dijon, Douai, Grenoble, Nancy, Poitiers, Rennes, Toulouse.

Facultés de théologie : 1° Catholiques : Paris, Aix, Bordeaux, Lyon, Rouen, Toulouse; 2° protestante : Montauban.

Facultés de médecine : Paris, Montpellier, Nancy (?), plus 22 écoles de médecine et de pharmacie.

ingénieurs civils ; l'*École des chartes* qui forme des archivistes-paléographes ; l'*École des beaux-arts* qui forme des peintres, des sculpteurs, des architectes ; le *Conservatoire de musique et de déclamation* qui forme des artistes dramatiques et des musiciens ; l'*École des langues orientales vivantes ;* 2° hors de Paris, 3 *écoles d'arts et métiers* (1) ; 3 *écoles d'agriculture* (2) ; 3 *écoles vétérinaires* (3) ; l'*École des mineurs* de Saint-Étienne ; l'*École des maîtres ouvriers mineurs* d'Alais.

Il existe aussi en ce genre divers établissements privés ou communaux, entre autres, des cours de dessin pratique ou des écoles, telles que l'École centrale lyonnaise, l'École d'horlogerie de Besançon, les Écoles supérieures de commerce à Rouen, au Havre, etc.

**345. L'Administration académique.** — L'instruction publique est régie par la loi du 15 mars 1850, amendée ou développée par les lois du 14 juin 1854, du 21 juin 1865 et du 11 avril 1867.

L'administration de chacune des 16 *académies* ou circonscriptions territoriales de l'instruction publique est confiée à un RECTEUR assisté d'un *conseil académique*. Ce recteur a sous ses ordres, dans chaque département, un *inspecteur d'académie*, et, dans la plupart des arrondissements, un *inspecteur de l'instruction primaire*. L'inspecteur d'académie fait partie du *conseil départemental* que préside le préfet.

Les 16 académies sont :

1° Au nord-ouest :

*Douai*, *Caen*, *Paris ;*
*Rennes ;*

2° Au nord-est :

*Nancy*, *Besançon*, *Dijon ;*

(1) A Châlons-sur-Marne, à Angers, à Aix.

(2) A Grand-Jouan (Loire-Inf.), à Grignon (S.-et-Oise), à la Saulsaie (Ain).

(3) A Alfort (Seine), à Lyon, à Toulouse.

3° Au sud-est :

*Lyon*, *Chambéry*, *Grenoble*, *Aix*, *Montpellier* ;

4° Au sud-ouest :

*Toulouse*, *Bordeaux*, *Poitiers* ;

5° Au centre :

*Clermont*.

346. **Les colonies.** — L'Algérie forme un académie particulière ; l'île de la Réunion a un lycée ; Pondichéry et Cayenne ont un collége ; la Martinique et la Guadeloupe ont des établissements libres.

347. **Les sociétés savantes et l'Institut.** — L'instruction est facilitée, d'une part, par les bibliothèques et les musées (§ 214), où sont rassemblés les chefs-d'œuvre de la pensée et de l'art, d'autre part, par les corps savants qui font ou qui stimulent les travaux littéraires et scientifiques et groupent les hommes distingués. La plupart des villes ont une bibliothèque, et, depuis quelques années, beaucoup de communes et d'écoles primaires en ont été pourvues soit par l'État, soit par des associations privées. Presque tous les départements possèdent une ou plusieurs sociétés savantes dont quelques-unes jouissent d'une grande renommée. Paris en renferme un grand nombre.

On trouve, en outre, à Paris quelques grandes institutions publiques :

L'*Observatoire*, le *Bureau des longitudes*, l'*Académie de médecine* ;

Et, placé au sommet de la science, l'INSTITUT DE FRANCE, composé de cinq académies, l'*Académie française*, l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, l'*Académie des sciences*, l'*Académie des beaux-arts*, l'*Académie des sciences morales et politiques*, dont les membres, au nombre de 40 pour chaque

académie (1) (l'Académie des sciences seule en a 66), sont élus par leurs confrères.

9e section.

## LES CULTES.

(Voir la carte n° 26.)

348. La répartition. — Il y a, en France, trois cultes reconnus par l'État et entretenus à ses frais : le culte catholique, le culte protestant et le culte israélite.

349. L'Église catholique. — La PAROISSE est l'unité de circonscription religieuse dans l'ÉGLISE CATHOLIQUE, comme la commune est l'unité de circonscription administrative; une commune en comprend, d'ordinaire, selon son importance, une ou plusieurs (2). On distingue, parmi les paroisses, les *cures* et les *succursales*. Les premières, qui sont environ au nombre de 4,500, ont pour pasteur un curé inamovible, nommé par l'évêque et agréé par le gouvernement ; les secondes, un desservant nommé par l'évêque et pouvant être déplacé ou révoqué par lui. Le curé peut être assisté d'un ou de plusieurs vicaires ; le temporel des églises est administré par la fabrique, comprenant le conseil et le bureau des marguilliers.

Au-dessus du curé, est l'*évêque* préposé à un ÉVÊCHÉ ou diocèse qui, depuis le remaniement des circonscriptions diocésaines à l'époque du Concordat de 1801, correspond en général à un département (3). On compte 84 *diocèses*,

(1) Sans compter les académiciens libres, les associés étrangers et les correspondants.

(2) Un certain nombre de communes cependant n'ont qu'un vicariat.

(3) cinq diocèses comprennent deux départements : Lyon (départements du Rhône et de la Loire), Poitiers (départements des Deux-Sèvres et de la Vienne), Bourges (départements du Cher et de l'Indre), Limoges (départements de la Creuse et de la Haute-Vienne), Besançon (départements du Doubs et de la Haute-Saône). Le diocèse de Reims comprend le département des Ardennes et l'arrondissement de Reims ; celui de Châlons comprend le département de la Marne moins l'arrondissement

dont 67 *évêchés*. L'évêque est nommé par le chef de l'État et institué canoniquement par le Pape. Il est assisté de vicaires généraux, lesquels composent d'ordinaire l'officialité diocésaine; il a sous son autorité le chapitre des chanoines de la cathédrale, le séminaire diocésain dans lequel sont formés les jeunes gens qui se préparent à recevoir l'ordination, le petit séminaire et les communautés religieuses exerçant dans son diocèse.

Au-dessus de l'évêque, est l'*archevêque* qui administre, comme les autres évêques, son diocèse propre, et est de plus préposé à une province ecclésiastique ou ARCHEVÊCHÉ, comprenant plusieurs diocèses d'évêques, ses suffragants; à ce titre, il préside les conciles provinciaux, consacre les évêques et exerce sur eux une certaine juridiction.

350. **Les provinces ecclésiastiques.** — Les provinces ecclésiastiques, qui correspondent encore aujourd'hui en grande partie aux anciennes provinces de l'époque romaine comme les évêchés correspondaient aux cités, sont au nombre de dix-sept (1) :

de Reims; le département des Bouches-du-Rhône a deux diocèses, Marseille et Aix; le diocèse de Fréjus comprend le département du Var, plus l'arrondissement de Grasse ; celui de Nice, le département des Alpes-Maritimes moins l'arrondissement de Grasse; le département de la Savoie a trois diocèses, l'archevêché de Chambéry et les évêchés de Tarentaise et de Saint-Jean de Maurienne.

Dans les dix-huit départements suivants, le siége de l'évêché ou archevêché n'est pas au chef-lieu du département : Cambrai (Nord), Autun (Saône-et-Loire), Langres (Haute-Marne), Saint-Claude (Jura), Bayeux (Calvados), Séez (Orne), Coutances (Manche), Soissons (Aisne), Saint-Flour (Cantal), Luçon (Vendée), Aire (Landes), Bayonne (Basses-Pyrénées), Pamiers (Ariége), Fréjus et Toulon (Var), Verdun (Meuse), Belley (Ain), Meaux (Seine-et-Marne), Saint-Dié (Vosges), Viviers (Ardèche).

(1) Avant 1789, on comptait en France 18 archevêchés, dont 2 (Cambrai et Besançon) avaient des suffragants hors de France, et, sans compter la Corse, 117 évêchés, dont plusieurs (ceux de Lorraine et d'Alsace) étaient suffragants d'archevêchés allemands, et dont un (le Puy) relevait immédiatement de Rome. — Avignon et 3 autres diocèses du Comtat, compris dans le nombre des 117, n'étaient pas, à cette époque, en France.

Au nord-ouest :

*Paris*, *Tours*, *Rennes*,
*Rouen*, *Cambrai* *Reims*;

Au nord-est :

*Besançon*, *Lyon* et Vienne;

Au sud-est :

*Chambéry*, *Aix*, Arles et Embrun.
*Avignon*;

Au sud-ouest :

*Toulouse* et Narbonne, *Auch*,
*Bordeaux*;

Au centre :

*Alby*, *Bourges*, *Sens* et Auxerre.

351. **Les cardinaux.** Au-dessus des archevêques, sont les *cardinaux* nommés par le Pape sur la présentation du chef de l'État ; on en compte aujourd'hui cinq en France, ils sont titulaires d'une des églises de Rome, et, par conséquent, membres du sacré-collége par lequel sont élus les Papes.

352. **Le culte protestant.** — Le PROTESTANTISME comprend, en France, deux communions reconnues par l'État : 1° la *communion réformée* ou *calviniste*, 2° la *communion de la confession d'Augsbourg* ou *luthérienne*. Dans l'une et dans l'autre, chaque *paroisse* a son pasteur et son conseil presbytéral qui administre sous l'autorité d'un consistoire.

Dans la communion calviniste, les pasteurs sont élus par le consistoire ; l'autorité supérieure est exercée par le synode (comprenant cinq Églises consistoriales), et, au-dessus du synode, par un *conseil central des Églises réformées* (Voir § 365). Il y a, à *Montauban*, une faculté de théologie.

Dans la communion luthérienne, les pasteurs sont nommés par le *directoire* (composé de cinq personnes, trois nommées par le gouvernement, deux par le consistoire supérieur) qui, chaque année, rend ses comptes au *consistoire supérieur;* des inspecteurs surveillent. (Voir § 365.)

353. **Le culte israélite.** — Le soin du *culte israélite* est confié, dans chaque synagogue, à un *rabbin* communal et à des ministres officiants, sous l'autorité de consistoires départementaux que surveille un *consistoire central,* séant à Paris, et présidé par le *grand rabbin.*

354. **Les colonies.** — L'Algérie a un archevêché à Alger, deux évêchés, Oran et Constantine, deux églises consistoriales protestantes et trois consistoires israélites ; la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe ont chacune un évêque suffragant de l'archevêque de Bordeaux.

**10e section.**

## LE GOUVERNEMENT CENTRAL.

355. **Le Gouvernement.** — Ces différentes administrations qui étendent leurs rameaux sur toute la France sont les branches de l'administration française, c'est-à-dire qu'elles sont les parties d'un même tout, dont l'unité se résume dans le gouvernement. Les unes et les autres, à l'exception des corps politiques délibérants, Assemblée nationale, conseils généraux, conseils d'arrondissement, conseils municipaux, et de l'Institut, sont des dépendances du pouvoir exécutif et tirent de lui le principe de leur autorité. Le gouvernement comprend : 1° le *pouvoir exécutif, administratif et judiciaire* personnifié dans le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ; 2° le *pouvoir législatif* exercé par l'ASSEMBLÉE NATIONALE. Depuis la Révolution du 4 septembre, la France est régie par un GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN ; l'Assemblée ne s'est pas encore prononcée sur le mode définitif de gouvernement et de Constitution.

356. **Le Président de la République.** — Le Président de

la République exerce, sous le contrôle de l'Assemblée nationale qui l'a nommé, le pouvoir exécutif. Il nomme et révoque les ministres, et préside le *conseil des ministres ;* il peut, en prévenant le président de l'Assemblée nationale, se faire entendre dans les séances de l'Assemblée nationale ; il est assisté d'un *conseil d'État*.

357. **Les ministres.** — Le conseil des MINISTRES est composé aujourd'hui de ministres pris dans le sein de l'Assemblée nationale, ayant la direction d'une des grandes administrations centrales désignées sous le nom de ministères.

Les *neuf ministères* ou départements sont :

1° Le *ministère de la justice* chargé de diriger et de centraliser l'administration judiciaire ; de ce ministère dépend l'*Imprimerie nationale ;*

2° Le *ministère des affaires étrangères,* chargé des rapports avec les puissances étrangères ; à ce ministère sont rattachés d'une part, les consuls généraux, consuls et vice-consuls que les puissances étrangères entretiennent dans les différentes villes de France où leur commerce est intéressé, et, d'autre part, les consuls généraux, et consuls que la France entretient dans les différentes villes étrangères où son commerce est intéressé ;

3° Le *ministère de l'intérieur,* duquel dépendent les préfets, les maires, par conséquent l'administration générale, départementale et communale de la France, l'administration des hospices et celle du télégraphe ;

4° Le *ministère des finances,* qui dirige les différentes administrations financières, surveille par ses inspecteurs généraux et opère par ses agents toutes les recettes et tous les payements de l'État ;

5° Le *ministère de la guerre,* qui a sous son autorité les troupes de terre et les diverses administrations militaires, et dont le ministre est assisté de plusieurs commissions et comités consultatifs (comité d'état-major, comité de la gendarmerie, comité de l'infanterie, comité de la cavalerie,

etc.); à ce ministère est rattaché le gouvernement général de l'Algérie ;

6° Le *ministère de la marine et des colonies*, dont le département comprend les troupes de mer, la flotte, les administrations maritimes coloniales, et dont le ministre est assisté de plusieurs conseils et comités consultatifs (conseil d'amirauté, conseil consultatif des colonies, des travaux, conseil des prises, comités d'artillerie, etc.) ;

7° Le *ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes*, qui a sous son autorité les administrations et les établissements publics d'instruction et sous sa surveillance les établissements privés ; le ministre régit les matières relatives à l'enseignement public avec le concours du *conseil supérieur de l'instruction publique*, et surveille à l'aide des inspecteurs généraux; il y a un *conseil supérieur de perfectionnement pour l'enseignement secondaire spécial*, présidé par le ministre ; il a de plus sous ses ordres la *direction des beaux-arts* et les différents services des cultes ;

8° Le *ministère de l'agriculture et du commerce*, qui a sous son autorité les diverses administrations relatives à l'agriculture et au commerce, les poids et mesures, les écoles d'arts et métiers ; divers conseils ont été créés pour assister le ministre : un *conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie*, un *conseil général d'agriculture*, comptant un membre nommé dans chaque département par les chambres consultatives et quelques membres nommés directement par le ministre; un *comité consultatif des arts et manufactures ;* une commission permanente pour la fixation annuelle des valeurs de douanes;

9° Le *ministère des travaux publics*, qui a sous son autorité les ponts et chaussées, la navigation intérieure, les chemins de fer, les mines : un *conseil général des ponts et chaussées* et un *conseil général des mines* assistant le ministre ; des inpecteurs généraux surveillent les divers services.

**358. L'Assemblée nationale.** — L'ASSEMBLÉE NATIONALE représente la nation qui l'a élue et exerce le pouvoir sou-

verain. Elle a délégué au président de la République le pouvoir exécutif; elle conserve seule le pouvoir législatif et les lois sont promulguées au nom du président de l'Assemblée nationale. Elle a été élue par le suffrage universel conformément à la loi de juin 1849.

359. **Le résumé administratif.** — L'administration française comprend donc des fonctionnaires qui administrent, des corps qui délibèrent et des magistrats qui jugent ; c'est la division qu'établissait Montesquieu lorsqu'il reconnaissait trois pouvoirs dans un État: *puissance exécutrice, puissance législative* et *puissance de juger*.

Au CENTRE, 1° L'ASSEMBLÉE NATIONALE qui fait les lois et qui représente la souveraineté nationale ; 2° le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE qui fait exécuter les lois, nomme les fonctionnaires et qui administre par les *ministres;* 3° la COUR DE CASSATION et la *Cour des Comptes* et le *Conseil d'État* qui se rattache aussi au pouvoir exécutif.

Un certain nombre d'administrations ont des circonscriptions intermédiaires entre l'État et le département : les mines, les eaux et forêts, la guerre avec ses vingt divisions militaires, la marine avec ses cinq arrondissements, la justice avec ses vingt-six cours d'appel, l'instruction avec ses seize académies, le clergé avec ses dix-sept archevêchés.

Mais le DÉPARTEMENT est en réalité la seconde unité administrative en France. On y trouve : 1° *Conseil général* qui est l'assemblée du département et qui délègue une partie de ses pouvoirs d'administration et de surveillance à la *commission départementale ;* 2° le *préfet*, et, à côté de lui, le trésorier-payeur général et les autres chefs de service des finances et des travaux publics ; le général de brigade, l'inspecteur d'académie, et, le plus souvent, l'évêque ; 3° la *cour d'assises* et le *Conseil de préfecture*.

L'*arrondissement* est une unité moins complète. On y trouve cependant: 1° le *conseil d'arrondissement*, 2° le *sous-préfet*, et à côté de lui le lieutenant de gendarmerie, le rece-

veur particulier ; 3° le *tribunal de première instance* et souvent le tribunal de commerce.

La COMMUNE est l'unité primordiale : elle possède, 1° *le conseil municipal*, 2° le *maire*. La puissance judiciaire n'y est pas représentée ; mais elle se trouve au chef-lieu de canton, non loin de là, où siège le *juge de paix*.

---

# ONZIÈME PARTIE.

## LA POPULATION.

(Voir la carte nº 27.)

360. **Le dénombrement.** — La population de la France augmente : il y a cent cinquante ans, on l'évaluait à 20 millions d'individus; à l'époque de la révolution de 1789, à 25 millions environ. En 1831, elle était de 32 millions et demi ; en 1866, à la suite du recensement qui a eu lieu tous les cinq ans, on comptait 38 *millions d'habitants ;* aujourd'hui, par suite des pertes territoriales occasionnées par la guerre de 1870-71, elle est réduite à 36 MILLIONS 1/2 D'HABITANTS.

Néanmoins l'accroissement est plus lent en France que dans la plupart des autres États de l'Europe.

La France est moitié moins peuplée que l'empire russe.

Comparée à la superficie du territoire, notre population est, en moyenne, de 69 *habitants par kilomètre carré.* Vingt-huit départements dépassent cette moyenne, et les premiers rangs appartiennent : à la *Seine* qui avec sa population de 2,150,000 âmes sur une surface de 474 kilomètres carrés, la dépasse 69 fois ; au *Rhône* et au *Nord,* près de trois fois et demie ; à la *Seine-Inférieure,* près de deux fois ; au *Pas-de-Calais,* à la *Loire,* aux *Bouches-du-Rhône,* une fois et demie ; au *Finistère,* une fois et un tiers. Ces huit départements renferment au moins 500,000 habitants.

Renferment aussi 500,000 habitants au moins, mais ré-

partis sur un territoire plus étendu (c'est-à-dire ayant moins de 92 habitants au kilomètre carré), les départements suivants : Somme, Aisne, Seine-et-Oise, Saône-et-Loire, Gironde, Dordogne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord.

A ces 36 millions 1/2 d'individus, il faut ajouter la population des colonies, à savoir 800,000 Européens et 3,200,000 indigènes, de sorte que le total de nos forces sociales est de plus de 40 millions d'individus vivant sous la loi française ou sous le protectorat français.

Sur les 36 millions 1/2 d'habitants de la France, 18,100,000 environ du sexe masculin, et 18,400,000 du sexe féminin, c'est-à-dire que, *sur* 1,000 *individus, on en compte à peu près* 499 *du sexe masculin et* 501 *du sexe féminin.* La différence est surtout sensible dans nos départements du Nord-Ouest où l'on trouve jusqu'à 100 personnes du sexe féminin pour 92 du sexe masculin.

Dans les colonies, la disproportion est encore beaucoup plus grande, parce qu'il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes qui émigrent.

361. Les naissances. — En France, cette différence tient à d'autres causes ; car il naît plus d'enfants du sexe masculin que du sexe féminin. *Le nombre total des naissances est de près de* 1 *million* par an (1,006,000 en 1864) dont 516,000 garçons et 490,000 filles (1). Mais la guerre et les travaux plus rudes ou plus dangereux auxquels se livrent les hommes, rendent la mortalité plus grande dans ce sexe, de sorte que, un peu avant la trentième année, l'équilibre se trouve rétabli entre les deux sexes, c'est-à-dire que sur un million de naissances, il y a, après 28 ou 29 ans, 540,000 survivants dont 270,000 femmes ; mais les mêmes causes continuant à agir, cet équilibre est bientôt rompu au profit du sexe féminin, de sorte que, vers 75 ans, on

(1) Nous négligeons partout les fractions de nombre qui ne pourraient que jeter de la confusion dans l'esprit.

compte, pour 60,000 hommes survivant, près de 70,000 femmes.

362. **Les décès.** — *La mort enlève, chaque année, en temps ordinaire, environ* 850,000 *individus*, soit à peu près 225 pour 10,000 habitants. Elle ne frappe pas également sur tous les âges. Les enfants, immédiatement après leur naissance, sont les plus exposés ; dans le cours de la première année, la cinquième partie de ceux qui ont vu le jour meurent par suite de faiblesse de constitution ou faute des soins délicats qui doivent entourer la première enfance ; la seconde et la troisième année sont encore très-exposées, puis, la vie s'affermit en quelque sorte, et la mort a beaucoup moins de prise. On a calculé que, de la naissance à 4 ans, il mourait, chaque année, 1 personne sur 14, et que, de 4 ans à 5 ans, il en mourait 1 sur 113. Cependant chaque année en emporte ; à 33 ans, il ne reste que la moitié de la génération, et, à 75 ans, il n'en reste que le quart. A partir de cet âge, et, dès la soixantième année, la mort sévit de nouveau cruellement.

363. **Les mariages.** — *Le nombre des mariages annuels est d'un peu moins de* 300,000 dont 255,000 en premières noces ; donc, l'âge moyen du mariage étant de 27 ans, la très-grande majorité des survivants à cet âge (environ 560,000 survivants) entre en ménage (1).

La population de la France augmente, non par l'augmentation des naissances, dont le nombre moyen annuel a peu varié depuis quelques années, mais par la diminution progressive de la mortalité qui met pour ainsi dire, chaque année, une différence plus grande entre le nombre de ceux qui entrent dans la vie et le nombre de ceux qui en sortent, par suite, dans le contingent total de la population actuelle.

364. **Les rapports avec le climat et le sol.** — L'homme

(1) Il faudrait ajouter, aux 510,000 (255,000) individus qui se marient en premières noces, les mariages de garçons avec des veuves et les mariages de filles avec des veufs.

a des rapports intimes avec l'air qu'il respire, le soleil qui le réchauffe, le sol qui le nourrit. Climat rigoureux ou sol ingrat, population en général rare et chétive. Aussi, pendant que la population totale de la France augmente, la population de certains départements diminue-t-elle, le plus souvent à cause des obstacles que l'homme rencontre dans le climat et dans le sol. Tel est le cas pour le *Cantal*, dont la population a le plus diminué depuis trente ans, pour les *Basses-Alpes*, le *Jura*, les *Hautes-Alpes*, régions montagneuses et rocheuses.

Elle diminue pour d'autres causes, accidentelles ou permanentes, dans la *Haute-Saône*, l'*Eure*, l'*Orne* et le *Calvados*, le *Gers*, le *Lot-et-Garonne* qui sont, avec les précédents, les 10 départements où cette diminution est la plus forte.

Il y a certaines maladies et infirmités qui tiennent ou qui paraissent tenir au climat et au sol. Ainsi, par exemple, les maladies de poitrine et la fièvre typhoïde sont fréquentes sous le climat sec et rude des Vosges; les maladies de poitrine, sous le climat rhodanien que balayent les vents; les rhumatismes et les maladies du système lymphatique, sous les brouillards humides du climat séquanien. Le goître et le crétinisme sont des infirmités qui affligent presque exclusivement les régions montagneuses et les pays pauvres, principalement les dix départements suivants : la Savoie où, par 100,000 habitants, on compte plus de 2,000 goîtreux et de 1,000 crétins, les Hautes-Alpes, les Côtes-du-Nord (peu de goîtreux relativement), l'Ariége (*item*), les Hautes-Pyrénées, la Haute-Savoie, les Basses-Alpes, la Côte-d'Or, enfin les Alpes-Maritimes où l'on compte environ 200 goîtreux et 150 crétins par 100,000 habitants (1). La richesse et la propreté peuvent beaucoup contre ce genre d'infirmités. A Varangéville et à Rosières, près de Nancy, le nombre des goîtreux était considérable ; depuis que l'exploitation

(1) Parmi les départements où il y a le plus de goîtreux (mais non le plus de crétins), il faut compter ceux du Massif central, Cantal, Haute-Loire, Ardèche, Puy-de-Dôme.

du sel a enrichi ce village, les goîtreux deviennent une rare exception.

Les sourds-muets sont nombreux dans les mêmes régions : Savoie, où l'on en compte 300 par 100,000 habitants, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Hautes-Pyrénées, Corse, Haute-Savoie, Alpes-Maritimes, Meurthe, Puy-de-Dôme, où l'on en compte 100 par 100,000 habitants. Quelques départements, comme la Meurthe, la Seine, ont des établissements spéciaux pour instruire et traiter les sourds-muets.

C'est dans les départements du midi, ainsi que dans les départements de l'Eure et du Calvados, que l'on trouve le plus d'aveugles : Corse (164 sur 100,000 habitants), Tarn-et-Garonne, Hérault, Aude, Savoie, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Gard (120 sur 100,000 habitants).

L'aliénation mentale, au contraire, se rencontre plutôt dans les départements riches et paraît avoir plus de rapport avec l'industrie qu'avec le sol ou le climat ; les dix départements qui sont notés comme en renfermant le plus sont : Maine-et-Loire (268 sur 100,000 habitants), Seine, Savoie, Seine-Inférieure, Haute-Savoie, Rhône, Nièvre, Côte-d'Or, Meurthe, Bouches-du-Rhône. Mais ces départements possèdent un hospice particulier pour recevoir les aliénés, et leur contingent est formé en partie par les contingents envoyés des autres départements.

363. **Les rapports avec la politique et l'administration.** — La politique et l'administration exercent sur la répartition des habitants dans un pays une sensible influence. Les chefs-lieux, et surtout la capitale, par la *concentration des services administratifs*, attirent un grand nombre d'individus et créent des intérêts permanents de diverse nature. Le service militaire emploie une partie des forces de la jeunesse et la groupe, pour la défense commune, sur certains points, dans quelques grandes villes, dans les forteresses et dans les ports.

366. **Les rapports avec l'agriculture.** — Le premier

besoin de l'homme est de se nourrir : de là l'importance de l'agriculture. C'est pourquoi *la majorité de la population est fixée dans les campagnes*, et s'occupe en grande partie des travaux agricoles qui exigent toujours beaucoup de bras ; cependant, à mesure que l'industrie grandit et que l'agriculture emploie plus de procédés mécaniques, la masse de la population agricole tend à diminuer relativement ; aujourd'hui on compte plus de 26 millions d'individus habitant les campagnes, autrement dit les villages et bourgs de moins de 2,000 âmes, et près de 19 millions vivant par le travail agricole, c'est-à-dire 19 millions de cultivateurs, femmes, enfants de cultivateurs et ouvriers employés par des cultivateurs.

367. Les rapports avec l'industrie, le commerce et les colonies. — La population dite urbaine, c'est-à-dire habitant des localités de plus de 1,000 âmes, est de plus de 10 millions d'habitants. Elle comprend la majeure partie des individus vivant des professions libérales, de l'industrie et du commerce ; cependant on exerce le commerce et l'industrie, et l'on pratique des professions libérales (prêtres, instituteurs, etc.) dans les campagnes. C'est pourquoi le nombre des individus composant les familles qui vivent de ces occupations peut être estimé à 18 millions pour l'industrie, et à 2 millions pour le commerce. (V. *Tabl. de Stat.* n. 82.)

Les *industries des tissus, du bâtiment, de l'habillement et de la toilette*, employant chacune près de 1 million d'individus, soit, en tout, près de la moitié du total, sont au premier rang : au second, celles de l'*alimentation*, des *transports*, des *mines* et *carrières*, des *objets en métal*. (V. *Tabl. de Stat.* n. 83.)

Mais l'alimentation (1/2 million) prend le premier rang dans le commerce ; l'habillement et la toilette, le second.

L'*industrie et le commerce tendent à concentrer les populations sur un certain nombre de points favorisés*, soit par un débouché facile, comme un port, un confluent, soit par

une force motrice, comme un cours d'eau, soit par la présence de la matière première, comme une mine de houille. Aussi la plupart des départements dont la population est le plus dense et des dix départements dont la population a le plus augmenté depuis trente ans, doivent-ils cette faveur à la présence d'une grande industrie ou d'un grand commerce, à savoir : *Seine*, *Bouches-du-Rhône*, *Rhône*, *Loire*, *Nord*, *Loire-Inférieure*, *Gironde*, *Var*. La *Vendée* et la *Corse* doivent leur accroissement à d'autres causes.

C'est aussi dans ces départements que le plus souvent la population urbaine est le plus considérable. Ainsi, dans la *Seine*, la population urbaine représente 97 p. 100 de la population totale ; dans les *Bouches-du-Rhône*, le *Rhône*, le *Var*, l'*Hérault*, le *Vaucluse*, elle dépasse 50 p. 100. Dans le *Nord*, les *Alpes-Maritimes*, le *Gard*, elle dépasse 38 p. 100.

C'est encore pour les mêmes raisons que l'on compte dans ces départements le plus de constructions par kilomètre carré. La *Seine*, le *Nord*, la *Seine-inférieure*, le *Rhône* occupent les premiers rangs à cet égard ; viennent ensuite des départements industriels et des départements agricoles : Manche, Somme, Pas-de-Calais, Calvados, Côtes-du-Nord.

Si l'on examine les villes, on ne trouve, comme nous l'avons dit, que 42 villes comptant plus de 30,000 habitants ; et ces 42 villes ont gagné 300,000 habitants dans l'espace seulement des trente dernières années. Cet excédant est dû beaucoup moins à l'augmentation réelle de la population qu'à l'émigration des campagnes et particulièrement des départements montagneux qui se dépeuplent, vers les villes. Parmi ces 42 villes, celles qui ont le plus profité depuis 30 ans, sont : *Paris*, *Lyon*, le Havre, Lille, Marseille ; puis, au-dessous des villes de 30,000 âmes, le Creusot, Clichy, Montluçon, Saint-Nazaire.

C'est aussi le commerce et l'industrie qui avaient attiré principalement les 500,000 *étrangers* (en premier lieu des Belges, puis des Allemands, des Italiens, des Espagnols,

des Suisses, des Anglais, etc.) qui comptaient alors dans le contingent de notre population.

C'est aussi le commerce qui, après avoir attiré vers les ports des individus, les porte, en général, à *émigrer* soit dans nos colonies, soit dans les pays étrangers, où l'on compte environ 320,000 Français établis : aux États-Unis (110,000), sur les rives de la Plata (50,000), en Suisse, en Égypte, etc.

368. **Les rapports de la population avec la richesse.** — Les produits sont créés par les hommes et pour les hommes. Il est bien évident que plus les hommes déploient d'activité intelligente, plus les produits sont nombreux, et que plus les produits sont nombreux, plus chacun a de chances pour en obtenir une somme plus considérable dans la répartition générale qui se fait chaque jour, sous forme de salaires, de profits, d'intérêts

Il y a cinquante ans, l'agriculture donnait moitié moins de blé et ne donnait pas même moitié de viande ; elle donnait à peu près autant de seigle ; mais la récolte de la pomme de terre, celle de la betterave, etc., étaient presque nulles ; la culture maraîchère était peu avancée, et la quantité de substances alimentaires, au commencement du XIXe siècle, comparée à ce qu'elle est aujourd'hui, *était certainement dans une proportion inférieure à celle de 1 à 2.*

Il y a cinquante ans, l'industrie était moins savamment armée par la chimie et par la mécanique, et pratiquée par un moins grand nombre d'individus ; elle n'avait pas la force des 14 millions de manœuvres que représentent nos machines à vapeur ; elle consommait vingt-trois fois moins de houille et 12 fois moins de fer qu'aujourd'hui ; elle fabriquait environ trois fois moins de tissus en tout genre et six fois moins de tissus de coton, ceux dont les classes peu aisées font une consommation beaucoup plus grande que les classes riches. En somme, la quantité des produits industriels au commencement du XIXe siècle, comparée à

ce qu'elle est aujourd'hui, *était dans la proportion, pour le moins, de* 1 *à* 4.

Le commerce extérieur, n'ayant pas encore la vapeur à sa disposition, parcourait moins facilement le monde, et n'ayant pas, d'une part, autant de richesses nationales à échanger, d'autre part, des pays aussi riches qu'aujourd'hui comme l'Angleterre, les autres États de l'Europe, l'Égypte, les États-Unis, l'Amérique du sud, l'Australie, était bien moindre et, comparé au commerce de nos jours, *atteignait à peine la proportion de* 1 *à* 6. Plusieurs des produits qu'il fournit et qui sont passés dans l'usage journalier de la vie, le coton, le sucre, le café, le cacao, le thé, étaient en beaucoup plus petite quantité, et, il y a deux siècles, n'étaient pour ainsi dire pas.

Or, comme depuis le commencement du siècle, la population de la France n'a pas augmenté tout à fait dans la proportion de 1 à 1 1/2, il est évident que, toute proportion gardée, la part de chacun a plus que doublé, que chacun possède plus de ce que l'homme cherche à se procurer par son travail, c'est-à-dire plus de bien-être. De là, une santé meilleure, moins de morts prématurées et partant un *accroissement de la durée moyenne de la vie en France, laquelle était de* 28 *ans vers* 1789, *et est aujourd'hui de* 37 *ans.*

C'est dans les départements du Nord et du Nord-Est que l'activité industrielle est la plus grande; c'est là qu'on trouve le plus grand nombre de forges, d'usines, de filatures, de tissages, etc. : il suffit de jeter un coup d'œil sur les cartes industrielles (voir les cartes nos 14, 15, 16, 17) pour s'en rendre compte. *C'est aussi dans les départements du Nord et du Nord-Est que l'on trouve les hommes les plus robustes ;* contrairement à certains préjugés, les hautes tailles et les bonnes constitutions sont surtout le propre de ces régions; et cela pour diverses raisons, au nombre desquels il faut placer, à côté de l'influence de la race, celle de la richesse qui répand la santé avec le bien-être.

Les départements dans lesquels le nombre des jeunes gens exemptés pour infirmités ou faiblesse de constitution ne dépasse pas 1 sur 25 jeunes gens examinés par le conseil de révision sont : Pas-de-Calais, Oise, Aisne, Ardennes, Meuse, Aube, Haute-Marne, Haute-Saône, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Ain, Orne.

Les départements où l'on rencontre les plus hautes tailles, sont : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Marne, Loiret, Yonne, Côte-d'Or, Haute-Marne, Doubs, Jura, Meuse, Meurthe, Ain, Isère, Rhône. Les deux départements de l'Alsace et la Moselle figuraient dans cette catégorie.

**267. Les rapports de la population avec la moralité.** — Si les crimes que commettent les hommes avaient pour unique cause la misère, le nombre des crimes aurait dû décroître dans la même proportion que s'accroissait la richesse; mais ils ont aussi pour cause les mauvaises passions, et quelquefois le spectacle de la richesse les excite. Cependant le nombre des crimes est moindre aujourd'hui qu'il n'était autrefois et, loin d'augmenter avec le nombre des habitants, considéré dans son ensemble, il paraît diminuer quelque peu.

(Voir la carte n° 24.)

Le nombre des accusés qui sont traduits chaque année devant les cours d'assises est de 4,500, soit 1 *par* 9,000 *habitants* environ. Les dix départements où l'on en compte le plus sont : Bouches-du-Rhône (1 par 3,314 hab.), Alpes-Maritimes, Corse, Seine, Côte-d'Or, Marne, Basses-Alpes, Gard, Calvados, Aisne (1 sur 6,642 hab.).

Les dix départements où, par contre, on en rencontre le moins, sont : *Cher, Deux-Sèvres, Pyrénées-Orientales, Pas-de-Calais, Haute-Savoie, Nièvre, Indre, Nord, Creuse, Vendée.*

Dans ce nombre, il y a des départements à population dense et des départements à population clair semée, des

départements agricoles et des départements manufacturiers ; on rencontre surtout dans la catégorie des plus infectés les départements où sont les plus grandes villes : ce qui veut dire, non pas que la population des grandes villes soit moins morale dans l'ensemble, mais que les grandes villes excitent davantage les passions cupides, qu'elles attirent, par l'appât de la richesse à prendre, et recèlent, par leur étendue, les malfaiteurs de toutes les régions.

Le nombre des personnes accusées de délits, c'est-à-dire de fautes justiciables des tribunaux correctionnels (Voir § 329), est de 170,000, et les arrondissements où l'on en compte le plus sont : Paris (13,500 prévenus), Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Saint-Étienne, Rouen, le Havre, Foix, Laon, Lure, Boulogne, Avesnes, Nancy.

Ce sont naturellement les plus peuplés et les plus riches qui fournissent la plus ample matière aux tribunaux correctionnels.

La justice civile se prononce sur des faits d'un autre ordre (Voir § 326), et le grand nombre des affaires conduit à porter un jugement, moins sur la moralité des habitants que sur la multiplicité des transactions. Les arrondissements qui comptent le plus d'affaires de ce genre à juger sont : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Saint-Étienne, Grenoble, Rouen, Valence, Toulouse, Nantes, Chambéry, Nice, Montpellier, Sarlat, Clermont, le Havre, le Puy, Caen, Limoges, Versailles.

On en peut dire autant de la justice commerciale, dont le nombre des affaires, par tribunal, mesure non l'esprit processif, mais l'activité industrielle des habitants. Les tribunaux de commerce qui ont le plus d'affaires commerciales à juger sont : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Rouen, Lille, Saint-Étienne, Versailles, Nice, Angoulême, Caen, Besançon, Nantes, le Havre, Rennes, Grenoble, Angers, Limoges.

Une cause plus efficace que le bien-être, mais non toute-

puissante, cependant, pour combattre le crime, c'est l'instruction (Voir § 334 et suiv.). Mais l'instruction populaire, dont la préoccupation est relativement récente, est coûteuse : elle peut être plus facilement donnée dans les régions riches, et c'est aussi dans les régions industrielles que les hommes en sentent plus le besoin et le prix.

On peut classer, sous le rapport de l'instruction, les départements de la France en trois catégories (Voir la carte n. 26) :

1° Les départements dans lesquels le nombre des adultes, de 20 à 30 ans, ne sachant ni lire ni écrire, ne dépassait pas 10 pour 100 : à savoir, tous les départements de la Région Nord-Est, *Meuse, Meurthe, Vosges, Haute-Marne, Doubs, Haute-Saône, Jura, Côte-d'Or, Aube, Marne, Ardennes*, auxquels il faut ajouter la *Seine, Seine-et-Oise*, le *Rhône*, départements industriels ; le *Calvados*, la *Manche* et les *Hautes-Alpes*, départements agricoles ; de ce nombre étaient les deux départements de l'Alsace et la Moselle.

2° Les 49 départements dans lesquels le nombre des adultes, de 20 à 30 ans, illettrés, varie entre 10 et 50 pour 100 : à savoir, presque toute la *région du Nord-Ouest*, Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Oise, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Eure, Yonne, Loiret, Eure-et-Loir, Orne, Loir-et-Cher, Sarthe, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire ; une partie de la *région du Sud-Ouest*, Deux-Sèvres, Charente-Inférieure, Gironde, Lot-et-Garonne, Gers, Basses-Pyrénées, Haute-Alpes, Haute-Garonne ; et presque toute la *région du Sud-Est*, Aude, Hérault, Gard, Aveyron, Lozère, Cantal, Puy-de-Dôme, Creuse, Loire, Saône-et-Loire, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Alpes Maritimes.

3° Les 20 départements dans lesquels le nombre des adultes, de 20 à 30 ans, illettrés, dépasse 50 pour 100, et qui sont en général des pays pauvres et montagneux : à savoir, la Basse-Bretagne, avec trois départements, Finistère, Côtes-du-Nord et Morbihan ; la Vendée, une portion du

Massif central, Nièvre, Allier, Cher, Indre, Vienne, Charente, Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne, Lot, Tarn-et-Garonne, Tarn; les Landes et une portion des Pyrénées, Ariége, Pyrénées-Orientales et Corse.

Le sentiment des devoirs de l'homme envers lui-même et envers Dieu, quand il est profondément gravé dans le cœur, est la plus puissante cause de moralité : la religion l'enseigne.

En France, on ne compte qu'un petit nombre d'*Israélites* (50,000), qui habitent surtout la *Lorraine*, et le *département de la Seine;* on en trouve aussi un certain nombre à Bordeaux et à Marseille.

On compte 600,000 *protestants* dont la majorité appartient au calvinisme. Les parties où ils sont le plus nombreux, sont la *Franche-Comté* où domine l'Église luthérienne ; le *Midi*, Languedoc, Dauphiné, Savoie et Guyenne (124,000 dans le département du Gard), où domine la confession calviniste; les *Deux-Sèvres*, la *Charente-Inférieure*, la *Seine*, où l'on trouve les deux communions.

On compte un peu moins de 36 *millions de catholiques*, de sorte que la masse de la population est catholique, et que, sur 1,000 Français, on compte en moyenne 976 catholiques, 22 protestants et 2 juifs.

370. La conclusion. — Sur un territoire plus grand que celui de la France actuelle, *une dizaine de millions de Gaulois, au plus, vivaient assez pauvrement* il y a vingt siècles, et, ne trouvant pas à se nourrir, émigraient fréquemment ; il suffit à César de 80,000 hommes pour les conquérir malgré leur bravoure. Aujourd'hui, sur un espace de 53 millions d'hectares, formant une partie du même territoire et ayant par conséquent les mêmes qualités naturelles, 36 MILLIONS ET DEMI D'HABITANTS VIVENT DANS UNE ABONDANCE RELATIVEMENT GRANDE DE CHOSES UTILES OU AGRÉABLES A LA VIE ; la terre leur fournit une nourriture abondante et variée, approvisionne de combustible et de matières premières leurs industries ; le commerce y ajoute

les produits de toutes les parties du monde ; sous le rapport naturel et intellectuel, ils sont dans une condition supérieure à celle des anciens Gaulois. Ils doivent ces avantages non pas à la nature qui est demeurée à très-peu près la même, mais à eux-mêmes.

Il reste cependant encore beaucoup à faire, non-seulement parce qu'il restera toujours beaucoup aux générations successives pour soutenir et pour améliorer l'état présent, mais parce que la France a aujourd'hui particulièrement besoin de se régénérer par le sentiment du devoir, par le respect de la liberté individuelle, par le respect de l'autorité librement et légitimement constituée, par l'amour de la patrie et de la famille, et par l'application au travail.

Dans un climat et sur un sol donné, *un pays ne vaut donc que par sa population, et la population elle-même ne vaut que par sa force productive*, c'est-à-dire par son *travail*, par ses *capitaux* qui sont le fruit épargné du travail, par son *intelligence* et par sa *moralité*. Pour que la condition économique de la France s'améliore, il faut surtout que s'accroissent l'*activité laborieuse* qui produit, la *moralité* qui pousse à l'épargne, source des capitaux, qui détourne de la poursuite des gains déshonnêtes et qui inspire l'amour du bien et l'amour du pays, l'*instruction* qui, sous toutes les formes et à tous les degrés, apprend à tirer un parti plus avantageux de la nature, du travail et du capital. Pour qu'une bonne situation économique une fois acquise se soutienne, il faut que la condition politique soit bonne, c'est-à-dire qu'à l'intérieur il y ait harmonie entre les forces individuelles ou collectives qui composent la société, et qu'à l'extérieur l'ensemble de ces forces nationales, dirigé avec sagesse, inspire le respect aux étrangers.

FIN.

# TABLE DES MATIÈRES

(Les nombres placés entre parenthèses indiquent la pagination.)

---

PREMIÈRE PARTIE. — **LE CLIMAT**..... 1

§ 1. La superficie (1). — § 2. La position astronomique (2). — § 3. La température (2). — § 4. Les pluies (3). — § 5. Les climats (4). — § 6. Le climat vosgien (4). — § 7. Le climat séquanien (4). — § 8. Le climat girondin (5). — § 9. Le climat rhodanien (5). — § 10. Le climat méditerranéen. — § 11. Les harmonies solaires (6).

DEUXIÈME PARTIE. — **LE SOL**..... 7

§ 12. Les harmonies terrestres (7).

1re SECTION. — **La formation géologique**..... 8

§ 13. Les terrains primitifs et de transition (8). — § 14. Les terrains secondaires (8). — § 15. Les terrains tertiaires (9). — § 16. Les derniers soulèvements (11).

2e SECTION. — **Le relief du sol** (*Montagnes, collines, plateaux*)... 12

§ 17. La direction générale des pentes (12). — § 18. Les Vosges. — § 19. Le Jura. — § 20. Les Alpes (14). — § 21. Les Pyrénées (15). — § 22. Les Corbières (16). — § 23. Les Cévennes (16). — § 24. Le prolongement des Cévennes (17). — § 25. Les monts Faucilles (17). — § 26. L'Argonne et les Ardennes (18). — § 27. Les plateaux de Picardie, etc. (18). — § 28. Le dos d'entre Seine-et-Loire (18). — § 29. Le dos d'entre Loire et Garonne (19). — § 30. La Corse (20).

3e SECTION. — **Les eaux** (*Fleuves, rivières lacs, étangs*)..... 20

§ 31. La direction générale (20). — § 32. La Seine (21). — § 33. Les affluents de la Seine (21). — § 34. Le bassin de la Seine (22). — § 35. Les bassins secondaires de la Seine (22). — § 36. La Loire (23). — § 37. Les affluents de la Loire (24). — § 38. Le bassin de la Loire (25). — § 39. Les bassins secondaires de la Loire (25). —

§ 40. La Garonne (25). — § 41. Les affluents de la Garonne (26). — § 42. Le bassin de la Garonne (27). — § 43. Les bassins secondaires de la Garonne (27). — § 44. L'Escaut et ses affluents (28). — § 45. La Meuse et ses affluents (28). — § 46. Le Rhin et ses affluents (37). — § 47. Le Rhône (38). — § 48. Les affluents du Rhône (39). — § 49. Le bassin du Rhône (40). — § 50. Les bassins secondaires du Rhône (40). — § 51. Les lacs (41). — § 52. Les étangs et marais (41).

4e Section. — **Les frontières** (*Frontière de mer, frontière de terre*). 42

§ 53. La disposition générale des frontières (42). — § 54. Les côtes de Flandre, d'Artois, de Picardie (43). — § 55. La côte de Normandie (55). — § 56. La côte septentrionale de Bretagne (46). — § 57. La côte méridionale de Bretagne (57). — § 58. La côte du Sud-Ouest (48). — § 59. Les étangs du Languedoc (49). — § 60. Les côtes de Provence (49). — § 61. La Corse (50). — § 62. La frontière des Pyrénées (51). — § 63. Les routes des Pyrénées (52). — § 64. La frontière des Alpes (53). — § 65. La frontière du Jura (55). — § 66. La frontière des Vosges (55). — § 67. Entre Vosges et Meuse (56). — § 68. De la Meuse à la mer (57).

Troisième partie. — **LA POLITIQUE** ..... 59

§ 69. L'homme (59).

1re Section. — **La formation territoriale** ..... 60

§ 70. La Gaule barbare (60). — § 71. La Gaule romaine (61). — § 72. Les invasions germaniques (61). — § 73. La nation française (62). — § 74. La France féodale (62). — § 75. Les Valois (63). — § 76. La monarchie des Bourbons (64). — § 77. La République et le premier Empire (64). — § 78. Le second Empire (65).

2e Section. — **Les provinces et les départements** ..... 65

79. Avant 1789 (65). — § 80. Les départements (66). — § 81. Le tableau des provinces, départements, préfectures et sous-préfectures (67).

Quatrième partie. — **L'AGRICULTURE** ..... 73

§ 82. L'extraction et la production agricole (73).

1re Section. — **Les terres** ..... 73

§ 83. Les zones de culture (73). — § 84. La région des céréales (74). — § 85. L'altitude (75). — § 86. Les outils (76). — § 87. La nature des terrains (80). — § 88. Les amendements et les engrais (82). — § 89. Les régions agricoles (83). — § 90. Les pays (90).

2e Section. — **Les végétaux** ..... 93

§ 91. Les assolements (93). — § 92. Les céréales (95). — § 93. Le froment (95). — § 94. L'épeautre (96). — § 95. Le seigle (97). — § 96. L'orge (98). — § 97. L'avoine (99). — § 98. Le maïs (98). — § 99. Le millet (99). — § 100. Le sarrasin (100). — § 101. Le riz (101). — § 102. La pomme de terre (101). — § 103. Les légumes (102). — § 104. La betterave (103). — § 105. Les plantes textiles (105). — § 106. Les graines oléagineuses (106). — § 107. Les plantes tinctoriales (107). — § 108. Le tabac (107). — § 109. Les prairies naturelles (108). — § 110. Les prairies artificielles (110). — § 111. Les pâturages (113). — § 112. Les cultures arborescentes (114). — § 113. Les vignobles (114). — § 114. Les vins de Bourgogne (115). — § 115. Les groupes secondaires et la Champagne (116). — § 116. Les vins du Sud-Ouest (117). — § 117. Les vins du Midi (119). — § 118. Les vins du Rhône (120). — § 119. Les vins du Centre (120). — § 120. Le raisin de table (121). — § 121. Le cidre (121). — § 122. La bière (122). — § 123. Les fruits (122). — § 124. Les arbres industriels divers (125). — § 125. Les essences forestières (127). — § 126. Les bois et forêts (129). — § 127 Le reboisement (31). — § 128. Les produits des forêts (132).

3e Section. — **Les animaux** ..... 134

§ 129. Le bétail (134). — § 130. Le cheval (134). — § 131. Les ânes et les mulets (139). — § 132. L'espèce bovine (139). — § 133. Les races bovines (141). — § 134. Le commerce des bœufs (146). — § 135. Les races ovines (147). — § 136. Le commerce des moutons (149). — § 137. La chèvre (151). — § 138. Le porc (151). — § 139. La basse-cour (151). — § 140. Les abeilles (153). — 141. Le ver à soie (153). — § 142. L'acclimatation (154). — § 143. La chasse et la pêche (154). — § 144. La pisciculture (155). — § 145. Le résumé de la production agricole (156).

Cinquième partie. — **L'INDUSTRIE** ..... 159

§ 146. La classification (159).

1re Section. — **Les industries extractives** ..... 161

§ 147. Les carrières et les mines (161). — § 148. Les granits et les schistes (163). — § 149. Les marbres (165). — § 150. Les pierres de taille (166). — § 151. La silice (169). — § 152. Le plâtre et le ciment (170). — § 153. L'argile (173). — § 154. Les engrais minéraux (173). — § 155. Le sel (174). — § 156. Les eaux minérales et thermales (176). — § 157. Les métaux (179). — § 158. La houille et le fer (181). — § 159. Les houillères (182). — § 160. Le minerai de fer (187). — § 161. La fonte, le fer et l'acier (190). — § 162. Les hauts fourneaux et les forges (194).

2e Section. — **Les industries préparatoires** ..... 199

§ 163. Les industries mécaniques et les industries chimiques (199). — § 164. Les moteurs (199). — § 165. Les machines agricoles (202). — § 166. Les machines de filature et de tissage (203). — § 167. Les machines-outils (203). — § 168. La chaudronnerie (204). — § 169. La quincaillerie (205). — § 170. Les armes (205). — § 171. L'alcool (206). — § 172. Les produits chimiques (206). — § 173. Les matières grasses (209). — § 174. Les cuirs (210).

3e Section. — **L'alimentation** ..... 211

§ 175. La meunerie et les pâtes alimentaires (211). — § 176. Les conserves (212). — § 177. Le fromage (213). — § 178. Le sucre (214). — § 179. Les confitures (214). — § 180. Les condiments (215). — § 281. Les médicaments (215).

4e Section. — **Le vêtement et la toilette** ..... 216

§ 182. La filature et le tissage (216). — § 183. Les cotonnades (217). — § 184. Les tissus de chanvre et de lin (220). — § 185. Les lainages (222). — § 186. Les châles (225). — § 187. Les tapis (226). — § 188. Les soieries (226). — § 189. La dentelle et le tulle (228). — § 190. La broderie (229). — § 191. La bonneterie (229). — § 192. La lingerie et la confection (230). — § 193. La chapellerie (230). — § 194. La ganterie (230). — § 195. La chaussure (231). — § 196. La bijouterie, la joaillerie et l'horlogerie (231). — § 197. La parfumerie (232).

5e Section. — **Le logement et l'ameublement** ..... 232

§ 198. Le bâtiment (232). — § 199. La tapisserie et les papiers peints (233). — § 200. Les meubles (233). — § 201. La céramique (235). — § 202. La verrerie (237). — § 203. Le bronze et l'orfévrerie (239). — § 204. La coutellerie (239).

6e Section. — **Le transport** ..... 239

§ 205. Les constructions navales (239). — § 206. La sellerie et la carrosserie (241). — § 207. Le matériel des chemins de fer (241).

7e Section. — **Les besoins intellectuels** ..... 243

§ 208. L'instruction (243). — § 209. La papeterie (243). — § 210. L'imprimerie (244). — § 211. La gravure (245). — § 212. Les instruments de précision (245). — § 213. Les instruments de musique (245). — § 214. Les musées et théâtres (246).

§ 215. Le résumé de la production industrielle (247).

Sixième partie. — **LE COMMERCE** ..... 251

§ 216. Le commerce (251).

1re Section. — **Les voies de communication**..... 252

§ 217. Les routes (252). — § 218. La canalisation (253). — § 219. Les canaux (255). — § 220. Le chemin de fer (260). — § 221. Le réseau des chemins de fer (262). — § 222. La circulation (270). — § 223. La poste et le télégraphe (270).

2e Section. — **La navigation maritime**..... 271

§ 224. Le cabotage (271). — § 225. La navigation au long cours (272). — § 226. Les services maritimes (272).

3e Section. — **Les monnaies et mesures**..... 275

§ 227. Les monnaies (276). — § 228. Le crédit (277). — § 229. Les poids et mesures (277).

4e Section. — **Le commerce intérieur**..... 278

§ 230. Le mouvement des échanges (278). — § 231. Les marchés et les foires (278).

5e Section. — **Le commerce extérieur**..... 280

§ 232. La balance des échanges (280). — § 233. L'importation des produits naturels et des matières premières (281). — § 234. L'importation des produits manufacturés (285). — § 235. L'exportation (286). — § 236. Les pays d'importion et d'exportation (290) — § 237. Le transit (293). — § 238. Les douanes et les entrepôts (293).

§ 289. Le résumé du commerce (295).

Septième partie. — **LES GRANDES VILLES**..... 297

§ 240. Les villes de 30 à 50,000 âmes (297). — § 241. Les villes de 50 à 70,000 âmes (298). — § 242. Les villes de 70 à 100,000 âmes (299). — § 243. Rouen (300). — § 244. Nantes (301). — § 245. Toulouse (301). — § 246. Lille (302). — § 247. Bordeaux (303). — § 248. Marseille (303). — § 249. Lyon (305). — § 250. La formation de Paris (306). — § 251. La description de Paris (309). — § 252. L'industrie et le commerce à Paris (311). — § 253. L'administration de la ville de Paris (312).

Huitième partie. — **LA REVUE DES PROVINCES**... 313

§ 254. La partie Nord-Ouest (313). — § 255. La partie Nord-Est (321). § 256. La partie Sud-Est (326). — § 257. La partie Sud-Ouest (331). — § 258. La partie centrale (335).

Neuvième partie. — **LES COLONIES**..... 339

1re Section. — La formation coloniale..... 339

§ 259. Les colonies sous Colbert (339). — § 260. Les revers du XVIIIe siècle (340). — § 261 La conquête de l'Algérie (341). — § 262. Les récentes acquisitions (342).

2e Section. — L'Algérie..... 343

§ 263. Le climat et le sol (343). — § 264. Les circonscriptions administratives (345). — § 265. Les villes (346). — § 266. L'agriculture et l'industrie (348). — § 267. Le commerce (351). — § 268. Les communications (352). — § 269. La population (352).

3e Section. — L'Afrique française..... 353

§ 270. La région du Sénégal (353). — § 271. La colonie du Sénégal (354).—§ 272. Le commerce du Sénégal (356). — § 273. Les établissements de la Côte d'Or et du Gabon (358). — § 274. L'île Mayotte et ses dépendances (359).— § 275. Sainte-Marie de Madagascar (360). — § 276. La Réunion (361).

4e Section. — L'Asie française..... 363

§ 277. L'Inde française (363).—§ 278. La Cochinchine française (365).

5e Section. — L'Océan française..... 368

§ 279. La Nouvelle-Calédonie (368). — § 280. Les établissements français de l'Océanie (369).

6e Section. — L'Amérique française..... 370

§ 281. La Guyane (370). — § 282. La Martinique (372). — § 283. La Guadeloupe et ses dépendances (375). — § 284. Saint-Pierre et Miquelon (376).

§ 285. Le résumé des forces coloniales (378).

Dixième partie. — L'ADMINISTRATION..... 381

1re Section. — L'administration communale et départementale..... 381

§ 286. La commune (381). — § 287. Le canton (382).— § 288. L'arrondissement (383). — § 289. Le département (383). — § 290. Les secours (384).

2e Section. — Les travaux publics et les propriétés publiques..... 385

§ 291. Les travaux de la communauté (385). — § 292. Les ponts et chaussées (385). — § 293. Les mines (385). — § 294. Le service

médical (386). — § 295. Les vérificateurs (386). — § 296. La poste (386). — § 297. Le télégraphe (387). — § 298. Les eaux et forêts (387). — § 299. Les colonies (388).

3e Section. — **L'agriculture, l'industrie, et le commerce**.... 388

§ 300. Les services directs et indirects (388). — § 301. L'agriculture (389). — § 302. L'industrie (389). — § 303. Le commerce (389). — § 304. Les colonies (390).

4e Section. — **L'armée**..... 390

§ 305. La défense du sol (390). — § 306. Le recrutement (390). — § 307. L'armée de terre (390). — — § 308. Les services administratifs (393). — § 309. La justice militaire (394). — § 310. Les écoles (394). — § 311. Les divisions militaires (395).

5e Section. — **La marine**..... 396

§ 312. La flotte (396). — § 313. Le personnel (396). — § 314. Les établissements de la marine (397). — § 315. Les écoles et tribunaux (397). — § 316. Les arrondissements (397). — § 317. Les colonies (398).

6e Section. — **Les finances**..... 398

§ 318. Les budgets (398). — § 319. Les dépenses (399). — § 320. Les recettes (400). — § 321. Les contributions directes (401). — § 322. L'enregistrement, le timbre et les domaines (403). — § 323. Les douanes (403). — § 324. Les contributions indirectes (404). — § 325. Les revenus et produits divers (406). — § 326. Le mouvement des fonds (407). — § 327. La Cour des comptes (407). — § 328. La caisse d'amortissement (408).

7e Section. — **La justice**..... 408

§ 329. Le matériel et le moral (408). — § 330. Les juridictions (409). — § 331. Les tribunaux civils et les tribunaux de commerce (409). — § 332. Les Cours d'appel (411). — § 333. La juridiction criminelle (412). — § 334. Le parquet (413). — § 335. Les prisons (414). — § 336. La Cour de cassation (414). — § 337. Les officiers ministériels (415). — § 338. Les colonies (415).

8e Section. **L'instruction**..... 415

339. Les divers genres (415). — § 340. L'enseignement primaire (416). — § 341. L'enseignement industriel (417). — § 342. L'enseignement secondaire classique (417). — § 343. L'enseignement supérieur (418). — § 344. Les écoles spéciales (418). — § 345. L'ad-

ministration académique (419). — § 346. Les colonies (420). — § 347. Les sociétés savantes et l'Institut (420).

9e Section. — Les cultes ..... 421

§ 348. La répartition (421). — § 349. L'Église catholique (421). — § 350. Les provinces ecclésiastiques (422). — § 351. Les cardinaux (423). — § 352. Le culte protestant (423). — § 353. Le culte israélite (424). — § 354. Les colonies (424).

10e Section. — Le gouvernement central ..... 424

§ 355. Le gouvernement (424). — § 356. Le Président de la République (424). — § 357. Les ministères (425). — § 358. L'assemblée nationale (426). — § 359. Le résumé administratif (427).

Dixième partie. — LA POPULATION ..... 429

§ 360. Le dénombrement (429). — § 361. Les naissances (430). — § 362. Les décès (431). — § 363. Les mariages (431). — § 364. Les rapports avec le climat et le sol (431). — § 365. Les rapports avec la politique et l'administration (433). — § 366. Les rapports avec l'agriculture (433). — § 367. Les rapports avec l'industrie, le commerce et les colonies (434). — § 368. Les rapports de la population avec la richesse (436). — § 369. Les rapports de la population avec la moralité (438).

§ 370. La conclusion (441).

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Corbeil, typ. et stér. de Crété fils.

A LA MÊME LIBRAIRIE

# NOUVEAU COURS DE GÉOGRAPHIE

Par **M. E. LEVASSEUR**, Membre de l'Institut

## COURS COMPLET

I. **La France** avec ses Colonies. — Géographie et statistique. In-12, avec figures..... 3 »

**Atlas** correspondant. 27 cartes. In-12, cartonné ..... 3 »

**Vade-mecum** du statisticien. 92 tableaux concernant la France et ses Colonies. In-12, broché..... 1 50

II. **L'Europe** (*moins la France*). — Géographie et statistique. In-12, avec figures..... 4 »

**Atlas** correspondant. 34 cartes. In-12, cartonné ..... 4 »

III. **La Terre** (*moins l'Europe*). — Géographie et statistique. In-12, cart., avec figures..... 4 »

**Atlas** correspondant. 31 cartes. In-12, cartonné ..... » »

**Vade-mecum** du statisticien. 110 tableaux concernant les pays hors de France. In-12, broché ..... » »

## COURS MOYEN

**Manuel de la Géographie.** — Abrégé des précédents. In-12, cart., avec figures..... » »

**Atlas** correspondant. 14 cartes tirées en chromolithographie. — In-12, cartonné ..... » »

On vend séparément :

**Géographie de la France** et de ses Colonies. In-12, cartonné... 1 25

**Atlas** correspondant. 8 cartes. In-12, cartonné ..... » »

**Géographie des cinq parties du monde** (*moins la France*). — In-12, cartonné..... » »

**Atlas** correspondant. 16 cartes. In-12, cartonné..... » »

## PETIT COURS (ÉCOLES PRIMAIRES)

**La petite Géographie** des Écoles primaires. — In-12, cartonné, avec 5 cartes..... » »

**Atlas** élémentaire. 8 cartes. In-12, cartonné..... » »

On vend séparément :

**Petite Géographie** de la France et des ses Colonies. In-12, piqué, avec cartes ..... » »

**Petite Géographie des cinq parties du monde** (*moins la France*). In-12, piqué, avec cart. » »

## CARTES MURALES *sur papier et sur toile cirée*

**Carte murale de la France** à 1/1,000,000..... » »
— — à 1/600,000..... » »

**Carte-ardoise de la France et de l'Europe** à 1/4,000,000 et à 1/16,000,000..... » »

## CARTES MUETTES

**Petit cahier**

**La France,** 8 cartes muettes.. » 10

**Moyen cahier**

N° 1. **La France,** en 16 cartes muettes..... » 15

N° 2. **L'Europe** (*moins la France*), en 16 cartes muettes ..... » 15

N° 3. **La Terre** (*moins l'Europe*), en 16 cartes muettes..... » 15

**Grand cahier**

N° 1. **La France,** en 32 cartes muettes ..... » 30

N° 2. **L'Europe** (*moins la France*), en 32 cartes muettes ..... » 30

N° 3. **La Terre** (*moins l'Europe*), en 32 cartes muettes..... » 30

(Chacune de ces cartes se vend séparément 5 cent. la carte, 3 fr. le cent.)

**Relief topographique** des diverses formes des terrains (*en préparation*).

Paris. — Typ. Rouge frères et Comp., rue du Four-St-Germ., 43.